Le Monde

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17437 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

JEUDI 15 FÉVRIER 2001

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties

Demandez notre supplément

Jacques Chirac défend sa République

● Le chef de l'Etat a refusé d'inscrire le projet de loi sur la Corse au conseil des ministres
● Il s'abrite derrière les remarques du Conseil d'Etat et invoque « notre pacte républicain »
● Lionel Jospin maintient son projet ● « C'est maintenant au Parlement de débattre », dit-il

LA CORSE est l'enjeu d'une passe d'armes inédite entre Jacques Chirac et Lionel Jospin. C'est la première fois, en période de cohabitation, que le président de la République refuse d'inscrire un projet de loi à l'ordre du jour du conseil des ministres et en retarde l'examen. Jacques Chirac, qui avait déjà fait connaître à plusieurs reprises ses réserves, voire son opposition au projet sur le nouveau statut de la Corse, a demandé au gouvernement, mardi 13 février, de *« réexaminer les difficultés constitutionnelles soulevées par le Conseil d'Etat afin que le conseil des ministres puisse délibérer d'un texte permettant la poursuite du processus de réformes en Corse dans le respect des principes fondamentaux de notre pacte républicain »*. Dès lundi, le président avait adressé une lettre en ce sens au premier ministre. Le 8 février, le Conseil d'Etat avait critiqué les dispositions du projet sur la délégation de pouvoirs législatifs et réglementaires à la Corse, ainsi que sur l'enseignement obligatoire de la langue. En réponse à M. Chirac, M. Jospin a maintenu l'intégralité de son projet en remarquant qu'il serait examiné par le Conseil constitutionnel après avoir été soumis au Parlement. *« C'est maintenant au Parlement de débattre »*, a-t-il dit.

Les élus corses minimisent la décision du chef de l'Etat. José Rossi, président (DL) de l'Assemblée de Corse, acteur majeur de la négociation avec Lionel Jospin, estime qu'il ne faut pas en « faire un drame ». Jean-Guy Talamoni, chef de file des nationalistes, n'imagine pas que le chef de l'Etat *« soit décidé à dynamiter le processus »*.

Lire pages 6 et 7 et notre éditorial page 14

Le groupe aérien AOM-Air Liberté devrait être prochainement démantelé

UN CONSEIL de surveillance extraordinaire du deuxième groupe aérien français, AOM-Air Liberté, devait avoir lieu mercredi 14 février, dans l'après-midi. Selon nos informations, un nouveau président devait être nommé : Marc Rochet, ancien patron des deux compagnies. Sa mission consisterait à démanteler le groupe, qui emploie 7 000 personnes et dont les pertes auraient avoisiné 3 milliards de francs en 2000. Les deux actionnaires de l'ensemble, SAirGroup (Swissair) et Ernest-Antoine Seillière, tirent ainsi les conséquences de leur échec à constituer un pôle concurrent d'Air France. Alors que le président du Medef croise le fer avec le gouvernement sur de nombreux dossiers, cette affaire est embarrassante pour lui. Il a domicilié plusieurs de ses sociétés aux Pays-Bas, dont Taitbout Antibes BV, qui porte sa participation dans le secteur aérien.

Lire page 15

THE HERALD SUN/AP

DÉBAT

Cannabis, oui ou non

L'usage du cannabis est devenu banal en France. A 17 ans, un garçon sur deux et 41 % des filles l'ont déjà expérimenté, selon l'Observatoire des drogues et des toxicomanies. Le 18 janvier, la Belgique a décidé d'autoriser la détention et la consommation de cette substance. En France, le débat est relancé sur le maintien ou l'abrogation de la loi de 1970, qui rend la consommation de cannabis passible d'une peine maximale d'un an de prison. La plupart des consommateurs interpellés sortent libres des commissariats. Le gouvernement n'entend pas revenir sur la prohibition. p. 8

Alger invite Chirac et Jospin

LES RELATIONS algéro-françaises ne paraissent pas devoir être affectées par le débat sur le rôle de l'armée algérienne dans les violences que l'Algérie connaît depuis dix ans. C'est ce qu'on affirmait, d'un côté comme de l'autre, à l'issue de la visite du ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, mardi 13 février à Alger. Quatre heures d'entretiens – avec la participation du président Abdelaziz Bouteflika – ont permis aux deux parties, dans un bon climat, d'afficher leur volonté d'une coopération économique renforcée et de passer en revue plusieurs différends. Alger voudrait recevoir Jacques Chirac et Lionel Jospin en 2001. Le récit de notre envoyée spéciale à Alger.

Lire page 2

Bill Clinton s'installe à Harlem pour 200 000 dollars

NEW YORK
de notre correspondante

Tandis qu'à Washington les républicains affûtaient leurs lames au Congrès en tentant de concocter une nouvelle procédure d'*impeachment* contre un homme qu'ils n'en finissent pas de haïr, Bill Clinton a trouvé refuge, mardi 13 février, à Harlem, où il a été accueilli en véritable fils prodigue par une population noire aux anges d'apprendre qu'il avait finalement choisi d'installer ses futurs bureaux dans son quartier.

« Viva Clinton ! », se sont écriés quelques Latinos accourus de Spanish Harlem pour acclamer l'ancien président, au moment où il sortait du 55 West 125e Rue pour se plonger dans un bain de foule qui l'a visiblement comblé d'aise. Bill Clinton avait quelque raison de sourire : par un de ces coups de génie dont lui seul a le secret, il venait de redresser à son avantage une situation qui menaçait de tourner au vinaigre. *« Je suis si heureux !*, a lancé un Bill Clinton rayonnant aux nombreuses caméras de télévision qui se bousculaient sur le trottoir. *Ma place est ici, parmi les miens ! »*

Le contentieux – l'un des nombreux qui poursuivent M. Clinton depuis son départ de la Maison Blanche – est apparu lorsque l'ex-président, qui vit désormais entre Chappaqua, dans la banlieue de New York, et Washington, a jeté son dévolu sur de luxueux bureaux occupant tout le 56e étage de l'un des gratte-ciel les plus prestigieux de Manhattan, la Carnegie Hall Tower. Vue époustouflante sur Central Park, standing à la mesure des autres illustres locataires (Barry Diller, patron de USA Networks, Steve Case d'AOL TimeWarner), l'immeuble n'avait qu'un défaut : le loyer, 800 000 dollars par an, soit plus que le total des loyers des bureaux des quatre derniers présidents réunis. Ce loyer étant, comme l'y autorise la loi, à la charge du contribuable, le Congrès a protesté ; portée sur la place publique, l'affaire a d'autant plus vite tourné au scandale que M. Clinton devait parallèlement se défendre sur d'autres fronts : celui de la grâce accordée au milliardaire fugitif Marc Rich, et celui, plus mesquin, des cadeaux offerts aux Clinton pendant leur séjour à la Maison Blanche et qu'ils avaient choisi d'emporter – comme l'ont fait avant eux d'autres couples présidentiels.

De loin la plus grave, l'affaire Marc Rich, sur laquelle plusieurs auditions sont organisées au Congrès, est en train de coûter à M. Clinton de nombreuses amitiés au sein des élites démocrates, où elle est perçue comme plus dommageable que l'affaire Monica Lewinsky. Sources potentielles de revenus sous forme de conférences lucratives, au moins deux grandes banques de Wall Street se sont déjà détournées de lui. Cerné, Bill Clinton a soudain eu l'idée de s'installer à Harlem, un quartier en pleine renaissance, notamment grâce à une politique d'aide fédérale mise en œuvre par ses soins, auprès de ceux dont le soutien ne lui a jamais fait défaut, les Noirs. *« J'ai consulté mon sénateur, elle était ravie ! »*, dit-il, en parlant de sa femme. Des élus locaux lui ont trouvé un immeuble parfait, dont le dernier étage jouit aussi d'une vue sur le parc mais dont le loyer ne dépassera pas 200 000 dollars. L'immeuble venait d'être loué par la ville de New York pour ses services sociaux, mais le maire, Rudy Giuliani, a promis de trouver une solution au plus vite.

Sylvie Kauffmann

MARIE-CLAIRE

PRESSE

« Marie-Claire », Evelyne et Jean

En vingt-cinq ans, Evelyne Prouvost a réussi à faire du magazine pour midinettes fondé par Jean, son grand-père, un groupe de presse international. *Marie-Claire* a révolutionné la presse féminine, au point de devenir une institution très convoitée. Evelyne Prouvost a dû néanmoins consentir, le 8 février, à y faire entrer le groupe Hachette Filipacchi Médias (HFM), pour 42 % du capital. Notre enquête. p. 12

Le boulimique de l'orchestre

CHRISTOPH ESCHENBACH

LE NOUVEAU directeur de l'Orchestre de Paris partage son temps entre la France, l'Allemagne et les Etats-Unis. Dans un entretien au *Monde*, il juge essentielle la construction à Paris d'une grande salle symphonique. Il parle aussi de sa boulimie de travail.

Lire page 26

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 215 - 7,50 F

Offre spéciale jusqu'au 28 février 2001

REPRISE

jusqu'à **35.000 F***

pour l'achat d'une Citroën récente XM.

25.000 F* pour l'achat d'une Citroën récente Xantia ou Evasion.

10.000 F* pour l'achat d'une Citroën récente Xsara.

8.000 F* pour l'achat d'une Citroën récente Saxo ou Berlingo.

Reprise minimum de votre véhicule, quels que soient l'état, la marque et beaucoup plus si son état le justifie.

CITROËN FÉLIX FAURE, *moi j'aime*
Fournisseur officiel en bonnes affaires

• FAIBLE KILOMÉTRAGE • PRIX ATTRACTIF • GARANTIE 1 AN PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE • FINANCEMENT À LA CARTE

Paris 15e	10, Place Etienne Pernet	01 53 68 15 15
Paris 14e	50, boulevard Jourdan	01 45 89 47 47
Coignières (78)	74, RN 10	01 30 66 37 27
Bezons (95)	30, rue E. Zola	01 39 61 05 42
Thiais (94)	273, av. de Fontainebleau - RN7	01 46 86 41 23
Limay (78)	266, rte de la Noué-Port Autonome	01 34 78 73 48
Nantes (44)	7, bd des Martyrs Nantais - Ile Beaulieu	02 40 89 21 21
Corbas (69)	ZI Corbas Mont-Martin, rue M. Mérieux	04 78 20 67 77
Vitrolles (13)	Av. Joseph Cugnot - Zac des Cadesteaux	04 42 78 77 37

**Offre non cumulable avec d'autres promotions, réservée aux particuliers, dans la limite des stocks disponibles.*

La fin du rêve économique américain

UN *« TROU D'AIR »*. Laurent Fabius a donc emprunté à son prédécesseur, Dominique Strauss-Kahn, sa célèbre formule pour qualifier l'onde de choc probable du ralentissement américain sur la France. La métaphore pourrait sembler pertinente mais, en fait, elle présente deux failles. D'abord, elle tend à minimiser l'impact possible sur l'Europe des turbulences dans lesquelles entrent les Etats-Unis. Et surtout, elle a l'inconvénient de réduire le débat à sa seule dimension conjoncturelle. Alors que, à l'évidence, la gauche française, sur laquelle le modèle économique américain exerce, depuis peu, un si fort attrait – c'est presque de la fascination ! –, pourrait trouver dans ces événements matière à des réflexions autrement plus préoccupantes.

Le premier défaut de la formule du « trou d'air » coule de source. L'image suggère que l'économie française va affronter des vents mauvais mais passagers. L'objection vient donc à l'esprit. Sans doute M. Fabius pèche-t-il par excès d'optimisme, car le ralentissement américain est, à l'évidence, plus fort que prévu. Alors que, début 2000, le rythme annuel de croissance aux Etats-Unis était encore supérieur à 5 %, il est maintenant proche de zéro, début 2001, sinon négatif.

Et pourtant, faut-il en faire grief au ministre des finances ? Compte tenu du caractère aléatoire des prévisions, est-ce, d'ailleurs, cet aspect du débat le plus important ? L'étrangeté de la situation, c'est que le gouvernement n'a voulu voir jusqu'à présent que cet aspect des choses. Il est, pourtant, une autre question qui mérite d'être soulevée, plus lourde de conséquences : la crise que traversent les Etats-Unis n'est-elle pas aussi celle du modèle auquel une partie de la gauche française a fini, au moins par défaut, par adhérer ?

Qu'on veuille bien se souvenir de la doctrine économique que défendent, plus ou moins ouvertement, depuis 1997, les économistes qui ont l'oreille de Lionel Jospin. De M. Strauss-Kahn à M. Fabius, le propos est à peu de choses près le même : le modèle économique que doit suivre la France, c'est celui des Etats-Unis, les inégalités en moins. Et, de fait, la France a basculé.

Laurent Mauduit

Lire la suite page 14 et nos informations page 16

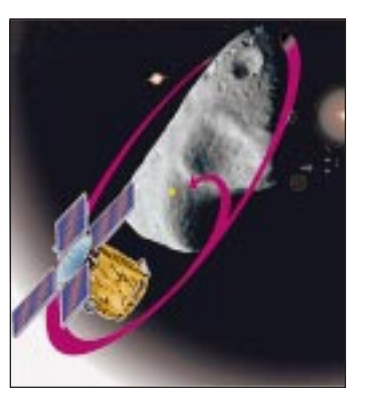

EXPLORATION

Un œil sur Eros

En réussissant à poser en douceur la sonde NEAR (Near Earth Asteroid Rendez-vous) sur le sol de l'astéroïde Eros, l'Amérique a réussi un formidable exploit technologique, à 316 millions de kilomètres de la Terre. 160 000 photos d'Eros ont été prises, dont les ultimes images à 1 150 mètres, 700 mètres, 250 mètres, puis… 120 mètres. p. 21

International	2	Aujourd'hui	21
France	6	Météorologie-Jeux	25
Société	8	Culture	26
Régions	11	Guide culturel	28
Horizons	12	Carnet	29
Entreprises	15	Kiosque	30
Communication	17	Abonnements	30
Tableau de bord	18	Radio-Télévision	31

DIPLOMATIE **Le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a effectué, mardi 13 février, une visite de quelques heures à Alger, au cours de laquelle il a eu des entretiens avec son homologue, Abdelaziz Belkhadem, ainsi qu'avec le président Bouteflika. ● HUBERT VÉDRINE a estimé que ces rencontres avaient permis de passer en revue *« dans un climat de confiance et très constructif la situation actuelle, les rapports bilatéraux et tous les problèmes qui intéressent »* les deux pays. ● LES ENTREPRISES FRANÇAISES hésitent toujours à investir en Algérie pour des raisons liées à la sécurité et à la lenteur de la mise en oeuvre du programme de privatisations. ● ABDOU BENZIANE, journaliste et chroniqueur, notamment au *Quotidien d'Oran*, dénonce, dans un entretien au *Monde* la conception de l'information des autorités de son pays et estime que les Algériens doivent régler leurs problèmes *« entre eux »*.**

Alger juge la coopération avec la France insuffisante

Au cours des entretiens qu'a eus le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, mardi 13 février dans la capitale algérienne, le président Bouteflika a souhaité la venue dans son pays de Jacques Chirac et de Lionel Jospin dans le courant de l'année

ALGER
de notre envoyée spéciale

Ni lyrisme ni effet d'annonce, lors de la visite de moins d'une journée effectuée par le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, à Alger, mardi 13 février, mais un travail de fond se voulant indépendant de la conjoncture immédiate et la volonté réaffirmée avec force par les responsables des deux pays de développer leur coopération, jugée par Alger *« en deçà de leurs potentialités »*.

Il y a peut-être *« une ambition démesurée côté algérien, un peu plus raisonnable du côté français, ce qui fait que nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde en ce qui concerne la vitesse de croisière »*, a reconnu le président Abdelaziz Bouteflika, sur le mode philosophe, au terme de ses quatre heures de discussions et de son déjeuner de travail avec le chef de la diplomatie française. Cela dit, *« rien ne bloque »* entre Alger et Paris. Les relations sont même *« tout à fait excellentes »* selon le président algérien.

Face à l'impatience de ses interlocuteurs de voir s'intensifier la coopération économique, M. Védrine a rappelé que si le gouvernement de Lionel Jospin encourageait vivement les entreprises françaises à s'installer en Algérie, c'était à elles d'évaluer le cadre juridique, l'environnement et la sécurité de leurs investissements, avant de prendre leurs décisions de manière souveraine. *« La balle est en partie du côté algérien »*, estime-t-on du côté français.

LE DOSSIER DES VISAS

Même chose pour Air France, que le gouvernement français ne peut contraindre à reprendre ses vols sur Alger tant que la compagnie aérienne jugera insuffisantes les mesures de sécurité prises du côté algérien.

Rien de très nouveau, semble-t-il, à propos de la dette algérienne, sinon qu'elle continue de faire l'objet de négociations pour une reconversion sous forme d'investissements.

En ce qui concerne le dossier des visas, il est prévu que le consulat d'Oran rouvre ses portes en 2001. D'ici là, seuls les consulats d'Alger et d'Annaba fonctionneront. Ce qui signifie que l'épreuve des interminables files d'attente de jour comme de nuit, dénoncée par de nombreux Algériens comme étant *« insupportable et humiliante »*, n'est pas près de prendre fin. Quant au lycée français d'Alger, fermé depuis neuf ans pour des raisons de sécurité, les modalités de sa réouverture sont en cours de discussion. La date reste encore à déterminer.

Si le principe d'une visite officielle à Alger du président de la République, Jacques Chirac, et du premier ministre, Lionel Jospin, reste acquis, il ne paraît pas certain que ces déplacements auront lieu dans le courant de l'année 2001. La délégation française s'est montrée évasive sur ce point. Du côté algérien, en revanche, on semblait considérer l'année en cours comme un fait presque assuré.

Le climat de cette visite de M. Védrine a-t-il été affecté par la récente publication en France du livre *La Sale Guerre*, mettant en cause l'armée algérienne dans certains des massacres perpétrés dans le pays ainsi que par la pétition d'une dizaine d'intellectuels dans *Le Monde* du 9 février, appelant les autorités françaises à prendre leurs distances à l'égard du pouvoir algérien ? La question a été posée lors d'un point de presse conjoint tenu par Hubert Védrine et son homologue, Abdelaziz Belkhadem. Là encore, la réponse, côté algérien, a paru très philosophe. *« Il s'agit d'une question de liberté d'expression, les relations entre Etats ne peuvent être affectées par ce qui s'écrit dans la presse »*, a estimé M. Belkhadem, approuvé par le chef de la diplomatie française.

D'autres questions sur les harkis et sur l'actuel débat en France sur la torture pendant la guerre d'Algérie ont également été posées au ministre français par les journalistes algériens présents au point de presse. Récusant l'idée que les présidents Chirac et Bouteflika se soient livrés à une polémique sur les anciens supplétifs de l'armée française, M. Védrine a rappelé que la France était *« très attachée à ce que les harkis puissent se rendre dignement en Algérie »*. Quant à la torture, le ministre s'est contenté de répondre que cette question avait été discutée en France, notamment à l'Assemblée nationale, et qu'il revenait aux historiens de faire leur travail, suivant le vœu de Lionel Jospin.

Fl. B.

La presse reproche à la France sa « tiédeur »

***« La France doute et hésite. »* C'est ainsi que le quotidien francophone *Le Matin* résume, mercredi 14 février, la visite éclair de M. Védrine. Le ministre français, ajoute le journal, a quitté Alger *« en laissant planer le doute quant à l'avenir des relations entre les deux pays.* (...) *Paris hésite à s'engager dans un soutien franc à la politique de Bouteflika »*.**

***La Tribune* note que *« ni élans ni engagements »* n'ont marqué cette rencontre tandis que le quotidien *Liberté* n'est guère plus enthousiaste, qui parle des *« hésitations »* françaises et du manque de *« décisions tangibles »*. Le chef de la diplomatie française, écrit-il, *« aurait pu apporter de actes concrets »*, en particulier en matière économique et financière. Ce ne fut pas le cas.**

Cette *« tiédeur »* s'interroge *Liberté*, *« est-elle due à la vision qu'a la gauche de l'Algérie ? »* La démarche française, conclut le journal, *« obéit encore à l'Internationale socialiste »*. Et de finir : *« A nos gouvernants de changer de cartes ou de partenaires. »*

La bureaucratie et l'insécurité freinent les investissements français

LES RELATIONS économiques franco-algériennes sont meilleures et moins chaotiques que celles que les deux pays entretiennent au niveau politique. En témoigne le bilan des échanges entre Paris et Alger en 2000. La France est demeurée le principal fournisseur de l'Algérie : sa part de marché est de l'ordre de 25 %, avec comme points forts les secteurs de l'agroalimentaire, de la pharmacie, des pièces détachées automobiles et des biens d'équipement.

Cette prépondérance est exceptionnelle. Elle explique en elle-même l'érosion naturelle des produits *made in France* observée d'une année sur l'autre au profit de pays comme l'Italie, l'Allemagne et les Etats-Unis.

Si les exportations françaises ont atteint 18 milliards de francs l'année passée, en revanche, le solde global s'est dégradé : l'excédent enregistré par Paris ne dépassera sans doute pas 2 milliards de francs – contre 6 milliards environ les deux années précédentes. La raison en est connue : la forte hausse des prix des hydrocarbures sur le marché international a renchéri le coût des importations de pétrole et, davantage encore, de gaz algérien – les seuls produits algériens qui trouvent preneurs sur le marché français.

Lors de sa visite officielle en France, en juin 2000, le président Abdelaziz Bouteflika s'était plaint de la *« frilosité »* des entreprises françaises à investir en Algérie. Le fait est que la France vend beaucoup à son ancienne colonie, mais qu'elle n'y investit guère.

Pétrole et gaz exceptés, seule la pharmacie semble attirer les entreprises françaises. Après la société Synthélabo, qui, associée à un partenaire algérien, dispose d'une unité de production, c'est au tour des laboratoires Fabre de se préparer à sauter le pas. Le groupe prévoit d'implanter, toujours en association avec un partenaire local, une usine de production de produits pharmaceutiques.

« CONVERSION DE CRÉANCES »

Les autres groupes tricolores qui ont des projets d'investissements industriels se comptent sur les doigts de la main : Vivendi et Orange-France-Télécom sont sur les rangs pour l'octroi d'une deuxième licence de téléphonie mobile (dont la BNP-Paribas a été chargée d'étudier les modalités) ; le groupe agroalimentaire Castel lorgne sur des usines de boissons gazeuses ; la firme Vicat négocie la reprise d'une cimenterie ; la Lyonnaise et ses concurrents s'intéressent quant à eux à l'approvisionnement des grandes agglomérations en eau potable et à son traitement...

Pour doper la venue des entreprises françaises, les Algériens demandent à Paris de mettre en place un système de *« conversion de créances en investissements »*, un mécanisme complexe dont a bénéficié le Maroc et, dans une moindre mesure, la Jordanie. Premier créancier de l'Algérie, avec un encours de l'ordre de 4 milliards d'euros, Paris pourrait effectivement en jouer. Mais, outre que ce système *« coûte une fortune »* au Trésor (il revient à annuler près de la moitié de la dette convertie), il suppose d'obtenir le feu vert des autres pays créanciers. Or, selon des sources françaises, les Etats-Unis y sont opposés au motif que l'Algérie, dont les finances ont été remises à flot par l'envolée des cours du brut, ne justifie pas un tel traitement de faveur.

Un autre obstacle existe. Il tient à l'Algérie elle-même. Confronté à des problèmes sérieux de sécurité, aux prises avec un programme de privatisation qui n'avance guère malgré les discours officiels, doté d'une Bourse embryonnaire, le pays n'intéresse que moyennement les entreprises étrangères. D'autant que le pouvoir d'achat de la population, malmené par dix ans de crise, s'est sensiblement dégradé.

Jean-Pierre Tuquoi

Abdou Benziane, chroniqueur à « La Tribune » et au « Quotidien d'Oran »

« Les problèmes, il faudrait que nous les réglions entre nous »

JOURNALISTE réputé en Algérie pour ses chroniques, qu'il signe sous le nom d'Abdou B., Abdou Benziane a été par deux fois directeur de la télévision algérienne au début des années 1990. Dans les colonnes de *La Tribune* et du *Quotidien d'Oran*, il s'exprime de manière très libre sur la société algérienne et ses dirigeants.

« Comment réussissez-vous à travailler faute, souvent, d'éléments d'information fournis par le régime ?

– Alger est devenue la capitale mondiale de toutes les rumeurs, tant la communication officielle du pouvoir brille par son incohérence, son archaïsme et sa fermeture à l'égard de la société, et de la classe politique tout entière. Il ne s'agit pas d'une opacité organisée, *"scientifique"*, comme l'ont mise au point beaucoup de régimes dictatoriaux, du style Franco ou Pinochet. Il s'agit plutôt d'une incompétence crasse en matière de gestion d'un processus de démocratisation chaotique et d'une conduite médiatique surréaliste !

» Dans ce contexte, la rumeur prend le relais de l'information, sur fond de *"complotite"* permanente, et, ce qui est à mon avis très grave, c'est que les problèmes politiques, économiques, sécuritaires de l'Algérie sont pris en charge par les médias audiovisuels étrangers. Je ne pense pas seulement aux médias français, mais aux télévisions basées dans le Golfe, comme Al Jazirah, ou au Liban, en Egypte, etc. En tant que journaliste, je me sens humilié de voir le travail d'investigation – valable ou non – de ces médias, en lieu et place des médias algériens. Humilié aussi de constater que les élus algériens, les journalistes, les élites, ceux qui sont supposés faire l'opinion, apprennent par la presse étrangère la parution de tel ou tel livre, de telle ou telle tribune sur leur propre pays, et n'y ont pas accès. Ce n'est pas le contenu de ces écrits qui me gêne – chacun est libre d'écrire et de faire éditer ce qu'il veut —, c'est le fait que je doive me contenter de comptes rendus parus dans la presse ou à la télévision, faute de pouvoir me procurer les originaux.

– Comment avez-vous réagi à l'interpellation du gouvernement français par dix intellectuels, la semaine dernière dans *Le Monde* ?

– Ma position est simple : les intellectuels français ont le droit et le devoir de s'exprimer en France, cela ne me choque pas. L'intelligentsia française a d'ailleurs une longue tradition d'engagement politique, à droite comme à gauche. Et parmi ceux qui ont interpellé M. Védrine, il se trouve des personnalités qui ont milité autrefois pour l'indépendance de l'Algérie, comme Pierre Vidal-Naquet. Ces figures sont de mon point de vue respectables et respectées, et on ne peut pas les suspecter de nourrir de la haine envers les Algériens.

> « Alger est devenue la capitale mondiale de toutes les rumeurs »

Certains s'évertuent, ici, à tenter de "lyncher" ces intellectuels, ce qui ne m'étonne pas tout à fait. Il y a en Algérie une tradition très complexe d'intolérance et de méfiance envers les intellectuels, qui date de la guerre de libération. Selon les périodes, certains sont diabolisés puis réhabilités. Ça a été le cas de l'écrivain Rachid Boudjedra, notamment, ou de l'historien Mohamed Harbi. Cela dit, je ne me sens pas obligé d'épouser la totalité des thèses des intellectuels qui ont signé la pétition, mais je m'opposerai toujours à ce que l'on fasse taire un intellectuel, en Algérie, en France ou ailleurs. Ce serait le début de l'inquisition.

– La crise algérienne est de plus en plus commentée à l'étranger. Que pensez-vous de cette internationalisation ?

– Ce phénomène d'internationalisation rampante ne date pas d'aujourd'hui. Il y a déjà eu des pressions économiques, politiques, celles de parlementaires européens, de l'ONU, des ONG, etc. Pour nous, Algériens, c'est de l'ingérence, et nous n'en voulons pas. Les problèmes algériens, il faudrait que nous les réglions entre nous, de la manière la plus transparente et la plus démocratique qui soit, ce dont nous sommes capables. D'une manière générale, cette internationalisation de la crise algérienne, qui vise semble-t-il une institution-clé du pays – l'armée nationale –, nous inquiète.

– Qu'est-ce qui vous choque : les actes reprochés à l'armée algérienne, ou le fait qu'ils soient dénoncés par des étrangers ?

– J'avoue que cela me gêne que l'armée de mon pays soit *"jugée"* à l'étranger car, s'il devait y avoir un déballage et un débat (le plus large possible), ce serait aux Algériens de les mener, y compris avec l'armée. Jeter le bébé avec l'eau du bain, nous ne le voulons pas : une éventuelle déstabilisation de l'armée est inacceptable car elle serait extrêmement dangereuse pour le pays, et pour tout le Maghreb.

» Mais ma position est qu'à l'étranger, gouvernement, intelligentsia, médias peuvent dire ce qu'ils veulent. Ils l'ont fait pour la guerre d'Algérie, le Vietnam, sur le Chili, sur Pol Pot, c'est une tradition qui ne me gêne pas et qui, à la limite, me rend un peu jaloux ! Mais, ce qui est déterminant, c'est ce qui se dit et ce qui se fait chez moi, ce qui ne veut pas dire que je sois sourd et aveugle à ce qui se dit à l'étranger sur mon pays.

– Est-ce que des révélations comme celles du lieutenant Souaïdia, qui a été vu et entendu en Algérie sur plusieurs chaînes de télévision étrangères, sont prises en compte ou rejetées par la population algérienne ?

– Il est impossible de mesurer ici, comme en France, ce que pense la population. Personne ne peut parler en son nom, mais il est certain que ce type de propos perturbe, dérange et crée de l'angoisse chez les gens. Ils se posent des questions et je pense que ce type d'accusations ne pourra que s'ancrer et se multiplier du fait que la crise s'éternise. Tout cela s'alimente des massacres qui continuent, de la dégradation sociale, de l'opacité dans le champ économique, ainsi que de la paupérisation des classes moyennes. »

Propos recueillis par Florence Beaugé

Après l'arabisation « musclée », le français refait surface

L'UN DES DOMAINES où le dialogue entre Paris et Alger est devenu *« très intense »* et où les projets abondent est celui de la coopération culturelle, indique-t-on au Quai d'Orsay, où l'on note qu'il y a de ce point de vue en Algérie *« une demande de France »* et qu'elle peut aujourd'hui s'exprimer.

Le changement de statut de la langue française en Algérie est l'un des aspects les plus visibles de la politique menée par Abdelaziz Bouteflika. Après les années de l'arabisation « musclée » durant lesquelles le français était considéré, officiellement du moins, comme la langue du colonisateur, le président a rétabli une relation décrispée avec cet idiome qui reste largement pratiqué par les Algériens.

M. Bouteflika, dès son arrivée à la présidence, n'a pas hésité à s'exprimer en français dans ses discours publics, y compris dans des réunions internationales non francophones. Le français – en tant que langue étrangère reconquise donc et non imposée – doit être dans son esprit un moyen d'accès à la modernité. Même si, au nom du donnant-donnant dans la relation avec Paris, il réclame des efforts dans l'enseignement de l'arabe en France, même si, pour des raisons politiques, il n'a pas jusqu'ici fait rentrer son pays dans l'Organisation multilatérale de la francophonie, les signes du changement sur ce plan se sont multipliés.

Un projet de réforme de l'enseignement public est actuellement en discussion à Alger, et l'un de ses axes devrait être le renforcement de l'enseignement du français, qui prendrait le pas sur l'anglais comme première langue étrangère dans le cursus scolaire. Le président de la commission en charge de cette réforme, Bénali Benzaghou, nommé par M. Bouteflika, s'est clairement exprimé sur ce sujet dans la presse algérienne. *« Eu égard à l'environnement de l'Algérie et à sa situation géographique et politique,* disait-il le mois dernier, *il apparaît que l'anglais n'est pas la langue qui nous permettrait dans le contexte actuel d'acquérir la science et de nous ouvrir au monde* (...). *Ce qui paraît plus accessible à nos enfants, c'est la maîtrise de la langue française comme première langue étrangère. Il ne s'agit nullement d'une question idéologique mais d'une réalité. Tous les facteurs objectifs confirment que le français est plus proche de nous et son acquisition plus simple. »*

« ANALPHABÈTES BILINGUES »

La refonte du système éducatif défaillant ne se limite certes pas à cette question, et des efforts considérables doivent être faits si, comme le disait récemment un intervenant algérien lors d'un colloque à l'Institut du monde arabe à Paris, on ne veut pas continuer à produire *« des analphabètes bilingues »*. Mais il soulignait l'ouverture avec laquelle est actuellement mené le débat concernant le français, même si les décisions ne sont pas encore arrêtées.

De la même manière, de nombreux projets de coopération culturelle avec Paris sont actuellement en discussion. Il est question non seulement de rouvrir un lycée français à Alger mais aussi, notamment, une école française de gestion dans la capitale et des Instituts culturels français à Alger, à Annaba et à Oran. Toutes choses qui supposent que soient remplies les conditions de sécurité, mais toutes choses aussi qui étaient totalement hors de propos il y a quelques années encore.

Claire Tréan

Le HCR aux prises avec la catastrophe humanitaire qui menace le sud-est de la Guinée

Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées par les combats en Afrique de l'Ouest

L'instabilité qui, depuis la Sierra Leone et le Liberia, se propage depuis quelques mois en Guinée, menace plus de quatre cent mille personnes qui s'étaient réfugiées dans ce pays, installées pour la plupart dans des camps proches de la frontière. Ruud Lubbers, Haut commissaire de l'ONU pour les réfugiés, devait rencontrer mercredi 14 février le président libérien Charles Taylor, après ses visites en Guinée et en Sierra Leone.

LE HAUT COMMISSAIRE des Nations unies pour les réfugiés, Ruud Lubbers, a déclaré, lundi 12 février à Conakry, avoir reçu *« l'accord de principe »* des autorités guinéennes pour établir un couloir de sécurité afin d'évacuer les dizaines de milliers de réfugiés bloqués dans le sud-est de la Guinée en proie aux combats. Par ailleurs, le ministère français des affaires étrangères et le département d'Etat américain se sont exprimés, mardi, en réponse aux appels d'urgence lancés par plusieurs associations devant la *« catastrophe humanitaire »* qui menace en Guinée.

Plus de 400 000 réfugiés, en majorité des Sierra-Léonais et des Libériens, se trouvent dans le sud-est du pays, où les combats opposent l'armée guinéenne à des bandes armées soutenues, selon Conakry, par le Liberia voisin et les rebelles du RUF sierra-léonais. Une grande partie de ces réfugiés ont dû fuire les camps proches de la frontière où ils avaient trouvé refuge, certains depuis plusieurs années.

La situation est particulièrement préoccupante dans la région de Guékédou, où 180 000 réfugiés et 70 000 Guinéens déplacés sont bloqués par les combats : les organisations humanitaires ont dû quitter depuis septembre cette zone où le territoire guinéen avance en Sierra Leone (le *« Bec de perroquet »*), et diverses interventions du HCR et du Programme alimentaire mondial (PAM) ont dû être interrompues début février.

Plus de 400 000 réfugiés

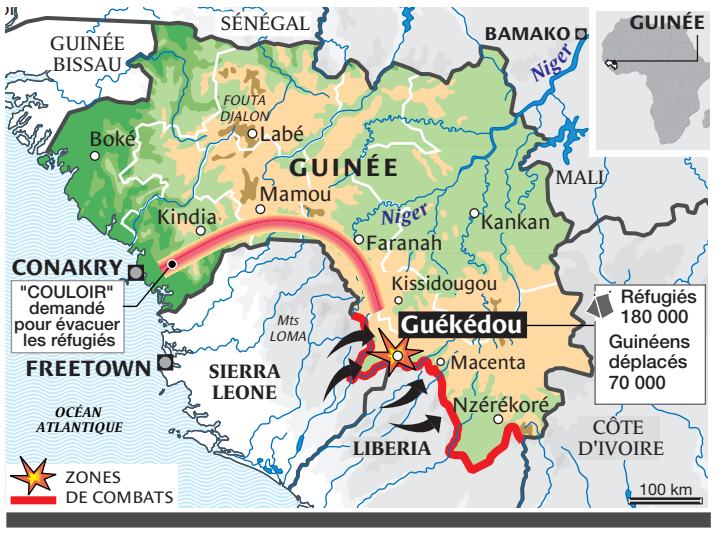

Le mois dernier, plusieurs ONG avaient appelé à *« une action d'urgence avant qu'il ne soit trop tard »*, pressant le HCR et les autorités guinéennes de s'entendre *« immédiatement »* sur les moyens d'assurer le transfert des réfugiés en zone sûre, dans des centres de transit plus éloignés de la frontière. Des témoignages recueillis par les équipes de MSF auprès de réfugiés faisaient état de harcèlement et d'assassinats de civils. Action contre la faim (ACF) a réitéré ces derniers jours son *« appel urgent »*, son *« cri d'alarme »*, face *« à la faible mobilisation que suscite le sort des populations victimes des combats »* dans cette région. L'organisation estimait *« insuffisants »* les moyens mis en œuvre par les agences de l'ONU et appelait *« les Etats de la communauté internationale à renforcer leurs efforts pour définir une stratégie cohérente »*.

DÉPLACÉS DE L'INTÉRIEUR

M. Lubbers, qui effectue son premier voyage en tant que nouveau Haut commissaire pour les réfugiés, a indiqué que le président et le premier ministre guinéens lui avaient assuré que *« le travail et le matériel du HCR seraient respectés »*. Il a insisté sur la nécessité de sécuriser un couloir permettant d'atteindre les populations en détresse de la région de Guékédou ; *« il faut,* a-t-il dit à propos des Sierra-Léonais*, leur donner la possibilité de venir vers le nord ou jusqu'à Conakry pour les rapatrier par bateau jusqu'à Freetown »*.

Action contre la faim estime que l'établissement dans d'autres camps de transit en Guinée est *« préférable au rapatriement massif des réfugiés sierra-léonais dans leur pays, qui n'est pas en mesure de leur garantir sécurité et assistance »*. La Sierra Leone est en effet déjà aux prises avec un énorme problème de déplacés de l'intérieur : ACF évalue à 200 000 le nombre des Sierra-Léonais qui ont fui le nord du pays après la reprise des combats au printemps 2000, et qui sont venus grossir la population déjà considérable des déplacés dans les zones progouvernementales et les camps de transit autour de Freetown.

ACF insiste pour que l'aide prenne en compte les populations guinéennes *« qui ont accueilli à bras ouverts ces réfugiés avant que leurs relations ne se détériorent »* en raison de la pression que cet afflux fait peser sur ce pays pauvre et, surtout, des incursions armées *: « Depuis septembre, le gouvernement attise l'animosité en accusant les réfugiés sierra-léonais et libériens d'être à l'origine de la déstabilisation de la région et des intrusions de combattants rebelles en Guinée. »*

Claire Tréan

En attendant la force d'interposition ouest-africaine

DAKAR
de notre correspondante

Depuis cinq mois, des attaques sont lancées sur le territoire guinéen à partir du Liberia et de la Sierra Leone. Et l'on craint en Afrique de l'Ouest que ce conflit embrase toute la région. Car la paix n'a toujours pas été instaurée en Sierra Leone, malgré la présence de casques bleus des Nations unies. La Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau, autres pays limitrophes de la Guinée, sont fragilisées par des tensions intérieures. Aussi, pour parer au risque de déstabilisation, les quinze membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) ont-ils décidé, fin décembre, d'envoyer une force de maintien de la paix chargée de sécuriser les frontières de la Guinée. Le Niger, le Nigeria, le Mali et le Sénégal ont accepté de fournir les troupes. Toutefois, cette volonté politique d'assurer la sécurité régionale a du mal à se concrétiser. La force ouest-africaine n'est pas partie alors que son déploiement avait été programmé successivement pour janvier, puis pour la mi-février.

Ce retard tient a des raisons à la fois politiques et militaires. Sur le terrain, la situation est très complexe. Les 1 700 soldats de la paix devraient se déployer aux frontières méridionales de la Guinée, longues de plus de 1 000 kilomètres. Et ils devraient pouvoir identifier les auteurs des attaques, ce qui tient de la gageure. Car, selon les autorités guinéennes, les « agressions » sont menées par une coalition de factions rassemblant des Libériens, des Guinéens et des rebelles sierra-léonais du RUF (Front révolutionnaire uni), proches du régime libérien. Les « rebelles » sont en outre soupçonnés de recruter dans les camps de réfugiés aménagés à proximité des frontières en Guinée. De son côté, le Liberia, qui accuse la Guinée de soutenir des bandes armées attaquant son territoire, a déployé des troupes le mois dernier.

LES « DIAMANTS DE LA GUERRE »

De même, sur le plan politique, la situation est loin d'être clarifiée. Si les présidents Lansana Conté (Guinée) et Charles Taylor (Liberia) ont souscrit à la décision de la Cedeao, ils n'ont pas encore signé d'accord sur le statut de la force d'interposition, faisant ainsi planer le doute sur leur volonté réelle de laisser intervenir la Cedeao. Comme le relève un observateur militaire, les combats se sont justement intensifiés depuis un mois. Civils et réfugiés en sont les premières victimes.

Les pays occidentaux ne restent pas indifférents. Des diplomates, tel l'ambassadeur de France à Conakry, se sont déplacés vers les zones frontalières pour évaluer la situation. Paris et dernièrement Washington ont alloué une aide humanitaire à la Guinée. Mais cette sollicitude ne signifie pas pour autant identité de vues sur les moyens de régler la crise. Le Liberia du président Taylor, jugé coupable de soutenir le RUF et d'être impliqué dans le trafic des « diamants de la guerre », reste la pomme de discorde. Alors que les Etats-Unis comme la Grande-Bretagne – impliquée en Sierra Leone où elle a envoyé des instructeurs militaires – veulent imposer un embargo sur les matières premières venant du Liberia, la France appelle à des sanctions limitées dans le temps. De ce fait, le Conseil de sécurité des Nations unies n'a pas encore adopté de sanctions contre le Liberia.

La menace de cet embargo a toutefois eu des effets. Le président Taylor a annoncé qu'il allait expulser du Liberia les membres du RUF. Il reste à savoir si le *« Milosevic de l'Afrique »*, comme l'ont surnommé les Américains, est passé de la parole aux actes. Mais la Cedeao vient de plaider sa cause en demandant, lundi, au Conseil de sécurité d'attendre deux mois avant de prendre des sanctions. Et c'est cette même instance onusienne qui est sollicitée pour le règlement du conflit aux frontières guinéennes... La Cedeao attend pour envoyer sa force d'interposition l'aval du Conseil de sécurité, lequel réserve pour l'instant sa réponse.

Brigitte Breuillac

Les étrangers ne sont plus les bienvenus en Côte d'Ivoire

ABIDJAN
correspondance

« Les Burkinabés, c'est comme les Abourés, c'est comme tout le monde : il y en a qui sont bons, il y en a qui sont méchants. » Marius n'est âgé que d'une dizaine d'années, mais il a déjà sa petite philosophie. Mais à Bonoua – une ville du sud du pays, à une centaine de kilomètres de la capitale —, où habite Marius, tout le monde ne pense pas comme lui. Résultat, la cité, surtout connue pour être la capitale de l'ananas ivoirien, est désormais l'un des symboles de la peur et de l'exode des étrangers, une centaine de jours après l'accession au pouvoir du président Laurent Gbagbo.

Tout est parti, le 16 février, d'une fausse rumeur faisant état du meurtre d'un jeune autochtone de l'ethnie abourée par un veilleur de nuit de nationalité burkinabée – en vérité, il avait été blessé à la suite d'une bagarre. *« Les jeunes se sont livrés à des actes de violence. Ils ont forcé les portes, pillé, brûlé les boutiques et les magasins des étrangers. Il n'y a pas eu de morts, mais quatre personnes ont été blessées et les dégâts se chiffrent en millions de francs CFA »*, raconte le préfet de Bonoua, Julie Aka Sonoh.

Ruinés, traumatisés, une centaine de Burkinabés et le double de Maliens sont déjà rentrés dans leur pays. Certes, le préfet refuse de parler d'exode. *« La majorité de ceux qui s'en vont sont des femmes et des enfants que les pères de famille ont décidé de mettre à l'abri le temps que la situation se calme »*, affirme-t-il.

« LE GÂTEAU IVOIRIEN »

L'ampleur de l'exode des étrangers de Côte d'Ivoire est difficilement quantifiable. Des sources diplomatiques burkinabées parlent de 10 000 départs par semaine – 6 000 par le train et 4 000 par la route – mais, selon certains observateurs, cette période est traditionnellement celle des vacances des travailleurs saisonniers.

Intervenant un peu plus d'une semaine après une mystérieuse tentative de coup d'Etat, les événements de Bonoua confirment que les étrangers font office de boucs émissaires en ces temps de tensions aiguës. Les remous qui ont agité la communauté libanaise en sont un autre exemple après l'affaire Hassan Hijazi, du nom d'un entrepreneur d'origine libanaise incarcéré depuis la mi-janvier pour fraude fiscale.

Le fait que des pans entiers de l'économie sont entre les mains de non-nationaux est mal vécu dans le pays. *« Ceux qui ont organisé la tension sont souvent des jeunes déscolarisés qui veulent retourner à la terre, dont une partie est entre les mains de Burkinabés »*, rapporte le préfet de Bonoua. Et de conclure : *« L'enjeu est plus économique que politique ! »*

Face à la forte demande sociale qui alimente les tensions intercommunautaires, le premier ministre, Pascal Affi N'Guessan, a indiqué, il y a quelques jours devant l'Assemblée nationale, que *« le gâteau ivoirien n'existe que de nom, sachant que la crise économique qui frappe le pays est très sévère »*. Le chef du gouvernement a demandé aux différents acteurs de la vie publique *« une trêve économique et sociale »* – à laquelle le Rassemblement des républicains (RDR) de l'ancien premier ministre, Alassane Ouattara, dont plusieurs cadres sont en prison pour *« atteinte à la sécurité de l'Etat »*, a opposé une fin de non-recevoir.

Théophile Kouamouo

Abidjan espère un coup de pouce de la France

Le premier ministre, Pascal Affi N'Guessan, devait commencer, mercredi 14 février, un voyage décisif à Bruxelles ? puis Paris. Quatorze mois après le premier coup d'Etat de son histoire, en décembre 1999, la Côte d'Ivoire est en récession, minée par une année d'instabilité et de violences et une dette *« exorbitante »*. *« C'est la bagatelle de 1 000 milliards* [de francs CFA, 1,5 milliard d'euros] *qu'il faudrait à la Côte d'Ivoire pour s'en sortir »*, a estimé le premier ministre. Or, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Union européenne ont suspendu leur aide depuis fin 1998.

La Côte d'Ivoire compte sur un coup de pouce décisif de la France, pour rembourser les 127 milliards de francs CFA (1,27 milliard de francs) d'arriérés dus à la Banque mondiale. Un « crédit relais » de 1 milliard de francs pourrait être accordé par Paris. Les modalités en seront négociées lors de l'étape parisienne du premier ministre, du 18 au 21 février. – *(AFP.)*

Mille scientifiques italiens défendent la recherche sur les OGM

ROME. Après avoir rendu public, le 5 novembre 2000, un appel à *« la liberté de la recherche scientifique »* en matière d'OGM (organismes génétiquement modifiés), signé par mille scientifiques éminents, un groupe de chercheurs a obtenu du gouvernement italien le principe d'un *« pacte d'honneur »* respectant cette liberté. La décision est intervenue à l'issue du colloque qu'ils avaient organisé mardi 13 février au matin à la Bibliothèque de la Chambre des députés. Entre autres orateurs, le Prix Nobel de médecine italien Rita Levi Montalcini a souligné qu'*« on ne peut dire que du bien de ces recherches, car, jusqu'à présent, il n'y a eu aucune preuve du danger de ces expérimentations. La science fait peur à ceux qui ne la connaissent pas »*. Ces scientifiques, soutenus par les ministres Umberto Veronesi (santé), Ottaviano Del Turco (finances) et Piero Fassino (justice), s'opposent à un décret signé en octobre par le ministre de l'agriculture, Alfonso Pecoraro Scanio, membre des Verts italiens, qui interdit toute recherche à ciel ouvert sur les cultures utilisant des OGM. – *(Corresp.)*

Romano Prodi plaide pour un grand débat « refondateur » en Europe

STRASBOURG. *« Nous sommes maintenant dans une phase nouvelle, confrontés à des questions de fond qui ne peuvent plus être escamotées »*, a plaidé le président de la Commission, Romano Prodi, en prononçant mardi 13 février le traditionnel discours annuel sur l'état de l'Union devant l'Assemblée plénière du Parlement européen à Strasbourg. *« Ce qui a le plus manqué à Nice, c'est un débat de fond préalable sur ce que nous attendons de l'Europe »*, a dit M. Prodi, invitant les Européens à *« un débat refondateur, de nature constitutionnelle »*, qui ne soit pas laissé aux seuls gouvernements : *« L'Europe n'est plus depuis longtemps une relation entre les seuls Etats, mais aussi entre les peuples. »*

M. Prodi envisage, après une première phase de débat public associant le plus grand nombre possible de citoyens, d'enclencher une *« réflexion structurée »* associant Parlement européen, Parlements nationaux, Commission et gouvernements pour faire émerger *« un projet cohérent et durable pour notre Union élargie »*. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **BAHREIN : les bureaux de vote ont ouvert, mercredi 14 février,** pour le référendum sur un projet de Charte nationale restaurant la démocratie dans cet archipel du Golfe. Le projet, cautionné par l'opposition, notamment chiite, prévoit de rétablir le Parlement dissous en 1975, deux ans après sa formation. – *(AFP.)*

■ **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : le président de la République** démocratique du Congo (RDC), Joseph Kabila, participera le 15 février au sommet de Lusaka qui réunira les belligérants de la guerre dans l'ex-Zaïre, a déclaré mardi 13 février le ministre de l'information de RDC, Dominique Sakombi. Le conflit oppose depuis août 1998 les forces gouvernementales appuyées par l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie à des factions rebelles rivales soutenues par le Rwanda et l'Ouganda. Le Rwanda a réaffirmé, mardi, qu'il ne participera pas au sommet. Le président ougandais ne s'y rendra pas non plus mais y sera représenté. – *(AFP.)*

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : l'état de santé du président tchèque**, Vaclav Havel, hospitalisé, lundi à Prague, après avoir été rapatrié d'urgence d'un voyage au Koweït, s'est *« légèrement amélioré »*, mardi 13 février, a annoncé son médecin. M. Havel, soixante-quatre ans, souffre d'une bronchite chronique. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE : au lendemain de l'annulation par la justice** des résultats du 5e congrès de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), le ministère français des affaires étrangères a rappelé mardi 13 février, par la voix de son porte-parole, son souhait de voir la Ligue *« continuer à apporter, dans des conditions normales, sa contribution à la défense des droits de l'homme et des libertés »*. En fin de semaine dernière, le Quai d'Orsay s'était dit *« préoccupé par l'usage croissant de la violence par les forces de sécurité tunisiennes à l'égard des défenseurs des droits de l'homme »*. – *(AFP.)*

■ **UKRAINE : l'opposition a dénoncé, mardi 13 février,** les accords de coopération conclus la veille par les présidents russe, Vladimir Poutine, et ukrainien, Leonid Koutchma, estimant que ces documents mettaient en péril la souveraineté de l'Ukraine, a rapporté Interfax. L'Ukraine *« avance à grands pas vers la capitulation économique face à Moscou »*, a déclaré un membre de la coalition antiprésidentielle, le député Taras Stetskiv.

Les présidents Poutine et Koutchma ont conclu, lundi, treize accords portant sur la coopération spatiale, aéronautique, énergétique, électrique et industrielle. L'opposition à M. Koutchma accuse Moscou de profiter de la crise politique en Ukraine pour tenter de ramener le pays dans le giron de la Russie. Une des figures de la coalition anti-Koutchma, l'ex-vice-premier ministre Ioulia Timochenko, a par ailleurs été arrêtée mardi à Kiev, et inculpée pour corruption. Le président Koutchma a menacé d'utiliser *« tous les moyens légaux »* pour mettre fin aux manifestations qui, selon lui, mettent en danger la *« sécurité de l'Ukraine »*. – *(AFP, Reuters.)*

Le casse-tête indien du sixième recensement de la population

NEW DELHI
de notre correspondante en Asie du Sud

Comme souvent en Inde, l'exercice est géant et semé d'embûches. Jusqu'au 28 février, 2,4 millions de fonctionnaires, en majorité des enseignants, vont parcourir l'Inde dans tous ses recoins pour tenter d'obtenir d'une population souvent réticente les moindres détails de son existence. Le sixième recensement de l'Inde indépendante a démarré dans ses 5 500 villes et 650 000 villages, pour une population qui a dépassé le milliard d'habitants depuis août 1999.

Instauré par le colonisateur britannique en 1871, l'exercice s'est poursuivi, sans interruption, tous les dix ans. Les vingt-trois questions posées par les agents de recensement ont été traduites en plus de seize langues, les agents ont été entraînés à ce travail particulier et un logiciel a été spécialement développé pour le digérer. *« Les résultats du recensement ont des effets constitutionnels »*, commente J. K. Banthia, le responsable général du recensement, *« puisque la Constitution prévoit des quotas de sièges au Parlement fédéral en fonction de la population des Etats et des emplois publics réservés pour les* dalits (« intouchables ») *et les tribaux »*. Ces deux dernières catégories, au bas de l'échelle sociale indienne, doivent en outre préciser le nom de leur caste ou de leur tribu.

UNE NUIT POUR LES SANS-LOGIS

Si les questions sont toujours majoritairement les mêmes, l'évolution de la société impose quelques ajouts. Dans une Inde qui s'urbanise lentement, le gouvernement veut savoir combien de temps un salarié met pour se rendre de son lieu de résidence à son lieu de travail, et quel moyen de transport il utilise. Tout aussi utile, les bidonvilles qui ne cessent de se développer autour des grandes cités seront pour la première fois comptabilisés à part pour qu'enfin les autorités aient une indication de la population qui y vit et dans quelles conditions.

Dans un souci de mieux appréhender les changements de la société, par sexe, dans un pays où les hommes sont plus nombreux que les femmes, l'âge au mariage, de l'homme et non plus seulement de la femme, a été ajouté au questionnaire. Une des principales nouvelles questions que les enquêteurs trouvent d'ailleurs difficile à poser est celle de la présence de personnes handicapées dans les familles. Le recensement distingue cinq sortes de handicaps – visuel, auditif, aphasique, moteur et mental. Les sans-logis seront pour leur part comptés la dernière nuit du recensement.

Cet exercice obligatoire pour chaque citoyen a déjà provoqué une violente réaction des eunuques et des prostituées. Les eunuques s'émeuvent d'être obligatoirement comptabilisés parmi les hommes, alors que les prostituées ne veulent pas être rangées dans la catégorie des mendiants. Mais c'est dans les couches les plus aisées de la population que les agents rencontrent le plus de difficultés, celles-là craignant une intrusion mal venue de l'Etat, et donc du fisc. Les informations obtenues lors du recensement sont normalement confidentielles et ne peuvent, en aucun cas, être utilisées devant une juridiction quelconque. Soulignant l'importance des informations données, chaque personne interrogée doit signer son questionnaire rempli.

Le recensement sera, cette année, entaché par le fait que les opérations entreprises en avance au Cachemire ont dû être interrompues à cause de la situation politique, mais aussi à cause du récent tremblement de terre au Gujarat. Les régions les plus atteintes par le séisme ont pour l'instant été exclues de l'exercice.

Selon M. Banthia, les premiers résultats de ce recensement qui conditionnera le travail de la commission du Plan devraient être connus fin mars.

Françoise Chipaux

Lente renaissance de l'ancienne zone occupée au sud du Liban

Huit mois après le départ de l'armée israélienne, les autorités tardent à rétablir les services publics et la morosité a remplacé la liesse qui avait marqué la fin de vingt-deux ans d'occupation

Le 24 mai 2000, l'armée israélienne précipitait son évacuation programmée de la zone qu'elle occupait depuis vingt-deux ans dans le sud du Liban, sous les coups du Hezbollah chiite. Huit mois après, la liesse qui avait accompagné la libération de ce territoire occupé a disparu. Souvent incapables de rétablir les services publics essentiels, l'eau, l'électricité ainsi qu'un réseau routier correct, les autorités libanaises sont l'objet de bien des critiques. En réalité, des habitants dénoncent l'absence généralisée de l'Etat. En dépit du fait qu'il n'y ait pas de déploiement de forces militaires, le calme prévaut dans cette région frappée de longues années par la guérilla menée contre les troupes d'occupation israéliennes et leurs supplétifs libanais. Aucune violence communautaire significative n'a d'ailleurs été notée par les forces des Nations unies toujours stationnées dans cette zone.

MARJEYOUN (Liban)
de notre envoyée spéciale

Sœur Rita Khoury n'avait pas envie d'entrer dans les détails mardi 13 février. *« Ce que la presse a rapporté est vrai*, dit-elle. *Mais le directeur du ministère de la santé nous a joints ce matin pour nous assurer que l'hôpital pourrait reprendre dès demain ses activités. »*. Sœur Rita est responsable de l'hôpital de Marjeyoun, perché sur un promontoire de cette ville du sud libanais qui fut le quartier général de l'Armée du Liban Sud (ALS), l'ex-milice libanaise auxiliaire de l'armée israélienne jusqu'au retrait de cette dernière de cette région le 24 mai 2000. Mardi, la grille principale de l'hôpital était fermée. Seul fonctionnait, au ralenti, le service des urgences où trois jeunes infirmières tuaient le temps en bavardant autour d'un réchaud. La salle, propre comme un sou neuf, était vide. *« C'est tout à fait exceptionnel,* assuraient-elles. *Nous continuons de recevoir des urgences, dans la mesure des moyens et bien que certains personnels, non fonctionnaires du gouvernement, ne perçoivent plus de salaire »*. Deux d'entre elles étaient dans ce cas.

REPORTAGE

La population attend un soutien de l'Etat pour mettre fin au statut de région sinistrée

« Ce que la presse a rapporté », et auquel sœur Rita faisait allusion, c'est que l'hôpital, qui était administré par l'armée israélienne et l'ALS *via* ce qu'elles appelaient *« l'administration civile »*, a été fermé parce que le ministère de la santé libanais n'a pas pris la relève.

Tsahal et sa milice auxiliaire parties, le Comité international de la Croix-Rouge a proposé de reprendre les choses en main temporairement, histoire de laisser au gouvernement libanais le temps de reprendre ses esprits. Ce qui fut fait, raconte Timur Goksel, le quasi inamovible porte-parole et conseiller politique de la Force intérimaire des Nations unies pour le Liban (Finul). Cet intérim a tenu jusqu'à fin décembre 2000, disent les infirmières. Puis l'hôpital a continué de fonctionner un peu avant de fermer ses portes il y a quelques jours faute de fonds, et pour les non-fonctionnaires faute de salaire.

L'histoire de l'hôpital est un peu emblématique de la situation qui prévaut au Liban sud près de neuf mois après la fin de l'occupation. A l'ivresse consécutive au départ de l'occupant a succédé une morosité certaine, dans l'attente que l'Etat reprenne en charge l'administration d'une zone qui lui a échappé pendant vingt-deux ans. L'absence de l'Etat n'est pas tant perçue sur le plan de la sécurité, encore que certains, comme Maroun Diab et René Barakat, dans le village chrétien d'Aïn Ebel, affirment que sans une présence conséquente de l'armée, ils *« se sentent perdus, peu rassurés et déstabilisés »*.

Mais force est de constater que d'Ouest en Est, dans l'ancienne zone occupée par Israël, partout, bourg après ville, village après hameau, qu'il soit chrétien ou musulman, un calme total prévaut bien que l'Etat n'ait déployé qu'une petite force mixte d'un peu plus de 1 500 gendarmes et soldats et des membres des services de renseignements de l'armée en civil. *« Il n'y a pas eu un seul incident sérieux sectaire ; pas un seul »*, affirme Timur Goksel qui ne cache pas son *« entière satisfaction »*. *« De nouvelles règles du jeu se sont établies ici »* et ça marche à merveille, assure-t-il. C'est tout juste si, d'après lui, certains se plaignent de la présence du Hezbollah près de la frontière. En réalité, des habitants déplorent également de nombreux vols de voitures, voire, dit l'un d'eux, de linge mis à sécher.

La frontière est, elle aussi, d'un calme assourdissant bien qu'il suffise de tendre la main pour se retrouver de l'autre côté. Ici il n'existe aucun *no man's land*, aucune zone-tampon, tout juste une longue ligne de fils barbelés sans laquelle Libanais et Israéliens se retrouveraient en de nombreux points nez à nez, un pas ou deux de l'un des deux pouvant le conduire de l'autre côté. De part et d'autre, chacun va à ses activités, mais une telle proximité rend les choses certainement relatives. L'armée israélienne a ainsi commencé, il y a quelques jours, à grignoter quelques arpents du village de Ghajar en modifiant à sa hauteur la « ligne bleue » tracée par l'ONU après le retrait de Tsahal. L'intervention de la Finul et de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies l'a forcée à faire marche arrière. L'aviation israélienne, elle, viole régulièrement l'espace aérien libanais.

L'aviation israélienne viole régulièrement l'espace aérien libanais

Pour l'heure, la population du Liban sud attend surtout de la part de l'Etat le rétablissement des services publics, une plus grande attention qui la dégagerait de son statut de région sinistrée, qui soulagerait les difficultés économiques de tous ceux qui n'ont pas quitté leur terre malgré l'occupation (quelque 22 % seulement de la population originelle d'après les estimations officielles) et qui encouragerait ceux qui ont émigré ou ont été déplacés à revenir.

Hanine est, ou plutôt fut, un petit village chiite de 1 500 à 2 000 personnes dans la partie centrale de la région. Les Israéliens partis, il n'en restait plus rien. D'un bombardement à l'autre de l'ALS et de Tsahal en 22 ans, les maisons ont été réduites en poussière. Les habitants ont fui vers d'autres régions ou ont émigré. Hanine, aujourd'hui, est une fourmilière : des ouvriers du bâtiment s'affairent autour de dizaines de petites villas en construction. *« Nous sommes 280 personnes à avoir bénéficié, chacune, d'un don de 20 000 dollars,* explique Mohamad Moussa, revenu d'Australie surveiller son chantier. *Et pour que nul ne triche, les 20 000 dollars sont accordés par tranches de 9 millions de livres libanaises* (environ 7 000 dollars)*, un inspecteur des travaux veillant à la bonne utilisation des fonds »*, précise-t-il. Et ça marche. A ma connaissance, dit Timur Goksel, ravi d'une telle initiative, deux autres localités, El Arab et Rchaf, en bénéficient. Peut-être y en a-t-il d'autres. *« Mais comprenez-moi bien, c'est le Koweït, pas le gouvernement libanais, qui paie »*, insiste M. Moussa. *« Et l'eau, je dois l'acheter au village d'Aïn Ebel ! »*. A Aïn Ebel précisément, à un jet de pierres de Hanine, on se veut amèrement compréhensif. Deux sexagénaires devisent de tout ça avec un quadra ingénieur de son état. *« Le Conseil du Liban sud a voulu commencer par les villages entièrement détruits, mais en attendant on ne nous dédommage pas, nous, pour les dégâts que nous avons subis »*, se lamente l'un d'eux. Et puis il y a ces dizaines de personnes que *« l'Etat »* a jetées en prison sous l'accusation de collaboration avec l'ennemi ; même ceux qui, dit l'autre, ont travaillé en Israël ou commercé avec lui tout simplement parce que, confinés dans la zone contrôlée par l'Etat juif, ils n'avaient pas d'autre choix pour gagner leur vie. Des familles entières se retrouvent ainsi sans chef et sans gagne-pain. Même son de cloche quelques kilomètres plus bas, à Debel.

Dans toutes les bouches revient le problème de l'eau. Une vingtaine de villages, explique Timur Goksel, continuent d'être alimentés en eau par Israël. D'autres en manquent tout simplement. Plus que les grands projets que le gouvernement libanais souhaiterait mettre en chantier, mais pour lesquels il a impérativement besoin d'une aide internationale qui ne vient toujours pas, il faut, insiste-t-il, commencer par de petites choses. Ici, les gens savent très bien se débrouiller pour peu qu'on leur assure l'essentiel, l'eau, l'électricité, de bonnes routes. Ces choses sont en train de se faire, mais très lentement.

Mouna Naïm

Une région à reconstruire

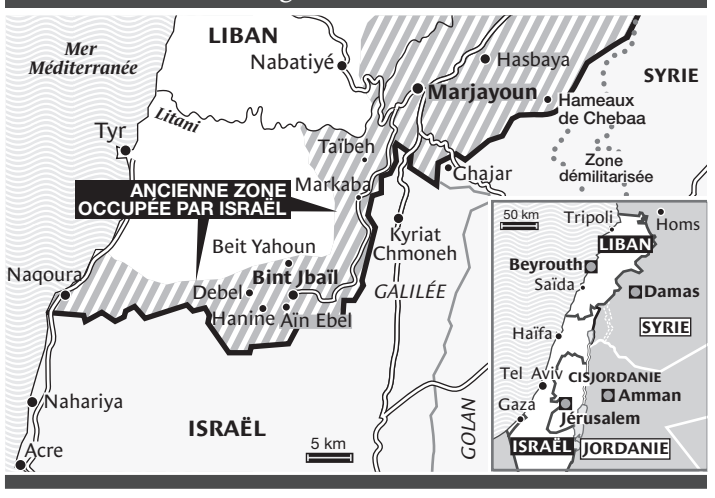

Beyrouth parie sur un accord avec l'Europe pour sortir du marasme

BEYROUTH
de notre envoyée spéciale

Trois mois après son entrée en fonctions le 6 novembre 2000, le premier ministre libanais, Rafic Hariri, qui a commencé, mercredi 14 février, une visite officielle de deux jours à Paris est résolu à mettre les bouchées doubles pour conclure un accord d'association avec l'Union européenne (UE). M. Hariri estime qu'un accord devrait contribuer à sortir son pays de la crise économique aiguë qu'il traverse depuis plusieurs années.

A cet effet, a-t-il dit, un calendrier a été fixé et des réunions intensives auront lieu avec l'UE pour aplanir les difficultés qui subsistent encore avant l'été, date à laquelle il souhaiterait que l'affaire soit bouclée.

D'ores et déjà, des mesures ont été adoptées en ce sens, tels le système de Ciel ouvert ou encore la réforme des tarifs douaniers et, ce qui lui paraît *« plus important »*, la modification de la loi sur les douanes qui *« est devenue très proche de celles en vigueur dans les pays européens »*. Un autre texte, sur les investissements, est en cours de discussion, de même que la révision de la loi sur la propriété, afin de la rendre plus accessible aux non-Libanais.

Dans un appel du pied aux investisseurs européens, le premier ministre fait valoir que les impôts au Liban sont beaucoup moins élevés qu'en Europe : ils sont de 15 % pour les sociétés. Les prélèvements pour la sécurité sociale ne peuvent excéder 15 % de la masse salariale, et l'impôt sur le revenu est plafonné à 10 %, plaide-t-il. Ce qui revient à dire que *« le coût de la vie et celui du fonctionnement à partir du Liban sont plus bas qu'en Europe »*. Le Liban pourrait ainsi devenir une plaque tournante pour les hommes d'affaires et les industriels européens, qui pourraient vendre leurs services ou leurs produits tant dans les pays arabes qu'en Europe.

Les détracteurs de M. Hariri font notamment valoir qu'une telle politique, de même que les projets de privatisation et de réduction des dépenses de l'Etat, destinés à réduire le déficit budgétaire, ne sont éventuellement porteurs de résultats qu'à long terme, et qu'ils ne permettent pas de régler les problèmes économiques et financiers immédiats dont souffre le pays.

M. Na.

Huit Israéliens sont morts dans un attentat au sud de Tel-Aviv

UN CHAUFFEUR de bus palestinien a volontairement percuté un groupe de civils et de soldats, mercredi matin 14 février, au sud de Tel-Aviv. Au moins huit personnes ont été tuées et une dizaine d'autres blessées. Le conducteur a tenté ensuite de prendre la fuite avec son véhicule mais il a été pris en chasse par les forces de sécurité israéliennes et sérieusement blessé après un accrochage avec un poids lourd.

Le chauffeur, un Palestinien de la bande de Gaza, travaillait depuis 1996 pour la compagnie de transport israélienne Egged. Il avait pour tâche de convoyer quotidiennement les travailleurs palestiniens de Gaza en Israël, puis il patientait au dépôt de la compagnie jusqu'à la fin de la journée pour ramener les travailleurs.

Le nouveau premier ministre israélien, Ariel Sharon, a qualifié de *« très grave »* cet *« attentat »*. *« Une fois de plus, il a été démont ré que du point de vue des Palestiniens, il n'y a pas de différence entre Netzarim, la Cisjordanie, la frontière libanaise et le cœur d'Israël »*, a déclaré M. Sharon, cité par un porte-parole.

L'Autorité palestinienne qui condamne de manière générale les violences perpétrées contre les civils a réagi très vivement en estimant que *« le gouvernement Barak ne peut s'en prendre qu'à lui-même après ce qui s'est passé, parce que la violence appelle la violence »*, selon Ahmed Abdel-Rahman, proche collaborateur du président palestinien Yasser Arafat. *« La seule manière d'empêcher de tels actes*, a-t-il ajouté, *c'est de mettre fin à l'occupation des terres palestiniennes, de lever leur fermeture et d'arrêter de bombarder des villes palestiniennes, ainsi que des villages et des camps de réfugiés. »*

Cet attentat intervient au lendemain de l'assassinat d'un membre de la garde rapprochée de Yasser Arafat par l'armée israélienne, dans la bande de Gaza, alors que les affrontements se sont intensifiés ces derniers jours. L'Union européenne avait *« instamment appelé »* Israël à mettre fin à la pratique d'*« éliminations »* de Palestiniens, jugée *« inacceptable et contraire à l'Etat de droit »* et qui *« pourrait provoquer de nouvelles violences. »* Un nouveau Palestinien a été tué par l'armée israélienne mercredi matin alors qu'il circulait en voiture entre les villes palestiniennes de Jénine et de Toulkarem. – *(AFP, Reuters.)*

► www.lemonde.fr/israel

L'explosion d'une torpille russe était bien à l'origine du naufrage du « Koursk »

MOSCOU
de notre correspondant

Six mois après le naufrage du sous-marin nucléaire *Koursk*, le 12 août 2000 , les autorités russes reconnaissent enfin la validité d'une thèse jusqu'alors niée avec force : c'est bien l'explosion d'une torpille à l'intérieur du bâtiment qui a causé *« directement ou indirectement »* la catastrophe, dans laquelle ont péri les 118 membres de l'équipage. Ilia Klebanov, vice-premier ministre et président de la commission d'enquête, a pour la première fois, mardi 13 février, renversé l'ordre des explications officielles. *« Il est absolument clair que, dès le début, une torpille a été impliquée dans le désastre »,* a-t-il déclaré.

Jusqu'alors, la commission d'enquête disait retenir trois versions du sinistre : une collision avec un sous-marin étranger ; une collision avec une mine ; une explosion accidentelle à l'intérieur du compartiment des torpilles, thèse défendue dès le mois de septembre par de nombreux experts russes et étrangers. Mais l'état-major de la marine n'a jamais voulu reconnaître cette troisième explication, sans pour autant fournir le moindre élément permettant d'accréditer une éventuelle collision avec un bâtiment étranger. C'est pourtant cette collision qui a été constamment mise en avant depuis des mois, évitant ainsi un douloureux débat sur la qualité des armements embarqués et les responsabilités au sein de l'état-major.

Le 5 novembre, le haut commandement de la marine russe expliquait ainsi être *« d'ores et déjà certain que le naufrage du* Koursk *a été provoqué par une collision avec un sous-marin étranger »*. *« Le seul problème est d'établir à 100% à quel pays membre de l'OTAN il appartient »*, était-il ajouté. M. Klebanov a donc choisi de balayer ces certitudes. Bien sûr, dit-il, la thèse d'une collision n'est pas écartée pour autant, mais des essais ont été effectués depuis plusieurs semaines sur des torpilles. Ces essais ont été révélés, en décembre, par l'organisation écologiste norvégienne Bellona.

L'AVIS DES EXPERTS

Le rapport remis au commandement de la marine explique qu'une explosion accidentelle d'une torpille peut se produire sans choc ou collision initiale. Selon Bellona, l'instabilité du carburant à base d'hydrogène utilisé pour deux des torpilles embarquées sur le *Koursk* pouvait déclencher *« un processus incontrôlé »* provoquant une explosion.

Une autre étude a sans doute amené les autorités russes à infléchir leurs positions. Elle a été publiée le 23 janvier par des chercheurs américains dans la revue scientifique *Eos*. Les *« deux événements »* du naufrage y sont identifiés : une première explosion d'une puissance équivalente à celle d'une torpille, suivie 2 minutes et 15 secondes plus tard d'une énorme déflagration, équivalente à 5 tonnes de TNT, ce qui correspond *« à l'explosion simultanée de 4 à 8 missiles »* et le type d'ondes et fréquences enregistrées *« excluent la possibilité d'une collision ou d'un impact comme source déclenchante »*.

Lentement, les autorités russes se rangent donc à l'avis des experts. Mais *« les conclusions définitives »*, est-il dit, ne pourront être faites qu'après le renflouement du bâtiment, qui devrait être effectué cet été par plusieurs sociétés occidentales et russes.

François Bonnet

Le président Bush affirme la prééminence des intérêts stratégiques américains

Il a rendu un vibrant hommage à l'OTAN et promet une « sincère consultation » des alliés

Après une semaine consacrée à l'éducation et une autre aux baisses d'impôts, le président George W. Bush s'est rendu à Norfolk (Virgine), mardi 13 février, où il a défini dans un bref discours les objectifs de sa politique de sécurité et sa vision de l'Alliance atlantique, unie derrière Washington. Il devrait se rendre au Mexique, vendredi 16 février, pour sa première visite à l'étranger.

WASHINGTON
de notre correspondant

En matière de défense, le président Bush a déjà pris deux décisions : il a demandé un examen complet des programmes engagés et il a augmenté la solde des militaires. Mardi 13 février, à Norfolk, il a défini les objectifs de sa politique de sécurité et sa vision de l'Alliance atlantique, unie derrière Washington. Il s'est livré à un vibrant hommage à l'OTAN – qui *« est la raison pour laquelle l'histoire n'a pas connu de troisième guerre mondiale »* – et a appelé les Européens à faire preuve de plus d'unité et de coopération avec les Etats-Unis. *« J'ai aujourd'hui un message pour les alliés de l'Amérique. Nous coopérerons dans notre œuvre de paix. Nous les consulterons à l'avance et sincèrement et nous espérons qu'ils en feront de même. Dans les domaines diplomatique, technologique, dans la défense antimissiles, dans les guerres et, plus encore, dans leur prévention, nous devons travailler comme un seul homme. La sécurité et la stabilité transatlantiques sont d'un intérêt vital pour les Etats-Unis et notre unité est essentielle pour la paix dans le monde. Rien ne doit jamais nous diviser* (...) *Nous sommes des alliés et aussi des amis. »*

La nouvelle administration l'affirme mais elle voudrait que l'Union européenne en soit également consciente. *« L'Amérique sait que, pour réussir, nous devons travailler avec nos alliés. Nous n'avons pas gagné la guerre froide chacun de notre côté, avec des plans et des technologies séparées »*, a ajouté le président Bush. Ses principaux conseillers en matière stratégique, le vice-président, Dick Cheney, et le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld – qui a rencontré au début du mois à Munich ses collègues européens -, lui ont certainement expliqué que les alliés ont mal ressenti les propos tenus à l'automne dernier par Condoleezza Rice (à la tête du Conseil national de sécurité) en faveur d'un retrait des GI's des Balkans, et qu'ils ne sont guère favorables à la NMD (Défense nationale antimissiles), ce bouclier censé protéger les Etats-Unis, et éventuellement leurs alliés, contre les attaques des *« Rogue States »* (les Etats-voyous)...

Pour répondre à ces inquiétudes, M. Bush s'est voulu rassurant, tout en lançant une mise en garde qui renforce celle déjà proférée par M. Rumsfeld. Les Etats-Unis n'ont pas l'intention de se dégager de leurs obligations au sein de l'OTAN. Toutefois, en plaçant au second plan la concertation et la coopération, après que la Maison Blanche et le Pentagone aient déjà pris les décisions de principe, ils risquent de ne pas apaiser les craintes des Européens. *« Nous faisons tous face aux mêmes dangers. Les systèmes de défense que nous construisons doivent nous protéger tous* (...). *Nous n'avons pas de plus haute priorité que de défendre nos populations contre une attaque terroriste »*, a précisé M. Bush. Or ces deux priorités sont avant tout américaines. L'appel à la consultation préalable de part et d'autre est-il une critique voilée de la politique européenne de défense à laquelle l'équipe Bush paraît beaucoup plus hostile que celle de Bill Clinton ?

L'ANALYSE DE LA CIA

Les ambitions militaires de la Maison Blanche ne s'appuient pourtant pas sur les moyens nécessaires à leur réalisation. Le budget de la défense pour 2002 reste celui de l'administration précédente que M. Bush avait dénoncé comme insuffisant durant la campagne électorale : 310 milliards de dollars, en hausse de 14 milliards. Il faudra donc trouver des économies pour dégager les 5,7 milliards promis pour réévaluer la solde des militaires.

L'analyse rendue publique, le 7 février, par George Tenet, le directeur de la CIA, ne cadre pas parfaitement avec la vision exposée par le président et ses plus proches collaborateurs. Lors d'une audition au Sénat, M. Tenet a relativisé la menace balistique représentée par des Etats comme la Corée du Nord, l'Iran ou la Libye par rapport aux séismes démographiques, économiques et sociaux qui menacent une partie du tiers-monde et en particulier le monde musulman.

L'affaiblissement de ces pays – leur impuissance face à la montée du chômage des jeunes par exemple, à un moment où les groupes terroristes ont appris à tirer profit de la haute technologie, et en tout premier lieu des progrès de la communication par Internet – est sans doute *« moins évident »*, mais il ne pourra être contré que par des réformes profondes. Face à ce danger, le bouclier antimissiles risque de se révéler moins efficace que l'aide à la construction d'Etats stables et si possible démocratiques, le *« nation building »* dont George W. Bush ne veut pas, pour le moment, entendre parler.

Patrice de Beer

Un nouveau séisme a fait au moins 173 morts au Salvador

Le président appelle à l'aide internationale

DES CENTAINES d'immeubles se sont effondrés, au moins 173 personnes ont été tuées et plus de 1 500 blessées, lors d'un violent séisme survenu mardi 13 février au Salvador. La secousse, d'une magnitude de 6,1 sur l'échelle de Richter, s'est produite à 8 h 22 dans la matinée (heure locale) et a duré une dizaine de secondes. Ce séisme intervient un mois jour pour jour après un précédent tremblement de terre (de magnitude 7,6) qui avait fait 827 morts et près de 2000 disparus.

Ce sont les départements de La Paz, San Vicente et Cuscatlan, situés dans le centre du pays, le long d'une chaîne de volcans, qui ont été, mardi, les plus touchés. La population a été prise de panique dans la capitale, où chacun a voulu se précipiter hors des immeubles.

Des malades sur leurs lits d'hôpital ont été alignés dans les rues en attendant que les bâtiments soient inspectés. Des parents se sont précipités dans les écoles, afin de chercher leurs enfants. (Le séisme du 13 janvier s'était produit un samedi matin, alors que les écoles étaient fermées).

Le président du Salvador, Francisco Flores, a qualifié les dégâts de *« considérables »* et a lancé un appel à l'aide internationale, notamment en équipes médicales. Il a rappelé que presque tous les secours arrivés de l'étranger au lendemain du précédent séisme pour venir en aide aux sinistrés, avaient quitté le pays depuis une dizaine de jours.

Parmi les victimes, une institutrice et une vingtaine d'enfants sont morts sous leur école effondrée à Candelaria, une petite commune à 40 km à l'est de la capitale, San Salvador. *« L'école et l'église adjacente ont été littéralement rasées »* a raconté un responsable local.

« C'est une nouvelle épreuve pour le Salvador, et je lance un appel au calme », a déclaré le président Flores, ajoutant que le séisme avait été provoqué par une *« faille locale »* et ne constituait pas une réplique à la précédente secousse. – *(AFP, AP.)*

La France a discrètement importé des rebuts nucléaires allemands

PENDANT L'ÉTÉ 2000, la France a accueilli dans la plus grande discrétion quatre transports de déchets nucléaires allemands vers la Hague. Cette information, révélée par le cabinet d'expertise nucléaire Wise-Paris, intervient alors que, depuis deux ans, le gouvernement français affirme qu'il n'acceptera de nouveaux matériaux allemands à retraiter que quand les déchets stockés à la Hague commenceront à repartir outre-Rhin.

Selon Wise-Paris, ces importations découlent d'un contrat signé en octobre 1997 entre la Cogema (Compagnie générale des matières nucléaires) et DWK, un consortium de compagnies allemandes d'électricité. Il prévoyait d'évacuer et de retraiter un stock de rebuts de Mox (mélange d'uranium et de plutonium) restant à l'usine d'Hanau (dans le Hesse), une usine de fabrication de Mox à l'arrêt depuis 1991. Les autorités allemandes ont autorisé une série de quinze transports avant le milieu de l'année 2001. Onze resteraient donc à effectuer.

UN STATUT DISCUTABLE

La Cogema ne dément pas ces informations. Mais selon Philippe Pradel, un responsable de la société, *« il s'agit de combustible frais que l'on va retraiter, comme on le fait pour les rebuts de l'usine française Melox. C'est un combustible neuf, au sens où il n'a pas été irradié. »* Cette importation ne rentrerait donc pas dans le cadre de l'interdiction posée par le gouvernement français. On indique au cabinet du ministre de l'industrie que *« c'est quelque chose de totalement banal. Il n'y a rien de bizarre, dans la mesure où il ne s'agit pas de combustibles irradié»*. L'autorisation de *« réception, déchargement et entreposage »* de ces matériaux a d'ailleurs été donnée en avril 1999 par la Direction de la sûreté nucléaire (DSIN) du ministère de l'industrie, tandis que le haut fonctionnaire de défense de ce ministère a accordé l'année dernière les autorisations spécifiques de transport.

En fait, le statut des matériaux importés est très discutable. Ils ont été façonnés à partir d'un stock de rebuts de fabrication de Mox, comprenant environ 840 kg de plutonium, et accumulés dans l'usine de Hanau entre 1969 et 1991, ainsi que d'environ 60 kg de plutonium liquide provenant d'un réacteur de recherche de Karlsruhe, également arrêté. L'usine, qui appartient à Siemens Power Generation, est aujourd'hui en cours de démantèlement. Son directeur, Helmut Rupar, indique au *Monde* que le matériel en cause *« constitue un déchet* [waste], *qui ne peut être utilisé comme combustible. Il comprend beaucoup d'impuretés, surtout de l'américium. »* Le plutonium 241 se décompose en effet, sur une période assez courte (quatorze ans) en américium 241, un élément qui présente une radioactivité alpha et gamma importante, et qui n'a pas d'utilisation.

L'affaire est d'autant plus étonnante que la Cogema n'a pas reçu l'autorisation de retraiter ces matériaux dans ses usines de la Hague. *« A ma connaissance,* indique Philippe Pradel, *le retraitement n'est pas planifié. Il le sera dans le futur, et le jour venu, on fera un dossier d'autorisation. »* Mycle Schneider, directeur de Wise-Paris, estime que *« une fois de plus, les Allemands n'avaient pas d'endroit où stocker leurs résidus et les ont envoyés à la Hague. »*

Ces importations posent deux autres problèmes. D'une part, elles ébrèchent l'accord électoral Verts-PS de 1997 qui proscrivait tout nouveau contrat de retraitement. D'autre part, elles se sont produites dans le secret. La Cogema n'a fait aucune communication sur ces importations qu'elle feint de considérer comme banales, alors qu'elle reconnaît qu'aucun autre mouvement notable de matière radioactive ne s'est produit d'Allemagne vers la France depuis deux ans. La DSIN n'a pas jugé bon d'informer ses ministères de tutelle (environnement et industrie) de l'autorisation qu'elle donnait, tandis que le haut fonctionnaire de défense n'a pas informé des transports le ministère de l'environnement, selon celui-ci. Mardi 13 février, Matignon ne répondait pas aux questions du *Monde*. On se contentait donc des déclarations de M. Jospin sur son site Internet : *« Un nucléaire opaque, un nucléaire fondé sur un lobby, un nucléaire auquel on n'impose pas la transparence, (...), ça c'est fini !»*

Hervé Kempf

COHABITATION **Jacques Chirac a décidé, mardi 13 février, le report de l'inscription de l'avant-projet de loi sur la Corse, qui devait figurer à l'ordre du jour du conseil des ministres mercredi 14 février. Lionel Jospin a aussitôt répondu, dans un communiqué, qu'il souhaitait son inscription rapide *« afin que le Parlement puisse en commencer l'examen »*. ● À L'ELYSÉE comme à Matignon, on s'efforçait de dédramatiser le différend et on laissait entendre que le report n'excéderait pas deux semaines. C'est la première fois qu'est utilisé de cette manière l'article de la Constitution attribuant au chef de l'Etat la présidence du conseil des ministres. ● EN CORSE, les élus favorables au texte se disent *« confiants »* dans la continuation du processus. ● LA DROITE se félicite, avec des nuances, de l'initiative du président de la République. *(Lire aussi notre éditorial page 14.)***

Jacques Chirac retarde l'examen du texte sur l'avenir de la Corse

Usant, de façon inédite, de l'article 9 de la Constitution, qui lui attribue la présidence du conseil des ministres, le chef de l'Etat a refusé d'inscrire l'avant-projet de loi à l'ordre du jour de la réunion du 14 février. Lionel Jospin assure que ce problème « va trouver sa solution »

UNE LETTRE. Pour prendre acte, et date, par exemple lors d'un face-à-face télévisé dans la campagne présidentielle de 2002. Si les échanges sont qualifiés de *« courtois »*, à Matignon, et qu'à l'Elysée on invoque toujours la *« cohabitation constructive »*, la Corse a de nouveau secoué l'épicentre du pouvoir. Pour la première fois en période de cohabitation, le président de la République a fait savoir, mardi 13 février, qu'il demandait le *« report »* de l'inscription à l'ordre du jour du conseil des ministres de l'avant-projet de loi *« modifiant et complétant le statut de la collectivité territoriale de Corse »*, après l'avis négatif rendu par le Conseil d'Etat au gouvernement (*Le Monde* du 10 février). Le gouvernement demandait l'examen de ce texte au conseil des ministres du mercredi 14 janvier.

Dans le dossier corse, on avait déjà vu un ministre « démissionné » – le radical de gauche Emile Zuccarelli, hostile à l'ouverture de discussions avec les nationalistes corses ; un autre démissionnaire – Jean-Pierre Chevènement, qui estimait qu'il ne lui était *« pas possible »* de défendre devant les parlementaires un projet de loi *« qui ne répond* [ait] *pas à l'idée qu'*[il] *se fais* [ait] *de l'Etat républicain où le Parlement vote la loi, égale pour tous »*. Voilà maintenant que le « processus » engagé en décembre 1999 en Corse par Lionel Jospin est l'occasion d'un conflit institutionnel inédit entre les deux têtes de l'exécutif. Et, derrière, d'une querelle juridique : Matignon s'interroge sur l'usage que le président de la République a fait des avis consultatifs et confidentiels du Conseil d'Etat, *« conseiller du gouvernement »*. L'Elysée brandit l'article 9 de la Constitution, selon lequel *« le président de la République préside le conseil des ministres »*, tandis que la Rue de Varenne invoque les articles 20, 21 et 39, qui disposent que *« le gouvernement conduit et détermine la politique de la nation »* et que *« les projets de loi sont délibérés en conseil des ministres après avis du Conseil d'Etat »*.

C'est le paradoxe de cet avant-projet. Alors que la Corse n'est une préoccupation majeure ni pour les Français, ni pour les membres du gouvernement, ni pour les députés, le premier ministre – et derrière lui Olivier Schrameck – en a fait un étendard de sa modernité et la première réponse aux accusations d'immobilisme. Profondément jacobin, le premier ministre s'est fait violence, au cœur de l'hiver 1999-2000, en ouvrant le dialogue, tentant de réussir là où les autres – à commencer par Jacques Chirac, premier ministre lors de la répression d'Aléria, en 1975 – ont échoué, soucieux surtout de pouvoir dire qu'il a essayé. Pas question, donc, de modifier sa méthode : le texte, élaboré *« au grand jour »* avec les élus, est en fait un contrat passé avec eux. Cela exclut que les principales clauses en soient modifiées unilatéralement, même sur l'avis du Conseil d'Etat. Pas question, non plus, de déroger au calendrier établi.

« Une semaine de perdue », a soupiré le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande, mardi soir. M. Jospin a en effet compris de son entretien téléphonique avec le président de la République qu'il ne souhaitait pas bloquer le texte plus de sept jours, quinze au maximum. L'obstruction, *« ce n'est pas le genre de la maison »*, confirme-t-on à l'Elysée. Pour M. Chirac, l'avis négatif du Conseil d'Etat était une aubaine. Pour l'Elysée, l'objectif est de surprendre, mais aussi de faire savoir aux Français qu'on *« n'aborde pas un débat sur l'avenir de la République pas le bas »*. M. Chirac *« prend sa responsabilité de façon claire et visible »*, explique un de ses conseillers, *« mais il n'y a pas de blocage »*. On ne peut se dire le gardien de la Constitution et mettre en péril son fonctionnement, ajoute-t-on à l'Elysée.

Rendez-vous corse est donc pris après les élections municipales, lors du débat parlementaire au terme duquel le président de la République pourra saisir un Conseil constitutionnel. Cette institution accueillera alors un nouveau venu de poids : Pierre Joxe, défenseur du précédent statut et de la spécificité insulaire de la Corse. La partie s'annonce serrée. *« C'est un texte politique, d'abord parce que Lionel Jospin a pris un risque »*, vante Bernard Roman, président de la commission des lois de l'Assemblée. A droite, la majorité du RPR est hostile au texte. Mais Nicolas Sarkozy, dimanche 11 février, sur France 3, a implicitement et préventivement critiqué le chef de l'Etat en faisant référence à ceux qui, *« en 1975, à Aléria, auraient été avisés d'organiser le dialogue plutôt que la répression »*. Le président du Mouvement des citoyens, Jean-Pierre Chevènement, résume à sa façon la situation dans *Le Figaro* du 14 février : *« Les socialistes comptent sur la résignation des communistes et l'appoint d'une fraction de la droite libérale »*.

Les députés socialistes ont déjà été mis en ordre de bataille. M. Schrameck, directeur de cabinet de M. Jospin, a même directement passé quelques coups de téléphone aux potentiels contestataires. *« On nous a fait comprendre que c'était la ligne jaune à ne pas franchir »*, résume l'un d'eux. Alors que Matignon demandait, mardi, aux ministres de se taire, la *task force* mise en place par M. Roman est montée au front comme un seul homme. Le texte va prendre *« un tout petit retard »*, a minimisé Bruno Le Roux, rapporteur du futur projet de loi sur la Corse. *« C'est une péripétie »*, a renchéri le député André Vallini (Isère), responsable national du PS chargé des institutions, tandis que M. Roman *« imagine mal »* que M. Chirac *« puisse perdurer »* dans son attitude.

Les parlementaires, rien que les parlementaires. Tout le texte, rien que le texte, qu'ils pourront amender. En attendant le passage du texte au Parlement, M. Chirac pouvait au moins savourer, mardi soir, une petite victoire : les déboires de la droite à Paris ne faisaient plus l'ouverture des journaux. Mercredi matin, M. Jospin s'est voulu tranquille : c'est *« un problème qui va trouver sa solution »*, a-t-il déclaré.

Ar. Ch.

Elysée : « Réexaminer les difficultés constitutionnelles »
Matignon : « C'est maintenant au Parlement de débattre »

Voici le texte du communiqué de Jacques Chirac diffusé, mardi 13 février, par la présidence de la République :

Ayant pris connaissance du projet de loi sur la Corse arrêté par le gouvernement après avis du Conseil d'Etat, le président de la République a décidé de reporter l'inscription de ce texte à l'ordre du jour d'un prochain conseil des ministres. Il a demandé au gouvernement de réexaminer les difficultés constitutionnelles soulevées par le Conseil d'Etat afin que le conseil des ministres puisse délibérer d'un texte permettant la poursuite du processus de réformes en Corse dans le respect des principes fondamentaux de notre pacte républicain.

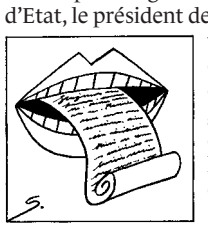

VERBATIM

Voici le texte du communiqué de Lionel Jospin diffusé mardi 13 février :

Le président de la République a fait connaître au premier ministre sa décision de ne pas inscrire le 14 février, à l'ordre du jour du conseil des ministres, le projet de loi sur la Corse. Ce projet de loi marque une étape décisive de la politique que le gouvernement conduit pour la Corse, en étroite concertation avec les élus et dans une totale transparence, afin de rechercher pour cette île, après vingt-cinq années de désordres, un chemin vers la paix civile et le développement. L'Assemblée de Corse à laquelle le projet a été soumis pour avis l'a approuvé à une très large majorité.

Le gouvernement estime que c'est maintenant au Parlement qu'il revient de débattre de l'ensemble des dispositions de ce projet de loi, notamment de celles qui ont fait l'objet d'observations du Conseil d'Etat. La discussion au Parlement permettra ainsi à celui-ci de poursuivre le débat démocratique et d'adopter le texte définitif, qui devra être conforme à nos principes constitutionnels, ce qu'aura, le cas échéant, à contrôler le Conseil constitutionnel. Dans cette perspective, le premier ministre souhaite que le projet de loi sur la Corse soit inscrit rapidement à l'ordre du jour du conseil des ministres afin que le Parlement puisse en commencer l'examen.

TROIS QUESTIONS À...

GUY CARCASSONNE

1 Vous êtes professeur de droit, comment interprétez-vous l'article 9 de la Constitution selon lequel le président de la République préside le conseil des ministres ? Cet article signifie-t-il qu'il a la maîtrise de son ordre du jour ?

Le gouvernement délibère sous l'autorité du président de la République. Il est généralement admis que, de ce fait, ce dernier a la maîtrise de l'ordre du jour du conseil des ministres.

2 Pendant combien de temps peut-il refuser l'inscription de ce projet de loi ?

Théoriquement, il n'y a pas de durée limitée. Cette prérogative présidentielle ne peut pas être à éclipses. Cela étant, autant on peut comprendre qu'il veuille prendre un peu de temps de réflexion, autant on ne comprendrait pas qu'il veuille durablement entraver le gouvernement et le Parlement. Il est gardien de la Constitution, c'est vrai. Mais cette même Constitution lui donne le pouvoir de saisir le Conseil constitutionnel. Elle ne prévoit ni n'induit le pouvoir de s'opposer aux volontés du gouvernement et du Parlement. Ce n'est pas la même chose que le fameux précédent du refus par François Mitterrand de signer les ordonnances, en 1986. Ou encore celui de 1993, lorsque le même François Mitterrand refuse d'inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement la réforme de la loi Falloux. Dans les deux cas, la signature du président de la République était indispensable. Celle de Jacques Chirac n'est nullement sollicitée sur les projets de loi.

3 Face à ce blocage, s'il devait persister, quelle alternative s'offre au gouvernement ?

Elle consisterait à transformer le projet de loi en proposition de loi. Et la procédure suivrait normalement son cours, quitte à ce que, le moment venu, le président de la République saisisse le Conseil constitutionnel, comme il en a indiscutablement le droit.

Propos recueillis par Pascale Robert-Diard

La guerre sur papier à en-tête

RÉCIT

Jacques Chirac a pris soin d'adresser une lettre courte à Lionel Jospin

D'ORDINAIRE, ce genre de conclave ne suscite pas autant de fièvre. Mais, ce jeudi 8 février, l'Elysée comme Matignon savent que l'assemblée générale du Conseil d'Etat sera un moment important. Celle-ci doit rendre son avis sur l'avant-projet de loi modifiant le statut de la Corse. Même si cet avis n'est que consultatif, la rumeur qui filtre depuis plusieurs jours laisse supposer qu'il sera sévère.

Lorsque Serge Lasvignes, directeur du secrétariat général du gouvernement, et Bernard Boucault, directeur du cabinet de Daniel Vaillant, se rendent à Matignon, dans l'après-midi, pour rendre compte des premières heures de l'assemblée générale au directeur de cabinet de Lionel Jospin, Olivier Schrameck, les nouvelles sont donc mauvaises. Le gouvernement est surpris des réserves sur l'enseignement de la langue corse et des réticences sur la dévolution d'un pouvoir réglementaire à l'Assemblée de Corse. Cependant, depuis plusieurs semaines, Matignon et le ministère de l'intérieur ont prévu qu'ils ne modifieraient rien des points emblématiques du projet de loi. Vendredi après-midi, lors d'une longue réunion, à Matignon, présidée par Alain Christnacht, conseiller de M. Jospin, et Jean-Marc Sauvé, secrétaire général du gouvernement, la décision est prise de ne réécrire que des articles très secondaires.

Depuis des mois, Jacques Chirac et son conseiller Maurice Ulrich, qui surveille de très près le dossier corse, sont convaincus que l'apprentissage de la langue comme la dévolution des pouvoirs législatifs et réglementaires à l'Assemblée de Corse ne *« passeront pas »* le filtre du Conseil d'Etat et, surtout, celui du Conseil constitutionnel. Le chef de l'Etat, qui, au départ, a regardé d'un œil bienveillant le processus engagé par M. Jospin, a vite compris que l'opinion est partagée sur l'apprentissage du corse, surtout depuis les prises de position, au mois d'août, d'écrivains et d'intellectuels de gauche. Mais plusieurs de ses conseillers lui ont rappelé qu'il s'est prononcé en faveur d'une plus grande autonomie des régions et du droit à l'expérimentation. La bataille politique fait le reste. Durant tout le week-end, M. Chirac, avec ses conseillers et le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin, cherche le meilleur moyen de *« prendre date »* face à M. Jospin, mais sans apparaître comme celui qui aura bloqué un processus : un coup de griffe, mais pas une crise de cohabitation.

PAS DE PANIQUE À MATIGNON

Lundi matin 12 février, Place Beauvau, Daniel Vaillant réunit son cabinet. Comme à Matignon, on croit encore, au ministère de l'intérieur, que le président se contentera d'une déclaration solennelle en conseil des ministres et que Catherine Colonna, porte-parole de l'Elysée, relaiera ses paroles à l'extérieur. M. Vaillant organise la riposte en convoquant pour le mercredi, à l'issue du conseil des ministres, une conférence de presse.

Personne ne se doute qu'alors qu'approche l'heure du déjeuner M. Chirac, qui laisse habituellement ce soin au secrétaire général de l'Elysée, reçoit personnellement M. Sauvé, venu apporter, comme chaque lundi, une proposition d'ordre du jour pour le conseil des ministres du surlendemain. Il lui indique qu'il n'est pas favorable à l'inscription d'un avant-projet si sévèrement critiqué par le Conseil d'Etat. M. de Villepin avertit de son côté Dominique Marcel, qui dirige le cabinet du premier ministre pendant que M. Schrameck prend quelques vacances à la montagne. Pour l'Histoire et afin de ne pas être accusé d'un *« coup »*, M. Chirac adresse une lettre, courte, au premier ministre. On y retrouve, presque à l'identique, un des passages du communiqué qui sera diffusé le lendemain et qui lui demande de *« réexaminer les difficultés constitutionnelles soulevées par le Conseil d'Etat. »*

A Bruxelles, Michel Barnier, le commissaire européen chargé des affaires régionales, reçoit une délégation française, conduite par M. Christnacht, pour dresser un premier bilan des demandes françaises pour la Corse. Il y a là, notamment, José Rossi (DL), Jean Baggioni (RPR) et Jean-Guy Talamoni (Corsica Nazione). Devant leur inquiétude, M. Barnier, proche du chef de l'Etat, assure que, *« vraiment,* [il va] *appeler Chirac »* pour lui dire le bien qu'il pense de ce nouveau statut. Il est déjà trop tard.

M. Jospin, qui doit partir à Cannes, au Marché international des contenus interactifs (Milia), décide de n'appeler M. Chirac qu'à son retour. Le message est clair : aucune panique n'a saisi Matignon. Le président explique qu'il souhaite *« reporter »* l'examen du texte. M. Jospin répond qu'il refuse de modifier un projet de loi élaboré au grand jour avec les élus corses. Rien n'a filtré de Matignon ni de l'Elysée : à 18 h 53, M. Vaillant fait savoir à l'AFP qu'il... *« présentera le projet de loi pour la Corse, après son examen en conseil des ministres, lors d'une conférence de presse le mercredi 14 février à 11 h 30 au ministère de l'intérieur »*. Il ne sera prévenu du report que mardi à midi.

Mardi après-midi, courtoisement, Matignon et l'Elysée s'échangent leurs courtes déclarations avant de les rendre publiques. A 15 h 52, l'Elysée prévient que M. Chirac *« reporte »* l'examen de l'avant-projet de loi sur la Corse. A 16 h 58, M. Jospin fait savoir que *« c'est au Parlement qu'il revient de débattre »* du texte, et souhaite qu'il soit inscrit *« rapidement »* à l'ordre du jour. Pour que le conseil du 14 février ne se résume pas à la seule communication d'Hubert Védrine, on y a inscrit, sur gracieuse proposition du secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, deux décrets *« relatifs aux armes chimiques et à leur destruction »*.

Raphaëlle Bacqué et Ariane Chemin

L'opposition accuse le gouvernement de « fuir ses responsabilités »

INSENSIBLE au fait que ses représentants locaux approuvent massivement le processus de Matignon, l'opposition demeure très largement hostile aux réformes proposées par le gouvernement de Lionel Jospin pour la Corse. Elle a donc accueilli avec satisfaction la décision de Jacques Chirac de ne pas inscrire l'avant projet de loi présenté par Daniel Vaillant à l'ordre du jour du conseil des ministres.

La présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, y a vu *« un appel à la sagesse »*, tandis que Jean-Louis Debré, en pleine campagne pour les municipales à Evreux, fustigeait l'*« obstination »* du premier ministre. Au nom de l'UDF, Pierre Méhaignerie souhaite *« au plus vite »* une réforme de la Constitution pour y *« inscrire le droit à l'expérimentation pour les collectivités locales »*. *« En l'état actuel, je ne me vois pas voter le projet »*, a précisé au *Monde* M. Méhaignerie. Beaucoup plus nuancé, Alain Madelin, président de Démocratie libérale, estime que le délai de réflexion supplémentaire imposé par le président de la République doit être *« mis à profit par tous les politiques »*. Pour M. Madelin, qui avait pris la peine de déjeuner, mardi 13 février, avec six élus de Corse, parmi lesquels José Rossi (DL) et Jean Baggioni (RPR), ce nouveau délai *« ne peut être utile que s'il est l'occasion d'une prise de conscience de la nécessité d'un règlement politique de la question corse »*. Il ne doit surtout pas s'apparenter à un blocage du processus.

« TOTAL-RINGARDISME »

Tout comme Nicolas Sarkozy au sein du RPR, M. Madelin est cependant ultraminoritaire, sur cette question, au sein de son propre parti. *« A l'exception de Madelin, de Rossi et peut-être François Goulard, personne dans le groupe ne me paraît favorable au projet »*, confirme Dominique Busserau, député (DL) de Charente-Maritime. Sur le thème de l'ouverture et de la modernité, MM. Sarkozy et Madelin ont échoué, jusqu'ici, à faire bouger la droite. *« Il faudrait que l'opposition réfléchisse pour ne pas se "total-ringardiser" »*, affirme ainsi M. Madelin. Le président de DL balaye aussi les réserves du Conseil d'Etat en expliquant que ses membres *« défendent leur bout de gras »* et se comportent, en toute logique, comme les *« chiens de garde du pouvoir réglementaire »*. Provoquant, il s'interroge : *« Pourquoi la CGT aurait son mot à dire dans la définition de la politique des retraites et pas les élus corses sur l'avenir de leur île ? »*

Les seules réserves de M. Madelin portent sur l'*« exception corse »*, alors que toutes les régions devraient bénéficier de nouvelles avancées décentralisatrices, et sur l'apprentissage un peu contraint de la langue corse, contre lequel il s'apprête à déposer un amendement. Porte-parole du RPR, Patrick Devedjian juge, dans le même esprit, que cet enseignement du corse traduit une forme de repli sur soi et va à l'encontre des directives données par Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance, en faveur de l'apprentissage dès le plus jeune âge des langues étrangères. Il juge aussi que la décentralisation ne doit pas se limiter à la Corse.

Le projet de loi ne sera pas rejeté en bloc, estime le député des Hauts-de-Seine, notamment en raison de son volet économique. Mais, ajoute-t-il, *« ce gouvernement n'a pas de principes – il crée deux départements à La Réunion et en supprime deux en Corse – et il est cynique »*. Pour M. Devedjian, *« le gouvernement sait désormais qu'il ne peut pas franchir l'obstacle du Conseil constitutionnel et donc, d'une certaine manière, il trompe les nationalistes »*. Un argument repris par Jean Arthuis, président du groupe de l'Union centriste du Sénat, selon lequel *« le gouvernement fuit ses propres responsabilités* [et] *se réfugie derrière le Parlement en laissant croire que ce dernier pourra lever les hypothèques constitutionnelles qui pèsent sur* [son] *texte »*.

Jean-Louis Saux

Les critiques du Conseil d'Etat sur le corse, les impôts, la loi, le règlement

LES CRITIQUES formulées à l'encontre de l'avant-projet de loi sur la Corse par l'assemblée générale du Conseil d'Etat, réunie jeudi 8 février, portent principalement sur quatre chapitres du texte.

● **Enseignement du corse**. L'article 7 du projet de loi s'inspire de l'article 115 de la loi organique de 1996 sur la Polynésie, qui dispose que *« les langues tahitiennes sont enseignées pendant l'horaire normal dans les écoles maternelles, élémentaires et dans les collèges »*. Le Conseil constitutionnel avait validé l'article, tout en soulignant, dans son commentaire, qu'un *« tel enseignement ne saurait toutefois, sans méconnaître le principe d'égalité, revêtir un caractère obligatoire »*. L'avant-projet de loi sur la Corse indique, lui, que *« l'enseignement de la langue corse sera inscrit dans l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires et enseigné à tous les élèves »*, et ajoute : *« sauf volonté contraire des parents ou du représentant légal de l'enfant »*. Ce dernier membre de phrase a paradoxalement gêné les conseillers d'Etat. Ils ont notamment mis en avant des arguments d'opportunité – l'atmosphère particulière de l'île, dans laquelle les réfractaires pourraient être soumis à la réprobation publique – pour conclure que l'article 7 revient à une quasi-obligation de l'apprentissage du corse.

● **Fin de l'exonération du paiement des droits de succession.** Après deux siècles d'exonération des droits de succession en Corse, organisée par les fameux « arrêtés Miot », le texte prévoit la dispense, pendant dix ans, du paiement des droits de succession sur l'île, et organise, pendant cinq ans, les incitations aux donations de partage et le paiement de manière progressive de ces droits. Le Conseil d'Etat conteste ce délai, jugeant trop lente (quinze ans) la sortie du régime d'exemption prévue à l'article 47. Il a estimé que cela portait atteinte à l'égalité des citoyens devant l'impôt.

● **Délégation de pouvoirs législatifs**. Dans la période transitoire (jusqu'en 2004), c'est-à-dire avant une éventuelle révision constitutionnelle, le projet de loi prévoit la possibilité pour la Corse de *« déroger à certaines dispositions législatives dans des conditions que le Parlement définirait »*. Pour justifier la possibilité d'*« adapter »* les lois nationales, le gouvernement invoque une décision de juillet 1993 du Conseil constitutionnel concernant l'autonomie des universités : la haute juridiction avait estimé qu'il était *« loisible au législateur de prévoir la possibilité d'expériences comportant des dérogations »* aux règles de création des universités, à condition de *« définir précisément la nature et la portée de ces expérimentations »*. L'argument n'a pas semble-t-il convaincu le Conseil d'Etat, qui a jugé les contours de cette délégation trop vagues.

● **L'adaptation réglementaire.** L'article premier permet à l'Assemblée de Corse de *« présenter des propositions tendant à modifier ou à adapter des dispositions législatives ou réglementaires (...) concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement »* des collectivités territoriales de l'île et son développement économique, social et culturel. Cet article de principe, qui organise la possibilité offerte aux élus de modifier la norme réglementaire, dont le pouvoir général est confié par la Constitution au premier ministre, a indisposé l'assemblée du Palais-Royal, qui se serait contentée que le texte dresse la liste limitative des domaines dans lesquels elle pourrait s'exercer.

Ar. Ch.

Un avis uniquement consultatif

ORGANE consultatif, créé par Napoléon à l'imitation du Conseil du roi, le Conseil d'Etat exerce la double mission de conseil du gouvernement et de principale juridiction administrative.

● **Conseil du gouvernement**. L'article 39 de la Constitution prévoit que les projets du gouvernement, avant leur adoption en conseil des ministres, sont soumis pour avis au Conseil d'Etat. En vertu de l'article 38 de la Constitution, celui-ci doit aussi être saisi des projets d'ordonnance. Le gouvernement peut également, s'il le souhaite, soumettre au Conseil d'Etat une question qui pose un problème juridique particulier, comme ce fut le cas, en 1989, de la compatibilité du port du foulard islamique avec le principe de laïcité de l'école.

Mais l'obligation pour le gouvernement de prendre l'avis du Conseil d'Etat, sous peine de vice d'incompétence, n'entraîne nullement celle de le suivre. Le gouvernement reste maître de ses décisions, hormis les cas où le texte prévoit explicitement la nécessité d'un avis conforme.

Lorsqu'un texte arrive au Conseil d'Etat, il est affecté à l'une des quatre sections administratives qui se partagent les différents ministères. Un ou plusieurs rapporteurs sont alors désignés pour instruire le dossier, qui est ensuite examiné en séance de section. Sur les textes les plus importants, l'avis émane de l'assemblée générale du Conseil d'Etat.

● **Juge administratif**. Tous les litiges qui impliquent une personne publique relèvent des juridictions administratives, et donc, en dernier ressort, du Conseil d'Etat. Pour certains litiges – en matière d'élections municipales et cantonales ou de reconduite à la frontière par exemple –, le Conseil d'Etat est compétent comme juge d'appel. Pour juger les requêtes formées notamment contre les décrets ou les actes réglementaires, il est juge de premier et dernier ressort.

En théorie, le Conseil d'Etat est présidé par le premier ministre. Dans la pratique, ce rôle revient au vice-président, nommé par un décret du président de la République pris en conseil des ministres.

Virginie Malingre

PROFIL

LE POURFENDEUR DES « LOIS BAVARDES »

Un chasseur passionné qui « canarde » le gouvernement ! Voilà comment la gauche, naguère séduite par Renaud Denoix de Saint Marc, reconnu pour la haute idée qu'il a du service public, décrit aujourd'hui le vice-président du Conseil d'Etat, qui s'est montré très critique sur la qualité du travail législatif du gouvernement. Agé de soixante-deux ans, Renaud Denoix de Saint Marc est un « grand commis » de l'Etat peu marqué politiquement, même s'il fut un éphémère directeur adjoint du cabinet d'Alain Peyrefitte, ministre de la justice, en 1979. Il préside le conseil d'administration de l'ENA. Il préside, aussi, l'Office national de la chasse. Il est l'un des plus éminents membres de l'association Claude Erignac, le préfet assassiné à Ajaccio en février 1998.

Secrétaire général du gouvernement entre 1986 et 1995, il a servi Jacques Chirac, Michel Rocard, Edith Cresson, Pierre Bérégovoy et Edouard Balladur. A la veille de la présidentielle de 1995, M. Balldur le nomme vice-président du Conseil d'Etat, présidé de droit par le premier ministre. M. Denoix de Saint Marc est-il allé trop loin, début janvier, lors des vœux des corps constitués au chef de l'Etat, en critiquant une certaine dérive législative ?

La réflexion est en tout cas mûrie puisqu'il revient à la charge, deux semaines plus tard, dans un entretien au *Journal du Dimanche*. Il y dénonce la *« gesticulation législative »* des pouvoirs publics, regrettant que la loi soit *« bavarde, précaire et banalisée »*, alors qu'elle devrait être *« solennelle, brève et permanente »*. Pire, ajoute-t-il, on l'utilise *« comme un moyen d'action politique »*. Raymond Forni (PS), le président de l'Assemblée nationale, juge ces déclarations *« offensantes »* pour les députés (*Le Monde* du 27 janvier).

Devant l'assemblée générale du Conseil d'Etat, saisie du projet de loi sur la Corse, il a observé que la langue corse *« n'a pas produit de grande littérature »*…

Jean-Michel Bezat

Les élus corses minimisent la décision du chef de l'Etat

UN CONTRETEMPS, sûrement, mais pas un drame : soucieux de préserver les chances d'aboutissement du processus de Matignon, les élus corses qui y sont favorables ont minimisé, mardi 13 février, les conséquences du report, par Jacques Chirac, de l'examen du projet de loi sur la Corse par le conseil des ministres. José Rossi (DL), président de l'Assemblée de Corse et l'un des acteurs majeurs du processus, ne veut pas *« faire un drame »* de cette initiative du président de la République. Il a estimé que M. Chirac ne peut pas *« retenir durablement »* le projet et que celui-ci *« reviendra en conseil des ministres la semaine prochaine ou dans quinze jours »*. M. Rossi a cependant mis en garde contre le risque de *« raviver des querelles majorité-opposition »*. *« Rien n'interdit* [au chef de l'Etat], *en amont du processus, de donner* (...) *un coup d'éclairage sur les problèmes qui le préoccupent »*, a-t-il ajouté.

Jean Baggioni (RPR), président de l'exécutif Corse, lui aussi favorable au processus, a *« pris acte »* de la décision de M. Chirac et, ne se *« rangeant pas aux côtés de ceux qui, au plan national, ne manqueront pas de faire une exploitation politicienne de ce contretemps »*, s'est déclaré *« confiant »* dans la suite du processus.

Le chef de file des nationalistes de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, s'est situé dans le même registre. L'élu de Corsica Nazione n'imagine pas que le chef de l'Etat *« soit décidé à dynamiter le processus »*. *« L'opinion fera la différence entre les politiciens préoccupés par des échéances électorales et les hommes d'Etat »*, a estimé M. Talamoni, ajoutant que M. Chirac, qui, à ses yeux, *« n'est pas intervenu d'une manière claire jusqu'à présent »* sur la Corse, *« aura à préciser sa position »*. *« Il est important qu'il dise clairement son opinion sur le niveau des réformes qu'il souhaite pour la Corse »*, a-t-il ajouté.

Tranchant avec cette modération, Paul Giacobbi (PRG) a été nettement plus acide. Le président du conseil général de Haute-Corse a accusé M. Chirac de s'être livré à une *« manœuvre »* dont il a souhaité qu'elle provoque *« la seule réaction salutaire et logique : que la Constitution soit rapidement révisée (...) pour autoriser les régions à adapter les lois et les règlements »*. *« Jacques Chirac ayant toujours manifesté depuis vingt-cinq ans une inquiétante inclination à soutenir et à protéger ce que la société insulaire a généré de plus trouble, il ne fallait pas attendre de lui qu'il approuve un processus républicain dans ses principes, ses méthodes et ses objectifs »*, a-t-il ajouté. Laurent Croce, premier fédéral du PS de Haute-Corse, a lui aussi été sévère en jugeant la décision de M. Chirac *« grave, de nature à compromettre la paix civile en Corse »*.

Les adversaires du projet de Lionel Jospin n'ont pas, de leur côté, crié victoire. Emile Zuccarelli (PRG), maire de Bastia, a souhaité que le gouvernement prévienne le risque de censure par le Conseil constitutionnel *« soit par une correction en amont du texte, soit en laissant liberté au Parlement de l'amender autant que nécessaire »*. Roland Francisci (RPR), député de Corse-du-Sud, a demandé *« au premier ministre de revoir le texte du projet de loi sur la Corse en tenant compte de l'avis du Conseil d'Etat »*. Marc Marcangeli, maire bonapartiste d'Ajaccio, qui a battu M. Rossi lors d'une municipale partielle en septembre, a souhaité que le conflit soit tranché en *« donnant la parole au peuple »*.

M. Chevènement demande le retrait du texte

Sitôt la nouvelle apprise, mardi 13 février, Jean-Pierre Chevènement a organisé une conférence de presse. *« Il existe un autre chemin pour la Corse »*, a affirmé le chef de file du Mouvement des citoyens, en plaidant pour un statut *« respectueux des statuts républicains (...) et qui préserve la Corse dans la République »*. Mercredi 14 février, dans un entretien accordé au *Figaro*, il affirme : *« Oui, il faut retirer le projet de loi. Et le plus tôt sera le mieux. »* Certes, observe-t-il, le Parlement pourrait retirer du texte la langue corse *« obligatoire »* et, *« surtout »*, la dévolution du pouvoir législatif. Mais, alors, il n'en resterait *« rien, ou presque rien »*. *« Autant* [le] *retirer purement et simplement. » « Jacques Chirac aurait mieux fait de s'exprimer le 14 juillet 2000. A ce moment là, il était encore temps d'enrayer ce processus désastreux »*, ajoute toutefois l'ancien ministre de l'intérieur. Au micro d'Europe 1, mercredi, il a insisté : *« On va aller vers un référendum. C'est faire le jeu des indépendantistes et compromettre gravement l'unité nationale. »*

La difficile pédagogie de l'union de la droite par Alain Juppé

DL organisait un débat avec le maire de Bordeaux

BORDEAUX
de notre correspondante

Le gymnase de Saint-Jean-d'Illac, une petite commune située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Bordeaux, a été le théâtre, mardi 13 février, d'un sport inédit : la course à l'union de la droite. Parmi les 270 participants, des élus locaux, régionaux et des militants de Démocratie libérale – à l'initiative du dîner débat – de l'UDF et du RPR. Alain Juppé, député et maire (RPR) de Bordeaux, et François d'Aubert, député et maire (UDF) de Laval tenaient le rôle d'entraîneurs, avec des règles du jeu pas toujours identiques.

Sous les affiches d'Alain Madelin, président de DL, et de François Bayrou, président de l'UDF, M. d'Aubert a rappelé qu'il fallait *« trouver le secret de l'union efficace. Le texte de France Alternance* [proposé par les chiraquiens du RPR, de l'UDF et de DL] *est intéressant mais il faut aller plus loin, ne pas hésiter à être audacieux dans les propositions »*. Promoteur de ce projet, M. Juppé a été plus direct : *« Pouvons-nous nous passer de l'union ? La réponse tombe sous le sens car nous avons déjà fait la démonstration qu'à chaque fois que nous sommes divisés nous perdons. » « Il faut faire passer l'intérêt général avant des intérêts particuliers, quand on a des responsabilités politiques »*, a-t-il insisté.

« GUEULE DE BOIS » LE 19 MARS

Mais une fois posé le principe, restait le plus difficile : comment s'y prendre pour réussir l'union. *« C'est là que le bât blesse*, a reconnu l'ancien premier ministre. *Elle doit se faire selon deux principes, l'unité et la diversité. Nous avons des histoires et des sensibilités différentes qu'on ne peut oublier d'un trait de plume. Je ne suis pas pour la fusion de nos formations car elle ferait disparaître la spécificité de nos identités mais nous ne pouvons pas nous contenter d'une vague alliance non plus*, a-t-il poursuivi. *Il faudra un sigle, un drapeau, une charte fondamentale avec un programme commun. »* Le maire de Bordeaux envisage plutôt *« une confédération solide, avec ses propres organes et structures »*. Ce projet doit être étudié dès le mois de mars *« car je ne sais pas si, le 19 mars au matin, on ne se réveillera pas avec la gueule de bois... »*, a soufflé M. Juppé.

Les choses se compliquent lorsque, dans le public, une femme demande si, à l'élection présidentielle, il faudra compter sur un, deux ou trois candidats de la droite. *« Nous devons nous réunir au second tour,* lance M. d'Aubert. *Il faut se rassembler autour d'idées mais l'abstraction des nuances appauvrit le débat politique. »* Le débat devient houleux et la salle commence à se manifester. *« Pourquoi ne pas organiser des primaires plutôt qu'un grand déballage devant notre électorat ? »*, insiste Hugues Martin, premier adjoint RPR de Bordeaux et député européen. *« Pour la présidentielle, ce sera difficile*, admet le député et maire de Laval, *car il y a des parcours individuels. On peut rêver d'une formation unique mais il y aura toujours des gens qui ne joueront pas le jeu et des électeurs ne se sentiront pas à l'aise avec un seul candidat. »*

D'une phrase, M. Juppé résume : *« Nous aurons sûrement plusieurs candidats mais, si ces candidatures multiples visent à tirer à boulets rouges sur le seul capable de gagner, à savoir Jacques Chirac, alors ce second tour sera contre-productif. J'en vois qui flinguent déjà Jacques Chirac. Si c'est comme ça, on se flinguera tous. »*

Claudia Courtois

La CFDT se défend d'avoir une lecture patronale de l'accord sur les retraites

La CFDT et la CFTC s'apprêtent-elles à signer seules avec le patronat (Medef, CGPME, UPA) un accord approuvant l'allongement de la durée de cotisation des salariés et des fonctionnaires pour une retraite à taux plein ? Alors que la CFDT a annoncé, mardi 13 février, son intention de signer l'accord sur les retraites complémentaires, la question, explosive, divise les cinq confédérations syndicales qui font une lecture radicalement différente du texte négocié dans la nuit du 8 au 9 février au siège du Medef.

Pour la CGT, qui a quitté la table des négociations avant leur terme et a appelé, dès lundi, les salariés à *« bloquer l'opération »*, la formulation de la première partie du texte ne laisse aucune place au doute : en prévoyant de *« privilégier la variable de la durée de cotisation pour l'accès à la retraite à taux plein »*, tout en assurant, à la demande du patronat, la *« stabilité des taux de cotisation pour les dix ans à venir »*, l'accord prévoit bien, d'une manière *« déguisée mais claire »*, l'allongement de la durée de cotisation des salariés.

LES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS

Les fonctionnaires seraient aussi concernés, le texte soulignant par ailleurs la *« nécessité de rechercher un traitement équitable en matière de retraite entre tous les salariés »* afin d'assurer l'équilibre financier du système de retraites. Sur la même ligne, la CFE-CGC, FO, la FSU, l'UNSA et la Groupe des Dix refusent de cautionner des propositions qui écartent d'emblée toute augmentation des cotisations pour ne privilégier que la durée de cotisation, ce qui fait reposer l'effort financier sur les seuls salariés.

Lors d'une conférence de presse organisée mardi à l'issue d'un bureau national extraordinaire, la CFDT a contesté cette analyse, tout en reconnaissant les différentes *« lectures »* de l'accord. *« Les propositions patronales visant à allonger la durée de cotisation sont écartées sans ambiguïté »*, a d'abord assuré le secrétaire national chargé des retraites, Jean-Marie Toulisse. La CFDT considère que le paragraphe relatif à la durée de cotisation doit seulement permettre aux 70 000 salariés ayant commencé à travailler jeunes de partir avant soixante ans, dès lors qu'ils ont cotisé pendant quarante ans. A défaut d'augmentation des cotisations, l'équilibre financier des régimes serait assuré par *« l'affectation aux retraites d'autres prélèvements sociaux »*, comme par la possibilité de *« racheter des trimestres ou des points, pour ceux et celles qui effectuent des études longues »*, précise M. Toulisse.

Les départs massifs à la retraite des générations du *baby-boom* dans les années à venir ne rendraient-ils pas inévitables, dans ces conditions, un allongement de la durée de cotisation ? *« Ça, c'est la lecture patronale, pas la notre »*, réplique Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, avant de déplorer que *« les autres lectures syndicales »* du texte se rapprochent, sur ce point, de celle du patronat, *« qui n'a besoin de personne pour défendre sa vision de l'accord »*.

Alexandre Garcia

HEC-ESSEC-ESCP
▶ Stages intensifs
Pré-rentrée, Noël, février, Pâques
▶ Classes préparatoires annuelles "pilotes" 1e et 2e années, voies S et E
HEC-ESSEC-ESCP-EML :
de 90% à 100% d'intégrés en voie S,
de 70% 80% d'intégrés en voie E
IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

TOXICOMANIE La publication d'une étude confirmant la banalisation de la consommation du cannabis et la décision belge d'autoriser sa consommation relancent le débat sur la dépénalisation de ce produit. ● UN GARÇON sur deux a déjà expérimenté le cannabis à dix-sept ans, selon l'enquête. ● LE GOUVERNEMENT n'entend cependant pas rouvrir une discussion législative sur la dépénalisation, préférant souligner le danger de certains comportements. ● LES TROIS QUARTS des personnes interpellées pour ce type d'infraction le sont pour simple usage, et elles ne sont que très rarement déférées à la justice. ● EN BELGIQUE, la décision gouvernementale de dépénalisation s'accompagne d'un grand flou dans ses modalités d'application. ● LE LAXISME attribué à la politique néerlandaise sur le cannabis apparaît comme un cliché dépassé depuis les récents raidissements de la législation.

La banalisation de l'usage du cannabis relance le débat sur sa dépénalisation

Alors que la Belgique vient d'autoriser la « consommation personnelle » de ce produit, une étude française indique que, à dix-sept ans, un garçon sur deux et deux filles sur cinq l'ont déjà expérimenté. Le gouvernement n'entend pas revenir sur la prohibition et situe l'enjeu sur les consommations « problématiques »

LA FRANCE suivra-t-elle la voie belge de dépénalisation de la consommation du cannabis ? La décision prise par le gouvernement de la Belgique, le 18 janvier, d'autoriser la consommation et la détention de cette substance (*lire ci-dessous*) a entraîné un regain des prises de position favorables à une telle évolution en France. Des voix se sont à nouveau élevées pour réclamer l'abrogation de la loi du 31 décembre 1970, qui rend passible d'une peine maximale d'un an de prison la consommation de cannabis.

Les partisans d'une réouverture du débat tirent notamment argument des conclusions d'une étude sur les consommations de substances psychoactives à la fin de l'adolescence, présentée le 6 février par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), qui confirme que l'usage du cannabis est très largement banalisé. A 17 ans, un garçon sur deux (et 41 % des filles) a déjà expérimenté le cannabis, selon cette enquête sur la santé et les comportements lors de l'appel de préparation à la défense (Escapad), réalisée auprès de 14 000 adolescents par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies. Il peut s'agir d'un usage répété (au moins dix fois au cours de l'année) : c'est le cas de 24 % des garçons et de 13 % des filles à 17 ans, et même d'un tiers des garçons à 19 ans. La consommation de cannabis est intensive (vingt fois et plus au cours du mois) à 17 ans pour 8 % des garçons (16 % à 19 ans) et 2,6 % des filles.

FAIRE ÉVOLUER LA LÉGISLATION ?

La France serait-elle devenue le pays du laxisme ? Sitôt connus les résultats de cette étude, Dominique Gillot, alors secrétaire d'Etat à la santé, démentait un tel soupçon devant l'Assemblée nationale : *« La France n'est pas engagée dans un processus de tolérance, ni de permissivité. »*

Le gouvernement a pour l'instant choisi d'éviter de s'avancer sur le terrain miné du débat sur la dépénalisation. Mme Gillot a d'ailleurs indiqué que la voie choisie par la Belgique *« n'est pas du tout celle que la France a décidé de suivre »*. Plutôt que de poser directement la question en termes législatifs, Matignon privilégie une approche axée sur les comportements, indépendamment des produits.

« Nous sommes liés par un système de textes reposant sur un classement des produits, explique Nicole Maestracci, présidente de la Mildt, *alors que nous savons aujourd'hui que le comportement est plus important que le produit lui-même. »* Un point de vue qui s'appuie sur le fait que la dangerosité du cannabis n'est par exemple pas la même si le consommateur est chez lui ou s'il conduit un véhicule.

« Le débat pénalisation-dépénalisation ne rend pas compte de cette complexité », poursuit Mme Maestracci. Magistrate de formation, elle souligne les problèmes d'application des textes : *« L'enjeu, traduit dans les circulaires* [qui recommandent aux parquets de ne pas poursuivre le simple usage du cannabis] *mais pas dans la loi, est celui des consommations problématiques. »* Et la présidente de la Mildt de souligner que, dans la pratique, les policiers et les magistrats distinguent déjà l'usage occasionnel de la consommation problématique : *« Les critères sont très variables selon les lieux. Il faudra donc, peut-être, en définir des critères plus précis et plus transparents. »*

Pour elle, *« faire respecter un interdit n'est pas nécessairement synonyme de sanctions pénales. Certains de nos voisins européens ont prévu des sanctions administratives, l'équivalent de nos contraventions pour l'usage de stupéfiants en public. »* Une manière de poser la question de la nécessaire évolution de la législation, déja vieille de trente ans.

Avec la loi de 1970, le législateur entendait pénaliser l'usage de drogues et, simultanément, favoriser l'action médicale et sociale. L'articulation entre soin et répression se traduisait par l'introduction de l'injonction thérapeutique : en se soumettant au traitement, le toxicomane peut être exempté de poursuites pour usage illicite lors de la première infraction.

L'abrogation de ce texte, critiqué depuis longtemps, est réclamée par les associations d'usagers du cannabis, comme le Collectif d'information et de recherche cannabinique (CIRC), qui juge que ce texte bafoue le libre choix. De son côté, Act Up réclame *« un processus de légalisation de toutes les drogues »*. Mettant en cause la politique de contrôle social permise par la loi de 1970, des responsables de l'Association française pour la réduction des risques dénoncent, quant à eux, le fait que le nombre d'interpellations d'usagers de drogues a doublé au cours des dix dernières années, tandis que la part des interpellations pour trafic diminue depuis quelque temps.

Parmi les politiques, le discours de fermeté, voire de « tolérance zéro » à l'égard de drogues illicites est de rigueur. Isolées, quelques voix divergentes se sont cependant fait entendre. Du côté de l'opposition, Alain Madelin fait figure d'éclaireur. Après s'être déclaré *« très ouvert »* sur le sujet en 1997, le député (DL) d'Ille-et-Vilaine estime aujourd'hui que *« la loi de 1970 est inappliquée et inapplicable »*. Affirmant qu'*« il faut oser le débat sur la drogue »*, Alain Madelin appelle à *« proposer les évolutions nécessaires »*. Un ton au-dessous, un responsable national des jeunes du RPR, Franck Giovannucci, s'est dit *« personnellement plutôt contre la libre consommation du cannabis »*, tout en ajoutant *: « Cessons d'imposer un diktat, n'ayons pas peur d'engager le débat ! »* (*Le Monde* du 4 septembre 1999).

Dans l'entourage du gouvernement, Bernard Kouchner, alors secrétaire d'Etat à la santé, avait affirmé qu'une réforme n'était *« ni un tabou, ni un préalable »*, expliquant que *« l'on peut agir, prévenir, soigner, sans attendre une révision de la loi de 1970 »* (*Le Monde* du 16 décembre 1997). En réponse, Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'intérieur, avait immédiatement pris position en affirmant que la loi de 1970 *« a une signification sociale et permet aussi de remonter les réseaux »*. Les plus radicaux se trouvent au sein des Verts, qui militent en faveur d'une *« dépénalisation de l'usage »*, d'une *« amnistie pour les victimes de la prohibition (usagers, petits dealers) »* ainsi que d'une *« médicalisation des drogues dures »* et d'une *« distribution réglementée du cannabis et des autres psychotropes »*.

Paul Benkimoun

Questions et réponses sur Internet

***« Est-ce que fumer du cannabis pur est plus ou moins nocif qu'une cigarette ? ». « Le cannabis est-il plus nocif que l'alcool à dépendance égale ? »* Les questions sur le cannabis et les autres produits psychoactifs ne manquent pas sur le site Internet de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (www.drogues.gouv.fr). Le plus souvent posées par des jeunes, elles vont des plus vagues (*« Quelles sont les conséquences du cannabis ? »*) aux plus pointues *(« Quels sont les effets nocifs d'une consommation par voie digestive pour un* space cake [gâteau à la résine de cannabis] *? »*) Sans oublier les situations pratiques : *« Quelles obligations pour les infirmières scolaires d'informer leur chef d'établissement sur les consommations de cannabis ? »*, ou *« L'usage quotidien de cannabis a-t-il des effets lors de la conception d'un enfant ? »* Les réponses, rédigées par les intervenants de Drogues info service, peuvent aussi être obtenues par téléphone au 0800 23 13 13, gratuitement, 24 heures sur 24.**

La plupart des consommateurs sortent libres des commissariats

SELON l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (Octris), 91 000 personnes ont été interpellées en 1998 pour infractions à l'usage de stupéfiants, dont 75 000 pour usage simple – essentiellement de cannabis. Jusqu'à présent, les statistiques restaient muettes sur le profil de ces usagers, les raisons de leur interpellation et leur devenir judiciaire. C'est pour répondre à cette lacune que trois chercheurs du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip) ont publié, en mars 2000, une étude exploratoire intitulée : *Le consommateur de produits illicites et l'enquête de police judiciaire.*

Marie-Danièle Barré, Thierry Godefroy et Christophe Chapot ont travaillé sur 200 procédures de police judiciaire fournies par l'Octris, mettant en cause 498 personnes. L'analyse de ces procès-verbaux montre que les trois quarts des personnes sont interpellées pour simple usage, les autres étant arrêtées pour revente ou trafic, associés ou non à la consommation de cannabis. Dans les deux cas, il s'agit de jeunes majeurs, déjà connus des services de police et dont l'insertion professionnelle est faible (61 % sont lycéens, étudiants ou sans profession). Six fois sur dix, ces personnes consomment du cannabis depuis plus d'un an, tous les jours ou plusieurs fois par semaine.

Un usager sur deux a déjà eu affaire à la police, ce qui n'est pas sans rapport avec les circonstances de l'interpellation. Usagers et forces de l'ordre sont en effet liés par *« une forme d'interconnaissance »*. Comme l'indique un policier d'une brigade anticriminalité, *« on va voir* [les consommateurs], *ils nous connaissent comme on les connaît. S'ils ont quelque chose, ils essaient de filer, ou alors ils jettent... On fait un contrôle »*. Les suites de l'interpellation opposent clairement les personnes mises en cause pour usage simple et celles pour revente et trafic. Les premières ne font pas l'objet de garde à vue (ou alors très brièvement) et ne sont que très rarement déférées à la justice. Les secondes sont gardées à vue plus de vingt-quatre heures une fois sur deux et déférées à la justice une fois sur trois.

Dans le cas des procédures ouvertes pour revente et trafic, les personnes ont souvent été arrêtées après un travail de filature qui leur laisse peu d'échappatoires, afin qu'elles concourent directement à l'établissement de la preuve contre d'autres dealers ou de plus gros trafiquants. Tel n'est pas le cas des interpellations de simples usagers de cannabis, dont les objectifs sont plus flous, puisque la grande majorité des consommateurs ressortent libres des commissariats. L'information recueillie auprès des usagers (lieux d'approvisionnement, fournisseurs) n'est en effet exploitable que dans 30 % des cas.

« UNE POPULATION À PROBLÈME »

Les chercheurs n'excluent pas que ces interpellations servent surtout à atteindre les objectifs d'activités fixés aux services de police. *« On ne peut pas éliminer complètement ce rôle de "bûchette" ou de "bâton"* [unité de compte de la police judiciaire], relève le Cesdip. *Interpeller un usager de cannabis semble être un exercice facile. »* Reste que ces consommateurs *« ne sortent pas du néant »*. Pour les chercheurs, ils sont interpellés dans le cadre d'un travail policier *« visant à la connaissance et la surveillance de certaines populations et de certains lieux repérés comme problématiques »*. *« Le ramassage pour usage, l'interpellation pour consommation ne seraient alors que la mise en forme juridique du contrôle d'une population et de lieux perçus comme "à problèmes" »*, analyse le Cesdip.

La nécessité de la pénalisation de l'usage de cannabis apparaît d'ailleurs comme *« une conviction très profonde »* de la part des policiers rencontrés par les chercheurs. Expliquant qu'ils sont face *« à des usagers qui "vont mal" »*, les policiers revendiquent une forme de *« pragmatisme »* vis-à-vis des consommateurs. C'est ainsi qu'ils estiment que *« les remettre à la justice est une façon de les signaler au corps social, et ne pas le faire parfois relève d'un pouvoir d'appréciation que leur conférerait l'expérience »*.

Cécile Prieur

Les ambiguïtés de la dépénalisation « à la belge »

BRUXELLES
de notre bureau européen

Lorsque le gouvernement belge avait annoncé, le 18 janvier, sa décision de dépénaliser le cannabis – officiellement, on parle d'un *« changement de la politique de poursuites »* pénales –, un curieux échange à fleurets mouchetés avait opposé la ministre de la santé publique, Magda Aelvoet (parti Agalev, Verts flamands), à son collègue de la justice, Marc Verwilghen (VLD, libéraux flamands) : au second, qui niait une dépénalisation formelle, Mme Aelvoet avait répliqué que cette mesure ouvrait évidemment *« un espace de liberté supplémentaire »*. Le premier ministre avait alors été invité à arbitrer, en répondant à la question de savoir si le fait de fumer du cannabis dans un compartiment de train pouvait entraîner des poursuites. Guy Verhofstadt avait réfléchi, et répondu ceci : *« Oui, si vous perturbez l'ordre public. »*

Cette réponse mi-chèvre mi-chou illustre toute l'ambiguïté de ce *« pas en avant »* en matière de « drogues douces » accompli par la Belgique (*Le Monde* du 20 janvier), dont la moindre n'est pas la grande incertitude quant à la quantité de cannabis qu'il est désormais licite de posséder pour sa *« consommation personnelle »*. Il faudra en effet attendre un arrêté royal pour en savoir plus, ce qui ne réglera pas tous les problèmes : il appartiendra au juge pénal d'interpréter une *« consommation problématique »* ou provoquant une *« nuisance sociale »*, et de décider que, dans un tel cas, il est de son devoir de sévir. A l'inverse, une *« consommation raisonnable »* est désormais autorisée, ce qui laisse la porte ouverte à bien des problèmes de jurisprudence et à une grande subjectivité des parquets. Quant aux policiers, ils ne pourront plus confisquer la dose personnelle d'un fumeur, mais pourront continuer à enregistrer son signalement (*« anonyme »*), à des fins purement statistiques.

Pratiquement, la production de cannabis (toujours pour un usage personnel) n'est plus condamnable – ce qui permet de faire pousser cette plante dans son jardin –, pas plus que son importation (les Pays-Bas devraient donc rester le principal fournisseur), alors que son exportation reste interdite. Le flou accompagnant cette libéralisation de l'usage du cannabis, qui est présentée avant tout comme l'un des aspects de la lutte contre la drogue, s'explique par la complexité politique de la coalition gouvernementale qui soutient M. Verhofstadt : les Verts et le PS voulaient une légalisation pure et simple, mais les libéraux y étaient opposés.

CONFUSION DANS LES ÉCOLES

Alors que Magda Aelvoet tient un discours quasi libertaire (*« Notre message est clair. Jouissez, mais soyez rationnels ! Ne portez préjudice ni à vous-même ni à ceux avec qui vous vivez »*, a-t-elle affirmé), l'opinion publique flamande n'a pas désarmé, et l'Union des fédérations des associations de parents de l'enseignement catholique insiste pour faire passer le message selon lequel le cannabis reste interdit aux mineurs. Devant cette relative confusion, il n'est pas sûr que ce dernier discours soit correctement perçu. Certains spécialistes craignent que seul l'aspect permissif du message soit retenu par la jeunesse, et qu'une partie de la population adulte qui était engagée jusque-là dans la prévention soit quelque peu démobilisée à l'avenir. La confusion dans les écoles prenant de l'ampleur (les élèves multipliaient les demandes pour être désormais autorisés à *« fumer un joint »*), le ministre de l'enseignement secondaire, Pierre Hazette, a publié une circulaire, mercredi 31 janvier, pour rappeler que l'usage du cannabis reste strictement interdit dans les écoles, les manquements pouvant être l'objet de mesures disciplinaires...

Laurent Zecchini

Les clichés du « modèle hollandais » sont dépassés

LAXISME aux Pays-Bas et sévérité en France ? L'opposition entre les politiques des deux pays à l'égard des drogues paraît trop simple pour être exacte. L'image des Pays-Bas, présentés soit comme modèle – celui des *coffee-shops*, où l'on peut librement consommer un large éventail de variétés de marijuana –, soit comme repoussoir – le havre des *drug runners*, ces *« touristes de la drogue et rabatteurs motorisés sur les routes internationales »* –, ne correspond pas à une réalité plus complexe. C'est ce qu'expliquent deux sociologues françaises, Emilie Gomart et Hélène Martineau, qui ont effectué, à la demande de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, une étude intitulée : *Les politiques et Expérimentations sur les drogues aux Pays-Bas*, qui vient d'être publiée par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies.

Si la législation des Pays-Bas n'autorise pas les interpellations d'usagers au seul motif de leur consommation, la politique sur les drogues, *« à cheval entre une problématique de sécurité publique et de santé publique »*, y est moins libérale qu'on ne le croit, expliquent-elles. La législation, déjà restrictive, sur les *coffee-shops* a été durcie par une loi d'avril 1999, significativement surnommée « Damoclès », qui élargit les motifs pour lesquels les maires peuvent fermer ces établissements.

LES NON-USAGERS PLUS EXCLUS DU DÉBAT

Dans un premier temps, les autorités néerlandaises ont privilégié le principe dit du *« risque acceptable »*, élaboré à partir du rapport Baan de 1972, qui prônait une *« tolérance »* à l'égard des drogues douces, afin d'éviter l'exclusion sociale des usagers, à commencer par les jeunes consommateurs de cannabis.

Deuxième temps, dans un contexte où l'usage problématique de l'héroïne s'est notablement développé, le rapport Engelsman de 1985 a jeté les bases de la politique de *« limitation des risques »*. Les objectifs de santé publique y étaient alors affirmés avec plus de force, en même temps que cette politique impliquait davantage les usagers de drogues, en les associant au débat, via le *Junkiebond*, le « syndicat des *junkies* ». Suspects de *« préjugés »* et de *« réclamations illégitimes »*, les non-usagers ont été délibérément exclus des discussions. Un changement de cap va intervenir au début des années 90.

Entre 1990 et 1995, excédés, les habitants des quartiers *« sensibles »* des grandes villes hollandaises, comme à Rotterdam, dans le quartier de Spangen, passent aux actes. Ils s'interposent entre les dealers et leurs clients, et agressent des touristes étrangers consommateurs de drogue. Dès lors, en 1995, un rapport interministériel intitulé « Continuité et changement » définit la politique des nuisances. Cette nouvelle orientation réintroduit les habitants des quartiers touchés par la drogue dans le processus d'élaboration des politiques publiques. La leçon qu'Hélène Martineau et Emilie Gomart invitent à tirer du modèle hollandais est celle d'une société néerlandaise qui a su *« organiser le dialogue et la concertation »* entre les différents protagonistes.

P. Be.

Le gouvernement nomme un hépatologue clinicien à la tête de l'Inserm

Christian Bréchot veut renouveler les thèmes de recherche

LE PROFESSEUR Christian Bréchot devait être nommé directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en conseil des ministres, mercredi 14 février, en remplacement de Claude Griscelli, en poste depuis 1996, atteignant la limite d'âge. C'est lui qui sera chargé de développer les recherches de pointe sur les thématiques nouvelles, notamment les thérapies géniques et cellulaires, mais aussi sur les problèmes de santé publique, comme les infections à prions. Cette nomination intervient au moment où, avec les progrès dans le décryptage des génomes, la recherche biomédicale suscite un très fort intérêt.

« J'ai proposé la nomination de Christian Bréchot, explique au *Monde* Roger-Gérard Schwarzenberg *parce que c'est un chercheur de réputation internationale dans un domaine touchant à la santé publique, ensuite parce qu'il est un clinicien et que le contact humain avec les patients constitue une expérience irremplaçable pour guider un organisme de recherche, et enfin, parce qu'il appartient à la nouvelle génération que je souhaite voir accéder aux responsabilités dans un secteur en plein renouvellement. »*

Le nouveau directeur général de l'Inserm, âgé de quarante-huit ans, répond en effet bien à ces lignes de force exprimées par le ministre. *« J'ai eu très tôt une double formation, de médecine clinique et de recherche fondamentale en virologie et biologie cellulaire à l'Institut Pasteur, auprès de Pierre Tiollais. »* Premier à démontrer le rôle des hépatites virales dans la survenue des cancers du foie, il est devenu un expert de l'hépatite C. Il a aussi travaillé pour l'industrie, participant notamment à la mise au point de « kits » de diagnostic.

Christian Bréchot envisage *« avec enthousiasme »* son nouveau métier. *« L'Inserm est une structure potentiellement formidable. Son organisation en unités de recherche inscrites dans la durée permet de mener des projets à moyen terme »*, explique-t-il.

La première de ses priorités sera de faire respecter l'équilibre entre recherche clinique et recherche fondamentale. *« J'aurai à convaincre que je ne suis pas, à l'Inserm, le représentant des cliniciens, tout en développant les missions de l'Inserm en clinique et en santé publique. C'est là l'originalité de la recherche de l'Inserm par rapport à celle du CNRS que de prendre son départ dans la clinique. »* La deuxième préoccupation de Christian Bréchot est d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs de la recherche : entre cliniciens et fondamentalistes à l'intérieur de l'Inserm, entre biologistes de l'Inserm et chercheurs des autres instituts de recherche, mais aussi avec les agences sanitaires, les associations caritatives et l'industrie.

ATTIRER DE JEUNES ÉQUIPES

En termes d'organisation, M. Bréchot se dit *« très attaché au maintien d'une dotation de base des unités de recherche qui leur permette de poursuivre la thématique dans laquelle elles sont engagées avec succès »* Mais, ajoute-t-il, *« j'ai le projet de favoriser la création de groupes informels, véritable "force de frappe" dans les domaines de recherche qui doivent être investis, capables d'attirer des individus et des équipes d'horizons divers mettant en commun de façon volontaire leurs capacités »*.

L'Inserm devra donc, selon lui, se donner des possibilités de répondre aux nouvelles demandes de santé et les collaborations sont indispensables pour espérer progresser dans des domaines aussi complexes que la biologie des prions, par exemple, une des priorités affichées par le gouvernement. Pour renouveler les thèmes de recherche et contourner la « lourdeur » de l'Institut, Christian Bréchot entend favoriser l'émergence de jeunes équipes. Chaque nouveau directeur espère enseigner la danse à l'éléphant.

Elisabeth Bursaux

Elisabeth Guigou a présenté le projet de loi créant une allocation personnalisée à l'autonomie

Toutes les personnes âgées dépendantes percevront la nouvelle prestation

La ministre de l'emploi et de la solidarité a présenté, mardi 13 février, le projet d'« allocation personnalisée à l'autonomie » (APA) qui sera versée à toutes les personnes âgées dépendantes, sans plafond de ressources. Le montant de l'aide sera modulée en fonction du niveau de revenus, ainsi que de l'importance de la perte d'autonomie, graduée de 1 à 6. Son financement sera partagé entre la solidarité locale et la solidarité nationale.

MIS EN CHANTIER par Martine Aubry et affiché comme une priorité par Elisabeth Guigou lors de sa prise de fonction, le projet de loi instituant une allocation personnalisée à l'autonomie a été présenté mardi 13 février par la ministre de l'emploi et de la solidarité. Le projet, conçu comme établissant *« un droit universel, égal et personnalisé »*, vise à résoudre les problèmes que la création en 1997 de la prestation spécifique dépendance (PSD) n'avait pas suffi à régler. Actuellement, selon les chiffres du ministère, 135 000 personnes perçoivent la PSD et environ 40 000 personnes âgées bénéficient de l'« allocation compensatrice à la tierce personne » pour une aide à domicile. Mais, toujours selon le ministère, le nombre de *« personnes âgées en perte d'autonomie »* s'élèverait à environ 800 000 individus, dont 530 000 pour lesquelles cette perte est qualifiée d'importante.

Un décalage, que la ministre explique par des conditions de ressources trop restrictives pour permettre de bénéficier des ces aides et par l'exclusion des personnes moyennement dépendantes. A cela s'ajoutent les variations importantes du montant de la PSD, gérée par les départements: plus de 3 800 francs par mois pour un quart des départements à moins de 2900 francs par mois pour un autre quart des départements.

La future allocation personnalisée à l'autonomie (APA) sera versée à toutes les personnes âgées ayant perdu leur autonomie, quel que soit le niveau de revenus, mais avec un montant modulé selon les ressources. A perte d'autonomie et à revenus identiques, le montant de l'APA sera le même sur tout le territoire.

La modulation se fera selon l'importance de la perte d'autonomie, évaluée selon une échelle à six niveaux, allant du groupe 1 pour les personnes les plus dépendantes au groupe 6 pour celles ayant conservé leur autonomie. Seuls les quatre premiers groupes seront bénéficiaires d'un *« plan d'aide »* public maximum, utilisable en tout ou partie, gradué ainsi : jusqu'à 7 000 francs par mois pour le grou pe 1 ; 6 000 francs pour le groupe 2 ; 4 500 francs pour le groupe 3 et jusqu'à 3 000 francs pour le groupe 4.

En dehors des personnes dont les revenus mensuels sont inférieurs à 6000 francs, qui en seront exonérées, le projet de loi prévoit une participation financière des bénéficiaires du plan d'aide, selon un barême établi au niveau national.

Une équipe médico-sociale, examinera avec la personne en perte d'autonomie et son entourage ses besoins, afin d'élaborer le plan d'aide, que *« l'action sociale facultative, les caisses de retraites, les mutuelles, les sociétés d'assurances pourront venir compléter »*. La ministre n'a pas supprimé les procédures de récupération sur les successions, mais le seuil de déclenchement serait porté de 300 000 francs à un million de francs.

« UNE AVANCÉE REMARQUABLE »

La mise en œuvre de l'APA impliquera l'ensemble des services publics concernés, sous la responsabilité du président de conseil général. Selon le calendrier annoncé, le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres le 7 mars et examiné en première lecture avant l'été. Le nouveau dispositif entrerait en application le 1er janvier 2002. Le coût total pour les deux premières années est estimé entre 15 et 17 milliards de francs, et le coût en régime de croisière à environ 23 milliards de francs.

Son financement sera partagé entre la solidarité locale et la solidarité nationale : près de 11 milliards de francs pour les départements, et 5 milliards de francs par l'affectation d'un point de CSG, actuellement affectée au fonds de solidarité vieillesse de la sécurité sociale. Un nouvel établissement public est créé, le Fonds national de financement de la prestation autonomie, doté d'environ 5,5 milliards de francs.

Même si elle regrette que le projet n'aille pas jusqu'à reconnaître un nouveau risque de sécurité sociale, la Fédération hospitalière de France, qui regroupe les établissements médicaux et médico-sociaux du secteur public, salue *« une avancée remarquable »*.

Paul Benkimoun

La technique des empreintes génétiques mise au service de la traçabilité alimentaire

JUSQU'ICI cantonnée à la médecine légale et aux délicates affaires de recherches en paternité, la technique des empreintes génétiques entre aujourd'hui dans le champ de l'alimentaire et de la sécurité sanitaire. A la veille de l'ouverture du Salon de l'agriculture, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), associé à un groupe spécialisé dans l'abattage-découpage des bovins (Bigard) et à un puissant distributeur (Auchan), a dévoilé, mardi 13 février, les détails d'une initiative peu commune : assurer, grâce aux derniers développements de la génétique, la traçabilité d'une filière de veaux de qualité (label rouge) élevés *« sous la mère »*. Dans quelques jours, tous les responsables des rayons boucherie des magasins pourront ainsi affirmer que les viandes étiquetées *« veaux d'Aveyron et du Ségala »* sont génétiquement identifiés et que la viande correspond bien à l'origine qui lui est attribuée.

En pratique, les empreintes génétiques seront établies par les spécialistes de l'INRA lors de l'abattage des bêtes à partir d'un prélèvement de tissu au niveau de l'oreille. Cette identification, fidèle et précise, grâce aux caractéristiques uniques du patrimoine génétique du veau, sera conservée et pourra être comparée aux résultats des analyses effectuées sur des échantillons de viandes vendues sous le label *« veau d'Aveyron et du Ségala »*. La spécificité de ces animaux tient au fait qu'ils sont nourris avec le lait de leur mère (et non avec des ersatz contenant des graisses animales), leur alimentation étant traditionnellement complétée avec du seigle, ce qui leur confère une apparence et un goût particuliers. Dans l'Aveyron, on ne produit, chaque année, que quelques milliers de ces veaux.

L'entreprise ne pourra évidemment pas être menée sur chaque pièce de viande commercialisée, mais Auchan s'engage à faire pratiquer des tests génétiques aléatoires afin de garantir la provenance géographique des bêtes et le respect des garanties offertes par le label. On peut imaginer que des associations de consommateurs soient associées à cette initiative, la technique développée par l'INRA permettant même de rechercher les empreintes génétiques sur des viandes après leur cuisson. *« L'originalité de cette entreprise ne réside pas tant dans la technique que dans le fait que différents acteurs de la filière, des éleveurs jusqu'au distributeur, se soient réunis autour d'un projet commun et qu'ils aient souhaité que nous soyons associés*, explique Bernard Bibé, chef du département de génétique animale à l'INRA. *Pour notre part, nous avons développé un procédé qui nous offre le maximum de garanties d'identification. »*

SURCOÛT D'ENVIRON 100 F

Il en résultera un surcoût d'environ 100 francs par animal, somme acceptable compte tenu de la valeur de l'animal et qui pourrait rapidement baisser avec la diffusion de cette technique à d'autres animaux d'élevage – porcs et poissons notamment – dès lors qu'ils répondent à des critères précis quant à leur origine et leur mode de production. A l'heure de la vache folle, des angoisses alimentaires et – corollaire – de la quête de la traçabilité, les généticiens ont saisi que leur discipline pouvait trouver de nouvelles applications. Certains s'efforcent déjà de mettre au point des méthodes moins sophistiquées que celle appliquée aux veaux de l'Aveyron et du Ségala, mais qui permettraient de développer une *« traçabilité raciale »* et de confirmer, par exemple, que telle volaille est bien originaire de Loué, de la Bresse ou des Landes.

Jean-Yves Nau

Ecoutez avec plus d'intelligence.

Des modems aux derniers lecteurs MP3, les puces STMicroelectronics sont au centre d'un nouveau mode de diffusion qui permet de mieux apprécier la musique.

Pour *Tutti Frutti* comme pour la *Neuvième Symphonie* de Beethoven, la révolution numérique a définitivement changé notre écoute de la musique.

ST développe des circuits pour les modems, les cartes son, les disques durs, les enceintes actives et les baladeurs MP3.

Aujourd'hui, nous voulons tous accéder plus facilement à la musique. *ST* est à l'écoute.

Nous ajoutons partout plus d'intelligence.

STMicroelectronics (anciennement SGS-THOMSON) - **www.st.com** - Leader mondial des semiconducteurs pour l'électronique grand public, l'automobile, les télécommunications, les périphériques informatiques, et les systèmes de contrôle - Opportunités: **http://jobs.st.com**

STMicroelectronics

Des peines de prison ont été requises contre huit profanateurs en série

De 1993 à 1996, ils ont pillé la plupart des cimetières des Bouches-du-Rhône

Huit jeunes gens, poursuivis pour *« violation de sépultures et vols aggravés »*, ont comparu, mardi 13 février, devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence, pour avoir pillé de nombreux cimetières. Le tribunal n'a pas réussi à déterminer d'autre mobile à leurs actes qu'une *« culture du mal »* nourrie de violence.

MARSEILLE
de notre correspondant

Le nez dans les chaussures, le visage cadenassé, les mains croisées dans le dos, les « satanistes » sont presque devenus des prévenus ordinaires. Envolé le look hard rock, évanouie la passion lancinante pour la musique « black metal ». Face à leurs juges, ils affichent le profil le plus lisse possible. Quatre années ont passé, mais l'émotion et l'horreur demeurent. Jamais, depuis l'affaire du cimetière de Carpentras (Vaucluse), en 1990, la justice n'avait eu à cheminer ainsi dans les consciences, entre ésotérisme et abomination, pour essayer de comprendre ce qui a poussé, de 1993 à 1996, huit jeunes gens âgés de dix-huit à vingt-quatre ans au moment des faits, à profaner la quasi-totalité des cimetières des Bouches-du-Rhône.

PROCÈS

Mardi 13 février, les magistrats du tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence se sont d'abord interrogés sur les motivations de ces profanateurs en série. *« Mais pourquoi cela vous attirait-il ?,* a demandé le président Alain Ramy, osant le ton de la confidence. *Vous auriez pu aller à la plage plutôt qu'au cimetière. » « Je voulais surtout échapper à la réalité,* a confessé l'un des prévenus, Cédric. *C'était comme dans un rêve. Je m'y plaisais. »* Sept des huit « satanistes », poursuivis pour *« violation de sépultures et vols aggravés »*, sont présents à l'audience. *« C'était comme un engrenage »*, raconte Richard Paineau. Visiblement le plus assuré de la bande, celui-ci apparaît comme un gourou qui aurait entraîné les autres dans cette fascination de la mort.

Le tribunal rappelle que des actes particulièrement odieux ont été commis. Les gendarmes avaient découvert, lors d'une perquisition au domicile de l'un des prévenus, à deux pas du palais de justice d'Aix-en-Provence, un véritable lieu de culte voué aux forces du Mal : crânes humains en guise de cendriers, têtes en décomposition voisinaient avec le cercueil d'une enfant décédée à l'âge de trois mois, utilisée comme table basse. Employé des pompes funèbres, Richard Paineau a fait découvrir aux enquêteurs les rites d'un groupe de fanatiques, dont le monde était peuplé de messes noires, de pactes avec Satan ou encore d'immolations de crapauds.

RHUM ET SANG HUMAIN

Trois années durant, la petite troupe a passé l'essentiel de son temps à visiter les fosses communes, à ouvrir les caveaux, à violer les sépultures, dérobant ici un crâne, là une main momifiée ou une vertèbre. Les membres du groupe chassaient aussi les corbeaux, distribuaient à l'occasion les mauvais sorts. Des mains de cadavres leur servaient de serre-livres, des fioles étaient emplies de savants dosages de rhum et de sang humain. Des serments de silence étaient prêtés puis allègrement transgressés. Sur le carnet personnel du meneur de la bande, les gendarmes ont retrouvé la mention : *« Envie de meurtre »* ; sur celui de sa petite amie, une sorte de bilan, dressé après une de leurs expéditions : *« Bonne chasse ! »*.

Le tribunal questionne les prévenus mais les réponses sont évasives. Elles ne dessinent aucune piste, hormis la découverte d'un poignard asiatique chez l'un des profanateurs et la mention : *« Mort aux Arabes ! Gloire à la France ! »* chez un autre. *« Pour moi, c'était un peu comme les Schtroumpfs et le sorcier Gargamel »*, déclare l'un des membres les moins actifs de la troupe. *« Quelle honte ! »*, lance, à la barre, le père d'une des victimes – dont la tombe fut profanée –, dans un prétoire devenu silencieux.

Le mobile reste néanmoins introuvable. Le substitut du procureur, Marc Gouton, se montre déçu par les explications des prévenus. *« On se pose toujours la question du pourquoi. On s'est bien amusé sur le compte des morts, sur le corps des morts »*, insiste-t-il, fustigeant cette *« culture du Mal »*. Contre l'auteur principal, Richard Paineau, décrit comme *« supérieurement intelligent »*, il requiert deux ans de prison, dont douze à dix-huit mois ferme ; contre son lieutenant le plus proche, Lysianne Detey – une jeune fille qui en est secrètement amoureuse –, deux ans d'emprisonnement dont six mois ferme. Contre les seconds rôles, des peines de six à dix-huit mois assorties de sursis ont été requises. Les avocats de la défense ont insisté, tour à tour, sur le *« malaise existentiel »* de ces jeunes gens et leur angoisse de la mort.

Jugement le 6 mars. – *(Intérim.)*

A Paris, des mal-logés envahissent les locaux d'une caisse d'allocations familiales

Encadrées par des militants du DAL, quelque 200 personnes ont fait irruption au siège d'une CAF, afin de « ramener la question des mal-logés dans le débat » à quelques semaines des municipales

LEURS MOTIVATIONS tenaient en quelques mots, jetés sur un tract : *« Les mal-logés entrent en campagne ! »* Mardi 13 février, en fin de matinée, quelque cent cinquante à deux cents personnes ont envahi les locaux de la Caisse d'allocations familiales (CAF), rue Viala, dans le 15e arrondissement de Paris. Encadrées par des militants de Droit au logement (DAL), elles entendaient interpeller les pouvoirs publics à propos de la suroccupation des logements concernant plusieurs dizaines de milliers de foyers en Ile-de-France. A moins d'un mois du premier tour des élections municipales, le DAL veut *« ramener la question des mal-logés dans le débat »*, a affirmé Jean-Baptiste Eyraud, son porte-parole. *« Les programmes des candidats sont inexistants sur le sujet »*, a-t-il ajouté.

Pour mettre en relief ce problème, le DAL s'est plongé dans le code de la Sécurité sociale et en a exhumé plusieurs articles que les CAF, comme les préfectures, méconnaîtraient. Les textes cités par l'association prévoient que le versement des allocations-logement est, notamment, conditionné à des normes de peuplement ; ces aides ne sont pas attribuées si le nombre d'occupants dans un logement est trop important au regard de sa superficie : une personne seule doit pouvoir disposer de 9 mètres carrés au moins, deux personnes de 16 mètres carrés... A Paris, ces règles sont appliquées avec beaucoup de souplesse. *« Nous accordons des dérogations qui peuvent aller jusqu'à 50 % des normes de surface »*, explique Bernard Lerat, directeur de la CAF de Paris ; ainsi, des ménages qui occupent des logements un peu trop exigus touchent tout de même des aides. Ces mesures *« à titre exceptionnel »* sont d'abord prises par le « patron » de la caisse pour un laps de temps limité et peuvent être prolongées par une commission *ad hoc* ; au cours de l'année 2000, 1 610 décisions de ce type furent prononcées par la CAF de Paris. Mais la commission refuse parfois de renouveler une dérogation ; en 2000, cela s'est produit douze fois à la CAF de Paris, d'après Bernard Lerat. La préfecture doit alors en être informée et œuvrer pour le relogement du ménage concerné. Ce sont ces dispositions-là, prétend le DAL, que la CAF et les services déconcentrés de l'Etat ne respecteraient pas : signaler les dérogations non renouvelées et proposer un toit aux ménages concernés.

SITUATION DE « SUROCCUPATION »

« Ce n'est pas exact, rétorque Bernard Lerat. *Nous agissons en relation étroite avec la préfecture. »* Dans l'entourage de Colette Horel, la préfète de Paris, on rappelle que le point soulevé par le DAL concerne un nombre très faible de ménages. *« Nous ne sommes pas en mesure de dire, dans l'immédiat, quelle a été l'attitude de nos services sur les ménages dont la dérogation n'a pas été prolongée en 2000,* affirme-t-on. *Cela étant, les propositions de relogement formulées par la préfecture sur son contingent concernent, pour une large part, des familles en situation de "suroccupation". »* Quoi qu'il en soit, le DAL a demandé à rencontrer dans les prochaines semaines des représentants des préfectures de Paris et des départements de la petite couronne – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Pour lancer le débat sur le « mal-logement », Jean-Baptiste Eyraud a également annoncé quelques statistiques bâties à partir des données du recensement de 1999. D'après lui, 153 5 24 personnes résideraient *« dans des logements en surpeuplement aggravé »* à Paris : entrent dans cette catégorie les ménages de trois personnes et plus qui vivent dans des logements d'une pièce, de quatre personnes et plus si elles occupent un deux-pièces, etc. Le phénomène concernerait 74 181 personnes dans les Hauts-de-Seine, 103 506 en Seine-Saint-Denis et 58 470 dans le Val-de-Marne.

Pour sa part, l'Insee, dans son enquête logement réalisée entre novembre 1996 et janvier 1997, avait, elle aussi, mesuré *« l'indice de peuplement des résidences principales »* en retenant une définition différente du *« degré d'occupation »* – qui tient compte, notamment, du sexe et de l'âge des enfants – et en construisant des indicateurs différents. D'après l'institut, 34 081 ménages vivaient en situation de *« surpeuplement accentué »* à Paris ; dans les départements de la petite couronne, ce chiffre s'élevait à 45 136.

Bertrand Bissuel

Une nouvelle enquête judiciaire vise l'arsenal de Toulon

TOULON
de notre correspondant

Après la direction des constructions navales (DCN), qui est apparue minée par un vaste réseau de corruption (*Le Monde* du 23 décembre 2000), une autre importante affaire de pots-de-vin et de détournements de fonds semble avoir été mise au jour à Toulon. Confiée au doyen des juges d'instruction de Toulon, Jean-Luc Tournier, l'enquête porte sur les marchés du Service de transit de la région marine Méditerranée (STRMM), unité militaire basée à l'arsenal de Toulon et relevant de l'autorité du préfet maritime. Les recherches sont encore en cours, mais les enquêteurs évaluent le montant des malversations à près de 150 millions de francs (22,87 millions d'euros).

Ouverte le 4 mai 2000, l'information judiciaire a déjà conduit à la mise en examen de cinq personnes pour *« délit d'avantage, abus de biens sociaux et recel, infraction à la législation sur la facturation et faux en écriture »*. D'autres personnes devraient être poursuivies, a indiqué le procureur adjoint, Michel Raffin.

C'est un audit de fonctionnement, rendu en mai 1999 au ministère de la défense, qui avait mis en évidence de nombreuses anomalies dans la gestion du STRMM, dont la mission consiste à assurer l'expédition des matériels destinés aux unités de la marine de la région militaire de Méditerranée et de l'outre-mer français – par voies terrestre, ferroviaire, maritime et aérienne. Etabli par un officier de réserve spécialement détaché, le rapport concluait à l'existence d'un système frauduleux mis en place depuis 1990 par un chef de section civil, Daniel Dumont, qui disposait d'une délégation de pouvoir de l'amirauté.

M. Dumont est soupçonné d'avoir écarté la plupart des transitaires jusqu'alors sous contrat avec la Royale pour favoriser les dirigeants de deux sociétés avec lesquels il aurait été lié, Jean-Claude Juaneda et René Martin. Forts de ce quasi-monopole, les deux hommes se seraient livrés à de nombreuses surfacturations. Parmi les anomalies constatées, l'audit mentionnait que l'expédition du même colis avait été facturée à trois reprises le même jour, ou encore que le transport de trois conteneurs chargés sur le même camion avait été facturé comme s'il s'était agi de trois convois distincts. Les deux transporteurs ont été mis en examen au cours de l'année 2000, de même que M. Dumont – qui a été placé en détention provisoire durant six mois.

UN SYSTÈME DE DÉTOURNEMENTS

Le 25 janvier, le juge Tournier a en outre mis en examen un employé du Service national de messagerie (Sernam), ancien responsable du fret, soupçonné d'avoir eu partie liée avec les fraudeurs. Celui-ci aurait déclaré, sur procès-verbal, qu'une partie de sa hiérarchie était informée de l'existence d'un système de détournements. La mère de M. Dumont compte également au nombre des personnes poursuivies, soupçonnée d'avoir investi une part de l'argent issu des opérations mises en place par son fils.

Cherchant à remonter le circuit des fonds, le juge d'instruction a délivré plusieurs commissions rogatoires en France et en Espagne, où des sommes pourraient avoir été blanchies. Si quelques affréteurs ont déjà reconnu avoir perçu des rémunérations supplémentaires par le biais de facturations fictives, les enquêteurs s'interrogent sur l'existence d'éventuelles complicités haut placées. S'il agissait en vertu d'une délégation de pouvoir de l'amirauté, M. Dumont n'était pas, au regard des règles de la comptabilité publique, le liquidateur des dépenses contestées, mais seulement l'ordonnateur. La prise en compte et le paiement des factures relèvent du service liquidateur pour l'ensemble des armées françaises, dont le siège est établi à Denain (Nord).

L'enquête pourrait emprunter cette voie, au moment où la DCN continue de voir certaines de ses pratiques internes publiquement contestées : trente-neuf prévenus doivent comparaître, au mois de mars, devant le tribunal correctionnel pour des malversations, et plusieurs procédures sont toujours en cours, dans lesquelles plusieurs hauts responsables de la direction générale de l'armement (DGA) ont été interrogés.

José Lenzini (avec AFP)

HLM de Paris : le rejet du pourvoi de M. Tiberi requis en cassation

LE PARQUET GÉNÉRAL près la Cour de cassation a demandé, mardi 13 février, la validation partielle de l'instruction conduite depuis 1994 par le juge d'instruction Eric Halphen, à Créteil (Val-de-Marne), dans l'affaire des HLM de Paris. La procédure, dans laquelle Jean Tiberi est poursuivi pour *« complicité de trafic d'influence »*, avait été validée par la chambre d'accusation, le 11 octobre 2000 (*Le Monde* du 12 octobre). Devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui a mis son arrêt en délibéré au 27 février, l'avocat général Louis Di Guardia s'est prononcé en faveur du rejet de tous les pourvois, excepté celui de Michel Roussin. M. Di Guardia a estimé que la chambre d'accusation avait commis un *« excès de pouvoir »* en annulant un non-lieu rendu en 1995 au bénéfice de l'ancien directeur de cabinet de Jacques Chirac à la Mairie de Paris.

DÉPÊCHES

■ **PÉDOPHILIE : quatre nouvelles plaintes pour agressions sexuelles** ont été déposées, mardi 13 février, contre l'instituteur de Cormeilles (Eure) incarcéré vendredi. Au total, 12 plaintes ont déjà été enregistrées.

■ **DISPARITION : une étudiante de 23 ans est recherchée depuis samedi à Perpignan (Pyrénées-Orientales)**, notamment le long du parcours qu'elle est supposée avoir emprunté. Dans le même secteur, trois jeunes femmes, dont deux ont été retrouvées mortes, ont disparu entre 1995 et 1998.

■ **JUSTICE : la France a été condamnée, mardi 13 février, par la Cour européenne des droits de l'homme**, à verser 100 000 francs à un médecin allemand, Dieter Krombach, condamné en France par contumace en 1995 à 15 ans de réclusion pour le meurtre de sa belle-fille. Les juges ont estimé que l'interdiction de se pourvoir en cassation après un procès par contumace était contraire au droit européen.

200 minutes offertes (1)

Net2Phone est le nouveau moyen malin pour communiquer depuis votre PC vers n'importe quel téléphone, 24h/24, 7J/7. Pour seulement 175 F, recevez un kit d'appel comprenant un casque audio, un CD ROM et jusqu'à 200 minutes de communications gratuites (coût de connexion internet non inclus). Ensuite, c'est seulement 25 cts la minute vers certains pays. Net2Phone, prix sensationnels et qualité sensationnelle.*

N° Vert 0 800 508 958

	net2phone Tarifs en FTTC/min		net2phone Tarifs en FTTC/min
Etats-Unis	0,25	Australie	0,57 (2)
Royaume-Uni	0,25	Hong Kong	0,57 (2)
Allemagne	0,25	Japon	0,78 (2)

(2) Suivant conversion US$ au taux applicable au 08/02/01.

Le nouveau moyen de communiquer moins cher.SM

(1) Les 200 minutes gratuites sont calculées sur la base d'un appel international à 34 cts la minute. Offre réservée aux nouveaux clients appelant un poste fixe seulement, non cumulable avec une autre offre et valable jusqu'au 28 février 2001. Vous recevrez votre kit d'appel dans un délai minimum de 15 jours. LES PRIX INDIQUÉS N'INCLUENT PAS LE COUT DE CONNEXION INTERNET et sont fournis sous réserve de modifications. Tarifs en vigueur au 08/02/01. (*) Appel gratuit depuis un poste fixe.

MUNICIPALES

Saint-Denis de la Réunion, plus métropole et moins créole

Le centre de cette ville de plus de 130 000 habitants s'est transformé sur le modèle de ceux des cités de l'Hexagone. Mais la croissance démographique a engendré des problèmes d'emploi et de logement d'une tout autre ampleur

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
de notre envoyé spécial

S'il n'y avait pas cette chaleur humide, on aurait presque du mal à se croire à quelque 10 000 kilomètres de Paris. Le centre-ville de Saint-Denis de la Réunion ressemble à ceux de la métropole. Les concepteurs du Carré piéton, inauguré en octobre 1999, se sont inspirés de réalisations dans l'Hexagone. Le transport en commun en site propre (TCSP), qui a vu le jour un an plus tard – deux voies réservées au bus au centre de la chaussée sur cinq kilomètres, depuis le Chaudron jusqu'à l'hôtel de ville –, n'est guère plus dépaysant.

Si l'on ajoute la « quatre-voies » sur un front de mer dépourvu de lieux d'animation et le boulevard sud, en cours d'élaboration, tous ces travaux d'aménagement urbain éloignent un peu plus la ville de l'« âme créole » avec laquelle Saint-Denis, au fil des vingt-cinq dernières années, a d'ailleurs pris ses distances. La municipalité (PS) s'enorgueillit de cette *« modernisation »*.

« On nous a confondus avec une ville métropolitaine », peste en revanche Yacoub Moussa, descendant d'une famille arrivée de Bombay au début du siècle. Aujourd'hui président de l'Association des commerçants dionysiens, il s'en prend à ce Carré piéton *« réalisé de façon autoritaire »* et, de façon générale, à une *« modernisation de la ville qui n'a pas respecté le mode de vie et la convivialité de la population »*. Ces changements témoignent des interrogations sur l'identité de la cité. Les responsables de l'université constatent aussi la *« métropolisation »* d'une ville *« où l'on mange davantage de steak-frites que de carry »*, selon l'expression de l'un de ses vice-présidents, Jean Coudray. Ils déplorent surtout le manque d'assimilation des quelque 11 000 étudiants que compte la ville au reste de la population.

Campagne électorale oblige, le président de l'UDF réunionnaise, Jean-Paul Virapoullé, enfonce le clou : *« Saint-Denis n'est pas plus une ville étudiante qu'une ville touristique. Elle est devenue aseptisée, monolithique et rigide. »* Il oublie que le nouveau visage de Saint-Denis – et certains des projets aujourd'hui en cours de réalisation – ne date pas de l'arrivée des socialistes à la tête de la municipalité.

Sentant le danger, Michel Tamaya, le maire (PS), admet la nécessité de passer désormais *« du quantitatif au qualitatif »*. Il a pris soin d'intituler une partie de sa lettre aux électeurs « De l'urbain à l'humain ». Il souligne aussi que d'autres *« priorités »*, telles que la résorption des dernières poches de bidonvilles, ont pris le pas jusqu'à présent. Et il rappelle combien le territoire de Saint-Denis est difficile à organiser. Face à la montagne et dos à l'océan Indien, elle semble cernée ; 80 % de ses quelque 132 000 habitants vivent sur une bande côtière qui ne représente que 10 % du territoire communal ; en moins de 5 kilomètres, la principale ville d'outre-mer grimpe à 1 000 mètres d'altitude.

Il est d'autres chiffres qui dépaysent davantage que le paysage. La seule question de la surrémunération des fonctionnaires, dans une municipalité qui dispose de 3 300 employés dont 2 600 non titulaires, est une *« épée de Damoclès »*, selon l'expression de Guy-Luc Santoni, directeur général des services à la mairie, qui craint une *« surenchère syndicale »* en faveur de l'alignement des rémunérations.

Il y a la démographie aussi. La population de la ville a été multipliée par quatre depuis 1946. Si, en comparaison du reste du département, la croissance s'est légèrement ralentie au cours de la dernière décennie (+ 10 000 habitants), la pression reste très forte. Et il convient de mesurer à cette aune l'acuité des problèmes à résoudre dans le domaine du logement et de la circulation.

Il y a le taux de chômage encore, dans un département qui détient le record en nombre d'allocataires du RMI (près de 60 000 pour 700 000 habitants). Tout en étant également inférieur à la moyenne réunionnaise, il atteint toutefois, à Saint-Denis, une proportion sans commune mesure avec celui de la métropole : 30,7 % !

> Tout en étant inférieur à la moyenne réunionnaise, le taux de chômage atteint toutefois, à Saint-Denis, une proportion sans commune mesure avec celui de la métropole : 30,7 % !

« L'économie officielle ne correspond pas à l'économie réelle », tempère Gilbert Aubry, évêque de la Réunion depuis un quart de siècle. Il évoque *« l'économie souterraine, le travail au noir, presque un système à l'italienne »* et *« la débrouillardise légendaire du Réunionnais, qui retrouve l'instinct du caméléon lorsqu'il veut se tirer d'affaire »*.

Les émeutes de février 1991 – trois journées de violence et de pillages, au cours desquelles sept personnes avaient péri carbonisées dans l'incendie d'un grand magasin de meubles – avaient braqué les projecteurs métropolitains sur le Chaudron. L'explosion de ce quartier populaire de 16 000 habitants, construit au milieu des années 1960 dans un programme de réhabilitation de l'habitat insalubre, avait été analysée à la lumière du mal de vivre d'une société destructurée. Chacun en était convenu, la saisie du matériel de Télé Free-Dom et les appels à manifester lancés par les responsables de cette chaîne privée n'avaient été tout au plus que le détonateur d'une tension latente. Pour s'être ainsi réveillé, ce volcan-là a bénéficié des attentions des élus, qui ont multiplié les actions de prévention.

D'autres, sur place, mettent la main à la pâte. Dans un local de la zone industrielle du Chaudron, on rencontre un ancien enfant du cru, Gérard Rangama *(lire ci-dessous)*, aujourd'hui à la tête de l'association Soleil Réunion, qui s'est démené pour s'en sortir lui-même avant de s'efforcer de faire profiter les autres de son expérience. A quelques encablures de là, toujours au cœur du Chaudron, Jean-Louis Prianon – quatrième aux 10 000 mètres aux Jeux olympiques de Séoul, en 1988 – met sa popularité et sa convivialité au service des jeunes du quartier.

Policier muté à Saint-Denis en 1996, il anime aujourd'hui le Centre de loisirs des jeunes (CLJ), structure permanente mise en place, il y a un an, afin d'attirer par le sport – football, VTT, musculation, course à pied – les innombrables jeunes sans emploi sortis du système scolaire.

L'objectif principal, explique Christian Signourel, directeur départemental de la sécurité publique, est de *« recréer un tissu social »*. Plus prosaïquement, il s'agissait aussi d'offrir une autre image de la police, afin que les îlotiers puissent se déplacer dans le quartier sans trop de problèmes. M. Signourel se félicite ainsi que le dialogue ait pu être maintenu, début décembre 2000, après l'assassinat d'un enfant de huit ans à 150 mètres de la baraque du CLJ.

Si chacun s'accorde à constater un relatif apaisement social au Chaudron, d'autres éruptions menacent. Elles s'appellent les Camélias, la Source, Moufia. Ces quartiers font reconnaître au maire, au vu de la progression de la délinquance, une *« situation de veille juridique et sociale permanente »*. La richesse du métissage et la vitalité des enfants de cette ville, évoquées par Mgr Aubry, ne suffisent pas. Il parle *« des ambiguïtés et des espérances d'une jeunesse qui pousse comme la végétation de l'île »*.

L'évêque, qui souhaitait qu'un *« signe fort »* soit adressé aux religions, a obtenu de la mairie la création d'un monument, la *« colline de la fraternité »*, où convergeront quatre sentiers, symbolisant la terre, le ciel, la mer et la montagne. Les quatre éléments qui enserrent Saint-Denis, toujours à la recherche d'un destin susceptible de concilier modernité et identité.

Jean-Baptiste de Montvalon

Population totale	**131 649 hab.**
(Communauté d'agglomération	**177 535 hab.**)
Evol. démographique (1990-1999)	**+ 9 558**
Population étrangère	**1 394**
Parc de logement social	**35 %**
Taux de chômage (d'après l'Insee)	**30 %**
Taux de fiscalité locale	
• Taxe d'habitation	**13,43 %**
• Taxe professionnelle	**10,32 %**
Revenu moyen/hab/an (d'après les revenus imposables de l'année 1998)	**35 775 F**

Sources : AMGVF, Insee

► www.lemonde.fr/municipales

La droite se présente unie contre Michel Tamaya, le maire socialiste sortant

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
de notre envoyé spécial

Droite contre gauche, l'offre électorale de Saint-Denis de la Réunion paraît limpide. Les rares « petites » listes, telles que celle conduite par Fernande Anhila, avocate, ou celle initiée par la dissidente des Verts Gabrielle Marie ne devraient guère perturber le duel annoncé : d'un côté, le maire sortant, aussi député socialiste, Michel Tamaya ; en face, celui qui l'a mis en ballottage aux législatives de juin 1997, René-Paul Victoria, vice-président (RPR) du conseil général.

Hors de l'union, point de salut, entend-on à droite. Pour la première fois depuis plus de vingt ans, elle y est parvenue. Livrée à elle-même après le départ de Michel Debré (RPR), député de 1963 à 1988, elle avait abordé en ordre dispersé les municipales de 1989, ce qui avait conduit à la victoire historique de Gilbert Annette (PS) dans cette ville que l'on situe encore aujourd'hui plutôt à droite. En 1995 – un an après que M. Annette lui eut passé le témoin en raison de ses ennuis judiciaires –, M. Tamaya avait obtenu une victoire sans appel face à une droite de nouveau divisée. La liste de M. Victoria a reçu le soutien de l'UDF, de DL, de Génération écologie et de Réunion-France-Europe, le groupe des élus régionaux de Margie Sudre, députée européenne et ancienne secrétaire d'Etat à la francophonie, présente en position non éligible sur la liste. Mais *« il s'agit plus d'un mariage de raison que d'un mariage d'amour »*, commente Ibrahim Dindar, jeune responsable de l'embryonnaire fédération DL. A droite, le RPR est historiquement hégémonique sur Saint-Denis. Mais la crise ouverte qui secoue la fédération depuis les régionales de mars 1998 a conduit les centristes à revoir leurs ambitions à la hausse. Président de la fédération UDF, l'ancien député Jean-Paul Virapoullé ne tarit pas d'éloge sur le *« profil »* de M. Victoria. Mais il a toutefois cherché à imposer à ses partenaires son thème de campagne privilégié : le combat contre le projet de création d'un second département. Cette réforme est certes, d'après les sondages, particulièrement mal perçue par les dionysiens, et le député (PS) Michel Tamaya en a été l'un des instigateurs au Parlement. Mais ce thème de campagne n'est pas du goût de tout le monde à droite.

A gauche, l'union reste en suspens. Les négociations entre le PS et le PC réunionnais, d'une part, le mouvement Free Dom, d'autre part, et enfin les Verts étaient toujours ouvertes mercredi 14 février. La situation est en effet marquée par un net rafraîchissement des relations entre le PCR et la nouvelle direction du PS réunionnais, qui n'apprécie guère le rassemblement tous azimuts prôné par le président (PCR) du conseil régional, Paul Vergès. *« Une stratégie de zembrocal* [plat créole] *avariée »*, commente lapidairement le secrétaire fédéral du PS, Michel Vergoz, épaulé par M. Annette. Tous deux laissent entendre qu'ils auraient souhaité que le PS réunionnais puisse se compter sur l'île dès les municipales.

« Le PS national et nos prédécesseurs à la fédération de la Réunion avaient pris des engagements en faveur de listes d'union dès le premier tour », indique M. Annette, qui ne veut cependant pas prendre le risque d'un désaccord avec la Rue de Solférino.

Ces tensions ont évidemment laissé des traces, y compris à Saint-Denis – enjeu essentiel pour le PS –, où le PCR aura tardé à rendre public son soutien au maire sortant. Le président de Free Dom, Camille Sudre, monnaie chèrement la participation de son mouvement à la liste Tamaya. Fort du relatif succès enregistré lors des élections régionales de mars 1998, qui ont vu Free Dom devancer, à Saint-Denis, la liste de rassemblement conduite par M. Vergès, il réclame une quinzaine de places sur la liste du maire sortant. En cas de fin de non-recevoir, il n'exclue pas d'être absent du scrutin.

Cette décision aurait des conséquences non négligeables, la présence sur la liste Victoria de Margie Sudre, qui a quitté Free Dom mais continue de bénéficier d'une réelle popularité parmi ses sympathisants, étant susceptible de drainer à droite l'électorat de ce mouvement.

J.-B. de M.

Avis à la population

Si les deux principaux candidats en lice respectent leurs engagements, Saint-Denis pourrait bientôt disposer d'un port de pêche et de plaisance. Ce vieux projet de la droite, que l'ancien maire socialiste Gilbert Annette avait refusé de reprendre à son compte en 1989, figure dans la « Lettre aux Dionysiennes et aux Dionysiens » que leur a adressée Michel Tamaya (PS). Il est également mentionné dans le programme de la liste « Changeons pour mieux vivre à Saint-Denis », de René-Paul Victoria (RPR). Le mouvement Free Dom, qui pour des raisons de « confidentialité » ne détaille guère ses propositions, l'appelle également de ses vœux. Les Verts, eux, s'inquiètent surtout de la protection du lagon et des zones coralliennes. Ils invitent les *« pêcheurs professionnels, plaisanciers, pêcheurs en apnée »* et autres *« pêcheurs à la gaulette »* à *« réfléchir »* aux moyens de lutter contre l'appauvrissement des réserves halieutiques marines.

Demain
LILLE

PROFIL

UN GARS DU QUARTIER, FAISEUR D'INSERTION

1991. Alors que les événements du Chaudron embrasent ce quartier populaire de Saint-Denis et ébranlent l'île tout entière, l'Association des jeunes responsables de la Réunion (AJRR), créée deux ans plus tôt, entre en scène : *« A quoi ça sert de casser puisque, au final, cela retombera sur nous ou sur nos familles ? »* Si le message est entendu, c'est qu'il émane de gars du quartier, tous insérés professionnellement. Ils veulent s'attaquer au chômage et à l'inactivité qui sévissent ici plus qu'ailleurs. *« On ne savait pas comment, mais on voulait aider ceux qui étaient motivés à créer des petites entreprises »*, raconte Gérard Rangama, fondateur de l'association.

Aujourd'hui âgé de trente-cinq ans, responsable commercial dans une société agro-alimentaire, il profite de sa notoriété pour sensibiliser entrepreneurs et pouvoirs publics. L'un de ses meilleurs soutiens lui vient de Jean Chatel, un temps président de l'union patronale. Des chefs d'entreprise participent aux réunions de l'association et sont interpellés par le public, de plus en plus nombreux, sur d'autres thèmes de société : logement, justice…

A partir de 1994, avec un groupe de jeunes, Gérard Rangama se rendra à plusieurs reprises à Paris pour rencontrer les ministres successifs de l'outre-mer. La création dans le quartier, en 1996, d'une zone franche urbaine est vécue comme une victoire. Mais le jeune dionysien ressent le besoin de passer à une autre forme d'action.

Il crée une association, Soleil Réunion, rassemblant des jeunes du Chaudron et qui aide à la promotion de produits agro-alimentaires de l'île dans des grandes surfaces de la métropole. Aujourd'hui, Soleil Réunion, qui a recruté un jeune commercial réunionnais installé à Toulouse et a la confiance d'artisans locaux, s'apprête à devenir une entreprise d'insertion et à embaucher six personnes du quartier.

Hervé Schulz

« Marie-Claire », une histoire de famille

BONJOUR *Jennifer, tu viens pour le casting Cosmo ?* » A l'accueil du groupe Marie-Claire, dans le grand hall d'un immeuble d'Issy-les-Moulineaux, il est presque difficile de se frayer un chemin parmi la nuée de jeunes mannequins, toutes d'au moins 1,80 mètre, aux yeux clairs, aux cheveux d'un blond vénitien ou d'un roux flamboyant. La vie a des allures de papier glacé, et personne ne semble se douter que le groupe de presse féminin a été, des mois durant, au centre d'intenses manœuvres capitalistiques. En plus de six décennies, *Marie-Claire* a révolutionné la presse féminine, au point de devenir une institution très convoitée. Et sa directrice, Evelyne Prouvost, a dû batailler pour conserver son capital familial. Elle a néanmoins fini par consentir, le 8 février, à y faire entrer le groupe Hachette Filipacchi Médias (HFM), pour 42 % du capital.

Ce magazine, c'est d'abord une saga écrite par un grand-père et trois de ses petites-filles. En 1937, Jean Prouvost, le patron de presse qui s'est déjà taillé un solide succès avec *Paris-Soir* en s'inspirant des grands quotidiens anglais, n'a qu'une seule idée : inventer un nouveau concept qui plaise aux femmes. Une question existentielle, posée par la journaliste Marcelle Auclair, l'enthousiasme : *« Votre mari presse-t-il le tube de dentifrice par le bout ou par le milieu ? »* Nous sommes à quelques mois de Munich. *« J'enrageais,* a raconté le rédacteur en chef de ce magazine, Philippe Boegner, dans un entretien publié en janvier 1976, *alors que je venais de diriger la rédaction d'un grand hebdomadaire d'informations politiques et générales, d'être ainsi ligoté par ce "dictateur" dont l'unique obsession était* (...) *de gagner la clientèle des midinettes. »*

Le succès est immédiat. L'hebdomadaire *Marie-Claire* vend, en moins d'un an, un million d'exemplaires. La légende, soigneusement entretenue au sein du groupe, veut que plusieurs lectrices se soient mêmes battues dans des kiosques pour acheter le premier numéro...

Le patron de presse a la réputation d'*« avoir fait vieillir ses concurrents d'un siècle »*, mais il fait l'erreur de se fourvoyer en politique. Au pire moment. A l'arrivée du maréchal Pétain, en pleine débâcle, le 19 juin 1940, Jean Prouvost – qui est aussi l'un des plus puissants industriels lainiers d'Europe – devient haut-commissaire à l'information. Même si cet engagement politique dure peu – il quitte son poste le 10 juillet 1940 –, il sera poursuivi par la Haute Cour de justice, qui rendra en sa faveur une ordonnance de non-lieu en 1947. *Marie-Claire* en pâtira directement.

Les titres de Jean Prouvost seront interdits, et il ne retrouvera la présidence de *Marie-Claire* qu'en 1953. En octobre 1954, il relance le magazine sous forme de mensuel. Un test, publié dans ce numéro 1, interroge : *« Savez-vous passer une soirée chez vous ? »* et pose aux maris une série de questions comme *« Fumez-vous la pipe au salon ? »* ; *« Laissez-vous sans réponse les questions qu'elle vous pose pendant que vous lisez l'édito politique de votre journal ? »* ; *« Ronflez-vous ? »*. Les dames ne sont guère mieux servies : *« Tricotez-vous depuis un an le même pull-over ? »* ; *« Prenez-vous l'écouteur si on lui téléphone ? »* ; *« L'obligez-vous à ajouter "un mot gentil" à la lettre que vous écrivez à votre mère ? »* C'est du marketing avant l'heure, et ça marche. Entre les publicités pour les bas nylon et pour le gaz à thermostat, les numéros de *Marie-Claire* bouleversent la vie des femmes. Le mensuel s'attaque aux problèmes de société.

Quelques années plus tard, *Marie-Claire* joue un rôle-clé dans le féminisme. Certains *« jeunes turcs »* de la rédaction, comme Jean-Jacques Greif, ont très vite adhéré à ce combat, sans pour autant tomber dans les excès du Mouvement de libération des femmes (MLF). Le mensuel est l'un des premiers à donner la parole à celles qui ne s'expriment que très rarement et met un point d'honneur à adopter une vision mondiale des problèmes de société.

PHOTOS ARCHIVES MARIE-CLAIRE

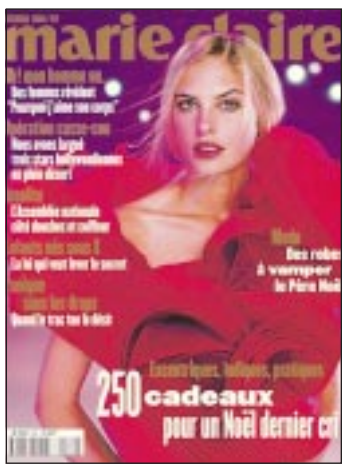

Le premier numéro sort en mars 1937 (ci-dessus). Il est relancé sous forme de mensuel en octobre 1954 (à droite). Ci-contre, les numéros d'octobre 1968, octobre 1973 et décembre 2000.

En vingt-cinq ans, sans faire de bruit, Evelyne Prouvost a réussi à faire du magazine pour midinettes fondé par son grand-père un groupe de presse international. Et même si Hachette vient d'acquérir 42 % du capital, elle n'entend pas en lâcher les rênes

Le « ton *Marie-Claire* » fait recette. Mais cela ne suffit pas. La crise menace. *« C'était un homme de génie, mais un mauvais gestionnaire »*, dit François Dalle, ancien PDG de L'Oréal, de son ami Jean Prouvost. Tous deux sont du Nord. Ils passent souvent des week-ends ensemble en Sologne. *« Nous étions tellement liés qu'il a voulu me vendre tout son empire de presse, à la fois* Paris-Match, Le Figaro, *les journaux féminins... En fait, je ne voulais pas quitter L'Oréal, ce que j'aurais dû faire si j'avais voulu reprendre son groupe de presse,* dit-il. *C'est presque naturellement que, à sa mort, ses petites-filles sont venues me voir. Evelyne m'a proposé d'acheter la moitié des journaux féminins. Cette opération* [49 % du groupe Marie-Claire] *a été réalisée pour le compte de L'Oréal et a coûté à l'époque 8,5 millions de francs. J'aurais mieux fait d'acheter moi-même, aujourd'hui j'aurais presque 2 milliards... »*

EN 1976, Jean Prouvost, presque ruiné, doit se résoudre à vendre son empire. Il cède tour à tour *Le Figaro, Paris-Match, Télé 7 Jours, Parents,* etc. Seule une petite partie du groupe – dont *Marie-Claire* – reste dans le giron familial. C'est Evelyne qui a réussi à convaincre deux de ses sœurs ou demi-sœurs, Marie-Laure Prouvost et Donatienne de Montmort, de prendre, à elles trois, 51 % du capital du groupe de presse féminine. Sans cette sédition familiale, ces titres atterrissaient dans l'escarcelle d'Hachette. Les bonnes âmes, alors, se gaussent en affirmant qu'il s'agit d'une simple toquade. On donne quelques mois aux trois héritières pour aller dans le mur. *« Evelyne est clairement le leader de la famille, c'est elle qui dirige »*, souligne François Dalle. Le groupe de cosmétiques, soucieux de ne pas mélanger ses intérêts d'annonceur et d'actionnaire, ne se mêle pas de la stratégie. Tout au plus François Dalle aide-t-il au début Evelyne Prouvost à mettre de l'ordre dans la gestion très désordonnée du groupe. *« Elle a rapidement assimilé. C'est devenu une femme d'affaires remarquable »*, dit son mentor.

Pourtant, rien ne la destine à devenir une patronne de presse à poigne. Un simple bac en poche, elle s'occupe, comme toute jeune femme de bonne famille, d'abord de ses enfants. Fascinée par son grand-père, elle devient, à vingt-sept ans, rédactrice à *Parents*, l'un des magazines familiaux. Cette femme blonde à l'allure sage, qui déteste se faire photographier, accompagne son grand-père aux Etats-Unis pour signer un accord de licence avec Hearst, l'éditeur de *Cosmopolitan,* le magazine qui fait fureur outre-Atlantique auprès des jeunes femmes actives. Jean Prouvost lui confie la direction de ce mensuel qui défraiera la chronique avec des articles sur les rêves érotiques, le haschich ou le plaisir des femmes, des thèmes jugés plutôt osés, dès le premier numéro.

En vingt-cinq ans, sans faire de bruit, en n'accordant quasiment jamais la moindre interview, la petite-fille de Jean Prouvost fait de Marie-Claire un groupe de presse international, très rentable et très convoité. Les banquiers en estiment la valeur à 3,5 milliards de francs, chiffre qui témoigne à lui seul du formidable succès de cette entreprise et de ses neuf magazines. Outre le vaisseau amiral *Marie-Claire*, elle édite, parfois en partenariat, *Avantages, Cosmopolitan, Marie-Claire Idées, Marie-France, Marie-Claire Maison, Famili, Idées et jardins* ou encore *Cuisines et vins de France*. Au total, ces titres représentent plus de 2 millions d'exemplaires vendus en France par mois. Sans compter leurs nombreuses déclinaisons internationales. *« Nous essayons d'avoir une implication locale très forte, nous ne voulons en aucun cas appliquer un cadre rigide aux autres rédactions »*, explique Katie Breen, rédactrice en chef de Marie-Claire International. Publiés dans 25 pays, en 13 langues, ces magazines – diffusés à 4,1 millions d'exemplaires dans le monde – peuvent reprendre des interviews de célébrités ou des grands reportages. Un article sur des femmes de Corée du Nord vendues aux Chinois a ainsi récemment fait le tour du monde.

> « Evelyne est clairement le leader de la famille, c'est elle qui dirige »
> **François Dalle,** ancien PDG de L'Oréal

Si les rédactions du groupe n'ont guère semblé préoccupées par le feuilleton capitalistique de ces derniers mois, c'est qu'il s'est joué pour l'essentiel dans le superbe bureau d'Evelyne Prouvost, soixante et un ans, situé au dernier étage du siège, où elle est souvent recluse. Au cours des dernières années, le groupe a fait l'objet de plusieurs offres d'achat, émanant notamment de l'italien Mondadori, de l'allemand Burda, du groupe Hearst. Plus récemment, le fonds d'investissement britannique Carlyle, présent dans le capital du *Figaro*, aurait étudié le dossier... En vain. Toutes les cartes paraissent rebattues quand Donatienne de Montmort, meurtrie par la mort tragique de son fils et par un accident vasculaire, annonce, l'an dernier, son intention de vendre les 17 % qu'elle possède. Evelyne ne lui propose pas assez. Donatienne est rapidement contactée par un autre ami de la famille et vrai concurrent, Gérald de Roquemaurel, PDG d'Hachette Filipacchi Médias. L'éditeur de *Elle*, dépité de ne pas avoir pu mettre la main sur *Marie-Claire* en 1976, fait monter les enchères et lui propose 595 millions de francs pour ses 17 %. Il souhaite faire jouer les synergies internationales, puisque *Elle* et *Marie-Claire* sont implantées dans le monde entier.

TERMINÉE la belle entente dans le clan des petites-filles ! Evelyne réussit à bloquer l'offre d'Hachette Filipacchi Médias. Elle annonce, mardi 12 décembre, avoir *« trouvé un accord »* avec sa sœur Marie-Laure, fraîchement nommée directrice générale du groupe, pour reprendre les 17 % de Donatienne. Le feuilleton n'est pas bouclé pour autant puisque *« les pourparlers se poursuivent avec L'Oréal »*. Or le groupe présidé par Lindsay Owen Jones n'a *« pas l'intention de devenir un acteur stratégique de la presse magazine »*.

En acceptant finalement, comme elle l'a annoncé le 8 février, que le groupe de cosmétiques cède l'essentiel de sa participation à Hachette Filipacchi Médias, moyennant un maintien du contrôle familial sur le groupe Marie-Claire, Evelyne Prouvost écarte tout risque immédiat de nouveau tangage. C'est bien elle qui continuera à diriger la maison, avec la discrétion qui la caractérise. *« Elle est timide, on ne la voit quasiment jamais,* affirme un journaliste. *Tout au plus vient-elle une fois par an, au moment où la rédaction tire la galette des rois. »* Au quotidien, le groupe affiche une belle santé financière et dégage entre 100 et 130 millions de francs de bénéfice net. Ce qui n'empêche pas Evelyne Prouvost d'avoir la réputation d'être très près de ses sous, elle qui a pourtant épousé en secondes noces un milliardaire anglais, Nicholas Berry, lequel a d'ailleurs mis la main au portefeuille pour l'aider à organiser le contrôle familial, face à Hachette Filipacchi.

Les conflits sociaux sont assez rares dans le groupe. Le dernier remonte à plus d'un an, lors de la négociation de la réduction du temps de travail. Aujourd'hui, rien n'est encore signé. Les critiques les plus cinglantes des salariés concernent le *« népotisme »* des sœurs Prouvost ou leur *« gestion rétrograde »*. Des notes de services menacent ceux qui s'aviseraient à s'amuser avec des jeux sur leur ordinateur. *« Les gens sont virés assez facilement »*, déplore un rédacteur, qui souligne une certaine dérive *« marketing »* des magazines. Un panel de lectrices détermine désormais l'intérêt des articles, ce qui contribue à modifier inexorablement la ligne rédactionnelle des titres.

Tina Kieffer, directrice de la rédaction, se félicite des combats menés par *Marie-Claire*, comme la pétition lancée avec *Le Nouvel Observateur* contre la peine de mort aux Etats-Unis. Cent vingt personnalités, d'Isabelle Adjani à Robert Badinter, Bertrand Delanoë ou Jorge Semprun, ont été invitées à *« clamer leur indignation face à la justice défaillante de ce pays qui pique, gaze, électrocute, fusille des êtres humains, à l'issue de procès souvent bâclés »*.

Pour Tina Kieffer, qui fut stagiaire à dix-sept ans chez *Cosmo*, la grande qualité d'Evelyne Prouvost, *« c'est de laisser sa chance à chacun »*. *« C'est une pro »*, résume un administrateur du groupe, Gérard Guyot-Janin (L'Oréal). *« En vingt-cinq ans, le solde des réussites est bien supérieur à celui des échecs. Les arrêts de magazines ou les faux pas ne sont qu'une goutte d'eau dans le tableau »*, affirme-t-il. D'où cette cour de prétendants observée depuis tant d'années auprès du clan des « petites-filles ».

Nicole Vulser

AFP

AFP

Le fondateur, Jean Prouvost (à gauche), et trois de ses petites-filles (de gauche à droite) Marie-Laure et Evelyne Prouvost, et leur demi-sœur Donatienne de Montmort.

Du bon usage de Friedman ou de Keynes

par Ghislain Deleplace

CRÉDIT d'impôt (ou impôt négatif, ou prime pour l'emploi, comme on voudra) : cette question est une bonne illustration de l'utilisation de la science économique dans le débat public, ce qui rejoint une autre interrogation sur la manière dont celle-ci doit être enseignée.

Pour résumer une opinion dominante : 1) le débat public est trop souvent englué dans des positions idéologiquement paresseuses (*« le crédit d'impôt est de droite »*) ; 2) la science économique fournit des arguments techniques qui permettent de clarifier et de dépassionner le débat (*« le crédit d'impôt est un mécanisme favorable à l'emploi et à la justice sociale*) ; 3) c'est cette boîte à outils qu'il s'agit d'enseigner (*« et il faut bien des mathématiques pour cela »*).

Comme on aimerait que cela fût aussi simple !

Daniel Cohen souligne à juste titre (*Le Monde* du 6 février) la confusion qui règne sur l'impôt négatif : au plan de l'économie théorique, plusieurs courants par ailleurs antagoniques le défendent ; au plan de l'économie appliquée, cette question est allégrement mélangée en France à celles de la revalorisation du SMIC ou de l'encouragement à l'emploi.

Il y a deux façons de sortir de cette confusion. L'une est de prendre l'impôt négatif pour ce en quoi il rassemble : un outil de justice sociale. On doit alors seulement se demander si cet outil est ou non techniquement efficace.

Une autre façon est de chercher la cohérence intellectuelle derrière la confusion : y a-t-il une raison pour que Milton Friedman ait théorisé cet outil, et pour que des experts gouvernementaux l'aient transformé en prime pour l'emploi ?

Celle-ci ira à ceux qui ont un emploi, pourvu qu'ils soient payés au SMIC ou un peu plus. C'est donc à proprement parler une prime à l'emploi et non aux pauvres. L'argument est connu : il s'agit d'éviter que l'augmentation du revenu d'assistance ne décourage la recherche d'un emploi, enfermant ceux qui le touchent dans ce que les experts appellent joliment des *« trappes à inactivité »*.

Pourquoi alors avoir écarté une hausse du SMIC compensée par des baisses de cotisations sociales patronales ? Parce que, dit-on dans un bel effet de manche, la prime pour l'emploi ne revient pas, elle, à payer les employeurs pour augmenter les salaires. Mais dans une logique revendiquée d'incitation au travail, il s'agit pourtant d'utiliser l'argent public pour conduire un chômeur à accepter un emploi sans que l'employeur ait à augmenter le salaire. Si l'on pense que l'obstacle au retour à l'emploi est un salaire trop faible, il revient au même de payer l'employeur pour qu'il l'augmente ou de payer le travailleur pour qu'il l'accepte (ce qui constitue alors un *« gain d'opportunité »* pour l'employeur).

Cette dimension disparaîtrait-elle si l'impôt négatif était versé à tous, qu'ils soient ou non salariés ? En apparence oui. Mais il demeurerait un élément du calcul économique de chacun et, sortie par la porte, la relation avec l'incitation au travail rentre par la fenêtre. Pour le voir, il faut ici remonter à la théorie où, qu'on le veuille ou non, on bute sur Milton Friedman. L'impôt négatif a bien sa place dans son modèle économique et social, en ce qu'il est lié à sa conception du chômage : on ne peut, comme y invitait Michel Rocard (*Le Monde* du 12 janvier) y *« prendre le meilleur »* (l'impôt négatif) tout en continuant à contester *« le pire »* (le monétarisme). Et la banalisation de cet outil est un signe (parmi d'autres) de l'abandon d'un autre modèle économique et social, qu'on appellera, pour faire vite, le modèle de Keynes.

Ce dernier reposait sur quatre idées simples : a) dans une économie fondée sur le travail, la première injustice sociale est la privation d'emploi ; b) dans une économie salariale, le niveau d'emploi est déterminé non par un processus de négociation (qui peut au mieux influencer les salaires), mais unilatéralement par les entreprises ; c) dans une économie de marché, l'Etat peut soutenir l'emploi par une politique active de la demande globale, qui incite les entreprises à embaucher ; d) une politique de revenu minimum (quelle qu'en soit la forme) est favorable à la justice sociale, non en ce qu'elle permet individuellement aux pauvres d'échapper à l'indigence, mais parce qu'en augmentant la demande elle élève globalement le niveau de l'emploi et réduit ainsi cette injustice qu'est le *« chômage involontaire »*.

La conception de la justice sociale était donc chez Keynes inséparable de celle du chômage. Celui-ci est *« involontaire »*, non pas au sens où, individuellement, le chômeur subit son sort, mais en ce que, globalement, le caractère asymétrique de la relation salariale prive les travailleurs de toute influence significative sur le niveau de l'emploi, et donc sur celui du chômage. Là est le point important : les agents économiques qu'il s'agit d'inciter à l'emploi étaient pour Keynes les employeurs, car c'est de leur comportement que dépend fondamentalement la persistance du chômage.

> Pas de chance pour les chômeurs et les pauvres : à peine élevés à la dignité d'agent économique rationnel, ils tombent dans des trappes sous le regard de doctes entomologistes et de praticiens intéressés

En grande majorité, les économistes ont adhéré à ce consensus keynésien jusqu'au début des années 1970. Le tour de force de Milton Friedman a consisté à mettre au centre de la théorie du chômage le comportement du travailleur individuel. Comme pour danser le tango, il faut deux partenaires au contrat de travail. En bon agent économique rationnel, le travailleur préfère le loisir à l'effort ; si la différence entre le revenu du travail et le revenu d'assistance est trop faible pour l'inciter à travailler, il choisit le chômage.

Cet argument était banal du temps de Keynes, et il en avait fait justice en séparant dans son analyse la détermination du salaire (résultant de la négociation sociale) et celle de l'emploi (résultant de décisions unilatérales des entreprises). Mais ses héritiers keynésiens qui se sont imprudemment aventurés sur le terrain de la relation entre ces variables (la *« courbe de Phillips »*) ont été piégés. Répercutée et amplifiée par la *« nouvelle économie classique »* de Robert Lucas, l'idée s'est imposée aujourd'hui que le chômage est directement ou indirectement la conséquence de décisions volontaires de ne pas travailler. Ce sont les travailleurs qu'il faudrait à présent inciter à l'emploi.

Dès lors tout se tient, en un modèle alternatif à celui de Keynes : a) le travail salarié n'est qu'une possibilité offerte à la liberté de choix de l'individu, parmi d'autres telles que le loisir (chômage, retraite), la création d'entreprise ou l'investissement en capital humain (éducation, formation) ; b) le niveau de l'emploi dépend autant des comportements des travailleurs sur le marché du travail que de ceux des entreprises ; ainsi la baisse du chômage peut-elle être obtenue par des réformes structurelles accroissant l'incitation au travail ; c) la politique macro-économique est impuissante et même perverse pour l'emploi, car elle suscite des réactions individuelles qui la contrecarrent et laissent inchangé le *« taux de chômage naturel »* ; la politique monétaire doit donc se cantonner à l'objectif de stabilité des prix (monétarisme) ; d) en matière de justice sociale, il revient à l'Etat de réaliser un compromis entre la fourniture d'un *« filet de sécurité »* et la définition de règles garantissant la flexibilité du marché du travail, en dehors de tout effet sur le niveau de la demande globale.

A l'arrivée, que trouve-t-on ? Une autre relation entre les conceptions du chômage et de la justice sociale. Le chômage involontaire a disparu, pour laisser la place aux trappes à inactivité. Dans l'étude de la répartition des revenus, la relation inverse entre les salaires et les profits se dissout dans l'analyse sophistiquée des trappes à pauvreté. Pas de chance pour les chômeurs et les pauvres : à peine élevés à la dignité d'agent économique rationnel, ils tombent dans des trappes sous le regard de doctes entomologistes et de praticiens intéressés. Mais, dira-t-on, tout cela relève du discours sur l'économie. Dans le monde réel, les exigences de l'action imposent de faire avec ce qu'on a. Il y a une éternité, Keynes soutenait qu'un peu de théorie nous éloigne de la réalité et beaucoup de théorie nous en rapproche. A condition, bien sûr, qu'elle ne soit pas comprise et enseignée comme une boîte hétéroclite d'outils, fussent-ils mathématiques, mais comme une représentation cohérente du monde, accessible à la critique.

Ghislain Deleplace *est professeur de sciences économiques à l'université Paris-VIII.*

Traiter les citoyens aussi bien que les actionnaires

par Michel Godet

LE nouveau pouvoir des actionnaires (généralement des fonds de pension), toujours en quête de valeur et de profitabilité, a donné à la gouvernance d'entreprise une image parfois très négative, notamment lorsque la valeur des actions augmentait après l'annonce de réductions d'effectifs. Michelin et Danone témoignent de cette dérive engendrée par des exigences financières excessives sur le long terme imposées par un quarteron de sociétés d'audit. Mais il faudrait aussi faire le bilan de ce qu'a coûté, et coûte encore, au citoyen-contribuable (actionnaire involontaire), la mauvaise gouvernance des banques nationalisées comme le Crédit lyonnais (140 milliards de francs), d'entreprises publiques comme les Charbonnages de France (330 milliards de francs), sans oublier la SNCF, la RATP et les autres !

Il y a un lien étroit entre l'efficacité de la direction d'une organisation et la qualité de la gouvernance, c'est-à-dire des règles de contrôle de cette direction. C'est le cas dans une entreprise : lorsque la direction échappe au contrôle des actionnaires, il y a peu de chances qu'elle serve correctement leurs intérêts. C'est la même chose dans la société : c'est parce que le système *« de gouvernement »* est mal contrôlé qu'il est peu efficace. Ainsi, la défiance de l'opinion publique à l'égard de la classe politique est entretenue par le sentiment d'irresponsabilité et d'inefficacité que donne celle-ci. La solution à cette crise de gouvernabilité passe par une meilleure gouvernance.

L'expression de gouvernance vient de *corporate governance* , traduite généralement par « gouvernement de l'entreprise ». Transposée à la société civile et politique, la gouvernance devrait signifier *« gouvernement du gouvernement »*, mais est souvent comprise au sens de *« gouvernabilité »*, c'est-à-dire de capacité des gouvernements à faire évoluer les systèmes socio-économiques dans un sens souhaité.

Pour éviter la confusion entre des concepts liés mais distincts, il est bon de se rappeler que la gouvernance, c'est une relation de pouvoir ; le gouvernement, c'est l'exercice opérationnel de ce pouvoir ; la gouvernabilité, c'est la mesure de l'efficacité de ce pouvoir sur les systèmes concernés.

Le concept de gouvernance a d'abord surgi dans les entreprises, les actionnaires voulant augmenter la valeur et la profitabilité de leur portefeuille. Une telle filiation mercantile ne pouvait convenir aux milieux intellectuels qui gravitent dans les organismes publics nationaux et internationaux. Ils se réfèrent plus volontiers à une notion de gouvernance sociale et de démocratie participative.

Cette définition « molle » de la gouvernance réduite à un processus de participation des citoyens ne mène nulle part et est souvent dénoncée comme une manipulation. Pourtant, la gouvernance dans son sens « dur » est une vraie question qui ne doit pas être esquivée.

La gouvernance est d'abord un ensemble de dispositions pour s'assurer que les objectifs poursuivis par les dirigeants sont légitimes et satisfaits au mieux des ressources affectées. C'est le Parlement qui devrait normalement assurer la gouvernance de l'exécutif mais, face à la crise financière et d'efficacité de l'Etat, il n'est pas en mesure d'exercer le pouvoir de contrôle et d'évaluation des recettes et des dépenses publiques. Le Parlement est devenu impotent, en raison certes de la Constitution, mais surtout de la crise de légitimité du monde politique engendrée par les affaires et le fonctionnement des partis. La moindre participation électorale et le vieillissement des militants témoignent de cette crise de légitimité de la représentation nationale.

Il y a bien en France plus qu'ailleurs un déficit de gouvernance publique. L'exception française se distingue par la dérive des dépenses publiques et par l'impossible réforme de l'Etat et des règles de fonctionnement des administrations. La bonne gouvernance devrait commencer par la transparence de l'information pour le citoyen, à qui l'on ne diffuse guère les rapports récents, comme celui d'Henri Guillaume pour l'inspection générale des finances. Ce rapport montre que la plupart de nos voisins développés ont réussi dans les années 1990 à réduire de plusieurs points la part des dépenses publiques dans le PIB en libérant l'initiative et la responsabilité avec des contrôles a posteriori, et en mettant en place des indicateurs de qualité et de performance des services publics.

Le concept de gouvernance constitue aussi un énorme progrès pour le citoyen-actionnaire, jusqu'ici désarmé face à la technostructure. Le citoyen-électeur est aussi en droit de réclamer des pouvoirs comparables dans ses relations avec l'Etat, les administrations et les instances électives.

Parmi les mesures susceptibles d'améliorer la gouvernance publique, relevons pour les syndicats, comme pour les partis : l'affichage des listes d'adhérents, les modes de désignation des candidats, la transparence des modes de financement.

> Il y a bien en France, plus qu'ailleurs, un déficit de gouvernance publique

Les cotisations des adhérents ne représentent que le quart des ressources des syndicats, et seuls 10 % des salariés sont syndiqués, principalement dans quelques grandes entreprises et dans la fonction publique. Les partis politiques reçoivent un financement public proportionnel aux suffrages obtenus ; on pourrait utilement transposer aux syndicats ce mécanisme à condition de revoir le monopole de représentativité des syndicats.

Pour améliorer la gouvernance des élections politiques, on peut aussi songer aux mesures concernant la limitation du cumul des mandats, l'interdiction aux fonctionnaires d'être élus plusieurs mandats de suite sans démissionner de la fonction publique et, en parallèle, le développement de systèmes d'incitation et de réinsertion des employés du privé qui veulent s'engager en politique.

Le concept de gouvernance est aussi de plus en plus évoqué dans les instances internationales, au lieu et place de ce que l'on appelait naguère la régulation internationale. Comme le relevait, il y a une trentaine d'années déjà, le sociologue Daniel Bell : *« Les Etats sont devenus trop petits pour les grands problèmes et trop grands pour les petits problèmes. »* Le principe de subsidiarité qui consiste à traiter au niveau local tous les problèmes qui peuvent l'être et au niveau global seulement ceux qui ne peuvent être résolus autrement est la voie à suivre. Hélas, il manque, pour les problèmes globaux issus de la mondialisation, des règles de gouvernance démocratiques et efficaces « de gouvernement des gouvernements », qui permettraient d'assurer une meilleure gouvernabilité des questions globales comme l'énergie, l'environnement...

Le chantier de la gouvernance mondiale en est encore au stade des idées et des projets sources de conférences. Ne désespérons pas : c'est le rêve d'aujourd'hui qui fécondera la réalité de demain ! En attendant, les voies de la gouvernance publique nationale sont ouvertes. Il est temps de traiter le citoyen au moins aussi bien que l'actionnaire !

Michel Godet *est professeur au Conservatoire national des arts et métiers.*

Barrancabermeja, symbole menacé

par Richard Pétris

PORTO ALEGRE... Le nom de la capitale du Rio Grande do Sul, au Brésil, restera désormais associé au succès du 1er Forum social mondial, qui vient d'y rassembler des milliers de *« citoyens du monde »* venus de cent vingt pays affirmer leur refus du néolibéralisme et leur volonté d'une mondialisation plus humaine. Le nom de Barrancabermeja (Colombie) est en grand danger d'être connu pour une autre réalité.

Dans la région particulièrement stratégique du Magdalena Medio, cette ville est depuis plusieurs années le siège d'une expérience originale faisant le choix d'une société fondée sur la participation et la démocratie, à partir d'un nouveau modèle de développement économique, social, politique, solidaire et juste. Ce projet vise la paix par le droit à la justice et à la vérité.

Mais le Magdalena Medio est aussi le terrain d'affrontement de la guérilla et des paramilitaires. Les paramilitaires ont décidé de « nettoyer » la ville de Barrancabermeja et procèdent à des assassinats « sélectifs » quotidiens. La guérilla élimine, par représailles, ceux qu'elle soupçonne d'être des paramilitaires ou leurs soutiens.

Au moment où dans l'ensemble du pays se manifeste la tentation d'en finir par une radicalisation et une polarisation aux extrêmes – en dotant l'armée des moyens d'une plus grande efficacité pour répondre au durcissement de la guérilla, et réciproquement, ou en s'en remettant aux méthodes expéditives des groupes paramilitaires –, il faut défendre le rôle de la société civile qui rejette la violence et opte pour une solution négociée.

> Il faut défendre le rôle de la société civile qui, en Colombie, rejette la violence et opte pour une solution négociée

A la face du monde, la situation de Barrancabermeja et cette actualité colombienne renvoient l'image de son désordre. Les civils massivement victimes de conflits, internes pour la plupart, n'étaient-ils pas la toile de fond du Sommet du Millénaire, aux Nations unies, à New York, l'automne dernier ? On y a beaucoup insisté aussi sur les causes profondes des conflits, et notamment sur le rôle que jouent les trafics de drogues et d'armes ainsi que l'exploitation des ressources naturelles.

Ce sont effectivement des maux dont souffre la Colombie. Mais on peut difficilement refuser de considérer, en plus, que dans ce Magdalena Medio, comme dans d'autres parties du pays d'ailleurs, des populations du sud paient pour le développement des populations du nord. Il n'est pas étonnant, à cet égard, que se trouve effectivement au centre du débat actuel sur le fameux plan gouvernemental appelé plan Colombie la question de la drogue qui est venue aggraver le conflit interne. Et comment nier la complexité de cette chaîne – de la culture au négoce et au blanchiment des narcodollars – qui fait de la recherche de solution un problème de coresponsabilité internationale ?

Dans ce contexte de mondialisation, mais néanmoins de choix stratégiques qui peuvent diverger entre l'Europe et les Etats-Unis, l'Union européenne a déjà précisé que son *« aide sera différente du plan Colombie »*. Il y a là identité de vues remarquable entre les ONG et la société civile, dont nous sommes, et ces autorités politiques sur la nature du soutien au processus de paix dans ce pays qui se construit ; un soutien par l'action sociale et économique, par la justice et la défense des droits de la personne, davantage que par la répression et la militarisation.

Qu'est-ce qui permettra à la population du Magdalena Medio d'échapper à la loi du fusil et, en même temps, au forum de Porto Alegre de ne pas rester sans lendemain ? Eh bien c'est, précisément, une volonté affichée de se coordonner et d'agir conjointement afin qu'une nouvelle réalité démocratique puisse se créer.

Richard Pétris *est directeur de l'Ecole de la paix à Grenoble.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LE DROIT DE NE PAS NAÎTRE

« Mais comment la personne pourrait-elle posséder le moindre droit à l'égard d'un phénomène – sa génération – qui échappe totalement à sa volonté ? », écrit Laurent Aynes dans un point de vue intitulé « Malheur et préjudice » (*Le Monde* du 31 janvier). Jamais une phrase ne m'a plongé dans une telle stupéfaction. Le droit le plus élémentaire et le plus sacré – sans lequel il n'en est aucun autre –, c'est, pour l'être humain, le droit de ne pas naître s'il n'est pas désiré, attendu, aimé d'avance par un couple qui s'engage à l'embarquer (malgré lui) dans une vie où, autant qu'il est humainement possible, lui seront offertes les chances d'être heureux.

Le pire des crimes, c'est de pousser (de force) dans la vie un être humain non désiré, non attendu, et à qui on ne peut s'engager, autant qu'il est humainement possible, à offrir les conditions d'une vie heureuse.

C'est à cette seule lumière que se pose le problème de l'avortement (et non, comme on le fait, avec la seule référence du *« droit de la femme sur son corps »*). (...)

François Charles
Paris

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : http: // www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Corse : vieilles crispations

L'ÉPREUVE de force engagée depuis l'été 2000 au sujet de la Corse rappelle les tristes épisodes de l'histoire de la décolonisation en France. Il y a presque cinquante ans, Mendès France était accusé de « brader la République » lorsqu'il mettait fin à une guerre en Indochine et en évitait une autre en Tunisie. Après lui, de Gaulle a failli payer de sa vie la reconnaissance du droit des Algériens à l'autodétermination. Le règlement de la crise, qui dure depuis vingt-cinq ans en Corse, n'est certes pas de même nature, puisqu'il n'est pas question d'indépendance dans le projet de loi préparé par le gouvernement de Lionel Jospin. Il provoque pourtant, dans une partie de la société française – responsables politiques, hauts fonctionnaires et intellectuels confondus –, le retour des vieilles crispations et des vieilles arrogances. Ainsi du vice-président du Conseil d'Etat étalant son mépris pour la langue corse – *« Toutes les langues roulent de l'or »*, disait pourtant Joubert, l'ami de Chateaubriand – ou d'un ancien ministre de l'intérieur répétant à satiété que les élus de l'île sont indignes d'exercer les pouvoirs que les accords de Matignon et le projet de loi qui en résulte tendent à leur confier.

Comme l'a observé Jack Lang dans ces colonnes (*Le Monde* du 14 février), le débat sur la Corse est surréaliste, au moment où se construit l'Europe et alors que toutes les grandes îles de la Méditerranée et de l'Atlantique ont des statuts particuliers, qui ne mettent pas en cause, au demeurant, leurs liens avec tel ou tel pays, Italie, Espagne ou Grande-Bretagne.

Dans son rôle de conseiller juridique du gouvernement, le Conseil d'Etat, au sujet duquel il faut peut-être rappeler qu'il est présidé par le premier ministre, a attiré l'attention de ce dernier sur trois points : l'enseignement du corse, qui acquerrait selon lui, de fait, un caractère obligatoire ; la fiscalité des successions, pour laquelle le projet prévoit un régime de transition effectivement dérogatoire ; enfin et surtout l'expérimentation d'un pouvoir d'adaptation législatif et d'un pouvoir réglementaire par la collectivité de Corse. Que ces dernières dispositions sortent du droit commun actuel est une évidence puisqu'elles ont été conçues pour cela !

Sans attendre que le Conseil constitutionnel soit, le cas échéant, saisi de la loi si elle est votée par le Parlement, Jacques Chirac a fait un usage inédit – et pour le moins discutable – de l'article 9 de la Constitution afin de *« reporter »* l'inscription du projet à l'ordre du jour du conseil des ministres, en accusant M. Jospin de ne pas respecter le « pacte républicain ». Le premier ministre a raison de répondre qu'un projet de loi est fait pour être discuté, amendé et adopté – ou rejeté – par le Parlement. A l'Assemblée nationale, justement, majorité et opposition ne font pas bloc, pour ou contre le processus mené en Corse. Il y a de part et d'autre des soutiens et des résistances. Le plus simple serait que le débat ait lieu là où, en démocratie, il doit être mené. Au Parlement.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Éditoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Éric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

La décomposition contagieuse de l'Equateur

L'ÉQUATEUR est devenu l'exemple le plus achevé de la décomposition économique et politique sur le continent américain, plus encore qu'Haïti, le pays le plus infortuné, qui ne dispose pas, lui, des potentialités du petit pays andin. L'Equateur est d'autant plus emblématique qu'il n'est en rien un pays pauvre : doté d'une situation géographique exceptionnelle, sur la côte pacifique, il dispose de nombreuses ressources naturelles, de conditions climatiques excellentes et perçoit une rente pétrolière qui, pour la seule année 2000, lui a rapporté près de 2 milliards de dollars.

Un an après le coup d'Etat larvé qui a conduit le président Jamil Mahuad démocratiquement élu à démissionner, l'Equateur a replongé dans les démons d'une agitation protéiforme dont la seule certitude est l'inconnu. Les milliers de manifestants indiens, réunis dans la capitale Quito et dans le reste du pays la semaine passée, n'ont pas obtenu l'annulation des hausses des prix de l'énergie et des transports publics qu'ils réclamaient. Le président Gustavo Noboa, après avoir instauré l'état d'urgence et utilisé la manière forte, a toutefois accepté quelques aménagements, sans qu'aucun des problèmes de fond ne soient résolus. En revanche, les manifestants indiens ont montré leur force et se sont imposés, alors qu'ils représentent plus d'un tiers des 12,5 millions d'habitants du pays, comme un interlocuteur incontournable de la vie politique équatorienne.

LA GUERRE CONTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'année 2000 n'a pas permis à l'Equateur de sortir de la terrible dépression de l'année 1999. Les remèdes utilisés : prêt international de 2 milliards de dollars sur trois ans, dollarisation de l'économie avec la disparition de la monnaie nationale (le sucre) n'ont rien réglé. L'inflation de plus de 90 % a encore un peu plus réduit le pouvoir d'achat de la population, victime des hausses de prix décidées dans le cadre de l'accord conclu en avril avec le FMI. Plus de cinq millions d'Equatoriens vivent toujours dans la plus grande pauvreté, selon la Banque mondiale.

Système politique proche du délabrement, corruption endémique, le pays a usé cinq présidents en cinq années, dont deux ont été destitués au mépris de la Constitution même du pays. L'agonie que vit l'Equateur laisse craindre le pire pour le pays lui-même. Mais aussi pour ses voisins, exposés à une contagion, tant les contraintes qui pèsent également sur eux deviennent insupportables. Les ingrédients explosifs réunis par l'Equateur se retrouvent çà et là chez ses voisins. Combien de temps la démocratie, ou ce qui en tient lieu en Equateur et ailleurs, va résister dans ces conditions ?

En Colombie, la guerre contre la société civile, que livrent sur fond de trafic de drogue les groupes armés d'extrême droite et d'extrême gauche qui prennent en otage la population, fait peser le risque d'une extension des violences dans les pays limitrophes. Dans tous les pays andins, l'exode des campagnes vers des villes incapables d'accueillir les flots de population est incessant. L'agitation estudiantine et syndicale se retrouve dans la plupart d'entre eux, comme en Bolivie où, depuis plus de quinze ans, la stricte application des préceptes de l'économie libérale s'effectue sans que le sort des populations ne s'améliore. Les régimes les plus autoritaires, comme celui d'Alberto Fujimori qui vient de s'effondrer au Pérou, se nourrissent tous d'une corruption généralisée.

Le Venezuela d'Hugo Chavez ne règle aucun de ses problèmes de pauvreté, de sous-développement, de criminalité. Il ne survit depuis deux ans que grâce à la remontée des prix du pétrole et s'autoalimente avec une rhétorique néocastriste et un embrigadement idéologique qui font fuir les investisseurs potentiels. En revanche, son discours séduit de plus en plus et inspire des militaires, tel le colonel putschiste équatorien Lucio Gutierrez, impliqué dans le coup d'Etat du 21 janvier 2000. Il partage avec Hugo Chavez *« l'idéal bolivarien, le désir d'unir les peuples d'Amérique »* contre toute influence étrangère.

MESSIANISME BOLIVARIEN

Dans cette même veine, le leader indien équatorien Antonio Vargas incarne à la fois une révolte légitime et un mode de protestation inquiétant, puisqu'il ne se reconnaît en rien dans ce qui fonde les sociétés démocratiques. Ses propos, lors du coup d'Etat en janvier 2000, selon lesquels son mouvement allait montrer *« que le peuple peut parvenir au pouvoir sans bulletin de vote »* révélaient des intentions menaçantes. Mais ils résonnent à l'unisson de ceux proférés au cours de l'année écoulée par Hugo Chavez vilipendant les sociétés démocratiques et assurant que *« le néo-libéralisme est le chemin de l'enfer »*, ou encore que l'exemple de Cuba *« est une mer de félicité »* pour tous les Vénézuéliens.

Le messianisme bolivarien d'Hugo Chavez trouve ainsi sa correspondance dans l'émergence de soulèvements populaires, syndicaux, indigènes qui n'ont aucun programme et ne représentent d'aucune façon une alternative politique crédible ou durable. Ils tirent leur existence de la seule désolation andine. La mise en accusation de l'ouverture et la globalisation des économies deviennent alors le monstre à abattre, alors que les causes de la faillite renvoient aux carences de l'organisation politique, sociale et à la faiblesse des institutions en place dans chaque pays.

L'exemple de la Communauté des nations andines, le bloc commercial le plus ancien d'Amérique latine, montre pourtant qu'au cours des trois dernières décennies l'activité des pays a été encouragée par la spectaculaire multiplication du commerce à l'intérieur de la zone. Le paradoxe est que la contestation qui monte dans les pays andins appelle à la fermeture des frontières alors qu'une partie de la solution aux problèmes, selon les économistes, réside dans *« le renforcement de leurs avantages comparatifs »* que seule une intégration régionale et mondiale peut favoriser.

Alain Abellard

Correspondance *par Guy Billout*

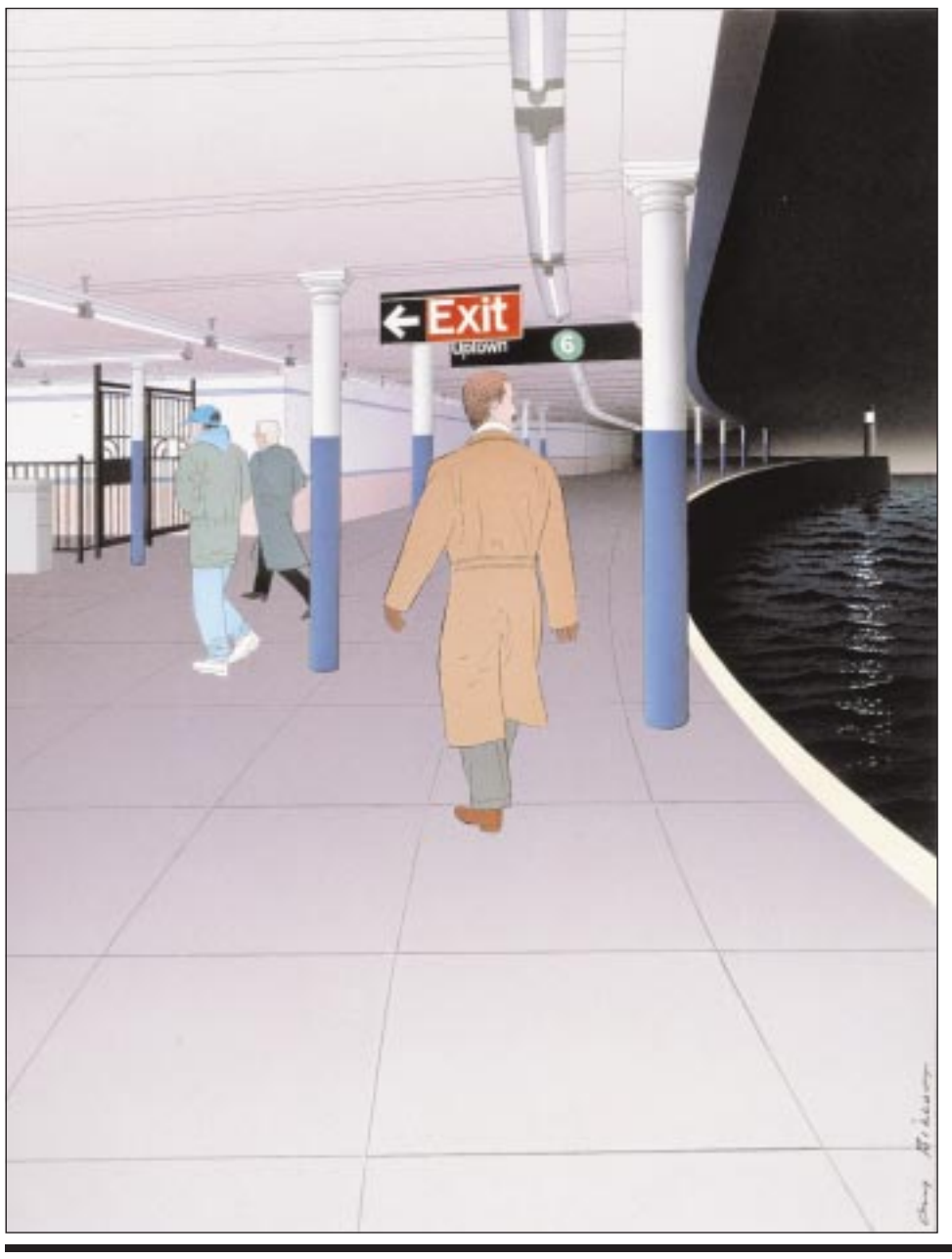

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le jubilé littéraire d'un écrivain-paysan

C'EST *LA VIE D'UN SIMPLE* qui mérita à Emile Guillaumin sa renommée. L'homme approchait de la trentaine quand l'œuvre parut, au début du siècle. Elle le classa parmi les écrivains authentiques de la terre. Elle connut les forts tirages, les commentaires élogieux et les traductions nombreuses.

Emile Guillaumin contait la vie du métayer. Mais à travers l'histoire d'un métayer bourbonnais il donnait à son récit la valeur d'un document. C'est l'acteur essentiel du drame qui nous est présenté dans sa vérité et sa sensibilité rocailleuse, au milieu de ses interlocuteurs quotidiens que sont les plantes et les bêtes, et qui vient retracer pour nous sa longue carrière de remueur de terre.

J'ai voulu relire le livre. Dans la mesure où il dépeint la situation matérielle d'une classe à un moment précis de l'Histoire, il se peut que certains passages aient vieilli. Le vingtième siècle a consacré le triomphe de la machine, le perfectionnement des moyens de culture et d'élevage, l'accession des paysans à une existence plus confortable et mieux équilibrée. Or l'œuvre est datée de 1901. N'empêche que *La Vie d'un simple* reste un beau livre.

Les Mémoires du vieux métayer ont été le prétexte. Mais le langage rudimentaire de Tiennon s'est changé en un français correct, nuancé de la syntaxe paysanne, qui en protège l'aspect pittoresque. Les mots sonnent vrais, nets et précis. Ils nous restituent l'âme paysanne dans sa sincérité et sa réalité. Et là l'ouvrage reste actuel, vigoureux et dru, à la dimension de la peine des hommes.

René Palmiery
(15 février 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : http: // www.lemonde.fr

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44–88-46-60
Index du *Monde* : 01-42-17-29-89. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La fin du rêve économique américain

Suite de la première page

Elle qui, jusqu'à présent, se rattachait au modèle économique « rhénan », elle a versé, au fil des ans, vers un capitalisme plus anglo-saxon – un « capitalisme patrimonial », dit Alain Minc. Les unes après les autres, les grandes entreprises se sont ainsi converties aux commandements du « gouvernement d'entreprise » et de la *share holder value* – entendez : du profit pour l'actionnaire – jusqu'à des groupes comme Danone, qui se présentait auparavant comme le symbole de « l'entreprise citoyenne ».

Et la gauche, elle-même, a été contaminée par ce virus. Elle qui refusait absolument de baisser l'impôt sur le revenu, au motif qu'il s'agissait d'un prélèvement au fondement de la République, s'y est finalement résolue, en 2001, au prétexte que la mesure récompense l'initiative et l'effort. Elle qui vouait aux gémonies les stock-options, sulfureux symboles du capitalisme nord-américain, elle s'y est ralliée et a finalement aménagé pour eux un régime fiscal avantageux.

Faut-il d'autres preuves de cette « américanisation » de la gauche française, on les trouve dans le dernier débat à la mode, lancé par Jean Pisani-Ferry (un proche de M. Strauss-Kahn) sous les applaudissements d'Alain Madelin, autour de « l'impôt négatif » et dans la mesure prise par le gouvernement sous l'appellation trompeuse de « prime à l'emploi ». Quelle est, en effet, la portée de cette disposition ? Qu'on l'approuve ou qu'on la discute, elle marque un basculement dans le « pacte » économique et social français : pour la première fois, il est admis que l'amélioration des bas salaires ne relève pas de la responsabilité des entreprises – avec le SMIC, pour l'Etat, comme moyen de pression –, mais de la solidarité nationale, par le truchement de l'impôt.

Cette pression du modèle anglo-saxon est tellement spectaculaire que d'autres spécificités françaises, on le devine, vont prochainement voler en éclats. Alors que les socialistes, et M. Jospin le premier, ont défendu, jusqu'en 1997, les services publics, ignore-t-on que Bercy prépare, pour l'après-municipales, l'ouverture du capital d'EDF et de GDF ? Et l'on pourrait poursuivre ainsi à perte de vue : dans son souci de mimétisme à l'égard du modèle américain, la France a été, en favorisant notamment l'expansion du travail à temps partiel, jusqu'à copier le triste exemple des *working poors.*

Bref, au fil des ans, les Etats-Unis sont devenus une référence permanente de tous les débats français. Et la longue période d'expansion qu'ils ont connue, tout au long des années 1990, a fortement renforcé cette attirance. Alors, maintenant que le modèle, d'un seul coup, semble atteindre ses limites, n'est-il pas temps de s'interroger sur sa pertinence ? Etrangement, ce débat-là, plus personne ne semble aujourd'hui tenté de le mener. Et pourtant, il ne manque pas d'intérêt car, au travers des derniers événements, on devine que la mécanique qui a nourri, pendant près de neuf ans, l'expansion américaine est aussi celle qui est à l'origine de son ralentissement.

LA GUEULE DE BOIS

On sait en effet quels ont été les ingrédients de l'expansion américaine. Si le dynamisme de la nouvelle économie a progressivement fait sentir ses effets, l'alchimie du « miracle » américain, construit autour d'une formidable modernisation des entreprises, doit aussi beaucoup à un processus beaucoup moins vertueux, reposant sur un endettement massif des ménages, une envolée déraisonnable des cours de Bourse et des déficits extérieurs considérables. Et puis cette même dynamique s'est inversée : le krach des valeurs technologiques peut faire craindre aujourd'hui un effet d'appauvrissement. Après l'ivresse de la spéculation, c'est donc, d'un seul coup, la gueule de bois. Le retour à l'économie réelle.

Or discute-t-on en France des risques de ce système ? Pourquoi les socialistes, après en avoir si souvent chanté les louanges, s'abstiennent-ils d'ouvrir un débat sur lui le jour où il entre en difficulté ? On devine la réponse : ce débat-là pourrait être ravageur, car l'Europe aussi est tombée dans les excès de la spéculation. Et cette fièvre a touché la France. Il y a d'ailleurs un exemple cruel, pour le gouvernement, celui des licences téléphoniques de troisième génération (UMTS). Pour Bercy, ce devait être magique : d'un coup d'un seul, grâce au « jackpot » de l'économie-casino, le ministère des finances espérait empocher 130 milliards de francs en distribuant quatre licences, et régler du même coup une partie de l'inextricable dossier des retraites. Las ! la bulle spéculative, dans l'intervalle, a crevé, et le gouvernement s'est retrouvé Gros-Jean comme devant. Avec deux licences invendues sur les bras. Dans le même registre, on pourrait également parler des déconvenues boursières d'Orange.

On observera que la Bourse n'a pas – ou pas encore – dans la vie économique française le rôle que joue Wall Street aux Etats-Unis. Et que les déconvenues françaises sont donc, par la force des choses, moins spectaculaires. Il n'empêche. A ne parler que de « trou d'air », la gauche ferait preuve d'une étrange myopie. Car, avec les difficultés américaines, c'est aussi un peu de son rêve qui prend fin.

Laurent Mauduit

TRANSPORT AÉRIEN **Un conseil de surveillance extraordinaire d'AOM-Air Liberté-AIr Littoral, second groupe aérien français derrière Air France, devait avoir lieu mercredi 14 février. ● L'ANCIEN PATRON d'AOM et d'Air Liberté, Marc Rochet, devait prendre la direction des deux sociétés. Son mandat, selon nos informations, pourrait être court et très précis : démembrer le groupe, qui compte 7 000 salariés, et le vendre par appartements. ● ERNEST-ANTOINE SEILLIÈRE, président du Medef et aussi premier actionnaire du groupe aérien, s'inquiète de l'évolution du dossier. Alors qu'il croise le fer avec le gouvernement sur de nombreux sujets, la déconfiture de la compagnie pourrait l'embarrasser. ● LES PAYS-BAS, dont le droit des sociétés est très souple, accueillent de nombreuses sociétés européennes. Le patron des patrons français y a, lui aussi, logé certaines activités.**

Vers un démembrement d'AOM-Air Liberté-Air Littoral

Le conseil de surveillance du second groupe aérien français devait nommer, mercredi, un nouveau président, Marc Rochet. Ses deux actionnaires, Swissair et Ernest-Antoine Seillière, devraient lui confier la mission de vendre l'ensemble par appartements

LE « DEUXIÈME pôle aérien français » est mort avant même d'avoir pu prendre son envol. Selon nos informations, Marc Rochet, actuellement consultant d'Aérogestion mais surtout ancien patron successif d'AOM et d'Air Liberté, devrait bientôt prendre la direction de l'ensemble constitué par le rapprochement de ces deux compagnies et d'Air Littoral, sous l'égide de SAirGroup (Swissair). Une réunion extraordinaire du conseil de surveillance devait se tenir, mercredi 14 février à 16 heures, pour procéder au remplacement du président du directoire, Paul Reutlinger, démissionnaire le 3 février.

L'arrivée de M. Rochet précipitera vraisemblablement le départ d'Alexandre Couvelaire de la présidence du conseil de surveillance. M. Rochet serait actuellement en train de négocier les clauses de... sa future sortie avec le groupe suisse. Car, d'ores et déjà, il sait que cette mission devrait être brève. Il n'est plus temps de remettre le pôle aérien privé en état de marche, mais plutôt de procéder à une vente par appartements.

L'annonce, lundi 5 février, d'un plan de réduction drastique des coûts pouvait déjà être interprétée comme le premier signe d'une sensible réduction de voilure. Ce jour-là, Swissair a déclaré qu'il renonçait à introduire en France les avions de la famille Airbus A 319 et qu'il allait, en outre, viser *« le retour à l'équilibre sur trois secteurs : le réseau, la structure et le commercial »*. Parallèlement, par souci d'économie, l'idée d'une nouvelle marque et de nouvelles couleurs était abandonnée, au profit de l'adoption d'une dénomination unique, Air Liberté, pour le pôle français. Le fait que la compagnie montpelliéraine Air Littoral continue, *« pour l'instant »*, à opérer sous son nom et sous ses couleurs, *« afin de maintenir sa spécificité régionale »*, dit-on officiellement, est un signe de plus d'un prochain démantèlement de l'ensemble.

Exit, donc, l'idée longtemps caressée par M. Couvelaire de créer un véritable concurrent privé face à la compagnie nationale Air France. Un rêve qu'il était parvenu à faire partager à son vieil ami Ernest-Antoine Seillière. Le 5 mai 2000, un communiqué de Taitbout Antibes BV, filiale de Marine-Wendel et co-actionnaire de l'ensemble au côté du SAirGroup, claironnait que *« la complémentarité des créneaux, des réseaux, et des flottes d'AOM, d'Air Liberté et d'Air Littoral devrait favoriser l'émergence de la deuxième compagnie française de transport aérien »*.

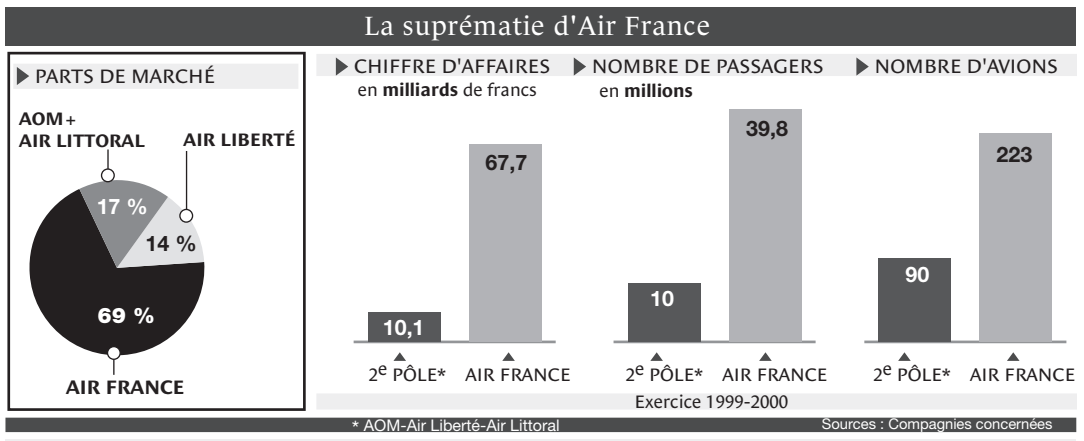

Le deuxième pôle aérien français aura du mal à réaliser l'un de ses principaux objectifs de départ : AOM, Air Liberté et Air Littoral voulaient détenir 40 % du marché national face au géant Air France.

AIR FRANCE, LE GRAND GAGNANT

Ce deuxième pôle est la véritable Arlésienne du transport aérien français. Après quinze années de tentatives infructueuses menées par plusieurs opérateurs – dont le prestigieux British Airways —, l'alliance AOM-Air Liberté-Air Littoral imaginée par SAirGroup en est l'ultime avatar. Il pourrait bien entraîner ce dernier dans sa chute. Le groupe suisse est aujourd'hui contraint de revoir l'ensemble des participations et engagements pris dans toute l'Europe, de la Sabena à Turkish Airlines, en passant par les compagnies polonaise LOT et portugaise TAP. Une politique d'expansion qui lui aurait coûté 5 milliards de francs suisses (3,3 milliards d'euros). Elle a aussi coûté leur place à Philippe Bruggisser, directeur général du SAirGroup et président de Swissair, qui a quitté ses fonctions le 23 janvier, et à Jeffrey Katz, directeur général de Swissair, au début de l'été 2000.

La démission de M. Reutlinger de la présidence d'AOM-Air Liberté n'est probablement pas ns rapport avec la situation catastrophique de Sabena, qu'il présidait auparavant.

Le scénario initial imaginé par les équipes de Marine-Wendel et de Swissair n'est plus aujourd'hui d'actualité. D'abord, rien ne pouvait se faire sans un accord entre l'Union européenne et la Suisse sur le transport aérien, en vue de permettre à un groupe helvétique de prendre une participation majoritaire dans une compagnie aérienne communautaire. Une fois cet accord ratifié, il était prévu que Taitbout Antibes BV puisse sortir de cette opération par le haut, sous forme d'une participation en actions dans la maison mère SAirGroup.

L'échec de Swissair en France illustre celui de la libéralisation du transport aérien français, qui s'est soldée par une guerre des tarifs et des fréquences, poussant nombre de compagnies au dépôt de bilan. Un redécoupage du deuxième pôle français entre vols domestiques, long-courriers, et régionaux, peut, sur certaines lignes et certains créneaux de décollage et d'atterrissage à Orly, intéresser des compagnies comme Corsair ou Regional Airlines.

Mais le grand gagnant de cet *« immense gâchis »*, pour reprendre les mots d'un syndicaliste, est d'ores et déjà connu : c'est Air France. La compagnie nationale était censée trembler face à l'émergence d'un concurrent « privé ». Elle doit aujourd'hui se frotter les mains, n'ayant plus sur le territoire national que... la SNCF comme véritable rivale. Il y a une semaine, Jean-Cyril Spinetta, questionné sur un éventuel intérêt pour tout ou partie du second pôle, a rappelé que toute intervention d'Air France dans le dossier AOM serait inenvisageable, pour d'évidents problèmes de position dominante.

François Bostnavaron

Les syndicats en appellent à Jean-Claude Gayssot

L'intersyndicale des compagnies AOM, Air Liberté et Air Littoral a tiré une nouvelle fois, en début de semaine, le signal d'alarme. Dans un communiqué, elle condamne *« l'irresponsabilité des dirigeants du SAirGroup et de Marine Wendel qui, depuis qu'ils ont pris des participations importantes dans ces sociétés, n'ont cessé de les déstructurer, de les démanteler »*.

« Aujourd'hui, tout fonctionne de travers,* juge, dans un communiqué, l'intersyndicale, qui s'est réunie lundi soir 12 février. *Les salariés sont particulièrement inquiets, et la politique commerciale n'existe plus. »

Pour les syndicats SNPL, UNAC-CGC, SNPNAC, SNPNC, SPAC, SNOMAC, SNMSAC, CGT, FO, CFDT et CFTC, *« le SAirGroup est responsable de la situation actuelle et doit en assumer les conséquences, en présentant une solution acceptable tant sur le plan social qu'économique »*.

Les syndicats, dans leur communiqué, *« souhaitent également que le ministre des transports [Jean-Claude Gayssot] assume son rôle de garant de la sécurité dans le transport aérien et de la pérennité des 7 000 emplois du groupe »*.

Les tours de passe-passe de l'actionnaire Ernest-Antoine Seillière

EN GUERRE PERPÉTUELLE contre le gouvernement, lui reprochant de piloter l'économie du pays en dépit du bon sens, le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, n'avait sûrement pas envie d'être pris en défaut dans la gestion de ses affaires personnelles. C'est pourtant la mésaventure désagréable qui risque de lui arriver avec le dossier AOM-Air Liberté.

Le patron des patrons français, qui a compris le danger, semble tenté de mettre toute la distance possible entre lui et le groupe aérien. Partenaire financier de SAirGroup, il a été la caution française dans la reprise de la compagnie. L'échec annoncé du deuxième pôle aérien français risque de rejaillir sur lui. Comme actionnaire, les conséquences de la débâcle du groupe aérien, dont les pertes sont estimées à 3 milliards de francs, peuvent être lourdes. Comme représentant patronal, son engagement dans une société comptant 7 000 salariés risque de faire du bruit.

Dès son entrée dans le capital d'AOM-Air Liberté, en février 1999, M. Seillière avait pris des précautions. D'emblée, il s'était présenté comme l'associé financier de SAirGroup, lui abandonnant la direction opérationnelle. Son investissement, réalisé par le biais de Marine-Wendel, la holding de tête de CGIP, et de Groupe Alpha, société de gestion de fonds, a été logé dans une holding néerlandaise, Taitbout Antibes BV. Ce dispositif permet d'élever des coupe-feu entre les actionnaires et la société contrôlée.

Alors que les rumeurs de déconfiture se multiplient, ce système ne semble plus suffisant. *« C'est une opération étrange que celle de nous donner une responsabilité dans le dossier AOM-Air Liberté. Notre investissement a été juste un placement financier »*, a déclaré au *Monde* M. Seillière.

Jusqu'alors, ce dernier, PDG de Marine-Wendel, avait toujours avalisé qu'il était le premier actionnaire d'AOM-Air Liberté, avec 50,01 % du capital. Désormais, il conteste les chiffres. *« Nous ne sommes actionnaires qu'à hauteur de 25 % dans AOM-Air Liberté, à travers Marine-Wendel. Groupe Alpha* [l'autre partenaire de Taitbout Antibes], *ce n'est pas nous »*, affirme-t-il. Figurant dans les derniers rapports annuels de Marine-Wendel comme une émanation du groupe, Groupe Alpha est, selon un porte-parole de M. Seillière, une structure de capital-risque, accueillant, au travers de six fonds, des multiples investisseurs, et Marine-Wendel n'est présent que dans l'un d'entre eux.

NI APPORT... NI DILUTION...

Cette brutale diminution de la participation du groupe de M. Seillière dans AOM-Air Liberté s'accompagne d'une violente contestation des engagements contractés par Marine-Wendel. *« Depuis quand un actionnaire est-il responsable des pertes des sociétés qu'il possède ? »*, feint de s'étonner la holding. M. Seillière précise : *« Notre engagement financier a été de 46 millions d'euros* [300 millions de francs]. *Nous n'irons pas plus loin. » « D'ailleurs, nous n'avons pas participé à l'augmentation de capital en décembre 2000 »*, révèle-t-il pour la première fois.

Cette recapitalisation de 1,9 milliard de francs, nécessaire pour renflouer la compagnie, n'a pas été suivie non plus par Groupe Alpha. *« Elle a été souscrite par un tiers »*, explique-t-on chez Marine-Wendel. Le groupe refuse de révéler le nom de ce nouvel investisseur qui a apporté, seul, les 950 millions de francs, correspondant à la quote-part de Marine-Wendel et d'Alpha. Celui-ci a rejoint la structure de Taitbout Antibes BV, qui garde ainsi le contrôle de 50,01 % du capital AOM-Air Liberté.

Une autre étrangeté marque cette opération. Bien que Marine-Wendel et Groupe Alpha n'aient pas suivi l'augmentation de capital de la compagnie aérienne, ils n'ont pas vu leur participation diluée. *« Une autre série d'actions nouvelles a été souscrite par Marine-Wendel dans un compte courant existant. Cela a permis à Marine-Wendel et à Groupe Alpha de maintenir leur niveau de participation »*, tente-t-on d'expliquer dans le groupe de M. Seillière. Ni le nom de la société émettrice ni le montant ne sont précisés.

Selon Marine-Wendel, cet apport lui a permis de conserver 25 % du capital d'AOM-Air Liberté et le groupe Alpha 24,9 %. Comme leur structure commune, Taitbout Antibes BV, détient toujours 50,01 % de la compagnie, la part du groupe *« tiers »* est ramenée à 0,11 % pour 950 millions de francs. Le groupe de M. Seillière ne dément ni ne confirme le calcul. Sur cette base, AOM-Air Liberté vaudrait environ 865 milliards de francs. Pour le généreux donateur, l'investissement dans la compagnie aérienne relève du placement à long terme, voire de l'acte de foi.

Martine Orange

Des nombreux avantages à domicilier une société aux Pays-Bas

MAIS pourquoi donc Ernest-Antoine Sellière a-t-il choisi de domicilier aux Pays-Bas plusieurs sociétés qu'il contrôle, dont Taitbout Antibes, qui porte sa participation dans AOM-Air Liberté ? Il y a longtemps que les groupes français, comme Aventis, Pinault-Printemps-Redoute (PPR), ou encore Alcatel, ont découvert les cieux cléments néerlandais. Même des sociétés dans lesquelles l'Etat joue encore un rôle d'actionnaire ne dédaignent pas d'utiliser les possibilités offertes par la législation de ce pays. Le constructeur aérospatial européen EADS a installé sa holding de tête à Amsterdam, officiellement pour des raisons de *« neutralité »* entre ses deux grands actionnaires français et allemand.

Les Pays-Bas prônent un capitalisme aux antipodes des méthodes anglo-saxonnes. Les obligations fiscales, juridiques et boursières y sont réduites. Le taux de l'impôt sur les sociétés est d'à peine 15 %, contre 33 % ou 40 % dans les autres pays européens. Les stock-options ne sont soumises à aucune taxation. Le droit néerlandais des sociétés est quasi inexistant. Les entreprises ne sont pas tenues de donner un objet social, ni de publier leurs comptes (pour les sociétés non cotées). La description de l'actionnariat est sommaire, un nom souvent suffit. De holding en holding, on découvre souvent, au sommet des cascades financières, une fondation perdue dans les îles Vierges ou les Antilles néerlandaises...

Cette opacité offre bien des avantages. La responsabilité des actionnaires peut rarement être engagée. Les OPA sont impraticables, la Bourse d'Amsterdam n'obligeant pas un actionnaire à faire une offre aux minoritaires, lorsqu'il a pris le contrôle d'une société.

C'est ce qui s'est produit dans l'affaire Gucci (domicilié aux Pays-Bas depuis son entrée en Bourse en 1995), dont le groupe PPR a pris en 1999 42 % du capital, au nez et à la barbe du groupe LVMH, qui croyait avoir verrouillé sa minorité de blocage et qui se retrouve aujourd'hui « collé » avec moins de 20 % de Gucci.

M. O.

Le plan de la « dernière chance » pour Air Afrique

DAKAR
correspondance

La direction de la compagnie Air Afrique a indiqué, mardi 13 février, que la mesure de mise au chômage technique qu'elle a décidée allait toucher 2 000 des 4 126 employés de l'entreprise. Lors d'une conférence de presse à l'issue du premier conseil d'administration depuis son arrivée à la tête de la société, l'administrateur provisoire américain Jeffrey Ericsson a justifié la mesure en déclarant que c'était la « *dernière chance* » pour sauver la compagnie panafricaine.

M. Ericsson a pour mission de mener à bien la restructuration financière et opérationnelle d'Air Afrique, avant sa privatisation, dans un délai de quatorze mois.

Dès sa prise de fonctions, l'administrateur avait annoncé une mise au chômage technique, pour une période de deux mois, de près de 1 000 employés, une mesure qualifiée d'« *illégale et illégitime* » par les syndicats. Le nombre de salariés concernés a malgré tout été élargi.

D'autres mesures draconiennes sont à prévoir, notamment en matière d'effectifs, jugés pléthoriques. Au terme de la phase de stabilisation, qui doit s'achever fin avril, ce sont plus de 50 % des emplois qui seraient menacés. Non plus seulement au siège à Abidjan mais dans les trente pays du réseau Air Afrique.

Air Afrique est au bord de l'asphyxie financière depuis plusieurs mois. L'augmentation du prix du pétrole, conjuguée à la hausse du dollar, n'a fait qu'alourdir sa dette, qui avait déjà doublé avec la dévaluation du franc CFA en 1996. Résultat, la compagnie aérienne affiche un endettement de 160 milliards de francs CFA (1,6 milliard de francs français) tout en enregistrant une perte d'exploitation mensuelle de 4 à 5 milliards de francs CFA (40 à 50 millions de francs français).

« AIR PEUT-ÊTRE »

Sa flotte, qui ne compte désormais que dix avions, dont un cargo, ne cesse de se réduire : faute de pouvoir honorer ses traites, la compagnie s'est fait saisir, début février, un Airbus 310-300 qu'elle exploitait en leasing. Les assureurs-crédit avaient déjà saisi quatre Airbus en 1998. Les vols accusent souvent d'importants retards, quand ils ne sont pas purement et simplement annulés, sans que les passagers en soient informés à l'avance. Ce qui vaut à Air Afrique le surnom d'« *Air peut-être* »...

L'entreprise n'en est pas à son premier plan de sauvetage, mais tous ceux qui ont été concoctés dans le passé sont restés lettre morte. Cette opération de la « dernière chance », confiée le 29 janvier à M. Ericsson, issu du cabinet de consultants Simat Heliesen & Eichner, est destinée à assurer la survie de la compagnie, qui reste, malgré tout, un instrument précieux d'intégration régionale étant donné la cruelle insuffisance des infrastructures routières et ferroviaires. L'administrateur provisoire a ainsi reçu un mandat précis. Il doit assainir la situation d'Air Afrique en vue de sa privatisation. Tel est le schéma qu'ont retenu les actionnaires et la Banque mondiale, laquelle finance l'assistance technique au processus de restructuration et de privatisation.

Créée en 1961 au lendemain des indépendances, la compagnie panafricaine reste majoritairement publique. Onze Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) se partagent 68,44 % du capital. Air France Finance et l'Agence française de développement sont les deux autres principaux actionnaires avec plus de 20 % du capital.

Si, en 2000 encore, quand il était question de céder 33 % de la compagnie africaine, Air France était le seul candidat en lice, la situation pourrait évoluer. « *Nous espérons que, dans six ou huit mois, nous aurons plusieurs candidats* », a déclaré le ministre sénégalais des transports, qui assure jusqu'à la mi-février la présidence du conseil d'administration d'Air Afrique.

Encore faut-il pour cela que les Etats membres restent fermes dans leur volonté de sauver la compagnie aérienne et que les modalités de la privatisation soient suffisamment alléchantes. Car la concurrence est déjà une réalité dans le ciel de l'Afrique de l'Ouest. Des compagnies nationales y opèrent et d'autres compagnies européennes assurent des liaisons vers le Vieux Continent.

Brigitte Breuillac

Renault a doublé son bénéfice en 2000 mais sa rentabilité s'effrite

« 2000 a été une bonne année pour Renault. » Le PDG du constructeur automobile, Louis Schweitzer, a plutôt donné dans la sobriété, mardi 13 février, lors de la présentation des résultats financiers. Le groupe a pourtant engrangé plus de 7 milliards de francs (1,08 milliard d'euros) de bénéfices ; deux fois plus que l'année précédente. Mais, derrière ce chiffre flatteur, se cache une année 2000 en trompe-l'œil.

Du côté des bonnes nouvelles, Renault commence à profiter de son alliance avec Nissan. Le constructeur japonais a contribué à hauteur de 56 millions d'euros aux résultats financiers de Renault. Le chiffre peut paraître modeste, mais, en 1999, sa participation dans Nissan avait *« coûté »* à Renault 330 millions d'euros. *« La contribution de Nissan sera beaucoup plus importante en 2001 »*, a promis M. Schweitzer.

La mauvaise nouvelle vient du recul sensible de la rentabilité du constructeur français en 2000. L'internationalisation du groupe menée depuis deux ans commence à peser sur les bénéfices. Le Brésil ne sera rentable qu'à partir de 2002, tandis que le roumain Dacia et le coréen Samsung ont « plombé » les résultats 2000 de 800 millions de francs. Les deux filiales ne devraient commencer à gagner de l'argent que dans quatre ou cinq ans. *« Si, au nom du court terme, on renonce à son développement, c'est à son avenir que l'on renonce »*, s'est justifié M. Schweitzer. Plus grave, Renault, dont la gamme est vieillissante, a vu en 2000 ses parts de marché en Europe s'effriter.

Stéphane Lauer

Alan Greenspan prévoit un lent redémarrage de l'économie américaine

Il prédit une croissance comprise entre 2 % et 2,5 % cette année

Le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), Alan Greenspan, a donné, mardi 13 février, devant la commission bancaire du Sénat américain, son analyse de la conjoncture. Un point de vue raisonnablement optimiste. Le patron de la Fed pense que l'économie américaine devrait redémarrer.

NEW YORK
de notre correspondante

Le professeur Greenspan s'est livré, mardi 13 février, devant la commission bancaire du Sénat américain, à une magistrale leçon de nouvelle économie, pour démontrer qu'après avoir marqué le pas en début d'année la conjoncture américaine se stabilisait et allait redémarrer, pour atteindre une vitesse de croisière de 2 % à 2,5 % de croissance cette année.

« Sommes-nous en récession ? », a demandé de but en blanc un sénateur au président de la Réserve fédérale (Fed). *« A l'heure actuelle, nous n'y sommes pas »*, a catégoriquement répondu ce dernier. M. Greenspan a également prédit une légère hausse du chômage, qui devrait passer à 4,5 % au dernier trimestre 2001, et un taux d'inflation toujours parfaitement maîtrisé.

« FAIBLESSE EXCEPTIONNELLE »

Très mauvais élèves, les sénateurs n'ont guère prêté attention aux brillantes explications théoriques d'Alan Greenspan sur la manière dont la technologie a permis de raccourcir les cycles économiques, en intensifiant leur impact sur les marchés. La question qui les intéressait le plus était celle du programme de baisse d'impôts préconisé par le président Bush, de ses conséquences sur l'équilibre budgétaire et de son action sur l'économie. Prudent comme à son habitude, le patron de la Fed a soigneusement évité de se laisser entraîner dans un débat politique sur l'ampleur souhaitable des réductions d'impôts.

Sur la conjoncture, en revanche, M. Greenspan ne s'est pas fait prier. D'un optimisme très prudent, il a estimé que *« la faiblesse exceptionnelle »* manifestée par l'économie fin 2000, accentuant le ralentissement souhaité après une croissance si intense, ne s'était pas poursuivie en janvier, mais que *« les risques de déclin »* dominaient. Bien qu'il n'ait pas donné d'indications sur d'éventuelles baisses supplémentaires des taux d'intérêt, après la baisse d'un point décidée en deux fois en janvier, cette éventualité ne semble faire aucun doute à Wall Street. Bruce Steinberg, l'économiste en chef de Merrill Lynch, a par exemple indiqué mardi s'attendre à une nouvelle baisse d'un demi-point lors de la prochaine réunion du comité monétaire de la Fed, le 20 mars. M. Greenspan a d'ailleurs expliqué devant les sénateurs pourquoi la Fed avait procédé à deux baisses d'un demi-point le mois dernier : l'information circulant désormais beaucoup plus rapidement entre les différents acteurs de l'économie, les entreprises sont aujourd'hui plus rapides à réagir à une baisse de la demande de biens et de services. *« La Réserve fédérale a donc éprouvé le besoin de réagir beaucoup plus agressivement... La politique économique ne peut pas et ne doit pas rester inchangée face aux bouleversements majeurs dans la vitesse des processus économiques. »*

Pour M. Greenspan, qui annonçait il y a trois semaines que la croissance américaine était *« très proche de zéro »*, la confiance des consommateurs, bien que plus basse, *« se maintient, en tout cas pour l'instant, à un niveau qui par le passé a correspondu à la croissance économique »*. Comme en écho aux propos du patron de la Fed, le département du commerce a indiqué, mardi, que les chiffres des ventes au détail avaient repris de la vigueur en janvier (+ 0,7 %) après un mois de décembre anémique (+ 0,1 %). Ces résultats sont supérieurs aux prédictions des économistes de Wall Street. Mais, a souligné Alan Greenspan, *« lorsque les consommateurs se sentent moins sûrs de leur emploi ou de leurs finances, ils se retirent. Cette baisse de confiance imprévisible est l'une des raisons pour lesquelles les récessions sont si difficiles à prédire »*.

Sylvie Kauffmann

La Bourse redoute de moindres baisses de taux

Après avoir ouvert en hausse, mardi 13 février, les Bourses américaines ont rapidement viré au rouge devant les commentaires optimistes d'Alan Greenspan sur la croissance américaine. Les opérateurs redoutent que la Réserve fédérale ne mette fin prématurément à sa politique monétaire de *« combat »* contre la récession. L'indice Nasdaq des valeurs technologiques – les plus sensibles aux taux d'intérêt – a abandonné 2,49 %, alors que le Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, a perdu 0,40 %. Dopé par les bonnes perspectives de l'économie, le billet vert s'est au contraire raffermi face à l'euro : la devise européenne s'est repliée sous le seuil de 0,92 dollar.

Profits records pour BP Amoco

Après ExxonMobil et TotalFinaElf, le troisième pétrolier mondial annonce à son tour des résultats historiques

COMME ExxonMobil aux Etats-Unis, TotalFinaElf en France, BP Amoco est en Grande-Bretagne l'entreprise ayant engrangé en l'an 2000 le bénéfice le plus élevé jamais enregistré par une entreprise britannique. Porté par la flambée des cours du brut, la compagnie pétrolière a annoncé, mardi 13 février, un bénéfice de 14,2 milliards de dollars (101,2 milliards de francs), en hausse de 130 %. BP se classe par ses profits au deuxième rang de l'industrie pétrolière, derrière l'américain ExxonMobil (120,6 milliards) devant l'anglo-néerlandais Shell (88,3 milliards de francs), le français TotalFinaElf (49,85 milliards) et les deux américains Chevron et Texaco en cours de fusion (37 et 18 milliards de francs).

Outre la flambée des cours du pétrole, BP, devenu premier producteur mondial de gaz avec le rachat de la compagnie américaine Amoco en 1999, a profité de celle du gaz naturel. *« L'environnement favorable conjugué avec les bénéfices de nos récents efforts d'intégration et de restructuration ainsi que l'amélioration de notre productivité ont permis à BP de dégager un résultat remarquable »*, a expliqué le directeur général John Browne, dont le groupe a acquis l'an dernier le pétrolier Arco aux Etats-Unis et Burmah Castrol, spécialiste des lubrifiants en Grande-Bretagne.

Ces résultats *« historiques »* ont cependant été accueillis avec scepticisme par les investisseurs déçus par la stagnation de la production. L'action BP Amoco s'est dépréciée de 3,12 %. *« La production d'hydrocarbures devrait à nouveau progresser après la stabilisation de l'an dernier résultant des efforts liés aux fusions »*, a affirmé M. Browne. Le groupe prévoit une hausse globale de 5,5 % de sa production, relance ses investissements et poursuit également ses efforts de réduction de coûts, tout comme les autres groupes pétroliers après les fusions. Ainsi, en France, TotalFinaElf réorganise son pôle chimie Atofina. Cette réorganisation aurait, selon les syndicats cités par *Les Echos*, déjà entraîné près de 800 suppressions d'emplois sur 33 000 personnes.

COLÈRE DES CONSOMMATEURS

« Il faudrait être aveugle pour ne pas s'apercevoir que les gens sont préoccupés par le prix de l'essence », a convenu le patron de BP, qui doit affronter la colère des consommateurs choqués par l'absence de répercussion de ces performances sur les prix à la pompe. Les journaux britanniques et les associations de consommateurs ont calculé que, l'an dernier, BP a gagné environ 450 dollars (plus de 3 210 francs) par seconde.

Le ressentiment est d'autant plus vif que l'essence britannique est la plus chère d'Europe et, qu'à l'automne, la Grande-Bretagne avait connu un conflit très dur sur cette question. Les routiers avaient paralysé une partie du pays en bloquant les raffineries. *« Hors taxes le prix est le plus bas d'Europe »*, a voulu tempérer M. Browne. Du côté des politiques, un responsable travailliste a proposé une loi permettant de créer une taxe sur ces profits inattendus. Un porte-parole du premier ministre, Tony Blair, a estimé que le gouvernement ne prendrait aucune décision fondée sur des éléments liés au court terme.

Dominique Gallois

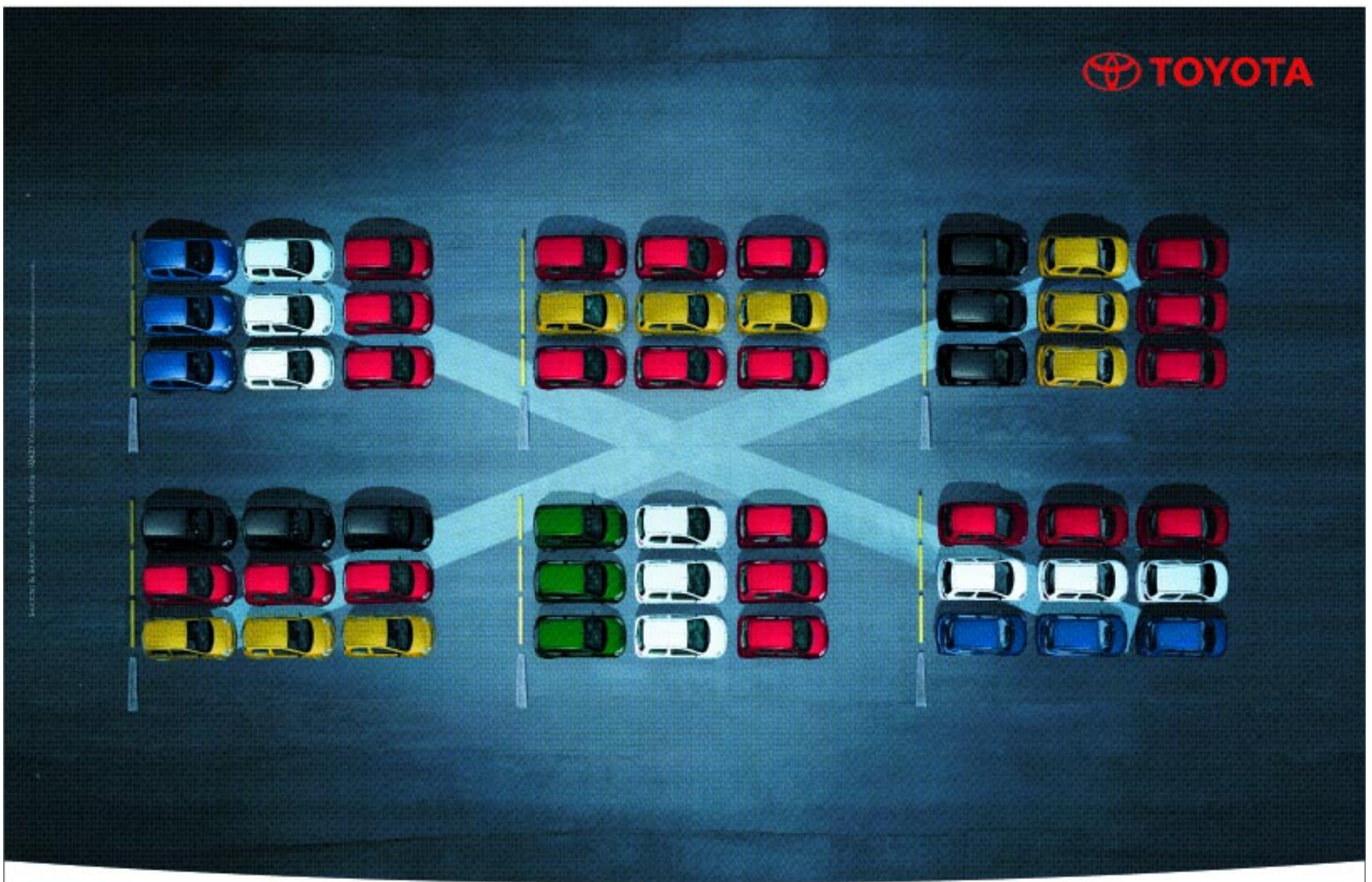

EN OUVRANT SA NOUVELLE USINE EN FRANCE, TOYOTA SE RETROUVE AU CŒUR DE L'EUROPE

En décidant d'installer son nouveau site de production Yaris à Valenciennes-Onnaing, Toyota a choisi de s'implanter directement au cœur de l'Europe, berceau de l'automobile. En effet, en produisant en France la Yaris, l'un des fleurons de sa marque, Toyota s'affirme comme l'un des acteurs automobiles européens incontournables de ce début de millénaire. **www.toyota.fr**

L'industrie du multimédia à la recherche d'un profit incertain

Les professionnels réunis au Milia, le Marché international des contenus interactifs, se sont interrogés sur les moyens de faire payer les services par les internautes. Les grands groupes, comme Vivendi ou Bertelsmann, affichent la certitude d'un retour sur investissement

CANNES
de notre envoyé spécial

L'éclatement de la bulle boursière des valeurs Internet et les faillites à répétition des start-up ? Le décollage raté du WAP, technologie intermédiaire censée faire la liaison vers la téléphonie mobile du futur, et l'incertitude planant sur cette dernière ? Les déconvenues de la croissance américaine et les vagues de licenciements outre-Atlantique ? De tout cela, l'industrie du multimédia a fait mine de ne pas se préoccuper, lors de son rendez-vous annuel du Milia, le Marché international des contenus interactifs, qui s'est tenu du samedi 10 au mercredi 14 février à Cannes. *« C'est incroyable que tout le monde, ici, fasse comme si de rien n'était, alors qu'en Amérique du Nord il y a de la misère dans le secteur »*, s'étonne le Québécois Jean-François William, du Centre national d'animation et de design de Montréal, qui offre des formations en infographie en 3D et en design de jeux vidéo.

« La chute des dotcoms [les sociétés Internet] *a relancé la possibilité de faire de vraies affaires »*, rétorque Therese Torris, de chez Forrester Research, le cabinet d'études et d'analyse qui coorganise désormais le Milia, avec le groupe Reed Midem. Dénonçant *« l'état d'esprit superficiel de certains qui jettent au panier des technologies telles que le WAP ou des nouveaux modèles économiques, sous prétexte qu'ils ne marchent pas du premier coup »*, elle appelle à faire preuve de *« travail et de persévérance »*. Il en faudra une bonne dose au secteur multimédia pour répondre à la grande question qui se pose à lui : comment gagner de l'argent, alors que l'euphorie des précédentes années a disparu ? Une question lancinante, au moment où – en dépit des problèmes rencontrés par Napster, le site Internet d'échange gratuit de fichiers musicaux – de plus en plus de contenu est diffusé de manière libre par voie électronique.

TRAVAILLER AUTREMENT

Réunis au Palais des festivals, plusieurs des intervenants ont souligné que les professionnels du secteur devaient faire preuve d'une réelle imagination pour inventer une nouvelle façon de s'adresser aux consommateurs... et de les faire payer. Ceux-ci *« semblent avoir perdu tout respect pour les modèles de développement économique traditionnels »*, observe Eric Scheirer, analyste chez Forrester. Le cas de Napster est symptomatique. Plus de 55 millions d'internautes ont utilisé ce moyen d'échanger et de copier de la musique par-dessus la tête des grandes maisons de disques (majors). Si les poursuites engagées par celles-ci contre Napster risquent d'occire le site (*Le Monde* du 14 février), d'autres ont commencé à prendre la relève, sur un mode plus ou moins identique.

La quête du profit pousse les entreprises traditionnelles, lorsqu'elles ne refusent pas toute évolution, à revoir leur façon de travailler. Ainsi l'éditeur Random House, filiale de l'allemand Bertelsmann, est-il en train de numériser son catalogue américain (à ce jour, un cinquième des 25 000 titres disponibles). *« Actuellement, nous perdons des millions de dollars avec les livres électroniques, notamment à cause des frais techniques, mais je crois à terme en l'apparition de bénéfices »*, assure Jörg Pfuhl, son vice-président.

L'une des principales difficultés que la profession doit surmonter actuellement est la très faible motivation des consommateurs, dès lors qu'il s'agit de payer pour ce qu'ils trouvent sur Internet. La plupart d'entre eux ont déjà l'impression de mettre la main à la poche pour se connecter au réseau des réseaux, en réglant leur facture de téléphone et un éventuel abonnement, sans parler de l'achat de l'ordinateur. En outre, *« la plupart des gens considèrent que ce qui peut être acheté sur Internet est de piètre qualité »*, constate M. Scheirer.

Payer par voie électronique suscite encore une grande méfiance, notamment en Europe. S'adapter aux innovations techniques également. *« C'est une question d'éducation des téléspectateurs »*, estime Michel Campioni, l'un des responsables de Canal + Technologies. C'est pour cette raison que Télévision par satellite (TPS) n'est pas convaincu de l'avenir de l'accès complet à Internet depuis les téléviseurs : *« Nous le proposerons peut-être parce que ça fait bien, mais nous sommes sûrs que peu de personnes s'en serviront »*, tranche Alain Starons, directeur pour les nouveaux services.

Annoncé à grand fracas par les constructeurs et les opérateurs, le développement du haut débit, censé multiplier les services interactifs et les supports pour les recevoir, ne suscite pas l'adhésion du côté des fabricants de jeux. *« Pour l'heure, le divertissement sans fil relève davantage du hobby que du business, c'est pour cette raison que nous n'investissons pas beaucoup »* dans ce domaine, explique John Riccitiello, président d'Electronic Arts, le leader mondial des jeux vidéo.

« Personne aujourd'hui ne peut savoir de façon certaine où seront générés les revenus » de demain, concède Jean-Marie Messier, le patron de Vivendi Universal, numéro deux mondial de la communication. Peu importe, laisse-t-il entendre, puisque *« d'où qu'ils viennent, ils resteront à l'intérieur du groupe »*...

Antoine Jacob

Napster : le coup d'arrêt à la gratuité

La décision de la cour d'appel de San Francisco, demandant lundi 12 février à Napster de cesser l'échange gratuit de fichiers musicaux protégés par les droits d'auteur, a largement été accueillie comme un coup d'arrêt à la gratuité des contenus sur Internet. En France, le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) s'est félicité du verdict : *« La justice américaine a ainsi envoyé un signal fort à tous ceux qui sont attachés à la création, au moment même où le Parlement de Strasbourg doit voter, mercredi 14 février, le projet de directive relative aux droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information. »*

Le géant allemand Bertelsmann, qui prévoit de transformer Napster en un service payant, a estimé qu'aucun service gratuit d'échange de fichiers musicaux en ligne ne survivrait à long terme. Bertelsmann a enjoint les autres maisons de disques à abandonner leurs poursuites et à accepter ce nouveau modèle payant.

Zebank met la main à la poche pour acquérir des clients

ON ATTENDAIT le lancement de Zebank avant l'été 2000. La banque en ligne financée par Bernard Arnault (à 80 %) et par Dexia (à 20 %) a finalement ouvert son guichet virtuel mardi 13 février. Entre-temps, son président du directoire et fondateur, Olivier de Montety, a appris qu'il n'était pas évident de construire vite une banque en ligne, surtout une banque rentable.

La première difficulté aura été de construire ex nihilo une logistique informatique bancaire que les établissements traditionnels ont mis des années à inventer et à peaufiner, à coups de milliards de francs. Dotée d'un capital de 115 millions d'euros (plus de 750 millions de francs), Zebank en a englouti 30 % pour sa seule construction. M. de Montety doit maintenant trouver 260 000 clients pour commencer à gagner de l'argent. *« Nos actionnaires savent que ce ne sera pas le cas avant trois ans »*, explique-t-il.

Ils seront très vigilants, instruits par les contre-exemples étrangers et les premiers échecs de sociétés de services financiers en ligne. Mois après mois, malgré un grand succès commercial, Egg, la banque en ligne lancée par l'assureur britannique Prudential, a creusé ses pertes jusqu'à 580 millions d'euros entre son lancement en 1998 et le troisième trimestre 2000. *« Ils ont fabriqué très vite de la marge négative en s'appuyant sur un seul produit, un compte rémunéré »*, explique M. de Montety, qui se défend de faire la même chose. Pour lui, Zebank doit *« faire de la nouvelle économie avec l'expérience de l'ancienne »*. Philippe Jaffré, ancien dirigeant du Crédit agricole et ancien PDG d'Elf Aquitaine, qui a rejoint Zebank en tant que président de son conseil de surveillance en septembre, s'en veut le garant.

CAMPAGNE DE PUBLICITÉ

« Nous savons qu'un jour ou l'autre nous devrons amortir les frais d'acquisition des clients », expliquent les deux dirigeants. Ils reconnaissent que cela ne va pas de soi, même lorsqu'on n'a ni agences, ni effectifs en surnombre. Ce coût d'acquisition, ni l'un ni l'autre ne veulent le divulguer. Tout au plus expliquent-ils qu'une campagne de publicité commencera le 19 février sur le thème *« Comparez »*.

S'ils se sentent capables d'atteindre 60 000 clients d'ici à la fin 2001 – Banque Directe en affiche plus de 120 000 et AGF Banque, 40 000 –, ouvrir des comptes grâce à des produits d'appel comme la carte Premier à 240 francs ne sera pas tout. Le plus dur sera de convaincre les clients d'acheter des produits rentables – d'épargne, d'assurance ou de crédit à la consommation. *« Nous savons que le rythme d'équipement du client est plus lent que celui de la conquête »*, avouent les dirigeants de Zebank. Zebank, qui fonctionne pour l'instant avec 140 personnes, recrute des commerciaux.

Sophie Fay

Fusion des chaînes Mezzo et Muzzik

LES CHAÎNES DE TÉLÉVISION thématiques Mezzo et Muzzik ont annoncé, mardi 13 février, leur fusion en une seule entité qui s'appellera Mezzo. Lagardère Thématiques, Wanadoo, France Télévision et Arte France, propriétaires de ces deux télévisions, se sont mis d'accord pour que le capital de la nouvelle chaîne soit réparti de la façon suivante : Lagardère Thématiques (50 %), Wanadoo Audiovisuel (25 %), France Télévision (22,5 %) et Arte France (2,5 %).

Mezzo se veut *« la première chaîne thématique dans les domaines de la musique classique, de l'opéra, de la danse, du jazz et des musiques du monde en Europe »* ; elle sera diffusée, via le câble et le satellite, auprès de 1,8 million d'abonnés en France et 6 millions dans 27 pays.

DÉPÊCHES

■ **PUBLICITÉ : la Commission européenne n'est pas favorable** au projet suédois de nouvelles interdictions de la publicité destinée aux enfants à la télévision. *« Il n'est pas possible de noyer l'industrie européenne sous les règlements »*, a indiqué un représentant de l'unité « politique audiovisuelle », mardi 13 février, lors d'un séminaire à Stockholm.

■ **AGENCE : le groupe britannique Reuters a totalisé, en 2000,** un chiffre d'affaires de 3,592 milliards de livres (4,923 milliards d'euros), en progression de 14,7 %, avec un bénéfice imposable en hausse de 4 % à 657 millions de livres. Poursuivant sa politique de recentrage sur Internet, le groupe a décidé d'affecter une provision de 150 millions de livres à ce programme en 2001. Les dirigeants de Reuters ont, par ailleurs, annoncé, mardi 13 février, leur décision de déposer un dossier d'introduction d'Instinet, filiale spécialisée dans le courtage électronique, à la Bourse de New York.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **DANA : l'équipementier automobile américain** a annoncé, mardi 13 février, la fermeture de onze sites industriels dans le monde et la suppression de près de 10 000 emplois, soit 13 % de ses effectifs.
Le groupe a expliqué avoir été touché par le ralentissement des ventes automobiles fin 2000.

● **PERNOD RICARD : le producteur de spiritueux français** a annoncé, mardi, le lancement d'une offre publique d'achat sur les 63 % de la société polonaise Agros qu'il ne détient pas encore.

SERVICES

● **LIBERTYSURF : le fournisseur d'accès à Internet**, récemment racheté par Tiscali, a annoncé, mercredi, la démission de son président-fondateur Pierre Besnainou. Un départ conforme *« aux engagements pris (...) après avoir assuré une période de transition »* déclare l'entreprise dans un communiqué.

● **BASS : le groupe d'investissement japonais Nomura International a été retenu** pour reprendre la chaîne de pubs britannique Bass, devenant le principal opérateur de pubs en Grande-Bretagne, indique le *Financial Times* de mercredi 14 février. Nomura International va mettre sur la table plus de 600 millions de livres (950 millions d'euros).

FINANCES

● **PRUDENTIAL : le numéro un britannique de l'assurance-vie a annoncé**, mardi, la suppression sur les douze prochains mois de 2 000 emplois au sein de ses équipes de vente en Grande-Bretagne, qui comptent 11 500 salariés.

● **DG BANK/GZ-BANK : les deux premières banques coopératives allemandes** ont signé une lettre d'intention en vue d'une *« fusion d'égaux »*, a indiqué mardi la fédération allemande des banques coopératives et populaires.

RÉSULTATS

■ **FAURECIA : l'équipementier automobile a enregistré une perte nette** de 38,8 millions d'euros au cours de l'année 2000, contre un bénéfice net de 50,1 millions d'euros en 1999. Le résultat opérationnel atteint 182,2 millions d'euros (- 12,5 %). L'entreprise a fait passer une charge exceptionnelle de 74 millions d'euros pour restructuration.

■ **LEGRAND : le fabricant français d'appareillage électrique** a dégagé en 2000 un bénéfice net part du groupe en hausse de 15,5 %, à 235 millions d'euros. Son chiffre d'affaires atteint 2,799 milliards d'euros (+ 21,7 %).

■ **CADBURY SCHWEPPES : le groupe agroalimentaire britannique**, qui convoite Orangina, a enregistré un bénéfice avant impôts en baisse de 21 %, à 756 millions de livres (1,2 milliard d'euros). Son chiffre d'affaires a progressé de 6 %, à 4,575 milliards de livres.

■ **MOBILCOM : l'opérateur de téléphonie mobile allemand,** dont France Télécom détient 28,5 %, a essuyé en 2000 une perte nette de 89,22 millions d'euros après un bénéfice de 87,33 millions d'euros en 1999. Son chiffre d'affaires atteint 2,35 milliards d'euros (+ 90 %).

■ **GAS NATURAL : le groupe gazier espagnol a enregistré en 2000** un bénéfice net consolidé part du groupe de 497,5 millions d'euros (+ 17 %). Le chiffre d'affaires a atteint 4,892 milliards d'euros (+ 54 %).

■ **ALLIANZ : le géant allemand de l'assurance** a annoncé mercredi un bénéfice net de 2,3 milliards d'euros en 2000, en hausse de près de 12 %.

■ **ABBEY NATIONAL : la banque britannique,** qui est la cible d'une offre de reprise de son homologue Lloyds TSB, a enregistré un bénéfice d'exploitation avant impôts de 1,2 milliard de livres (1,9 milliard d'euros) pour l'année 2000 (+ 17 %).

■ **SKANDIA : le groupe d'assurances suédois** a enregistré en 2000 une baisse de 6 % de son résultat d'exploitation à 8,029 milliards de couronnes suédoises (902 millions d'euros).

■ **ABB : le groupe helvético-suédois a enregistré une baisse de 6 % de son chiffre d'affaires** en 2000, à 23 milliards de dollars, un recul de plus de 30 % de son cash-flow. Le bénéfice avant impôts atteint 1,9 milliard de dollars (+ 6 %).

EUROPE

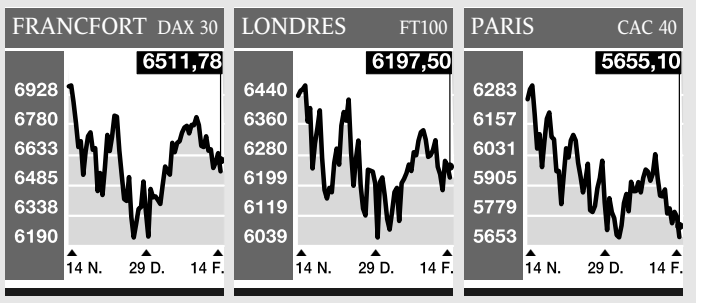

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 14/02	Var. % 13/02	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4603,68	– 0,56	– 3,54
EUROPE	STOXX 50	4386,30	– 0,79	– 3,75
EUROPE	EURO STOXX 324	381,72	– 0,59	– 2,57
EUROPE	STOXX 653	351,76	– 0,67	– 2,23
PARIS	CAC 40	5655,10	– 1,46	– 4,58
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	3858,35	– 1,39	– 4,08
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	619,98	– 1,06	– 2,76
BRUXELLES	BEL 20	3008,04	– 0,14	– 0,54
FRANCFORT	DAX 30	6511,78	– 0,70	1,22
LONDRES	FTSE 100	6197,50	– 0,50	– 0,40
MADRID	STOCK EXCHANGE	9978,50	– 0,75	9,54
MILAN	MIBTEL 30	42439,00	– 1,14	– 2,93
ZURICH	SPI	7866,60	– 0,44	– 3,30

AMÉRIQUES

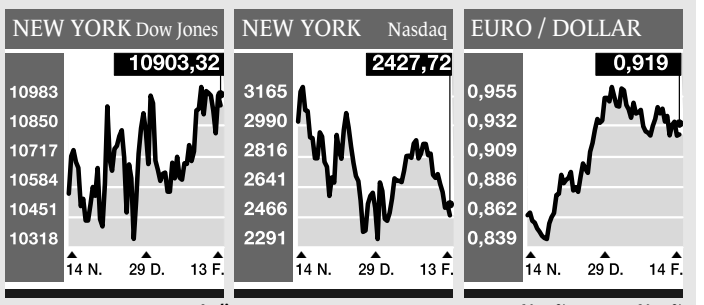

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 13/02	Var. % 12/02	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10903,32	– 0,40	1,08
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1318,80	– 0,88	– 0,11
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2427,72	– 2,49	– 1,73
TORONTO	TSE INDEX	8942,13	– 0,64	0,09
SAO PAULO	BOVESPA	17095,78	....	12,04
MEXICO	BOLSA	352,98	– 0,87	11,70
BUENOS AIRES	MERVAL	500,84	– 1,17	20,17
SANTIAGO	IPSA GENERAL	101,90	0,36	6,15
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7746,79	0,41	13,50

ASIE - PACIFIQUE

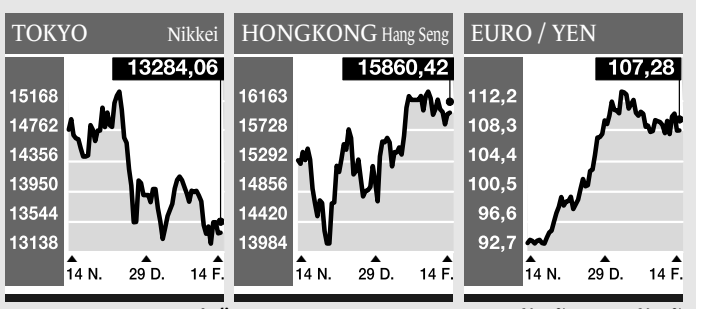

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 14/02	Var. % 13/02	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13284,06	0,07	– 3,64
HONGKONG	HANG SENG	15860,42	0,11	5,07
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1966,10	– 1,14	2,04
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	75,90	0,82	19,81
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3294,80	0,25	4,44
BANGKOK	SET	22,70	– 1,39	21,85
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4352	– 0,25	9,56
WELLINGTON	NZSE-40	1971,67	– 1,93	3,68

ÉCONOMIE

M. Greenspan annonce un lent redémarrage de l'économie outre-Atlantique

ALAN GREENSPAN, président de la Réserve fédérale américaine, a estimé, mardi 13 février, devant la Commission bancaire du Sénat, que l'économie outre-Atlantique allait repartir grâce à une productivité toujours solide et à une inflation contrôlée, mais aussi avec l'aide de nouvelles baisses de taux d'intérêt (*lire page 16*). Néanmoins, l'économie est actuellement entre deux eaux et *« des surprises peuvent toujours arriver »*, a-t-il ajouté.
Alan Greenspan a estimé que le taux de croissance de l'économie américaine devrait être de 2 % à 2,5 % en 2001. Les ventes de détail aux Etats-Unis ont progressé de 0,7 % en janvier par rapport au mois précédent, a annoncé mardi le département du Commerce.

■ **JAPON : l'excédent de la balance des comptes courants** s'est contracté de 20,7 % en décembre 2000 sur un an, à 688,5 milliards de yens (5,9 milliards de dollars), a annoncé mercredi 14 février le ministère des finances.
■ **La production industrielle a augmenté de 1,8 %** en décembre 2000 sur un an au Japon, et non de 1,5 % comme l'avaient indiqué des statistiques préliminaires, a annoncé mercredi le ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie (METI).

■ **FRANCE : l'Hexagone a dégagé un excédent courant** de 2,1 milliards d'euros en novembre 2000, soit trois fois plus que le mois précédent (0,7 milliard d'euros), selon les données corrigées des variations saisonnières (CVS) publiées mercredi par le ministère des finances.

■ **ALLEMAGNE : les prix de gros ont baissé de 0,5 %** en janvier en Allemagne, donnant une progression annuelle de 3,8 %, a annoncé l'Office fédéral de la statistique mercredi.

■ **EUROPE OCCIDENTALE : les immatriculations de voitures neuves** dans 18 pays d'Europe occidentale (les 15 pays de l'Union européenne, plus la Norvège, la Suisse et l'Islande) ont baissé de 0,5 %, à 1,292 million d'unités en janvier 2001 contre 1,299 million en janvier 2000, a annoncé mardi l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA). Pour l'Union européenne (UE-15), la baisse des immatriculations a été de 0,4 % en janvier 2001 (1,261 million d'unités) par rapport à janvier 2000 (1,266 million). Malgré *« des signes de volatilité »*, le marché automobile d'Europe de l'Ouest devrait pouvoir se montrer plus *« optimiste »* en 2001, selon l'ACEA.

■ **UNION EUROPÉENNE : la Commission européenne a proposé** mardi que les entreprises de l'Union européenne cotées en Bourse présentent leur comptes annuels aux normes comptables internationales.

■ **RUSSIE : la Russie a abandonné l'espoir d'une restructuration de sa dette** au Club de Paris pour 2001, et le gouvernement va devoir se battre pour convaincre les députés de la nécessité de modifier le budget afin de rembourser les Etats étrangers. Les gouvernements russe et allemand ont accompli quelques progrès sur la question de l'énorme dette de l'ex-URSS, lors d'une rencontre de deux jours entre hauts responsables à Berlin, même si les modalités de son remboursement restent toujours incertaines.

■ **PARADIS FISCAUX : sept pays insulaires du Pacifique sud vont être contraints à des réformes** en raison de l'irritation croissante que leur système fiscal, abritant de nombreuses opérations financières offshore, suscitent auprès des grandes puissances mondiales. Ces pays, désignés comme *« non coopératifs »* par les 29 pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), se sont vu transmettre un ultimatum au 31 juillet 2001 pour faire le ménage dans leur système fiscal.

■ **AUSTRALIE : l'économie australienne devrait éviter la récession** mais reste vulnérable au ralentissement de la croissance en Asie et aux Etats-Unis, a indiqué mercredi le cabinet Access Economics Forecast. C'est le deuxième organisme en deux jours à pronostiquer un net ralentissement de l'économie australienne après la publication par la Banque nationale d'Australie de son bulletin de conjoncture pour le mois de janvier, qui indiquait que la croissance se situerait à 2,5 % en 2001.

■ **ONU : le changement climatique risque d'avoir des conséquences *« significatives et irréversibles »* pour l'économie,** la santé publique et les paysages de nombreuses régions du globe, estime un groupe d'experts de l'ONU chargé d'étudier le réchauffement de la planète.

VALEUR DU JOUR

Orange trébuche pour son entrée en Bourse

LES PREMIERS pas boursiers d'Orange, filiale de téléphonie mobile de France Télécom, n'ont guère été couronnés de succès. Le titre, qui est entré simultanément à la Bourse de Londres et à celle de Paris, mardi 13 février à 14 heures, a terminé sous son cours d'introduction à 9,40 euros, en repli de 1,05 % par rapport au prix fixé pour les particuliers. Toutefois, lors des premiers échanges, le cours s'était inscrit à la hausse. Orange gagnait alors 4,21 % et s'affichait à 9,90 euros. En cours de séance, ce gain a fondu et le titre a terminé en perte.
L'activité autour de cette valeur a été intense. Selon Euronext, l'introduction d'Orange a suscité un record historique d'échanges, avec un volume de 261 534 795 actions pour un montant total de 2,53 milliards d'euros. Elle constitue également la plus importante levée de capitaux réalisée, à ce jour, à la Bourse avec 9 milliards d'euros, dont 6,3 milliards dans le cadre de l'offre d'actions. Le précédent record était détenu par sa maison mère France Télécom, lors de son introduction boursière en octobre 1997.
Le manque de vitamine du titre Orange illustre la défiance qui entoure les valeurs de télécommunications. Confronté au manque d'appétit des investisseurs, France Télécom a d'ailleurs dû, par deux fois, revoir à la baisse le prix d'introduction. Ces rabais ont permis de boucler un placement très laborieux. Ils devaient également favoriser une hausse du titre. Ce ne fut pas le cas pour ce premier jour de cotation. Mercredi, le titre s'affichait en baisse de 3 % à l'ouverture.
Au cours actuel, le deuxième opérateur mobile européen, qui totalise 30 millions d'abonnés, est valorisé à un niveau moindre que ses concurrents. L'opérateur français a été contraint de fixer cette valorisation à 49 milliards d'euros, loin des 100 à 150 milliards évoqués il y a neuf mois. Il espère donc que le cours d'Orange bénéficiera à terme de cette décote. Le titre de la maison mère a lui aussi souffert, mardi. Il terminait à la clôture en perte de 6,31 %, à 78,70 euros, son plus bas niveau depuis seize mois.

Laurence Girard

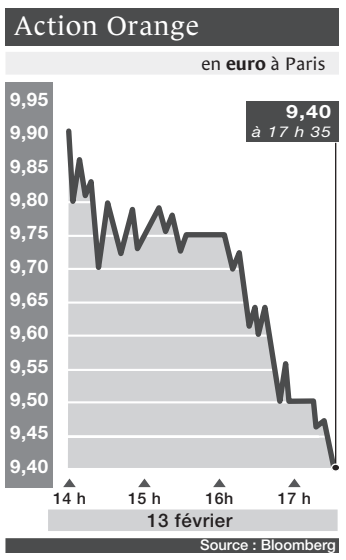

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 perdait 0,84 %, à 5 690,99 points, mercredi 14 février, dans les premiers échanges de la matinée. L'indice de référence de la Bourse de Paris avait terminé la séance précédente, mardi, en recul de 0,36 %, à 5 739,03 points. L'indice technologique IT CAC-50 avait cédé 0,88 %, à 2 361,52 points.

FRANCFORT

L'INDICE vedette de la Bourse allemande Dax cédait 0,39 %, à 6 532,48 points, mercredi matin. L'indice Dax avait perdu 0,11 %, mardi, affichant 6 557,93 points à la clôture. L'indice NEMAX 50 des principales valeurs technologiques avait cédé 0,21 %, à 2 495,24 points.

LONDRES

BAROMÈTRE des valeurs britanniques, l'indice Footsie était en recul de 0,37 %, à 6 205,50 points, mercredi matin lors des premiers échanges. Cet indice avait fini en baisse de 0,21 %, à 6 228,5 points. L'indice techMARK des valeurs de technologie avait cédé 0,22 %, à 2 626,67 points.

TOKYO

LES VALEURS NIPPONES ont clôturé, mercredi 14 février, en hausse de 0,1 %, l'indice Nikkei terminant à 13 284,06 points. La tendance était soutenue par des appels à la démission du premier ministre, Yoshiro Mori, au sein de la coalition majoritaire, ont indiqué des opérateurs à l'agence Reuters.

NEW YORK

LES ACTIONS américaines ont fini en forte baisse, mardi 13 février, l'indice de la Bourse électronique Nasdaq reculant de 2,49 %, à 2 427,73 points, et l'indice Dow Jones, baromètre de Wall Street, finissant en baisse de 0,40 %, à 10 903,32 points. Le Standard & Poor's 500, représentant un plus large éventail de valeurs, a également perdu 0,87 %, à 1 318,80 points. Les opérateurs redoutent un ralentissement du rythme de baisse des taux d'intérêt, le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, ayant affirmé que la croissance économique américaine devrait redémarrer dans les prochains mois.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens restaient dans l'expectative, mercredi 14 février au matin, à la veille de la réunion des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE). Le rendement de l'OAT française à dix ans se tendait légèrement, à 4,92 %, comme celui du Bund allemand, à 4,78 %. Le cours des obligations, qui évolue mécaniquement à l'inverse des taux, était donc orienté en baisse.

MONNAIES

L'EURO restait faible face au billet vert, mercredi dans la matinée sur les marchés des changes, à 0,9190 dollar. Le yen évoluait en dents de scie, tout en gardant le bénéfice de sa progression de la journée de mardi, à 116,67 pour 1 dollar.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME CREC. (100)	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	13/02
COURONNE DANOISE	7,4608
COUR. NORVÉGIENNE	8,2165
COUR. SUÉDOISE	8,9930
COURONNE TCHÈQUE	34,5770
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7252
DOLLAR CANADIEN	1,4145
DOLLAR HONGKONG	7,2343
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1256
FORINT HONGROIS	265,6200
LEU ROMAIN	24817
ZLOTY POLONAIS	3,7791

Cours de change croisés

14/02 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,85686	0,91945	0,14013	1,45240	0,59866
YEN	116,70500	.....	107,28500	16,35500	169,45000	69,86500
EURO	1,08761	0,93210	.....	0,15245	1,57965	0,65120
FRANC	7,13615	6,11525	6,55957	.....	10,35965	4,27170
LIVRE	0,68852	0,59015	0,63305	0,09650	.....	0,41225
FRANC SUISSE	1,67040	1,43160	1,53560	0,23405	2,42570	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 13/02	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,75	4,63	4,90	5,39
ALLEMAGNE	4,76	4,75	4,78	5,28
GDE-BRETAG.	5,40	5,61	4,87	4,45
ITALIE	4,76	4,68	5,14	5,73
JAPON	0,35	0,24	1,39	2,15
ÉTATS-UNIS	5,47	5,04	5,07	5,43
SUISSE	3,12	3,42	3,41	3,98
PAYS-BAS	4,71	4,68	4,91	5,36

Matières premières

En dollars	Cours 13/02	Var. % 12/02
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1794,50	+ 0,20
ALUMINIUM 3 MOIS	1601,50	+ 0,47
PLOMB 3 MOIS	504	– 0,20
ETAIN 3 MOIS	5220	– 0,19
ZINC 3 MOIS	1024,50	– 0,05
NICKEL 3 MOIS	6420	– 0,16
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,58	....
PLATINE A TERME	147856,00	....
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	263,50	+ 0,19
MAIS (CHICAGO)	210,25	+ 0,24
SOJA TOURTEAU (CHG.)	161	– 0,25
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	1073	+ 3,47
CAFÉ (LONDRES)	616	....
SUCRE BL. (LONDRES)	236,30	....

Matif

Cours 9 h 57	Volume 14/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 2001	17640	89,75	89,76
Euribor 3 mois			
MARS 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 13/02	Var. % 12/02
BRENT (LONDRES)	28,46	....
WTI (NEW YORK)	0,30	– 0,72
LIGHT SWEET CRUDE	30,12	– 1,31

Or

En euros	Cours 13/02	Var % 12/02
OR FIN KILO BARRE	9100	+ 0,89
OR FIN LINGOT	9130	....
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	51,60	....
PIÈCE SUISSE 20 F	51,60	....
PIÈCE UNION LAT. 20	51,70	– 2,45
PIÈCE 10 DOLLARS US	183,25	+ 1,10
PIÈCE 20 DOLLARS US	350	– 5,15
PIÈCE 50 PESOS MEX.	339	+ 0,97

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Le titre **Bulgari** a perdu 5,26 %, mardi 13 février, à 11,30 euros, après l'annonce d'une alliance dans le domaine des hôtels de luxe avec Marriott International. La diversification du joaillier a été mal accueillie par le marché.

● L'action **Deutsche Telekom** a chuté de 4,77 %, mardi, à 30,54 euros. Elle est même tombée, en séance, à 30,11 euros, son plus bas niveau depuis deux ans. L'agence de notation Moody's a revu de *« stables »* à *« négatives »* les perspectives de sa dette.

● Le groupe de télévision **Mediaset** a perdu mardi 4,17 %, à 12,20 euros, à la Bourse de Milan, et le groupe de presse **Editoriale l'Espresso** a abandonné 2,04 %, à 8,23 euros, les investisseurs délaissant le secteur, jugé trop cyclique, des médias.

● Le titre de l'allemand **MobilCom**, dont le premier actionnaire est Orange (filiale de France Télécom), a dégringolé de 6,51 % mardi, à 28 euros, après l'annonce d'une perte d'exploitation en 2000 due à de gros investissements dans une licence de téléphonie mobile de troisième génération (UMTS).

● L'action **TIM** (Telecom Italia Mobile) a perdu 3,47 % mardi, à 7,66 euros, victime de la chute des titres de la téléphonie mobile dans toute l'Europe, le premier jour de l'introduction en Bourse d'Orange.

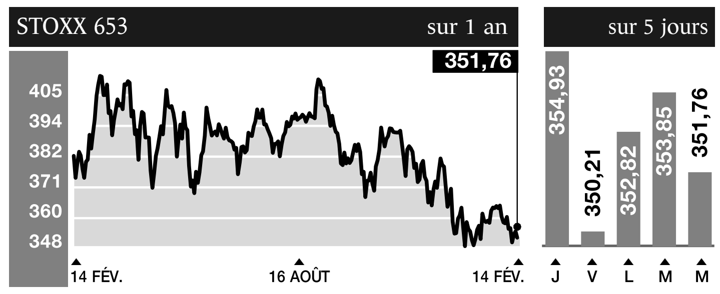

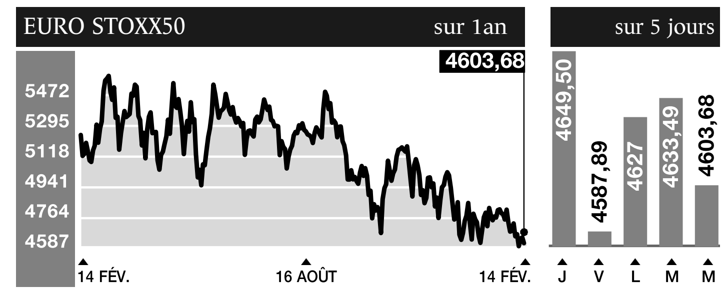

14/02 10 h 02 ▶ — Code pays — Cours en euros — % Var. 13/02

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
AUTOLIV SDR	SE	20,18	− 0,55
BASF AG	BE ★	46,75	+ 0,75
BMW	DE ★	38,50	− 0,90
CONTINENTAL AG	DE ★	19	....
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	54,60	− 0,91
FIAT	IT ★	27,18	− 0,26
FIAT PRIV.	IT ★	18,09	− 0,99
MICHELIN	FR ★	40,95	+ 1,11
PEUGEOT	FR ★	272,70	+ 1,04
PIRELLI SPA	IT ★	3,89	+ 0,26
DR ING PORSCHE	DE ★	3320	− 0,90
RENAULT	FR ★	53,35	− 0,28
VALEO	FR ★	53,95	− 1,28
VOLKSWAGEN	DE ★	57,20	− 0,17
▶ DJ E STOXX AUTO P		240,78	+ 0,09

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
ABBEY NATIONAL	GB	18,99	− 1,14
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	26,43	− 0,86
ALL & LEICS	GB	11,31	− 2,17
ALLIED IRISH BA	GB	18,66	− 0,83
ALPHA BANK	GR ★	33,48	− 0,30
BA HOLDING AG	AT ★	62	....
BANK OF IRELAND	GB	15,53	....
BANK OF PIRAEUS	GR ★	14,84	....
BK OF SCOTLAND	GB	11,73	− 0,93
BANKINTER R	ES ★	42,41	− 1,03
BARCLAYS PLC	GB	35,85	− 0,74
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	65,80	....
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	10,30	− 0,87
BCA FIDEURAM	IT ★	14,75	− 0,74
BCA INTESA	IT ★	5,12	+ 0,39
BCA LOMBARDA	IT ★	10,71	− 0,46
MONTE PASCHI SI	IT ★	4,73	....
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	21,42	− 0,83
BCA P.MILANO	IT ★	5,63	− 0,53
B.P.VERONA E S.	IT ★	11,90	− 0,17
BCA ROMA	IT ★	1,20	− 0,83
BBVA R	ES ★	16,95	− 0,64
ESPIRITO SANTO	PT ★	17,65	....
BCO POPULAR ESP	ES ★	37,15	− 0,56
B.P.SONDRIO	IT ★	19,70	....
BCP R	PT ★	5,68	....
BIPOP CARIRE	IT ★	6,58	− 2,23
BNL	IT ★	3,86	+ 0,52
BNP PARIBAS	FR ★	98,15	+ 0,15
BSCH R	ES ★	11,90	− 0,83
CHRISTIANIA BK	NO	5,94	....
COMIT	IT ★	7,38	....
COMM.BANK OF GR	GR ★	50,34	+ 0,04
COMMERZBANK	DE ★	30,95	+ 0,16
CREDIT LYONNAIS	FR ★	39,99	− 0,15
DANSKE BANK	DK	17,83	− 1,85
DNB HOLDING -A-	NO	5,45	....
DEUTSCHE BANK N	DE ★	99,80	− 0,60
DEXIA	BE ★	180,10	− 0,99
DRESDNER BANK N	DE ★	49,35	− 0,30
EFG EUROBK ERGA	GR ★	20,60	− 1,15
ERSTE BANK	AT ★	55,55	− 1,24
FOERENINGSSB A	SE	15,73	− 1,39
HALIFAX GROUP	GB	11,12	− 1,12
HSBC HLDG	GB	16,66	− 0,19
IKB	DE ★	16,15	+ 0,31
KBC BANCASSURAN	BE ★	49,25	− 0,44
LLOYDS TSB	GB	11,07	− 1,12
NAT BANK GREECE	GR ★	39	+ 0,26
NATEXIS BQ POP.	FR ★	98,50	− 0,51
NORDEA	SE	7,39	− 1,48
NORDEA	DK	8,91	− 1,48
ROLO BANCA 1473	IT ★	20,91	− 1,37
ROYAL BK SCOTL	GB	25,63	+ 0,25
S-E-BANKEN -A-	SE	11,90	− 2,28
SAN PAOLO IMI	IT ★	17,21	+ 0,06
STANDARD CHARTE	GB	16,70	....
STE GENERAL-A-	FR ★	67,40	− 1,03
SV HANDBK -A-	SE	16,12	− 1,36
SWEDISH MATCH	SE	4,11	....
UBS N	CH	177,92	− 1,62
UNICREDITO ITAL	IT ★	5,66	+ 0,18
UNIDANMARK -A-	DK	85,78	....
▶ DJ E STOXX BANK P		347,15	− 0,32

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
ACERALIA	ES ★	10,76	− 0,37
ACERINOX R	ES ★	36,54	+ 0,63
ALUMINIUM GREEC	GR ★	38,90	− 0,26
ANGLO AMERICAN	GB	70,17	+ 1,11
ASSIDOMAEN AB	SE	20,79	+ 1,63
BEKAERT	BE ★	46,50	....
BILLITON	GB	4,49	− 2,05
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	41,15	− 0,75
BUNZL PLC	GB	6,98	....
CORUS GROUP	GB	1,25	....
ELVAL	GR ★	4,26	− 0,47
ISPAT INTERNATI	NL ★	3,76	− 4,08
JOHNSON MATTHEY	GB	16,15	− 0,29
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	49,51	− 0,88
METSAE-SERLA -B	FI ★	7,70	− 0,26
HOLMEN -B-	SE	31,02	+ 0,36
OUTOKUMPU	FI ★	9,50	+ 0,53
PECHINEY-A-	FR ★	53,30	− 0,37
RAUTARUUKKI K	FI ★	4,40	....
RIO TINTO	GB	19,62	− 0,64
SIDENOR	GR ★	3,58	+ 2,29
SILVER & BARYTE	GR ★	28,42	+ 0,78
SMURFIT JEFFERS	GB	1,98	....
STORA ENSO -A-	FI ★	10,55	− 0,47
STORA ENSO -R-	FI ★	10,55	+ 0,38
SVENSKA CELLULO	SE	23,74	....
THYSSENKRUPP	DE ★	20	....
UNION MINIERE	BE ★	40,19	+ 0,10
UPM-KYMMENE COR	FI ★	31,80	− 1,24
USINOR	FR ★	14,57	− 1,29
VIOHALCO	GR ★	10,72	− 0,37
VOEST-ALPINE ST	AT ★	31,91	− 0,19
J D WETHERSPOON	GB	6,51	− 0,24
WORMS N	FR ★	19,25	− 0,88
▶ DJ E STOXX BASI P		180,69	− 0,36

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
AIR LIQUIDE	FR ★	149,50	− 0,33
AKZO NOBEL NV	NL ★	53,40	+ 0,09
BASF AG	DE ★	46,75	+ 0,75
BAYER AG	DE ★	52,60	....
BOC GROUP PLC	GB	16,04	+ 0,20
CELANESE N	DE ★	20,08	+ 1,41
CIBA SPEC CHIMI	CH	70,75	....
CLARIANT N	CH	363	+ 0,18
DEGUSSA-HUELS	DE ★	37,60	....
DSM	NL ★	39,20	− 0,20
EMS-CHEM HOLD A	CH	5139,21	+ 0,06
ICI	GB	7,95	....
KEMIRA	FI ★	5,95	....
LAPORTE	GB	10,84	+ 0,14
LONZA GRP N	CH	673,30	....
NORSK HYDRO	NO	45,88	− 0,66
OXFORD GLYCOSCI	GB	22,58	− 3,68
RHODIA	FR ★	16,61	− 0,78
SOLVAY	BE ★	58,35	− 0,60
TESSENDERLO CHE	BE ★	28,20	− 0,04
KON. VOPAK NV	NL ★	23,60	− 0,84
WS ATKINS	GB	12,28	− 0,89
▶ DJ E STOXX CHEM P		398,79	+ 0,06

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
D'IETEREN SA	BE ★	236	+ 0,21
AZEO	FR ★	85	....
GBL	BE ★	317	+ 2,03
GEVAERT	BE ★	43,99	....
INCHCAPE	GB	5,08	− 0,92
KVAERNER -A-	NO	8,28	....
MYTILINEOS	GR ★	8,22	− 0,72
UNAXIS HLDG N	CH	230,61	− 2,07
ORKLA	NO	22,27	....
SONAE SGPS	PT ★	1,35	....
TOMKINS	GB	2,67	....
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
ATLANTIC TELECO	GB	1,47	+ 5,62
EIRCOM	IR ★	2,55	− 1,54
BRITISH TELECOM	GB	9,16	− 4,42
CABLE & WIRELES	GB	12,67	− 1,70
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	28,90	− 6,32
E.BISCOM	IT ★	112	− 1,84
EIRCOM	IE	2,55	− 1,54
ELISA COMMUNICA	IE	14,60	− 7,71
ENERGIS	GB	7,73	− 0,60
EQUANT NV	DE ★	30,50	− 0,65
EUROPOLITAN HLD	SE	7,62	− 2,84
FRANCE TELECOM	FR ★	73,35	− 6,80
HELLENIC TELE (	GR ★	16,40	− 0,73
HELS.TELEPH E	FI ★	102,60	....
KINGSTON COM	GB	3,15	− 0,50
KONINKLIJKE KPN	NL ★	13,17	− 4,91
LIBERTEL NV	NL ★	10,15	− 0,49
MANNESMANN N	DE ★	99	....
MOBILCOM	DE ★	24,50	− 12,50
PANAFON HELLENI	GR ★	7,08	....
PT TELECOM SGPS	PT ★	11,26	....
SONERA	FI ★	15,15	− 7,34
SWISSCOM N	CH	269,65	− 0,72
TELE DANMARK -B	DK	47,05	− 3,70
TELECEL	PT ★	12,99	....
TELECOM ITALIA	IT ★	12,11	− 2,02
TELECOM ITALIA	IT ★	6,19	− 2,21
TELIA	SE	5,49	− 4,08
T.I.M.	IT ★	7,39	− 3,52
TISCALI	IT ★	18,60	− 3,68
VERSATEL TELECO	NL ★	13,30	− 6,67
VODAFONE GROUP	GB	3,32	− 2,30
▶ DJ E STOXX TCOM P		640,51	− 3,74

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
ACCIONA	ES ★	38,30	− 0,75
ACS	ES ★	27,40	− 0,33
AGGREGATE IND	GB	1,16	....
AKTOR SA	GR ★	8,50	+ 1,19
AMEY	GB	30,02	....
UPONOR -A-	FI ★	17,51	− 3,26
AUREA R	ES ★	18,40	− 0,49
ACESA R	ES ★	10,14	+ 0,30
BLUE CIRCLE IND	GB	7,31	....
BOUYGUES	FR ★	44,60	− 6,62
BPB	GB	4,42	− 2,76
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	10,35	....
BUZZI UNICEM	IT ★	10,70	+ 0,09
NOVAR	GB	3,15	− 0,50
CRH PLC	GB	30,74	− 0,41
CIMPOR R	PT ★	27,39	....
COLAS	FR ★	57	+ 2,70
GRUPO DRAGADOS	ES ★	13,35	+ 0,91
FCC	ES ★	22,20	....
GRUPO FERROVIAL	ES ★	15,58	− 0,70
HANSON PLC	GB	6,92	....
HEIDELBERGER ZE	DE ★	58,50	− 0,85
HELL.TECHNODO.R	GR ★	7,02	+ 0,57
HERACLES GENL R	GR ★	14,20	+ 0,71
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	25,15	− 0,59
HOLDERBANK FINA	CH	1239,27	− 0,26
IMERYS	FR ★	118,50	....
ITALCEMENTI	IT ★	9,80	− 1,51
LAFARGE	FR ★	106	+ 0,57
MICHANIKI REG.	GR ★	3,36	+ 2,44
PILKINGTON PLC	GB	1,82	− 1,69
RMC GROUP PLC	GB	10,46	+ 1,06
SAINT GOBAIN	FR ★	170,10	+ 0,06
SKANSKA -B-	SE	44,92	− 0,49
TAYLOR WOODROW	GB	2,92	+ 0,54
TECHNIP	FR ★	156,90	+ 1,69
TITAN CEMENT RE	GR ★	37,88	+ 0,21
VINCI	FR ★	62,85	+ 0,72
WIENERB BAUSTOF	AT ★	22,06	− 0,63
▶ DJ E STOXX CNST P		237,20	− 0,79

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
ACCOR	FR ★	45,95	− 0,65
ADIDAS-SALOMON	DE ★	73,05	+ 1,18
AGFA-GEVAERT	BE ★	23,27	− 0,13
AIR FRANCE	FR ★	21,66	+ 0,28
AIRTOURS PLC	GB	4,23	....
ALITALIA	IT ★	1,96	− 0,51
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	15	− 0,60
AUTOGRILL	IT ★	13,34	− 1,19
BANG & OLUFSEN	DK	45,57	− 2,58
BENETTON GROUP	IT ★	2,05	− 1,91
BERKELEY GROUP	GB	12,39	− 0,13
BRITISH AIRWAYS	GB	6,40	− 1,69
BULGARI	IT ★	11	− 2,65
CHRISTIAN DIOR	FR ★	48	+ 0,95
CLUB MED.	FR ★	104,30	− 0,48
DT.LUFTHANSA N	DE ★	24,90	....
ELECTROLUX -B-	SE	16,51	− 0,67
EM.TV & MERCHAN	DE ★	7,63	− 4,03
EMI GROUP	GB	8,14	+ 0,58
EURO DISNEY	FR ★	0,74	− 1,33
GRANADA	GB	2,84	− 2,16
HERMES INTL	FR ★	150	+ 3,73
HPI	IT ★	1,16	....
HUNTER DOUGLAS	NL ★	29,45	+ 0,68
KLM	NL ★	26,95	+ 0,75
HILTON GROUP	GB	3,69	− 0,42
LVMH	FR ★	67,40	+ 0,15
MEDION	DE ★	93,60	− 2,30
MOULINEX	FR ★	4,65	− 0,43
NH HOTELES	ES ★	14,95	− 3,86
P & O PRINCESS	GB	5,65	+ 0,56
PERSIMMON PLC	GB	4,20	+ 0,37
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	36,57	− 2,97
PREUSSAG AG	DE ★	42,45	+ 0,35
RANK GROUP	GB	2,74	....
RYANAIR HLDGS	IE	12,30	+ 0,82
SAIRGROUP N	CH	154,83	− 1,14
SAS DANMARK A/S	DK	12,47	+ 2,20
SEB	FR ★	61,10	− 0,49
SODEXHO ALLIANC	FR ★	212	+ 0,47
TELE PIZZA	ES ★	3,07	− 0,65
THE SWATCH GRP	CH	1248,37	− 0,83
THE SWATCH GRP	CH	258,91	+ 0,38
THOMSON MULTIME	PA	49,70	− 1,97
WW/WW UK UNITS	IR ★	1,22	....
WILSON BOWDEN	GB	11,92	− 1,30
WM-DATA -B-	SE	5,39	− 1,02
WOLFORD AG	AT ★	19,50	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		152,29	− 1,12

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
ACTELION N	CH	431,30	− 2,21
ALTANA AG	DE ★	156,90	− 0,06
ASTRAZENECA	GB	47,99	− 0,49
AVENTIS	FR ★	88,15	− 0,56
BB BIOTECH	CH	945,23	− 1,76
CELLTECH GROUP	GB	22	− 2,37
ELAN CORP	IE	39,77	....
ESSILOR INTL	FR ★	314,50	− 0,16
FRESENIUS MED C	DE ★	88,25	+ 1,20
GAMBRO -A-	SE	8,01	....
GLAXOSMITHKLINE	GB	29,72	− 0,58
H. LUNDBECK	DK	112,45	+ 0,60
NOVARTIS N	CH	1817,59	− 0,11
NOVO-NORDISK -B	DK	211,10	+ 0,32
NYCOMED AMERSHA	GB	8,85	− 1,23
ORION B	FI ★	22,90	....
QIAGEN NV	NL ★	36,19	− 3,49
ROCHE HOLDING	CH	12425,19	− 0,24
ROCHE HOLDING G	CH	10067	− 0,10
SANOFI SYNTHELA	FR ★	64,30	− 0,46
SCHERING AG	DE ★	57,35	+ 0,44
SHIRE PHARMA GR	GB	20,91	− 0,30
SERONO -B-	CH	903,59	− 3
SMITH & NEPHEW	GB	5	− 0,31
SSL INTL	GB	7,56	− 1,63
SULZER AG 100N	CH	720,14	− 0,54
SYNTHES-STRATEC	CH	678,51	− 0,67
UCB	BE ★	39,23	− 0,18
WILLIAM DEMANT	DK	54,28	....
ZELTIA	ES ★	15,47	− 1,53
▶ DJ E STOXX HEAL		561,88	− 0,42

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
BG GROUP	GB	4,08	+ 0,39
BP AMOCO	GB	9,03	− 2,37
CEPSA	ES ★	10,25	− 0,29
COFLEXIP	FR ★	164	+ 1,23
DORDTSCHE PETRO	NL ★	57,65	....
ENI	IT ★	7,10	....
ENTERPRISE OIL	GB	9,76	− 0,16
HELLENIC PETROL	GR ★	9,54	− 2,65
LASMO	GB	3,17	....
LATTICE GROUP	GB	2,26	+ 0,70
OMV AG	AT ★	87,70	− 0,34
PETROLEUM GEO-S	NO	9,92	....
REPSOL YPF	ES ★	19,79	− 0,95
ROYAL DUTCH CO	NL ★	66,06	− 0,99
SAIPEM	IT ★	6,66	− 0,60
SHELL TRANSP	GB	9,08	− 0,86
TOTAL FINA ELF	FR ★	158,30	− 0,44
▶ DJ E STOXX ENGY P		352,05	− 0,64

(Publicité)

À NOS ABONNÉS

Pour vos changements d'adresse ou suspensions d'abonnement durant vos vacances

un seul numéro
0803 022 021
(0,99 F TTC/mn)

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
3I GROUP	GB	21,17	− 0,59
ALMANIJ	BE ★	44	− 0,34
ALPHA FINANCE	GR ★	43,96	....
AMVESCAP	GB	22,96	− 1,74
BHW HOLDING AG	DE ★	28,20	− 1,40
BPI R	PT ★	3,68	....
BRITISH LAND CO	GB	7,76	− 0,20
CANARY WHARF GR	GB	7,78	+ 0,81
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,04	....
CATTLES ORD.	GB	4,58	....
CLOSE BROS GRP	GB	18,19	....
MONTEDISON	IT ★	2,17	− 0,46
COBEPA	BE ★	65	....
CONSORS DISC-BR	DE ★	39,80	− 1,97
CORP FIN ALBA	ES ★	25,71	− 1
CS GROUP N	CH	214,68	− 1,79
DEPFA-BANK	DE ★	87,40	+ 0,81
DIREKT ANLAGE B	DE ★	39,20	− 2,24
MAN GROUP	GB	12,42	....
EURAFRANCE	FR ★	77,70	− 1,52
FORTIS (B)	BE ★	32,70	− 1,06
FORTIS (NL)	NL ★	32,60	− 1,06
GECINA	FR ★	100,90	− 0,98
GIMV	BE ★	43,70	− 0,68
GREAT PORTLAND	GB	4,49	− 0,35
HAMMERSON	GB	7,50	....
ING GROEP	NL ★	80,57	− 0,04
REALDANMARK	DK	73,45	....
LAND SECURITIES	GB	14,19	− 0,11
LIBERTY INTL	GB	7,70	+ 1,24
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	130	....
MEDIOBANCA	IT ★	12,31	− 0,24
METROVACESA	ES ★	17,60	− 4,35
PERPETUAL PLC	GB	60,66	....
PROVIDENT FIN	GB	15,42	− 1,11
RODAMCO CONT. E	NL ★	45,40	− 1,73
RODAMCO NORTH A	NL ★	44,80	− 0,44
SCHRODERS	GB	21,30	....
SIMCO N	FR ★	75,75	− 0,85
SLOUGH ESTATES	GB	6,81	− 0,23
UNIBAIL	FR ★	182,10	+ 0,61
VALLEHERMOSO	ES ★	7,60	....
WCM BETEILIGUNG	DE ★	22,60	− 1,74
▶ DJ E STOXX FINS P		302,77	− 0,37

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
ALLIED DOMECQ	GB	6,78	− 0,92
ASSOCIAT BRIT F	GB	8	....
BASS	GB	11,89	− 0,26
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	43,75	− 0,46
BRAU-UNION	AT ★	42,15	− 0,71
CADBURY SCHWEPP	GB	7,23	+ 1,10
CARLSBERG -B-	DK	64,34	− 1,03
CARLSBERG AS -A	DK	60,99	....
DANISCO	DK	46,24	− 0,58
DANONE	FR ★	149,20	+ 0,88
DELTA HOLDINGS	GR ★	9,92	+ 2,06
DIAGEO	GB	10,99	− 0,57
ELAIS OLEAGINOU	GR ★	21,52	+ 0,47
ERID.BEGH.SAY	FR ★	104,80	− 1,60
HEINEKEN HOLD.N	NL ★	44,40	+ 0,23
COCA COLA HBC	GR ★	18,90	− 0,53
HELLENIC SUGAR	GR ★	13,46	− 0,59
KAMPS	DE ★	12,05	− 1,23
KERRY GRP-A-	GB	21,17	+ 0,37
MONTEDISON	IT ★	2,17	− 0,46
NESTLE N	CH	2309,39	+ 0,25
KONINKLIJKE NUM	NL ★	43,86	− 1,22
PARMALAT	IT ★	1,74	....
PERNOD RICARD	FR ★	74,20	− 2,37
RAISIO GRP -V-	FI ★	2,25	+ 0,45
SCOTT & NEWCAST	GB	7,56	+ 0,21
SOUTH AFRICAN B	GB	8,34	− 0,37
TATE & LYLE	GB	4,20	+ 0,37
UNIQ	GB	3,40	− 1,81
UNILEVER	NL ★	64,60	+ 2,46
UNILEVER	GB	8,70	+ 1,09
WHITBREAD	GB	9,39	+ 0,67
▶ DJ E STOXX F & BV P		249,74	+ 0,47

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
ABB N	CH	91,24	− 2,09
ADECCO N	CH	703,88	− 0,73
AEROPORTI DI RO	IT ★	9,23	....
AGGREKO	GB	6,76	....
ALSTOM	FR ★	28,25	− 0,88
ALTRAN TECHNO	FR ★	76,60	− 1,79
ALUSUISSE GRP N	CH	657,04	....
ASSA ABLOY-B-	SE	16,85	+ 1
ASSOC BR PORTS	GB	5,94	+ 0,26
ATLAS COPCO -A-	SE	24,91	....
ATLAS COPCO -B-	SE	23,69	− 1,16
ATTICA ENTR SA	GR ★	6,44	− 0,92
BAA	GB	9,90	+ 0,80
BBA GROUP PLC	GB	5,58	+ 0,85
BTG	GB	19,43	− 0,08
CIR	IT ★	2,23	− 2,19
CAPITA GRP	GB	7,75	− 0,40
CDB WEB TECH IN	IT ★	8,81	− 2,44
CGIP	FR ★	59,60	+ 0,17
CMG	GB	61,79	....
COOKSON GROUP P	GB	2,71	....
DAMPSKIBS -A-	DK	9516,41	....
DAMPSKIBS -B-	DK	10856,74	+ 1,25
DAMSKIBS SVEND	DK	14676,71	....
E.ON AG	DE ★	58,60	+ 0,69
EADS SICO.	FR ★	22,93	− 0,09
ELECTROCOMPONEN	GB	10,19	....
EPCOS	DE ★	78	− 4,18
EUROTUNNEL	FR ★	1,10	....
EXEL	GB	14,79	+ 0,32
F.I. GROUP	GB	6,85	+ 0,92
GROUP 4 FALCK	DK	154,14	− 1,54
FINMECCANICA	IT ★	1,18	− 1,67
FINNLINES	FI ★	21,01	− 1,59
FKI	GB	3,20	....
FLS IND.B	DK	15,68	− 0,43
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	39,85	− 0,33
GAMESA	ES ★	26	+ 0,78
GKN	GB	12,78	− 1,69
HAGEMEYER NV	NL ★	24,25	− 0,53
HALKOR	GR ★	4,44	+ 0,45
HAYS	GB	5,85	− 0,80
HEIDELBERGER DR	DE ★	68,50	− 1,01
HUHTAMAEKI VAN	FI ★	28	+ 3,70
IFIL	IT ★	8,31	− 1,31
IMI PLC	GB	4,17	− 0,37
INDRA SISTEMAS	ES ★	24,50	....
IND.VAERDEN -A-	SE	22,80	− 1,91
INVESTOR -A-	SE	15,46	− 1,42
INVESTOR -B-	SE	15,51	− 0,36
ISS	DK	73,05	− 0,91
JOT AUTOMATION	FI ★	1,18	− 3,28
KINNEVIK -B-	SE	23,24	− 0,95
COPENHAGEN AIRP	DK	99,19	....
KONE B	FI ★	72,50	− 1,69
LEGRAND	FR ★	234	− 0,51
LINDE AG	DE ★	55,40	+ 0,73
MAN AG	DE ★	33,95	+ 0,74
MG TECHNOLOGIES	DE ★	14,80	....
WARTSILA CORP A	FI ★	19	....
METSO	FI ★	11,31	+ 0,09
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,64	− 1,33
NETCOM -B-	SE	45,81	− 2,02
NKT HOLDING	DK	251,98	− 2,08
EXEL	GB	14,79	+ 0,32
PACE MICRO TECH	GB	9,39	− 1,80
PARTEK	FI ★	13,10	....
PENINS.ORIENT.S	GB	4,75	....
PERLOS	FI ★	10,55	− 4,95
PREMIER FARNELL	GB	6,24	+ 1,02
RAILTRACK	GB	16,12	− 0,19
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	18,80	− 1,57
RENTOKIL INITIA	GB	3,36	....
REXAM	GB	4,16	− 0,75
REXEL	FR ★	81,30	+ 1,62
RHI AG	AT ★	22,30	+ 0,45
RIETER HLDG N	CH	316,16	− 0,41
ROLLS ROYCE	GB	3,14	....
SANDVIK	SE	26,47	− 1,04
SAURER ARBON N	CH	495,06	+ 0,13
SCHNEIDER ELECT	FR ★	69,80	....
SEAT PAGINE GIA	IT ★	1,78	− 3,78
SECURICOR	GB	2,74	− 0,57
SECURITAS -B-	SE	20,35	− 0,27
SERCO GROUP	GB	8,86	....
SGL CARBON	DE ★	68	+ 0,74
SHANKS GROUP	GB	3,22	....
SIDEL	FR ★	37,69	+ 0,48
INVENSYS	GB	2,42	− 4,35
SINGULUS TECHNO	DE ★	22,61	− 4,19
SKF -B-	SE	18,18	− 0,61
SMITHS GROUP	GB	11,21	....
SOPHUS BEREND -	DK	28,42	− 0,93
SPIRENT	GB	7,84	− 1,96
T.I.GROUP PLC	GB	6,37	....
TECAN GROUP N	CH	1196,98	− 1,08
TELEFONICA	ES ★	18,46	− 3,10
TPI	ES ★	7	+ 0,57
THALES	FR ★	45,93	− 0,15
TOMRA SYSTEMS	NO	18,99	....
TRAFFICMASTER	GB	6,30	− 0,99
UNAXIS HLDG N	CH	230,61	− 2,07
VA TECHNOLOGIE	AT ★	29,40	− 0,61
VEDIOR NV	NL ★	13,30	− 0,75
VESTAS WIND SYS	DK	55,62	− 0,24
VINCI	FR ★	62,85	+ 0,72
VIVENDI ENVIRON	FR ★	44,80	− 0,55
VOLVO -A-	SE	20,52	− 0,54
VOLVO -B-	SE	21,24	− 0,26
▶ DJ E STOXX IND GO P		492,63	− 0,93

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
AEGIS GROUP	GB	1,96	....
AEGON NV	NL ★	39,20	− 0,96
AGF	FR ★	69,05	− 0,14
ALLEANZA ASS	IT ★	17,45	− 0,85
ALLIANZ N	DE ★	376	+ 0,27
ASR VERZEKERING	NL ★	101	+ 1,51
AXA	FR ★	139,30	− 0,43
BALOISE HLDG N	CH	1173,56	+ 0,17
BRITANNIC	GB	16,15	....
CGNU	GB	15,90	+ 0,10
CNP ASSURANCES	FR ★	36,78	− 1,26
CORP MAPFRE R	ES ★	25	+ 0,60
ERGO VERSICHERU	DE ★	164,80	+ 0,80
ETHNIKI GEN INS	GR ★	13,60	+ 3,66
EULER	FR ★	54	− 0,28
CODAN	DK	90,47	....
FORTIS (B)	BE ★	32,70	− 1,06
GENERALI ASS	IT ★	40,60	+ 0,12
GENERALI HLD VI	AT ★	188	....
INDEPENDENT INS	GB	4,20	− 2,19
INTERAM HELLEN	GR ★	13,36	− 1,76
IRISH LIFE & PE	GB	12,67	....
FONDIARIA ASS	IT ★	5,68	− 0,70
LEGAL & GENERAL	GB	2,73	− 1,14
MEDIOLANUM	IT ★	13,80	− 0,93
MUENCH RUECKVER	DE ★	359	+ 0,84
POHJOLA GRP.B	FI ★	47,80	....
PRUDENTIAL	GB	15,90	+ 0,40
RAS	IT ★	15,97	− 0,56
ROYAL SUN ALLIA	GB	8	− 0,78
SAI	IT ★	19,86	− 0,85
SAMPO LEONIA IN	FI ★	59,96	− 0,07
SWISS RE N	CH	2393,96	− 0,49
SCOR	FR ★	52,80	+ 0,57
SKANDIA INSURAN	SE	15,18	− 9,30
ST JAMES'S PLAC	GB	7,17	− 0,65
STOREBRAND	NO	7,42	....
ROYAL SUN ALLIA	GB	8	− 0,78
SWISS LIFE REG	CH	910,75	+ 0,43
TOPDANMARK	DK	29,09	....
ZURICH FINL SVC	CH	549,05	+ 1,69
ZURICH FINL SVC	CH	549,05	+ 1,69
▶ DJ E STOXX INSU P		437,21	− 0,06

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
MONDADORI	IT ★	9,58	− 3,13
B SKY B GROUP	GB	15,21	− 2,51
CANAL PLUS	FR ★	3,43	....
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,04	....
CARLTON COMMUNI	GB	7,92	− 0,79
DLY MAIL & GEN	GB	12,74	....
ELSEVIER	NL ★	14,30	− 0,49
EMAP PLC	GB	13,10	− 0,60
FUTURE NETWORK	GB	1,69	− 0,92
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	8,10	− 1,58
GWR GROUP	GB	9,41	....
HAVAS ADVERTISI	FR ★	15,21	− 2,50
INDP NEWS AND M	IR ★	3	+ 0,33
INFORMA GROUP	GB	8,42	− 1,47
LAGARDERE SCA N	FR ★	61,50	− 1,99
LAMBRAKIS PRESS	GR ★	12,28	+ 4,42
M6 METROPOLE TV	FR ★	33,40	+ 0,45
MEDIASET	IT ★	11,79	− 3,36
NRJ GROUP	FR ★	28,32	− 1,63
PEARSON	GB	24,09	− 0,58
PRISA	ES ★	18,30	− 0,38
PROSIEBEN SAT.1	DE ★	28,50	....
PT MULTIMEDIA R	PT ★	21,46	....
PUBLICIS GROUPE	FR ★	34,20	− 2,70
PUBLIGROUPE N	CH	494,41	+ 0,53
REED INTERNATIO	GB	10,10	− 0,46
REUTERS GROUP	GB	16,58	− 1,58
RTL GROUP	LU ★	89	− 3,58
SMG	GB	4,03	+ 0,39
SOGECABLE R	ES ★	24	− 2
TAYLOR NELSON S	GB	3,78	....
TELEWEST COMM.	GB	1,88	− 4,76
TF1	FR ★	45,35	− 4,99
TRINITY MIRROR	GB	7,20	− 0,65
UTD BUSINESS ME	GB	12,48	− 0,50
UNITED PAN-EURO	NL ★	12,85	− 3,82
VIVENDI UNIVERS	FR ★	75,35	− 2,08
VNU	NL ★	51,55	− 1,15
WOLTERS KLUWER	NL ★	25,40	− 0,97
WPP GROUP	GB	12,42	− 2,22
▶ DJ E STOXX MEDIA P		415,27	− 2,12

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
AHOLD	NL ★	34,40	+ 0,20
ALTADIS	ES ★	15,25	− 0,20
AMADEUS GLOBAL	ES ★	8,60	− 1,15
ATHENS MEDICAL	GR ★	5,84	+ 0,69
AUSTRIA TABAK A	AT ★	63,66	+ 0,25
AVIS EUROPE	GB	3,45	....
BEIERSDORF AG	DE ★	117,95	− 0,04
BIC	FR ★	42,75	− 1,04
BRIT AMER TOBAC	GB	8,20	− 1,32
CASINO GP	FR ★	110,40	+ 0,45
RICHEMONT UNITS	CH	2894,22	− 1,02
CLARINS	FR ★	87,10	− 1,47
DELHAIZE	BE ★	58,20	....
COLRUYT	BE ★	47,60	− 0,21
FIRSTGROUP	GB	4,49	− 0,35
FREESERVE	GB	1,96	....
GALLAHER GRP	GB	6,78	− 0,23
GIB	BE ★	40,85	+ 0,12
GIVAUDAN N	CH	293,07	+ 0,11
HENKEL KGAA VZ	DE ★	74	+ 1,09
IMPERIAL TOBACC	GB	11,06	− 1,12
JERONIMO MARTIN	PT ★	11,15	....
KESKO -B-	FI ★	11,35	− 1,22
L'OREAL	FR ★	81,15	+ 0,06
LAURUS NV	NL ★	10	....
MORRISON SUPERM	GB	2,89	....
RECKITT BENCKIS	GB	14,21	+ 0,33
SAFEWAY	GB	4,81	− 0,32
SAINSBURY J. PL	GB	6,07	....
STAGECOACH HLDG	GB	1,21	....
T-ONLINE INT	DE ★	13,05	....
TERRA NETWORKS	ES ★	14,95	− 3,86
TESCO PLC	GB	4,11	+ 0,38
TNT POST GROEP	NL ★	26,70	+ 0,23
WANADOO	FR ★	8,83	− 1,89
WORLD ONLINE IN	NL ★	7,80	....
▶ DJ E STOXX N CY G P		431,91	− 0,44

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
ALLIANCE UNICHE	GB	8,33	− 0,38
AVA ALLG HAND.G	DE ★	35,50	....
BOOTS CO PLC	GB	9,66	− 0,16
BUHRMANN NV	NL ★	31,60	− 1,86
CARREFOUR	FR ★	68,40	+ 1,11
CASTO.DUBOIS	FR ★	255	....
CC CARREFOUR	ES ★	14,10	− 1,74
CHARLES VOEGELE	CH	133,36	− 5,09
CONTINENTE	ES ★	19,02	....
D'IETEREN SA	BE ★	236	+ 0,21
DEBENHAMS	GB	5,82	− 0,27
DIXONS GROUP	GB	3,97	− 4,53
GAL LAFAYETTE	FR ★	202	....
GEHE AG	DE ★	40,30	+ 0,62
GREAT UNIV STOR	GB	7,92	− 0,79
GUCCI GROUP	NL ★	92,50	− 0,91
HENNES & MAURIT	SE	22,07	− 3,17
KARSTADT QUELLE	DE ★	38,30	− 1,16
KINGFISHER	GB	7,56	+ 0,21
MARKS & SPENCER	GB	3,61	− 0,86
MATALAN	GB	8,36	− 2,20
METRO	DE ★	54,40	+ 0,74
NEXT PLC	GB	12,23	− 1,89
PINAULT PRINT.	FR ★	227,60	− 1,22
SIGNET GROUP	GB	1,08	....
VALORA HLDG N	CH	225,08	− 1
VENDEX KBB NV	NL ★	15,91	− 0,93
W.H SMITH	GB	7,43	− 0,42
WOLSELEY PLC	GB	7,25	+ 1,99
▶ DJ E STOXX RETL P		365,26	+ 0,09

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
AIXTRON	DE ★	100,30	− 2,62
ALCATEL-A-	FR ★	53,50	− 5,48
ALTEC SA REG.	GR ★	6,76	+ 4
ARM HOLDINGS	GB	6,63	− 6,83
ARC INTERNATION	GB	3,78	− 5,49
ASM LITHOGRAPHY	NL ★	24,14	− 8,25
BAAN COMPANY	NL ★	2,70	− 1,10
BALTIMORE TECH	GB	5,02	− 5,04
BOOKHAM TECHNOL	GB	11,25	− 9,13
SPIRENT	GB	16,86	....
BAE SYSTEMS	GB	4,97	+ 2,92
BROKAT	DE ★	18,76	− 6,20
BULL	FR ★	3,49	+ 0,87
BUSINESS OBJECT	FR ★	76,90	− 3,75
CAP GEMINI	FR ★	191,50	− 0,36
COLT TELECOM NE	GB	22,74	− 4,61
COMPTEL	FI ★	9,80	− 2
DASSAULT SYST.	FR ★	55,60	− 4,14
DIALOG SEMICOND	GB	86,26	....
ERICSSON -B-	SE	10,29	− 4,15
F-SECURE	FI ★	2,20	− 5,98
FILTRONIC	GB	6,38	− 0,73
FINMATICA	IT ★	33,15	− 4,47
GETRONICS	NL ★	6,88	− 2,41
GN GREAT NORDIC	DK	17,83	− 5
INFINEON TECHNO	DE ★	39,65	− 5,26
INFOGRAMES ENTE	FR ★	19,28	+ 0,16
INTRACOM R	GR ★	20,42	− 0,20
KEWILL SYSTEMS	GB	4,99	− 9,14
LOGICA	GB	25,71	− 1,27
LOGITECH INTL N	CH	323,97	− 0,20
MARCONI	GB	9,43	− 2,28
NOKIA	FI ★	30	− 4,49
OCE	NL ★	18,35	− 0,81
OLIVETTI	IT ★	2,51	− 3,09
PSION	GB	3,03	− 3,50
SAGE GRP	GB	5,10	− 2,40
SAGEM	FR ★	125	− 3,33
SAP AG	DE ★	141	− 2,76
SAP VZ	DE ★	179	− 3,50
SEMA	GB	8,56	− 0,18
SEZ HLDG N	CH	748,11	− 1,54
SIEMENS AG N	DE ★	142,70	− 1,92
MB SOFTWARE	DE ★	3,70	....
SPIRENT	GB	7,84	− 1,96
STMICROELEC SIC	FR ★	43,16	− 4,07
TECNOST	IT ★	2,83	....
TELE 1 EUROPE	SE	5,78	− 4,59
THINK TOOLS	CH	154,83	− 1,45
THUS	GB	1,13	− 1,37
TIETOENATOR	FI ★	31,50	− 1,56
▶ DJ E STOXX TECH P		655,52	− 3,90

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/02
ACEA	IT ★	10,81	− 1,37
AEM	IT ★	2,62	− 2,24
ANGLIAN WATER	GB	9,47	....
BRITISH ENERGY	GB	3,62	− 0,43
CENTRICA	GB	3,86	− 0,40
EDISON	IT ★	10,75	− 0,92
ELECTRABEL	BE ★	237,60	+ 0,25
ELECTRIC PORTUG	PT ★	3,36	....
ENDESA	ES ★	20,10	− 0,30
ENEL	IT ★	3,94	− 0,76
EVN	AT ★	33	....
FORTUM	FI ★	4,24	....
GAS NATURAL SDG	ES ★	19,74	− 1,05
HIDRO CANTABRIC	ES ★	25,70	− 0,77
IBERDROLA	ES ★	17,01	+ 0,71
INNOGY HOLDINGS	GB	3,23	+ 0,49
ITALGAS	IT ★	5,26	....
KELDA	GB	5,71	− 0,55
NATIONAL GRID G	GB	9,91	....
INTERNATIONAL P	GB	4,02	− 0,78
OESTERR ELEKTR	AT ★	124	− 1,43
PENNON GROUP	GB	9,88	....
POWERGEN	GB	11,14	+ 1
SCOTTISH POWER	GB	7,58	− 1,63
SEVERN TRENT	GB	10,34	− 8,22
SUEZ LYON EAUX	FR ★	181,50	+ 0,67
SYDKRAFT -A-	SE	25,91	....
SYDKRAFT -C-	SE	23,57	....
THAMES WATER	GB	19,13	+ 2,52
FENOSA	ES ★	22,51	− 0,79
UNITED UTILITIE	GB	9,46	+ 0,17
VIRIDIAN GROUP	GB	10,26	....
▶ DJ E STOXX PO SUP P		325,47	+ 0,31

EURO NOUVEAU MARCHÉ

14/02 10 h 02 ▶ — Cours en euros — % Var. 13/02

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. 13/02
AIRSPRAY NV	16,90	....
ANTONOV	0,51	....
C/TAC	4	....
CARDIO CONTROL	3,80	....
CSS	23,90	....
HITT NV	7,50	....
INNOCONCEPTS NV	19,30	....
NEDGRAPHICS HOLD	11,85	....
SOPHEON	2,44	....
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	2,10	....
RING ROSA WT	0,02	....
UCC GROEP NV	6,30	....

BRUXELLES

	Cours en euros	% Var. 13/02
ARTHUR	6,30	....
ENVIPCO HLD CT	0,59	....
FARDIS B	20	....
INTERNOC HLD	0,83	....
INTL BRACHYTHER B	9,18	....
LINK SOFTWARE B	5,50	....
PAYTON PLANAR	0,45	....

FRANCFORT

	Cours en euros	% Var. 13/02
UNITED INTERNET	17,24	....
AIXTRON	115,50	....
AUGUSTA TECHNOLOGIE	20,32	....
BB BIOTECH ZT-D	94,05	− 1,78
BB MEDTECH ZT-D	15,85	....
BERTRANDT AG	21,25	− 0,47
BETA SYSTEMS SOFTWA	6,35	....
CE COMPUTER EQUIPME	12,35	....
CE CONSUMER ELECTRO	14,25	− 1,93

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique - **GR** : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **SE** : Suède **GB** : Grande-Bretagne - **DK** : Danemark.

VALEURS FRANCE

● Le titre du spécialiste des équipements électriques **Legrand** gagnait 0,13 %, à 235,5 euros, mercredi 14 février dans les premiers échanges. Objet d'une offre publique d'échange (OPE) amicale de Schneider, Legrand a publié un résultat net 2000 en hausse de 15,5 %, à 235 millions d'euros.

● L'action **Orange** perdait 3,51 %, à 9,07 euros, mercredi matin. La filiale de France Télécom avait battu, mardi, tous les records d'activité, avec 2,53 milliards d'euros échangés, soit un total de 261 534 795 actions, selon Euronext Paris. Michel Bon, président de France Télécom, a reconnu un *« manque à gagner »* de 3 milliards à 4 milliards d'euros dans cette opération de mise sur le marché.

● L'action **Vinci** gagnait 0,96 %, à 63 euros, mercredi dans les premières transactions. Le numéro un mondial de la construction a annoncé un chiffre d'affaires de 17,23 milliards d'euros pour 2000, en hausse de 10,3 % et supérieur au consensus des analystes (16,6 milliards). Le groupe a en outre fait état d'une progression de 10 % de son carnet de commandes au 31 décembre 2000.

● Le titre **Vivendi Universal** cédait 0,45 %, à 76,6 euros, mercredi matin. Le groupe a annoncé un chiffre d'affaires provisoire de 41,7 milliards d'euros en 2000 (+ 36,5 %).

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 14 FÉVRIER — **Cours à 9 h 57**

Dernier jour de négociation des OSRD : 22 février

France		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
ACCOR	❯	45,91	301,15	−0,74	14/06
AGF	❯	69	452,61	−0,22	31/05
AFFINE(EXIMM		40,94	268,55	+0,10	15/11
AIR FRANCE G	❯	21,66	142,08	+0,28	29/09
AIR LIQUIDE	❯	150	983,94	...	11/05
ALCATEL	❯	53,65	351,92	−5,21	18/05
ALCATEL O		50,50	331,26	−4,36	...
ALSTOM	❯	28,15	184,65	−1,23	11/09
ALTRAN TECHN	❯	76,80	503,77	−1,54	30/06
ATOS CA	❯	95	623,16	−4,67	...
ARBEL		...	...	...	01/07
AVENTIS	❯	88,10	577,90	−0,62	05/06
AXA	❯	139	911,78	−0,64	09/05
AZEO(EXG.ET	❯	85	557,56	...	19/06
BAIL INVESTI	❯	121,50	796,99	...	22/06
BAZAR HOT. V		129,50	849,46	...	13/06
BIC	❯	42,75	280,42	−1,04	09/02
BIS		...	...	...	01/07
BNPPARIBAS	❯	98,05	643,17	+0,05	26/05
BOLLORE	❯	198,90	1304,70	−0,05	27/12
BOLLORE INV		47,50	311,58	−3,06	03/07
BONGRAIN		39,50	259,10	−0,13	12/05
BOUYGUES	❯	44,25	290,26	−7,35	02/06
BOUYGUES OFF	❯	51	334,54	−1,83	26/05
BULL#	❯	3,49	22,89	+0,87	...
BUSINESS OBJ	❯	76,60	502,46	−4,13	...
B T P (LA CI		...	...	...	15/07
BURELLE (LY)		78,05	511,97	...	13/06
CANAL +	❯	3,43	22,50	...	03/07
CAP GEMINI	❯	191,30	1254,85	−0,47	26/05
CARBONE-LORR	❯	48,81	320,17	+0,02	09/06
CARREFOUR	❯	68,30	448,02	+0,96	10/04
CASINO GUICH	❯	110,20	722,86	+0,27	09/06
CASINO GUICH		70,20	460,48	−0,92	09/06
CASTORAMA DU	❯	254,60	1670,07	−1,70	26/05
CEA INDUSTRI		206,60	1355,21	−0,48	17/07
CEGID (LY)		97	636,28	−1,27	26/05
CFF.RECYCLIN		46,38	304,23	+2,84	30/03
CGIP	❯	59,80	392,26	+0,50	09/06
CHARGEURS		71	465,73	−2,47	22/06
CHRISTIAN DA		...	...	...	03/07
CHRISTIAN DI	❯	48	314,86	+0,95	01/12
CIC -ACTIONS		116,80	766,16	−0,09	02/06
CIMENTS FRAN	❯	53	347,66	−0,93	21/06
CLARINS	❯	87,10	571,34	−1,47	21/07
CLUB MEDITER	❯	104,30	684,16	−0,48	02/05
CNP ASSURANC	❯	36,98	242,57	−0,72	15/06
COFACE	❯	95,85	628,73	−0,98	31/05
COFLEXIP	❯	163,70	1073,80	+1,05	06/06
COLAS	❯	57	373,90	+2,70	23/08
CONTIN.ENTRE		...	...	...	22/06
CPR		52,65	345,36	−2,14	...
CRED.FON.FRA		13,38	87,77	+6,61	03/07
CREDIT LYONN	❯	39,65	260,09	−1	15/05
CS COM.ET SY		21,25	139,39	+0,95	...
DAMART		80	524,77	+0,25	20/12
DANONE	❯	149,20	978,69	+0,88	30/05
DASSAULT-AVI		215	1410,31	+2,28	09/05
DASSAULT SYS	❯	55,75	365,70	−3,88	01/07
DE DIETRICH	❯	63,80	418,50	−2,45	19/05
DEVEAUX(LY)#		90	590,36	...	03/07
DEV.R.N-P.CA		...	...	...	16/06
DMC (DOLLFUS		15,40	101,02	+0,65	20/06
DYNACTION		27,80	182,36	−0,68	10/07
EIFFAGE	❯	64,75	424,73	−0,15	02/01
ELIOR	❯	14,95	98,07	−0,33	...
ELEC.MADAGAS		...	...	...	...
ENTENIAL(EX		28,50	186,95	+0,35	...
ERAMET	❯	46,50	305,02	−0,21	30/06
ERIDANIA BEG	❯	104,70	686,79	−1,69	17/07
ESSILOR INTL	❯	314,50	2062,98	−0,16	05/06
ESSO	■	71,90	471,63	+0,91	14/02
EULER	❯	54	354,22	−0,28	...
EURAFRANCE	❯	77,70	509,68	−1,52	19/12
EURO DISNEY	❯	0,75	4,92	...	30/09
EUROTUNNEL	❯	1,10	7,22	...	...
FAURECIA	❯	49,65	325,68	−6,32	06/07
FIMALAC SA C	❯	38,01	249,33	+0,03	09/06
F.F.P. (NY)		98	642,84	−3,92	16/06
FINAXA		...	...	...	14/06
FIVES-LILLE		...	...	...	...
FONC.LYON.#		30	196,79	...	05/06
FRANCE TELEC	❯	73,35	481,14	−6,80	22/06
FROMAGERIES		466,90	3062,66	+0,41	19/07
GALERIES LAF	❯	202	1325,03	...	13/06
GAUMONT #		45,05	295,51	−5,16	11/05
GECINA	❯	100,50	659,24	−1,37	10/07
GEOPHYSIQUE	❯	71,55	469,34	+0,49	12/07
GFI INFORMAT	❯	27,39	179,67	−0,40	16/06
GRANDVISION	❯	20,90	137,10	−0,48	30/06
GROUPE ANDRE		...	...	...	31/05
GROUPE GASCO		84,55	554,61	−1,69	30/05
GR.ZANNIER (		83	544,44	+1,72	03/07
GROUPE PARTO		69,50	455,89	−2,11	18/04
GUYENNE GASC	❯	...	...	...	13/06
HAVAS ADVERT	❯	15,25	100,03	−2,24	24/05
IMERYS	❯	118,50	777,31	...	03/07
IMMOBANQUE		124,20	814,70	−0,64	03/07
IMMEUBLES DE		...	...	...	02/06
INFOGRAMES E	❯	19,07	125,09	−0,94	...
IM.MARSEILLA		...	...	...	04/04
INGENICO	❯	29,55	193,84	−1,92	04/07
ISIS	❯	87,20	571,99	...	30/06
KAUFMAN ET B	❯	23,15	151,85	+0,22	...
KLEPIERRE	❯	101,80	667,76	−0,29	28/04
LAFARGE	❯	106	695,31	+0,57	06/07
LAGARDERE	❯	61,35	402,43	−2,23	31/05
LAPEYRE	❯	57,60	377,83	−0,86	31/05
LEBON (CIE)		59,05	387,34	−1,42	08/06
LEGRAND	❯	234	1534,94	−0,51	02/02
LEGRAND ADP		144	944,58	−0,69	02/02
LEGRIS INDUS	❯	45,80	300,43	−0,97	10/07
LIBERTY SURF	❯	8,62	56,54	−3,79	...
LOCINDUS		120,20	788,46	−0,41	03/07
L'OREAL	❯	80,70	529,36	−0,49	15/06
LOUVRE #		82,50	541,16	−0,84	09/06
LVMH MOET HE	❯	67,75	444,41	+0,67	01/12
MARINE WENDE	❯	104,10	682,85	+0,29	30/11
MAUREL ET PR		12,50	81,99	+3,48	31/03
METALEUROP		6,50	42,64	−1,52	04/07
MICHELIN	❯	40,95	268,61	+1,11	30/05
MONTUPET SA		23,15	151,85	...	30/06
MOULINEX		4,65	30,50	−0,43	14/09
NATEXIS BQ P	❯	98,50	646,12	−0,51	28/07
NEOPOST	❯	23,90	156,77	−0,83	...
NORBERT DENT		20,90	137,10	...	05/06
NORD-EST		...	...	...	20/06
NRJ GROUP	❯	28,32	185,77	−1,63	...
OBERTHUR CAR	❯	17,05	111,84	−2,12	...
OLIPAR		...	...	...	...
ORANGE	❯	8,85	58,05	−5,85	...
OXYG.EXT-ORI		376,20	2467,71	−1,52	22/06
PECHINEY ACT	❯	53,50	350,94	...	30/06
PECHINEY B P		57,50	377,18	−2,21	30/06
PENAUILLE PO	❯	68,30	448,02	+1,56	15/06
PERNOD-RICAR	❯	74,20	486,72	−2,37	11/01
PEUGEOT	❯	270	1771,08	+0,04	02/06
PINAULT-PRIN	❯	227,20	1490,33	−1,39	03/07
PLASTIC OMN.	❯	116	760,91	+0,78	22/05
PSB INDUSTRI		73,05	479,18	+0,07	02/06
PUBLICIS GR.	❯	34,29	224,93	−2,45	12/07
REMY COINTRE	❯	33,80	221,71	+0,30	31/08
RENAULT	❯	53,50	350,94	...	03/07
REXEL	❯	81,30	533,29	+1,63	30/06
RHODIA	❯	16,61	108,95	−0,78	15/05
ROCHETTE (LA		6,87	45,06	−1,29	25/06
ROYAL CANIN	❯	93,90	615,94	+0,97	09/05
ROUGIER #		64	419,81	−0,39	26/06
RUE IMPERIAL		...	...	...	22/06
SADE (NY)		48,42	317,61	+4,47	20/06
SAGEM S.A.	❯	125	819,95	−3,33	10/07
SAGEM ADP		75,30	493,94	−2,27	10/07
SAINT-GOBAIN	❯	169,50	1111,85	−0,29	03/07
SALVEPAR (NY		...	...	...	03/08
SANOFI SYNTH	❯	64,25	421,45	−0,54	05/06
SCHNEIDER EL	❯	69,55	456,22	−0,36	09/06
SCOR	❯	52,80	346,35	+0,57	07/06
S.E.B.	❯	61,10	400,79	−0,49	09/06
SEITA	❯	46,50	305,02	+0,65	16/12
SELECTIBAIL(		16,50	108,23	−1,49	22/06
SIDEL	❯	37,50	245,98	−0,03	02/06
SILIC CA		160	1049,53	−0,99	20/06
SIMCO	❯	75,50	495,25	−1,18	28/06
SKIS ROSSIGN		16,70	109,54	+0,06	21/09
SOCIETE GENE	❯	67,55	443,10	−0,81	25/04
SODEXHO ALLI	❯	211,50	1387,35	+0,24	03/03
SOGEPARC (FI		...	...	...	30/11
SOMMER ALLIB	❯	57,20	375,21	...	20/06
SOPHIA	❯	31,80	208,59	−0,47	19/05
SOPRA #	❯	67,15	440,48	−0,96	06/07
SPIR COMMUNI	❯	77,50	508,37	−1,71	31/05
SR TELEPERFO	❯	31,86	208,99	+0,82	17/07
STUDIOCANAL		11,63	76,29	−1,44	19/06
SUCR.PITHIVI		...	...	...	27/09
SUEZ LYON.DE	❯	181,30	1189,25	+0,55	09/05
TAITTINGER		715	4690,09	−1,65	05/07
TF1	❯	45,30	297,15	−5,09	30/05
THALES (EX.T	❯	45,86	300,82	−0,30	10/07
TECHNIP	❯	156,90	1029,20	+1,69	31/05
THOMSON MULT .	❯	49,80	326,67	−1,78	...
TOTAL FINA E	❯	158,40	1039,04	−0,38	14/06
TRANSICIEL #	❯	50,40	330,60	−3,08	30/05
UBI SOFT ENT	❯	41,90	274,85	−4,12	...
UNIBAIL	❯	182,10	1194,50	+0,61	13/06
UNILOG	❯	111,40	730,74	−3,13	29/06
USINOR	❯	14,56	95,51	−1,36	03/07
VALEO	❯	53,80	352,90	−1,56	12/07
VALLOUREC	❯	55,05	361,10	−0,63	05/07
VIA BANQUE		33	216,47	−2,37	23/05
VICAT		65,05	426,70	−0,54	01/08
VINCI	❯	62,65	410,96	+0,40	27/06
VIVENDI ENVI	❯	44,84	294,13	−0,47	...
VIVENDI UNIV	❯	75,20	493,28	−2,27	...
WANADOO	❯	8,85	58,05	−1,67	...
WORMS (EX.SO		19,25	126,27	−0,88	05/05
ZODIAC	❯	263,10	1725,82	−0,19	18/01

International (Une sélection)		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
ADECCO		...	...	...	02/05
AMERICAN EXP		...	...	...	09/02
AMVESCAP EXP		23,80	156,12	+5,78	05/10
ANGLOGOLD LT		...	...	...	22/09
A.T.T. #		24,26	159,14	−1,78	01/02
BARRICK GOLD		15,58	102,20	−0,26	15/12
COLGATE PAL.		...	...	...	15/02
CROWN CORK O		9,38	61,53	+3,08	20/11
DE BEERS #		44,40	291,24	−0,22	18/10
DIAGO PLC		11	72,16	...	15/11
DOW CHEMICAL		36,02	236,28	−0,47	01/03
DU PONT NEMO		46,50	305,02	+0,02	14/12
ECHO BAY MIN		0,76	4,99	...	31/12
ELECTROLUX		16,25	106,59	−0,31	04/05
ELF GABON		133,80	877,67	−0,15	28/12
ERICSSON #	❯	10,30	67,56	−3,74	10/04
FORD MOTOR #		...	...	...	01/03
GENERAL ELEC		51,05	334,87	−1,45	25/01
GENERAL MOTO		...	...	...	09/12
GOLD FIELDS		4,05	26,57	−0,25	24/03
HARMONY GOLD		4,70	30,83	+1,73	08/09
HITACHI #		9,40	61,66	−1,05	10/12
HSBC HOLDING	❯	16,70	109,54	...	05/10
I.B.M.	❯	123,30	808,79	−1,75	10/03
I.C.I.		...	...	...	04/10
ITO YOKADO #		54	354,22	−1,37	13/11
I.T.T. INDUS		37,50	245,98	...	01/01
KINGFISHER P	❯	7,60	49,85	+0,93	17/11
MATSUSHITA		22	144,31	−1,96	31/12
MC DONALD'S		32,51	213,25	+0,03	01/12
MERK AND CO		87,25	572,32	−1,69	02/01
MITSUBISHI C		...	...	...	31/12
NESTLE SA #	❯	2310	15152,61	+0,85	31/05
NORSK HYDRO		...	...	...	18/05
PFIZER INC		48,98	321,29	+1,30	07/12
PHILIP MORRI		51,70	339,13	+0,39	10/01
PROCTER GAMB		80,75	529,69	+0,81	15/02
RIO TINTO PL		19,51	127,98	−2,45	15/09
SCHLUMBERGER		70,50	462,45	−2,08	05/01
SEGA ENTERPR		16,98	111,38	+2,91	31/12
SEMA GROUP #	❯	8,60	56,41	...	02/11
SHELL TRANSP		...	...	...	20/09
SONY CORP. #	❯	77,70	509,68	−2,75	31/12
T.D.K. #		83	544,44	...	31/12
TOSHIBA #		6,55	42,97	−1,21	10/12
UNITED TECHO		83,90	550,35	+6,47	10/12
ZAMBIA COPPE		0,66	4,33	...	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 13 FÉVRIER

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 11**

Valeurs		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM		15,45	101,35	−0,32
AB SOFT		6,46	42,37	+7,49
ACCESS COMME		12,95	84,95	+0,39
ADL PARTNER		23,50	154,15	−2,08
ALGORIEL #		9,20	60,35	−2,13
ALPHAMEDIA		2,40	15,74	−9,09
ALPHA MOS #		8,51	55,82	−9,47
ALTAMIR & CI		138	905,22	−1,29
ALDETA	◆	4	26,24	...
ALTI #		13,10	85,93	−5,07
ALTI ACT.NOU	◆	12,35	81,01	...
A NOVO #	❯	223,60	1466,72	−0,18
ARTPRICE COM		12,75	83,63	−6,80
ASTRA		0,94	6,17	−1,05
AUFEMININ.CO		5,30	34,77	+3,72
AUTOMA TECH		12,81	84,03	−1,84
AVENIR TELEC	❯	6,90	45,26	+5,02
AVENIR TELEC	◆	3,83	25,12	...
BAC MAJESTIC		8,98	58,90	+5,65
BARBARA BUI		14,89	97,67	+2,76
BCI NAVIGATI		16,65	109,22	−2,06
BELVEDERE		13,20	86,59	−9,59
BOURSE DIREC		4,56	29,91	−3,39
BRIME TECHNO		58,90	386,36	+1,12
BRIME TECHN		2,40	15,74	−7,69
BUSINESS ET		17	111,51	...
BUSINESS INT		6,96	45,65	−1,83
BVRP ACT.DIV		39,25	257,46	+7,09
CAC SYSTEMES	◆	3,40	22,30	...
CALL CENTER		22	144,31	−4,35
CAST		18,50	121,35	−3,90
CEREP		108	708,43	−1,82
CHEMUNEX #		0,83	5,44	+2,47
CMT MEDICAL		18,99	124,57	+0,74
COALA #		23,75	155,79	+3,26
COHERIS ATIX		35,50	232,86	−1,11
COIL		15	98,39	−3,23
CION ET SYS		5,39	35,36	...
CONSODATA #		29,07	190,69	+0,24
CONSORS FRAN		7,07	46,38	+0,28
CROSS SYSTEM		14	91,83	−1,20
CRYO #		16,30	106,92	−0,31
CRYONETWORKS.		9,46	62,05	+10
CYBERDECK #		1,87	12,27	−0,53
CYBER PRES.P		24,85	163,01	−3,87
CYBERSEARCH		2,96	19,42	−1,33
CYRANO #		3,19	20,93	+1,59
DALET #		15,10	99,05	−0,66
DATATRONIC		8,50	55,76	−1,85
DESK #		2,80	18,37	−5,08
DEVOTEAM #	❯	72,10	472,94	−0,55
DMS #		12,70	83,31	−0,78
D INTERACTIV		8,06	52,87	−0,98
D INTERATIVE	◆	7,20	47,23	...
DIOSOS		42,98	281,93	+0,19
DIREKT ANLAG		40,65	266,65	−0,85
DIREKT ANLAG		37,90	248,61	−4,05
DURAND ALLIZ		0,95	6,23	−4,04
DURAN DUBOI		26,50	173,83	...
DURAN BS 00	◆	1,95	12,79	...
EFFIK #		12,60	82,65	−6,74
EGIDE #		635	4165,33	+3,25
EMME(JCE 1/1		11,34	74,39	+1,34
ESI GROUP		54,50	357,50	−0,91
ESKER		7,10	46,57	+2,60
EUROFINS SCI		36,50	239,42	+2,76
EURO.CARGO S		10,60	69,53	+6
FIMATEX #	❯	7,33	48,08	−1,48
FI SYSTEM #	❯	11,50	75,44	−14,18
FI SYSTEM BS	◆	2,16	14,17	...
FLOREANE MED		8,50	55,76	...
GAMELOFT COM .		5,20	34,11	−0,95
GAUDRIOT #		34	223,03	+1,37
GENERIX #		24,50	160,71	−1,01
GENESYS #		42,20	276,81	+0,48
GENESYS BS00		9,20	60,35	+1,10
GENSET	❯	49,23	322,93	+0,47
GL TRADE #		40,70	266,97	+4,36
GUILLEMOT #		41,95	275,17	−0,12
GUYANOR ACTI		0,25	1,64	...
HF COMPANY		59,90	392,92	...
HIGH CO.#		96,25	631,36	−0,52
HIGH BS 01	◆	10,90	71,50	...
HIGHWAVE OPT	❯	132,10	866,52	+1,62
HIMALAYA		17	111,51	−1,73
HI MEDIA		3,75	24,60	−7,64
HOLOGRAM IND.		8,40	55,10	−2,33
HUBWOO.COM		10,30	67,56	−5,50
IB GROUP.COM		18,45	121,02	−1,91
IDP		3	19,68	...
IDP BON 98 (	◆	1,07	7,02	...
INTERACTIF B	◆	0,15	0,98	...
INTERACTIF B	◆	0,30	1,97	...
IGE +XAO		15	98,39	−2,66
ILOG #		28	183,67	...
IMECOM GROUP		2,70	17,71	+5,47
INFOSOURCES		1,22	8	−1,61
INFOSOURCE B		2,28	14,96	...
INFOTEL #		44,30	290,59	...
INFO VISTA		22	144,31	−0,90
INTEGRA NET	❯	6,91	45,33	+2,83
INTEGRA ACT.		...	...	...
INTERCALL #	◆	2,46	16,14	...
IPSOS #	❯	100	655,96	...
IPSOS BS00		6,60	43,29	−1,49
ITESOFT		7,90	51,82	+6,04
IT LINK		10,50	68,88	+2,44
IXO		1,98	12,99	+2,06
JOLIEZ-REGOL		1,28	8,40	...
KALISTO ENTE		15,36	100,75	−1,22
KALISTO NV J	◆	16	104,95	...
KEYRUS PROGI		4,10	26,89	+8,18
KAZIBAO		0,92	6,03	+3,37
LACIE GROUP		7	45,92	...
LEXIBOOK #		19,40	127,26	...
LEXIBOOK NOU	◆	20	131,19	...
LINEDATA SER		30,49	200	...
MEDCOST #		7,92	51,95	−0,38
MEDIDEP #		112,60	738,61	+5,23
METROLOGIC G		94,60	620,54	−5,40
MICROPOLE		9,90	64,94	+7,61
MONDIAL PECH		5,20	34,11	...
MULTIMANIA		7,12	46,70	+0,28
NATUREX		11,70	76,75	+1,56
NET2S #		23,70	155,46	+3,49
NETGEM	❯	18,19	119,32	−0,49
NETVALUE #		4,30	28,21	+3,12
NEURONES #		3,75	24,60	−3,35
NICOX #		92,70	608,07	−0,48
OLITEC		33,69	220,99	+0,57
OPTIMA DIREC		5,50	36,08	+0,18
OPTIMS #		4,68	30,70	−1,68
OXIS INTL RG		0,70	4,59	+2,94
PERFECT TECH		50,35	330,27	−2,23
PERF.TECHNO.		6,31	41,39	+0,16
PHARMAGEST I		18,50	121,35	...
PHONE SYS.NE		5,39	35,36	−0,19
PICOGIGA		30,95	203,02	+0,32
PROSODIE #		59,20	388,33	+2,96
PROSODIE BS		14,50	95,11	+3,57
PROLOGUE SOF		8,08	53	+2,02
PROXIDIS		1,65	10,82	+1,23
QUANTUM APPL.		2,88	18,89	−0,69
QUALIFLOW		31	203,35	−1,59
QUANTEL		4,10	26,89	−3,07
R2I SANTE		10,10	66,25	+1
RECIF #		32,95	216,14	−0,15
REPONSE #		49	321,42	+1,87
REGINA RUBEN	◆	7,95	52,15	...
RIBER #		21	137,75	...
RIGIFLEX INT		131,30	861,27	−0,15
RISC TECHNOL		11,18	73,34	−2,78
SAVEURS DE F		11	72,16	−1,87
GUILLEMOT BS		22,30	146,28	+0,90
SELF TRADE		9,44	61,92	−1,77
SILICOMP #		64	419,81	−1,46
SITICOM GROU		29,99	196,72	+1,66
SODITECH ING		8,40	55,10	+1,08
SOFT COMPUTI		10,20	66,91	−8,11
SOI TEC SILI	❯	24,30	159,40	+1,25
SOI TEC BS 0	◆	24,89	163,27	...
SQLI		6,30	41,33	+0,80
STACI #		6,15	40,34	+5,13
STELAX		0,62	4,07	+26,53
SYNELEC #		15,80	103,64	−0,32
SYSTAR #		28,28	185,50	−0,77
SYSTRAN		5,20	34,11	−7,14
TEL.RES.SERV		14,50	95,11	−1,69
TELECOM CITY		6,20	40,67	−1,27
TETE DS LES		2,05	13,45	−2,38
THERMATECH I		28,50	186,95	−1,38
TITUS INTERA		13,40	87,90	−7,52
TITUS INTER		4,42	28,99	−5,96
TRACING SERV		51	334,54	+0,29
TRANSGENE #		32,95	216,14	+2,97
UBIQUS		14,60	95,77	+0,69
UMANIS #	❯	10,50	68,88	−2,96
UNION TECHNO		0,15	0,98	+7,14

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 14 FÉVRIER

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 57**

Valeurs		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE		38,50	252,54	...
ACTIELEC REG		7,10	46,57	+0,14
ALGECO #		96	629,72	−2,49
ALTEDIA		50	327,98	...
ALTEN (SVN)	❯	142,10	932,11	−1,86
APRIL S.A.#(		215,10	1410,96	...
ARKOPHARMA #		137,90	904,56	+1,40
ASSYSTEM #		42,68	279,96	−0,74
AUBAY		17,40	114,14	−3,33
BENETEAU CA#		126,60	830,44	−1,48
BOIRON (LY)#		82	537,88	−1,20
BONDUELLE		35,10	230,24	−0,28
BQUE TARNEAU	◆	90,95	596,59	...
BRICORAMA #		50,50	331,26	−1,75
BRIOCHE PASQ		133	872,42	+1,53
BUFFALO GRIL		11,57	75,89	−1,95
C.A. OISE CC	◆	93	610,04	...
C.A. PARIS I		252,10	1653,67	−0,71
C.A.PAS CAL		144	944,58	...
CDA-CIE DES		46	301,74	+1,77
CEGEDIM #		57	373,90	−5
CIE FIN.ST-H	◆	111,50	731,39	...
CNIM CA#		58,15	381,44	...
COFITEM-COFI	◆	56,50	370,62	...
DANE-ELEC ME		5,15	33,78	−0,96
ENTRELEC CB		51,70	339,13	+0,10
ETAM DEVELOP		9,41	61,73	−0,95
EUROPEENNE C		94,70	621,19	...
EXPAND S.A.		50	327,98	−1,96
FINACOR	◆	14	91,83	...
FINATIS(EX.L	◆	115,30	756,32	...
FININFO		39,80	261,07	−0,50
FLEURY MICHO		24,82	162,81	−3,61
FOCAL (GROUP		66	432,93	−1,42
GENERALE LOC		118	774,03	−0,84
GEODIS		57,10	374,55	−2,39
GFI INDUSTRI		29,10	190,88	−1,85
GRAND MARNIE	◆	6800	44605,08	...
GROUPE BOURB	◆	46	301,74	...
GROUPE CRIT		144,80	949,83	+0,91
GROUPE J.C.D		127,50	836,35	−3,85
HERMES INTL	❯	150	983,94	+3,73
HYPARLO #(LY		33,20	217,78	+0,30
I.C.C.#	◆	39,50	259,10	...
IMS(INT.META		8,15	53,46	−1,81
INTER PARFUM		71,80	470,98	+1,13
JET MULTIMED		63,30	415,22	−0,31
L.D.C.		133,50	875,70	−0,45
LAURENT-PERR		32	209,91	...
LECTRA SYST.		12	78,71	−1,64
LOUIS DREYFU		12,40	81,34	...
LVL MEDICAL		76	498,53	+1,33
M6-METR.TV A	❯	33,40	219,09	+0,45
MANITOU #		81,95	537,56	+0,55
MANUTAN INTE		60,50	396,85	−3,20
MARIONNAUD P		142	931,46	−0,07
PARCDESEXPOS	◆	117	767,47	...
PCAS #		22,44	147,20	−0,22
PETIT FOREST		43,10	282,72	−0,46
PIERRE VACAN		60	393,57	+4,08
PINGUELY HAU	●	26,08	171,07	+0,31
POCHET	◆	97,60	640,21	...
RADIALL #		175	1147,92	+1,74
RALLYE (LY)	❯	60,15	394,56	−1,39
RODRIGUEZ GR		370,20	2428,35	+0,05
SABATE SA #		35	229,58	−1,05
SECHE ENVIRO		113	741,23	−1,74
SINOP.ASSET	◆	18,45	121,02	...
SIPAREX CROI	◆	30	196,79	...
SOLERI	◆	282,20	1851,11	...
SOLVING #		86	564,12	...
STEF-TFE #		44,70	293,21	+0,45
STERIA GROUP		157,90	1035,76	−0,13
SYLEA	◆	43,80	287,31	...
SYLIS #		35	229,58	−1,41
SYNERGIE (EX		50,10	328,63	...
TEAM PARTNER		25,80	169,24	−1,53
TRIGANO	❯	49,50	324,70	+0,20
UNION FIN.FR		195	1279,12	...
VILMOR.CLAUS		74,85	490,98	+0,81
VIRBAC		93,30	612,01	+0,32

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 13 février**

Émetteurs	Valeurs unitaires ★ Euros	francs ★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	28,81	188,98	13/02
AGIPI ACTIONS (AXA)	30,87	202,49	13/02
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2421,55	15884,33	13/02
BNP MONÉ PLACEMENT C	13304,50	87271,80	13/02
BNP MONÉ PLACEMENT D	11616,12	76196,75	13/02
BNP MONÉ TRÉSORERIE	151225,37	991973,40	13/02
BNP OBLIG. CT	167,24	1097,02	13/02
BNP OBLIG. LT	34,73	227,81	13/02
BNP OBLIG. MT C	148,33	972,98	13/02
BNP OBLIG. MT D	136,08	892,63	13/02
BNP OBLIG. SPREADS	179,72	1178,89	13/02
BNP OBLIG. TRÉSOR	1904,55	12493,03	13/02
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1775,83	11648,68	13/02
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 01 58 19 40 00			
BP OBLI CONVERTIBLES	318,51	2089,29	12/02
BP OBLI HAUT REND.	112,79	739,85	12/02
BP MEDITERRANÉE DÉV.	84,92	557,04	12/02
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	174,38	1143,86	12/02
BP OBLIG. EUROPE	50,46	331	13/02
BP SÉCURITÉ	99831,08	654848,96	13/02
EUROACTION MIDCAP	175,35	1150,22	13/02
FRUCTI EURO 50	129,63	850,32	13/02
FRUCTIFRANCE C	104,08	682,72	12/02
FRUCTIFONDS FRANCE NM	373,53	2450,20	13/02
CDC IXIS Asset Management — www.cdcixis-am.fr			
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	498,45	3269,62	12/02
NORD SUD DÉVELOP. D	404,57	2653,81	12/02
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	60,62	397,64	13/02
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	81,08	531,85	13/02
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	21,54	141,29	13/02
ÉCUR. CAPITALISATION C	42,59	279,37	13/02
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA.	53,52	351,07	13/02
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	51,66	338,87	13/02
ÉCUR. EXPANSION C	14289,59	93733,57	13/02
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	40,93	268,48	13/02
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	64,63	423,95	13/02
ÉC. MONÉT.C	218,02	1430,12	13/02
ÉC. MONÉT.D	188	1233,20	13/02
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	171,43	1124,51	13/02
ÉCUR. TECHNOLOGIES	51,26	336,24	13/02
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	275,28	1805,72	13/02
ÉPARCOURT-SICAV D	28,43	186,49	13/02
GÉOPTIM C	2229,07	14621,74	13/02
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,75	254,18	13/02
ÉCUREUIL PRUDENCE C	33,72	221,19	13/02
ÉCUREUIL VITALITÉ C	45,94	301,35	13/02
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE	535,99	3515,86	13/02
ATOUT FONCIER	351,90	2308,31	13/02
ATOUT FRANCE ASIE D	93,26	611,75	13/02
ATOUT FRANCE EUROPE	226,34	1484,69	13/02
ATOUT FRANCE MONDE	55,53	364,25	13/02
ATOUT FUTUR C	244,88	1606,31	13/02
ATOUT FUTUR D	221,90	1455,57	13/02
ATOUT SÉLECTION	128,94	845,79	13/02
COEXIS	336,40	2206,64	13/02
DIÈZE	472,83	3101,56	13/02
EURODYN	629,21	4127,35	13/02
INDICIA EUROLAND	140,08	918,86	12/02
INDICIA FRANCE	483,62	3172,34	12/02
INDOCAM AMÉRIQUE	48,03	315,06	13/02
INDOCAM ASIE	21,57	141,49	13/02
INDOCAM MULTI OBLIG.	176,28	1156,32	13/02
INDOCAM ORIENT C	38,17	250,38	13/02
INDOCAM ORIENT D	34	223,03	13/02
INDOCAM JAPON	164,35	1078,07	13/02
INDOCAM STR. 5-7 C	338,07	2217,59	12/02
INDOCAM STR. 5-7 D	210,33	1379,67	12/02
OBLIFUTUR C	97,58	640,08	13/02
OBLIFUTUR D	83,98	550,87	13/02
REVENU-VERT	171,57	1125,43	13/02
UNIVERS ACTIONS	65,79	431,55	13/02
UNIVERS-OBLIGATIONS	42,70	280,09	13/02
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR	97,70	640,87	12/02
INDOCAM VAL. RESTR.	328,89	2157,38	12/02
MASTER ACTIONS	51,16	335,59	09/02
MASTER OBLIGATIONS	30,30	198,75	09/02
OPTALIS DYNAMIQ. C	21,04	138,01	12/02
OPTALIS DYNAMIQ. D	20,19	132,44	12/02
OPTALIS ÉQUILIB. C	19,84	130,14	12/02
OPTALIS ÉQUILIB. D	18,56	121,75	12/02
OPTALIS EXPANSION C	18,14	118,99	12/02
OPTALIS EXPANSION D	18,01	118,14	12/02
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,83	116,96	12/02
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,11	105,67	12/02
PACTE SOL. LOGEM.	76,30	500,50	13/02
PACTE SOL.TIERS MONDE	81,13	532,18	13/02
UNIVAR C	186,99	1226,57	15/02
UNIVAR D	184,26	1208,67	15/02
CIC Crédit Industriel et Commercial			
CIC EPARCIC	417,72	2740,06	13/02
CIC FINUNION	169,68	1113,03	09/02
CIC FRANCIC	39,43	258,64	07/02
CIC MONDE PEA	38,58	253,07	02/02
CIC OBLI LONG TERME C	14,90	97,74	07/02
CIC OBLI LONG TERME D	14,90	97,74	07/02
CIC PIERRE	36,52	239,56	02/02
EUROCIC LEADERS	516,25	3386,38	02/02
MENSUELCIC	1427,76	9365,49	07/02
RENTACIC	23,18	152,05	07/02
UNION AMÉRIQUE	586,64	3848,11	09/02
Fonds communs de placements			
CIC EURO OPPORT	725,02	4755,82	31/01
CIC NOUVEAU MARCHÉ	12,65	82,98	02/02
CIC TECHNO. COM	159,66	1047,30	09/02
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	221,43	1452,49	13/02
LION 20000 C/3 11/06/99	956,31	6272,98	13/02
LION 20000 D/3 11/06/99	834,87	5476,39	13/02
SICAV 5000	196,96	1291,97	12/02
SLIVAFRANCE	345,92	2269,09	12/02
SLIVARENTE	40,24	263,96	13/02
SLIVINTER	174	1141,37	12/02
TRILION	749,28	4914,95	12/02
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *	210,22	1378,95	12/02
ACTILION DYNAMIQUE D *	202,57	1328,77	12/02
ACTILION PEA DYNAMIQUE	84,12	551,79	12/02
ACTILION ÉQUILIBRE C *	188,28	1235,04	13/02
ACTILION ÉQUILIBRE D *	179,99	1180,66	13/02
ACTILION PRUDENCE C *	174,24	1142,94	13/02
ACTILION PRUDENCE D *	166,24	1090,46	13/02
INTERLION	225,56	1479,58	13/02
LION ACTION EURO	110,57	725,29	12/02
LION PEA EURO	111,66	732,44	12/02
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	26,96	176,85	13/02
CM EUROPE TECHNOL	7,34	48,15	13/02
CM FRANCE ACTIONS	43,63	286,19	13/02
CM MID. ACT. FRANCE	39,13	256,68	13/02
CM MONDE ACTIONS	366,83	2406,25	13/02
CM OBLIG. LONG TERME	104,28	684,03	13/02
CM OPTION DYNAM.	35,80	234,83	13/02
CM OPTION ÉQUIL.	55,62	364,84	13/02
CM OBLIG. COURT TERME	159,27	1044,74	13/02
CM OBLIG. MOYEN TERME	328,36	2153,90	13/02
CM OBLIG. QUATRE	164,33	1077,93	13/02
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	19,19	125,88	13/02
LCF E. DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT			
AMÉRIQUE 2000	152,28	998,89	13/02
ASIE 2000	81,03	531,52	13/02
NOUVELLE EUROPE	260,29	1707,39	13/02
SAINT-HONORÉ CAPITAL C	3491,24	22901,03	12/02
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3320,37	21780,20	12/02
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	336,82	2209,39	12/02
ST-HONORÉ FRANCE	66,90	438,84	13/02
ST-HONORÉ PACIFIQUE	111,21	729,49	13/02
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	157,62	1033,92	13/02
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	398,75	2615,63	13/02
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	112,92	740,71	13/02
Fonds communs de placements			
WEB INTERNATIONAL	39,10	256,48	13/02
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	248,21	1628,15	12/02
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	7471,04	49006,81	12/02
STRATÉGIE INDICE USA	10431,42	68425,63	12/02
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	104	682,20	13/02
ADDILYS D	103,17	676,75	13/02
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	30,43	199,61	13/02
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	29,84	195,74	13/02
AMPLITUDE EUROPE C	39,89	261,66	13/02
AMPLITUDE EUROPE D	38,72	253,99	13/02
AMPLITUDE MONDE C	275,02	1804,01	13/02
AMPLITUDE MONDE D	248,91	1632,74	13/02
AMPLITUDE PACIFIQUE C	20,39	133,75	13/02
AMPLITUDE PACIFIQUE D	19,78	129,75	13/02
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	52,33	343,26	13/02
ÉLANCIEL EURO D PEA	125,61	823,95	13/02
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	39,70	260,41	13/02
GÉOBILYS C	116,78	766,03	13/02
GÉOBILYS D	107,42	704,63	13/02
INTENSYS C	20,04	131,45	13/02
INTENSYS D	17,40	114,14	13/02
KALEIS DYNAMISME C	246,06	1614,05	13/02
KALEIS DYNAMISME D	239,31	1569,77	13/02
KALEIS DYNAMISME FR C	92,40	606,10	13/02
KALEIS ÉQUILIBRE C	210,49	1380,72	13/02
KALEIS ÉQUILIBRE D	203,92	1337,63	13/02
KALEIS SÉRÉNITÉ C	191,99	1259,37	13/02
KALEIS SÉRÉNITÉ D	185,58	1217,33	13/02
KALEIS TONUS C	86,42	566,88	13/02
OBLITYS C	109,69	719,52	13/02
OBLITYS D	109,69	719,52	13/02
PLÉNITUDE D PEA	49,96	327,72	13/02
POSTE GESTION C	2539,34	16656,98	13/02
POSTE GESTION D	2327,04	15264,38	13/02
POSTE PREMIÈRE	6902,58	45277,96	13/02
POSTE PREMIÈRE 1 AN	40971,03	268752,34	13/02
POSTE PREMIÈRE 2-3	8810,98	57796,24	13/02
PRIMIEL EUROPE C	89,65	588,07	13/02
REVENUS TRIMESTRIELS	788,11	5169,66	13/02
THÉSORA C	181,22	1188,73	13/02
THÉSORA D	153,46	1006,63	13/02
TRÉSORYS C	45936,96	301326,70	13/02
SOLSTICE D	360,20	2362,76	13/02
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	98,48	645,99	13/02
DÉDIALYS MULTI-SECT.	78,21	513,02	13/02
DÉDIALYS SANTÉ	100,10	656,61	13/02
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	60,97	399,94	13/02
DÉDIALYS TELECOM	71,63	469,86	13/02
POSTE EUROPE C	89,31	585,84	13/02
POSTE EUROPE D	85,71	562,22	13/02
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	192,46	1262,45	13/02
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	176,67	1158,88	13/02
REMUNYS PLUS	100,25	657,60	13/02
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	156	1023,29	13/02
CADENCE 2 D	153,93	1009,71	13/02
CADENCE 3 D	154,13	1011,03	13/02
CONVERTIS C	251,07	1646,91	13/02
INTEROBLIG C	56,95	373,57	13/02
INTERSÉLECTION FR. D	91,20	598,23	13/02
SÉLECT DÉFENSIF C	193,35	1268,29	13/02
SÉLECT DYNAMIQUE C	277,85	1822,58	13/02
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	181,39	1189,84	13/02
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	176,50	1157,76	13/02
SÉLECT PEA 1	245,05	1607,42	13/02
SG FRANCE OPPORT. C	543,39	3564,40	13/02
SG FRANCE OPPORT. D	508,79	3337,44	13/02
SOGENFRANCE C	597,26	3917,77	13/02
SOGENFRANCE D	538,22	3530,49	13/02
SOGEOBLIG C	108,57	712,17	13/02
SOGÉPARGNE D	44,62	292,69	13/02
SOGEPEA EUROPE	283,25	1858	13/02
SOGINTER C	75,96	498,26	13/02
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	19,07	125,09	12/02
DÉCLIC ACTIONS FRANC	64,45	422,76	12/02
DÉCLIC ACTIONS INTER.	43,37	284,49	13/02
DÉCLIC BOURSE PEA	60,32	395,67	12/02
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	17,94	117,68	12/02
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,83	110,40	12/02
DÉCLIC PEA EUROPE	30,64	200,99	12/02
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	76,12	499,31	12/02
SOGINDEX FRANCE C	639,90	4197,47	12/02

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SCIENCES **Les Etats-Unis ont réalisé, lundi 12 février, un exploit technologique et une première spatiale en faisant atterrir la sonde NEAR sur l'astéroïde Eros, à 316 millions de kilomètres de la Terre. ● NEAR, qui n'était pas conçue pour atterrir, est néanmoins parvenue à se poser en douceur et a, au cours de sa descente, pris des photographies dont la précision fera le bonheur des astronomes. ● SUCCÈS technologique, NEAR se révèle aussi réussite scientifique puisque la mission a permis d'établir qu'Eros était un des corps les plus primitifs du système solaire, qui n'avait connu aucune évolution depuis sa formation il y a 4,5 milliards d'années. ● CEPENDANT, les chercheurs ne s'expliquent pas la présence sur l'astéroïde de nombreux rochers et débris de collision qui auraient, selon les modèles, dû s'échapper dans l'espace étant donnée la faible gravité d'Eros.**

Un formidable exploit à 316 millions de kilomètres de la Terre

En cinq ans, NEAR a ausculté deux astéroïdes, témoins des premiers instants du système solaire. 160 000 photos d'Eros ont été prises. Prochaines missions : l'atterrissage en 2004 de la sonde japonaise Muses-C sur un de ces corps et celui, en 2012, de la sonde européenne Rosetta sur une comète

EN RÉALISANT la descente en douceur de la sonde NEAR (Near Earth Asteroid Rendez-vous) sur le sol de l'astéroïde Eros le 12 février un peu après 21 heures (heure française), l'Amérique a réussi un formidable pari technologique. A la vitesse de 1,9 m par seconde (7km/h), la petite sonde de 495 kilos s'est posée à l'endroit exact choisi par les équipes de l'Applied Physics Laboratory de l'université Johns Hopkins (Maryland, Etats-Unis) qui ont construit cet engin et gèrent ce programme pour le compte de la NASA.

Cette *« descente contrôlée »* de NEAR sur Eros représente un remarquable exploit en matière de trajectographie et d'orbitographie. Après un voyage de quatre ans, riche d'un rendez-vous avec la face grêlée d'un autre astéroïde, Mathilde, et l'étude circonspecte et fructueuse d'Eros pendant une année supplémentaire, NEAR a suivi à la lettre les ordres envoyés à elle depuis la Terre pourtant située à ce moment à quelque 316 millions de kilomètres.

Une rencontre délicate pour trouver ce petit corps rocheux de 33 kilomètres de long et 13 kilomètres de large qui effectue une grande orbite allongée autour du Soleil en rasant parfois la planète bleue. Autre difficulté pour les ingénieurs : la faible gravité de l'astéroïde – un millième de celle de la Terre – qui n'a guère facilité les manœuvres d'approche.

LA CRAINTE DU CRASH

Pour cette raison, les responsables de cette mission étaient sceptiques quant à la réussite de leur entreprise et craignaient plutôt un *« crash »*. *« Heureusement, NEAR s'est posée à une vitesse relativement basse et a suvécu à l'atterrissage »*, se réjouit le responsable de la mission, Robert Farquhar, qui ajoute : *« Nous continuons de recevoir des signaux »*. Lors de sa descente, la sonde est passée d'une orbite initiale de 35 kilomètres de distance d'Eros à 25 kilomètres. Puis la mise en route de quatre petits moteurs de freinage a permis de ralentir sa vitesse. Au moment de sa descente sa caméra a pris des photos saisissantes de précision. Les ultimes images ont été prises à 1 150 mètres, 700 mètres, 250 mètres, puis... 120 mètres. La dernière met en scène une zone de 6 mètres de large, dans laquelle figure un gros rocher de 4 mètres, de nombreux cailloux plus petits et une poussière analogue au régolithe que l'on trouve sur la Lune.

Une telle tentative d'atterrissage n'était pas initialement prévue au programme de cette mission lancée le 17 février 1996. Voilà qui devrait mettre du baume au cœur des Américains douchés récemment par de cuisants échecs martiens. D'autant que NEAR, en janvier 1999, à échappé pendant vingt-sept heures à la surveillance de ses maîtres, ce qui a retardé d'un an sa rencontre avec Eros. Le 14 février 2000, pour la première fois dans l'histoire spatiale, une sonde s'est mise en orbite autour d'un astéroïde pour le plus grand bonheur des spécialistes de ces petites planètes témoins des premiers instants du système solaire. Un an durant, ses instruments (un laser de télémétrie, un radar et des spectromètres à rayons X, gamma et infrarouges et une caméra) ont observé le petit astre sous toutes ses coutures et envoyé 160 000 photos.

Toutes données qui ont permis de préciser que l'astéroïde est de constitution homogène (c'est-à-dire non différenciée en une croûte, un manteau et un noyau, comme la Terre) et qu'il est proche par ses caractéristiques des chondrites dont sont faits les astéroïdes les plus anciens du système solaire. Même à ce stade, la mission NEAR était *« une réussite complète qui avait rempli tous ses objectifs scientifiques »*, précise encore Robert Farquhar. La sonde étant alors au bout de ses réserves de carburant. *« Nous voulions terminer la mission en apportant un bonus à la science avec des images encore plus précises que celles que nous avions déjà recueillies. »* Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est réussi.

Christiane Galus

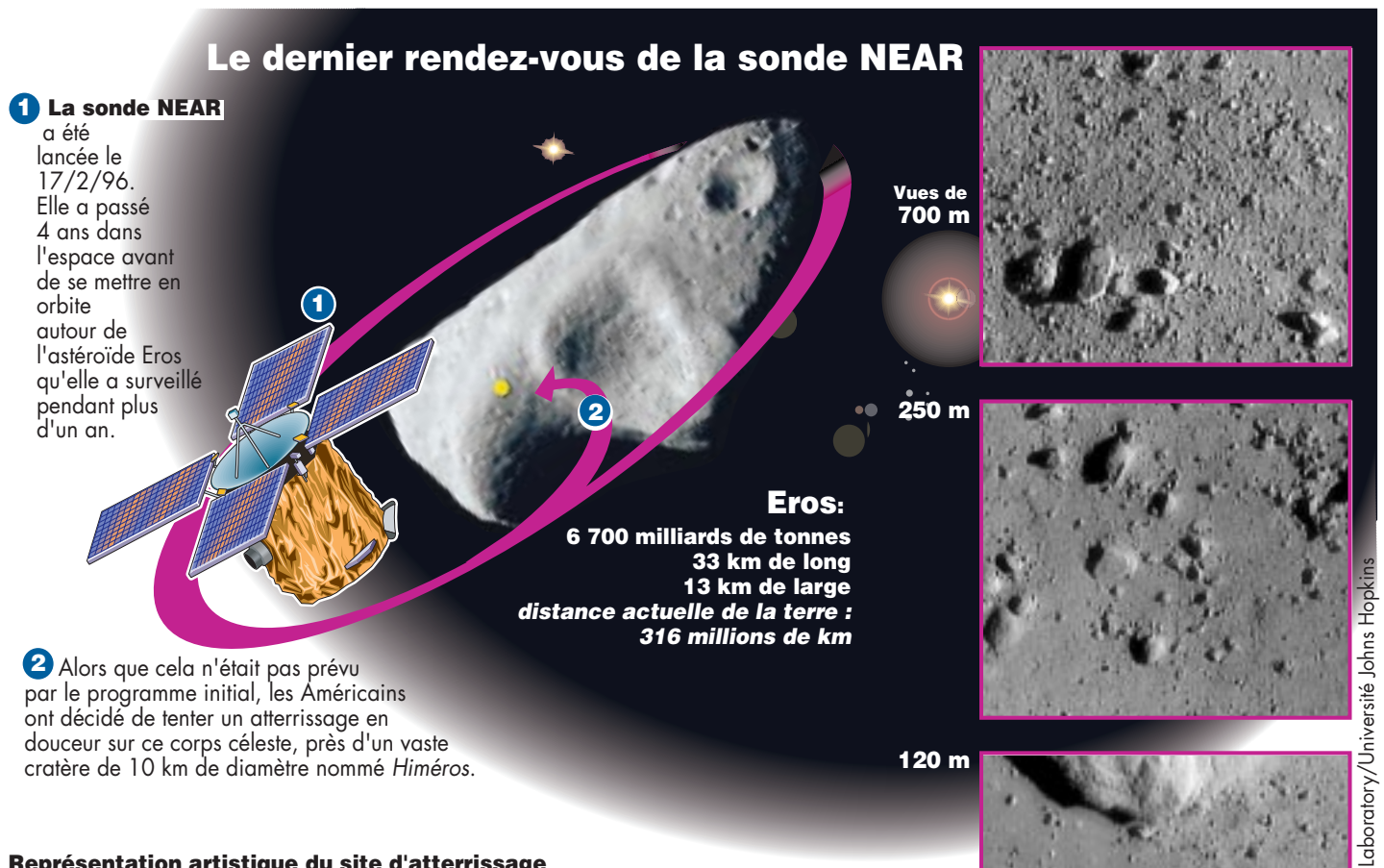

Photos: Applied Physics Laboratory/Université Johns Hopkins

Représentation artistique du site d'atterrissage

Les 160 000 photos prises par la sonde NEAR sont en noir et blanc. La raison en est simple : l'engin ayant un débit de données limité, les responsables de la mission ont préféré privilégier les détails du sol à la couleur. Dans le dernier cliché ci-dessus, les plus petits rochers ont la taille d'un poing.

L'exploration du système solaire au moindre coût

● **« Better, faster, cheaper » – mieux, plus vite et moins cher – :** longtemps vantée par les hiérarques de la NASA, soucieux de faire d'importantes économies sur les programmes d'exploration spatiale, cette politique initiée en 1996 avec la petite sonde lunaire Clementine a valu des soucis à l'administrateur général de la NASA, Daniel Goldin. Défaillances, échecs et sondes perdues l'ont placé sous le feu des critiques. Aujourd'hui, il triomphe avec la sonde NEAR Shoemaker, premier élément du programme Discovery qui vise à « monter » en un ou deux ans une mission spatiale de moins de 299 millions de dollars.

● **Huit petites missions** ont été retenues pour ce programme. La première, **NEAR** (233 millions de dollars), vient de s'achever. La deuxième et la troisième, parties plus tard, ont réussi – **Mars Pathfinder** avec son robot Sojourner pendant l'été 1997 – ou partiellement réussi – étude de la Lune avec **Lunar Prospector** qui a échoué dans sa tentative à découvrir de l'eau lunaire. Les autres sont soit en route soit en préparation. Ainsi, **Stardust** lancé en 1999 doit rencontrer la comète Wild-2 en 2004 ; **Genesis**, sur le point de s'envoler, va récolter des particules émises par le Soleil en 2003 ; **Comet Nucleus Contour**, lancé en 2002, a rendez-vous en 2003 et 2006 avec les comètes Encke et Schwassmann-Wachmann ; **Messenger** doit se rendre en 2009 sur Mercure et **Deep Impact** doit en 2005 percuter de plein fouet le noyau cométaire Tempel-1.

A la découverte des astéroïdes, cailloux du système solaire primitif

LE SYSTÈME solaire ne se résume pas à une étoile escortée des neuf planètes dont on apprend la liste à l'école. Des dizaines de milliers d'autres astres errants peuplent ce petit coin de la Voie lactée : comètes, météorites et astéroïdes. Les premières nous rendent périodiquement visite et la plus célèbre d'entre elles, la comète de Halley, a été accompagnée de quelques engins spatiaux lors de son dernier passage. Les deuxièmes se consument généralement en entrant dans l'atmosphère terrestre mais on en retrouve assez pour les étudier en laboratoire.

Quant aux troisièmes, il vaut mieux, pour la santé de notre planète, qu'ils ne s'approchent pas trop près. La plupart sont cantonnés au-delà de Mars, dans ce que les astronomes appellent la ceinture d'astéroïdes, mais certains, comme Eros, ont quitté la ceinture et composent la catégorie dite des géocroiseurs : il suit une orbite passant entre Mars et la Terre. C'est d'ailleurs en raison de cette trajectoire atypique et de sa relative proximité qu'il a été sélectionné comme cible de la mission NEAR.

Si la satellisation de NEAR autour de ce petit corps fut une première dans le domaine spatial, l'exploit technique ne devait pas faire perdre de vue les enjeux scientifiques de la mission : étudiant la masse, la structure, la géologie et la composition d'Eros, la sonde devait, notamment, aider les astronomes à déterminer si ce genre d'astéroïde est un agrégat primitif des poussières présentes autour du Soleil lors de sa formation – et donc un parent des météorites ba-

Presque au contact de la Terre

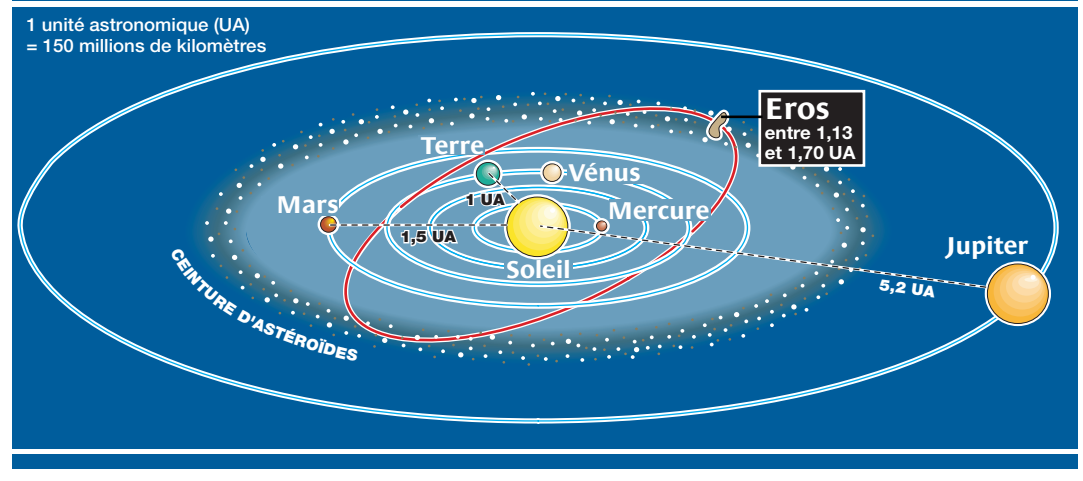

nales que sont les chondrites –, ou s'il s'agit d'un objet plus évolué, chauffé jusqu'à que ses composants se différencient comme cela a été le cas pour les planètes telluriques dont les métaux, plus lourds que les roches, ont migré vers le centre.

Scruté sous tous ses angles pendant près d'un an par les instruments de NEAR, Eros, sorte de cacahuète géante de 33 kilomètres de long, a commencé à livrer ses secrets : ce géocroiseur est une relique de l'espace, un témoignage des origines de notre système solaire dont il pourrait aider à comprendre la formation. Si l'on voulait aller ramasser un échantillon d'un des plus anciens matériaux du système solaire, Eros serait un bon endroit pour aller piocher.

Les premiers résultats de ces observations ont fait l'objet de quatre articles dans l'hebdomadaire américain *Science* du 22 septembre 2000. Travaillant au Laboratoire de physique appliquée de la Johns Hopkins University (Laurel, Maryland), qui conduisit le projet NEAR, Andrew Cheung, le directeur scientifique de la mission, s'enthousiasmait sur *« les images et les films spectaculaires montrant des crêtes, des fosses, des auges et des rainures, qui apportent des indices fascinants sur l'histoire d'Eros »*.

Comme cela arrive bien souvent lorsque l'on fabrique une nouvelle génération d'instruments, plus performants que leurs prédécesseurs, les données collectées par NEAR répondent certes aux questions que l'on se posait avant le début de la mission mais en suscitent aussi de nouvelles. Les chercheurs qui examinent ses photographies et leur profusion de détails sont ainsi confrontés à un véritable casse-tête qui met à mal les modèles théoriques sur la physique des astéroïdes.

Victime de nombreux chocs au cours du temps, Eros arbore les cicatrices de ces télescopages, les cratères, mais aussi des débris, des rochers en abondance, dont certains mesurent jusqu'à cent mètres. Quoi de plus normal, s'interroge le profane ? Le hic, signalait l'astronome américain Joseph Veverka dans *Science* du 22 septembre 2000, c'est que *« l'intuition et le calcul vous disent que la plupart des débris produits par une collision auraient dû s'échapper dans l'espace »*, étant donnée la piètre force d'attraction qu'engendre la petite masse de l'astéroïde.

Pour mieux se faire une idée, imaginez Fabien Barthez en footballeur spatial, jouant une rencontre interstellaire sur Eros et voulant dégager son camp : la gravité y est si réduite que le ballon ne retomberait jamais... Comment expliquer alors les chaos de pierres et les poussières qui parsèment la surface de l'astéroïde ?

Victime de nombreux chocs au cours du temps, Eros arbore les cicatrices de ces télescopages, les cratères, mais aussi des débris, des rochers en abondance

« Il existe plusieurs possibilités, expliquait Joseph Veverka. *L'une est que nous ne comprenons simplement pas les mécanismes de collision sur les petits objets et que les débris y sont éjectés à des vitesses très basses. Ou bien le matériel éjecté se retrouve sur la même orbite qu'Eros et, avec le temps, l'astéroïde rattrape ses propres débris et les ramasse, ce qui est aussi bizarre. En fait, nous ne comprenons pas ce qui se passe. »* Belle franchise. La mission NEAR est achevée. Le travail des scientifiques ne fait que commencer.

Pierre Barthélémy

Sensuels tourments au Kerala

De Calicut aux lagunes des Backwaters en passant par Cochin, la province méridionale de l'Inde soigne le corps et l'esprit

COCHIN
de notre envoyée spéciale

Viscéralement indien et hindou, le Kerala. Qu'il s'agisse du *kalarippayat,* un art martial à l'origine de tous les autres ; du *kathakali*, ce théâtre dansé et muet qui se déroule dans les temples pendant une nuit entière ou de l'*ayurveda*, une médecine si ancienne qu'elle se perd dans la nuit des *vedas.*

Comme les autres médecines asiatiques, l'*ayurveda* est un système global qui tient compte de la personne dans ses trois composantes – corps, mental et spirituel – car il repose sur une philosophie. Le traitement vise à rééquilibrer les *doshas*, humeurs viciées, par les remèdes, la diète et un mode de vie approprié. Une approche holistique mise en œuvre au centre d'*ayurveda* de l'hôtel Taj, à Calicut.

Ajita, un petit bout de femme aux pieds fins, souriante et énergique, bijoux en or aux oreilles, en argent aux chevilles, debout devant la statue de la divinité fleurie qui préside aux soins, vous convoque à côté d'elle : *« Prayer ! Prière ! »*. Puis : *« Undress, déshabillez-vous. »* Elle-même relève son sari , noue un tablier en plastique et vous ceint d'un cordon blanc dans lequel elle passe une bande de cotonnade – pagne du primitif et habit de pudeur. Suit une heure vingt de massages et divers tourments : application de beurre clarifié sur le bord interne de l'œil, massage du visage et du cuir chevelu, gargarisme d'huile, gouttes d'huile dans les oreilles, inhalation de fumée d'une sorte de cigare herbeux où entre du curcuma, d'où s'ensuivent picotements et toussotements.

Ainsi préparé, on aborde l'essentiel : onction d'huile chauffée et massage complet du corps. Telle une anguille, on glisse sur la table en bois, se raccrochant aux bords pendant que la jeune femme, imperturbable, fait pénétrer en profondeur le baume bienfaisant. Et l'on doit dire que l'huile chaude fait partie de ces idées simples qui soulagent instantanément les zones douloureuses. Quand le corps est bien luisant, tout imprégné qu'il est d'huile réparatrice, passage sous la douche, gommage aux plantes et shampoing, suivis d'un rinçage général à l'aide d'un broc qui fait ruisseler l'eau le long du corps. Le *« bain aux herbes »*, c'est cela : cette pluie tiède et douce.

Dire que l'on se sent immédiatement détendu et défatigué serait mentir. Mais cette cure, pour être bénéfique, doit être suivie pendant un multiple de 7 : 14, 21, 28 jours ou plus. *Dhara*, en revanche, est un soin délicieux : l'huile glisse le long d'une mèche et ruisselle en continu sur le front et le crâne. Un lavage de cerveau externe d'où l'on émerge rasséréné.

Ajoutez à cela le repos, une diète sévère, la pratique du yoga et, deux fois par semaine, de la méditation. Sur cette terre de yogi et de *sâdhus*, on attendait beaucoup de cette dernière. Las ! Après un exercice de concentration sur le souffle dans la plus pure tradition orientale, vint un galimatias « transcendantal », sentimental et décevant.

ACTIVE:LMQIM:INFQUO14-2201
busy

A Cochin, base de l'Indian Navy et port des épices, contempler le va-et-vient des bateaux garde l'esprit tout à la fois éveillé et en repos. Au loin, sous les palmiers, une rive bordée de maisons basses aux couleurs fanées par le soleil, délavées par la pluie. Une voile bleue, des ballots, des silhouettes enturbannées : une barque effilée glisse dans la rade. L'Inde, l'Arabie heureuse, ou les deux. Hindous ? Musulmans ? Peu importe. Puis une voile blanche, gonflée, trouée. A l'avant, un homme debout, pagne orange ; à l'arrière, une silhouette accroupie, enturbannée, laisse traîner le gouvernail. Parfois, la mer est vide. Puis défilent cargos, dragueurs, rafiots. Les plus beaux sont les plus silencieux. Ils débouchent soudain dans le champ visuel et plus rien ne compte que ce bout de calicot pendu au ciel.

HARRY GRUYAERT/MAGNUM

ROBERT/BERGEROT/COSMOS

BOURSE AUX ÉPICES

Devant la porte, un parterre de nu-pieds et de sandales. Ajoutez-y les vôtres et pénétrez dans la grande salle entourée de vingt-quatre boxes où des hommes en pantalons ou en *dhotis*, assis, pieds nus en l'air, crient ou remplissent des bulletins. Des téléphones sonnent. Ne vous frottez pas les yeux. Nous sommes en Inde, à la Bourse aux épices, qui vend la production de poivre noir du Malabar, le plus prisé au monde, des six mois à venir.

Dans Fort-Cochin, la vieille ville à gueule d'atmosphère, il est des lieux de mémoire, simples et clairs. La vieille synagogue où, dans la moiteur ambiante, les lustres en cristal se balancent doucement au-dessus des carreaux en faïence bleue venus de Chine. A 16 heures, par les fenêtres ouvertes, le chant du muezzin l'emplit.

L'église Saint-François et son vaste porche où l'on se déchausse, comme dans les temples hindous. Elle a gardé ses ventilateurs antiques : une bande de cotonnade fixée à une longue planche reliée à l'extérieur par une corde qu'un gamin tirait comme cloche à Pâques, éventant la pieuse assemblée. Musarder près des maisons cachées sous les palmiers et les bougainvillées. Ainsi vont les villes indiennes, gros bourgs qui, ailleurs, s'étendent à l'infini au bord de routes encombrées.

Tout est mouvement dans le port de Cochin, tout repose, immobile, à Kumarakom. Pas une ride ne trouble le lac Vembanad aux rives lointaines noyées dans la brume. Le bateau rapide fend les jacinthes d'eau, enfile de petits canaux, pousse des barrières qui se referment toutes seules et sont là pour stopper la progression du joli parasite. Soudain, au débouché d'un canal, au bout d'un étang, le Taj Garden Retreat, demeure coloniale qu'évoque Arundhati Roy dans son roman *Le Dieu des Petits Riens*. Deux élégantes à bajoues rouge vif picorent la pelouse. Des canards tordent leur cou.

LINGE SUR LA PIERRE

Activités villageoises sur les lagunes, au fil des canaux, parmi les fleurs éclatantes et les forêts de cocotiers : voix d'écoliers invisibles chantant une prière, femme battant son linge sur une pierre, foule s'engouffrant dans un vieux ferry, gamins criant : *« Where are*

Un art martial spectaculaire

Torse nu, un *dhoti* (pagne) autour des reins, l'homme vient faire soigner son pied. Son thérapeute, Sunil Kumar, qui prépare lui-même ses remèdes, est un maître de *kalarippayat.* Transmis de génération en génération, cet ancêtre des arts martiaux était, à l'origine, pratiqué à mains nues, par les moines. Avant chaque leçon, le disciple prie et touche le pied de son gourou pour recevoir sa bénédiction. L'entraînement comporte trois étapes : postures et contrôle du corps, maniement des armes en bois (les bâtons courts permettent de donner 150 coups à la minute), puis en métal (lances, poignards et redoutables épées flexibles). A l'angle sud-ouest du *kalari*, une salle au sol en terre battue de 12 mètres sur 6, orientée vers l'est, l'autel de Shiva et de Shakti, les divinités du *kalarippayat.* Suspendu à 3 mètres du sol, un ballon que l'élève, en bondissant, doit toucher du pied. On combat les yeux dans les yeux pour anticiper les gestes de l'adversaire.

La Compagnie
corsica ferries

A tous prix

■ **145 francs (22 €) : le Futuroscope et ses nouveautés** : Cyberworld (une galerie virtuelle consacrée aux images de synthèse en 3D), Ocean Oasis (à la découverte de la mer de Cortés et de la baie de Californie) et Superstition (sensations fortes à bord d'un train fantôme). Prix du billet adulte (100 francs, 15 €, de 5 à 12 ans), jusqu'au 31 mars sauf les week-ends de mars (respectivement 210 et 145 francs, 32 et 22 €). A noter, une formule « Express » (réservations au 05-49-49-59-40) à 529 et 292 francs (81 et 45 €) incluant la visite et l'aller-retour en TGV depuis une dizaine de gares de l'Hexagone. Informations au 05-49-30-80, et sur Internet (www. futuroscope.com).

■ **480 francs (73 €) : la musique aux sommets** avec la cinquième édition des « MusiCimes », du 12 au 16 mars, à Courchevel. Directeur artistique du festival, le violoniste Alexandre Brussilovsky propose une thématique basée sur les salons musicaux du XIXe siècle. Au programme : Mendelsohn, Messiaen, Schubert et Chopin. En complément, « Le voyage des violons », une exposition de photos d'Odile Dejouy. Prix de l'abonnement permettant d'assister à tous les concerts, du lundi au vendredi, à 18 h 30, à l'Auditorium du Jardin alpin. Renseignements à l'Office du tourisme (tél. : 04-79-08-00-29).

■ **1 535 francs (234 €) : le Carnaval de Nice** où défilés de chars, parades de « grosses têtes », batailles de fleurs, défilés aux lumières et grand charivari se succèdent jusqu'au Corso de Mardi gras, l'incinération du « Roi du IIIe millénaire » et le feu d'artifice final, le 27 février. A vivre dans le cadre du forfait 3 jours/2 nuits proposé jusqu'au 4 mars par Jet Tours (tél. : 01-40-43-90-00 et agences). Prix par personne en chambre double et petit déjeuner au Grimaldi (un quatre-étoiles 1930), avec le vol A/R de Paris et une visite de la ville. Possibilité de réserver des places assises (100 et 120 francs, 15 et 18 €) en tribunes. A signaler aussi le forfait Visit France (agences et 0-826-802-202) à 1 890 francs (288 €) HT, avec 2 nuits à l'hôtel Massena et le vol A/R de Paris. Pour s'informer, deux sites Internet (www. nicecarnaval. com et nicetourism. com) et le 04-92-14-48-00.

Récolte des épices (ci-contre) par des hommes en « dhoti ». Les Backwaters (en bas à gauche), un univers de canaux et de lagunes autour du lac Vembanad. La saison du « kathakali » (ci-dessous), ce théâtre dansé et mimé du Kerala va de décembre à avril. Aux représentations tronquées données dans les hôtels, préférer le récit complet interprété tout au long de la nuit dans les temples. Les rôles féminins sont tenus par des hommes. Combat de « Kalarippayat » (en bas à droite), les longs bâtons sont utilisés pour l'attaque et la défense.

ROLAND & SABRINA MICHAUD

HARRY GRUYAERT/MAGNUM

you from ? De quel pays venez-vous ? ». Un homme lance son filet qui retombe en pluie ronde dans l'eau.

Ce soir, pêche de nuit. Deux hommes, une lanterne et une barque invisible glissant au pied des maisons. Tintement d'une cloche, mugissement court d'une conque : une *puja* est en cours au temple de Subramania. Un brahmane effectue le rituel du soir. Il a poussé la porte mais, dans la fente éclairée, on aperçoit sa main qui offre l'encens, dessine des *mudras*. Le rituel achevé, son jeune acolyte agite à nouveau la cloche et souffle dans la conque. Le dévôt passe les mains sur la flamme qui purifie et tend le creux de sa main. L'officiant, son cordon de brahmane sur la poitrine, verse l'eau lustrale. L'homme la boit et essuie sa main sur ses cheveux. Puis il marque son front de poudre de santal et, tout heureux, emporte un peu de *prasad*, nourriture sanctifiée.

A Aymenem, le village du « Dieu des Petits Riens », d'Arundhati Roy, la vie coule, sans bruit. Dans la forêt, à l'ombre d'un banian, trois statues de Shiva devant lesquelles, le soir, on dépose des lampes. Debout sur une barque, une femme en sari traverse la rivière aux rives moussues. Dans le jardin de chaque maison, un puits d'eau pure, fraîche et délicieuse, que l'on boit à la mode kéralaise, les mains en rigole sous le seau qui la puise. Au bout d'une allée de verdure, à bonne distance de la route, une grande maison claire aux volets fermés. Celle de l'écrivain. Des coqs saluent notre arrivée mais le gardien ferme la grille à clé : *« very private »*, murmure-t-il.

Danielle Tramard

Carnet de route

● **Repères.** Température de 28 à 36 °. Saison d'octobre à avril. Mousson de juin à août. Décalage horaire : + 4 h 30. Visa (320 francs, 48 €) en 48 heures.
● **Vols.** Air France (tél. : 0820-820-820): Paris-Bombay quotidien sauf jeudi, à partir de 4 835 francs (737 €) A/R.
● **Hôtels.** La chaîne Taj (tél. : 0800-908-338 et www.tajhotels.com) compte des fleurons du patrimoine architectural dont le Taj Mahal à Bombay. A Cochin, le Taj Malabar jouit d'un emplacement stratégique : aucune embarcation ne passe hors de sa vue. Préférer le bâtiment ancien (parquet en teck). Autres bons hôtels : Brunton Boatyard et Malabar House. A Kumarakom, le Taj Garden Retreat, demeure coloniale au bord d'un étang et du village.
● **Cuisine**. Attention à l'usage des épices. Diète ayurvédique strictement végétarienne. Se régaler de pain indien : *naan*, farine blanche, *roti*, farine complète... A Cochin, le restaurant indien Utsav, au Taj Residency. Le soir, musique classique par trois artistes (*tabla*, *veena*, pot en argile) : exceptionnel. Délicieux dessert du Kerala, le *payasam* (sucre roux, banane, lait, noix, raisins secs).
● **Ayurveda.** La mousson est le meilleur moment pour suivre une cure. Cure de relaxation, 7 jours, au Taj Garden Retreat. Cure de rajeunissement au Taj Residency, à Calicut. Une journée de cure et d'hébergement : 510 francs (78 €) et tarif dégressif ; accompagnant, 160 francs (24 €).
● **Forfaits.** Reconnu comme le meilleur spécialiste de l'Inde et auteur du guide Inde du Sud (Arthaud), Didier Sandman et son équipe de La Route des Indes (7, rue d'Argenteuil, 75001 Paris, tél. : 01-42-60-60-90), préparent des voyages sur mesure adaptés aux goûts de chacun. Pour douze jours au Kerala, compter 16 800 francs (2 561 €), hébergement dans les meilleurs hôtels dont les Taj, vols Air France et liaisons intérieures aériennes et terrestres compris.
● **Lectures**. Le guide Arthaud, subtil, le Guide Bleu (Hachette). *La Médecine traditionnelle de l'Inde, Doctrines prévédique, védique, âyurvédique, yogique et tantrique. Les Empereurs moghols, leurs maladies et leurs médecins*, du docteur Robert Sigaléa (Olizane), un ouvrage essentiel magnifiquement illustré. Plus simple, *Le livre de l'Ayurvéda, le guide personnel du bien-être*, de Judith Morrison (Le Courrier du Livre). *Kérala, Côte des épices,* de Raghubir Singh (Chêne), bonne introduction à cette région. Egalement, *Murs sacrés du Kerala*, de Martine Chemana (CNRS éditions). *Le Dieu des Petits Riens*, d'Arundhati Roy (Gallimard).
● **Renseignements.** Office national indien du tourisme, 13, boulevard Haussmann, 75009 Paris, tél. : 01-45-23-30-45.

Week-end au fil de l'eau à Briare

On était moins friand d'inaugurations tapageuses au XIXe siècle que de nos jours, et le champagne ne coula pas lors de la mise en service du pont-canal de Briare. Un manquement réparé en 1996 avec la célébration, en grand apparat, de son centenaire. Et c'était bien le moins pour saluer ce chef-d'œuvre de l'architecture de fer dont Gustave Eiffel, contrairement à une opinion répandue, ne signa que la maçonnerie. Pionnier des ouvrages d'art à ossature métallique, il doublait d'une prouesse technique – le franchissement de la Loire sur 663 mètres – sa superbe réussite esthétique.

Un autre exploit l'avait précédé au XVIIe siècle : le creusement, de 1605 à 1642, d'un canal de jonction entre la Loire et la Seine. Charles V en avait déjà caressé le projet, qui eut priorité dans la politique de grands travaux d'Henri IV. Et c'est un fin manœuvrier tourangeau de vingt-huit ans, Hugues Cosnier, qui emporta l'adjudication du chantier. Rien de tel que la maquette animée du Musée des deux marines pour comprendre le système de navigation entre les bassins fluviaux voisins : un casse-tête d'ingénierie hydraulique résolu avec génie. Ce joli musée, qui se veut le gardien de la mémoire batelière, renseigne aussi sur l'antagonisme irréductible entre les seigneurs de la Loire et les « routiers » des canaux, deux corporations qui s'exécraient et dont les empoignades homériques faisaient régulièrement intervenir la maréchaussée.

Jusque dans son écusson – où l'on retrouve la Loire, la Seine et le Loing –, Briare est une ville où l'on ne perd jamais le fil de l'eau. Dans la belle lumière balayée de la région, les biefs sont comme autant de voies royales entre leurs berges gazonnées ou plantées de saules et de platanes. Hérons cendrés, judelles et oies de Guinée – trente-huit au dernier recensement ! – y sont à leur affaire durant la journée, les lapins préférant le crépuscule pour y tenir de vastes rassemblements.

C'est encore la Loire qui conduit sur la piste des émaux, l'autre titre de gloire de la cité. Constituée de milliers de tesselles et symbolisant le fleuve de la vie, elle ondoie dans la nef de l'église Saint-Etienne, de style romano-byzantin, entièrement décorée de mosaïques. Un musée retrace l'étonnante carrière de Jean-Félix Bapterosses qui en finança la construction, ayant d'abord dépêché une petite équipe à Istanbul, avec mission de s'y inspirer de Sainte-Sophie. L'invention, en 1844, d'une machine pouvant frapper 500 boutons à la fois lui avait assuré un monopole mondial dans ce domaine, et les myriades d'échantillons exposés ici sont propres à donner le tournis. En 1882, c'est la mosaïque qu'il fit entrer dans l'ère industrielle. Façades et enseignes diaprées de la ville témoignent qu'il n'y fut pas désavoué. D'ailleurs, où ces émaux ne vont-ils pas se nicher ? Les mariniers eux-mêmes leur font un sort, assurant que le lit de la Loire en est tapissé. Une information à ranger, de confiance, parmi les contes et légendes de Briare.

Mirèse Akar

★ Briare est à 150 km de Paris. Un Relais et châteaux avec une excellente table, Les Templiers (tél. : 02-38-31-80-01), à 10 minutes en voiture. Un deux-étoiles au centre-ville, L'Auberge du Pont-Canal (tél. : 02-38-31-24-24). Un restaurant, Le Bord'eau (tél. : 02-38-31-22-29). Le Yoline (tél. : 02-38-37-12-75) propose diverses croisières avec repas. Office de tourisme (tél. : 02-38-31-24-51). Lire : *Briare, un canal, des émaux*, de Jean-Yves Montagu (La Renaissance du Livre).

DÉPÊCHES

■ **NEIGE.** L'hôtel des Dromonts, à Avoriaz, pour fêter sa rénovation, propose, jusqu'au 5 mars, aux skieurs de la mi-semaine (mardi, mercredi et jeudi) un forfait « 4 jours/3 nuits » à 4 600 francs (701 €) pour deux personnes, en demi-pension. Pour la même durée, l'établissement offre aux familles qui y séjournent deux heures avec un moniteur pour découvrir le domaine des « Portes du Soleil ». Renseignements au 04-50-74-08-11.

■ **ÉTATS-UNIS.** La Française des circuits propose des réductions (10 000 francs, 1 525 €, en moyenne, par personne, en chambre double et demi-pension en hôtels de première catégorie) sur quatre des circuits accompagnés nord-américains (côte est avec Toronto, côte ouest, combiné New York/Washington/Louisiane/Floride et Californie) programmés en collaboration avec Air France. Préacheminements gratuits de villes de province desservies par cette compagnie. Ces circuits figurent dans les brochures d'Aquatour, Boomerang, Look Voyages, Rev'Vacances et Starter et sont en vente dans les agences de voyages.

EVASION
Publicités

DirecTours. voyages à la carte sans intermédiaires.
Tous nos prix Etats-Unis sont sortis garantis totalement IMBATTABLES
Brochure gratuite sur demande ou sur
www.directours.com
3615 Directours (2,21 F/mn) et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Elysées Paris 8e.
LIC. 075960001

Marcher 8 j. en Turquie ça requinque et ça coûte 4 350 F (seulement !)
(et il y en a 200 autres comme celà...)
avec NOMADE Aventure
Rens. : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

Marcher 12 j. au Népal ça requinque et ça coûte 7 950 F (seulement !)
(et il y en a 200 autres comme celà...)
avec NOMADE Aventure
Rens. : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

Marcher 8 j. dans le Hoggar ça requinque et ça coûte 5 950 F (seulement !)
(avec vol direct Paris-Tamanrasset !)
avec NOMADE Aventure
Rens. : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

TAMANRASSET
VOLS DIRECTS
au départ de Paris
Les dimanches
4, 11, 18 et 25 mars 01
2 320 F A/R*
Taxes d'aéroport : *220 F TTC
RANDONNÉE DANS LE TASSILI DU HOGGAR
8 jours, pension complète
2 570 F
POINT AFRIQUE
Tél. 01 55 28 39 99
N° Indigo 0 820 830 255
0,78 F TTC la minute
www.point-afrique.com contact@point-afrique.com
Licence FIL n°075 00 00 80 R&R Roche & Réale Conseil

Compagnie Italienne de Tourisme
CARNAVAL DE VENISE
24 au 28 février 2001, à partir de
4 881 F ttc
Hôtel 4* (Lido de Venise)
Prix par personne au départ de Paris comprenant : le vol spécial Paris/Venise/Paris taxes incluses, les transferts aéroport/centre ville/aéroport, le logt. en hôtel 4* base chambre double et petit-déj.
Rens. et inscription au : 08 10 00 70 70
ou dans toutes les agences de voyages
www.citvoyages.com - Email : citvd@citvoyages.com

Club Aventure
RANDONNÉES-VOYAGES
Voyages pour Actifs de Nature
90 pays, 200 itinéraires
CATALOGUE GRATUIT AU
0 803 306 032
www.clubaventure.fr
18 rue Séguier, 75006 Paris
LIC. 075 96 0021

NOUVELLES FRONTIERES
nouvelles-frontieres.fr
les premiers prix
TUNIS 1315 F
BARCELONE 999 F
PORTO 1 086 F
ROME/VENISE 1 126 F
MONASTIR 1 365 F
LA FINLANDE 1 550 F
OUARZAZATE 1 695 F
LES ANTILLES 2 914 F
LOS ANGELES 3 168 F
TAHITI 5 737 F
PRIX TTC PAR PERSONNE
TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES PAYABLES EN FRANCE, SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS
SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE
VOLS ALLER RETOUR DEPART DE PARIS A CERTAINES DATES
c'est l'affaire d'un coup de fil
N° Indigo 0 825 000 825
0,98 F TTC/MN
PAULETTE ASSOCIES LIC. LI 075970049

SKI DE FOND & RAQUETTES
Haut-Jura, 3 h Paris TGV
Yves et Liliane vous accueillent dans une ancienne ferme Comtoise du XVIIe. Grand confort, ambiance conviviale. Table d'hôte, produits maison et régionaux, chambre avec salle de bains + wc. Tarifs selon période : semaine/pers. 2 900 F à 3 500 F tout compris (pension complète + vin au repas, moniteur et matériel de ski...)
☎ 03.81.38.12.51 - LE CRÊT L'AGNEAU - 25650 LA LONGEVILLE

CUBA
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Ile
Programmes à thèmes (cigares, salsa, architecture...), circuit à la carte (location voiture + réservation hôtels), séjours balnéaires (Varadero, Trinidad...)
Pour plus d'information, brochure sur demande
"CUBA TROPICAL"
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12
E-mail : cuba@latitudcuba.com - info@cubatropical.com

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE
APPELEZ LE : ☎ 01.42.17.39.63

Battu par Arsenal, l'Olympique lyonnais poursuit son apprentissage en Ligue des champions

Le seul but du match a été marqué, pour le club londonien, par Thierry Henry

Les « Gunners » d'Arsenal se sont imposés sur la pelouse de l'Olympique lyonnais (0-1), mardi 13 février, pour le compte de la troisième journée de la deuxième phase de la Ligue des champions. Les joueurs de Jacques Santini ont livré un match intense, mais ne sont pas parvenus à marquer. Le seul but du match a été inscrit de la tête par l'attaquant français d'Arsenal Thierry Henry, à la 59e minute.

LYON
de notre envoyé spécial

Un jour peut-être, l'Olympique lyonnais sera un club qui compte sur la carte du football européen.

FOOTBALL

Ce jour-là, l'OL ne laissera pas s'envoler trois points à domicile face à Arsenal, comme ce fut le cas, mardi 13 février, sur la pelouse du stade Gerland, au cours de la troisième journée de la deuxième phase de la Ligue des champions. L'équipe entraînée par Jacques Santini a sans doute disputé l'un de ses meilleurs matches de la saison, se créant un nombre important d'occasions, a priori « suffisant » pour ouvrir la marque à un moment ou à un autre de la rencontre. La quantité d'actions déployées, notamment lors de la première demi-heure, jouée à bâtons rompus par les deux formations, n'y fit rien.

Ce but salutaire, que tour à tour Sonny Anderson, Steve Marlet et Vikash Dhorasoo ont eu au bout de la chaussure ou au coin du crâne, Thierry Henry, lui, ne l'a pas raté. D'un coup de tête sobrement ajusté, l'attaquant français d'Arsenal a expédié le ballon dans les filets du gardien lyonnais, Grégory Coupet, à la 59e minute du match. Le score (0-1) en resta là et les commentaires pouvaient aller bon train dans les travées : c'est bel et bien à leur efficacité que se reconnaissent les grandes équipes.

« Quand on a la chance de compter dans son effectif plusieurs champions du monde et champions d'Europe (les Français Thierry Henry, Patrick Vieira et Robert Pires), *ainsi que des joueurs relativement âgés comme Tony Adams* (trente-quatre ans) *ou David Seaman* (trente-six ans), *on accumule une somme d'expériences qui s'avère être primordiale pour les matches importants comme celui-ci »*, a indiqué Jacques Santini, peu après le coup de sifflet final. Ses joueurs ont, eux, parlé de *« manque de réussite »*, de *« failles dans le réalisme »*, voire d'*« envie de trop bien faire »*.

Tous ont donné rendez-vous pour le match retour, qui aura lieu dans une semaine à Londres. Rétrogradé de la deuxième à la troisième place à la suite de cette défaite, l'OL devra au pire obtenir un nul à Highbury pour conserver une chance de terminer à la deuxième place qualificative du groupe C, la première place ne devant pas échapper au Bayern Munich après sa victoire sur le Spartak Moscou (1-0).

Déçu par le revers de son équipe, Jean-Michel Aulas n'en a pas pour autant boudé son plaisir, mardi 13 février. *« Ce match avait le niveau d'un quart de finale de Ligue des champions »*, s'est consolé le président de l'OL. En tout début de saison, alors que son club s'apprêtait à participer pour la première fois à la plus prestigieuse des coupes européennes, Jean-Michel Aulas avait fixé comme objectif une qualification pour la deuxième phase de l'épreuve.

Cet objectif ayant été atteint, l'homme d'affaires a alors, secrètement, rehaussé ses ambitions, notamment après la large victoire de son équipe obtenue aux dépens du Spartak Moscou (3-0), le 5 décembre à Lyon. Une place en quarts de finale de la Ligue des champions comblerait d'aise, aujourd'hui, le dirigeant lyonnais. Elle consacrerait également un style et des méthodes qui, depuis exactement un an, alimentent la chronique du football professionnel français.

Un jour de février 2000 Jean-Michel Aulas a en effet déclaré la guerre à Noël Le Graët, le président de la Ligue nationale de football (LNF). Il s'est prononcé pour une *« inégalité de l'élitisme »* entre les clubs (*Le Monde* du 29 février 2000) et a rassemblé derrière son nom un courant ultralibéral qui promettait de faire basculer le football français dans l'économie de marché. L'entreprise a réussi. Noël Le Graët a été évincé de la présidence de la LNF au profit d'un pro-Aulas, l'ancien industriel Gérard Bourgoin. Le patron de l'OL a pu alors se concentrer sur son club, étoffant son effectif à la faveur d'un recrutement cohérent.

Emporté par son appétit, Jean-Michel Aulas s'est toutefois laissé aller à quelques dérapages. Les injures proférées, fin novembre, à l'encontre de l'arbitre Bertrand Layec, puis un fax maladroitement envoyé à ce dernier quelques semaines plus tard, ont terni son image de vice-président de la Ligue. Des dissonances se sont également fait entendre dans son propre camp. Plusieurs présidents de club faisant partie de sa mouvance lui en veulent ainsi d'avoir « déclenché» l'affaire des faux passeports en évoquant, le premier, la pseudo-nationalité portugaise de l'attaquant brésilien Alex Dias, à la veille du derby Saint-Etienne - Lyon, début septembre.

Jean-Michel Aulas n'a cure des critiques, et pour cause : le terrain lui donne actuellement raison. Alors que les autres « gros » budgets de première division – Paris-SG, Olympique de Marseille, AS Monaco – traversent, de concert, une saison calamiteuse, l'OL se porte plutôt bien. Cinquième en championnat, à deux points du leader, Lille, l'équipe de Jacques Santini a les préférences des pronostiqueurs pour la course au titre. Elle est également encore engagée en Coupe de France et en Coupe de la Ligue, ce qui lui vaut un calendrier digne d'une équipe de basket-ball américain au moment des play-off. Mercredi 21 février à Londres, c'est de son avenir en Ligue des champions qu'il sera question. L'air de rien, une place parmi les huit meilleurs clubs européens est en jeu.

Frédéric Potet

La fiche technique

LYON - ARSENAL : 0-1

Gr. D - 2e tour de la Ligue des champions
• Stade Gerland, à Lyon ; temps doux ; pelouse très bonne ; 39 500 spectateurs ; arbitre : M. Meier (Suisse.)

BUT
ARSENAL : Thierry Henry (59e)

AVERTISSEMENTS
LYON : **Foé** (29e, jeu dangereux) ; **Müller** (37e, tirage de maillot)
ARSENAL : **Cole** (32e, tacle irrégulier) ; **Adams** (35e, obstruction)

• LES ÉQUIPES

LYON
(**entraîneur :** Jacques Santini) : Coupet • Deflandre ; Müller ; Edmilson ; Bréchet ; Foé ; Violeau, (Malbranque 74e) ; Dhorasoo, (Govou 74e) ; Laigle (Delmotte, 79e) • Anderson ; Malet

ARSENAL
(**entraîneur : :** Arsène Wenger) : Seaman • Dixon ; Grimaldi ; Adams ; Cole • Vieira ; Parlour ; Lauren ; Pires (Ljungberg, 69e) • Kanu (Vivas, 90e) ;

Troisième défaite pour la Lazio Rome

Un penalty inscrit à la dernière minute du match Real Madrid-Lazio Rome par le Portugais Luis Figo a provoqué la troisième défaite (3-2) des Romains en trois rencontres de Ligue des champions. Dernier du groupe D, le club italien, champion d'Italie en titre, est pratiquement éliminé de la course aux quarts de finale, alors que la qualification des Madrilènes est, au contraire, quasi assurée, après cette troisième victoire d'affilée. Dans ce groupe D, les Anglais de Leeds United se sont imposés (2-1) devant les Belges d'Anderlecht, grâce à un but de Lee Bowyer, le jeune attaquant actuellement en procès pour une affaire d'agression raciste. Dans le groupe C, celui de l'Olympique lyonnais, les Allemands du Bayern Munich prennent le large grâce à leur victoire sur le Spartak Moscou (1-0).

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : Laurent Jalabert souffre d'une triple fracture** aux vertèbres lombaires à la suite d'un accident domestique survenu mardi 13 février dans son garage de Veyrier, près de Genève. Hospitalisé, le coureur français ne devrait pas être en mesure de disputer les grandes courses du début de saison.

■ **VOILE : Roland Jourdain (*Sill-Marines-et-La Potagère*) a pris la troisième place** du Vendée Globe, derrière Michel Desjoyeaux et Ellen MacArthur. Le skipper de Quimper est arrivé aux Sables-d'Olonne, mardi 13 février, dans l'après-midi.

■ ***Club-Med* prend ses distances en tête de The Race**. Après 45 jours de course, le catamaran géant de Grant Dalton possédait une avance supérieure à 1 000 milles nautiques sur l'*Innovation-Explorer* de Loïck Peyron, mercredi 14 février.

Le ski nordique français renforce et modernise son Centre national

Cette discipline cherche une nouvelle vigueur

PRÉMANON (Jura)
de notre envoyée spéciale

Etablissement public de formation, d'entraînement et de recherche du ministère de la jeunesse et des sports, le Centre national de ski nordique (CNSN) est le pendant pour les disciplines nordiques de la fameuse Ecole nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) de Chamonix. Mais les anciennes chambrées à huit lits des années 1970 ont été supprimées il y a deux ans pour en faire un endroit plus douillet et convivial. Le CNSN accueille toujours une centaine de personnes, mais par chambres de deux dotées de salles de bains.

Avec l'antenne de Pontarlier – Centre de formation aux métiers de la moyenne montagne – et celle de Chalain – Centre national des sports de plein air —, le CNSN forme le CREPS de Franche-Comté dirigé depuis l'été 2000 par Pierre Oudot. Il est ouvert tant aux équipes sportives en préparation qu'aux stages de formation, ou à la recherche appliquée en relation avec les industriels du ski. Sa situation géographique en moyenne montagne permet de chausser les skis pour les sessions pratiques quotidiennes à la sortie du bâtiment.

Si le centre fonctionne à plein, les équipes nationales n'utilisent encore que trop sporadiquement ses installations : salle de musculation, gymnase, mur d'escalade, sauna, moyens d'analyse informatique du mouvement ou exploration fonctionnelle. A la veille des championnats du monde de ski nordique, organisés à Lahti (Finlande), du 15 au 25 février, et avant les Jeux olympiques de Salt Lake City (Etats-Unis) de février 2002, l'objectif du centre est d'offrir, été comme hiver, les possibilités d'un entraînement de haut niveau ; devenir la base permanente des jeunes espoirs et le point de ralliement systématique des équipes d'élite.

Les installations sont peu à peu mises au goût du jour, et tout devrait être fini à l'été 2002. Au stade des Tuffes, tout proche, l'enneigement est depuis longtemps maîtrisé grâce aux canons à neige. Mais on a innové pour les entraînements d'été en remplaçant le vieux tremplin synthétique fatigué de saut à ski. On a aussi construit une piste de ski à roulettes pour le fond spécial, ou un stand de tir « thermostaté » : sorte de réfrigérateur permettant aux biathloniens de tester leurs réactions et celles de leurs munitions dans des conditions hivernales.

PRÉPARATION MENTALE

Pour le suivi médical, l'accent est mis sur la prévention. Entraîneur de l'équipe masculine de ski de fond spécial pour l'olympiade 1994-1998, Laurent Schmitt est aujourd'hui responsable de la relation entre l'entraînement et la physiologie des athlètes et traque les signes de surentraînement. Les athlètes peuvent effectuer des tests rapides et complets dont ils obtiennent les résultats immédiatement afin de corriger ou d'ajuster leur programme d'entraînement. *« Cela ne remet pas en cause le contenu, mais ça renseigne rapidement l'entraîneur tout en rassurant l'athlète »*, dit Schmitt. En termes de préparation mentale, on tâtonne encore à la suite d'expériences successives en saut à ski au cours desquelles *« des gourous finissaient par prendre la place des entraîneurs »*.

Mais il y d'autres vides à combler : comme celui d'une génération sacrifiée par la suppression des équipes nationales juniors de fond pendant plusieurs années, qui a privé les jeunes d'objectifs accessibles, ou celui d'un réservoir de base limité par le caractère très régional du ski nordique. Le CNSN est déjà un « pôle espoirs » fonctionnant avec le support du lycée local : une alternative mieux adaptée que le lycée d'été d'Albertville, ouvert aux skieurs, mais qui propose aux athlètes des disciplines nordiques une scolarité en été et en automne, durant leur période de préparation intensive. Son extension en « pôle France » offrirait à l'élite du ski nordique moyens et compétences dans un lieu unique.

Patricia Jolly

Des chambres hypoxiques sans utilisateurs

PRÉMANON (Jura)
de notre envoyée spéciale

Quelques tuyaux supplémentaires, des pince-doigts au-dessus des lits pour pouvoir vérifier à tout moment la teneur en oxygène du sang : les six chambres perchées au cinquième et dernier étage du Centre national de ski nordique de Prémanon ne sont pas ordinaires. Elles sont « hypoxiques », capables de reconstituer les conditions artificielles d'un séjour en altitude. Une sorte de machine à laver l'air, située au-dessus des chambres, y recrache de l'air appauvri en oxygène. Une pièce dotée d'écrans et de voyants lumineux, réservée à un médecin, permet de contrôler la situation et d'effectuer les réglages. Elles ont été installées pour la somme de 500 000 francs par la société norvégienne OBP, leader en la matière et dont le patron est membre du Comité national olympique norvégien. Le procédé n'est pas nouveau. Des équipements comparables existent ailleurs, comme dans l'hôtel tenu à Bride-les-Bains (Savoie) par Lionel Laurent, ancien membre de l'équipe nationale de biathlon.

Mais l'initiative du Centre national de ski nordique, inspirée par la réflexion d'entraîneurs de haut niveau, financée par des fonds des conseils général et régional, et mis en place dans un établissement d'Etat au beau milieu des débats sur les dangers de l'utilisation de l'EPO, n'a pas été du goût de Marie-George Buffet.

Selon son entourage, la ministre a « découvert » l'existence de ces installations fin 1999, au moment où elles sont devenues opérationnelles. *« C'est la conséquence de l'autonomie de ces établissements »*, explique son cabinet pour justifier ce surprenant manque d'information.

Depuis leur construction, les chambres hypoxiques de Prémanon n'ont donc jamais servi. *« On sait que ça existe ailleurs,* assure un membre du cabinet, *on sait ce que ça apporte à la performance ; mais personne ne s'est livré à une analyse exhaustive des conséquences négatives de leur utilisation pour l'intégrité d'athlètes. Nous ne voulons pas d'une pratique empirique. Comme avec le problème de la créatine, c'est une mesure conservatoire avant meilleure information, car on est dans le domaine sensible de l'amélioration artificielle de la performance. »*

ASPECTS ÉTHIQUES

Au ministère on reste cependant ouvert. Si, avec une autorité médicale reconnue, le Centre de Prémanon propose un projet scientifiquement validé par des universitaires et des spécialistes de la médecine du sport prenant en compte les aspects éthiques et prouvant que *« l'utilisation des chambres hypoxiques est plus bénéfique que négative »*, le service médical du ministère examinera la question.

L'équipe en place à Prémanon compte bien s'y employer. En attendant, elle dispose de couchages ordinaires supplémentaires lorsque le centre affiche complet, et les chambres hypoxiques servent *« d'appartement témoin »* aux délégations étrangères. Ainsi, les Belges, les Bulgares ou les Américains – qui s'en sont doté en vue des Jeux olympiques de Salt Lake City – les ont déjà visitées.

P. Jo.

Soleil généreux

JEUDI. Les conditions anticycloniques sont toujours bien implantées sur l'Europe de l'Ouest. L'ensoleillement est garanti avec un ciel dégagé sur la plupart des régions dans une atmosphère un peu fraîche. Ce beau temps persiste les jours suivants.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le ciel est dégagé et le soleil radieux. Les températures maximales sont comprises entre 9 et 12 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur le Nord-Picardie et les Ardennes les bancs de brume matinaux sont localement lents à se dissiper. Ailleurs le soleil règne toute la journée. Le thermomètre affiche au plus chaud de la journée de 7 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Des bancs de brouillard se forment sur le plateau lorrain et la plaine d'Alsace au lever du jour. Après leur dissipation, la journée est bien ensoleillée. Les températures maximales s'échelonnent de 9 à 12 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les brouillards matinaux laissent place à un ciel bien dégagé avec du soleil. Sur les Pyrénées et le piémont, les nuages sont nombreux en matinée et persistent localement une bonne partie de la journée; les éclaircies finissent néanmoins par s'imposer. Les températures oscillent de 12 à 16 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Quelques nuages bas sont présents dans les vallées du Massif Central en début de matinée. La journée est agréable avec du soleil. Le thermomètre atteint de 9 à 15 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les nuages présents sur les Pyrénées orientales en début de matinée laissent place rapidement à un ciel dégagé. Ailleurs, il fait très beau. Le vent d'est souffle à 50 km/h près des côtes varoises. Les températures s'étagent de 14 à 17 degrés.

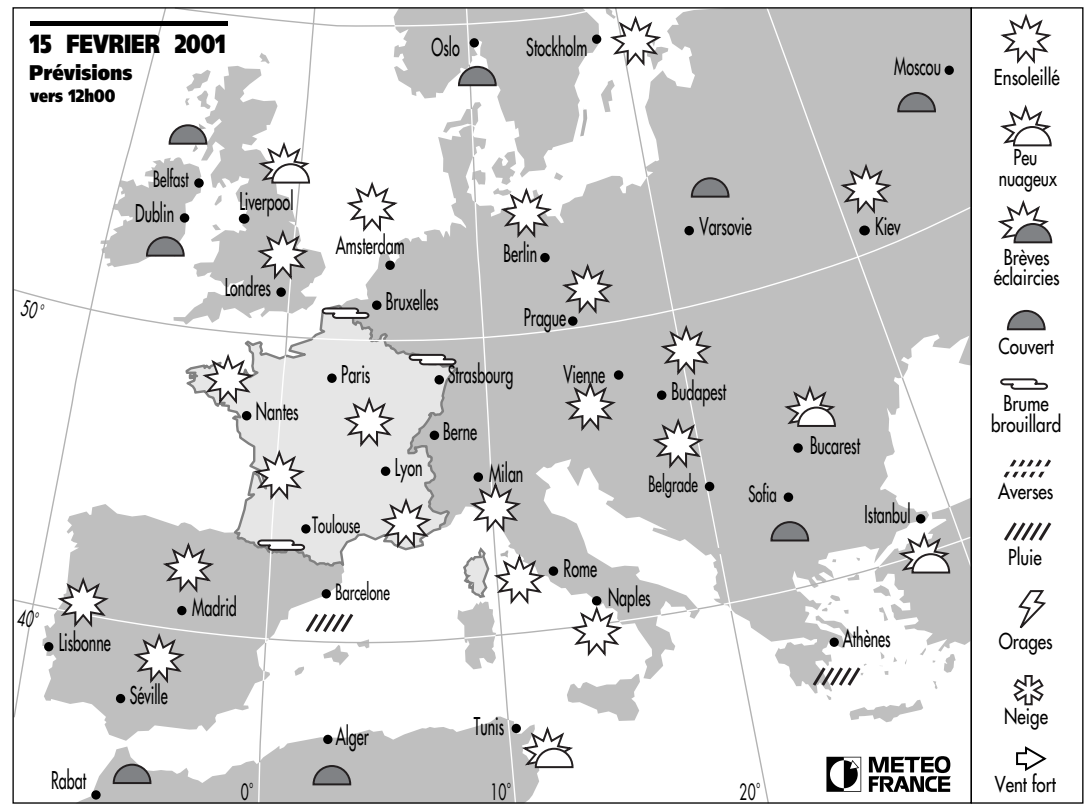

CARNET DU VOYAGEUR

■ **NEIGE.** Le manque de neige a conduit les responsables de la Transjurassienne à annuler cette épreuve de ski de fond prévue le 18 février. Plus de 60 des 76 km du parcours qui relient Lamoura (Jura) à Mouthe (Doubs) sont dépourvus de neige. Depuis sa création en 1979, la course a été annulée trois fois pour les mêmes raisons.

■ **IRLANDE.** Les éliminatoires du Trophée de l'Irlande 2001 auront lieu le dimanche 18 mars, les inscriptions se faisant directement auprès des 77 golfs de l'Hexagone participant à cette compétition. Les finales régionales s'échelonneront d'avril à juin, la finale ayant lieu en Irlande, du 3 au 7 octobre, sur trois parcours (Lahinch, Adare et Woodstock) de la région de Shannon. Un forfait sera proposé aux accompagnants des finalistes par Bennett (tél. : 01-53-99-50-00). Rens. : 01-53-43-12-15.

PRÉVISIONS POUR LE 15 FEVRIER 2001
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	5/15	S
BIARRITZ	4/15	N
BORDEAUX	3/14	S
BOURGES	-1/10	S
BREST	3/9	S
CAEN	4/9	S
CHERBOURG	3/8	S
CLERMONT-F.	1/12	S
DIJON	-2/10	S
GRENOBLE	-1/13	S
LILLE	1/8	N
LIMOGES	1/10	S
LYON	1/12	S
MARSEILLE	4/15	S
NANCY	0/10	N
NANTES	3/10	S
NICE	8/16	S
PARIS	1/10	S
PAU	3/13	N
PERPIGNAN	8/16	S
RENNES	1/10	S
ST-ETIENNE	-1/12	S
STRASBOURG	-1/11	N
TOULOUSE	3/14	S
TOURS	0/10	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/27	C
FORT-DE-FR.	25/28	S
NOUMEA	23/28	S
PAPEETE	24/29	S
POINTE-A-PIT.	23/28	S
ST-DENIS-RÉ.	24/30	S
EUROPE		
AMSTERDAM	4/8	S
ATHENES	5/13	P
BARCELONE	6/12	P
BELFAST	3/8	C
BELGRADE	-3/8	S
BERLIN	-1/5	S
BERNE	-4/11	S
BRUXELLES	4/10	N
BUCAREST	-1/7	S
BUDAPEST	-3/8	S
COPENHAGUE	2/6	S
DUBLIN	3/8	C
FRANCFORT	2/11	S
GENEVE	3/10	S
HELSINKI	-3/5	S
ISTANBUL	4/7	S
KIEV	-5/4	S
LISBONNE	10/16	S
LIVERPOOL	4/6	S
LONDRES	4/7	S
LUXEMBOURG	0/9	S
MADRID	3/12	S
MILAN	3/11	S
MOSCOU	-7/1	C
MUNICH	-3/8	S
NAPLES	7/16	S
OSLO	-3/9	C
PALMA DE M.	5/16	P
PRAGUE	-2/7	S
ROME	4/13	S
SEVILLE	6/18	S
SOFIA	0/3	C
ST-PETERSB.	1/4	S
STOCKHOLM	0/10	S
TENERIFE	11/14	C
VARSOVIE	-2/3	C
VENISE	2/11	S
VIENNE	-3/7	S
AMÉRIQUES		
BRASILIA	18/26	P
BUENOS AIR.	19/29	S
CARACAS	22/26	S
CHICAGO	-7/-4	C
LIMA	20/24	C
LOS ANGELES	6/15	S
MEXICO	8/25	S
MONTREAL	-15/-5	S
NEW YORK	2/9	C
SAN FRANCIS.	7/13	S
SANTIAGO/CHI	15/31	S
TORONTO	-9/-4	C
WASHINGTON	6/15	P
AFRIQUE		
ALGER	6/17	C
DAKAR	17/26	S
KINSHASA	23/31	P
LE CAIRE	9/18	S
NAIROBI	16/26	S
PRETORIA	19/23	C
RABAT	9/16	C
TUNIS	9/18	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	22/30	S
BEYROUTH	12/17	S
BOMBAY	16/29	S
DJAKARTA	25/28	P
DUBAI	16/25	C
HANOI	9/16	S
HONGKONG	12/20	C
JERUSALEM	8/16	C
NEW DEHLI	13/23	P
PEKIN	-5/1	S
SEOUL	-6/-2	*
SINGAPOUR	25/30	P
SYDNEY	20/23	C
TOKYO	0/6	S

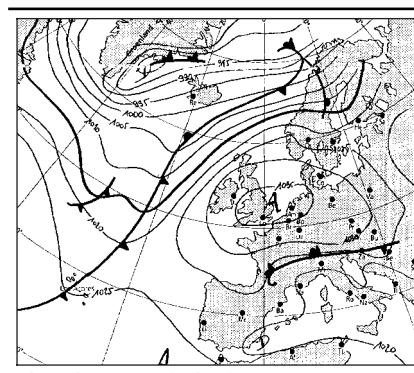

Situation le 14 février à 0 heure TU

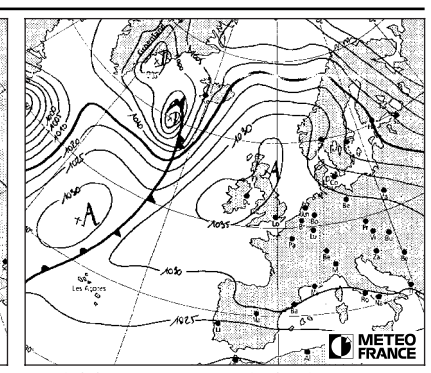

Prévisions pour le 16 février à 0 heure TU

JARDINAGE

Premiers bourgeons dans une petite cité d'altitude en Auvergne

POUR une surprise, ce fut une surprise : des géraniums lierres, des anthémis à peine gelés, juste le bout de quelques branches roussies, des cognassiers du Japon en boutons, en Auvergne, à cinq cents mètres d'altitude ! La petite ville historique de Blesle (Haute-Loire) est pourtant au fond d'une vallée dont les flancs grimpent raide et gardent le souvenir des cultures en terrasse. La vigne a laissé la place à des forêts de chênes, de pins et de sapins dont on ne sait s'ils sont petits parce qu'ils ne sont pas vieux ou si la raison en revient à une terre acide, maigre, peu profonde.

Située à 17 kilomètres de la route de la neige et de grandes et sombres forêts – en partie décimées par la tempête de décembre 1999 –, cette ville médiévale est la patrie de la famille Barrès, qui n'a pas seulement donné un écrivain nationaliste à la France, mais aussi des médecins de campagne et de ville. Elle était aussi la ville de naissance d'Edouard Onslow, peintre talentueux, mort au début du XXe siècle, et neveu de George Onslow, compositeur fêté par Hector Berlioz et auteur d'une œuvre de musique de chambre aussi remarquable que peu jouée de nos jours – si tant est qu'elle l'ait été par le passé. Elle était enfin, jusqu'à la Révolution, un centre religieux important qui a laissé un important bâti depuis le XIIe siècle et un ensemble de maisons à pans de bois datant des XIVe, XVe et XVIe siècles.

Dans la vallée, les noisetiers sont en chatons, les saules à osier ont leurs bourgeons déjà bien gonflés, les rivières dévalent des forêts à l'entour, et ce soleil de février, déjà curieusement chaud, indique que la nature ne va guère tarder à se réveiller. La surprise vient de ce qu'il n'y a aucune différence dans l'avancée de la végétation entre une ville du centre de la France située à 500 mètres d'altitude et une ville de Normandie, à la limite de l'Ile-de-France et de la Picardie !

Théoriquement, il devrait y avoir trois semaines de décalage entre l'Auvergne et la Haute-Normandie, et les géraniums en pot sur les rebords de fenêtre devraient être morts dans ces deux régions.

A Marciac, à quelques kilomètres de là, cinq palmiers de Chine, au tronc protégé par un matelas de paille, font les fiers au milieu d'un rond-point. Aucun palmier dans les jardins des villages, mais quelques magnolias grandifloras dont la taille indique qu'ils n'ont guère plus de trente ans. Ces deux plantes sont souvent associées un peu plus bas vers l'ouest, dans le Lot-et-Garonne, et plus bas encore jusqu'au Pays basque. Pas non plus de lilas des Indes, dont l'écorce blanche qui se desquame est facilement reconnaissable. Bien peu de rhododendrons dans les jardins ; pourtant, le sol, naturellement acide et filtrant, devrait permettre la culture sans problème de ces arbustes calcifuges.

Il semble donc que les jardiniers de ce coin un peu reculé (par ailleurs pas bien riche en pépinières et en jardineries) ont remarqué depuis quelques années que les hivers étaient moins rigoureux qu'ils ne le furent. Ils acclimatent donc comme le font tous les jardiniers et risquent le tout pour le tout.

Autre chose curieuse en ce mois de février : le ciel était totalement dégagé, la lune pleine et la nuit douce. Tout juste si un peu de givre est venu blanchir fugacement les tuiles canal dont sont revêtues les maisons, au moment du lever du soleil. Réchauffement de la planète ? Il semble que oui, même si des hivers très doux ne sont pas si rares que cela, même si un froid terrible peut toujours venir pour rappeler aux jardiniers que le climat commande.

DÉFERLANTE JARDINIÈRE

Un peu plus bas vers l'est, dans la vallée du Rhône, la végétation est en avance dans les cultures fruitières de Provence et du Roussillon, et les arboriculteurs craignent qu'un froid vif ne vienne détruire les fleurs de leurs arbres, puis les jeunes fruits en formation qui ne supportent pas les températures négatives.

On ne leur souhaite pas d'être contraints de sortir le grand jeu, canons à eau, braseros, fumigènes, afin de protéger leur gagne-pain, mais personne ne peut prédire le temps qu'il fera dans quinze jours. On a ainsi vu des gels sévères survenir tard dans la saison, à quelques jours du printemps, voire bien plus tard, en plein mois de mai, en plaine. Et ces gels-là sont meurtriers pour les cultures, particulièrement pour la vigne, qui pousse et fleurit tard. Mais généralement, elle s'en remet, tandis qu'un abricotier, un pêcher dont les fleurs gèlent ne produit pas de fruits pendant l'été qui suit.

Au jardin, une plante qui gèle attriste celui qui l'a planté, mais ce n'est pas bien grave. Il suffit de la remplacer ou d'abandonner ces tentatives excitantes d'acclimatation qui se soldent souvent par l'échec, il faut bien le reconnaître. Pour en revenir à ce petit bout d'Auvergne un peu perdu, encore sauvage malgré des villages édifiés là depuis des centaines d'années, la chose la plus surprenante, finalement, est que les jardins y sont le prolongement naturel de l'environnement.

Certes, quelques tuyas et pyracanthas dans les jardins des maisons neuves sont là, qui rappellent le prêt-à-planter qui a uniformisé le paysage français du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, mais dans l'ensemble les jardins ressemblent à ceux que l'on rencontrait avant la déferlante jardinière de ces vingt dernières années dans les campagnes.

Alain Lompech

Ouvrez les fenêtres

Quelques percées du soleil, au nord ou au sud de la Loire, doivent agir comme des alertes chez tous les jardinier attentifs. Dès qu'il fait beau et qu'il n'y a plus à craindre un grand choc thermique, il faut ouvrir grandes les fenêtres des pièces, des vérandas ainsi que celles des serres froides où ont été remisées avant l'hiver les plantes qui craignent le gel. Ces dernières ont déjà commencé à repousser. Les jours qui rallongent, l'air confiné et la température qui grimpe sous l'effet du soleil ont tendance à les faire s'allonger démesurément.

Les mois de février, mars et avril sont des périodes critiques pour de nombreuses plantes d'orangerie qui repartent en végétation dans des conditions qui ne sont pas toujours bonnes pour elles. C'est donc le moment qu'il faut choisir pour procéder à leur rempotage. Ce que nous ferons la semaine prochaine...

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 039

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

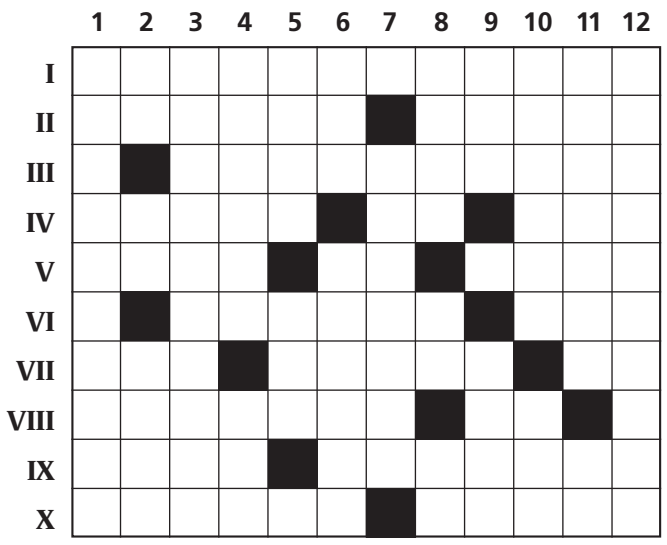

HORIZONTALEMENT

I. Affiche une belle insolence. - II. Que l'on retrouvera dans les airs. C'est dans les fonds qu'il fait des recherches. - III. Mis sur la bande. - IV. Sera moins sec. Travailleur manuel. Donne beaucoup d'informations sur votre compte. - V. Se déplace quand ça va très mal. Aux bouts du précédent. Très fin. - VI. Rencontre réussie. Bon pour le vin mauvais pour un régime. - VII. Dunes sahariennes. Au-dessus des paniers. Lettres du Sahara. - VIII. Fait du surplace. Vient d'avoir. - IX. Obtenu sans effort. Soutient le bâtiment à l'arrière. - X. Femme d'un homme. Hommes sans femme.

VERTICALEMENT

1. Ouvertures sur la voile. - 2. Ouverture sur la gamme. Coule au Nord. On y monte pour donner des coups. - 3. Qui met en chaleur. - 4. Arrivés à destination. Une fois de plus. - 5. Façon de marcher. Le bon moment pour faire selon notre plaisir. - 6. A perdu un E après Maastricht. Sans raison apparente. - 7. Difficile d'y mettre autre chose qu'un oignon. - 8. Bonne mère et femme modèle chez Ramsès. Avancée par un bout. Avancée par l'autre bout. - 9. Rond en attendant les coups. Met en place. - 10. Abris sauvages. L'enfant d'Alfred. - 11. Ouvertures en façade. Dans le coffre. - 12. Ne pèsent pas lourd.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 038

Horizontalement

I. Perturbateur. - II. Adouber. Rusé. - III. Rit. Utile. Et. - IV. Ecus. Adosser. - V. Sulfureuse. - VI. Olé. Adrien. - VII. Le. Tee. Sénés. - VIII. GI. SA. Sets. - IX. Ilote. Ne. Ure. - X. Législatures.

Verticalement

1. Pare-soleil. - 2. Edicule. Lé. - 3. Rotule. Gog. - 4. Tu. SF. Titi. - 5. Ubu. Uae (eau). Es. - 6. Retardés. - 7. Brider. Ana. - 8. Louis. Et. - 9. Tressées. - 10. Eu. Senneur. - 11. Usée. Etre. - 12. Retroussés.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1932

FESTIVAL AU MARTINEZ

Pendant un festival du Club Gallia, qui a eu lieu à l'Hôtel Martinez, le Polonais Uszinski a réussi à faire chuter un contrat de « 4 Piques ».

	♠ V 9 5 ♡ 9 8 6 5 ◇ R V 7 6 ♣ D 4	
♠ D 10 6 2 ♡ 7 3 2 ◇ 10 5 4 ♣ V 9 6	N O E S	♠ 7 ♡ A R D V 4 ◇ A D 8 3 2 ♣ 7 5
	♠ A R 8 4 3 ♡ 10 ◇ 9 ♣ A R 10 8 3 2	

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	2 ♠	3 ♡
4 ♣	passe	4 ♠	contre...

Uszinski, en Ouest a entamé le 2 de Cœur (pair-impair) pour le Valet d'Est qui a rejoué l'As de Cœur. Sud a coupé et a cru bon de tirer As et Roi de Pique (Est n'a pas fourni sur le Roi). Sud a rejoué la Dame, le Roi et l'As de Trèfle sur lequel il a défaussé un Cœur (au lieu d'un Carreau), puis il a continué à jouer Trèfle. *Comment Uszinski a-t-il fait chuter* QUATRE PIQUES ?

Réponse

Il a refusé de couper et, après le sixième Trèfle, la position était :

♠ D 10 ♡ 7	♠ V ♡ 9 ◇ R ♠ 8 4 ◇ 9	♡ R ◇ A D

Sud ne pouvait pas jouer atout et, pour essayer de faire sa dixième levée, il joua le 9 de Carreau. Ouest défaussa alors son dernier Cœur, et Est, après avoir pris le Roi de Carreau avec l'As, a contre-attaqué le Roi de Cœur coupé par Sud et *surcoupé par Ouest avec le 10 de Pique* (tandis que le mort fournissait le 9 de Cœur).

On voit que Sud aurait gagné son contrat s'il avait défaussé un Carreau du mort sur l'un de ses Trèfles puisque, dans la position finale à trois cartes, il n'y aurait plus de Carreau (mais 9 8 de Cœur), et *Sud aurait coupé le 9 de Carreau avec le Valet de Pique sec,* la dixième levée grâce au fameux « coup en passant »...

TOP OU ZÉRO

La donne suivante montre comment on peut réaliser une levée de mieux très bénéfique en tournoi par paires. Cachez au début les mains d'Est-Ouest pour vous mettre à la place du déclarant.

	♠ 3 2 ♡ R 8 2 ◇ 10 8 7 6 4 ♣ D 10 5	
♠ 10 8 6 4 ♡ 7 4 3 ◇ V 9 5 ♣ A R 6	N O E S	♠ A D V 9 ♡ 10 6 ◇ 3 2 ♣ V 9 8 3 2
	♠ R 7 5 ♡ A D V 9 5 ◇ A R D ♣ 7 4	

Ann : E. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	–	passe	1 ♡
passe	2 ♡	passe	4 ♡...

Ouest a entamé l'As de Trèfle pour le 2 d'Est et a contre-attaqué le 3 de Cœur pour le 2 et le 10 second d'Est. *Comment Sud a-t-il fait onze levées* (une de mieux) au contrat de QUATRE CŒURS quelle que soit la défense ?

Note sur les enchères

Dès que Nord a pris la décision de soutenir à « 2 Cœurs » (car on n'aime guère passer dans ce genre de situation), Sud a pu conclure à « 4 Cœurs ».

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : **Dominique Alduy**
Directeur général : **Stéphane Corre**
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

MUSIQUE **Le chef d'orchestre Christoph Eschenbach dirige l'Orchestre de Paris depuis septembre 2000. Dans un entretien au *Monde*, il évoque les problèmes de la future grande salle de concert parisienne. Il milite pour qu'elle soit construite à la Cité de la musique et se dit confiant quant à sa réalisation. ● APRÈS AVOIR transfiguré l'Orchestre de Houston (Texas), il vient d'accepter le poste de directeur musical de l'Orchestre de Philadelphie, où il prendra ses fonctions en 2003. Il lui faudra alors choisir entre ses multiples activités en Allemagne (l'orchestre de la NDR de Hambourg) et aux Etats-Unis. ● TRAVAILLEUR BOULIMIQUE, pianiste magnifique, ce musicien né en Allemagne surprend aussi par sa chaleur et son humour. ● L'ORCHESTRE DE PARIS, qu'il dirige aujourd'hui, est un des fers de lance du projet Berlioz 2003, trois ans de festivités en hommage au compositeur français né en 1803.**

Les attentes et les ambitions parisiennes de Christoph Eschenbach

Courtisé par les plus grandes formations mondiales, le nouveau directeur musical de l'Orchestre de Paris partage son temps avec Hambourg et ses autres fonctions en Allemagne et aux Etats-Unis. Pour « Le Monde », il évoque le projet de nouvelle salle parisienne et sa boulimie de travail

***DIRECTEUR MUSICAL** de l'Orchestre de Paris depuis septembre 2000, le chef d'orchestre et pianiste allemand Christoph Eschenbach évoque pour* Le Monde *ses projets, les problèmes de la future grande salle de concert parisienne et le partage de son emploi du temps.*

« Le sujet d'actualité le plus brûlant vous concernant est celui de la salle de concert qui sera affectée à l'Orchestre de Paris. Quel est votre point de vue ?

– Il est essentiel que l'on construise une grande salle symphonique à Paris, qui est l'une des rares villes au monde à ne pas être dotée d'un véritable auditorium vaste et moderne, avec des aménagements, des loges, des dégagements qui facilitent la vie des musiciens. Je rentre de Madrid, où j'ai dirigé à l'Auditorium national : une salle splendide ! Mais il devra s'agir d'une salle construite selon le principe de l'auditorium actuel de la Cité de la musique, qui est merveilleux, où l'acoustique et le plateau seront également modulables, où l'on pourra jouer un quatuor à cordes avant une grande œuvre symphonique.

– Vous militez donc pour qu'elle soit construite à La Villette et non au Théâtre de la Gaîté-Lyrique ?

– Bien entendu. La Gaîté-Lyrique, même aménagée, sera trop petite. Il faut des espaces et une flexibilité qui soient en rapport avec la manière dont se donnent les concerts aujourd'hui, dont ils se donneront demain. Il ne faut plus construire de salles sur les modèles d'il y a cent ou cinquante ans que sont la Gaîté-Lyrique et la Salle Pleyel.

– N'avez-vous pas été déçu par le vague des déclarations de Catherine Tasca concernant la construction de cette salle, remise à *« un horizon plus lointain que prévu »*, lors de sa conférence de presse du 29 janvier ?

– Je ne peux pas croire qu'on laisse passer une telle occasion. Certains pensent que rien ne sera décidé avant l'élection présidentielle, ce qui serait catastrophique. Je pense, au contraire, qu'après les élections municipales les perspectives seront plus claires et que les dirigeants politiques pourront s'engager. Mais je ne doute pas de la volonté de la ministre de la culture et du premier ministre de s'engager pour le projet de grande salle à la Cité de la musique.

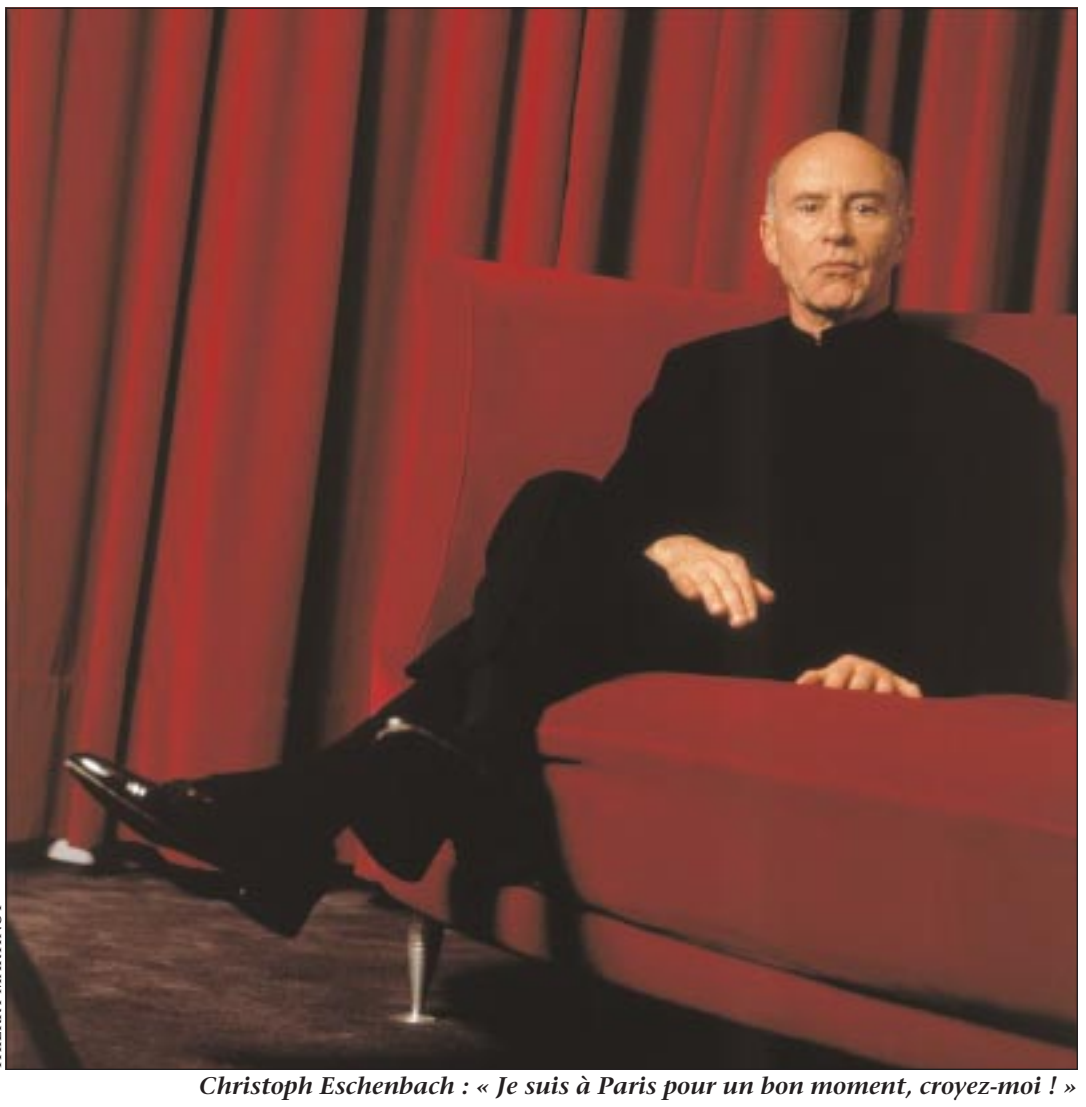

THIERRY MARTINOT

Christoph Eschenbach : « Je suis à Paris pour un bon moment, croyez-moi ! »

– Vous croyez aux engagements des dirigeants politiques français, alors qu'ils se sont si souvent dédits par le passé, y compris à propos de l'Orchestre de Paris, dont la résidence au Théâtre du Châtelet était pourtant signée ?

– Je suis confiant, mais il est certain que la salle de substitution que nous avons choisie, le Théâtre Mogador, puisque la Salle Pleyel ferme pour travaux, n'est qu'une solution provisoire. J'espère que les travaux que nous allons faire à Mogador améliioreront l'acoustique actuelle, trop sèche. Mais il n'est pas question d'y passer plus de cinq ans.

– Vous venez de signer un contrat avec l'Orchestre de Philadelphie, mais il était question que vous succédiez à Kurt Masur à l'Orchestre philharmonique de New York. Y a-t-il eu des tractations entre vous et la direction de l'orchestre ?

– Oui. J'ai récemment dirigé l'orchestre, et cela s'est très bien passé. Puis j'ai rencontré à deux reprises son conseil d'administration. Tout était en bonne voie, lorsqu'a été évoquée la fermeture pour travaux de l'Avery Fischer Hall, la salle attitrée de l'orchestre. Cela m'a rappelé des problèmes que je connais trop à Paris. Parallèlement, l'Orchestre de Philadelphie me proposait de devenir son nouveau directeur musical, à partir de 2003. Ce qui m'a convaincu, outre qu'il s'agit d'un des meilleurs orchestres au monde, c'est qu'on y construit un complexe de deux salles de concert, une salle de musique de chambre et une salle symphonique, avec le concours de l'excellent acousticien Russell Johnson. Elles seront inaugurées à la fin 2001.

» C'est exactement le modèle que je souhaiterais pour Paris, à la Cité de la musique de La Villette. Nous pourrions organiser davantage d'actions pédagogiques envers les jeunes publics. Et il est à La Villette, ce jeune public, beaucoup plus que rue du Faubourg-Saint-Honoré, où se trouve la Salle Pleyel ! Décidément, tout milite pour la Cité de la musique.

– Quelle est votre opinion sur la situation des jeunes chefs français qui n'ont qu'assez peu accès aux institutions, donc rarement l'occasion de diriger après leurs études ? Pensez-vous pouvoir faire quelque chose pour eux ?

– Il est vrai qu'en Amérique le principe systématique de l'*assistant conductor* et de l'*associate conductor* permet de former de jeunes chefs d'orchestre. Je n'ai jamais interdit mes répétitions à quelque jeune chef que ce soit, et beaucoup venaient y assister, à l'Orchestre de Houston. Cela dit, apprendre à diriger, ce n'est pas tant acquérir une gestique que la manière de faire travailler un orchestre, de gérer le temps et l'énergie d'une répétition. Cela, on peut l'apprendre en observant.

– Votre répertoire est très vaste, vous dirigez beaucoup d'œuvres contemporaines, sans reprendre forcément vos programmes d'une ville à l'autre dans le cours de la saison...

– Oui, c'est du travail, beaucoup de travail. En six semaines, j'ai enregistré un disque de la musique de Matthias Pintscher, un compositeur qui, selon moi, n'est pas loin d'être génial... Puis un programme autour de la mort avec la merveilleuse dernière pièce de Gérard Grisey, *Quatre chants pour franchir le seuil,* et *Mystère de l'Instant,* d'Henri Dutilleux, un grand compositeur dont je ne connais rien de secondaire. Puis la *Cinquième Symphonie* de Mahler, avec le *Concerto pour clarinette* d'Eliot Carter, le *Requiem* de Verdi et la *Missa Solemnis d*e Beethoven, sans compter un concert Messiaen-Bartok à deux pianos à la Cité de la musique, le 18 février.

» Mais figurez-vous que j'aime le travail. Souvent, je me retrouve assis par terre, sur la moquette de ma chambre d'hôtel, la nuit le plus souvent, car je dors assez peu, à feuilleter ces grandes partitions nouvelles. J'y consacre beaucoup de temps. Mais, d'une certaine manière, le fait de ne pas avoir de famille me permet de me consacrer à 100 % à ce métier que j'adore.

– Pourquoi dirigez-vous si peu d'opéras ?

– Un problème de temps, probablement, mais aussi parce que je veux qu'une production d'opéra soit un spectacle parfait et total. Je ne peux me sentir bien que si je m'entends avec le metteur en scène, si le choix des chanteurs est fait en commun avec lui. Je prépare *Don Giovanni*, avec le metteur en scène Peter Stein, pour le Lyric Opera de Chicago, en 2004, mais cela fait déjà deux ans qu'on se parle, qu'on échange des idées sur cette production ! Il n'y a que dans ces conditions que j'ai envie de faire de l'opéra, à raison d'une production par an. *Arabella,* au Met, cette année, sera la dernière reprise que je ferai.

– Une question bêtement pratique : où vivez-vous, où se trouve votre stock de partitions ?

– En ce moment, elles sont enfermées dans des malles, sur un bateau, en plein Atlantique, à moins qu'elles soient déjà parvenues au Havre. Je les ai déménagées de Houston, qui était mon point de chute depuis plusieurs années. Elles seront désormais à Paris, où j'aurai dans quelques jours un domicile très beau, actuellement en travaux, même s'il me faudra aussi prendre un appartement à Philadelphie.

– Vous vous installez donc à Paris pour de bon et pour quelques années... Mais qu'allez-vous faire de vos autres activités de directeur des festivals de Ravinia, du Schleswig-Holstein, de l'Orchestre de la NDR de Hambourg ?

– Il est certain qu'à partir de 2003, date à laquelle je prendrai la direction de l'Orchestre de Philadelphie, je devrai faire des choix. Il est, hélas ! un peu tôt pour que je vous dise en quoi ils consisteront exactement. Mais je suis à Paris pour un bon moment, croyez-moi ! Et ne me prenez pas pour un opportuniste si je vous assure de ma francophilie profonde... »

Propos recueillis par Renaud Machart

L'orchestre de Paris et la BNF s'attellent au projet Berlioz 2003

EN 1969, la France – un peu –, les pays anglo-saxons – beaucoup –, célébraient le centenaire de la mort d'Hector Berlioz (1803-1869). La maison de disques Philips publia alors de nombreux enregistrements dirigés par le chef britannique Colin Davis, qui firent beaucoup pour la connaissance de la musique du compositeur, alors que les Français, hier comme aujourd'hui, méconnaissaient, voire méprisaient, l'essentiel de son œuvre – à l'exception des « succès » que sont la *Symphonie fantastique, Harold en Italie, Les Nuits d'été* et *La Damnation de Faust.* Les éditions allemandes Bärenreiter lançaient les premiers volumes d'une édition complète dont 19 tomes sur 26 sont parus (elle devrait être complétée en 2003) tandis que les Français s'occupaient de l'œuvre littéraire profuse de Berlioz.

Pour 2003, bicentenaire de la naissance de Berlioz, l'Orchestre de Paris et la Bibliothèque nationale de France (BNF) se sont associés pour rendre un plus digne hommage au compositeur. Digne jusqu'au point de prévoir de saluer en grande pompe musicale l'entrée au Panthéon de ses cendres. Le projet a été combattu par certains, notamment le musicologue français Joël-Marie Fauquet. Celui-ci écrivait dans une tribune libre (*Le Monde* du 22 février 2000) : *« Apparemment, il semble logique que le musicien qui incarne le mieux l'esthétique du grandiose avec des musiques commandées ou inspirées par le pouvoir sous quatre régimes différents connaisse une telle consécration. Il n'en reste pas moins vrai que le Panthéon est dédié depuis 1885 à la seule mémoire des grandes figures de la République. Ce qui implique qu'on s'interroge sérieusement sur l'attitude politique de celui qu'on choisit d'y faire entrer* (...). *Celui qui a orchestré* La Marseillaise *dans l'exaltation toute romantique que déclencha chez lui les Trois Glorieuses est le même qui, dans ses écrits, a toujours exprimé son hostilité à la République. »*

SOUS LA BANNIÈRE FRANÇAISE

Bien heureusement, le Comité Berlioz, présidé par Jean-Pierre Angrémy, président de la BNF, ne se contente pas de cette seule action purement symbolique. Sa mission a été ainsi définie : *« Etre le guide et le conseil scientifique des différents événements qui composent Berlioz 2003, programmation, colloques, rencontres, expositions.* (...) *Réfléchir sur les moyens les plus adaptés aujourd'hui pour réussir à mobiliser le public le plus large possible.* (...) *Être un foyer, un point de référence vers lequel convergeront toutes les informations relatives aux projets conçus de par le monde pour célébrer Berlioz. »*

Le Comité Berlioz 2003 est composé de sommités internationales, dont les musicologues David Cairns et Peter Bloom, Hugh Macdonald (qui dirige l'édition Bärenreiter), mais aussi les Français Yves Gérard, Pierre Citron, Gérard Condé, Jean Mongrédien ou Rémy Stricker. *« Nous sommes organisés en comités spécifiques : la programmation (le comité auquel j'appartiens), les expositions et les CD-ROM, les colloques et publications (dont le* Dictionnaire Berlioz*, en préparation), le site Internet, l'audiovisuel et les événements spéciaux (concours, master-classes, dont celles de Régine Crespin). »*

C'est la secrétaire générale, Cécile Reynaud, chargée de mission au département Musique de la BNF, qui coordonne les activités du comité, lequel se réunit deux fois l'an. *« La surprise*, dit Cécile Reynaud, *c'est que tous ces musicologues et spécialistes d'horizons divers s'entendent parfaitement bien, il n'y a pas de querelles de clochers, de rivalités entre spécialistes ou entre organisations de colloques. Et les étrangers jugent tout à fait naturel que cet hommage soit placé sous la bannière française. »*

Les festivités lancées en février 2000 ont surtout débuté avec les représentations des *Troyens* au Festival de Salzbourg, pendant l'été 2000 (*Le Monde* du 26 juillet 2000), avec la participation remarquée de l'Orchestre de Paris. Le projet Berlioz 2003 fait la part belle à la formation parisienne à laquelle Berlioz légua – du moins à son ancêtre, la Société des concerts du Conservatoire – des manuscrits, aujourd'hui déposés à la BNF : concerts, tournées, commandes à de jeunes compositeurs travaillant *« à partir de concepts berlioziens : spatialisation du son, importance du timbre »* (Martin Matalon, Ivan Fedele, James Dillon, Marco Stroppa, Philippe Manoury).

Les quatre saisons imaginées par la direction de l'orchestre sont placées sous quatre bannières emblématiques : Berlioz et le thème de Faust (1999-2000), Berlioz, Lord Byron et l'Italie (2000-2001), Berlioz et Shakespeare (2001-2002), Hector Berlioz, musicien officiel du Second Empire (2002-2003).

R. Ma.

Les prochains concerts de l'Orchestre de Paris

● **Le 15 février**, Salle Pleyel, à 20 heures : *Harold en Italie, Symphonie fantastique,* d'Hector Berlioz, par Tabea Zimmermann (alto), Orchestre de Paris. *Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Tel. : 0825-000-821. De 90 F à 350 F.*

● **Le 1er mars**, Théâtre du Châtelet, à 20 heures : *Sur départ, d'Arthur Rimbaud,* de Matthias Pintscher (création française), *Symphonie n° 2*, de Christopher Rouse, *Concerto pour violon et orchestre,* de Marc-André Dalbavie (création française), par Eiichi Chijiiwa (violon), technique Ircam, chœur de chambre Accentus, Orchestre de Paris. *Théâtre du Châtelet, place du Châtelet, Paris-1er. Tél. : 01-40-28-28-40. De 50 F à 250 F.*

● **Les 7 et 8 mars**, Salle Pleyel, à 20 heures : *Ouverture de Benvenuto Cellini, Les Nuits d'été, Ouverture du Carnaval romain,* d'Hector Berlioz, *Symphonie italienne,* de Felix Mendelssohn. Par Susanne Mentzer (mezzo-soprano), Orchestre de Paris.

Un musicien inspiré partagé entre l'Europe et les Etats-Unis

PORTRAIT

Il est passé du clavier au podium de chef d'orchestre en menant une carrière prudente

IL FUT PENDANT des années l'étoile montante du piano chez Deutsche Grammophon, qui lui fit enregistrer beaucoup de disques, des concertos avec Karajan, une intégrale des sonates de Mozart, de la musique à quatre mains avec Justus Franz, l'intégrale des Lieder de Robert Schumann avec Dietrich Fischer-Dieskau. Puis, discrètement, Christoph Eschenbach est passé du clavier au podium de chef d'orchestre, en menant une carrière prudente, en s'attachant, de 1988 à 1999, à l'Orchestre symphonique de Houston. A l'abri des regards, il a fait de cet orchestre mineur l'une des meilleures formations nord-américaines, ainsi qu'en témoignent les nombreux disques qu'il a enregistrés avec lui, pour Virgin Classics, Koch international et BMG essentiellement.

Aujourd'hui, à soixante ans (il est né à Breslau, en Allemagne, le 20 février 1940), Christoph Eschenbach dirige beaucoup et partout : en tant que directeur musical (Orchestre de Paris depuis cette saison et pour trois ans, Orchestre de la NDR de Hambourg depuis 1998), en tant que chef invité (par les meilleurs orchestres européens et américains), en tant que responsable artistique de festivals (Ravinia, près de Chicago, Schleswig-Holstein). Il joue toujours du piano, magnifiquement (il accompagne les chanteurs, les chambristes, joue à deux pianos avec son complice Tzimon Barto), avec une sonorité, une ligne, un *sostenuto* qui disent, en quelques instants, le musicien intimement inspiré qu'il est. Travailleur boulimique, cet homme aux apparences de clergyman austère soigne tout ce qu'il touche et surprend par sa chaleur et son humour.

L'Orchestre de Paris l'a voulu, et l'a obtenu. New York l'a courtisé, mais il a choisi Philadelphie. Douze semaines à Paris et douze semaines à Philadelphie, en tant que directeur musical de chacune de ces deux formations, l'obligeront bientôt à choisir. Lâchera-t-il son orchestre hambourgeois à l'issue du contrat, comme il est prévisible qu'il le fasse, ou les atermoiements des puissances publiques françaises concernant la construction de la grande salle de concerts promise à la Cité de la musique le lasseront-ils ?

L'Etat et le ministère de la culture auraient tort de négliger l'urgence de ce problème et de minimiser la patience d'un chef prêt à donner beaucoup à Paris, mais qui pourrait manquer cruellement à la capitale et à la vie musicale française si celle-ci ne faisait pas ce qu'il faut pour le garder.

R. Ma.

Les Victoires de la musique se réforment pour mieux rassembler

La seizième édition consacrée aux variétés aura lieu samedi 17 février

TOUT n'est pas encore totalement calé au sein de l'association des Victoires de la musique, mais, à l'évidence, la seizième édition de cette cérémonie de récompenses devrait pouvoir afficher sa sérénité rassembleuse le 17 février à l'Olympia, pour la soirée consacrée aux variétés, diffusée en direct sur France 2, après celle des Victoires classique, qui s'est tenue à la Cité des congrès de Nantes, lundi 12 février.

Le nouveau président pour deux ans de l'association type loi 1901, Marc Thonon, producteur et fondateur de la compagnie phonographique Atmosphériques (Louise attaque, Tahiti 80, Ignatus...), résume la méthode qu'il a employée : *« J'ai appelé les professionnels du disque et du spectacle pour leur demander ce qu'ils aimeraient voir changer. »* Vue du côté des spectateurs de ce qui est avant tout un programme de variété télévisé, la « grande famille » des Victoires ne se conçoit qu'en embrassades et congratulations. Et même si la cérémonie est parfois ponctuée d'un petit dérapage – artiste grognon ou provocateur, apostrophe à un ministre ou à la profession, intervention devenue rituelle d'un corps de métier qui profite de cette audience inespérée... –, tout peut finir par des chansons. Mais, en coulisse, les Victoires ont vécu quelques crises d'identité et ont été marquées par des dissensions au sein de la filière musicale.

En 1996, l'« affaire Stephend », gagnante de la catégorie « Révélation », avait décrédibilisé le sérieux des Victoires. En 1999, les producteurs de disques et des syndicats de musiciens associés à la Spedidam (société gérante des droits voisins des interprètes) ne s'étaient pas entendus sur les modes et les taux de rémunérations des musiciens, entraînant la démission de Laurence Le Ny, alors présidente de l'association et directrice générale de WEA. Le ministère de la culture avait dû intervenir et avait nommé un médiateur, Jacques Renard. Quant à l'édition 2000 des Victoires, elle avait pu finalement avoir lieu grâce à l'insistance du ministère, quelques bonnes volonté et les talents de diplomate du délégué général, Enrico Della Rosa. A ce jour, seuls quelques importants producteurs de spectacles n'ont pas souhaité revenir au conseil d'administration et à l'organisation des Victoires.

QUEL COLLÈGE DE VOTANTS ?

Si des aménagements ont été effectués cette année, afin de *« rendre la manifestation et l'émission plus lisibles »*, selon Marc Thonon – vote en un tour ; création de trois prix au sein de la catégorie « Découverte » (artiste, scène et album) ; remplacement de la catégorie « Groupe rock » par « Album rock » ; vote du public pour le « Site Internet » et la « Chanson de l'année », création de la Victoire « Artiste sans frontières » –, il n'est pas question de remplacer le système français, avec un collège de votants émanant de l'ensemble des professionnels du secteur, par un modèle plus restrictif à l'anglo-saxonne. En Grande-Bretagne, les Brit Awards sont ainsi attribués par les producteurs de disques et les journalistes, sans participation des artistes, tandis qu'aux Etats-Unis, pour les Gramy Awards, seuls votent les créateurs et exceptionnellement des directeurs artistiques dont le rôle est avéré.

Avec ses collèges de 2 661 inscrits pour la variété et de 1 847 inscrits pour le classique et le jazz, les Victoires de la musique permettent ainsi aux artistes-interprètes, éditeurs, auteurs-compositeurs, producteurs de disques, agents artistiques, disquaires, techniciens, critiques musicaux ou programmateurs à la radio et à la télévision de participer aux votes.

Pour autant, tous n'utilisent pas dans les mêmes proportions cette faculté. Et en premier lieu les artistes, qui, en particulier dans la variété, boudent le vote aux deux tiers. *« A nous de les réintéresser,* scande Marc Thonon. *Le fait que les prestations soient diffusées en direct, avec un bon son, est un point très positif pour les Victoires. Depuis quelques années, les grandes stars sont revenues, dans la salle, mais aussi sur scène. »* L'autre point noir du vote tient à la participation des producteurs de spectacle, eux aussi abstentionnistes aux deux tiers. *« Ils sont sur le terrain toute l'année. Certains ne sont pas convaincus de l'impact d'une Victoire, qui récompense un spectacle ou une tournée qui est terminée. Nous en sommes à une phase d'observation de leur part. »*

Le retour des Victoires à l'Olympia est un point positif. Le rapport salle-scène y est idéal, le lieu a une histoire que le Zénith de Paris ne peut offrir. Il reste que la relation entre le monde de la musique et celui de la télévision nécessite encore des aménagements. En premier lieu, ne plus revoir les numéros de présentateurs occupés à défendre leur territoire, ce qui, le 11 mars 2000, avait alourdi la soirée. Pour cela, l'Amérique des Gramy a encore des leçons à donner. Il reste aussi que l'image de Victoires œcuméniques pâtit encore de la séparation entre la variété, d'une part, et le classique et le jazz, d'autre part.

Sylvain Siclier

THIERRY MARTINOT

Le chef d'orchestre Marc Minkowski a reçu deux Victoires de la musique classique, lundi 12 février, à Nantes.

Le palmarès des 8es Victoires du classique et du jazz

● **Victoire d'honneur** à Jacques Chancel, *« pour son action en faveur de la musique classique à la télévision et à la radio »*, et à l'Orchestre national des Pays de la Loire et à son directeur musical, Hubert Soudant, qui assuraient les interventions orchestrales de la soirée.
● **Orchestre de l'année :** les Musiciens du Louvre - Grenoble, Marc Minkowski (direction).
● **Musique de chambre instrumentale et vocale** : les Talens Lyriques, Christophe Rousset (direction).
● **Soliste instrumental :** Roger Muraro (piano).
● **Artiste lyrique :** Patricia Petibon (soprano).
● **Nouveau talent (vote des téléspectateurs) :** Gautier Capuçon (violoncelle).
● **Production lyrique :** *La Belle Hélène*, de Jacques Offenbach, au Châtelet à Paris, Laurent Pelly (mise en scène), Marc Minkowski (direction).
● **Création musicale contemporaine :** *Kientzy Loops*, de Tom Johnson.
● **Enregistrement classique** : le récital d'airs de Mozart par Natalie Dessay (soprano), l'Orchestre de l'Age des Lumières, Louis Langrée (direction) (Virgin Classics).
● **Album jazz :** *Front Page*, par Bireli Lagrene (guitare), Dominique Di Piazza (basse) et Dennis Chambers (batterie) (Universal Jazz).
● **Découverte jazz :** Saint-Germain.

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : les nominations aux Oscars, qui seront remis le 25 mars au Shrine Auditorium de Los Angeles,** en Californie, ont été annoncées le 13 février et favorisent les films *Gladiator,* de Ridley Scott (douze nominations) et *Tigre et Dragon,* d'Ang Lee (dix nominations). Le réalisateur américain Steven Soderbergh est nommé quatre fois pour ses longs métrages, *Erin Brokovich* et *Traffic*, retenus dans la catégorie meilleur film et meilleur réalisateur. *Chocolat,* de Lasse Hallström, est nommé deux fois, meilleur film et meilleure actrice pour le rôle de Juliette Binoche qui devra rivaliser avec Julia Roberts *(Erin Brokovich)*, Joan Allen *(The Contender),* Ellen Burstyn *(Requiem for a Dream)* et Laura Linney *(You Can Count on Me)*. Russell Crowe *(Gladiator)* sera opposé à Tom Hanks *(Seul au monde),* Ed Harris *(Pollock)*, Javier Bardem *(Before Night Falls)* et Geoffrey Rush *(Quills)* pour l'oscar du meilleur acteur. *Le Goût des autres*, d'Agnès Jaoui, a été retenu pour l'oscar du meilleur film étranger, comme le film belge *Tout le monde célèbre*, de Dominique Deruddere.

■ **L'Union des producteurs de films (UPF) réagit à la prise de contrôle de RTL par le groupe Bertelsmann** et des conséquences que celle-ci pourrait avoir sur la chaîne M 6. Selon l'Union, cette opération provoque *« un bouleversement majeur dans le paysage audiovisuel français en cassant l'équilibre qui avait jusqu'ici pré valu dans les principaux médias français, entre les opérateurs européens et nationaux ».*

■ **THÉÂTRE : les Journées de Lyon des auteurs de théâtre** organisent leur douzième concours de pièces de théâtre ouvert aux auteurs d'expression française présentant des textes originaux qui n'ont jamais été joués ni publiés. Les textes doivent être envoyés en double exemplaire dactylographié aux Journées de Lyon des auteurs de théâtre, avant le 1er avril. Adresse : Médiathèque de Vaise, place Valmy, BP 9064, 69009 Lyon.

Le cinéma de plus en plus passé en revues

Dossiers, partis pris, hors-séries... les publications spécialisées se multiplient

IL NE FAUT PAS confondre la revue *Les Cahiers de la Cinémathèque* avec la revue *Cinémathèque*. Cette dernière, publication de haute ambition esthétique et de grande qualité de fabrication, éditée par la Cinémathèque française, serait menacée de disparition par son nouveau président, Jean-Charles Tachella. La première, en revanche, publication de l'Institut Jean-Vigo à Perpignan, se porte comme un charme. Elle vient de publier son n° 71, intitulé « Cinéma ouvrier en France ». Issues pour l'essentiel du colloque organisé par l'Institut sur le même thème, les contributions qu'il réunit examinent à la fois le sens même de l'expression qui lui sert de titre, les pratiques cinématographiques d'organisations socio-politiques et les formes esthétiques inspirées par ce thème.

L'ensemble complète utilement le travail récemment produit par l'excellente revue *Images documentaires,* dont le n° 37-38 était consacré au thème voisin de la « parole ouvrière ». Focalisé sur le « documentaire » – terme plus que jamais soumis à questionnement –, il ne se limite pas au seul cadre français, même si en ressortissent l'expérience du groupe Medvedkine, inspiré par Chris Marker au tournant des années 1960-1970, et l'importante production d'images ayant accompagné les grèves de 1995, qui avait fait l'objet d'un colloque à Lussas en 1996, dont les actes sont ici publiés.

Le cinéma inspire les éditeurs et les rédacteurs, sinon toujours les lecteurs, le nombre de publication ne cessant d'augmenter. Janvier 2000 a vu naître, du côté de Lyon, un nouveau mensuel, *Félix*, qui se présente comme *« ne prétendant ni à la rigueur intellectuelle des revues ni à l'exhaustivité des magazines, mais avide d'affirmer ses choix... »* En tête de ceux-ci se trouve apparemment *Sous le sable*, de François Ozon, Charlotte Rampling figurant en couverture.

DÉFRICHER LES CONTRE-ALLÉES

La même photo ou presque (l'actrice ayant entre-temps fermé les yeux) se retrouve à la « une » du n° 16 de *Repérages*. Celui-ci annonce son passage au rythme mensuel, après avoir été d'abord trimestriel puis bimestriel. A rebours de sa jeune consœur lyonnaise, cette publication a pris grand soin depuis sa naissance de ne pas afficher de goûts très affirmés, au risque de pâtir d'une image un peu confuse. Ce sont ses dossiers – celui-ci consacré au thème de l'addiction –, de Guitry à Ferrara *via* Chabrol, Blake Edwards et Barbet Schroeder, qui constituent sa singularité.

La singularité de *La Lettre du cinéma* tiendrait d'abord, quant à elle, à la pugnacité des partis pris affichés, en même temps qu'à la volonté de défricher les contre-allées du cinéma officiel avec les outils de l'esthétique afin de mieux comprendre et de mieux partager *« ce que les films nous font »*, comme le dit joliment son éditorial. Au sommaire de son n° 16 figurent un dialogue entre Pierre Huyghe et Vincent Dieutre – collaborateur régulier de la revue et auteur du très beau *Leçons de ténèbres* –, un long monologue d'André Dussollier, répondant tout d'intelligence et de finesse, et les propos incendiaires de Jacques Deniel, ex-programmateur de la salle de cinéma du Studio national d'art contemporain du Fresnoy, licencié au terme de ce qu'il appelle *« un gigantesque gâchis »*.

Pour sa part, la revue *Vertigo*, dont le luxe de présentation a toujours été inversement proportionnel à la régularité de sa parution, publie un hors-série intitulé *Projections baroques* destiné à accompagner une programmation de films au Musée d'art contemporain de Marseille, programmation elle-même liée à l'exposition « Triomphes du baroque » présentée à la Vieille Charité. Sous les auspices de Cocteau, d'Ophuls et de Ferrara – décidément ! –, un ensemble d'articles interroge les relations entre le grand écran et l'esthétique plastique et architecturale désignée par le mot baroque, mais aussi les distorsions infligées à ce terme.

Jean-Michel Frodon

★ **« Cinéma ouvrier en France », *Les Cahiers de la Cinémathèque*, n° 71, 96 p., 100 F (15,24 €). « Parole ouvrière », *Images documentaires,* n° 37-38, 202 p., 90 F (13,72 €). *Félix,* n° 1, 54 p., 15 F (2,29 €). *Repérages*, n° 16, 72 p., 28 F (4,27 €). *La Lettre du cinéma,* n° 16, P.O.L., 98 p., 50 F (7,62 €). *Vertigo*, hors-série, Jean-Michel Place, 64 p., 100 F (15,24 €).**

SUCCÈS
Mouffetard
NOUVEAU THÉÂTRE
THEATRE MUSIQUE ET DANSE DANS LA VILLE présente
POLYEUCTE
de PIERRE CORNEILLE
mise en scène
THIERRY HARCOURT
DERNIÈRE le 25 FÉVRIER
Emmanuel Dechartre distille les alexandrins avec gourmandise, Cécile Paoli a la force et la passion d'une véritable héroïne. Bérengère Dautun est absolument parfaite. *(L'Evénement du Jeudi).* Solide présence d'E. Dechartre, J.-M. Cannone, J. Zaffarano, B. Solès et G. Ortega. *(R. Finet).* Th. Harcourt signe un spectacle d'une beauté épurée. Polyeucte, E. Dechartre, tout en sobriété *(B. Villien).* **Allez-y !** *(L'Evénement du Jeudi).*
73, rue Mouffetard, Paris 5e - 01 43 31 11 99

Jean Nouvel relance le débat sur l'île Seguin

L'ARCHITECTE Jean Nouvel tente de relancer le débat sur l'île Seguin. Le moment est judicieux : les élections municipales approchent et on apprend qu'une promesse de vente est signée entre la société Renault, propriétaire de l'île de Boulogne-Billancourt, et un groupement de promoteurs immobiliers, dont le développeur américain Hines. Cette promesse porte sur les deux tiers de l'île, le dernier étant affecté à la fondation de François Pinault (*Le Monde* du 8 décembre 2000). L'avenir de cet important élément du patrimoine industriel sera donc bientôt scellé.

L'Association pour la mutation de l'île Seguin (AMIS, 10, cité d'Angoulême, Paris-11e), pilotée par l'architecte parisien, a suscité les travaux de deux groupes d'étudiants de l'école d'architecture de Marne-la-Vallée exposés dans la galerie Patrick Seguin (34, rue de Charonne, Paris-11e). Un grand relevé des constructions rend compte de la complexité de ces structures bricolées au fil du temps et des besoins. Les impératifs des projets sont clairement indiqués : conserver l'aplomb, le gabarit, la continuité des bâtiments, qui donnent à l'île cet aspect de paquebot échoué au milieu de la Seine. Des éléments de maquettes sont également présentés. Elles reprennent, de manière fragmentaire, les propositions des architectes Bernard Reichen et Philippe Robert, qui, les premiers, avaient évoqué la rénovation des édifices industriels pour les transformer notamment en logements et en bureaux.

Dans une salle voisine, Jean Nouvel, entouré des principaux animateurs de l'AMIS, a fait le point sur la situation immobilière. Il regrette que *« l'avenir de l'île reste flou »*, en dépit de *« l'évolution positive du casting »*. Un casting en forme de poupée russe : le syndicat intercommunal dont fait partie la municipalité de Boulogne-Billancourt a fait appel à G3A, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, pour l'aider à définir les règles urbaines et la programmation des terrains ; G3A a fait appel à François Barré, ancien directeur du patrimoine et de l'architecture au ministère de la culture, conseiller architectural de François Pinault pour les besoins de sa fondation artistique ; la mairie de Boulogne, enfin, a fait savoir que Jean Nouvel était *« consulté »* par François Barré pour la Fondation Pinault.

Plusieurs questions leur sont posées. Faut-il conserver les bâtiments en tout ou partie ? S'attacher simplement à la morphologie générale de l'usine – ce que suggérait d'ailleurs un projet proposé par Renzo Piano ? Ne doit-on retenir qu'une mémoire virtuelle de ce que Jean Nouvel a appelé le *« krach des ouvriers »* ? Nouvel demande que l'on *« réfléchisse avant de détruire »*, mais il admet que la Fondation Pinault va être le moteur du futur projet urbain, d'autant que sept architectes, de Tadao Ando à Rem Koolhaas, d'Alvaro Siza à Dominique Perrault, sont chargés de plancher sur la future construction comme sur l'ensemble de l'île.

Y a-t-il un lien entre la mémoire ouvrière et une *« luxueuse fondation consacrée à l'art contemporain »* ?, demande un historien. La mémoire, rétorque François Barré, *« c'est aussi le grand paysage de la vallée de la Seine, dont les ouvriers étaient privés. Doit-on pérenniser l'enfermement et l'occultation d'une architecture carcérale ? Rien ne ressemble plus à l'île Seguin qu'Alcatraz. »* Renault attendra-t-elle la conclusion de ces interrogations ?

Emmanuel de Roux

A Paris, les socialistes en campagne municipale envisagent l'accès gratuit aux musées de la Ville

BERTRAND DELANOË, candidat socialiste à la mairie de Paris, a présenté lundi 12 février, au Cabaret sauvage, au parc de La Villette, son « Projet culturel pour Paris ». En présence de militants et de personnalités culturelles, parmi lesquelles Jérôme Clément, président d'Arte, la chanteuse Sapho, la galeriste Nathalie Vallois et le metteur en scène Didier Long, Bertrand Delanoë a dénoncé la *« politique culturelle conformiste »* de l'actuelle équipe municipale, qui *« a consacré moins de 5 % de son budget à la culture, somme saupoudrée sans véritable dessein »*.

Les socialistes proposent une série de mesures pour soutenir les créateurs et démocratiser la culture. Ils affirment que *« l'accès aux collections permanentes des musées de la Ville de Paris sera gratuit »*. Une *« carte culture »* permettrait aux titulaires de bénéficier de réductions sur les places de spectacle, l'accès aux expositions, en liaison avec un site Internet « Culture de Paris » qui serait créé.

L'espace public serait revivifié par la relance de la commande publique, le développement des spectacles de rue et l'appel à des paysagistes et des sculpteurs pour les jardins. Le projet socialiste suggère de renforcer les salles de cinéma et de favoriser les tournages de films dans Paris. L'aménagement d'un ou deux sites pour des chapiteaux devrait favoriser l'essor des arts de la piste.

« VILLE-REFUGE »

Les bibliothèques municipales *« ne sont pas assez nombreuses »*, estime Bertrand Delanoë, qui propose d'installer une bibliothèque par tranche de 100 000 habitants. Pour redonner une dimension internationale à la capitale, il envisage, entre autres, de faire de Paris *« une ville-refuge »* pour les artistes menacés, en accord avec le Parlement international des écrivains. Il soutient aussi la création d'un auditorium *« de dimension internationale »* sur le site de La Villette.

Pour pallier le manque de salles de répétition et de spectacle dont souffrent les compagnies de théâtre, musique ou danse, amateurs et professionnelles, le projet indique plusieurs pistes : ouvrir les salles des conservatoires ; créer une Maison de la chanson française aux Trois-Baudets (Paris-18e) ; organiser des conventions d'occupation de friches avec des collectifs d'artistes... Plusieurs lieux seraient rouverts ou transformés en espaces culturels : le 104 rue d'Aubervilliers, qui abritait des pompes funèbres, la halle Sudac dans le 13e arrondissement, le Théâtre de la Gaîté-Lyrique, la Maison des métallos (11e arrondissement).

Catherine Bédarida

Les fantômes de Jon Fosse dans une maison au bord d'un fjord

Jacques Lassalle met en scène « Un jour en été », de l'auteur norvégien

UN JOUR EN ÉTÉ, de Jon Fosse. Traduction : Terje Tinding. Mise en scène : Jacques Lassalle. Avec Jean Damien Barbin, Marianne Basler, Philippe Lardaud, Johanna Nizard, Marie-Paule Trystam. THÉÂTRE VIDY, LAUSANNE. Tél. : 00-41-21-619-45-45. Mercredi et jeudi, à 19 heures ; vendredi, à 20 h 30 ; samedi à 19 heures ; dimanche 18 à 17 h 30 (dernière). Durée : 1 h 40 . Le spectacle sera repris au Théâtre de la Bastille, à Paris, en mars 2002 .

LAUSANNE (Suisse)
de notre envoyée spéciale

Un jour en été, une jeune femme s'est mise à la fenêtre de sa grande et belle maison blanche, au bord du fjord, et elle a regardé partir son ami, Asle. Il marchait sur le chemin menant à l'embarcadère. Il allait sur l'eau, une fois de plus, et elle se demandait pourquoi il prenait ainsi toujours sa barque, et restait seul, de longs moments, dans la solitude du fjord. Ce jour-là, la jeune femme a remarqué qu'avant de partir il avait rangé soigneusement ses chemises, dans la chambre. Elle attendait une amie qui lui rendait visite pour la première fois dans la grande maison. L'amie est arrivée, la jeune femme était à la fenêtre, dans une attitude d'attente immémoriale.

Pourquoi était-elle ainsi ? Son amie le lui a demandé, mais elle n'a pas répondu. Puis les deux jeunes femmes ont parlé, visité la maison. Elles sont allées jusqu'à l'embarcadère où, là aussi, Asle avait tout rangé. Elles ont évoqué la beauté de l'endroit, le choix un peu étrange, sans doute, de s'isoler ainsi, loin de la ville. Etait-ce parce que Asle avait grandi au bord d'un fjord qu'il avait voulu fuir la ville ? Est-ce parce qu'il n'avait jamais connu son père, et peu sa mère, qu'il semblait toujours vivre dans son monde ?

Pendant que les deux jeunes femmes parlaient, la pluie et le vent ont noirci l'horizon du fjord. Et Asle ne rentrait toujours pas. Le mari de l'amie est arrivé. Lui aussi a regardé la maison, et il s'est étonné que Asle ne soit pas encore revenu, avec ces vagues fortes qui frappaient et frappaient, et la nuit qui commençait à tomber. La jeune femme, elle, ne semblait pas voir grand-chose. Elle allait à la fenêtre et ne bougeait pas. Plus tôt dans l'après-midi, elle avait dit à son amie qu'elle se demandait si Asle ne s'ennuyait pas avec elle, parce qu'il ne tenait pas en place dans la maison et partait tout le temps sur l'eau. Maintenant, elle ne pouvait plus rien faire, sinon rester à la fenêtre. Elle était au-delà de l'inquiétude. Pas fataliste, dépossédée d'elle-même. Tout se passait comme si elle savait que l'horizon de la fenêtre – l'horizon de l'attente – serait désormais le sien, et qu'elle ne le quitterait plus.

Asle n'est pas rentré. Des années ont passé. Les amies ont continué à se voir. Chaque fois, celle qui avait été une jeune femme était à la fenêtre. Elle vivait seule dans la maison qu'elle n'avait jamais voulu quitter, sans savoir pourquoi. Elle était là comme elle avait été, un jour en été.

Un jour en été, c'est le titre de la pièce de Jon Fosse qui raconte l'histoire de la femme au bord du fjord. Une pièce tissée de mots simples, qui se répètent, comme un ressac, et donnent l'impression, à la lecture ou à l'écoute, d'une bobine de film qui reviendrait en arrière, en de légers accrocs, puis reprendrait son déroulé lent. Jon Fosse, le Norvégien (dont Claude Régy présente au Théâtre de la Colline, à Paris, *Mélancholia théâtre*, après avoir créé *Quelqu'un va venir*, à Nanterre, en 1999), écrit en noir et blanc. Il dessine des paysages intérieurs d'une force inouïe. Ses personnages n'ont pas de fonction sociale. Ils sont postés sur un bout de monde, habités par une tragédie irradiante. Ce sont des passeurs, qui nous emmènent là où le sentiment n'a plus cours, entre le rêve et la vision.

> Jon Fosse, le Norvégien, écrit en noir et blanc. Il dessine des paysages intérieurs, d'une force inouïe

Il est bien que Jon Fosse soit vu par différents regards de metteurs en scène. Avec *Mélancholia théâtre*, Claude Régy nous entraîne au-delà du miroir, dans un monde hypnotique qui ressemble aux installations de James Turell. Jacques Lassalle, lui, reste sagement aux limites du théâtre, et cette sagesse a sa beauté. Le décor de Géraldine Allier pour *Un jour en été* transforme le plateau de Vidy en un vaste salon nordique où peuvent se croiser les fantômes : Jon Fosse convoque en même temps la jeune femme à sa fenêtre (Marianne Basler) et la même femme, âgée (Marie-Paule Tristam). Toutes les deux se sourient parfois, et parfois s'ignorent. Leur présence simultanée est invisible pour les autres personnages, Asle (Jean Damien Barbin), le mari de l'amie (Philippe Lardaud) et l'amie (Johanna Nizard).

C'est surtout entre les femmes que le drame se joue. S'il prend une figure figée avec Marie-Paule Tristam, il sait être mystérieux dans le jeu de Johanna Nizard et surtout dans celui de Marianne Basler. On l'entend comme si elle disait un poème, mis en scène avec une bienveillance classique par Jacques Lassalle.

Brigitte Salino

Angélique Ionatos, une certaine idée du blues

ANGÉLIQUE IONATOS. *D'un bleu très noir*. Café de la danse, 20 h 30, 5, passage Louis-Philippe, Paris-11e. Mo Bastille. Tél. : 01-47-00-57-59. 140 F (21,34 €). Jusqu'au 17 février.

Dans la lumière crépusculaire, le visage grave et douloureux, elle entre. Portée par le chant sombre des cordes (violon et guitare), la plainte du bandonéon, elle se glisse en silence à la rencontre de ses personnages. Ses sublimes et tragiques héros. « *Ce soir*, prévient-elle, *il s'agit d'histoires qui ont à voir avec les douleurs des choses et des hommes.* » Viennent, drapées dans leurs espoirs et leurs douleurs, Rosa Luxemburg, espérant « *changer le monde pour sauver le rêve* », Marie, mère désespérée de n'avoir pu soustraire son fils à la violence des hommes, la poétesse argentine Alfonsina Storni, qui se suicidera en marchant dans la mer. Défilent des cœurs en souffrance, des îles sans ciel, des pêcheurs aux filets vides, des naufrages, des oiseaux perdus... Si *Récréation*, son précédent spectacle créé en 1998, était tressé de légèreté, truffé de malices enfantines, ici les rais de lumière sont rares. Avec *D'un bleu très noir*, récital présenté la première fois l'an dernier au Théâtre de la Ville (version CD publiée chez Naïve), qu'elle reprend actuellement au Café de la danse, Angélique Ionatos développe une certaine idée du blues.

D'une voix pleine et forte, ciselant l'émotion, elle rend belle la tristesse. Montrant parfois un peu trop de solennité, mais à l'écart de toute emphase. Splendide de densité et d'exigence, habillée par trois musiciens d'une élégance, d'une délicatesse absolument parfaites (Henri Agnel, cordes pincées et percussions ; César Stroscio, bandonéon ; Michael Nick, violon), elle butine avec grâce les auteurs qu'elle aime, leur compose des musiques inspirées, limpides et soyeuses, sans craindre parfois d'élaborer des architectures osées.

Entre chaque chanson elle présente ses chers amis, expliquant pourquoi elle les porte en sa mémoire, pourquoi elle les a choisis. Il y a bien sûr celui auquel elle reste fidèle depuis des années, Odysseus Elytis, Prix Nobel de littérature disparu en 1996 et dont elle reprend des extraits de *Marie des Brumes*, un texte qu'elle avait adapté en 1984. Traversent aussi Dimitris Mortoyas, mort à Londres à quarante-trois ans, poète persuadé que les rêves se taisent pendant la nuit (*Palami sou* / Ta paume de main), Konstantin Kavafy, dont elle vante le courage d'avoir osé chanter son « *penchant pour les jeunes hommes* » (*O mnyi* / Il se promet), Ferré, à qui elle emprunte *La Vieille Branche*, Dyonisis Karatzas (*Lygmos aggelon* / Sanglot des anges) mis en musique par Mikis Theodorakis, un compositeur dont la musique l'a fait grandir et qu'elle intègre dans chacun de ses récitals. « *En le voyant sur scène*, dit-elle, *j'ai su que j'allais faire ce métier.* »

Un métier qu'elle abordera avec exigence et passion dès ses premiers pas, d'abord en duo avec son frère Photis en 1972, puis seule, quatre ans plus tard. Comme hier *Marie des Brumes* (1984), *Le Monogramme* (1988), *Sappho de Mytilène* (1992) ou encore *Parole de juillet* (1996), *D'un bleu très noir* est un moment précieux, raffiné, un divertissement certes érudit, mais dans lequel l'émotion, indispensable pont pour enjamber les jours ordinaires, ne déserte jamais.

Patrick Labesse

Les charades chorégraphiques de Mark Tompkins et Sidi Larbi Cherkaoui

REMIXAMOR. Mark Tompkins (direction artistique). Jean-Louis Badet (scénographie). Nuno Rebelo (musique). Théâtre de la Cité universitaire. A 20 heures, le 9 février.
RIEN DE RIEN. Sidi Larbi Cherkaoui. Théâtre de la Ville - Les Abbesses, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Le 8 février. Autre spectacle actuellement : *Still Distinguished*, de la Ribot. Tél. : 01-42-74-22-77. A 19 heures et 21 heures. De 50 F à 70 F. Jusqu'au 17 février.

Commençons pour une fois par citer les hardis interprètes du nouveau spectacle de Mark Tompkins *Remixamor*, assurément l'un des plus extravagants et des plus dépareillés du chorégraphe. Leurs noms : Eric Domeneghetty, Cendrine Gallezot, Françoise Leick, Jorg Müller, Antje Schur, Karim Sebbar, Bernard Thiry, Régine Westenhoeffer. Soit huit personnes aux physiques dissemblables et aussi éloignés que possible des apparences que l'on attend de danseurs.

Dix tempéraments outillés pour tout oser sans peur, ni complexe : le bikini avec bourrelets, le kitsch, la nudité, la chenille qui redémarre, l'hystérie... Plus encore que dans ses précédentes pièces, Mark Tompkins se penche résolument au bord de tous les gouffres, histoire de sonder les limites de l'être. Dans cette entreprise de dévoilement jusqu'au- boutiste, ses danseurs foncent, enjambant dans un éclat de rire la scène des bronzés à Pompéi, l'animation gréco-romaine en toge sexy, mais aussi, et au quart de tour, un *Sacre du printemps* retaillé à vif ou des duos charnels aussi osés qu'intrigants. Il faut avoir le cœur bien accroché pour résister à un traitement esthétique aussi radical.

On résiste donc, on se laisse même happer par la beauté héroïque de cette pièce qui revendique de n'avoir aucun style mais du chien. La danse y est rugueuse et avance dans le plus simple appareil, sans atours autres que la ferveur et le don de soi. Profil bas, *Remixamor* peut se lire comme une parenthèse Club Méd' chorégraphique au cours de laquelle une horde de touristes lâche ses instincts que seules les vacances permettent.

VOLONTAIREMENT MAL DÉGROSSI

Profil haut, il s'agirait d'une bacchanale délirante, d'une fête païenne où chacun se jette à corps perdu dans cette tornade qu'est la quête de soi. Mark Tompkins y glisse tel un fantôme en chantant d'une voix légèrement rauque *Avec le temps*, de Léo Ferré, indice possible pour comprendre cette charade spectaculaire qu'est *Remixamor*.

C'est aussi une chanson – *Rien de rien*, d'Edith Piaf – qui talonne les interprètes de la pièce de Sidi Larbi Cherkaoui et lui donne son titre. Pour son premier spectacle présenté au Théâtre des Abbesses, cet ex-danseur d'Alain Platel, rafle la mise avec un thème pourtant exsangue d'avoir trop servi : l'acceptation de la différence. Sous une calligraphie arabe signifiant *« Pas plus séduisant que l'interdit »*, Laura Neyskens (quatorze ans), Marie-Louise Wilderijkx (danseuse classique de cinquante-huit ans), Damien Jalet, Jurij Konjar, Angélique Willkie, une conteuse canado-jamaïcaine ancienne chanteuse du groupe Zap Mama, Sidi Larbi Cherkaoui gravitent les uns autour des autres.

Fluides des corps qui s'attirent ou se repoussent à travers une danse reptilienne, deux pas de salsa ou une écharpe de cheveux doux comme un nœud coulant. Ce disparate fait pourtant bloc, cimenté par des anecdotes (là aussi des histoires de touristes en Afrique plutôt drôles) et la musique du violoncelliste Roel Dieltiens. D'une facture limpide et charpentée, volontairement mal dégrossie sur les bords (lui et Mark Tompkins ont plus d'un point commun), *Rien de rien* laisse filtrer la vulnérabilité des êtres. Dans la lignée généreuse d'Alain Platel, Sidi Larbi Cherkaoui s'en affranchit néanmoins, élaborant sa recette personnelle d'un réalisme magique à fois émotionnel et pudique.

Rosita Boisseau

GALERIE MAURICE GARNIER

BERNARD BUFFET

"Tableaux pour un musée 1945-1949"

6, avenue Matignon - 75008 PARIS - Février-Mars 2000

SORTIR

PARIS

Catherine Diverrès
Pour sa nouvelle pièce intitulée *4 + 1 (little song)*, la chorégraphe Catherine Diverrès, directrice du Centre chorégraphique national de Rennes, a débusqué les sensations enfantines les plus enfouies, les plus secrètes pour forger avec la rigueur et l'acuité qui sont les siennes, un spectacle où l'intuition mène la ronde. Cinq interprètes, dont le saisissant Fabrice Lambert, soutiennent cette quête, dans une scénographie de Laurent Peduzzi.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. Mo Bastille. 21 heures, du 15 février au 3 mars. Tél. : 01-43-57-42-14. De 80 F à 100 F.

Ballet de l'Opéra national de Paris
Toujours stimulant, un programme rassemblant quelques-unes des pièces les plus brillantes de Jerome Robbins interprétées par le Ballet de l'Opéra national de Paris. Aux côtés de *In the Night*, *Other Dances* et *The Concert*, toutes conçues sur des musiques de Chopin, *The Cage*, sur une partition de Stravinski, fait son entrée au répertoire. Une brassée de sensations portée par une danse à la beauté aiguisée.
Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris-9e. Mo Opéra. Tél. : 08-36-69-78-68. 19 h 30, les 15, 16, 17, 19, 20, 21, 23, 24 et 28 ; 15 heures, le 25 février et le 4 mars. De 30 F à 395 F.

BORDEAUX

Catherine Contour
Désireuse de questionner la représentation chorégraphique comme la tendance le veut actuellement, Catherine Contour a opté pour un espace très particulier : les chambres d'hôtel, dans lesquelles danseurs et spectateurs se serrent les uns à côté des autres. Des histoires de proximité à observer de près pour développer une écoute et un autre regard sur la danse. Quatre rendez-vous par jour dans des hôtels de Bordeaux.
Bordeaux (33), TNT Manufacture de chaussures, 226, boulevard Albert-Ier. De 11 heures à 21 heures, sous forme de rendez-vous (4 par jour). Du 14 au 18. 50 F, et 100 F pour 3 rendez-vous. Tél. : 05-56-85-82-81.

DIJON

Le Pire du troupeau
de Christophe Honoré. Christian Duchange (mise en scène), avec la Compagnie de l'Artifice (création).
« Correspondant de guerre sur le front de l'intimité et des amours en ruine », Christophe Honoré revient, après *Les Débutants* (1998), à l'écriture dramatique. Romancier reconnu pour ses imparables constats sur les déchirements (*Tout contre Léo*, *Mon cœur bouleversé*, Ecole des Loisirs ; *L'Infamille*, *La Douleur*, L'Olivier), Christophe Honoré met en scène ici une fratrie éclatée, l'aîné prêt à la fuite, le second mort, le plus jeune metteur en scène d'un drame cathartique qui convoque Du Bellay et Scott Fitzgerald.
Théâtre national Dijon-Bourgogne, 6, allée Cardinal-Givry, Dijon (21). 19 h 30, les 14, 15, 16 ; 15 heures et 19 h 30, le 17. Tél. : 03-80-30-12-12.

GUIDE

REPRISES FILM

Orson Welles : l'auteur, l'acteur
(v.o.) *Macbeth*, mercredi 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; *La Soif du mal*, jeudi 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; *Falstaff*, vendredi 13 h 50, 16 h 20, 18 h 50, 21 h 20.
Reflet Médicis III, 3-5-7, rue Champollion, Paris-5e. Mo Saint-Michel. Tél. : 01-43-54-42-34. 45 F.

Les Aventures des Pieds-Nickelés
de Marcel Aboulker (France, 1947).
Les Amis de la Cinémathèque, palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris-16e. Mo Iéna. 15 h 30, le 15. Tél. : 01-56-26-01-01.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Marc Trenel (basson), Ying Feng (piano)
Solal : *Seul contre tous*. Boutry : *Interférences*. Glinka : *Sonatensatz*. Hindemith : *Sonate pour basson et piano*. Saint-Saëns : *Sonate pour basson et piano*. Ravel : *Pièces en forme de habanera*.
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris-1er. Mo Louvre. 12 h 30, le 15. Tél. : 01-40-20-84-00. 60 F.

Parsifal
de Wagner. Placido Domingo (Parsifal), Julia Juon (Kundry), Jan-Hendrik Rootering (Gurnemanz), Thomas Hampson (Amfortas), Richard Paul Fink (Klingsor), Chœurs et Orchestre de l'Opéra national de Paris, James Conlon (direction), Graham Vick (mise en scène), Ron Howell (chorégraphie).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris-11e. Mo Bastille. 18 heures, les 15, 21, 24 et 27 ; 14 h 30, le 18. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 670 F.

Orchestre national de France
Pärt : *Symphonie n° 2*. Grieg : *Concerto pour piano et orchestre*. Franck : *Le Chasseur maudit*. Kapp : *Symphonie n° 2*. Brigitte Engerer (piano), Neeme Järvi (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. 20 heures, le 15. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 190 F.

Roger Muraro (piano)
Messiaen : *Préludes, Etudes de rythme, Petites Esquisses d'oiseaux, La Fauvette des jardins*.
Maison de Radio France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16e. Mo Passy. 20 heures, le 15. Tél. : 01-56-40-15-16. Entrée libre.

Le Fil d'Orphée
de Monteverdi à Campo. Sur une idée de Béatrice Cramoix. Emmanuelle Halimi (soprano), Robert Expert (haute-contre), Carl Ghazarossian (ténor), Jacques Bona (baryton-basse), Florence Malgoire, Anne Maury (violon), Marianne Muller (viole de gambe), Laurent Stewart (clavecin), Mireille Larroche (mise en scène), Yana Yepes (chorégraphie).
Péniche Opéra, 42, quai de la Loire, Paris-19e. Mo Jaurès. 20 h 30, les 15, 16, 17, 22, 23 et 24 ; 16 heures, les 18 et 25. Jusqu'au 4 mars. Tél. : 01-53-35-07-77. 150 F.

Töykeät Trio, Tommi Kitti
Institut finlandais, 60, rue des Ecoles, Paris-5e. Mo Maubert-Mutualité. 20 heures, les 15 et 16. Tél. : 01-40-51-89-09. 30 F.

Malcombraff Combo
Glaz'Art, 7-15, avenue de la Porte-de-La Villette, Paris-19e. Mo Porte-de-La Villette. 20 h 30, le 15. Tél. : 01-40-36-55-65. 60 F.

Infamous Label 10
Le Batofar, 11, quai François-Mauriac, Paris-13e. Mo Quai-de-la-Gare. 20 heures, le 15. Tél. : 01-56-29-10-00. 40 F.

Marc Perrone
L'Européen, 3, rue Biot, Paris-17e. Mo Place-de-Clichy. 20 h 30, les 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23 et 24. Jusqu'au 3 mars. Tél. : 01-43-87-97-13. De 95 F à 130 F.

Myriam Gourfink, Kasper T. Koeplitz
Too Generate.
La Ménagerie de verre, 12, rue Léchevin, Paris-11e. Mo Parmentier. 20 h 30, les 15, 16 et 17. Tél. : 01-43-38-33-44. 80 F.

RÉGIONS

Musica Antiqua Köln
Bach : *Sinfonia BWV 1071, Concerto pour clavier et cordes BWV 1057, Concerto pour clavier et cordes BWV 1047a, Concerto pour clavier et cordes BWV 1050a, Cantate BWV 174, Sinfonia allegro*. Reinhard Goebel (direction).
Lyon (69). Auditorium Maurice-Ravel, 149, rue Garibaldi. 20 h 30, le 16. Tél. : 04-78-95-95-95. De 80 F à 280 F.

L'Or du Rhin
de Wagner. Robert Hale (Wotan), Chris Merritt (Loge), Peter Sidhom (Alberich), Ricardo Cassinelli (Mime), Katharine Goeldner (Fricka), Jia Lin Zhang (Freia), Robert Bork (Donner), Christer Bladin (Froh), Matthias Hoelle (Fasolt), Gudjon Oskarsson (Fafner), Qiu Lin Zhang (Erda), Livia Agh (Woglinde), Elsa Maurus (Wellgunde), Irina Gelakhova (Flosshilde), Orchestre national du Capitole, Pinchas Steinberg (direction), Nicolas Joel (mise en scène).
Toulouse (31). Théâtre du Capitole, place du Capitole. 20 h 30, les 16, 20 et 23 ; 15 heures, les 18 et 25. Tél. : 05-61-63-13-13. De 200 F à 500 F.

Snatched by the Gods, Broken Strings
de Param Vir. Quatuor Danel, Orchestre de la Beethoven Academie, Oswald Sallaberger (direction), Pierre Audi (mise en scène).
Rouen (76). Théâtre des Arts, 22, place de la Bourse. 19 h 30, le 15 ; 20 h 30, le 16. Tél. : 02-35-71-41-36. De 95 F à 160 F.

Thierry Thieu Niang
Ossos ou les Endormis.
Angoulême (16). Théâtre, avenue des Maréchaux. 20 h 30, les 15 et 16. Tél. : 05-45-38-61-62. 70 F.

Béjart Ballet Lausanne
La Route de la soie.
Montpellier (34). Opéra Berlioz - Le Corum, esplanade Charles-de-Gaulle. 20 h 30, les 16 et 17. 17 heures, le 18. Tél. : 04-67-60-19-99. De 130 F à 260 F.

Compagnie Christophe Haleb
Idyllique. (création).
Ollioules (83). Châteauvallon, BP 118. 20 h 30, le 16. Tél. : 08-00-08-90-90. 120 F.

DISPARITIONS

Kristina Söderbaum

L'ancienne égérie du cinéma nazi

L'ACTRICE d'origine suédoise Kristina Söderbaum, ancienne vedette du cinéma allemand de l'époque nazie, est morte à l'âge de quatre-vingt-huit ans, lundi 12 février, dans un foyer de personnes âgées à Hitzacker, en Allemagne.

En 1936, une jeune Suédoise vient à Berlin pour se perfectionner dans un cours d'art dramatique et tenter sa chance comme actrice. Née le 5 septembre 1912 à Djürsholm, aux environs de Stockholm, Kristina Söderbaum est la fille du très honoré Dr Söderbaum, recteur de l'Académie des sciences, préposé à la cérémonie de remise des prix Nobel. Blonde aux yeux bleus, teint frais, corps potelé, sportive émérite, toute sa personne respire la bonne santé et l'innocence. C'est d'ailleurs avec la plus parfaite innocence qu'elle s'étonnera qu'on ne veuille pas lui parler de l'actrice qu'elle admire particulièrement : Elisabeth Bergner. Celle-ci et son mari, le cinéaste Paul Czinner, juifs indésirables, ont émigré en Angleterre. La candide Kristina Söderbaum ne sait pas encore que le nazisme va étendre sa griffe sur elle. Elle décroche un petit rôle dans *Onkel Bräsig*, d'Eric Wasbbnek. En 1938, elle tourne un bout d'essai pour le rôle féminin principal de *Judend*. Sa fraîcheur et son innocence séduisent le réalisateur Veit Harlan. Il l'engage. Elle ne tournera plus, tant qu'il vivra, qu'avec lui. Il a treize ans de plus qu'elle. Il a été marié à deux actrices, Dora Gerson (juive exilée par le nazisme) et Hilde Körber. Elle sera, pour sa gloire et son malheur, la troisième épouse de ce réalisateur de prestige du cinéma nazi, déjà couvert d'honneur pour les films qu'il a mis en scène depuis 1935, et que les dignitaires du régime ont sacré, en 1937, *« plus grand metteur en scène du monde »* pour *Crépuscule*, avec Emil Jannings.

Veit Harlan a été le Pygmalion de cette Galatée suédoise, qui n'évoqua jamais en rien ses illustres compatriotes Greta Garbo, Ingrid Bergman et Zarah Leander. Il en fit moins une star qu'un type féminin modelé à l'usage de l'Allemagne national-socialiste, une sorte de Gretchen vouée aux rôles de victime expiatoire (à cause des préjugés ou de la méchanceté des « autres ») ou de femme courageuse exemplaire. La popularité de Kristina Söderbaum fut grande sous le nazisme. Pendant l'Occupation, elle n'eut guère, au contraire de Zarah Leander et de Marika Rökk, la faveur des spectateurs français qui voyaient en elle ce qu'elle était : une actrice minaudière, larmoyante et mal fagotée. Dans *Jugend*, Kristina Söderbaum est conduite à une fin tragique par l'intolérence religieuse : elle se jette dans un lac. Première de ces morts par immersion qui la feront surnommer *« die Reichwasserleiche »* (la noyée du Reich).

VERTUS CONJUGUALES

Sous la direction de Veit Harlan, elle passe alternativement de ce destin à celui de femme bien enracinée dans la vie et le pays natal. Elle incarne les vertus conjugales et familiales dans *Le Voyage à Tilsit* (1939) – tiré de l'œuvre de Hermann Sudermann qui avait inspiré *L'Aurore* de Murnau – et dans *Cœur immortel* (1939), fresque à la gloire de Peter Henlein qui, en 1517 à Nuremberg (la ville fétiche des congrès nazis), inventa la montre de poche. Dans *Le Grand Roi* (1942), à la gloire de Frédéric II de Prusse, elle est la fille d'un meunier mariée à un adjudant héroïque. Dans *La Ville dorée* (1942), elle est, en Agfacolor, une paysanne de la Haute Moldau déracinée, déshonorée à Prague, et qui, enceinte et abandonnée, se jette dans un marais. Dans *Kolber* (entrepris en 1943 et terminé au moment de la chute du nazisme), elle est une paysanne prussienne parée de toutes les vertus et participant à la résistance de la ville assiégée par les troupes napoléoniennes. Finalement, c'est avec deux mélodrames à la sentimentalité sirupeuse et aux couleurs adéquates, *Le Lac aux chimères* (1943) et *Offrande au bien-aimé*, qu'elle sera, tout simplement, elle-même.

En 1944, au cours d'un voyage en Suède, Kristina Söderbaum apprend la vérité sur les camps d'extermination nazis. Mais Veit Harlan ne veut pas qu'elle y croie. Epouse fidèle et prédisposée aux sacrifices par ses rôles, elle se fait un devoir de pas abandonner le cinéaste honni après la défaite. Elle portera avec lui, dans les années d'après-guerre, la honte du *Juif Süss*, auquel leurs deux noms resteront attachés. Harlan, en dépit de manifestations aux quatre coins de la RFA, revient au cinéma en 1950. Avec Kristina Söderbaum, il tourne, jusqu'en 1958, des films sentimentaux, tel *Hanna Amon*, ou d'aventures exotiques (*Le Tigre de Colombo*). Il meurt à Capri en avril 1964. Kristina Söderbaum, installée à Munich, devient photographe. En 1974, Hans Jürgen Syberberg la fait sortir de sa retraite pour tenir un rôle dans *Karl May*, film qui appartient à la trilogie de la culture allemande réalisée par le cinéaste (avec *Ludwig* et *Hitler*). Elle s'y retrouve en compagnie de vieilles gloires du cinéma nazi : Lil Dagover, Kate Gold, Attila Hörbiger, Mady Rahl, et du metteur en scène Helmut Kautner. On se rend compte alors qu'elle a physiquement très peu changé. Le temps lui a conservé un voile de douceur et de candeur.

En 1980, Régine Mihal Friedman, professeur au département cinéma de l'université de Tel-Aviv, qui prépare sa remarquable étude *L'Image et son juif : le juif dans le cinéma nazi* (Payot, 1983), rencontre à l'aéroport de Munich où elle est venue l'attendre, une rose à la main en signe de reconnaissance *« une petite fille quasi septuagénaire »*. Elle reconnaît, à quarante ans de distance, *« le regard céleste de Dorothée Sturm »*. A Régine Mihal Friedman, la veuve de Veit Harlan racontera le cinéma nazi, l'emprise de Goebbels, la tyrannie du cinéaste-Pygmalion, la révélation de 1944. Elle se recommandera de l'amitié de Stanley Kubrick et lui fera cet aveu surprenant qui, peut-être, explique sa personnalité et la persistance, chez elle, du *« discours de la victime »* (l'engrenage inexorable et la manipulation du nazisme pour les artistes) : *« Plus tard, je me suis convertie au catholicisme pour mieux porter ma croix. Avant sa mort, j'ai eu la joie d'entraîner mon mari dans ma nouvelle foi. »*

Jacques Siclier

■ **ABRAHAM BEANE,** maire de New York de 1974 à 1977, est mort dans un hôpital de Manhattan samedi 10 février. Né à Londres le 20 mars 1906, naturalisé américain en 1914, Abraham Beane avait fait l'essentiel de sa carrière dans l'administration new-yorkaise, avant d'être élu, en novembre 1973, le premier maire juif de la première ville juive du monde (3 millions de juifs sur 9 millions d'habitants), succédant à John Lindsay qui ne se représentait pas. Après avoir passé son mandat à tenter d'éviter la faillite de la ville, Abraham Beane avait été battu, lors des primaires démocrates en septembre 1977, devancé à la fois par Edward Koch – qui lui succéda en janvier 1978 – et par Mario Cuomo.

■ **HERBERT SIMON**, économiste américain qui avait obtenu le prix Nobel d'économie en 1978, est mort à Pittsburgh (Pennsylvanie) jeudi 8 février. Né le 15 juin 1916 à Milwaukee (Wisconsin), docteur ès sciences politiques de l'université de Chicago en 1943, Herbert Simon a principalement enseigné à l'université Carnegie-Mellon, à Pittsburgh, où il a été successivement professeur d'administration et de psychologie, de 1949 à 1967, puis professeur de sciences informatiques et de psychologie, à partir de 1967. Le prix Nobel d'économie lui avait été attribué en 1978 *« pour son travail de pionnier sur le processus de la prise de décisions au sein de l'organisation économique »*.

NOMINATIONS

SANTÉ

Didier Tabuteau, conseiller d'Etat, a été nommé directeur du cabinet de Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé.

[Né le 20 mai 1958 à Paris, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Didier Tabuteau a intégré le Conseil d'Etat à sa sortie de l'ENA, en 1984. Il a été notamment membre des cabinets de Claude Evin, ministre de la solidarité nationale, de la santé et de la protection sociale (1988-1991) et directeur du cabinet de Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire (1992-1993). Didier Tabuteau a ensuite été directeur général de l'Agence du médicament (1993-1997), directeur adjoint du cabinet de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité (1997-2000), puis conseiller à ce même cabinet de janvier à août 2000. Maître de conférences à l'Ecole polytechnique et à l'Institut d'études politiques de Paris, professeur adjoint à l'Ecole nationale des ponts et chaussées, il est aussi notamment l'auteur de *La Sécurité sanitaire* (Berger-Levrault, 1994).]

COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

Pierre Zémor, conseiller d'Etat, a été nommé président de la Commission nationale du débat public, en remplacement d'Hubert Blanc, qui occupait ces fonctions depuis avril 1997.

[Né le 7 mars 1938 à Oran (Algérie), diplômé de l'Ecole supérieure des travaux publics de Paris et de l'Institut d'études politiques de Paris, Pierre Zémor a été conseiller spécial chargé de la communication auprès de Michel Rocard de 1974 à 1988 et a été membre de tous ses cabinets ministériels entre 1981 et 1988, avant d'être nommé conseiller d'Etat au tour extérieur en juin 1988. Auteur d'un « Que sais-je ? » sur *La Communication publique* (PUF, 1995), Pierre Zémor a aussi été conseiller régional (PS) d'Ile-de-France de 1986 à 1992.]

Chaque jeudi

LE MONDE DES LIVRES

avec Le Monde
DATÉ VENDREDI

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 12-mardi 13 février sont publiés :

● **Dépenses électorales :** un décret portant majoration du plafond des dépenses électorales.

● **Accord international :** un décret portant publication de la Convention européenne sur la protection des animaux vertébrés utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques, adoptée à Strasbourg le 18 mars 1986 et signée par la France le 2 septembre 1987.

Au *Journal officiel* du mercredi 14 février sont publiés :

● **Euro :** une circulaire du premier ministre relative aux montants monétaires figurant dans les textes législatifs et réglementaires.

● **Vache folle :** un arrêté modificatif sur l'interdiction de l'emploi de certaines protéines et graisses d'origine animale dans l'alimentation et la fabrication d'aliments des animaux et fixant des conditions supplémentaires à la commercialisation, aux échanges, aux importations et aux exportations de certains produits d'origine animale destinés à l'alimentation animale et à la fabrication d'aliments des animaux.

● **Accords internationaux :** un décret portant publication du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République d'Arménie, signé à Paris le 12 mars 1993 ; un décret portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement macédonien abrogeant l'accord sur l'assistance administrative mutuelle pour la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Yougoslavie du 28 avril 1971, signées à Skopje le 2 novembre 2000 ; deux décrets portant publication des protocoles 24 et 25 portant amendement au règlement de visite des bateaux du Rhin et au règlement relatif à la délivrance des patentes du Rhin, adoptés à Strasbourg le 11 mai 2000.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– A toi,

Daniel,

qui franchis allègrement la soixantaine, nous te souhaitons un très heureux anniversaire.

Ta femme,
Henri et Sophie,
tes enfants.

A **Michelle VÉDIE,**

L'aînée de la quatrième génération.

Si tu lis *Le Monde* aussi attentivement que tu le dis, alors

Joyeux anniversaire !

Anniversaires de pacs

– De Madrid à Paris - Février 2001.

Une année de pacs et dix années de vie commune : l'occasion de dire un grand merci à nos familles, à nos amis et à tous ceux qui se sont battus pour que le pacs existe.

Ana PASTOR
et
Catherine LECOMTE.

Saint-Valentin

– *« Les bergers se sont retirés, les pistes du bout du monde sont à l'autre bout du monde, mais ton rire est à portée d'onde.*
Tout a changé,
sauf mon amour pour toi. »

Décès

– Nous avons la tristesse de faire part du décès de

Alain ASTRUC,
homme de théâtre,
enseignant, poète de la voix,

le 2 février 2001.

Ses collègues et amis de l'université Paris-VIII.

– Laurent et Sophie Attali,
ses enfants,
M. et Mme William Vainchenker,
Les familles Attali, Bantman, Nakache, Oster,
Et tous ses amis,
ont la tristesse d'avoir perdu

Simone ATTALI,
née **JACOBI,**

le 12 février 2001.

– Le président,
Le vice-président,
Les secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences,
ont la tristesse de faire part du décès, à Grenoble, le 10 février 2001, de leur confrère

Reynold BARBIER,
officier de la Légion d'honneur,
membre de l'Académie des sciences,
professeur
à l'université Joseph-Fourier
de Grenoble.

L'œuvre scientifique de Reynold Barbier a été consacrée d'abord à la géologie alpine, puis à la géologie appliquée. Il fut un expert international et de grand renom dans l'étude de l'exploitation des barrages hydrauliques.

– Rennes. Poitiers. Lille. Betton.

Mme Blin,
son épouse,
M. et Mme Gwénael Blin-Davost,
M. et Mme Armel Blin-Davost,
M. et Mme Jean-Marie Blin-Lézier,
M. et Mme Emmanuel Blin-Vellaud,
ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Yves BLIN.

Les obsèques auront lieu en l'église Notre-Dame-en-Saint-Melaine, à Rennes, le jeudi 15 février 2001, à 14 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons au profit de la recherche contre le cancer.

« Nos voix mêlées l'amour dis-tu
Dans la solitude des souffles
Cette singulière souffrance
Accomplit un voyage unique. »
Micheline Gautron.

Emmanuelle et Claire,
ses filles,
Ciprian-Florin,
son gendre,
Fanny et Jacqueline,
ses sœurs,
Jacques,
son beau-frère,
Les familles Bauer et Durand,
Ses amis,
font part avec tristesse du décès de

Micheline DELERUE,
née **GAUTRON,**

survenu brutalement le 10 février 2001, dans sa soixante-douzième année.

La cérémonie aura lieu le jeudi 15 février, à 11 h 30, au cimetière du Père-Lachaise. Rendez-vous à l'entrée principale. On peut amener une rose.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Georges Guéroult,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges GUÉROULT,
ingénieur agronome,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à Paris, le 11 février 2001, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

71, rue de Rennes,
75006 Paris.

– M. et Mme Jean Martin,
ses enfants,
M. et Mme Jacques Blouin
et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Blouin
et leurs enfants,
Mme Michèle Blouin,
ses neveux et nièces, petits-neveux et petites-nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Joseph MARTIN,
née **Juliette BLOUIN,**

survenu à Neuilly-sur-Seine, le 9 février 2001, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Vaast-La Hougue (Manche), dans l'intimité familiale.

94, avenue de Paris,
78000 Versailles.
163, avenue de Suffren,
75015 Paris.

– Georges Mercadal, vice-président du Conseil général des Ponts et Chaussées,
Patrick Gandil, directeur des routes,
Les membres du Conseil général des Ponts et Chaussées,
ont la tristesse de faire part du décès accidentel de

Jean-Marie PERRIN,
ingénieur général
des Ponts et Chaussées,
président de la Société
des autoroutes Rhône-Alpes,

et s'associent à la douleur de son épouse et de sa famille.

Il laisse le souvenir de sa créativité, de sa compétence, de son dévouement à l'intérêt général et de ses grandes qualités humaines.

– Le président de l'université Paris-Sorbonne (Paris-IV),
Le directeur de l'UFR de philosophie,
Ainsi que toute la communauté universitaire Paris-IV - Sorbonne,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. le professeur
Raymond POLIN,
membre de l'Institut,
président honoraire
de l'université Paris-Sorbonne
(de 1976 à 1981),

survenu dans sa quatre-vingt-onzième année.

(Lire *Le Monde* du 13 février)

– Sa famille,
Ses amis,
Françoise Briand,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Éric SIROUX,
artiste peintre,

survenu le 4 février 2001, à l'âge de cinquante-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 février, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

– La famille,
Les collègues du lycée J.-J.-Rousseau
de

M. Maxence VAUDIAU

ont le chagrin de faire part de son décès survenu à Genève, le 22 janvier 2001, dans sa soixante-cinquième année.

L'inhumation de ses cendres aura lieu au cimetière de Féricy (Seine-et-Marne), le 17 février, à 11 heures, dans la sépulture familiale.

– M. et Mme Philippe Venisse,
Mlle Dorothée Venisse,
ses enfants,
Victorine,
sa petite-fille,
Mme Jeanine Chambrier,
sa compagne,
Ainsi que toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques VENISSE,
colonel de réserve,
ancien combattant
de la guerre d'Algérie,
président d'honneur
de l'ANORCAT,
officier de l'ordre national
du Mérite,
officier du Mérite agricole,
médaille d'argent
de la Ville de Paris,

survenu le 11 février 2001, dans sa soixante-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 février, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Saint-Mandé, à Saint-Mandé (Val-de-Marne), suivie de l'inhumation au cimetière ancien de Montreuil.

Cet avis tient lieu de faire-part.

97, rue de Paris,
94160 Saint-Mandé.

Anniversaires de décès

– Il y a trente ans, disparaissait

Jean-Paul ACHER DUBOIS,

au Mexique.

Il n'aura pas eu la joie de connaître
Tiphaine et Agathe,
ses deux petites-filles,
chez
Cécile et Guillaume Parent.

Ni de partager la joie du mariage de
Jérôme avec Sonia,
en 2001.

Nous pensons tous à lui.

– Le 15 février 1985,

Fernande MENVIELLE-DUBOIS

nous quittait.

Nous n'oublions pas.

Conférences

CONFÉRENCES
DE L'INSTITUT ROLAND-BARTHES

Université Paris-VII - Denis-Diderot,
amphithéâtre 24,
2, place Jussieu, Paris-5e,
18 heures-20 heures,
01-44-27-63-71
28 février 2001 : Julia Kristeva
Colette ou la chair du monde
14 mars : Christian de Portzamparc
Penser l'architecture
25 avril : Umberto Eco
L'expérience de la traduction
23 mai : Philippe Sollers
La guerre du goût

Le cycle se poursuivra
dès novembre 2001,
avec M. Detienne, R.-P. Droit,
J.-L. Marion, M. Hobson, J. Starobinski,
C. Magris

Communications diverses

Entre le 15 février 2001
et le 21 mai 2001,

La Mutuelle des étudiants
organise l'élection, pour deux ans,
des délégués de ses instances
locales et nationales.
Pour plus d'informations,
rendez-vous
dans les agences de la mutuelle.

La Mutuelle des étudiants
Siège social :
137, boulevard Saint-Michel
75005 Paris
Mutuelle No 75M051849
régie par le code de la mutualité

Soutenances de thèse

M. Dominique Noël soutiendra sa thèse de doctorat de sciences du langage, option art et littérature, sous la direction de Jacques Leenhardt, le jeudi 22 février 2001, à 15 heures, à l'EHESS, 54, boulevard Raspail, Paris-6e, en salle 524.

L'intitulé de la thèse est : **« La réalité virtuelle de la réalité virtuelle : éléments pour une sémiotique des environnements et créatures tridimensionnels de synthèse ».**

Le jury est composé de Mme Irène Tamba, directrice d'études à l'EHESS ; M. Jean-Pierre Balpe, directeur du département Hypermédia de l'université Paris-VIII ; M. Jean-Louis Boissier, professeur à l'université Paris-VIII ; M. Mario Borillo, directeur de recherches à l'Institut de recherches en informatique de Toulouse (CNRS), et M. Jacques Leenhardt, directeur d'études à l'EHESS.

CARNET DU MONDE
TARIFS année 2001 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
141 F TTC - 21,50 €
TARIF ABONNÉS 119 F TTC - 18,14 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
600 F TTC - 91,47 € FORFAIT 10 LIGNES
TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 €
FORFAIT 10 LIGNES
La ligne suppl. : 60 F TTC - 9,15 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter

☎01.42.17.39.80
+ 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36
e-mail: carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE/AGENDA
Tous les lundis datés mardis
TARIFS 2001

PARTICULIERS :
FORFAIT 5 LIGNES
(25 caractères ou espaces par ligne)
- 2 Parutions : **590 F TTC / 89,94 €**
- 4 Parutions : **840 F TTC / 128,06 €**
121 F TTC / 18,45 € la ligne suppl.

ABONNÉS :
FORFAIT 5 LIGNES
(25 caractères ou espaces par ligne)
- 2 Parutions : **520 F TTC / 79,27 €**
- 4 Parutions : **714 F TTC / 108,85 €**
117 F TTC / 17,84 € la ligne suppl.

01.42.17.39.80
Fax : 01.42.17.21.36

L'après-Oslo, tel que l'imagine une tête pensante d'Ariel Sharon

Israël doit annexer unilatéralement une moitié de la Cisjordanie et se retirer des zones à fort peuplement palestinien : l'article d'Emmanuel Navon paraît dans « Outre-Terre », une nouvelle revue de géopolitique

DIRECTEUR de recherches à l'université de Marne-la-Vallée, Michel Korinman lance une nouvelle revue de géopolitique, au nom surprenant d'*Outre-Terre* (trimestriel, en kiosques et librairies depuis le 12 février). Longtemps membre de l'équipe d'*Hérodote* (puis fondateur, en Italie, de *Limes*), il reproche principalement à la revue créée par le géographe Yves Lacoste de rester trop confidentielle, *« ne faisant appel qu'à des universitaires »* et ne s'adressant, de ce fait, quasiment qu'aux universitaires. *Outre-Terre* a donc pour ambition de faire accéder un public plus large à la réflexion géopolitique, en s'ouvrant aux hommes politiques, aux entrepreneurs, aux journalistes et même aux artistes. Une ambition courageuse mais a priori ardue, au vu du n° 1 d'*Outre-Terre,* intitulé *« Israël-Palestine, terre ou paix ? »*, puisque, sur la vingtaine de contributions, seules trois ne sont pas signées par un universitaire.

Ce premier numéro cherche à tirer le bilan de l'échec du « processus de paix » débuté à Oslo en 1993 et qui s'est fracassé ces derniers mois. De fait, la plupart des contributeurs ont été, en leur temps, critiques de ces accords. *Outre-Terre* s'ouvre donc sans surprise sur la reprise d'un article de Frédéric Encel – « Processus d'Oslo, la faillite originelle » – initialement publié dans *Libération* en octobre 2000. De toutes les contributions, la plus intéressante est, pour des raisons conjoncturelles, celle de l'universitaire israélien Emmanuel Navon. *Brain stormer* du Likoud, celui-ci demande : *« Y a-t-il une vie après Oslo ? »* Et de répondre par l'affirmative, mais à condition de retourner *« au réalisme du mur d'airain »*, la conception qui fut, de tous temps, majoritaire dans le mouvement sioniste, et qu'auraient abandonnée Itzhak Rabin, Shimon Pérès et Ehoud Barak.

« PAR LA FORCE »

Revenant sur l'histoire du sionisme, M. Navon, dans un style fortement idéologique, en dégage deux tendances permanentes, qui, selon lui, traversent la droite comme la gauche : celle des *« rêveurs »* (comme le dirigeant Yehouda Magnès ou le parti Mapam à gauche, qui alla jusqu'à prôner un Etat d'Israël binational, Ytzhak Shamir ou le Menahem Begin de 1947-1948 à

droite), et celle des *« réalistes »* (David Ben Gourion à gauche, Vladimir Jabotinski, fondateur de la droite nationaliste sioniste, puis Begin au pouvoir, à droite). Les « réalistes », au-delà de leurs divergences, se retrouvent sur l'idée de forger un *« mur d'airain »* entre un Israël puissamment dissuasif et un monde arabe qui, jamais, ne sera disposé à l'accepter. Emmanuel Navon rappelle ainsi cette phrase de Ben Gourion. Pour faire accepter à ses partisans, réticents, le plan onusien de partition de la Palestine, en 1947, le fondateur de l'Etat hébreu leur explique : *« Dès que nous serons devenus puissants, une fois notre Etat établi, nous l'annulerons et nous nous étendrons sur tout le territoire d'Israël »* – c'est-à-dire sur toute la Palestine mandataire. Qu'est-ce, après Oslo, qu'être un Israélien réaliste ? C'est, écrit M. Navon, *« affronter deux faits concomitants* (...) *: les Arabes aspireront toujours à la destruction de l'Etat d'Israël* [et] *l'intégration de deux millions d'Arabes qui peuplent la Judée et la Samarie* [Cisjordanie] *équivaudrait à un suicide démographique »*.

La solution passe donc par une initiative israélienne qu'*« il convient d'appliquer unilatéralement et par la force »*. A savoir : annexer la moitié de la Cisjordanie, là où il y a un maximum de colons juifs, et laisser aux Palestiniens les 50 % restants, sous la forme de *« deux blocs »* entièrement fermés et sans accès au Jourdain mais *« reliés par une route »*. Une sorte de combiné entre le plan du travailliste Ygal Alon de 1969 et celui proposé au Likoud par Ariel Sharon en 1991, au moment de la conférence de Madrid. *« Une fois accompli ce projet, Israël bombardera régulièrement les infrastructures militaires que l'OLP aménagera dans les territoires restés sous sa souveraineté. »* Ainsi, conclut-il, les Israéliens se seront *« en quelque sorte libérés des Palestiniens tout en gardant à peu près la moitié de la Judée-Samarie »*.

Telle est la vision « réaliste » d'une tête pensante du Likoud, dont le candidat, Ariel Sharon, vient d'accéder au pouvoir en Israël.

Sylvain Cypel

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre Luc Séguillon

■ Le propre de la cohabitation est qu'elle pervertit tout sujet traité par ses deux protagonistes en le transformant en enjeu tactique de leur permanente compétition. Son vice est qu'elle en fait oublier l'enjeu réel pour le pays. *(...)* En réalité, Jacques Chirac, pas plus que Lionel Jospin, ne semble avoir une claire idée du problème corse. Mais le président de la République, comme le premier ministre, se saisit de ce dossier pour l'instrumentaliser en vue de la prochaine élection présidentielle. *(...)* En attendant, on ne sait toujours pas quelle est exactement la position de fond de Jacques Chirac sur le sujet corse. Il ne serait pas inutile qu'il s'exprimât clairement. On aimerait aussi comprendre pourquoi Lionel Jospin s'exempte si aisément des remarques du Conseil d'Etat sauf à avoir la secrète intention de modifier notre Loi fondamentale. Si tel est le cas, il serait alors plus honnête de sa part de le dire clairement.

LIBÉRATION
Jean-Michel Helvig

■ Entre la forfaiture et la déconfiture, le président de la République ne s'est pas ménagé une voie de sortie très large en obligeant le gouvernement à tenir compte, pour son projet de loi sur la Corse, d'un avis du Conseil d'Etat qui n'est nullement contraignant. Entre l'à-peu-près et l'à-quoi-bon, le gouvernement s'est engagé également sur une voie étroite, en élaborant et en maintenant un projet sous la double menace d'un chantage à la violence et d'une censure du Conseil constitutionnel.

LE FIGARO
Jean de Belot

■ Jacques Chirac s'était vu reprocher, l'été dernier, son silence. L'Elysée voulait laisser une chance à l'expérimentation. Après avoir averti, le président de la République, gardien des institutions, est donc sorti de sa réserve. Tardif, le coup n'en est que plus sévère. *(...)* A une question grave, celle de la Corse, de ses institutions, du respect de l'Etat de droit, Matignon n'a opposé qu'une tactique d'opportunisme. Face à un sujet essentiel, celui de la nécessaire adaptation des prérogatives des régions, Lionel Jospin a préféré traiter non pas le général mais l'exception. Il ravale ainsi ce qui aurait dû constituer une réforme sérieuse au rayon des accessoires politiciens.

BFM
Philippe Alexandre

■ Stratège et docteur en cohabitation qu'il a connue plus de deux ans face à François Mitterrand, Edouard Balladur a dit : *« Le premier qui dégaine est mort. »* Jacques Chirac ne vient pas seulement de tirer l'épée : il a porté au flanc du premier ministre ce que d'Artagnan appellerait une botte assassine. Quant à savoir s'il s'est suicidé, il faut attendre encore une quinzaine de mois, et la cohabitation connaîtra d'autres accidents.

LE TEMPS
Alain Campiotti

■ De Suisse, on pourrait avoir la tentation de ricaner sous cape des nouvelles mésaventures américaines. *(...)* Si des entreprises suisses tiraient des profits sordides de leurs échanges avec l'Allemagne nazie, les sociétés américaines qui n'agissaient pas autrement doivent elles aussi regarder leur passé en face. C'est ce que va devoir faire IBM, après Ford, après General Motors, et peut-être avant quelques autres. C'est le devoir de mémoire attendu, la justice, simplement. Mais c'est aussi, pour les Américains, le début des difficultés. Car ils vont faire l'expérience complexe de démêler le crime de la complicité, la connivence de la négligence, la naïveté du calcul inavouable.

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 15 h 10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

■

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

■

Idéaux et débats
FRANCE MUSIQUES
Le dimanche à 17 heures

■

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Le troisième dimanche
de chaque mois à 16 heures

■

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 1 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

www.ibazar.com

Autour des sites de vente aux enchères, des communautés naissent dans le monde réel

***« BONJOUR** Molly, êtes-vous toujours intéressée par le sac à main Longchamp ? Je vous propose un rendez-vous vendredi prochain à 19 h 30, place de Clichy, au café Wepler. Vous me reconnaîtrez, je porte toujours un manteau orange. A +. Mandou ».* Mandou et Molly se sont contactées sur le site de vente aux enchères iBazar, qui compte aujourd'hui près de 700 000 membres et propose en moyenne plus de 300 000 produits et services valant parfois 10 francs, parfois 1 million : briquet, autographe, wagon de l'Orient-Express, bouteille de liqueur, billet d'avion, proposition de covoiturage, etc. (*Le Monde* du 2 février 1999).

Valérie, alias Molly, professeur de français à Paris, est devenue spécialiste de l'achat et de la vente d'accessoires de mode. Tous les jours, elle consulte iBazar pour y repérer de bonnes affaires : chaussures jamais portées, sacs de marque, lunettes de soleil griffées. La galerie photo lui permet de se faire une idée plus précise de l'objet et, si elle est séduite, elle enchérit aussitôt. Dès qu'une meilleure offre est faite, un courrier électronique l'en avertit et l'invite à surenchérir.

A l'issue de la transaction en ligne, l'échange peut se faire par la poste, mais, quand l'acheteur et le vendeur habitent la même ville, cela se passe souvent en mains propres. Molly ira donc rencontrer Mandou : *« A chaque fois, c'est une petite aventure. On se demande sur qui on va tomber. Comme je fais surtout les accessoires de mode, j'ai 99 % de chances de tomber sur des filles, c'est plus facile... On s'échange nos impressions, on parle de nos expériences précédentes, des bonnes affaires, des fausses joies... Les gens que je rencontre ne sont pas des accros du Net, mais iBazar a un côté pratique et ludique très humain. »* Gregory Boutté, directeur marketing d'iBazar, entend développer cette dimension communautaire imprévue : *« Nous avons créé des forums de discussion et nous envisageons des partenariats avec des sites de contenus et de services, pour que les collectionneurs puissent trouver des informations sur les pièces proposées chez nous. »*

Marie a l'intention de continuer à utiliser iBazar pour enrichir sa garde-robe, mais aussi son carnet d'adresses : *« Maintenant, nous sommes quelques-unes à bien nous connaître. Comme tout se passe bien, on fait venir d'autres copines, on se retrouve même en dehors de nos rendez-vous iBazar... En rencontrant les gens* de visu, *on a aussi l'avantage de pouvoir négocier plus facilement. Et on en profite pour ne pas payer à iBazar les 3,5 % de commission. Une astuce de plus, qui nous amuse beaucoup. »*

Julien Pot

SUR LA TOILE

PORTUGAL

■ Un projet de loi a été présenté au conseil des ministres portugais, mardi 7 février, proposant que les lois entrent en vigueur au moment de leur publication en ligne et non plus lors de leur parution dans le *Diario da Republica,* le journal officiel portugais. – *(AFP.)*

AUDIENCES

■ Selon l'étude Cybermétrie de Médiamétrie, le site Caramail a atteint plus de 44 millions de visites en janvier. Suivent Boursorama (20,5 millions de visites), Francité (19,4 millions de visites), Club Internet (12,9 millions de visites) et Pagesjaunes (11 millions de visites).

BIBLIOTHÈQUES

■ Le catalogue collectif de France, qui rassemble le catalogue de la Bibliothèque nationale de France, celui des bibliothèques universitaires et de 55 bibliothèques municipales, est désormais accessible sur le site ccfr.bnf.fr. Les chercheurs et étudiants du monde entier pourront avoir accès à plus de 14 millions de notices d'ouvrages et de périodiques venant des principales bibliothèques françaises. – *(AFP.)*

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 191 518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

La veuve idéale *par Luc Rosenzweig*

L'ÉMISSION « Un an de plus », mardi soir sur France 3, s'ouvrait sur un sujet nous montrant Marie-Christine Barrault au Maroc, où elle tourne en ce moment un film, *Les Gens de Mogador.* Il ne s'agissait pourtant pas, comme d'habitude, de faire la promotion précoce d'une œuvre cinématographique, mais d'évoquer avec l'actrice son défunt mari, Roger Vadim, disparu il y a un an. L'opérette nous a donné la veuve joyeuse et la veuve du colonel, l'armée, ces maréchales dignes et sévères, et l'économie les veuves écossaises, reines de la Bourse et terreurs des marchés.

Avec Marie-Christine Barrault, le monde du cinéma nous offre la veuve idéale, comme on dit le gendre idéal. Celle dont tout homme rêve d'être pourvu lorsqu'il sera passé de vie à trépas. Lorsqu'elle parle de Vadim, ses yeux rayonnent encore de reconnaissance. Régulièrement, comme par vagues, les sanglots montent en elle, mais s'arrêtent au bord des lèvres pour préserver la fluidité de sa parole. La douleur de la disparition peut être comparée à celle, dit-elle, d'un *« accouchement à l'envers »*, qui accompagne l'être cher vers la mort, au lieu de l'accueillir dans la vie. Elle n'éprouve aucune jalousie, même rétrospective, à l'égard des ex-épouses de son mari, qui ne comptent pourtant pas parmi les plus moches de leur génération. Au contraire, elle se sent flattée de se retrouver, avec Brigitte Bardot, Catherine Deneuve, Jane Fonda, parmi les étoiles de la galaxie Vadim. *« Elles sont pour moi comme des belles-sœurs »*, explique-t-elle.

La loi d'airain des statistiques démographiques est implacable. A âge égal, un couple a aujourd'hui deux fois plus de chances de produire une veuve que l'inverse. Et on ne parle même pas des cas où monsieur s'est épris de la jeunesse ! Et ces dames, toujours les statistiques, ont de bonnes chances de faire une longue carrière d'ayant droit d'une pension de réversion. Il convient donc, le plus tôt possible, mais avec tact, de signaler à l'intéressée quel genre de veuve nous souhaiterions qu'elle soit.

Tout le monde, bien sûr, ne peut pas atteindre, en la matière, le sublime de Marie-Christine Barrault. Mais il faut savoir trouver son style. Certaines seront parfaites en « classique », noir, dignes et compassées. D'autres auront intérêt à adopter le genre « sportive-décontractée », qui porte en elle sa douleur, mais étonne son entourage par sa vitalité et sa gaieté que vient, parfois, mais pour de brefs instants, voiler une brusque remontée du souvenir. C'est alors que l'on pourra, de là-haut, chanter en pastichant le Georges Brassens de *« La Première Fille »* : *« Jamais, de la mort, on ne l'oubliera/La dernière femme qui de nous parlera... »*

Le Monde

JEUDI 15 FÉVRIER 2001

Chalutier à tribord !

par Pierre Georges

DES FOIS, tant ils en sont fiers, à la récréation, les militaires prêtent leurs beaux joujoux aux pékins. Ça vous dirait de piloter mon sous-marin vert et jaune ?

Pensez si « ça » leur dirait ! Dans l'ordre des envies et gourmandises, chez les grands petits garçons, rayon terribles engins, la conduite du sous-marin d'attaque vient immédiatement derrière quelques autres bien ancrées. La voiture de pompiers, bien sûr. Rouge évidemment. Faisant pin-pon naturellement. Et avec, si possible, quitte à rêver, ne rêvons pas menu, Isabelle Adjani si somptueusement belle et si parfaitement cinglée en son *Eté meurtrier*.

Donc pin-pon d'abord. Puis, tchou-tchou ensuite, les halètements de la « Bête humaine ». Pas un TGV, non. Trop clinique, trop lisse, trop empire des blouses bleues et de l'ordinateur de conduite. Mais une vraie loco du vrai temps des locos. Peut-être bien une Pacific on ne sait plus trop combien, et sûrement la machine de Gabin et Carette, genre bleu de chauffe, gueule noire, foulard autour du cou, lunettes cerclées de cheminot façon les héros de l'escarbille et drame humain bouleversant. Sans oublier de tirer sur la bobinette et la loco sifflera.

Pin-pon, tchou-tchou, vroum-vroum ! Dans le fond, c'est assez simple l'âme d'un grand petit garçon. Très mécanique. Tout conduire, pourvu que ce tout fasse du bruit et quelque fureur, de la poussière et de la gomme. Après, c'est l'embarras du rêve. On en sut qui pilotèrent des diligences dans un environnement nettement apache et hostile. Et d'autres qui préférèrent le genre Mad Max, la virée chromée et sanglante du bush australien. On en sut de faux pépères, en marcel tagué cambouis et perles de sueur, preux héros du Berliet truffé nitroglycérine. Et d'autres vrais grands garçons ministres, gagnant sur tous les tableaux, vroum-vroum, pin-pon, avec, en prime, la garde motocycliste.

On en sut de toutes sortes. Fangio avec Fangio. Tanguy avec Laverdure. Pilote de sidecar, Zéro de chez Kamikaze. Sauveur de 747 dans si film-catastrophe m'était conté. Pompier, encore, mais hélitreuillé celui-ci, pour tour infernale. Terre-neuva dans les glaces. Ou commandant de bord totalement Humphrey de la si fumante Queen Africa, planquée dans les joncs pour échapper à la méchante canonnière et ne point échapper à une si saint-valentinesque histoire d'amour.

De toute sorte ! A façon. Mais de là à piloter un sous-marin d'attaque américain, nucléaire, oui nucléaire près d'Hawaï, oui près d'Hawaï. De là à éperonner et à couler un chalutier, espion forcément espion, car japonais, si, japonais. De là à se la jouer Pear Harbour la revanche, façon M. Smith aux commandes, alors là, chapeau, la marine américaine !

Même dans ses rêves les plus profonds, genre « Vingt Mille Lieues sous les mers » et poulpe géant amputé au coupe-chou, on ne l'aurait pas rêvé ! Ils l'ont fait *(lire ci-contre)*. Ça vous dirait de piloter mon sous-marin ? Yes, Sir ! Touché coulé. Genre Curd Jurgens, aux commandes de son U-Boat, col roulé blanc, casquette à l'envers, façon banlieue, mais sinon comment qu'il verrait dans le périscope ! Et lançant le fameux cri d'attaque : « Torpedo ! Los ! »

Deux civils étaient aux commandes du sous-marin américain qui a coulé un bateau japonais

Les deux visiteurs recevaient leurs ordres du commandant de bord

DEUX CIVILS, invités à bord, étaient aux commandes au moment où le sous-marin nucléaire américain *Greeneville* a heurté et coulé, vendredi 9 février, un bateau de pêche japonais, le *Ehime-Maru,* au large d'Hawaï. Cette présence a été confirmée, mardi 13 février, par des responsables de la marine des Etats-Unis, à Washington et à Honolulu, d'où le sous-marin avait pris la mer. Le commandant, Scott Waddle, a aussitôt été débarqué.

Le chalutier école japonais *Ehime-Maru* a sombré en quelques minutes après avoir été heurté par le sous-marin, qui effectuait une manœuvre d'urgence pour remonter à la surface. Vingt-six des trente-cinq occupants du bateau japonais ont pu être secourus, mais neuf sont portés disparus.

Cette collision a fait l'objet d'une enquête de la part de la marine américaine et du Bureau national de la sécurité des transports. Un civil, un invité, était au poste de commande qui contrôle les mouvements du sous-marin durant sa manœuvre d'urgence simulée de remontée. Le bâtiment était alors à 120 mètres d'immersion. Ce civil, dont l'identité et la fonction à bord n'ont pas été révélées, était *« aux commandes durant toute la durée de la manœuvre d'urgence »,* a indiqué un responsable de la marine. *« Il a gardé le navire dans une direction stable et, une fois que le navire était orienté vers le haut, il n'a fait que maintenir le cap »,* a-t-il ajouté. Un second civil était également aux commandes. Il se pourrait que l'un et l'autre aient occupé des postes en relation avec la barre de direction, le sonar et le système de ballast du submersible.

« On a accordé à deux visiteurs l'occasion de participer à la remontée en surface », a dit le commandant Flex Plexico, porte-parole pour la flotte américaine du Pacifique sud. Il n'existe pour l'instant pas de preuve que la présence de civils à bord ait joué un rôle dans l'accident, d'autant qu'ils recevaient leurs ordres du commandant de l'équipage.

Selon le commandant Plexico, seize civils au total avaient embarqué sur le *Bonneville* dans le cadre d'une opération de relations publiques de la marine, destinée à montrer les capacités du sous-marin. Il n'est pas exceptionnel que des visiteurs – élus, enseignants, journalistes, voire représentants de pays clients – soient autorisés à embarquer et à prendre les commandes d'un navire, en principe sous le contrôle de son équipage.

Il existe toujours un moment délicat dans la remontée d'un sous-marin, quand l'équipage doit passer d'une écoute passive des bruits occasionnés au-dessus de lui par la présence d'un autre bâtiment, à l'appréciation oculaire de son environnement, procurée par le fait d'avoir hissé le périscope. C'est ce que les sous-mariniers appellent *« les derniers 20 mètres »*, de quoi rendre momentanément sourd et aveugle un sous-marin quand il se présente nez du bâtiment en l'air lors d'une remontée rapide. L'aventure du *Greeneville* a eu des précédents en France. – *(AFP, AP.)*

La carte professionnelle du docteur Godard a été retrouvée près de Dinard

LA CARTE professionnelle du docteur Yves Godard, disparu avec ses deux enfants en septembre 1999, a été retrouvée, dimanche 11 février, par une retraitée qui pêchait à pied sur la plage de l'île des Ebihens, au large de Saint-Jacut-de-La-Mer, près de Dinard (Côtes d'Armor). Sur la carte de l'acupuncteur caennais, un petit rectangle de plastique blanc, l'emplacement prévu pour la photographie était vierge, a précisé mercredi 14 février *le Télégramme de Brest*. Une information pour homicide volontaire avait été ouverte le 10 septembre 1999 contre le docteur Godard, après la découverte de traces de sang de son épouse dans la camionnette du couple et à leur domicile de Tilly-sur-Seulles (Calvados).

La famille Godard a disparu depuis le 1er septembre 1999, après avoir quitté Saint-Malo sur un voilier. Le crâne de Camille, l'un des enfants du couple avait été remonté en juin 2000 en baie de Saint-Brieuc (*Le Monde* du 22 juin 2000).

République : Jack Lang ne parlait pas au nom de Lionel Jospin

L'ENTOURAGE du premier ministre nous a précisé que, dans l'entretien qu'il nous a accordé sur la réforme des institutions, Jack Lang, ministre de l'éducation nationale, ne s'exprimait pas au nom de Lionel Jospin. Dans cet entretien publié dans nos éditions datées du 14 février, Jack Lang expliquait dans le détail sa conception d'une *« démocratie transformée »* et proposait un référendum constitutionnel en 2002, en même temps que les élections législatives. Il précisait à plusieurs reprises qu'il s'exprimait *« à titre personnel »*.

Dominique Voynet ne sera pas candidate à la présidentielle

LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, Dominique Voynet ne briguera pas l'investiture des Verts pour l'élection présidentielle, a indiqué mercredi 14 février Jean-Luc Bennahmias, secrétaire national du parti écologiste. Dans un entretien accordé à *L'Express* (15-21 février), Mme Voynet explique : *« Il me semble que l'élection présidentielle n'est pas pour moi la meilleure occasion d'agir »*. Elle précise ne pas avoir *« demandé son autorisation à Lionel Jospin* (...) *Ma décision de ne pas me présenter l'a surpris, mais il était finalement assez en phase avec mes arguments »*.

Philippe Séguin dénonce le coût du projet de la gauche pour Paris

LE CANDIDAT RPR-UDF-DL à la mairie de Paris, Philippe Séguin, s'intéresse de très près au financement du programme de son rival socialiste, Bertrand Delanoë. Lors d'une réunion publique dans le 11e arrondissement, mardi 13 février, il a relancé la polémique en annonçant qu'il allait publier, *« au centime près »*, le chiffrage du projet de M. Delanoë. Le 8 février, au cours d'une réunion de ses candidats, le député des Vosges avait affirmé que *« les promesses de M. Delanoë coûteraient, sur la durée de la mandature, 32 milliards, c'est-à-dire 100 % d'impôts supplémentaires »*. Le candidat socialiste avait immédiatement répliqué en jugeant *« fallacieux »* les calculs de M. Séguin. Celui-ci est revenu à la charge, mardi soir, en promettant qu'il allait *« mettre M. Delanoë dans les cordes »*. *« Moi, je connais les réalités de la gestion municipale pour avoir été maire d'une ville moyenne pendant quatorze ans »*, a lancé M. Séguin.

■ **PARIS : la droite n'est pas certaine de conserver le 6e arrondissement**, selon une enquête réalisée par CSA et publiée par *Le Parisien* du 14 février. Au premier tour, la liste soutenant Bertrand Delanoë est créditée de 37 % des intentions de vote. A droite, la liste séguiniste arrive en deuxième position (20 %) suivie de celle du maire sortant Jean-Pierre Lecoq (18 %) puis de la liste tibériste (11 %).

■ **JUSTICE : une demande de récusation des juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez,** qui instruisent l'affaire de trafic d'armes vers l'Angola, a été rejetée par le premier président de la cour d'appel de Paris, Jean-Marie Coulon. Cette requête avait été déposée par Mes Christian Charrière-Bournazel et Alain Toucas, avocats de Pierre Falcone, qui estimaient que les magistrats menaient une *« inquisition déloyale »* afin d'aboutir *« à la mise au pilori de tiers aux noms célèbres »*. Les deux avocats ont été condamnés à une amende de 5 000 F.

Tirage du *Monde* daté mercredi 14 février 2001 : 487 560 exemplaires. 1-3

BONUS DE MILES AADVANTAGE®
Bonus Classe Economique
7500 Miles AAdvantage
Bonus Première Classe ou Classe Affaires
15000 Miles AAdvantage
Gagnez un bonus de miles sur ce vol en voyageant entre le 2 avril et le 31 mai 2001. Pour bénéficier de cette promotion, réactivez vous dès ce voyage, en mentionnant lors de votre réservation le code de promotion : CDGAN. Si vous n'êtes pas encore membre d'AAdvantage, vous pouvez vous inscrire en appelant le 3601 872 872.

Nouveau vol quotidien non-stop Paris - San Jose, Californie

A partir du 2 avril, American Airlines proposera le seul vol quotidien sans escale de Paris / Charles de Gaulle à destination de San Jose au coeur de la Silicon Valley à deux pas de San Francisco, en Californie. Cette nouvelle ligne viendra étoffer harmonieusement les dessertes déjà offertes par American au départ de France vers : Boston, Chicago, Dallas/Fort Worth, Los Angeles (1), Miami et New York. De ces villes, vous pourrez rejoindre plus de 250 destinations sur le continent américain.

	N° de Vol	Départs	Arrivées
Paris/San José	AA 112	13h20	16h10
San José/Paris	AA 112	18h30	14h25 (+1)

(+1) Arrivée le lendemain

AmericanAirlines®

Pour toutes informations ou réservations, contactez votre agence de voyages ou appelez American Airlines au 3 601 872 872. 3615 American Airlines (1,29 F/mn). www.aa.com

(1) Reprise de la liaison quotidienne Paris-Los Angeles le 2 avril 2001.

Pour bénéficier de cette promotion, vous devez vous enregistrer avant votre voyage. Les miles seront crédités une fois votre voyage effectué. Offre non cumulable s'appliquant sur des vols transatlantiques aller-retour de même classe. Offre valable pour les membres AAdvantage ayant acheté leur billet au tarif publié indiqué : Première Classe (F), Classe Affaires (J et D) et Classe Economique (Y et B). Tous les autres tarifs sont exclus. Les bonus miles ne sont pas pris en compte pour l'obtention des status Gold, Platinum et Executive Platinum. Le crédit de bonus miles est fonction de la classe de service achetée. Date limite de voyage, le 31 mai 2001. Offre de bonus de miles AAdvantage valable seulement sur les vols American Airlines, ne s'applique pas aux voyages effectués sur des compagnies en partage de code. Les horaires des vols peuvent être modifiés sans préavis et sont soumis aux autorisations gouvernementales. American Airlines se réserve le droit de changer le programme AAdvantage sans préavis. American Airlines n'est pas responsable des produits et services offerts par d'autres compagnies. Certaines villes sont desservies American Eagle, notre filiale régionale. American Airlines et American Eagle sont des marques d'American Airlines Inc. 2001. Tous droits réservés.

DIPLOMATIE **Le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a effectué, mardi 13 février, une visite de quelques heures à Alger, au cours de laquelle il a eu des entretiens avec son homologue, Abdelaziz Belkhadem, ainsi qu'avec le président Bouteflika. ● HUBERT VÉDRINE a estimé que ces rencontres avaient permis de passer en revue *« dans un climat de confiance et très constructif la situation actuelle, les rapports bilatéraux et tous les problèmes qui intéressent »* les deux pays. ● LES ENTREPRISES FRANÇAISES hésitent toujours à investir en Algérie pour des raisons liées à la sécurité et à la lenteur de la mise en oeuvre du programme de privatisations. ● ABDOU BENZIANE, journaliste et chroniqueur, notamment au *Quotidien d'Oran*, dénonce, dans un entretien au *Monde* la conception de l'information des autorités de son pays et estime que les Algériens doivent régler leurs problèmes *« entre eux »*.**

Alger juge la coopération avec la France insuffisante

Au cours des entretiens qu'a eus le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, mardi 13 février dans la capitale algérienne, le président Bouteflika a souhaité la venue dans son pays de Jacques Chirac et de Lionel Jospin dans le courant de l'année

ALGER
de notre envoyée spéciale

Ni lyrisme ni effet d'annonce, lors de la visite de moins d'une journée effectuée par le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, à Alger, mardi 13 février, mais un travail de fond se voulant indépendant de la conjoncture immédiate et la volonté réaffirmée avec force par les responsables des deux pays de développer leur coopération, jugée par Alger *« en deçà de leurs potentialités »*.

Il y a peut-être *« une ambition démesurée côté algérien, un peu plus raisonnable du côté français, ce qui fait que nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde en ce qui concerne la vitesse de croisière »*, a reconnu le président Abdelaziz Bouteflika, sur le mode philosophe, au terme de ses quatre heures de discussions et de son déjeuner de travail avec le chef de la diplomatie française. Cela dit, *« rien ne bloque »* entre Alger et Paris. Les relations sont même *« tout à fait excellentes »* selon le président algérien.

Face à l'impatience de ses interlocuteurs de voir s'intensifier la coopération économique, M. Védrine a rappelé que si le gouvernement de Lionel Jospin encourageait vivement les entreprises françaises à s'installer en Algérie, c'était à elles d'évaluer le cadre juridique, l'environnement et la sécurité de leurs investissements, avant de prendre leurs décisions de manière souveraine. *« La balle est en partie du côté algérien »*, estime-t-on du côté français.

LE DOSSIER DES VISAS

Même chose pour Air France, que le gouvernement français ne peut contraindre à reprendre ses vols sur Alger tant que la compagnie aérienne jugera insuffisantes les mesures de sécurité prises du côté algérien.

Rien de très nouveau, semble-t-il, à propos de la dette algérienne, sinon qu'elle continue de faire l'objet de négociations pour une reconversion sous forme d'investissements.

En ce qui concerne le dossier des visas, il est prévu que le consulat d'Oran rouvre ses portes en 2001. D'ici là, seuls les consulats d'Alger et d'Annaba fonctionneront. Ce qui signifie que l'épreuve des interminables files d'attente de jour comme de nuit, dénoncée par de nombreux Algériens comme étant *« insupportable et humiliante »*, n'est pas près de prendre fin. Quant au lycée français d'Alger, fermé depuis neuf ans pour des raisons de sécurité, les modalités de sa réouverture sont en cours de discussion. La date reste encore à déterminer.

Si le principe d'une visite officielle à Alger du président de la République, Jacques Chirac, et du premier ministre, Lionel Jospin, reste acquis, il ne paraît pas certain que ces déplacements auront lieu dans le courant de l'année 2001. La délégation française s'est montrée évasive sur ce point. Du côté algérien, en revanche, on semblait considérer l'année en cours comme un fait presque assuré.

Le climat de cette visite de M. Védrine a-t-il été affecté par la récente publication en France du livre *La Sale Guerre*, mettant en cause l'armée algérienne dans certains des massacres perpétrés dans le pays ainsi que par la pétition d'une dizaine d'intellectuels dans *Le Monde* du 9 février, appelant les autorités françaises à prendre leurs distances à l'égard du pouvoir algérien ? La question a été posée lors d'un point de presse conjoint tenu par Hubert Védrine et son homologue, Abdelaziz Belkhadem. Là encore, la réponse, côté algérien, a paru très philosophe. *« Il s'agit d'une question de liberté d'expression, les relations entre Etats ne peuvent être affectées par ce qui s'écrit dans la presse »*, a estimé M. Belkhadem, approuvé par le chef de la diplomatie française.

D'autres questions sur les harkis et sur l'actuel débat en France sur la torture pendant la guerre d'Algérie ont également été posées au ministre français par les journalistes algériens présents au point de presse. Récusant l'idée que les présidents Chirac et Bouteflika se soient livrés à une polémique sur les anciens supplétifs de l'armée française, M. Védrine a rappelé que la France était *« très attachée à ce que les harkis puissent se rendre dignement en Algérie »*. Quant à la torture, le ministre s'est contenté de répondre que cette question avait été discutée en France, notamment à l'Assemblée nationale, et qu'il revenait aux historiens de faire leur travail, suivant le vœu de Lionel Jospin.

Fl. B.

La presse reproche à la France sa « tiédeur »

***« La France doute et hésite. »* C'est ainsi que le quotidien francophone *Le Matin* résume, mercredi 14 février, la visite éclair de M. Védrine. Le ministre français, ajoute le journal, a quitté Alger *« en laissant planer le doute quant à l'avenir des relations entre les deux pays.* (...) *Paris hésite à s'engager dans un soutien franc à la politique de Bouteflika »*.**

***La Tribune* note que *« ni élans ni engagements »* n'ont marqué cette rencontre tandis que le quotidien *Liberté* n'est guère plus enthousiaste, qui parle des *« hésitations »* françaises et du manque de *« décisions tangibles »*. Le chef de la diplomatie française, écrit-il, *« aurait pu apporter de actes concrets »*, en particulier en matière économique et financière. Ce ne fut pas le cas.**

Cette *« tiédeur »* s'interroge *Liberté*, *« est-elle due à la vision qu'a la gauche de l'Algérie ? »* La démarche française, conclut le journal, *« obéit encore à l'Internationale socialiste »*. Et de finir : *« A nos gouvernants de changer de cartes ou de partenaires. »*

La bureaucratie et l'insécurité freinent les investissements français

LES RELATIONS économiques franco-algériennes sont meilleures et moins chaotiques que celles que les deux pays entretiennent au niveau politique. En témoigne le bilan des échanges entre Paris et Alger en 2000. La France est demeurée le principal fournisseur de l'Algérie : sa part de marché est de l'ordre de 25 %, avec comme points forts les secteurs de l'agroalimentaire, de la pharmacie, des pièces détachées automobiles et des biens d'équipement.

Cette prépondérance est exceptionnelle. Elle explique en elle-même l'érosion naturelle des produits *made in France* observée d'une année sur l'autre au profit de pays comme l'Italie, l'Allemagne et les Etats-Unis.

Si les exportations françaises ont atteint 18 milliards de francs l'année passée, en revanche, le solde global s'est dégradé : l'excédent enregistré par Paris ne dépassera sans doute pas 2 milliards de francs – contre 6 milliards environ les deux années précédentes. La raison en est connue : la forte hausse des prix des hydrocarbures sur le marché international a renchéri le coût des importations de pétrole et, davantage encore, de gaz algérien – les seuls produits algériens qui trouvent preneurs sur le marché français.

Lors de sa visite officielle en France, en juin 2000, le président Abdelaziz Bouteflika s'était plaint de la *« frilosité »* des entreprises françaises à investir en Algérie. Le fait est que la France vend beaucoup à son ancienne colonie, mais qu'elle n'y investit guère.

Pétrole et gaz exceptés, seule la pharmacie semble attirer les entreprises françaises. Après la société Synthélabo, qui, associée à un partenaire algérien, dispose d'une unité de production, c'est au tour des laboratoires Fabre de se préparer à sauter le pas. Le groupe prévoit d'implanter, toujours en association avec un partenaire local, une usine de production de produits pharmaceutiques.

« CONVERSION DE CRÉANCES »

Les autres groupes tricolores qui ont des projets d'investissements industriels se comptent sur les doigts de la main : Vivendi et Orange-France-Télécom sont sur les rangs pour l'octroi d'une deuxième licence de téléphonie mobile (dont la BNP-Paribas a été chargée d'étudier les modalités) ; le groupe agroalimentaire Castel lorgne sur des usines de boissons gazeuses ; la firme Vicat négocie la reprise d'une cimenterie ; la Lyonnaise et ses concurrents s'intéressent quant à eux à l'approvisionnement des grandes agglomérations en eau potable et à son traitement...

Pour doper la venue des entreprises françaises, les Algériens demandent à Paris de mettre en place un système de *« conversion de créances en investissements »*, un mécanisme complexe dont a bénéficié le Maroc et, dans une moindre mesure, la Jordanie. Premier créancier de l'Algérie, avec un encours de l'ordre de 4 milliards d'euros, Paris pourrait effectivement en jouer. Mais, outre que ce système *« coûte une fortune »* au Trésor (il revient à annuler près de la moitié de la dette convertie), il suppose d'obtenir le feu vert des autres pays créanciers. Or, selon des sources françaises, les Etats-Unis y sont opposés au motif que l'Algérie, dont les finances ont été remises à flot par l'envolée des cours du brut, ne justifie pas un tel traitement de faveur.

Un autre obstacle existe. Il tient à l'Algérie elle-même. Confronté à des problèmes sérieux de sécurité, aux prises avec un programme de privatisation qui n'avance guère malgré les discours officiels, doté d'une Bourse embryonnaire, le pays n'intéresse que moyennement les entreprises étrangères. D'autant que le pouvoir d'achat de la population, malmené par dix ans de crise, s'est sensiblement dégradé.

Jean-Pierre Tuquoi

Abdou Benziane, chroniqueur à « La Tribune » et au « Quotidien d'Oran »

« Les problèmes, il faudrait que nous les réglions entre nous »

JOURNALISTE réputé en Algérie pour ses chroniques, qu'il signe sous le nom d'Abdou B., Abdou Benziane a été par deux fois directeur de la télévision algérienne au début des années 1990. Dans les colonnes de *La Tribune* et du *Quotidien d'Oran*, il s'exprime de manière très libre sur la société algérienne et ses dirigeants.

« Comment réussissez-vous à travailler faute, souvent, d'éléments d'information fournis par le régime ?

– Alger est devenue la capitale mondiale de toutes les rumeurs, tant la communication officielle du pouvoir brille par son incohérence, son archaïsme et sa fermeture à l'égard de la société, et de la classe politique tout entière. Il ne s'agit pas d'une opacité organisée, *"scientifique"*, comme l'ont mise au point beaucoup de régimes dictatoriaux, du style Franco ou Pinochet. Il s'agit plutôt d'une incompétence crasse en matière de gestion d'un processus de démocratisation chaotique et d'une conduite médiatique surréaliste !

» Dans ce contexte, la rumeur prend le relais de l'information, sur fond de *"complotite"* permanente, et, ce qui est à mon avis très grave, c'est que les problèmes politiques, économiques, sécuritaires de l'Algérie sont pris en charge par les médias audiovisuels étrangers. Je ne pense pas seulement aux médias français, mais aux télévisions basées dans le Golfe, comme Al Jazirah, ou au Liban, en Egypte, etc. En tant que journaliste, je me sens humilié de voir le travail d'investigation – valable ou non – de ces médias, en lieu et place des médias algériens. Humilié aussi de constater que les élus algériens, les journalistes, les élites, ceux qui sont supposés faire l'opinion, apprennent par la presse étrangère la parution de tel ou tel livre, de telle ou telle tribune sur leur propre pays, et n'y ont pas accès. Ce n'est pas le contenu de ces écrits qui me gêne – chacun est libre d'écrire et de faire éditer ce qu'il veut —, c'est le fait que je doive me contenter de comptes rendus parus dans la presse ou à la télévision, faute de pouvoir me procurer les originaux.

– Comment avez-vous réagi à l'interpellation du gouvernement français par dix intellectuels, la semaine dernière dans *Le Monde* ?

– Ma position est simple : les intellectuels français ont le droit et le devoir de s'exprimer en France, cela ne me choque pas. L'intelligentsia française a d'ailleurs une longue tradition d'engagement politique, à droite comme à gauche. Et parmi ceux qui ont interpellé M. Védrine, il se trouve des personnalités qui ont milité autrefois pour l'indépendance de l'Algérie, comme Pierre Vidal-Naquet. Ces figures sont de mon point de vue respectables et respectées, et on ne peut pas les suspecter de nourrir de la haine envers les Algériens.

> « Alger est devenue la capitale mondiale de toutes les rumeurs »

Certains s'évertuent, ici, à tenter de "lyncher" ces intellectuels, ce qui ne m'étonne pas tout à fait. Il y a en Algérie une tradition très complexe d'intolérance et de méfiance envers les intellectuels, qui date de la guerre de libération. Selon les périodes, certains sont diabolisés puis réhabilités. Ça a été le cas de l'écrivain Rachid Boudjedra, notamment, ou de l'historien Mohamed Harbi. Cela dit, je ne me sens pas obligé d'épouser la totalité des thèses des intellectuels qui ont signé la pétition, mais je m'opposerai toujours à ce que l'on fasse taire un intellectuel, en Algérie, en France ou ailleurs. Ce serait le début de l'inquisition.

– La crise algérienne est de plus en plus commentée à l'étranger. Que pensez-vous de cette internationalisation ?

– Ce phénomène d'internationalisation rampante ne date pas d'aujourd'hui. Il y a déjà eu des pressions économiques, politiques, celles de parlementaires européens, de l'ONU, des ONG, etc. Pour nous, Algériens, c'est de l'ingérence, et nous n'en voulons pas. Les problèmes algériens, il faudrait que nous les réglions entre nous, de la manière la plus transparente et la plus démocratique qui soit, ce dont nous sommes capables. D'une manière générale, cette internationalisation de la crise algérienne, qui vise semble-t-il une institution-clé du pays – l'armée nationale –, nous inquiète.

– Qu'est-ce qui vous choque : les actes reprochés à l'armée algérienne, ou le fait qu'ils soient dénoncés par des étrangers ?

– J'avoue que cela me gêne que l'armée de mon pays soit *"jugée"* à l'étranger car, s'il devait y avoir un déballage et un débat (le plus large possible), ce serait aux Algériens de les mener, y compris avec l'armée. Jeter le bébé avec l'eau du bain, nous ne le voulons pas : une éventuelle déstabilisation de l'armée est inacceptable car elle serait extrêmement dangereuse pour le pays, et pour tout le Maghreb.

» Mais ma position est qu'à l'étranger, gouvernement, intelligentsia, médias peuvent dire ce qu'ils veulent. Ils l'ont fait pour la guerre d'Algérie, le Vietnam, sur le Chili, sur Pol Pot, c'est une tradition qui ne me gêne pas et qui, à la limite, me rend un peu jaloux ! Mais, ce qui est déterminant, c'est ce qui se dit et ce qui se fait chez moi, ce qui ne veut pas dire que je sois sourd et aveugle à ce qui se dit à l'étranger sur mon pays.

– Est-ce que des révélations comme celles du lieutenant Souaïdia, qui a été vu et entendu en Algérie sur plusieurs chaînes de télévision étrangères, sont prises en compte ou rejetées par la population algérienne ?

– Il est impossible de mesurer ici, comme en France, ce que pense la population. Personne ne peut parler en son nom, mais il est certain que ce type de propos perturbe, dérange et crée de l'angoisse chez les gens. Ils se posent des questions et je pense que ce type d'accusations ne pourra que s'ancrer et se multiplier du fait que la crise s'éternise. Tout cela s'alimente des massacres qui continuent, de la dégradation sociale, de l'opacité dans le champ économique, ainsi que de la paupérisation des classes moyennes. »

Propos recueillis par Florence Beaugé

Après l'arabisation « musclée », le français refait surface

L'UN DES DOMAINES où le dialogue entre Paris et Alger est devenu *« très intense »* et où les projets abondent est celui de la coopération culturelle, indique-t-on au Quai d'Orsay, où l'on note qu'il y a de ce point de vue en Algérie *« une demande de France »* et qu'elle peut aujourd'hui s'exprimer.

Le changement de statut de la langue française en Algérie est l'un des aspects les plus visibles de la politique menée par Abdelaziz Bouteflika. Après les années de l'arabisation « musclée » durant lesquelles le français était considéré, officiellement du moins, comme la langue du colonisateur, le président a rétabli une relation décrispée avec cet idiome qui reste largement pratiqué par les Algériens.

M. Bouteflika, dès son arrivée à la présidence, n'a pas hésité à s'exprimer en français dans ses discours publics, y compris dans des réunions internationales non francophones. Le français – en tant que langue étrangère reconquise donc et non imposée – doit être dans son esprit un moyen d'accès à la modernité. Même si, au nom du donnant-donnant dans la relation avec Paris, il réclame des efforts dans l'enseignement de l'arabe en France, même si, pour des raisons politiques, il n'a pas jusqu'ici fait rentrer son pays dans l'Organisation multilatérale de la francophonie, les signes du changement sur ce plan se sont multipliés.

Un projet de réforme de l'enseignement public est actuellement en discussion à Alger, et l'un de ses axes devrait être le renforcement de l'enseignement du français, qui prendrait le pas sur l'anglais comme première langue étrangère dans le cursus scolaire. Le président de la commission en charge de cette réforme, Bénali Benzaghou, nommé par M. Bouteflika, s'est clairement exprimé sur ce sujet dans la presse algérienne. *« Eu égard à l'environnement de l'Algérie et à sa situation géographique et politique,* disait-il le mois dernier, *il apparaît que l'anglais n'est pas la langue qui nous permettrait dans le contexte actuel d'acquérir la science et de nous ouvrir au monde* (...). *Ce qui paraît plus accessible à nos enfants, c'est la maîtrise de la langue française comme première langue étrangère. Il ne s'agit nullement d'une question idéologique mais d'une réalité. Tous les facteurs objectifs confirment que le français est plus proche de nous et son acquisition plus simple. »*

« ANALPHABÈTES BILINGUES »

La refonte du système éducatif défaillant ne se limite certes pas à cette question, et des efforts considérables doivent être faits si, comme le disait récemment un intervenant algérien lors d'un colloque à l'Institut du monde arabe à Paris, on ne veut pas continuer à produire *« des analphabètes bilingues »*. Mais il soulignait l'ouverture avec laquelle est actuellement mené le débat concernant le français, même si les décisions ne sont pas encore arrêtées.

De la même manière, de nombreux projets de coopération culturelle avec Paris sont actuellement en discussion. Il est question non seulement de rouvrir un lycée français à Alger mais aussi, notamment, une école française de gestion dans la capitale et des Instituts culturels français à Alger, à Annaba et à Oran. Toutes choses qui supposent que soient remplies les conditions de sécurité, mais toutes choses aussi qui étaient totalement hors de propos il y a quelques années encore.

Claire Tréan

Le HCR aux prises avec la catastrophe humanitaire qui menace le sud-est de la Guinée

Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées par les combats en Afrique de l'Ouest

L'instabilité qui, depuis la Sierra Leone et le Liberia, se propage depuis quelques mois en Guinée, menace plus de quatre cent mille personnes qui s'étaient réfugiées dans ce pays, installées pour la plupart dans des camps proches de la frontière. Ruud Lubbers, Haut commissaire de l'ONU pour les réfugiés, devait rencontrer mercredi 14 février le président libérien Charles Taylor, après ses visites en Guinée et en Sierra Leone.

LE HAUT COMMISSAIRE des Nations unies pour les réfugiés, Ruud Lubbers, a déclaré, lundi 12 février à Conakry, avoir reçu *« l'accord de principe »* des autorités guinéennes pour établir un couloir de sécurité afin d'évacuer les dizaines de milliers de réfugiés bloqués dans le sud-est de la Guinée en proie aux combats. Par ailleurs, le ministère français des affaires étrangères et le département d'Etat américain se sont exprimés, mardi, en réponse aux appels d'urgence lancés par plusieurs associations devant la *« catastrophe humanitaire »* qui menace en Guinée.

Plus de 400 000 réfugiés, en majorité des Sierra-Léonais et des Libériens, se trouvent dans le sud-est du pays, où les combats opposent l'armée guinéenne à des bandes armées soutenues, selon Conakry, par le Liberia voisin et les rebelles du RUF sierra-léonais. Une grande partie de ces réfugiés ont dû fuire les camps proches de la frontière où ils avaient trouvé refuge, certains depuis plusieurs années.

La situation est particulièrement préoccupante dans la région de Guékédou, où 180 000 réfugiés et 70 000 Guinéens déplacés sont bloqués par les combats : les organisations humanitaires ont dû quitter depuis septembre cette zone où le territoire guinéen avance en Sierra Leone (le *« Bec de perroquet »*), et diverses interventions du HCR et du Programme alimentaire mondial (PAM) ont dû être interrompues début février.

Plus de 400 000 réfugiés

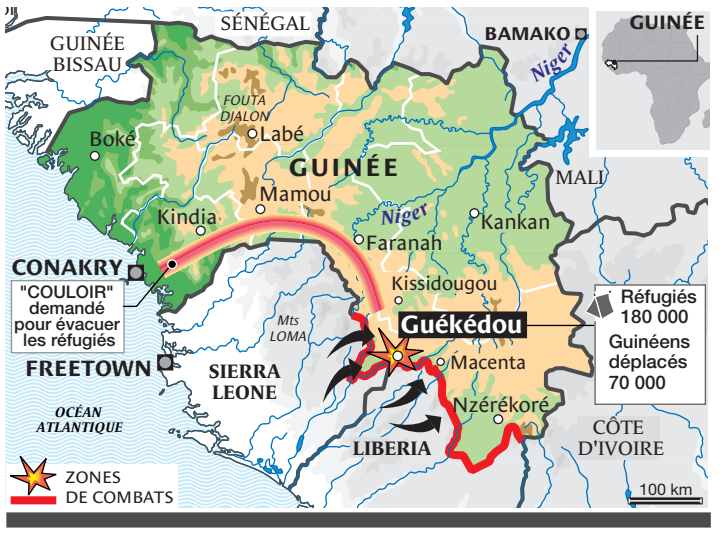

Le mois dernier, plusieurs ONG avaient appelé à *« une action d'urgence avant qu'il ne soit trop tard »*, pressant le HCR et les autorités guinéennes de s'entendre *« immédiatement »* sur les moyens d'assurer le transfert des réfugiés en zone sûre, dans des centres de transit plus éloignés de la frontière. Des témoignages recueillis par les équipes de MSF auprès de réfugiés faisaient état de harcèlement et d'assassinats de civils. Action contre la faim (ACF) a réitéré ces derniers jours son *« appel urgent »*, son *« cri d'alarme »*, face *« à la faible mobilisation que suscite le sort des populations victimes des combats »* dans cette région. L'organisation estimait *« insuffisants »* les moyens mis en œuvre par les agences de l'ONU et appelait *« les Etats de la communauté internationale à renforcer leurs efforts pour définir une stratégie cohérente »*.

DÉPLACÉS DE L'INTÉRIEUR

M. Lubbers, qui effectue son premier voyage en tant que nouveau Haut commissaire pour les réfugiés, a indiqué que le président et le premier ministre guinéens lui avaient assuré que *« le travail et le matériel du HCR seraient respectés »*. Il a insisté sur la nécessité de sécuriser un couloir permettant d'atteindre les populations en détresse de la région de Guékédou ; *« il faut,* a-t-il dit à propos des Sierra-Léonais*, leur donner la possibilité de venir vers le nord ou jusqu'à Conakry pour les rapatrier par bateau jusqu'à Freetown »*.

Action contre la faim estime que l'établissement dans d'autres camps de transit en Guinée est *« préférable au rapatriement massif des réfugiés sierra-léonais dans leur pays, qui n'est pas en mesure de leur garantir sécurité et assistance »*. La Sierra Leone est en effet déjà aux prises avec un énorme problème de déplacés de l'intérieur : ACF évalue à 200 000 le nombre des Sierra-Léonais qui ont fui le nord du pays après la reprise des combats au printemps 2000, et qui sont venus grossir la population déjà considérable des déplacés dans les zones progouvernementales et les camps de transit autour de Freetown.

ACF insiste pour que l'aide prenne en compte les populations guinéennes *« qui ont accueilli à bras ouverts ces réfugiés avant que leurs relations ne se détériorent »* en raison de la pression que cet afflux fait peser sur ce pays pauvre et, surtout, des incursions armées *: « Depuis septembre, le gouvernement attise l'animosité en accusant les réfugiés sierra-léonais et libériens d'être à l'origine de la déstabilisation de la région et des intrusions de combattants rebelles en Guinée. »*

Claire Tréan

En attendant la force d'interposition ouest-africaine

DAKAR
de notre correspondante

Depuis cinq mois, des attaques sont lancées sur le territoire guinéen à partir du Liberia et de la Sierra Leone. Et l'on craint en Afrique de l'Ouest que ce conflit embrase toute la région. Car la paix n'a toujours pas été instaurée en Sierra Leone, malgré la présence de casques bleus des Nations unies. La Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau, autres pays limitrophes de la Guinée, sont fragilisées par des tensions intérieures. Aussi, pour parer au risque de déstabilisation, les quinze membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) ont-ils décidé, fin décembre, d'envoyer une force de maintien de la paix chargée de sécuriser les frontières de la Guinée. Le Niger, le Nigeria, le Mali et le Sénégal ont accepté de fournir les troupes. Toutefois, cette volonté politique d'assurer la sécurité régionale a du mal à se concrétiser. La force ouest-africaine n'est pas partie alors que son déploiement avait été programmé successivement pour janvier, puis pour la mi-février.

Ce retard tient a des raisons à la fois politiques et militaires. Sur le terrain, la situation est très complexe. Les 1 700 soldats de la paix devraient se déployer aux frontières méridionales de la Guinée, longues de plus de 1 000 kilomètres. Et ils devraient pouvoir identifier les auteurs des attaques, ce qui tient de la gageure. Car, selon les autorités guinéennes, les « agressions » sont menées par une coalition de factions rassemblant des Libériens, des Guinéens et des rebelles sierra-léonais du RUF (Front révolutionnaire uni), proches du régime libérien. Les « rebelles » sont en outre soupçonnés de recruter dans les camps de réfugiés aménagés à proximité des frontières en Guinée. De son côté, le Liberia, qui accuse la Guinée de soutenir des bandes armées attaquant son territoire, a déployé des troupes le mois dernier.

LES « DIAMANTS DE LA GUERRE »

De même, sur le plan politique, la situation est loin d'être clarifiée. Si les présidents Lansana Conté (Guinée) et Charles Taylor (Liberia) ont souscrit à la décision de la Cedeao, ils n'ont pas encore signé d'accord sur le statut de la force d'interposition, faisant ainsi planer le doute sur leur volonté réelle de laisser intervenir la Cedeao. Comme le relève un observateur militaire, les combats se sont justement intensifiés depuis un mois. Civils et réfugiés en sont les premières victimes.

Les pays occidentaux ne restent pas indifférents. Des diplomates, tel l'ambassadeur de France à Conakry, se sont déplacés vers les zones frontalières pour évaluer la situation. Paris et dernièrement Washington ont alloué une aide humanitaire à la Guinée. Mais cette sollicitude ne signifie pas pour autant identité de vues sur les moyens de régler la crise. Le Liberia du président Taylor, jugé coupable de soutenir le RUF et d'être impliqué dans le trafic des « diamants de la guerre », reste la pomme de discorde. Alors que les Etats-Unis comme la Grande-Bretagne – impliquée en Sierra Leone où elle a envoyé des instructeurs militaires – veulent imposer un embargo sur les matières premières venant du Liberia, la France appelle à des sanctions limitées dans le temps. De ce fait, le Conseil de sécurité des Nations unies n'a pas encore adopté de sanctions contre le Liberia.

La menace de cet embargo a toutefois eu des effets. Le président Taylor a annoncé qu'il allait expulser du Liberia les membres du RUF. Il reste à savoir si le *« Milosevic de l'Afrique »*, comme l'ont surnommé les Américains, est passé de la parole aux actes. Mais la Cedeao vient de plaider sa cause en demandant, lundi, au Conseil de sécurité d'attendre deux mois avant de prendre des sanctions. Et c'est cette même instance onusienne qui est sollicitée pour le règlement du conflit aux frontières guinéennes... La Cedeao attend pour envoyer sa force d'interposition l'aval du Conseil de sécurité, lequel réserve pour l'instant sa réponse.

Brigitte Breuillac

Les étrangers ne sont plus les bienvenus en Côte d'Ivoire

ABIDJAN
correspondance

« Les Burkinabés, c'est comme les Abourés, c'est comme tout le monde : il y en a qui sont bons, il y en a qui sont méchants. » Marius n'est âgé que d'une dizaine d'années, mais il a déjà sa petite philosophie. Mais à Bonoua – une ville du sud du pays, à une centaine de kilomètres de la capitale —, où habite Marius, tout le monde ne pense pas comme lui. Résultat, la cité, surtout connue pour être la capitale de l'ananas ivoirien, est désormais l'un des symboles de la peur et de l'exode des étrangers, une centaine de jours après l'accession au pouvoir du président Laurent Gbagbo.

Tout est parti, le 16 février, d'une fausse rumeur faisant état du meurtre d'un jeune autochtone de l'ethnie abourée par un veilleur de nuit de nationalité burkinabée – en vérité, il avait été blessé à la suite d'une bagarre. *« Les jeunes se sont livrés à des actes de violence. Ils ont forcé les portes, pillé, brûlé les boutiques et les magasins des étrangers. Il n'y a pas eu de morts, mais quatre personnes ont été blessées et les dégâts se chiffrent en millions de francs CFA »*, raconte le préfet de Bonoua, Julie Aka Sonoh.

Ruinés, traumatisés, une centaine de Burkinabés et le double de Maliens sont déjà rentrés dans leur pays. Certes, le préfet refuse de parler d'exode. *« La majorité de ceux qui s'en vont sont des femmes et des enfants que les pères de famille ont décidé de mettre à l'abri le temps que la situation se calme »*, affirme-t-il.

« LE GÂTEAU IVOIRIEN »

L'ampleur de l'exode des étrangers de Côte d'Ivoire est difficilement quantifiable. Des sources diplomatiques burkinabées parlent de 10 000 départs par semaine – 6 000 par le train et 4 000 par la route – mais, selon certains observateurs, cette période est traditionnellement celle des vacances des travailleurs saisonniers.

Intervenant un peu plus d'une semaine après une mystérieuse tentative de coup d'Etat, les événements de Bonoua confirment que les étrangers font office de boucs émissaires en ces temps de tensions aiguës. Les remous qui ont agité la communauté libanaise en sont un autre exemple après l'affaire Hassan Hijazi, du nom d'un entrepreneur d'origine libanaise incarcéré depuis la mi-janvier pour fraude fiscale.

Le fait que des pans entiers de l'économie sont entre les mains de non-nationaux est mal vécu dans le pays. *« Ceux qui ont organisé la tension sont souvent des jeunes déscolarisés qui veulent retourner à la terre, dont une partie est entre les mains de Burkinabés »*, rapporte le préfet de Bonoua. Et de conclure : *« L'enjeu est plus économique que politique ! »*

Face à la forte demande sociale qui alimente les tensions intercommunautaires, le premier ministre, Pascal Affi N'Guessan, a indiqué, il y a quelques jours devant l'Assemblée nationale, que *« le gâteau ivoirien n'existe que de nom, sachant que la crise économique qui frappe le pays est très sévère »*. Le chef du gouvernement a demandé aux différents acteurs de la vie publique *« une trêve économique et sociale »* – à laquelle le Rassemblement des républicains (RDR) de l'ancien premier ministre, Alassane Ouattara, dont plusieurs cadres sont en prison pour *« atteinte à la sécurité de l'Etat »*, a opposé une fin de non-recevoir.

Théophile Kouamouo

Abidjan espère un coup de pouce de la France

Le premier ministre, Pascal Affi N'Guessan, devait commencer, mercredi 14 février, un voyage décisif à Bruxelles ? puis Paris. Quatorze mois après le premier coup d'Etat de son histoire, en décembre 1999, la Côte d'Ivoire est en récession, minée par une année d'instabilité et de violences et une dette *« exorbitante »*. *« C'est la bagatelle de 1 000 milliards* [de francs CFA, 1,5 milliard d'euros] *qu'il faudrait à la Côte d'Ivoire pour s'en sortir »*, a estimé le premier ministre. Or, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Union européenne ont suspendu leur aide depuis fin 1998.

La Côte d'Ivoire compte sur un coup de pouce décisif de la France, pour rembourser les 127 milliards de francs CFA (1,27 milliard de francs) d'arriérés dus à la Banque mondiale. Un « crédit relais » de 1 milliard de francs pourrait être accordé par Paris. Les modalités en seront négociées lors de l'étape parisienne du premier ministre, du 18 au 21 février. – *(AFP.)*

Mille scientifiques italiens défendent la recherche sur les OGM

ROME. Après avoir rendu public, le 5 novembre 2000, un appel à *« la liberté de la recherche scientifique »* en matière d'OGM (organismes génétiquement modifiés), signé par mille scientifiques éminents, un groupe de chercheurs a obtenu du gouvernement italien le principe d'un *« pacte d'honneur »* respectant cette liberté. La décision est intervenue à l'issue du colloque qu'ils avaient organisé mardi 13 février au matin à la Bibliothèque de la Chambre des députés. Entre autres orateurs, le Prix Nobel de médecine italien Rita Levi Montalcini a souligné qu'*« on ne peut dire que du bien de ces recherches, car, jusqu'à présent, il n'y a eu aucune preuve du danger de ces expérimentations. La science fait peur à ceux qui ne la connaissent pas »*. Ces scientifiques, soutenus par les ministres Umberto Veronesi (santé), Ottaviano Del Turco (finances) et Piero Fassino (justice), s'opposent à un décret signé en octobre par le ministre de l'agriculture, Alfonso Pecoraro Scanio, membre des Verts italiens, qui interdit toute recherche à ciel ouvert sur les cultures utilisant des OGM. – *(Corresp.)*

Romano Prodi plaide pour un grand débat « refondateur » en Europe

STRASBOURG. *« Nous sommes maintenant dans une phase nouvelle, confrontés à des questions de fond qui ne peuvent plus être escamotées »*, a plaidé le président de la Commission, Romano Prodi, en prononçant mardi 13 février le traditionnel discours annuel sur l'état de l'Union devant l'Assemblée plénière du Parlement européen à Strasbourg. *« Ce qui a le plus manqué à Nice, c'est un débat de fond préalable sur ce que nous attendons de l'Europe »*, a dit M. Prodi, invitant les Européens à *« un débat refondateur, de nature constitutionnelle »*, qui ne soit pas laissé aux seuls gouvernements : *« L'Europe n'est plus depuis longtemps une relation entre les seuls Etats, mais aussi entre les peuples. »*

M. Prodi envisage, après une première phase de débat public associant le plus grand nombre possible de citoyens, d'enclencher une *« réflexion structurée »* associant Parlement européen, Parlements nationaux, Commission et gouvernements pour faire émerger *« un projet cohérent et durable pour notre Union élargie »*. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **BAHREIN : les bureaux de vote ont ouvert, mercredi 14 février,** pour le référendum sur un projet de Charte nationale restaurant la démocratie dans cet archipel du Golfe. Le projet, cautionné par l'opposition, notamment chiite, prévoit de rétablir le Parlement dissous en 1975, deux ans après sa formation. – *(AFP.)*

■ **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : le président de la République** démocratique du Congo (RDC), Joseph Kabila, participera le 15 février au sommet de Lusaka qui réunira les belligérants de la guerre dans l'ex-Zaïre, a déclaré mardi 13 février le ministre de l'information de RDC, Dominique Sakombi. Le conflit oppose depuis août 1998 les forces gouvernementales appuyées par l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie à des factions rebelles rivales soutenues par le Rwanda et l'Ouganda. Le Rwanda a réaffirmé, mardi, qu'il ne participera pas au sommet. Le président ougandais ne s'y rendra pas non plus mais y sera représenté. – *(AFP.)*

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : l'état de santé du président tchèque**, Vaclav Havel, hospitalisé, lundi à Prague, après avoir été rapatrié d'urgence d'un voyage au Koweït, s'est *« légèrement amélioré »*, mardi 13 février, a annoncé son médecin. M. Havel, soixante-quatre ans, souffre d'une bronchite chronique. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE : au lendemain de l'annulation par la justice** des résultats du 5e congrès de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), le ministère français des affaires étrangères a rappelé mardi 13 février, par la voix de son porte-parole, son souhait de voir la Ligue *« continuer à apporter, dans des conditions normales, sa contribution à la défense des droits de l'homme et des libertés »*. En fin de semaine dernière, le Quai d'Orsay s'était dit *« préoccupé par l'usage croissant de la violence par les forces de sécurité tunisiennes à l'égard des défenseurs des droits de l'homme »*. – *(AFP.)*

■ **UKRAINE : l'opposition a dénoncé, mardi 13 février,** les accords de coopération conclus la veille par les présidents russe, Vladimir Poutine, et ukrainien, Leonid Koutchma, estimant que ces documents mettaient en péril la souveraineté de l'Ukraine, a rapporté Interfax. L'Ukraine *« avance à grands pas vers la capitulation économique face à Moscou »*, a déclaré un membre de la coalition antiprésidentielle, le député Taras Stetskiv.

Les présidents Poutine et Koutchma ont conclu, lundi, treize accords portant sur la coopération spatiale, aéronautique, énergétique, électrique et industrielle. L'opposition à M. Koutchma accuse Moscou de profiter de la crise politique en Ukraine pour tenter de ramener le pays dans le giron de la Russie. Une des figures de la coalition anti-Koutchma, l'ex-vice-premier ministre Ioulia Timochenko, a par ailleurs été arrêtée mardi à Kiev, et inculpée pour corruption. Le président Koutchma a menacé d'utiliser *« tous les moyens légaux »* pour mettre fin aux manifestations qui, selon lui, mettent en danger la *« sécurité de l'Ukraine »*. – *(AFP, Reuters.)*

Le casse-tête indien du sixième recensement de la population

NEW DELHI
de notre correspondante en Asie du Sud

Comme souvent en Inde, l'exercice est géant et semé d'embûches. Jusqu'au 28 février, 2,4 millions de fonctionnaires, en majorité des enseignants, vont parcourir l'Inde dans tous ses recoins pour tenter d'obtenir d'une population souvent réticente les moindres détails de son existence. Le sixième recensement de l'Inde indépendante a démarré dans ses 5 500 villes et 650 000 villages, pour une population qui a dépassé le milliard d'habitants depuis août 1999.

Instauré par le colonisateur britannique en 1871, l'exercice s'est poursuivi, sans interruption, tous les dix ans. Les vingt-trois questions posées par les agents de recensement ont été traduites en plus de seize langues, les agents ont été entraînés à ce travail particulier et un logiciel a été spécialement développé pour le digérer. *« Les résultats du recensement ont des effets constitutionnels »*, commente J. K. Banthia, le responsable général du recensement, *« puisque la Constitution prévoit des quotas de sièges au Parlement fédéral en fonction de la population des Etats et des emplois publics réservés pour les* dalits (« intouchables ») *et les tribaux »*. Ces deux dernières catégories, au bas de l'échelle sociale indienne, doivent en outre préciser le nom de leur caste ou de leur tribu.

UNE NUIT POUR LES SANS-LOGIS

Si les questions sont toujours majoritairement les mêmes, l'évolution de la société impose quelques ajouts. Dans une Inde qui s'urbanise lentement, le gouvernement veut savoir combien de temps un salarié met pour se rendre de son lieu de résidence à son lieu de travail, et quel moyen de transport il utilise. Tout aussi utile, les bidonvilles qui ne cessent de se développer autour des grandes cités seront pour la première fois comptabilisés à part pour qu'enfin les autorités aient une indication de la population qui y vit et dans quelles conditions.

Dans un souci de mieux appréhender les changements de la société, par sexe, dans un pays où les hommes sont plus nombreux que les femmes, l'âge au mariage, de l'homme et non plus seulement de la femme, a été ajouté au questionnaire. Une des principales nouvelles questions que les enquêteurs trouvent d'ailleurs difficile à poser est celle de la présence de personnes handicapées dans les familles. Le recensement distingue cinq sortes de handicaps – visuel, auditif, aphasique, moteur et mental. Les sans-logis seront pour leur part comptés la dernière nuit du recensement.

Cet exercice obligatoire pour chaque citoyen a déjà provoqué une violente réaction des eunuques et des prostituées. Les eunuques s'émeuvent d'être obligatoirement comptabilisés parmi les hommes, alors que les prostituées ne veulent pas être rangées dans la catégorie des mendiants. Mais c'est dans les couches les plus aisées de la population que les agents rencontrent le plus de difficultés, celles-là craignant une intrusion mal venue de l'Etat, et donc du fisc. Les informations obtenues lors du recensement sont normalement confidentielles et ne peuvent, en aucun cas, être utilisées devant une juridiction quelconque. Soulignant l'importance des informations données, chaque personne interrogée doit signer son questionnaire rempli.

Le recensement sera, cette année, entaché par le fait que les opérations entreprises en avance au Cachemire ont dû être interrompues à cause de la situation politique, mais aussi à cause du récent tremblement de terre au Gujarat. Les régions les plus atteintes par le séisme ont pour l'instant été exclues de l'exercice.

Selon M. Banthia, les premiers résultats de ce recensement qui conditionnera le travail de la commission du Plan devraient être connus fin mars.

Françoise Chipaux

Lente renaissance de l'ancienne zone occupée au sud du Liban

Huit mois après le départ de l'armée israélienne, les autorités tardent à rétablir les services publics et la morosité a remplacé la liesse qui avait marqué la fin de vingt-deux ans d'occupation

Le 24 mai 2000, l'armée israélienne précipitait son évacuation programmée de la zone qu'elle occupait depuis vingt-deux ans dans le sud du Liban, sous les coups du Hezbollah chiite. Huit mois après, la liesse qui avait accompagné la libération de ce territoire occupé a disparu. Souvent incapables de rétablir les services publics essentiels, l'eau, l'électricité ainsi qu'un réseau routier correct, les autorités libanaises sont l'objet de bien des critiques. En réalité, des habitants dénoncent l'absence généralisée de l'Etat. En dépit du fait qu'il n'y ait pas de déploiement de forces militaires, le calme prévaut dans cette région frappée de longues années par la guérilla menée contre les troupes d'occupation israéliennes et leurs supplétifs libanais. Aucune violence communautaire significative n'a d'ailleurs été notée par les forces des Nations unies toujours stationnées dans cette zone.

MARJEYOUN (Liban)
de notre envoyée spéciale

Sœur Rita Khoury n'avait pas envie d'entrer dans les détails mardi 13 février. *« Ce que la presse a rapporté est vrai*, dit-elle. *Mais le directeur du ministère de la santé nous a joints ce matin pour nous assurer que l'hôpital pourrait reprendre dès demain ses activités. »*. Sœur Rita est responsable de l'hôpital de Marjeyoun, perché sur un promontoire de cette ville du sud libanais qui fut le quartier général de l'Armée du Liban Sud (ALS), l'ex-milice libanaise auxiliaire de l'armée israélienne jusqu'au retrait de cette dernière de cette région le 24 mai 2000. Mardi, la grille principale de l'hôpital était fermée. Seul fonctionnait, au ralenti, le service des urgences où trois jeunes infirmières tuaient le temps en bavardant autour d'un réchaud. La salle, propre comme un sou neuf, était vide. *« C'est tout à fait exceptionnel,* assuraient-elles. *Nous continuons de recevoir des urgences, dans la mesure des moyens et bien que certains personnels, non fonctionnaires du gouvernement, ne perçoivent plus de salaire »*. Deux d'entre elles étaient dans ce cas.

REPORTAGE

La population attend un soutien de l'Etat pour mettre fin au statut de région sinistrée

« Ce que la presse a rapporté », et auquel sœur Rita faisait allusion, c'est que l'hôpital, qui était administré par l'armée israélienne et l'ALS *via* ce qu'elles appelaient *« l'administration civile »*, a été fermé parce que le ministère de la santé libanais n'a pas pris la relève.

Tsahal et sa milice auxiliaire parties, le Comité international de la Croix-Rouge a proposé de reprendre les choses en main temporairement, histoire de laisser au gouvernement libanais le temps de reprendre ses esprits. Ce qui fut fait, raconte Timur Goksel, le quasi inamovible porte-parole et conseiller politique de la Force intérimaire des Nations unies pour le Liban (Finul). Cet intérim a tenu jusqu'à fin décembre 2000, disent les infirmières. Puis l'hôpital a continué de fonctionner un peu avant de fermer ses portes il y a quelques jours faute de fonds, et pour les non-fonctionnaires faute de salaire.

L'histoire de l'hôpital est un peu emblématique de la situation qui prévaut au Liban sud près de neuf mois après la fin de l'occupation. A l'ivresse consécutive au départ de l'occupant a succédé une morosité certaine, dans l'attente que l'Etat reprenne en charge l'administration d'une zone qui lui a échappé pendant vingt-deux ans. L'absence de l'Etat n'est pas tant perçue sur le plan de la sécurité, encore que certains, comme Maroun Diab et René Barakat, dans le village chrétien d'Aïn Ebel, affirment que sans une présence conséquente de l'armée, ils *« se sentent perdus, peu rassurés et déstabilisés »*.

Mais force est de constater que d'Ouest en Est, dans l'ancienne zone occupée par Israël, partout, bourg après ville, village après hameau, qu'il soit chrétien ou musulman, un calme total prévaut bien que l'Etat n'ait déployé qu'une petite force mixte d'un peu plus de 1 500 gendarmes et soldats et des membres des services de renseignements de l'armée en civil. *« Il n'y a pas eu un seul incident sérieux sectaire ; pas un seul »*, affirme Timur Goksel qui ne cache pas son *« entière satisfaction »*. *« De nouvelles règles du jeu se sont établies ici »* et ça marche à merveille, assure-t-il. C'est tout juste si, d'après lui, certains se plaignent de la présence du Hezbollah près de la frontière. En réalité, des habitants déplorent également de nombreux vols de voitures, voire, dit l'un d'eux, de linge mis à sécher.

La frontière est, elle aussi, d'un calme assourdissant bien qu'il suffise de tendre la main pour se retrouver de l'autre côté. Ici il n'existe aucun *no man's land*, aucune zone-tampon, tout juste une longue ligne de fils barbelés sans laquelle Libanais et Israéliens se retrouveraient en de nombreux points nez à nez, un pas ou deux de l'un des deux pouvant le conduire de l'autre côté. De part et d'autre, chacun va à ses activités, mais une telle proximité rend les choses certainement relatives. L'armée israélienne a ainsi commencé, il y a quelques jours, à grignoter quelques arpents du village de Ghajar en modifiant à sa hauteur la « ligne bleue » tracée par l'ONU après le retrait de Tsahal. L'intervention de la Finul et de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies l'a forcée à faire marche arrière. L'aviation israélienne, elle, viole régulièrement l'espace aérien libanais.

L'aviation israélienne viole régulièrement l'espace aérien libanais

Pour l'heure, la population du Liban sud attend surtout de la part de l'Etat le rétablissement des services publics, une plus grande attention qui la dégagerait de son statut de région sinistrée, qui soulagerait les difficultés économiques de tous ceux qui n'ont pas quitté leur terre malgré l'occupation (quelque 22 % seulement de la population originelle d'après les estimations officielles) et qui encouragerait ceux qui ont émigré ou ont été déplacés à revenir.

Hanine est, ou plutôt fut, un petit village chiite de 1 500 à 2 000 personnes dans la partie centrale de la région. Les Israéliens partis, il n'en restait plus rien. D'un bombardement à l'autre de l'ALS et de Tsahal en 22 ans, les maisons ont été réduites en poussière. Les habitants ont fui vers d'autres régions ou ont émigré. Hanine, aujourd'hui, est une fourmilière : des ouvriers du bâtiment s'affairent autour de dizaines de petites villas en construction. *« Nous sommes 280 personnes à avoir bénéficié, chacune, d'un don de 20 000 dollars,* explique Mohamad Moussa, revenu d'Australie surveiller son chantier. *Et pour que nul ne triche, les 20 000 dollars sont accordés par tranches de 9 millions de livres libanaises* (environ 7 000 dollars)*, un inspecteur des travaux veillant à la bonne utilisation des fonds »*, précise-t-il. Et ça marche. A ma connaissance, dit Timur Goksel, ravi d'une telle initiative, deux autres localités, El Arab et Rchaf, en bénéficient. Peut-être y en a-t-il d'autres. *« Mais comprenez-moi bien, c'est le Koweït, pas le gouvernement libanais, qui paie »*, insiste M. Moussa. *« Et l'eau, je dois l'acheter au village d'Aïn Ebel ! »*. A Aïn Ebel précisément, à un jet de pierres de Hanine, on se veut amèrement compréhensif. Deux sexagénaires devisent de tout ça avec un quadra ingénieur de son état. *« Le Conseil du Liban sud a voulu commencer par les villages entièrement détruits, mais en attendant on ne nous dédommage pas, nous, pour les dégâts que nous avons subis »*, se lamente l'un d'eux. Et puis il y a ces dizaines de personnes que *« l'Etat »* a jetées en prison sous l'accusation de collaboration avec l'ennemi ; même ceux qui, dit l'autre, ont travaillé en Israël ou commercé avec lui tout simplement parce que, confinés dans la zone contrôlée par l'Etat juif, ils n'avaient pas d'autre choix pour gagner leur vie. Des familles entières se retrouvent ainsi sans chef et sans gagne-pain. Même son de cloche quelques kilomètres plus bas, à Debel.

Dans toutes les bouches revient le problème de l'eau. Une vingtaine de villages, explique Timur Goksel, continuent d'être alimentés en eau par Israël. D'autres en manquent tout simplement. Plus que les grands projets que le gouvernement libanais souhaiterait mettre en chantier, mais pour lesquels il a impérativement besoin d'une aide internationale qui ne vient toujours pas, il faut, insiste-t-il, commencer par de petites choses. Ici, les gens savent très bien se débrouiller pour peu qu'on leur assure l'essentiel, l'eau, l'électricité, de bonnes routes. Ces choses sont en train de se faire, mais très lentement.

Mouna Naïm

Une région à reconstruire

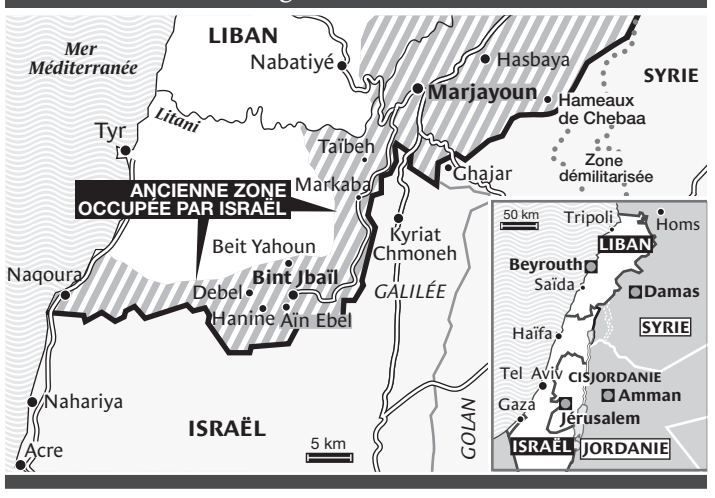

Beyrouth parie sur un accord avec l'Europe pour sortir du marasme

BEYROUTH
de notre envoyée spéciale

Trois mois après son entrée en fonctions le 6 novembre 2000, le premier ministre libanais, Rafic Hariri, qui a commencé, mercredi 14 février, une visite officielle de deux jours à Paris est résolu à mettre les bouchées doubles pour conclure un accord d'association avec l'Union européenne (UE). M. Hariri estime qu'un accord devrait contribuer à sortir son pays de la crise économique aiguë qu'il traverse depuis plusieurs années.

A cet effet, a-t-il dit, un calendrier a été fixé et des réunions intensives auront lieu avec l'UE pour aplanir les difficultés qui subsistent encore avant l'été, date à laquelle il souhaiterait que l'affaire soit bouclée.

D'ores et déjà, des mesures ont été adoptées en ce sens, tels le système de Ciel ouvert ou encore la réforme des tarifs douaniers et, ce qui lui paraît *« plus important »*, la modification de la loi sur les douanes qui *« est devenue très proche de celles en vigueur dans les pays européens »*. Un autre texte, sur les investissements, est en cours de discussion, de même que la révision de la loi sur la propriété, afin de la rendre plus accessible aux non-Libanais.

Dans un appel du pied aux investisseurs européens, le premier ministre fait valoir que les impôts au Liban sont beaucoup moins élevés qu'en Europe : ils sont de 15 % pour les sociétés. Les prélèvements pour la sécurité sociale ne peuvent excéder 15 % de la masse salariale, et l'impôt sur le revenu est plafonné à 10 %, plaide-t-il. Ce qui revient à dire que *« le coût de la vie et celui du fonctionnement à partir du Liban sont plus bas qu'en Europe »*. Le Liban pourrait ainsi devenir une plaque tournante pour les hommes d'affaires et les industriels européens, qui pourraient vendre leurs services ou leurs produits tant dans les pays arabes qu'en Europe.

Les détracteurs de M. Hariri font notamment valoir qu'une telle politique, de même que les projets de privatisation et de réduction des dépenses de l'Etat, destinés à réduire le déficit budgétaire, ne sont éventuellement porteurs de résultats qu'à long terme, et qu'ils ne permettent pas de régler les problèmes économiques et financiers immédiats dont souffre le pays.

M. Na.

Huit Israéliens sont morts dans un attentat au sud de Tel-Aviv

UN CHAUFFEUR de bus palestinien a volontairement percuté un groupe de civils et de soldats, mercredi matin 14 février, au sud de Tel-Aviv. Au moins huit personnes ont été tuées et une dizaine d'autres blessées. Le conducteur a tenté ensuite de prendre la fuite avec son véhicule mais il a été pris en chasse par les forces de sécurité israéliennes et sérieusement blessé après un accrochage avec un poids lourd.

Le chauffeur, un Palestinien de la bande de Gaza, travaillait depuis 1996 pour la compagnie de transport israélienne Egged. Il avait pour tâche de convoyer quotidiennement les travailleurs palestiniens de Gaza en Israël, puis il patientait au dépôt de la compagnie jusqu'à la fin de la journée pour ramener les travailleurs.

Le nouveau premier ministre israélien, Ariel Sharon, a qualifié de *« très grave »* cet *« attentat »*. *« Une fois de plus, il a été démont ré que du point de vue des Palestiniens, il n'y a pas de différence entre Netzarim, la Cisjordanie, la frontière libanaise et le cœur d'Israël »*, a déclaré M. Sharon, cité par un porte-parole.

L'Autorité palestinienne qui condamne de manière générale les violences perpétrées contre les civils a réagi très vivement en estimant que *« le gouvernement Barak ne peut s'en prendre qu'à lui-même après ce qui s'est passé, parce que la violence appelle la violence »*, selon Ahmed Abdel-Rahman, proche collaborateur du président palestinien Yasser Arafat. *« La seule manière d'empêcher de tels actes*, a-t-il ajouté, *c'est de mettre fin à l'occupation des terres palestiniennes, de lever leur fermeture et d'arrêter de bombarder des villes palestiniennes, ainsi que des villages et des camps de réfugiés. »*

Cet attentat intervient au lendemain de l'assassinat d'un membre de la garde rapprochée de Yasser Arafat par l'armée israélienne, dans la bande de Gaza, alors que les affrontements se sont intensifiés ces derniers jours. L'Union européenne avait *« instamment appelé »* Israël à mettre fin à la pratique d'*« éliminations »* de Palestiniens, jugée *« inacceptable et contraire à l'Etat de droit »* et qui *« pourrait provoquer de nouvelles violences. »* Un nouveau Palestinien a été tué par l'armée israélienne mercredi matin alors qu'il circulait en voiture entre les villes palestiniennes de Jénine et de Toulkarem. – *(AFP, Reuters.)*

► www.lemonde.fr/israel

L'explosion d'une torpille russe était bien à l'origine du naufrage du « Koursk »

MOSCOU
de notre correspondant

Six mois après le naufrage du sous-marin nucléaire *Koursk*, le 12 août 2000 , les autorités russes reconnaissent enfin la validité d'une thèse jusqu'alors niée avec force : c'est bien l'explosion d'une torpille à l'intérieur du bâtiment qui a causé *« directement ou indirectement »* la catastrophe, dans laquelle ont péri les 118 membres de l'équipage. Ilia Klebanov, vice-premier ministre et président de la commission d'enquête, a pour la première fois, mardi 13 février, renversé l'ordre des explications officielles. *« Il est absolument clair que, dès le début, une torpille a été impliquée dans le désastre »,* a-t-il déclaré.

Jusqu'alors, la commission d'enquête disait retenir trois versions du sinistre : une collision avec un sous-marin étranger ; une collision avec une mine ; une explosion accidentelle à l'intérieur du compartiment des torpilles, thèse défendue dès le mois de septembre par de nombreux experts russes et étrangers. Mais l'état-major de la marine n'a jamais voulu reconnaître cette troisième explication, sans pour autant fournir le moindre élément permettant d'accréditer une éventuelle collision avec un bâtiment étranger. C'est pourtant cette collision qui a été constamment mise en avant depuis des mois, évitant ainsi un douloureux débat sur la qualité des armements embarqués et les responsabilités au sein de l'état-major.

Le 5 novembre, le haut commandement de la marine russe expliquait ainsi être *« d'ores et déjà certain que le naufrage du* Koursk *a été provoqué par une collision avec un sous-marin étranger »*. *« Le seul problème est d'établir à 100% à quel pays membre de l'OTAN il appartient »*, était-il ajouté. M. Klebanov a donc choisi de balayer ces certitudes. Bien sûr, dit-il, la thèse d'une collision n'est pas écartée pour autant, mais des essais ont été effectués depuis plusieurs semaines sur des torpilles. Ces essais ont été révélés, en décembre, par l'organisation écologiste norvégienne Bellona.

L'AVIS DES EXPERTS

Le rapport remis au commandement de la marine explique qu'une explosion accidentelle d'une torpille peut se produire sans choc ou collision initiale. Selon Bellona, l'instabilité du carburant à base d'hydrogène utilisé pour deux des torpilles embarquées sur le *Koursk* pouvait déclencher *« un processus incontrôlé »* provoquant une explosion.

Une autre étude a sans doute amené les autorités russes à infléchir leurs positions. Elle a été publiée le 23 janvier par des chercheurs américains dans la revue scientifique *Eos*. Les *« deux événements »* du naufrage y sont identifiés : une première explosion d'une puissance équivalente à celle d'une torpille, suivie 2 minutes et 15 secondes plus tard d'une énorme déflagration, équivalente à 5 tonnes de TNT, ce qui correspond *« à l'explosion simultanée de 4 à 8 missiles »* et le type d'ondes et fréquences enregistrées *« excluent la possibilité d'une collision ou d'un impact comme source déclenchante »*.

Lentement, les autorités russes se rangent donc à l'avis des experts. Mais *« les conclusions définitives »*, est-il dit, ne pourront être faites qu'après le renflouement du bâtiment, qui devrait être effectué cet été par plusieurs sociétés occidentales et russes.

François Bonnet

Le président Bush affirme la prééminence des intérêts stratégiques américains

Il a rendu un vibrant hommage à l'OTAN et promet une « sincère consultation » des alliés

Après une semaine consacrée à l'éducation et une autre aux baisses d'impôts, le président George W. Bush s'est rendu à Norfolk (Virgine), mardi 13 février, où il a défini dans un bref discours les objectifs de sa politique de sécurité et sa vision de l'Alliance atlantique, unie derrière Washington. Il devrait se rendre au Mexique, vendredi 16 février, pour sa première visite à l'étranger.

WASHINGTON
de notre correspondant

En matière de défense, le président Bush a déjà pris deux décisions : il a demandé un examen complet des programmes engagés et il a augmenté la solde des militaires. Mardi 13 février, à Norfolk, il a défini les objectifs de sa politique de sécurité et sa vision de l'Alliance atlantique, unie derrière Washington. Il s'est livré à un vibrant hommage à l'OTAN – qui *« est la raison pour laquelle l'histoire n'a pas connu de troisième guerre mondiale »* – et a appelé les Européens à faire preuve de plus d'unité et de coopération avec les Etats-Unis. *« J'ai aujourd'hui un message pour les alliés de l'Amérique. Nous coopérerons dans notre œuvre de paix. Nous les consulterons à l'avance et sincèrement et nous espérons qu'ils en feront de même. Dans les domaines diplomatique, technologique, dans la défense antimissiles, dans les guerres et, plus encore, dans leur prévention, nous devons travailler comme un seul homme. La sécurité et la stabilité transatlantiques sont d'un intérêt vital pour les Etats-Unis et notre unité est essentielle pour la paix dans le monde. Rien ne doit jamais nous diviser* (...) *Nous sommes des alliés et aussi des amis. »*

La nouvelle administration l'affirme mais elle voudrait que l'Union européenne en soit également consciente. *« L'Amérique sait que, pour réussir, nous devons travailler avec nos alliés. Nous n'avons pas gagné la guerre froide chacun de notre côté, avec des plans et des technologies séparées »*, a ajouté le président Bush. Ses principaux conseillers en matière stratégique, le vice-président, Dick Cheney, et le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld – qui a rencontré au début du mois à Munich ses collègues européens -, lui ont certainement expliqué que les alliés ont mal ressenti les propos tenus à l'automne dernier par Condoleezza Rice (à la tête du Conseil national de sécurité) en faveur d'un retrait des GI's des Balkans, et qu'ils ne sont guère favorables à la NMD (Défense nationale antimissiles), ce bouclier censé protéger les Etats-Unis, et éventuellement leurs alliés, contre les attaques des *« Rogue States »* (les Etats-voyous)...

Pour répondre à ces inquiétudes, M. Bush s'est voulu rassurant, tout en lançant une mise en garde qui renforce celle déjà proférée par M. Rumsfeld. Les Etats-Unis n'ont pas l'intention de se dégager de leurs obligations au sein de l'OTAN. Toutefois, en plaçant au second plan la concertation et la coopération, après que la Maison Blanche et le Pentagone aient déjà pris les décisions de principe, ils risquent de ne pas apaiser les craintes des Européens. *« Nous faisons tous face aux mêmes dangers. Les systèmes de défense que nous construisons doivent nous protéger tous* (...). *Nous n'avons pas de plus haute priorité que de défendre nos populations contre une attaque terroriste »*, a précisé M. Bush. Or ces deux priorités sont avant tout américaines. L'appel à la consultation préalable de part et d'autre est-il une critique voilée de la politique européenne de défense à laquelle l'équipe Bush paraît beaucoup plus hostile que celle de Bill Clinton ?

L'ANALYSE DE LA CIA

Les ambitions militaires de la Maison Blanche ne s'appuient pourtant pas sur les moyens nécessaires à leur réalisation. Le budget de la défense pour 2002 reste celui de l'administration précédente que M. Bush avait dénoncé comme insuffisant durant la campagne électorale : 310 milliards de dollars, en hausse de 14 milliards. Il faudra donc trouver des économies pour dégager les 5,7 milliards promis pour réévaluer la solde des militaires.

L'analyse rendue publique, le 7 février, par George Tenet, le directeur de la CIA, ne cadre pas parfaitement avec la vision exposée par le président et ses plus proches collaborateurs. Lors d'une audition au Sénat, M. Tenet a relativisé la menace balistique représentée par des Etats comme la Corée du Nord, l'Iran ou la Libye par rapport aux séismes démographiques, économiques et sociaux qui menacent une partie du tiers-monde et en particulier le monde musulman.

L'affaiblissement de ces pays – leur impuissance face à la montée du chômage des jeunes par exemple, à un moment où les groupes terroristes ont appris à tirer profit de la haute technologie, et en tout premier lieu des progrès de la communication par Internet – est sans doute *« moins évident »*, mais il ne pourra être contré que par des réformes profondes. Face à ce danger, le bouclier antimissiles risque de se révéler moins efficace que l'aide à la construction d'Etats stables et si possible démocratiques, le *« nation building »* dont George W. Bush ne veut pas, pour le moment, entendre parler.

Patrice de Beer

Un nouveau séisme a fait au moins 173 morts au Salvador

Le président appelle à l'aide internationale

DES CENTAINES d'immeubles se sont effondrés, au moins 173 personnes ont été tuées et plus de 1 500 blessées, lors d'un violent séisme survenu mardi 13 février au Salvador. La secousse, d'une magnitude de 6,1 sur l'échelle de Richter, s'est produite à 8 h 22 dans la matinée (heure locale) et a duré une dizaine de secondes. Ce séisme intervient un mois jour pour jour après un précédent tremblement de terre (de magnitude 7,6) qui avait fait 827 morts et près de 2000 disparus.

Ce sont les départements de La Paz, San Vicente et Cuscatlan, situés dans le centre du pays, le long d'une chaîne de volcans, qui ont été, mardi, les plus touchés. La population a été prise de panique dans la capitale, où chacun a voulu se précipiter hors des immeubles.

Des malades sur leurs lits d'hôpital ont été alignés dans les rues en attendant que les bâtiments soient inspectés. Des parents se sont précipités dans les écoles, afin de chercher leurs enfants. (Le séisme du 13 janvier s'était produit un samedi matin, alors que les écoles étaient fermées).

Le président du Salvador, Francisco Flores, a qualifié les dégâts de *« considérables »* et a lancé un appel à l'aide internationale, notamment en équipes médicales. Il a rappelé que presque tous les secours arrivés de l'étranger au lendemain du précédent séisme pour venir en aide aux sinistrés, avaient quitté le pays depuis une dizaine de jours.

Parmi les victimes, une institutrice et une vingtaine d'enfants sont morts sous leur école effondrée à Candelaria, une petite commune à 40 km à l'est de la capitale, San Salvador. *« L'école et l'église adjacente ont été littéralement rasées »* a raconté un responsable local.

« C'est une nouvelle épreuve pour le Salvador, et je lance un appel au calme », a déclaré le président Flores, ajoutant que le séisme avait été provoqué par une *« faille locale »* et ne constituait pas une réplique à la précédente secousse. – *(AFP, AP.)*

La France a discrètement importé des rebuts nucléaires allemands

PENDANT L'ÉTÉ 2000, la France a accueilli dans la plus grande discrétion quatre transports de déchets nucléaires allemands vers la Hague. Cette information, révélée par le cabinet d'expertise nucléaire Wise-Paris, intervient alors que, depuis deux ans, le gouvernement français affirme qu'il n'acceptera de nouveaux matériaux allemands à retraiter que quand les déchets stockés à la Hague commenceront à repartir outre-Rhin.

Selon Wise-Paris, ces importations découlent d'un contrat signé en octobre 1997 entre la Cogema (Compagnie générale des matières nucléaires) et DWK, un consortium de compagnies allemandes d'électricité. Il prévoyait d'évacuer et de retraiter un stock de rebuts de Mox (mélange d'uranium et de plutonium) restant à l'usine d'Hanau (dans le Hesse), une usine de fabrication de Mox à l'arrêt depuis 1991. Les autorités allemandes ont autorisé une série de quinze transports avant le milieu de l'année 2001. Onze resteraient donc à effectuer.

UN STATUT DISCUTABLE

La Cogema ne dément pas ces informations. Mais selon Philippe Pradel, un responsable de la société, *« il s'agit de combustible frais que l'on va retraiter, comme on le fait pour les rebuts de l'usine française Melox. C'est un combustible neuf, au sens où il n'a pas été irradié. »* Cette importation ne rentrerait donc pas dans le cadre de l'interdiction posée par le gouvernement français. On indique au cabinet du ministre de l'industrie que *« c'est quelque chose de totalement banal. Il n'y a rien de bizarre, dans la mesure où il ne s'agit pas de combustibles irradié»*. L'autorisation de *« réception, déchargement et entreposage »* de ces matériaux a d'ailleurs été donnée en avril 1999 par la Direction de la sûreté nucléaire (DSIN) du ministère de l'industrie, tandis que le haut fonctionnaire de défense de ce ministère a accordé l'année dernière les autorisations spécifiques de transport.

En fait, le statut des matériaux importés est très discutable. Ils ont été façonnés à partir d'un stock de rebuts de fabrication de Mox, comprenant environ 840 kg de plutonium, et accumulés dans l'usine de Hanau entre 1969 et 1991, ainsi que d'environ 60 kg de plutonium liquide provenant d'un réacteur de recherche de Karlsruhe, également arrêté. L'usine, qui appartient à Siemens Power Generation, est aujourd'hui en cours de démantèlement. Son directeur, Helmut Rupar, indique au *Monde* que le matériel en cause *« constitue un déchet* [waste], *qui ne peut être utilisé comme combustible. Il comprend beaucoup d'impuretés, surtout de l'américium. »* Le plutonium 241 se décompose en effet, sur une période assez courte (quatorze ans) en américium 241, un élément qui présente une radioactivité alpha et gamma importante, et qui n'a pas d'utilisation.

L'affaire est d'autant plus étonnante que la Cogema n'a pas reçu l'autorisation de retraiter ces matériaux dans ses usines de la Hague. *« A ma connaissance,* indique Philippe Pradel, *le retraitement n'est pas planifié. Il le sera dans le futur, et le jour venu, on fera un dossier d'autorisation. »* Mycle Schneider, directeur de Wise-Paris, estime que *« une fois de plus, les Allemands n'avaient pas d'endroit où stocker leurs résidus et les ont envoyés à la Hague. »*

Ces importations posent deux autres problèmes. D'une part, elles ébrèchent l'accord électoral Verts-PS de 1997 qui proscrivait tout nouveau contrat de retraitement. D'autre part, elles se sont produites dans le secret. La Cogema n'a fait aucune communication sur ces importations qu'elle feint de considérer comme banales, alors qu'elle reconnaît qu'aucun autre mouvement notable de matière radioactive ne s'est produit d'Allemagne vers la France depuis deux ans. La DSIN n'a pas jugé bon d'informer ses ministères de tutelle (environnement et industrie) de l'autorisation qu'elle donnait, tandis que le haut fonctionnaire de défense n'a pas informé des transports le ministère de l'environnement, selon celui-ci. Mardi 13 février, Matignon ne répondait pas aux questions du *Monde*. On se contentait donc des déclarations de M. Jospin sur son site Internet : *« Un nucléaire opaque, un nucléaire fondé sur un lobby, un nucléaire auquel on n'impose pas la transparence, (...), ça c'est fini !»*

Hervé Kempf

COHABITATION **Jacques Chirac a décidé, mardi 13 février, le report de l'inscription de l'avant-projet de loi sur la Corse, qui devait figurer à l'ordre du jour du conseil des ministres mercredi 14 février. Lionel Jospin a aussitôt répondu, dans un communiqué, qu'il souhaitait son inscription rapide *« afin que le Parlement puisse en commencer l'examen »*. ● À L'ELYSÉE comme à Matignon, on s'efforçait de dédramatiser le différend et on laissait entendre que le report n'excéderait pas deux semaines. C'est la première fois qu'est utilisé de cette manière l'article de la Constitution attribuant au chef de l'Etat la présidence du conseil des ministres. ● EN CORSE, les élus favorables au texte se disent *« confiants »* dans la continuation du processus. ● LA DROITE se félicite, avec des nuances, de l'initiative du président de la République. *(Lire aussi notre éditorial page 14.)***

Jacques Chirac retarde l'examen du texte sur l'avenir de la Corse

Usant, de façon inédite, de l'article 9 de la Constitution, qui lui attribue la présidence du conseil des ministres, le chef de l'Etat a refusé d'inscrire l'avant-projet de loi à l'ordre du jour de la réunion du 14 février. Lionel Jospin assure que ce problème « va trouver sa solution »

UNE LETTRE. Pour prendre acte, et date, par exemple lors d'un face-à-face télévisé dans la campagne présidentielle de 2002. Si les échanges sont qualifiés de *« courtois »*, à Matignon, et qu'à l'Elysée on invoque toujours la *« cohabitation constructive »*, la Corse a de nouveau secoué l'épicentre du pouvoir. Pour la première fois en période de cohabitation, le président de la République a fait savoir, mardi 13 février, qu'il demandait le *« report »* de l'inscription à l'ordre du jour du conseil des ministres de l'avant-projet de loi *« modifiant et complétant le statut de la collectivité territoriale de Corse »*, après l'avis négatif rendu par le Conseil d'Etat au gouvernement (*Le Monde* du 10 février). Le gouvernement demandait l'examen de ce texte au conseil des ministres du mercredi 14 janvier.

Dans le dossier corse, on avait déjà vu un ministre « démissionné » – le radical de gauche Emile Zuccarelli, hostile à l'ouverture de discussions avec les nationalistes corses ; un autre démissionnaire – Jean-Pierre Chevènement, qui estimait qu'il ne lui était *« pas possible »* de défendre devant les parlementaires un projet de loi *« qui ne répond* [ait] *pas à l'idée qu'*[il] *se fais* [ait] *de l'Etat républicain où le Parlement vote la loi, égale pour tous »*. Voilà maintenant que le « processus » engagé en décembre 1999 en Corse par Lionel Jospin est l'occasion d'un conflit institutionnel inédit entre les deux têtes de l'exécutif. Et, derrière, d'une querelle juridique : Matignon s'interroge sur l'usage que le président de la République a fait des avis consultatifs et confidentiels du Conseil d'Etat, *« conseiller du gouvernement »*. L'Elysée brandit l'article 9 de la Constitution, selon lequel *« le président de la République préside le conseil des ministres »*, tandis que la Rue de Varenne invoque les articles 20, 21 et 39, qui disposent que *« le gouvernement conduit et détermine la politique de la nation »* et que *« les projets de loi sont délibérés en conseil des ministres après avis du Conseil d'Etat »*.

C'est le paradoxe de cet avant-projet. Alors que la Corse n'est une préoccupation majeure ni pour les Français, ni pour les membres du gouvernement, ni pour les députés, le premier ministre – et derrière lui Olivier Schrameck – en a fait un étendard de sa modernité et la première réponse aux accusations d'immobilisme. Profondément jacobin, le premier ministre s'est fait violence, au cœur de l'hiver 1999-2000, en ouvrant le dialogue, tentant de réussir là où les autres – à commencer par Jacques Chirac, premier ministre lors de la répression d'Aléria, en 1975 – ont échoué, soucieux surtout de pouvoir dire qu'il a essayé. Pas question, donc, de modifier sa méthode : le texte, élaboré *« au grand jour »* avec les élus, est en fait un contrat passé avec eux. Cela exclut que les principales clauses en soient modifiées unilatéralement, même sur l'avis du Conseil d'Etat. Pas question, non plus, de déroger au calendrier établi.

« Une semaine de perdue », a soupiré le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande, mardi soir. M. Jospin a en effet compris de son entretien téléphonique avec le président de la République qu'il ne souhaitait pas bloquer le texte plus de sept jours, quinze au maximum. L'obstruction, *« ce n'est pas le genre de la maison »*, confirme-t-on à l'Elysée. Pour M. Chirac, l'avis négatif du Conseil d'Etat était une aubaine. Pour l'Elysée, l'objectif est de surprendre, mais aussi de faire savoir aux Français qu'on *« n'aborde pas un débat sur l'avenir de la République pas le bas »*. M. Chirac *« prend sa responsabilité de façon claire et visible »*, explique un de ses conseillers, *« mais il n'y a pas de blocage »*. On ne peut se dire le gardien de la Constitution et mettre en péril son fonctionnement, ajoute-t-on à l'Elysée.

Rendez-vous corse est donc pris après les élections municipales, lors du débat parlementaire au terme duquel le président de la République pourra saisir un Conseil constitutionnel. Cette institution accueillera alors un nouveau venu de poids : Pierre Joxe, défenseur du précédent statut et de la spécificité insulaire de la Corse. La partie s'annonce serrée. *« C'est un texte politique, d'abord parce que Lionel Jospin a pris un risque »*, vante Bernard Roman, président de la commission des lois de l'Assemblée. A droite, la majorité du RPR est hostile au texte. Mais Nicolas Sarkozy, dimanche 11 février, sur France 3, a implicitement et préventivement critiqué le chef de l'Etat en faisant référence à ceux qui, *« en 1975, à Aléria, auraient été avisés d'organiser le dialogue plutôt que la répression »*. Le président du Mouvement des citoyens, Jean-Pierre Chevènement, résume à sa façon la situation dans *Le Figaro* du 14 février : *« Les socialistes comptent sur la résignation des communistes et l'appoint d'une fraction de la droite libérale »*.

Les députés socialistes ont déjà été mis en ordre de bataille. M. Schrameck, directeur de cabinet de M. Jospin, a même directement passé quelques coups de téléphone aux potentiels contestataires. *« On nous a fait comprendre que c'était la ligne jaune à ne pas franchir »*, résume l'un d'eux. Alors que Matignon demandait, mardi, aux ministres de se taire, la *task force* mise en place par M. Roman est montée au front comme un seul homme. Le texte va prendre *« un tout petit retard »*, a minimisé Bruno Le Roux, rapporteur du futur projet de loi sur la Corse. *« C'est une péripétie »*, a renchéri le député André Vallini (Isère), responsable national du PS chargé des institutions, tandis que M. Roman *« imagine mal »* que M. Chirac *« puisse perdurer »* dans son attitude.

Les parlementaires, rien que les parlementaires. Tout le texte, rien que le texte, qu'ils pourront amender. En attendant le passage du texte au Parlement, M. Chirac pouvait au moins savourer, mardi soir, une petite victoire : les déboires de la droite à Paris ne faisaient plus l'ouverture des journaux. Mercredi matin, M. Jospin s'est voulu tranquille : c'est *« un problème qui va trouver sa solution »*, a-t-il déclaré.

Ar. Ch.

Elysée : « Réexaminer les difficultés constitutionnelles »
Matignon : « C'est maintenant au Parlement de débattre »

Voici le texte du communiqué de Jacques Chirac diffusé, mardi 13 février, par la présidence de la République :

Ayant pris connaissance du projet de loi sur la Corse arrêté par le gouvernement après avis du Conseil d'Etat, le président de la République a décidé de reporter l'inscription de ce texte à l'ordre du jour d'un prochain conseil des ministres. Il a demandé au gouvernement de réexaminer les difficultés constitutionnelles soulevées par le Conseil d'Etat afin que le conseil des ministres puisse délibérer d'un texte permettant la poursuite du processus de réformes en Corse dans le respect des principes fondamentaux de notre pacte républicain.

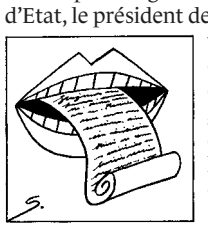

VERBATIM

Voici le texte du communiqué de Lionel Jospin diffusé mardi 13 février :

Le président de la République a fait connaître au premier ministre sa décision de ne pas inscrire le 14 février, à l'ordre du jour du conseil des ministres, le projet de loi sur la Corse. Ce projet de loi marque une étape décisive de la politique que le gouvernement conduit pour la Corse, en étroite concertation avec les élus et dans une totale transparence, afin de rechercher pour cette île, après vingt-cinq années de désordres, un chemin vers la paix civile et le développement. L'Assemblée de Corse à laquelle le projet a été soumis pour avis l'a approuvé à une très large majorité.

Le gouvernement estime que c'est maintenant au Parlement qu'il revient de débattre de l'ensemble des dispositions de ce projet de loi, notamment de celles qui ont fait l'objet d'observations du Conseil d'Etat. La discussion au Parlement permettra ainsi à celui-ci de poursuivre le débat démocratique et d'adopter le texte définitif, qui devra être conforme à nos principes constitutionnels, ce qu'aura, le cas échéant, à contrôler le Conseil constitutionnel. Dans cette perspective, le premier ministre souhaite que le projet de loi sur la Corse soit inscrit rapidement à l'ordre du jour du conseil des ministres afin que le Parlement puisse en commencer l'examen.

TROIS QUESTIONS À...

GUY CARCASSONNE

1 Vous êtes professeur de droit, comment interprétez-vous l'article 9 de la Constitution selon lequel le président de la République préside le conseil des ministres ? Cet article signifie-t-il qu'il a la maîtrise de son ordre du jour ?

Le gouvernement délibère sous l'autorité du président de la République. Il est généralement admis que, de ce fait, ce dernier a la maîtrise de l'ordre du jour du conseil des ministres.

2 Pendant combien de temps peut-il refuser l'inscription de ce projet de loi ?

Théoriquement, il n'y a pas de durée limitée. Cette prérogative présidentielle ne peut pas être à éclipses. Cela étant, autant on peut comprendre qu'il veuille prendre un peu de temps de réflexion, autant on ne comprendrait pas qu'il veuille durablement entraver le gouvernement et le Parlement. Il est gardien de la Constitution, c'est vrai. Mais cette même Constitution lui donne le pouvoir de saisir le Conseil constitutionnel. Elle ne prévoit ni n'induit le pouvoir de s'opposer aux volontés du gouvernement et du Parlement. Ce n'est pas la même chose que le fameux précédent du refus par François Mitterrand de signer les ordonnances, en 1986. Ou encore celui de 1993, lorsque le même François Mitterrand refuse d'inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement la réforme de la loi Falloux. Dans les deux cas, la signature du président de la République était indispensable. Celle de Jacques Chirac n'est nullement sollicitée sur les projets de loi.

3 Face à ce blocage, s'il devait persister, quelle alternative s'offre au gouvernement ?

Elle consisterait à transformer le projet de loi en proposition de loi. Et la procédure suivrait normalement son cours, quitte à ce que, le moment venu, le président de la République saisisse le Conseil constitutionnel, comme il en a indiscutablement le droit.

Propos recueillis par Pascale Robert-Diard

La guerre sur papier à en-tête

RÉCIT

Jacques Chirac a pris soin d'adresser une lettre courte à Lionel Jospin

D'ORDINAIRE, ce genre de conclave ne suscite pas autant de fièvre. Mais, ce jeudi 8 février, l'Elysée comme Matignon savent que l'assemblée générale du Conseil d'Etat sera un moment important. Celle-ci doit rendre son avis sur l'avant-projet de loi modifiant le statut de la Corse. Même si cet avis n'est que consultatif, la rumeur qui filtre depuis plusieurs jours laisse supposer qu'il sera sévère.

Lorsque Serge Lasvignes, directeur du secrétariat général du gouvernement, et Bernard Boucault, directeur du cabinet de Daniel Vaillant, se rendent à Matignon, dans l'après-midi, pour rendre compte des premières heures de l'assemblée générale au directeur de cabinet de Lionel Jospin, Olivier Schrameck, les nouvelles sont donc mauvaises. Le gouvernement est surpris des réserves sur l'enseignement de la langue corse et des réticences sur la dévolution d'un pouvoir réglementaire à l'Assemblée de Corse. Cependant, depuis plusieurs semaines, Matignon et le ministère de l'intérieur ont prévu qu'ils ne modifieraient rien des points emblématiques du projet de loi. Vendredi après-midi, lors d'une longue réunion, à Matignon, présidée par Alain Christnacht, conseiller de M. Jospin, et Jean-Marc Sauvé, secrétaire général du gouvernement, la décision est prise de ne réécrire que des articles très secondaires.

Depuis des mois, Jacques Chirac et son conseiller Maurice Ulrich, qui surveille de très près le dossier corse, sont convaincus que l'apprentissage de la langue comme la dévolution des pouvoirs législatifs et réglementaires à l'Assemblée de Corse ne *« passeront pas »* le filtre du Conseil d'Etat et, surtout, celui du Conseil constitutionnel. Le chef de l'Etat, qui, au départ, a regardé d'un œil bienveillant le processus engagé par M. Jospin, a vite compris que l'opinion est partagée sur l'apprentissage du corse, surtout depuis les prises de position, au mois d'août, d'écrivains et d'intellectuels de gauche. Mais plusieurs de ses conseillers lui ont rappelé qu'il s'est prononcé en faveur d'une plus grande autonomie des régions et du droit à l'expérimentation. La bataille politique fait le reste. Durant tout le week-end, M. Chirac, avec ses conseillers et le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin, cherche le meilleur moyen de *« prendre date »* face à M. Jospin, mais sans apparaître comme celui qui aura bloqué un processus : un coup de griffe, mais pas une crise de cohabitation.

PAS DE PANIQUE À MATIGNON

Lundi matin 12 février, Place Beauvau, Daniel Vaillant réunit son cabinet. Comme à Matignon, on croit encore, au ministère de l'intérieur, que le président se contentera d'une déclaration solennelle en conseil des ministres et que Catherine Colonna, porte-parole de l'Elysée, relaiera ses paroles à l'extérieur. M. Vaillant organise la riposte en convoquant pour le mercredi, à l'issue du conseil des ministres, une conférence de presse.

Personne ne se doute qu'alors qu'approche l'heure du déjeuner M. Chirac, qui laisse habituellement ce soin au secrétaire général de l'Elysée, reçoit personnellement M. Sauvé, venu apporter, comme chaque lundi, une proposition d'ordre du jour pour le conseil des ministres du surlendemain. Il lui indique qu'il n'est pas favorable à l'inscription d'un avant-projet si sévèrement critiqué par le Conseil d'Etat. M. de Villepin avertit de son côté Dominique Marcel, qui dirige le cabinet du premier ministre pendant que M. Schrameck prend quelques vacances à la montagne. Pour l'Histoire et afin de ne pas être accusé d'un *« coup »*, M. Chirac adresse une lettre, courte, au premier ministre. On y retrouve, presque à l'identique, un des passages du communiqué qui sera diffusé le lendemain et qui lui demande de *« réexaminer les difficultés constitutionnelles soulevées par le Conseil d'Etat. »*

A Bruxelles, Michel Barnier, le commissaire européen chargé des affaires régionales, reçoit une délégation française, conduite par M. Christnacht, pour dresser un premier bilan des demandes françaises pour la Corse. Il y a là, notamment, José Rossi (DL), Jean Baggioni (RPR) et Jean-Guy Talamoni (Corsica Nazione). Devant leur inquiétude, M. Barnier, proche du chef de l'Etat, assure que, *« vraiment,* [il va] *appeler Chirac »* pour lui dire le bien qu'il pense de ce nouveau statut. Il est déjà trop tard.

M. Jospin, qui doit partir à Cannes, au Marché international des contenus interactifs (Milia), décide de n'appeler M. Chirac qu'à son retour. Le message est clair : aucune panique n'a saisi Matignon. Le président explique qu'il souhaite *« reporter »* l'examen du texte. M. Jospin répond qu'il refuse de modifier un projet de loi élaboré au grand jour avec les élus corses. Rien n'a filtré de Matignon ni de l'Elysée : à 18 h 53, M. Vaillant fait savoir à l'AFP qu'il... *« présentera le projet de loi pour la Corse, après son examen en conseil des ministres, lors d'une conférence de presse le mercredi 14 février à 11 h 30 au ministère de l'intérieur »*. Il ne sera prévenu du report que mardi à midi.

Mardi après-midi, courtoisement, Matignon et l'Elysée s'échangent leurs courtes déclarations avant de les rendre publiques. A 15 h 52, l'Elysée prévient que M. Chirac *« reporte »* l'examen de l'avant-projet de loi sur la Corse. A 16 h 58, M. Jospin fait savoir que *« c'est au Parlement qu'il revient de débattre »* du texte, et souhaite qu'il soit inscrit *« rapidement »* à l'ordre du jour. Pour que le conseil du 14 février ne se résume pas à la seule communication d'Hubert Védrine, on y a inscrit, sur gracieuse proposition du secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, deux décrets *« relatifs aux armes chimiques et à leur destruction »*.

Raphaëlle Bacqué et Ariane Chemin

L'opposition accuse le gouvernement de « fuir ses responsabilités »

INSENSIBLE au fait que ses représentants locaux approuvent massivement le processus de Matignon, l'opposition demeure très largement hostile aux réformes proposées par le gouvernement de Lionel Jospin pour la Corse. Elle a donc accueilli avec satisfaction la décision de Jacques Chirac de ne pas inscrire l'avant projet de loi présenté par Daniel Vaillant à l'ordre du jour du conseil des ministres.

La présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, y a vu *« un appel à la sagesse »*, tandis que Jean-Louis Debré, en pleine campagne pour les municipales à Evreux, fustigeait l'*« obstination »* du premier ministre. Au nom de l'UDF, Pierre Méhaignerie souhaite *« au plus vite »* une réforme de la Constitution pour y *« inscrire le droit à l'expérimentation pour les collectivités locales »*. *« En l'état actuel, je ne me vois pas voter le projet »*, a précisé au *Monde* M. Méhaignerie. Beaucoup plus nuancé, Alain Madelin, président de Démocratie libérale, estime que le délai de réflexion supplémentaire imposé par le président de la République doit être *« mis à profit par tous les politiques »*. Pour M. Madelin, qui avait pris la peine de déjeuner, mardi 13 février, avec six élus de Corse, parmi lesquels José Rossi (DL) et Jean Baggioni (RPR), ce nouveau délai *« ne peut être utile que s'il est l'occasion d'une prise de conscience de la nécessité d'un règlement politique de la question corse »*. Il ne doit surtout pas s'apparenter à un blocage du processus.

« TOTAL-RINGARDISME »

Tout comme Nicolas Sarkozy au sein du RPR, M. Madelin est cependant ultraminoritaire, sur cette question, au sein de son propre parti. *« A l'exception de Madelin, de Rossi et peut-être François Goulard, personne dans le groupe ne me paraît favorable au projet »*, confirme Dominique Busserau, député (DL) de Charente-Maritime. Sur le thème de l'ouverture et de la modernité, MM. Sarkozy et Madelin ont échoué, jusqu'ici, à faire bouger la droite. *« Il faudrait que l'opposition réfléchisse pour ne pas se "total-ringardiser" »*, affirme ainsi M. Madelin. Le président de DL balaye aussi les réserves du Conseil d'Etat en expliquant que ses membres *« défendent leur bout de gras »* et se comportent, en toute logique, comme les *« chiens de garde du pouvoir réglementaire »*. Provoquant, il s'interroge : *« Pourquoi la CGT aurait son mot à dire dans la définition de la politique des retraites et pas les élus corses sur l'avenir de leur île ? »*

Les seules réserves de M. Madelin portent sur l'*« exception corse »*, alors que toutes les régions devraient bénéficier de nouvelles avancées décentralisatrices, et sur l'apprentissage un peu contraint de la langue corse, contre lequel il s'apprête à déposer un amendement. Porte-parole du RPR, Patrick Devedjian juge, dans le même esprit, que cet enseignement du corse traduit une forme de repli sur soi et va à l'encontre des directives données par Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance, en faveur de l'apprentissage dès le plus jeune âge des langues étrangères. Il juge aussi que la décentralisation ne doit pas se limiter à la Corse.

Le projet de loi ne sera pas rejeté en bloc, estime le député des Hauts-de-Seine, notamment en raison de son volet économique. Mais, ajoute-t-il, *« ce gouvernement n'a pas de principes – il crée deux départements à La Réunion et en supprime deux en Corse – et il est cynique »*. Pour M. Devedjian, *« le gouvernement sait désormais qu'il ne peut pas franchir l'obstacle du Conseil constitutionnel et donc, d'une certaine manière, il trompe les nationalistes »*. Un argument repris par Jean Arthuis, président du groupe de l'Union centriste du Sénat, selon lequel *« le gouvernement fuit ses propres responsabilités* [et] *se réfugie derrière le Parlement en laissant croire que ce dernier pourra lever les hypothèques constitutionnelles qui pèsent sur* [son] *texte »*.

Jean-Louis Saux

Les critiques du Conseil d'Etat sur le corse, les impôts, la loi, le règlement

LES CRITIQUES formulées à l'encontre de l'avant-projet de loi sur la Corse par l'assemblée générale du Conseil d'Etat, réunie jeudi 8 février, portent principalement sur quatre chapitres du texte.

● **Enseignement du corse**. L'article 7 du projet de loi s'inspire de l'article 115 de la loi organique de 1996 sur la Polynésie, qui dispose que *« les langues tahitiennes sont enseignées pendant l'horaire normal dans les écoles maternelles, élémentaires et dans les collèges »*. Le Conseil constitutionnel avait validé l'article, tout en soulignant, dans son commentaire, qu'un *« tel enseignement ne saurait toutefois, sans méconnaître le principe d'égalité, revêtir un caractère obligatoire »*. L'avant-projet de loi sur la Corse indique, lui, que *« l'enseignement de la langue corse sera inscrit dans l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires et enseigné à tous les élèves »*, et ajoute : *« sauf volonté contraire des parents ou du représentant légal de l'enfant »*. Ce dernier membre de phrase a paradoxalement gêné les conseillers d'Etat. Ils ont notamment mis en avant des arguments d'opportunité – l'atmosphère particulière de l'île, dans laquelle les réfractaires pourraient être soumis à la réprobation publique – pour conclure que l'article 7 revient à une quasi-obligation de l'apprentissage du corse.

● **Fin de l'exonération du paiement des droits de succession.** Après deux siècles d'exonération des droits de succession en Corse, organisée par les fameux « arrêtés Miot », le texte prévoit la dispense, pendant dix ans, du paiement des droits de succession sur l'île, et organise, pendant cinq ans, les incitations aux donations de partage et le paiement de manière progressive de ces droits. Le Conseil d'Etat conteste ce délai, jugeant trop lente (quinze ans) la sortie du régime d'exemption prévue à l'article 47. Il a estimé que cela portait atteinte à l'égalité des citoyens devant l'impôt.

● **Délégation de pouvoirs législatifs**. Dans la période transitoire (jusqu'en 2004), c'est-à-dire avant une éventuelle révision constitutionnelle, le projet de loi prévoit la possibilité pour la Corse de *« déroger à certaines dispositions législatives dans des conditions que le Parlement définirait »*. Pour justifier la possibilité d'*« adapter »* les lois nationales, le gouvernement invoque une décision de juillet 1993 du Conseil constitutionnel concernant l'autonomie des universités : la haute juridiction avait estimé qu'il était *« loisible au législateur de prévoir la possibilité d'expériences comportant des dérogations »* aux règles de création des universités, à condition de *« définir précisément la nature et la portée de ces expérimentations »*. L'argument n'a pas semble-t-il convaincu le Conseil d'Etat, qui a jugé les contours de cette délégation trop vagues.

● **L'adaptation réglementaire.** L'article premier permet à l'Assemblée de Corse de *« présenter des propositions tendant à modifier ou à adapter des dispositions législatives ou réglementaires (...) concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement »* des collectivités territoriales de l'île et son développement économique, social et culturel. Cet article de principe, qui organise la possibilité offerte aux élus de modifier la norme réglementaire, dont le pouvoir général est confié par la Constitution au premier ministre, a indisposé l'assemblée du Palais-Royal, qui se serait contentée que le texte dresse la liste limitative des domaines dans lesquels elle pourrait s'exercer.

Ar. Ch.

Un avis uniquement consultatif

ORGANE consultatif, créé par Napoléon à l'imitation du Conseil du roi, le Conseil d'Etat exerce la double mission de conseil du gouvernement et de principale juridiction administrative.

● **Conseil du gouvernement**. L'article 39 de la Constitution prévoit que les projets du gouvernement, avant leur adoption en conseil des ministres, sont soumis pour avis au Conseil d'Etat. En vertu de l'article 38 de la Constitution, celui-ci doit aussi être saisi des projets d'ordonnance. Le gouvernement peut également, s'il le souhaite, soumettre au Conseil d'Etat une question qui pose un problème juridique particulier, comme ce fut le cas, en 1989, de la compatibilité du port du foulard islamique avec le principe de laïcité de l'école.

Mais l'obligation pour le gouvernement de prendre l'avis du Conseil d'Etat, sous peine de vice d'incompétence, n'entraîne nullement celle de le suivre. Le gouvernement reste maître de ses décisions, hormis les cas où le texte prévoit explicitement la nécessité d'un avis conforme.

Lorsqu'un texte arrive au Conseil d'Etat, il est affecté à l'une des quatre sections administratives qui se partagent les différents ministères. Un ou plusieurs rapporteurs sont alors désignés pour instruire le dossier, qui est ensuite examiné en séance de section. Sur les textes les plus importants, l'avis émane de l'assemblée générale du Conseil d'Etat.

● **Juge administratif**. Tous les litiges qui impliquent une personne publique relèvent des juridictions administratives, et donc, en dernier ressort, du Conseil d'Etat. Pour certains litiges – en matière d'élections municipales et cantonales ou de reconduite à la frontière par exemple –, le Conseil d'Etat est compétent comme juge d'appel. Pour juger les requêtes formées notamment contre les décrets ou les actes réglementaires, il est juge de premier et dernier ressort.

En théorie, le Conseil d'Etat est présidé par le premier ministre. Dans la pratique, ce rôle revient au vice-président, nommé par un décret du président de la République pris en conseil des ministres.

Virginie Malingre

PROFIL

LE POURFENDEUR DES « LOIS BAVARDES »

Un chasseur passionné qui « canarde » le gouvernement ! Voilà comment la gauche, naguère séduite par Renaud Denoix de Saint Marc, reconnu pour la haute idée qu'il a du service public, décrit aujourd'hui le vice-président du Conseil d'Etat, qui s'est montré très critique sur la qualité du travail législatif du gouvernement. Agé de soixante-deux ans, Renaud Denoix de Saint Marc est un « grand commis » de l'Etat peu marqué politiquement, même s'il fut un éphémère directeur adjoint du cabinet d'Alain Peyrefitte, ministre de la justice, en 1979. Il préside le conseil d'administration de l'ENA. Il préside, aussi, l'Office national de la chasse. Il est l'un des plus éminents membres de l'association Claude Erignac, le préfet assassiné à Ajaccio en février 1998.

Secrétaire général du gouvernement entre 1986 et 1995, il a servi Jacques Chirac, Michel Rocard, Edith Cresson, Pierre Bérégovoy et Edouard Balladur. A la veille de la présidentielle de 1995, M. Balldur le nomme vice-président du Conseil d'Etat, présidé de droit par le premier ministre. M. Denoix de Saint Marc est-il allé trop loin, début janvier, lors des vœux des corps constitués au chef de l'Etat, en critiquant une certaine dérive législative ?

La réflexion est en tout cas mûrie puisqu'il revient à la charge, deux semaines plus tard, dans un entretien au *Journal du Dimanche*. Il y dénonce la *« gesticulation législative »* des pouvoirs publics, regrettant que la loi soit *« bavarde, précaire et banalisée »*, alors qu'elle devrait être *« solennelle, brève et permanente »*. Pire, ajoute-t-il, on l'utilise *« comme un moyen d'action politique »*. Raymond Forni (PS), le président de l'Assemblée nationale, juge ces déclarations *« offensantes »* pour les députés (*Le Monde* du 27 janvier).

Devant l'assemblée générale du Conseil d'Etat, saisie du projet de loi sur la Corse, il a observé que la langue corse *« n'a pas produit de grande littérature »*…

Jean-Michel Bezat

Les élus corses minimisent la décision du chef de l'Etat

UN CONTRETEMPS, sûrement, mais pas un drame : soucieux de préserver les chances d'aboutissement du processus de Matignon, les élus corses qui y sont favorables ont minimisé, mardi 13 février, les conséquences du report, par Jacques Chirac, de l'examen du projet de loi sur la Corse par le conseil des ministres. José Rossi (DL), président de l'Assemblée de Corse et l'un des acteurs majeurs du processus, ne veut pas *« faire un drame »* de cette initiative du président de la République. Il a estimé que M. Chirac ne peut pas *« retenir durablement »* le projet et que celui-ci *« reviendra en conseil des ministres la semaine prochaine ou dans quinze jours »*. M. Rossi a cependant mis en garde contre le risque de *« raviver des querelles majorité-opposition »*. *« Rien n'interdit* [au chef de l'Etat], *en amont du processus, de donner* (...) *un coup d'éclairage sur les problèmes qui le préoccupent »*, a-t-il ajouté.

Jean Baggioni (RPR), président de l'exécutif Corse, lui aussi favorable au processus, a *« pris acte »* de la décision de M. Chirac et, ne se *« rangeant pas aux côtés de ceux qui, au plan national, ne manqueront pas de faire une exploitation politicienne de ce contretemps »*, s'est déclaré *« confiant »* dans la suite du processus.

Le chef de file des nationalistes de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, s'est situé dans le même registre. L'élu de Corsica Nazione n'imagine pas que le chef de l'Etat *« soit décidé à dynamiter le processus »*. *« L'opinion fera la différence entre les politiciens préoccupés par des échéances électorales et les hommes d'Etat »*, a estimé M. Talamoni, ajoutant que M. Chirac, qui, à ses yeux, *« n'est pas intervenu d'une manière claire jusqu'à présent »* sur la Corse, *« aura à préciser sa position »*. *« Il est important qu'il dise clairement son opinion sur le niveau des réformes qu'il souhaite pour la Corse »*, a-t-il ajouté.

Tranchant avec cette modération, Paul Giacobbi (PRG) a été nettement plus acide. Le président du conseil général de Haute-Corse a accusé M. Chirac de s'être livré à une *« manœuvre »* dont il a souhaité qu'elle provoque *« la seule réaction salutaire et logique : que la Constitution soit rapidement révisée (...) pour autoriser les régions à adapter les lois et les règlements »*. *« Jacques Chirac ayant toujours manifesté depuis vingt-cinq ans une inquiétante inclination à soutenir et à protéger ce que la société insulaire a généré de plus trouble, il ne fallait pas attendre de lui qu'il approuve un processus républicain dans ses principes, ses méthodes et ses objectifs »*, a-t-il ajouté. Laurent Croce, premier fédéral du PS de Haute-Corse, a lui aussi été sévère en jugeant la décision de M. Chirac *« grave, de nature à compromettre la paix civile en Corse »*.

Les adversaires du projet de Lionel Jospin n'ont pas, de leur côté, crié victoire. Emile Zuccarelli (PRG), maire de Bastia, a souhaité que le gouvernement prévienne le risque de censure par le Conseil constitutionnel *« soit par une correction en amont du texte, soit en laissant liberté au Parlement de l'amender autant que nécessaire »*. Roland Francisci (RPR), député de Corse-du-Sud, a demandé *« au premier ministre de revoir le texte du projet de loi sur la Corse en tenant compte de l'avis du Conseil d'Etat »*. Marc Marcangeli, maire bonapartiste d'Ajaccio, qui a battu M. Rossi lors d'une municipale partielle en septembre, a souhaité que le conflit soit tranché en *« donnant la parole au peuple »*.

M. Chevènement demande le retrait du texte

Sitôt la nouvelle apprise, mardi 13 février, Jean-Pierre Chevènement a organisé une conférence de presse. *« Il existe un autre chemin pour la Corse »*, a affirmé le chef de file du Mouvement des citoyens, en plaidant pour un statut *« respectueux des statuts républicains (...) et qui préserve la Corse dans la République »*. Mercredi 14 février, dans un entretien accordé au *Figaro*, il affirme : *« Oui, il faut retirer le projet de loi. Et le plus tôt sera le mieux. »* Certes, observe-t-il, le Parlement pourrait retirer du texte la langue corse *« obligatoire »* et, *« surtout »*, la dévolution du pouvoir législatif. Mais, alors, il n'en resterait *« rien, ou presque rien »*. *« Autant* [le] *retirer purement et simplement. » « Jacques Chirac aurait mieux fait de s'exprimer le 14 juillet 2000. A ce moment là, il était encore temps d'enrayer ce processus désastreux »*, ajoute toutefois l'ancien ministre de l'intérieur. Au micro d'Europe 1, mercredi, il a insisté : *« On va aller vers un référendum. C'est faire le jeu des indépendantistes et compromettre gravement l'unité nationale. »*

La difficile pédagogie de l'union de la droite par Alain Juppé

DL organisait un débat avec le maire de Bordeaux

BORDEAUX
de notre correspondante

Le gymnase de Saint-Jean-d'Illac, une petite commune située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Bordeaux, a été le théâtre, mardi 13 février, d'un sport inédit : la course à l'union de la droite. Parmi les 270 participants, des élus locaux, régionaux et des militants de Démocratie libérale – à l'initiative du dîner débat – de l'UDF et du RPR. Alain Juppé, député et maire (RPR) de Bordeaux, et François d'Aubert, député et maire (UDF) de Laval tenaient le rôle d'entraîneurs, avec des règles du jeu pas toujours identiques.

Sous les affiches d'Alain Madelin, président de DL, et de François Bayrou, président de l'UDF, M. d'Aubert a rappelé qu'il fallait *« trouver le secret de l'union efficace. Le texte de France Alternance* [proposé par les chiraquiens du RPR, de l'UDF et de DL] *est intéressant mais il faut aller plus loin, ne pas hésiter à être audacieux dans les propositions »*. Promoteur de ce projet, M. Juppé a été plus direct : *« Pouvons-nous nous passer de l'union ? La réponse tombe sous le sens car nous avons déjà fait la démonstration qu'à chaque fois que nous sommes divisés nous perdons. » « Il faut faire passer l'intérêt général avant des intérêts particuliers, quand on a des responsabilités politiques »*, a-t-il insisté.

« GUEULE DE BOIS » LE 19 MARS

Mais une fois posé le principe, restait le plus difficile : comment s'y prendre pour réussir l'union. *« C'est là que le bât blesse*, a reconnu l'ancien premier ministre. *Elle doit se faire selon deux principes, l'unité et la diversité. Nous avons des histoires et des sensibilités différentes qu'on ne peut oublier d'un trait de plume. Je ne suis pas pour la fusion de nos formations car elle ferait disparaître la spécificité de nos identités mais nous ne pouvons pas nous contenter d'une vague alliance non plus*, a-t-il poursuivi. *Il faudra un sigle, un drapeau, une charte fondamentale avec un programme commun. »* Le maire de Bordeaux envisage plutôt *« une confédération solide, avec ses propres organes et structures »*. Ce projet doit être étudié dès le mois de mars *« car je ne sais pas si, le 19 mars au matin, on ne se réveillera pas avec la gueule de bois... »*, a soufflé M. Juppé.

Les choses se compliquent lorsque, dans le public, une femme demande si, à l'élection présidentielle, il faudra compter sur un, deux ou trois candidats de la droite. *« Nous devons nous réunir au second tour,* lance M. d'Aubert. *Il faut se rassembler autour d'idées mais l'abstraction des nuances appauvrit le débat politique. »* Le débat devient houleux et la salle commence à se manifester. *« Pourquoi ne pas organiser des primaires plutôt qu'un grand déballage devant notre électorat ? »*, insiste Hugues Martin, premier adjoint RPR de Bordeaux et député européen. *« Pour la présidentielle, ce sera difficile*, admet le député et maire de Laval, *car il y a des parcours individuels. On peut rêver d'une formation unique mais il y aura toujours des gens qui ne joueront pas le jeu et des électeurs ne se sentiront pas à l'aise avec un seul candidat. »*

D'une phrase, M. Juppé résume : *« Nous aurons sûrement plusieurs candidats mais, si ces candidatures multiples visent à tirer à boulets rouges sur le seul capable de gagner, à savoir Jacques Chirac, alors ce second tour sera contre-productif. J'en vois qui flinguent déjà Jacques Chirac. Si c'est comme ça, on se flinguera tous. »*

Claudia Courtois

La CFDT se défend d'avoir une lecture patronale de l'accord sur les retraites

La CFDT et la CFTC s'apprêtent-elles à signer seules avec le patronat (Medef, CGPME, UPA) un accord approuvant l'allongement de la durée de cotisation des salariés et des fonctionnaires pour une retraite à taux plein ? Alors que la CFDT a annoncé, mardi 13 février, son intention de signer l'accord sur les retraites complémentaires, la question, explosive, divise les cinq confédérations syndicales qui font une lecture radicalement différente du texte négocié dans la nuit du 8 au 9 février au siège du Medef.

Pour la CGT, qui a quitté la table des négociations avant leur terme et a appelé, dès lundi, les salariés à *« bloquer l'opération »*, la formulation de la première partie du texte ne laisse aucune place au doute : en prévoyant de *« privilégier la variable de la durée de cotisation pour l'accès à la retraite à taux plein »*, tout en assurant, à la demande du patronat, la *« stabilité des taux de cotisation pour les dix ans à venir »*, l'accord prévoit bien, d'une manière *« déguisée mais claire »*, l'allongement de la durée de cotisation des salariés.

LES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS

Les fonctionnaires seraient aussi concernés, le texte soulignant par ailleurs la *« nécessité de rechercher un traitement équitable en matière de retraite entre tous les salariés »* afin d'assurer l'équilibre financier du système de retraites. Sur la même ligne, la CFE-CGC, FO, la FSU, l'UNSA et la Groupe des Dix refusent de cautionner des propositions qui écartent d'emblée toute augmentation des cotisations pour ne privilégier que la durée de cotisation, ce qui fait reposer l'effort financier sur les seuls salariés.

Lors d'une conférence de presse organisée mardi à l'issue d'un bureau national extraordinaire, la CFDT a contesté cette analyse, tout en reconnaissant les différentes *« lectures »* de l'accord. *« Les propositions patronales visant à allonger la durée de cotisation sont écartées sans ambiguïté »*, a d'abord assuré le secrétaire national chargé des retraites, Jean-Marie Toulisse. La CFDT considère que le paragraphe relatif à la durée de cotisation doit seulement permettre aux 70 000 salariés ayant commencé à travailler jeunes de partir avant soixante ans, dès lors qu'ils ont cotisé pendant quarante ans. A défaut d'augmentation des cotisations, l'équilibre financier des régimes serait assuré par *« l'affectation aux retraites d'autres prélèvements sociaux »*, comme par la possibilité de *« racheter des trimestres ou des points, pour ceux et celles qui effectuent des études longues »*, précise M. Toulisse.

Les départs massifs à la retraite des générations du *baby-boom* dans les années à venir ne rendraient-ils pas inévitables, dans ces conditions, un allongement de la durée de cotisation ? *« Ça, c'est la lecture patronale, pas la notre »*, réplique Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, avant de déplorer que *« les autres lectures syndicales »* du texte se rapprochent, sur ce point, de celle du patronat, *« qui n'a besoin de personne pour défendre sa vision de l'accord »*.

Alexandre Garcia

HEC-ESSEC-ESCP
▶ Stages intensifs
Pré-rentrée, Noël, février, Pâques
▶ Classes préparatoires annuelles "pilotes" 1e et 2e années, voies S et E
HEC-ESSEC-ESCP-EML :
de 90% à 100% d'intégrés en voie S,
de 70% 80% d'intégrés en voie E
IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

TOXICOMANIE La publication d'une étude confirmant la banalisation de la consommation du cannabis et la décision belge d'autoriser sa consommation relancent le débat sur la dépénalisation de ce produit. ● UN GARÇON sur deux a déjà expérimenté le cannabis à dix-sept ans, selon l'enquête. ● LE GOUVERNEMENT n'entend cependant pas rouvrir une discussion législative sur la dépénalisation, préférant souligner le danger de certains comportements. ● LES TROIS QUARTS des personnes interpellées pour ce type d'infraction le sont pour simple usage, et elles ne sont que très rarement déférées à la justice. ● EN BELGIQUE, la décision gouvernementale de dépénalisation s'accompagne d'un grand flou dans ses modalités d'application. ● LE LAXISME attribué à la politique néerlandaise sur le cannabis apparaît comme un cliché dépassé depuis les récents raidissements de la législation.

La banalisation de l'usage du cannabis relance le débat sur sa dépénalisation

Alors que la Belgique vient d'autoriser la « consommation personnelle » de ce produit, une étude française indique que, à dix-sept ans, un garçon sur deux et deux filles sur cinq l'ont déjà expérimenté. Le gouvernement n'entend pas revenir sur la prohibition et situe l'enjeu sur les consommations « problématiques »

LA FRANCE suivra-t-elle la voie belge de dépénalisation de la consommation du cannabis ? La décision prise par le gouvernement de la Belgique, le 18 janvier, d'autoriser la consommation et la détention de cette substance (*lire ci-dessous*) a entraîné un regain des prises de position favorables à une telle évolution en France. Des voix se sont à nouveau élevées pour réclamer l'abrogation de la loi du 31 décembre 1970, qui rend passible d'une peine maximale d'un an de prison la consommation de cannabis.

Les partisans d'une réouverture du débat tirent notamment argument des conclusions d'une étude sur les consommations de substances psychoactives à la fin de l'adolescence, présentée le 6 février par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), qui confirme que l'usage du cannabis est très largement banalisé. A 17 ans, un garçon sur deux (et 41 % des filles) a déjà expérimenté le cannabis, selon cette enquête sur la santé et les comportements lors de l'appel de préparation à la défense (Escapad), réalisée auprès de 14 000 adolescents par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies. Il peut s'agir d'un usage répété (au moins dix fois au cours de l'année) : c'est le cas de 24 % des garçons et de 13 % des filles à 17 ans, et même d'un tiers des garçons à 19 ans. La consommation de cannabis est intensive (vingt fois et plus au cours du mois) à 17 ans pour 8 % des garçons (16 % à 19 ans) et 2,6 % des filles.

FAIRE ÉVOLUER LA LÉGISLATION ?

La France serait-elle devenue le pays du laxisme ? Sitôt connus les résultats de cette étude, Dominique Gillot, alors secrétaire d'Etat à la santé, démentait un tel soupçon devant l'Assemblée nationale : *« La France n'est pas engagée dans un processus de tolérance, ni de permissivité. »*

Le gouvernement a pour l'instant choisi d'éviter de s'avancer sur le terrain miné du débat sur la dépénalisation. Mme Gillot a d'ailleurs indiqué que la voie choisie par la Belgique *« n'est pas du tout celle que la France a décidé de suivre »*. Plutôt que de poser directement la question en termes législatifs, Matignon privilégie une approche axée sur les comportements, indépendamment des produits.

« Nous sommes liés par un système de textes reposant sur un classement des produits, explique Nicole Maestracci, présidente de la Mildt, *alors que nous savons aujourd'hui que le comportement est plus important que le produit lui-même. »* Un point de vue qui s'appuie sur le fait que la dangerosité du cannabis n'est par exemple pas la même si le consommateur est chez lui ou s'il conduit un véhicule.

« Le débat pénalisation-dépénalisation ne rend pas compte de cette complexité », poursuit Mme Maestracci. Magistrate de formation, elle souligne les problèmes d'application des textes : *« L'enjeu, traduit dans les circulaires* [qui recommandent aux parquets de ne pas poursuivre le simple usage du cannabis] *mais pas dans la loi, est celui des consommations problématiques. »* Et la présidente de la Mildt de souligner que, dans la pratique, les policiers et les magistrats distinguent déjà l'usage occasionnel de la consommation problématique : *« Les critères sont très variables selon les lieux. Il faudra donc, peut-être, en définir des critères plus précis et plus transparents. »*

Pour elle, *« faire respecter un interdit n'est pas nécessairement synonyme de sanctions pénales. Certains de nos voisins européens ont prévu des sanctions administratives, l'équivalent de nos contraventions pour l'usage de stupéfiants en public. »* Une manière de poser la question de la nécessaire évolution de la législation, déja vieille de trente ans.

Avec la loi de 1970, le législateur entendait pénaliser l'usage de drogues et, simultanément, favoriser l'action médicale et sociale. L'articulation entre soin et répression se traduisait par l'introduction de l'injonction thérapeutique : en se soumettant au traitement, le toxicomane peut être exempté de poursuites pour usage illicite lors de la première infraction.

L'abrogation de ce texte, critiqué depuis longtemps, est réclamée par les associations d'usagers du cannabis, comme le Collectif d'information et de recherche cannabinique (CIRC), qui juge que ce texte bafoue le libre choix. De son côté, Act Up réclame *« un processus de légalisation de toutes les drogues »*. Mettant en cause la politique de contrôle social permise par la loi de 1970, des responsables de l'Association française pour la réduction des risques dénoncent, quant à eux, le fait que le nombre d'interpellations d'usagers de drogues a doublé au cours des dix dernières années, tandis que la part des interpellations pour trafic diminue depuis quelque temps.

Parmi les politiques, le discours de fermeté, voire de « tolérance zéro » à l'égard de drogues illicites est de rigueur. Isolées, quelques voix divergentes se sont cependant fait entendre. Du côté de l'opposition, Alain Madelin fait figure d'éclaireur. Après s'être déclaré *« très ouvert »* sur le sujet en 1997, le député (DL) d'Ille-et-Vilaine estime aujourd'hui que *« la loi de 1970 est inappliquée et inapplicable »*. Affirmant qu'*« il faut oser le débat sur la drogue »*, Alain Madelin appelle à *« proposer les évolutions nécessaires »*. Un ton au-dessous, un responsable national des jeunes du RPR, Franck Giovannucci, s'est dit *« personnellement plutôt contre la libre consommation du cannabis »*, tout en ajoutant *: « Cessons d'imposer un diktat, n'ayons pas peur d'engager le débat ! »* (*Le Monde* du 4 septembre 1999).

Dans l'entourage du gouvernement, Bernard Kouchner, alors secrétaire d'Etat à la santé, avait affirmé qu'une réforme n'était *« ni un tabou, ni un préalable »*, expliquant que *« l'on peut agir, prévenir, soigner, sans attendre une révision de la loi de 1970 »* (*Le Monde* du 16 décembre 1997). En réponse, Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'intérieur, avait immédiatement pris position en affirmant que la loi de 1970 *« a une signification sociale et permet aussi de remonter les réseaux »*. Les plus radicaux se trouvent au sein des Verts, qui militent en faveur d'une *« dépénalisation de l'usage »*, d'une *« amnistie pour les victimes de la prohibition (usagers, petits dealers) »* ainsi que d'une *« médicalisation des drogues dures »* et d'une *« distribution réglementée du cannabis et des autres psychotropes »*.

Paul Benkimoun

Questions et réponses sur Internet

***« Est-ce que fumer du cannabis pur est plus ou moins nocif qu'une cigarette ? ». « Le cannabis est-il plus nocif que l'alcool à dépendance égale ? »* Les questions sur le cannabis et les autres produits psychoactifs ne manquent pas sur le site Internet de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (www.drogues.gouv.fr). Le plus souvent posées par des jeunes, elles vont des plus vagues (*« Quelles sont les conséquences du cannabis ? »*) aux plus pointues *(« Quels sont les effets nocifs d'une consommation par voie digestive pour un* space cake [gâteau à la résine de cannabis] *? »*) Sans oublier les situations pratiques : *« Quelles obligations pour les infirmières scolaires d'informer leur chef d'établissement sur les consommations de cannabis ? »*, ou *« L'usage quotidien de cannabis a-t-il des effets lors de la conception d'un enfant ? »* Les réponses, rédigées par les intervenants de Drogues info service, peuvent aussi être obtenues par téléphone au 0800 23 13 13, gratuitement, 24 heures sur 24.**

La plupart des consommateurs sortent libres des commissariats

SELON l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (Octris), 91 000 personnes ont été interpellées en 1998 pour infractions à l'usage de stupéfiants, dont 75 000 pour usage simple – essentiellement de cannabis. Jusqu'à présent, les statistiques restaient muettes sur le profil de ces usagers, les raisons de leur interpellation et leur devenir judiciaire. C'est pour répondre à cette lacune que trois chercheurs du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip) ont publié, en mars 2000, une étude exploratoire intitulée : *Le consommateur de produits illicites et l'enquête de police judiciaire.*

Marie-Danièle Barré, Thierry Godefroy et Christophe Chapot ont travaillé sur 200 procédures de police judiciaire fournies par l'Octris, mettant en cause 498 personnes. L'analyse de ces procès-verbaux montre que les trois quarts des personnes sont interpellées pour simple usage, les autres étant arrêtées pour revente ou trafic, associés ou non à la consommation de cannabis. Dans les deux cas, il s'agit de jeunes majeurs, déjà connus des services de police et dont l'insertion professionnelle est faible (61 % sont lycéens, étudiants ou sans profession). Six fois sur dix, ces personnes consomment du cannabis depuis plus d'un an, tous les jours ou plusieurs fois par semaine.

Un usager sur deux a déjà eu affaire à la police, ce qui n'est pas sans rapport avec les circonstances de l'interpellation. Usagers et forces de l'ordre sont en effet liés par *« une forme d'interconnaissance »*. Comme l'indique un policier d'une brigade anticriminalité, *« on va voir* [les consommateurs], *ils nous connaissent comme on les connaît. S'ils ont quelque chose, ils essaient de filer, ou alors ils jettent... On fait un contrôle »*. Les suites de l'interpellation opposent clairement les personnes mises en cause pour usage simple et celles pour revente et trafic. Les premières ne font pas l'objet de garde à vue (ou alors très brièvement) et ne sont que très rarement déférées à la justice. Les secondes sont gardées à vue plus de vingt-quatre heures une fois sur deux et déférées à la justice une fois sur trois.

Dans le cas des procédures ouvertes pour revente et trafic, les personnes ont souvent été arrêtées après un travail de filature qui leur laisse peu d'échappatoires, afin qu'elles concourent directement à l'établissement de la preuve contre d'autres dealers ou de plus gros trafiquants. Tel n'est pas le cas des interpellations de simples usagers de cannabis, dont les objectifs sont plus flous, puisque la grande majorité des consommateurs ressortent libres des commissariats. L'information recueillie auprès des usagers (lieux d'approvisionnement, fournisseurs) n'est en effet exploitable que dans 30 % des cas.

« UNE POPULATION À PROBLÈME »

Les chercheurs n'excluent pas que ces interpellations servent surtout à atteindre les objectifs d'activités fixés aux services de police. *« On ne peut pas éliminer complètement ce rôle de "bûchette" ou de "bâton"* [unité de compte de la police judiciaire], relève le Cesdip. *Interpeller un usager de cannabis semble être un exercice facile. »* Reste que ces consommateurs *« ne sortent pas du néant »*. Pour les chercheurs, ils sont interpellés dans le cadre d'un travail policier *« visant à la connaissance et la surveillance de certaines populations et de certains lieux repérés comme problématiques »*. *« Le ramassage pour usage, l'interpellation pour consommation ne seraient alors que la mise en forme juridique du contrôle d'une population et de lieux perçus comme "à problèmes" »*, analyse le Cesdip.

La nécessité de la pénalisation de l'usage de cannabis apparaît d'ailleurs comme *« une conviction très profonde »* de la part des policiers rencontrés par les chercheurs. Expliquant qu'ils sont face *« à des usagers qui "vont mal" »*, les policiers revendiquent une forme de *« pragmatisme »* vis-à-vis des consommateurs. C'est ainsi qu'ils estiment que *« les remettre à la justice est une façon de les signaler au corps social, et ne pas le faire parfois relève d'un pouvoir d'appréciation que leur conférerait l'expérience »*.

Cécile Prieur

Les ambiguïtés de la dépénalisation « à la belge »

BRUXELLES
de notre bureau européen

Lorsque le gouvernement belge avait annoncé, le 18 janvier, sa décision de dépénaliser le cannabis – officiellement, on parle d'un *« changement de la politique de poursuites »* pénales –, un curieux échange à fleurets mouchetés avait opposé la ministre de la santé publique, Magda Aelvoet (parti Agalev, Verts flamands), à son collègue de la justice, Marc Verwilghen (VLD, libéraux flamands) : au second, qui niait une dépénalisation formelle, Mme Aelvoet avait répliqué que cette mesure ouvrait évidemment *« un espace de liberté supplémentaire »*. Le premier ministre avait alors été invité à arbitrer, en répondant à la question de savoir si le fait de fumer du cannabis dans un compartiment de train pouvait entraîner des poursuites. Guy Verhofstadt avait réfléchi, et répondu ceci : *« Oui, si vous perturbez l'ordre public. »*

Cette réponse mi-chèvre mi-chou illustre toute l'ambiguïté de ce *« pas en avant »* en matière de « drogues douces » accompli par la Belgique (*Le Monde* du 20 janvier), dont la moindre n'est pas la grande incertitude quant à la quantité de cannabis qu'il est désormais licite de posséder pour sa *« consommation personnelle »*. Il faudra en effet attendre un arrêté royal pour en savoir plus, ce qui ne réglera pas tous les problèmes : il appartiendra au juge pénal d'interpréter une *« consommation problématique »* ou provoquant une *« nuisance sociale »*, et de décider que, dans un tel cas, il est de son devoir de sévir. A l'inverse, une *« consommation raisonnable »* est désormais autorisée, ce qui laisse la porte ouverte à bien des problèmes de jurisprudence et à une grande subjectivité des parquets. Quant aux policiers, ils ne pourront plus confisquer la dose personnelle d'un fumeur, mais pourront continuer à enregistrer son signalement (*« anonyme »*), à des fins purement statistiques.

Pratiquement, la production de cannabis (toujours pour un usage personnel) n'est plus condamnable – ce qui permet de faire pousser cette plante dans son jardin –, pas plus que son importation (les Pays-Bas devraient donc rester le principal fournisseur), alors que son exportation reste interdite. Le flou accompagnant cette libéralisation de l'usage du cannabis, qui est présentée avant tout comme l'un des aspects de la lutte contre la drogue, s'explique par la complexité politique de la coalition gouvernementale qui soutient M. Verhofstadt : les Verts et le PS voulaient une légalisation pure et simple, mais les libéraux y étaient opposés.

CONFUSION DANS LES ÉCOLES

Alors que Magda Aelvoet tient un discours quasi libertaire (*« Notre message est clair. Jouissez, mais soyez rationnels ! Ne portez préjudice ni à vous-même ni à ceux avec qui vous vivez »*, a-t-elle affirmé), l'opinion publique flamande n'a pas désarmé, et l'Union des fédérations des associations de parents de l'enseignement catholique insiste pour faire passer le message selon lequel le cannabis reste interdit aux mineurs. Devant cette relative confusion, il n'est pas sûr que ce dernier discours soit correctement perçu. Certains spécialistes craignent que seul l'aspect permissif du message soit retenu par la jeunesse, et qu'une partie de la population adulte qui était engagée jusque-là dans la prévention soit quelque peu démobilisée à l'avenir. La confusion dans les écoles prenant de l'ampleur (les élèves multipliaient les demandes pour être désormais autorisés à *« fumer un joint »*), le ministre de l'enseignement secondaire, Pierre Hazette, a publié une circulaire, mercredi 31 janvier, pour rappeler que l'usage du cannabis reste strictement interdit dans les écoles, les manquements pouvant être l'objet de mesures disciplinaires...

Laurent Zecchini

Les clichés du « modèle hollandais » sont dépassés

LAXISME aux Pays-Bas et sévérité en France ? L'opposition entre les politiques des deux pays à l'égard des drogues paraît trop simple pour être exacte. L'image des Pays-Bas, présentés soit comme modèle – celui des *coffee-shops*, où l'on peut librement consommer un large éventail de variétés de marijuana –, soit comme repoussoir – le havre des *drug runners*, ces *« touristes de la drogue et rabatteurs motorisés sur les routes internationales »* –, ne correspond pas à une réalité plus complexe. C'est ce qu'expliquent deux sociologues françaises, Emilie Gomart et Hélène Martineau, qui ont effectué, à la demande de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, une étude intitulée : *Les politiques et Expérimentations sur les drogues aux Pays-Bas*, qui vient d'être publiée par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies.

Si la législation des Pays-Bas n'autorise pas les interpellations d'usagers au seul motif de leur consommation, la politique sur les drogues, *« à cheval entre une problématique de sécurité publique et de santé publique »*, y est moins libérale qu'on ne le croit, expliquent-elles. La législation, déjà restrictive, sur les *coffee-shops* a été durcie par une loi d'avril 1999, significativement surnommée « Damoclès », qui élargit les motifs pour lesquels les maires peuvent fermer ces établissements.

LES NON-USAGERS PLUS EXCLUS DU DÉBAT

Dans un premier temps, les autorités néerlandaises ont privilégié le principe dit du *« risque acceptable »*, élaboré à partir du rapport Baan de 1972, qui prônait une *« tolérance »* à l'égard des drogues douces, afin d'éviter l'exclusion sociale des usagers, à commencer par les jeunes consommateurs de cannabis.

Deuxième temps, dans un contexte où l'usage problématique de l'héroïne s'est notablement développé, le rapport Engelsman de 1985 a jeté les bases de la politique de *« limitation des risques »*. Les objectifs de santé publique y étaient alors affirmés avec plus de force, en même temps que cette politique impliquait davantage les usagers de drogues, en les associant au débat, via le *Junkiebond*, le « syndicat des *junkies* ». Suspects de *« préjugés »* et de *« réclamations illégitimes »*, les non-usagers ont été délibérément exclus des discussions. Un changement de cap va intervenir au début des années 90.

Entre 1990 et 1995, excédés, les habitants des quartiers *« sensibles »* des grandes villes hollandaises, comme à Rotterdam, dans le quartier de Spangen, passent aux actes. Ils s'interposent entre les dealers et leurs clients, et agressent des touristes étrangers consommateurs de drogue. Dès lors, en 1995, un rapport interministériel intitulé « Continuité et changement » définit la politique des nuisances. Cette nouvelle orientation réintroduit les habitants des quartiers touchés par la drogue dans le processus d'élaboration des politiques publiques. La leçon qu'Hélène Martineau et Emilie Gomart invitent à tirer du modèle hollandais est celle d'une société néerlandaise qui a su *« organiser le dialogue et la concertation »* entre les différents protagonistes.

P. Be.

Le gouvernement nomme un hépatologue clinicien à la tête de l'Inserm

Christian Bréchot veut renouveler les thèmes de recherche

LE PROFESSEUR Christian Bréchot devait être nommé directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en conseil des ministres, mercredi 14 février, en remplacement de Claude Griscelli, en poste depuis 1996, atteignant la limite d'âge. C'est lui qui sera chargé de développer les recherches de pointe sur les thématiques nouvelles, notamment les thérapies géniques et cellulaires, mais aussi sur les problèmes de santé publique, comme les infections à prions. Cette nomination intervient au moment où, avec les progrès dans le décryptage des génomes, la recherche biomédicale suscite un très fort intérêt.

« J'ai proposé la nomination de Christian Bréchot, explique au *Monde* Roger-Gérard Schwarzenberg *parce que c'est un chercheur de réputation internationale dans un domaine touchant à la santé publique, ensuite parce qu'il est un clinicien et que le contact humain avec les patients constitue une expérience irremplaçable pour guider un organisme de recherche, et enfin, parce qu'il appartient à la nouvelle génération que je souhaite voir accéder aux responsabilités dans un secteur en plein renouvellement. »*

Le nouveau directeur général de l'Inserm, âgé de quarante-huit ans, répond en effet bien à ces lignes de force exprimées par le ministre. *« J'ai eu très tôt une double formation, de médecine clinique et de recherche fondamentale en virologie et biologie cellulaire à l'Institut Pasteur, auprès de Pierre Tiollais. »* Premier à démontrer le rôle des hépatites virales dans la survenue des cancers du foie, il est devenu un expert de l'hépatite C. Il a aussi travaillé pour l'industrie, participant notamment à la mise au point de « kits » de diagnostic.

Christian Bréchot envisage *« avec enthousiasme »* son nouveau métier. *« L'Inserm est une structure potentiellement formidable. Son organisation en unités de recherche inscrites dans la durée permet de mener des projets à moyen terme »*, explique-t-il.

La première de ses priorités sera de faire respecter l'équilibre entre recherche clinique et recherche fondamentale. *« J'aurai à convaincre que je ne suis pas, à l'Inserm, le représentant des cliniciens, tout en développant les missions de l'Inserm en clinique et en santé publique. C'est là l'originalité de la recherche de l'Inserm par rapport à celle du CNRS que de prendre son départ dans la clinique. »* La deuxième préoccupation de Christian Bréchot est d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs de la recherche : entre cliniciens et fondamentalistes à l'intérieur de l'Inserm, entre biologistes de l'Inserm et chercheurs des autres instituts de recherche, mais aussi avec les agences sanitaires, les associations caritatives et l'industrie.

ATTIRER DE JEUNES ÉQUIPES

En termes d'organisation, M. Bréchot se dit *« très attaché au maintien d'une dotation de base des unités de recherche qui leur permette de poursuivre la thématique dans laquelle elles sont engagées avec succès »* Mais, ajoute-t-il, *« j'ai le projet de favoriser la création de groupes informels, véritable "force de frappe" dans les domaines de recherche qui doivent être investis, capables d'attirer des individus et des équipes d'horizons divers mettant en commun de façon volontaire leurs capacités »*.

L'Inserm devra donc, selon lui, se donner des possibilités de répondre aux nouvelles demandes de santé et les collaborations sont indispensables pour espérer progresser dans des domaines aussi complexes que la biologie des prions, par exemple, une des priorités affichées par le gouvernement. Pour renouveler les thèmes de recherche et contourner la « lourdeur » de l'Institut, Christian Bréchot entend favoriser l'émergence de jeunes équipes. Chaque nouveau directeur espère enseigner la danse à l'éléphant.

Elisabeth Bursaux

Elisabeth Guigou a présenté le projet de loi créant une allocation personnalisée à l'autonomie

Toutes les personnes âgées dépendantes percevront la nouvelle prestation

La ministre de l'emploi et de la solidarité a présenté, mardi 13 février, le projet d'« allocation personnalisée à l'autonomie » (APA) qui sera versée à toutes les personnes âgées dépendantes, sans plafond de ressources. Le montant de l'aide sera modulée en fonction du niveau de revenus, ainsi que de l'importance de la perte d'autonomie, graduée de 1 à 6. Son financement sera partagé entre la solidarité locale et la solidarité nationale.

MIS EN CHANTIER par Martine Aubry et affiché comme une priorité par Elisabeth Guigou lors de sa prise de fonction, le projet de loi instituant une allocation personnalisée à l'autonomie a été présenté mardi 13 février par la ministre de l'emploi et de la solidarité. Le projet, conçu comme établissant *« un droit universel, égal et personnalisé »*, vise à résoudre les problèmes que la création en 1997 de la prestation spécifique dépendance (PSD) n'avait pas suffi à régler. Actuellement, selon les chiffres du ministère, 135 000 personnes perçoivent la PSD et environ 40 000 personnes âgées bénéficient de l'« allocation compensatrice à la tierce personne » pour une aide à domicile. Mais, toujours selon le ministère, le nombre de *« personnes âgées en perte d'autonomie »* s'élèverait à environ 800 000 individus, dont 530 000 pour lesquelles cette perte est qualifiée d'importante.

Un décalage, que la ministre explique par des conditions de ressources trop restrictives pour permettre de bénéficier des ces aides et par l'exclusion des personnes moyennement dépendantes. A cela s'ajoutent les variations importantes du montant de la PSD, gérée par les départements: plus de 3 800 francs par mois pour un quart des départements à moins de 2900 francs par mois pour un autre quart des départements.

La future allocation personnalisée à l'autonomie (APA) sera versée à toutes les personnes âgées ayant perdu leur autonomie, quel que soit le niveau de revenus, mais avec un montant modulé selon les ressources. A perte d'autonomie et à revenus identiques, le montant de l'APA sera le même sur tout le territoire.

La modulation se fera selon l'importance de la perte d'autonomie, évaluée selon une échelle à six niveaux, allant du groupe 1 pour les personnes les plus dépendantes au groupe 6 pour celles ayant conservé leur autonomie. Seuls les quatre premiers groupes seront bénéficiaires d'un *« plan d'aide »* public maximum, utilisable en tout ou partie, gradué ainsi : jusqu'à 7 000 francs par mois pour le grou pe 1 ; 6 000 francs pour le groupe 2 ; 4 500 francs pour le groupe 3 et jusqu'à 3 000 francs pour le groupe 4.

En dehors des personnes dont les revenus mensuels sont inférieurs à 6000 francs, qui en seront exonérées, le projet de loi prévoit une participation financière des bénéficiaires du plan d'aide, selon un barême établi au niveau national.

Une équipe médico-sociale, examinera avec la personne en perte d'autonomie et son entourage ses besoins, afin d'élaborer le plan d'aide, que *« l'action sociale facultative, les caisses de retraites, les mutuelles, les sociétés d'assurances pourront venir compléter »*. La ministre n'a pas supprimé les procédures de récupération sur les successions, mais le seuil de déclenchement serait porté de 300 000 francs à un million de francs.

« UNE AVANCÉE REMARQUABLE »

La mise en œuvre de l'APA impliquera l'ensemble des services publics concernés, sous la responsabilité du président de conseil général. Selon le calendrier annoncé, le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres le 7 mars et examiné en première lecture avant l'été. Le nouveau dispositif entrerait en application le 1er janvier 2002. Le coût total pour les deux premières années est estimé entre 15 et 17 milliards de francs, et le coût en régime de croisière à environ 23 milliards de francs.

Son financement sera partagé entre la solidarité locale et la solidarité nationale : près de 11 milliards de francs pour les départements, et 5 milliards de francs par l'affectation d'un point de CSG, actuellement affectée au fonds de solidarité vieillesse de la sécurité sociale. Un nouvel établissement public est créé, le Fonds national de financement de la prestation autonomie, doté d'environ 5,5 milliards de francs.

Même si elle regrette que le projet n'aille pas jusqu'à reconnaître un nouveau risque de sécurité sociale, la Fédération hospitalière de France, qui regroupe les établissements médicaux et médico-sociaux du secteur public, salue *« une avancée remarquable »*.

Paul Benkimoun

La technique des empreintes génétiques mise au service de la traçabilité alimentaire

JUSQU'ICI cantonnée à la médecine légale et aux délicates affaires de recherches en paternité, la technique des empreintes génétiques entre aujourd'hui dans le champ de l'alimentaire et de la sécurité sanitaire. A la veille de l'ouverture du Salon de l'agriculture, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), associé à un groupe spécialisé dans l'abattage-découpage des bovins (Bigard) et à un puissant distributeur (Auchan), a dévoilé, mardi 13 février, les détails d'une initiative peu commune : assurer, grâce aux derniers développements de la génétique, la traçabilité d'une filière de veaux de qualité (label rouge) élevés *« sous la mère »*. Dans quelques jours, tous les responsables des rayons boucherie des magasins pourront ainsi affirmer que les viandes étiquetées *« veaux d'Aveyron et du Ségala »* sont génétiquement identifiés et que la viande correspond bien à l'origine qui lui est attribuée.

En pratique, les empreintes génétiques seront établies par les spécialistes de l'INRA lors de l'abattage des bêtes à partir d'un prélèvement de tissu au niveau de l'oreille. Cette identification, fidèle et précise, grâce aux caractéristiques uniques du patrimoine génétique du veau, sera conservée et pourra être comparée aux résultats des analyses effectuées sur des échantillons de viandes vendues sous le label *« veau d'Aveyron et du Ségala »*. La spécificité de ces animaux tient au fait qu'ils sont nourris avec le lait de leur mère (et non avec des ersatz contenant des graisses animales), leur alimentation étant traditionnellement complétée avec du seigle, ce qui leur confère une apparence et un goût particuliers. Dans l'Aveyron, on ne produit, chaque année, que quelques milliers de ces veaux.

L'entreprise ne pourra évidemment pas être menée sur chaque pièce de viande commercialisée, mais Auchan s'engage à faire pratiquer des tests génétiques aléatoires afin de garantir la provenance géographique des bêtes et le respect des garanties offertes par le label. On peut imaginer que des associations de consommateurs soient associées à cette initiative, la technique développée par l'INRA permettant même de rechercher les empreintes génétiques sur des viandes après leur cuisson. *« L'originalité de cette entreprise ne réside pas tant dans la technique que dans le fait que différents acteurs de la filière, des éleveurs jusqu'au distributeur, se soient réunis autour d'un projet commun et qu'ils aient souhaité que nous soyons associés*, explique Bernard Bibé, chef du département de génétique animale à l'INRA. *Pour notre part, nous avons développé un procédé qui nous offre le maximum de garanties d'identification. »*

SURCOÛT D'ENVIRON 100 F

Il en résultera un surcoût d'environ 100 francs par animal, somme acceptable compte tenu de la valeur de l'animal et qui pourrait rapidement baisser avec la diffusion de cette technique à d'autres animaux d'élevage – porcs et poissons notamment – dès lors qu'ils répondent à des critères précis quant à leur origine et leur mode de production. A l'heure de la vache folle, des angoisses alimentaires et – corollaire – de la quête de la traçabilité, les généticiens ont saisi que leur discipline pouvait trouver de nouvelles applications. Certains s'efforcent déjà de mettre au point des méthodes moins sophistiquées que celle appliquée aux veaux de l'Aveyron et du Ségala, mais qui permettraient de développer une *« traçabilité raciale »* et de confirmer, par exemple, que telle volaille est bien originaire de Loué, de la Bresse ou des Landes.

Jean-Yves Nau

Ecoutez avec plus d'intelligence.

Des modems aux derniers lecteurs MP3, les puces STMicroelectronics sont au centre d'un nouveau mode de diffusion qui permet de mieux apprécier la musique.

Pour *Tutti Frutti* comme pour la *Neuvième Symphonie* de Beethoven, la révolution numérique a définitivement changé notre écoute de la musique.

ST développe des circuits pour les modems, les cartes son, les disques durs, les enceintes actives et les baladeurs MP3.

Aujourd'hui, nous voulons tous accéder plus facilement à la musique. *ST* est à l'écoute.

Nous ajoutons partout plus d'intelligence.

STMicroelectronics (anciennement SGS-THOMSON) - **www.st.com** - Leader mondial des semiconducteurs pour l'électronique grand public, l'automobile, les télécommunications, les périphériques informatiques, et les systèmes de contrôle - Opportunités: **http://jobs.st.com**

STMicroelectronics

Des peines de prison ont été requises contre huit profanateurs en série

De 1993 à 1996, ils ont pillé la plupart des cimetières des Bouches-du-Rhône

Huit jeunes gens, poursuivis pour *« violation de sépultures et vols aggravés »*, ont comparu, mardi 13 février, devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence, pour avoir pillé de nombreux cimetières. Le tribunal n'a pas réussi à déterminer d'autre mobile à leurs actes qu'une *« culture du mal »* nourrie de violence.

MARSEILLE
de notre correspondant

Le nez dans les chaussures, le visage cadenassé, les mains croisées dans le dos, les « satanistes » sont presque devenus des prévenus ordinaires. Envolé le look hard rock, évanouie la passion lancinante pour la musique « black metal ». Face à leurs juges, ils affichent le profil le plus lisse possible. Quatre années ont passé, mais l'émotion et l'horreur demeurent. Jamais, depuis l'affaire du cimetière de Carpentras (Vaucluse), en 1990, la justice n'avait eu à cheminer ainsi dans les consciences, entre ésotérisme et abomination, pour essayer de comprendre ce qui a poussé, de 1993 à 1996, huit jeunes gens âgés de dix-huit à vingt-quatre ans au moment des faits, à profaner la quasi-totalité des cimetières des Bouches-du-Rhône.

PROCÈS

Mardi 13 février, les magistrats du tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence se sont d'abord interrogés sur les motivations de ces profanateurs en série. *« Mais pourquoi cela vous attirait-il ?,* a demandé le président Alain Ramy, osant le ton de la confidence. *Vous auriez pu aller à la plage plutôt qu'au cimetière. » « Je voulais surtout échapper à la réalité,* a confessé l'un des prévenus, Cédric. *C'était comme dans un rêve. Je m'y plaisais. »* Sept des huit « satanistes », poursuivis pour *« violation de sépultures et vols aggravés »*, sont présents à l'audience. *« C'était comme un engrenage »*, raconte Richard Paineau. Visiblement le plus assuré de la bande, celui-ci apparaît comme un gourou qui aurait entraîné les autres dans cette fascination de la mort.

Le tribunal rappelle que des actes particulièrement odieux ont été commis. Les gendarmes avaient découvert, lors d'une perquisition au domicile de l'un des prévenus, à deux pas du palais de justice d'Aix-en-Provence, un véritable lieu de culte voué aux forces du Mal : crânes humains en guise de cendriers, têtes en décomposition voisinaient avec le cercueil d'une enfant décédée à l'âge de trois mois, utilisée comme table basse. Employé des pompes funèbres, Richard Paineau a fait découvrir aux enquêteurs les rites d'un groupe de fanatiques, dont le monde était peuplé de messes noires, de pactes avec Satan ou encore d'immolations de crapauds.

RHUM ET SANG HUMAIN

Trois années durant, la petite troupe a passé l'essentiel de son temps à visiter les fosses communes, à ouvrir les caveaux, à violer les sépultures, dérobant ici un crâne, là une main momifiée ou une vertèbre. Les membres du groupe chassaient aussi les corbeaux, distribuaient à l'occasion les mauvais sorts. Des mains de cadavres leur servaient de serre-livres, des fioles étaient emplies de savants dosages de rhum et de sang humain. Des serments de silence étaient prêtés puis allègrement transgressés. Sur le carnet personnel du meneur de la bande, les gendarmes ont retrouvé la mention : *« Envie de meurtre »* ; sur celui de sa petite amie, une sorte de bilan, dressé après une de leurs expéditions : *« Bonne chasse ! »*.

Le tribunal questionne les prévenus mais les réponses sont évasives. Elles ne dessinent aucune piste, hormis la découverte d'un poignard asiatique chez l'un des profanateurs et la mention : *« Mort aux Arabes ! Gloire à la France ! »* chez un autre. *« Pour moi, c'était un peu comme les Schtroumpfs et le sorcier Gargamel »*, déclare l'un des membres les moins actifs de la troupe. *« Quelle honte ! »*, lance, à la barre, le père d'une des victimes – dont la tombe fut profanée –, dans un prétoire devenu silencieux.

Le mobile reste néanmoins introuvable. Le substitut du procureur, Marc Gouton, se montre déçu par les explications des prévenus. *« On se pose toujours la question du pourquoi. On s'est bien amusé sur le compte des morts, sur le corps des morts »*, insiste-t-il, fustigeant cette *« culture du Mal »*. Contre l'auteur principal, Richard Paineau, décrit comme *« supérieurement intelligent »*, il requiert deux ans de prison, dont douze à dix-huit mois ferme ; contre son lieutenant le plus proche, Lysianne Detey – une jeune fille qui en est secrètement amoureuse –, deux ans d'emprisonnement dont six mois ferme. Contre les seconds rôles, des peines de six à dix-huit mois assorties de sursis ont été requises. Les avocats de la défense ont insisté, tour à tour, sur le *« malaise existentiel »* de ces jeunes gens et leur angoisse de la mort.

Jugement le 6 mars. – *(Intérim.)*

A Paris, des mal-logés envahissent les locaux d'une caisse d'allocations familiales

Encadrées par des militants du DAL, quelque 200 personnes ont fait irruption au siège d'une CAF, afin de « ramener la question des mal-logés dans le débat » à quelques semaines des municipales

LEURS MOTIVATIONS tenaient en quelques mots, jetés sur un tract : *« Les mal-logés entrent en campagne ! »* Mardi 13 février, en fin de matinée, quelque cent cinquante à deux cents personnes ont envahi les locaux de la Caisse d'allocations familiales (CAF), rue Viala, dans le 15e arrondissement de Paris. Encadrées par des militants de Droit au logement (DAL), elles entendaient interpeller les pouvoirs publics à propos de la suroccupation des logements concernant plusieurs dizaines de milliers de foyers en Ile-de-France. A moins d'un mois du premier tour des élections municipales, le DAL veut *« ramener la question des mal-logés dans le débat »*, a affirmé Jean-Baptiste Eyraud, son porte-parole. *« Les programmes des candidats sont inexistants sur le sujet »*, a-t-il ajouté.

Pour mettre en relief ce problème, le DAL s'est plongé dans le code de la Sécurité sociale et en a exhumé plusieurs articles que les CAF, comme les préfectures, méconnaîtraient. Les textes cités par l'association prévoient que le versement des allocations-logement est, notamment, conditionné à des normes de peuplement ; ces aides ne sont pas attribuées si le nombre d'occupants dans un logement est trop important au regard de sa superficie : une personne seule doit pouvoir disposer de 9 mètres carrés au moins, deux personnes de 16 mètres carrés... A Paris, ces règles sont appliquées avec beaucoup de souplesse. *« Nous accordons des dérogations qui peuvent aller jusqu'à 50 % des normes de surface »*, explique Bernard Lerat, directeur de la CAF de Paris ; ainsi, des ménages qui occupent des logements un peu trop exigus touchent tout de même des aides. Ces mesures *« à titre exceptionnel »* sont d'abord prises par le « patron » de la caisse pour un laps de temps limité et peuvent être prolongées par une commission *ad hoc* ; au cours de l'année 2000, 1 610 décisions de ce type furent prononcées par la CAF de Paris. Mais la commission refuse parfois de renouveler une dérogation ; en 2000, cela s'est produit douze fois à la CAF de Paris, d'après Bernard Lerat. La préfecture doit alors en être informée et œuvrer pour le relogement du ménage concerné. Ce sont ces dispositions-là, prétend le DAL, que la CAF et les services déconcentrés de l'Etat ne respecteraient pas : signaler les dérogations non renouvelées et proposer un toit aux ménages concernés.

SITUATION DE « SUROCCUPATION »

« Ce n'est pas exact, rétorque Bernard Lerat. *Nous agissons en relation étroite avec la préfecture. »* Dans l'entourage de Colette Horel, la préfète de Paris, on rappelle que le point soulevé par le DAL concerne un nombre très faible de ménages. *« Nous ne sommes pas en mesure de dire, dans l'immédiat, quelle a été l'attitude de nos services sur les ménages dont la dérogation n'a pas été prolongée en 2000,* affirme-t-on. *Cela étant, les propositions de relogement formulées par la préfecture sur son contingent concernent, pour une large part, des familles en situation de "suroccupation". »* Quoi qu'il en soit, le DAL a demandé à rencontrer dans les prochaines semaines des représentants des préfectures de Paris et des départements de la petite couronne – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Pour lancer le débat sur le « mal-logement », Jean-Baptiste Eyraud a également annoncé quelques statistiques bâties à partir des données du recensement de 1999. D'après lui, 153 5 24 personnes résideraient *« dans des logements en surpeuplement aggravé »* à Paris : entrent dans cette catégorie les ménages de trois personnes et plus qui vivent dans des logements d'une pièce, de quatre personnes et plus si elles occupent un deux-pièces, etc. Le phénomène concernerait 74 181 personnes dans les Hauts-de-Seine, 103 506 en Seine-Saint-Denis et 58 470 dans le Val-de-Marne.

Pour sa part, l'Insee, dans son enquête logement réalisée entre novembre 1996 et janvier 1997, avait, elle aussi, mesuré *« l'indice de peuplement des résidences principales »* en retenant une définition différente du *« degré d'occupation »* – qui tient compte, notamment, du sexe et de l'âge des enfants – et en construisant des indicateurs différents. D'après l'institut, 34 081 ménages vivaient en situation de *« surpeuplement accentué »* à Paris ; dans les départements de la petite couronne, ce chiffre s'élevait à 45 136.

Bertrand Bissuel

Une nouvelle enquête judiciaire vise l'arsenal de Toulon

TOULON
de notre correspondant

Après la direction des constructions navales (DCN), qui est apparue minée par un vaste réseau de corruption (*Le Monde* du 23 décembre 2000), une autre importante affaire de pots-de-vin et de détournements de fonds semble avoir été mise au jour à Toulon. Confiée au doyen des juges d'instruction de Toulon, Jean-Luc Tournier, l'enquête porte sur les marchés du Service de transit de la région marine Méditerranée (STRMM), unité militaire basée à l'arsenal de Toulon et relevant de l'autorité du préfet maritime. Les recherches sont encore en cours, mais les enquêteurs évaluent le montant des malversations à près de 150 millions de francs (22,87 millions d'euros).

Ouverte le 4 mai 2000, l'information judiciaire a déjà conduit à la mise en examen de cinq personnes pour *« délit d'avantage, abus de biens sociaux et recel, infraction à la législation sur la facturation et faux en écriture »*. D'autres personnes devraient être poursuivies, a indiqué le procureur adjoint, Michel Raffin.

C'est un audit de fonctionnement, rendu en mai 1999 au ministère de la défense, qui avait mis en évidence de nombreuses anomalies dans la gestion du STRMM, dont la mission consiste à assurer l'expédition des matériels destinés aux unités de la marine de la région militaire de Méditerranée et de l'outre-mer français – par voies terrestre, ferroviaire, maritime et aérienne. Etabli par un officier de réserve spécialement détaché, le rapport concluait à l'existence d'un système frauduleux mis en place depuis 1990 par un chef de section civil, Daniel Dumont, qui disposait d'une délégation de pouvoir de l'amirauté.

M. Dumont est soupçonné d'avoir écarté la plupart des transitaires jusqu'alors sous contrat avec la Royale pour favoriser les dirigeants de deux sociétés avec lesquels il aurait été lié, Jean-Claude Juaneda et René Martin. Forts de ce quasi-monopole, les deux hommes se seraient livrés à de nombreuses surfacturations. Parmi les anomalies constatées, l'audit mentionnait que l'expédition du même colis avait été facturée à trois reprises le même jour, ou encore que le transport de trois conteneurs chargés sur le même camion avait été facturé comme s'il s'était agi de trois convois distincts. Les deux transporteurs ont été mis en examen au cours de l'année 2000, de même que M. Dumont – qui a été placé en détention provisoire durant six mois.

UN SYSTÈME DE DÉTOURNEMENTS

Le 25 janvier, le juge Tournier a en outre mis en examen un employé du Service national de messagerie (Sernam), ancien responsable du fret, soupçonné d'avoir eu partie liée avec les fraudeurs. Celui-ci aurait déclaré, sur procès-verbal, qu'une partie de sa hiérarchie était informée de l'existence d'un système de détournements. La mère de M. Dumont compte également au nombre des personnes poursuivies, soupçonnée d'avoir investi une part de l'argent issu des opérations mises en place par son fils.

Cherchant à remonter le circuit des fonds, le juge d'instruction a délivré plusieurs commissions rogatoires en France et en Espagne, où des sommes pourraient avoir été blanchies. Si quelques affréteurs ont déjà reconnu avoir perçu des rémunérations supplémentaires par le biais de facturations fictives, les enquêteurs s'interrogent sur l'existence d'éventuelles complicités haut placées. S'il agissait en vertu d'une délégation de pouvoir de l'amirauté, M. Dumont n'était pas, au regard des règles de la comptabilité publique, le liquidateur des dépenses contestées, mais seulement l'ordonnateur. La prise en compte et le paiement des factures relèvent du service liquidateur pour l'ensemble des armées françaises, dont le siège est établi à Denain (Nord).

L'enquête pourrait emprunter cette voie, au moment où la DCN continue de voir certaines de ses pratiques internes publiquement contestées : trente-neuf prévenus doivent comparaître, au mois de mars, devant le tribunal correctionnel pour des malversations, et plusieurs procédures sont toujours en cours, dans lesquelles plusieurs hauts responsables de la direction générale de l'armement (DGA) ont été interrogés.

José Lenzini (avec AFP)

HLM de Paris : le rejet du pourvoi de M. Tiberi requis en cassation

LE PARQUET GÉNÉRAL près la Cour de cassation a demandé, mardi 13 février, la validation partielle de l'instruction conduite depuis 1994 par le juge d'instruction Eric Halphen, à Créteil (Val-de-Marne), dans l'affaire des HLM de Paris. La procédure, dans laquelle Jean Tiberi est poursuivi pour *« complicité de trafic d'influence »*, avait été validée par la chambre d'accusation, le 11 octobre 2000 (*Le Monde* du 12 octobre). Devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui a mis son arrêt en délibéré au 27 février, l'avocat général Louis Di Guardia s'est prononcé en faveur du rejet de tous les pourvois, excepté celui de Michel Roussin. M. Di Guardia a estimé que la chambre d'accusation avait commis un *« excès de pouvoir »* en annulant un non-lieu rendu en 1995 au bénéfice de l'ancien directeur de cabinet de Jacques Chirac à la Mairie de Paris.

DÉPÊCHES

■ **PÉDOPHILIE : quatre nouvelles plaintes pour agressions sexuelles** ont été déposées, mardi 13 février, contre l'instituteur de Cormeilles (Eure) incarcéré vendredi. Au total, 12 plaintes ont déjà été enregistrées.

■ **DISPARITION : une étudiante de 23 ans est recherchée depuis samedi à Perpignan (Pyrénées-Orientales)**, notamment le long du parcours qu'elle est supposée avoir emprunté. Dans le même secteur, trois jeunes femmes, dont deux ont été retrouvées mortes, ont disparu entre 1995 et 1998.

■ **JUSTICE : la France a été condamnée, mardi 13 février, par la Cour européenne des droits de l'homme**, à verser 100 000 francs à un médecin allemand, Dieter Krombach, condamné en France par contumace en 1995 à 15 ans de réclusion pour le meurtre de sa belle-fille. Les juges ont estimé que l'interdiction de se pourvoir en cassation après un procès par contumace était contraire au droit européen.

200 minutes offertes (1)

Net2Phone est le nouveau moyen malin pour communiquer depuis votre PC vers n'importe quel téléphone, 24h/24, 7J/7. Pour seulement 175 F, recevez un kit d'appel comprenant un casque audio, un CD ROM et jusqu'à 200 minutes de communications gratuites (coût de connexion internet non inclus). Ensuite, c'est seulement 25 cts la minute vers certains pays. Net2Phone, prix sensationnels et qualité sensationnelle.*

N° Vert 0 800 508 958

	net2phone Tarifs en FTTC/min		net2phone Tarifs en FTTC/min
Etats-Unis	0,25	Australie	0,57 (2)
Royaume-Uni	0,25	Hong Kong	0,57 (2)
Allemagne	0,25	Japon	0,78 (2)

(2) Suivant conversion US$ au taux applicable au 08/02/01.

Le nouveau moyen de communiquer moins cher.SM

(1) Les 200 minutes gratuites sont calculées sur la base d'un appel international à 34 cts la minute. Offre réservée aux nouveaux clients appelant un poste fixe seulement, non cumulable avec une autre offre et valable jusqu'au 28 février 2001. Vous recevrez votre kit d'appel dans un délai minimum de 15 jours. LES PRIX INDIQUÉS N'INCLUENT PAS LE COUT DE CONNEXION INTERNET et sont fournis sous réserve de modifications. Tarifs en vigueur au 08/02/01. (*) Appel gratuit depuis un poste fixe.

MUNICIPALES

Saint-Denis de la Réunion, plus métropole et moins créole

Le centre de cette ville de plus de 130 000 habitants s'est transformé sur le modèle de ceux des cités de l'Hexagone. Mais la croissance démographique a engendré des problèmes d'emploi et de logement d'une tout autre ampleur

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
de notre envoyé spécial

S'il n'y avait pas cette chaleur humide, on aurait presque du mal à se croire à quelque 10 000 kilomètres de Paris. Le centre-ville de Saint-Denis de la Réunion ressemble à ceux de la métropole. Les concepteurs du Carré piéton, inauguré en octobre 1999, se sont inspirés de réalisations dans l'Hexagone. Le transport en commun en site propre (TCSP), qui a vu le jour un an plus tard – deux voies réservées au bus au centre de la chaussée sur cinq kilomètres, depuis le Chaudron jusqu'à l'hôtel de ville –, n'est guère plus dépaysant.

Si l'on ajoute la « quatre-voies » sur un front de mer dépourvu de lieux d'animation et le boulevard sud, en cours d'élaboration, tous ces travaux d'aménagement urbain éloignent un peu plus la ville de l'« âme créole » avec laquelle Saint-Denis, au fil des vingt-cinq dernières années, a d'ailleurs pris ses distances. La municipalité (PS) s'enorgueillit de cette *« modernisation »*.

« On nous a confondus avec une ville métropolitaine », peste en revanche Yacoub Moussa, descendant d'une famille arrivée de Bombay au début du siècle. Aujourd'hui président de l'Association des commerçants dionysiens, il s'en prend à ce Carré piéton *« réalisé de façon autoritaire »* et, de façon générale, à une *« modernisation de la ville qui n'a pas respecté le mode de vie et la convivialité de la population »*. Ces changements témoignent des interrogations sur l'identité de la cité. Les responsables de l'université constatent aussi la *« métropolisation »* d'une ville *« où l'on mange davantage de steak-frites que de carry »*, selon l'expression de l'un de ses vice-présidents, Jean Coudray. Ils déplorent surtout le manque d'assimilation des quelque 11 000 étudiants que compte la ville au reste de la population.

Campagne électorale oblige, le président de l'UDF réunionnaise, Jean-Paul Virapoullé, enfonce le clou : *« Saint-Denis n'est pas plus une ville étudiante qu'une ville touristique. Elle est devenue aseptisée, monolithique et rigide. »* Il oublie que le nouveau visage de Saint-Denis – et certains des projets aujourd'hui en cours de réalisation – ne date pas de l'arrivée des socialistes à la tête de la municipalité.

Sentant le danger, Michel Tamaya, le maire (PS), admet la nécessité de passer désormais *« du quantitatif au qualitatif »*. Il a pris soin d'intituler une partie de sa lettre aux électeurs « De l'urbain à l'humain ». Il souligne aussi que d'autres *« priorités »*, telles que la résorption des dernières poches de bidonvilles, ont pris le pas jusqu'à présent. Et il rappelle combien le territoire de Saint-Denis est difficile à organiser. Face à la montagne et dos à l'océan Indien, elle semble cernée ; 80 % de ses quelque 132 000 habitants vivent sur une bande côtière qui ne représente que 10 % du territoire communal ; en moins de 5 kilomètres, la principale ville d'outre-mer grimpe à 1 000 mètres d'altitude.

Il est d'autres chiffres qui dépaysent davantage que le paysage. La seule question de la surrémunération des fonctionnaires, dans une municipalité qui dispose de 3 300 employés dont 2 600 non titulaires, est une *« épée de Damoclès »*, selon l'expression de Guy-Luc Santoni, directeur général des services à la mairie, qui craint une *« surenchère syndicale »* en faveur de l'alignement des rémunérations.

Il y a la démographie aussi. La population de la ville a été multipliée par quatre depuis 1946. Si, en comparaison du reste du département, la croissance s'est légèrement ralentie au cours de la dernière décennie (+ 10 000 habitants), la pression reste très forte. Et il convient de mesurer à cette aune l'acuité des problèmes à résoudre dans le domaine du logement et de la circulation.

Il y a le taux de chômage encore, dans un département qui détient le record en nombre d'allocataires du RMI (près de 60 000 pour 700 000 habitants). Tout en étant également inférieur à la moyenne réunionnaise, il atteint toutefois, à Saint-Denis, une proportion sans commune mesure avec celui de la métropole : 30,7 % !

> Tout en étant inférieur à la moyenne réunionnaise, le taux de chômage atteint toutefois, à Saint-Denis, une proportion sans commune mesure avec celui de la métropole : 30,7 % !

« L'économie officielle ne correspond pas à l'économie réelle », tempère Gilbert Aubry, évêque de la Réunion depuis un quart de siècle. Il évoque *« l'économie souterraine, le travail au noir, presque un système à l'italienne »* et *« la débrouillardise légendaire du Réunionnais, qui retrouve l'instinct du caméléon lorsqu'il veut se tirer d'affaire »*.

Les émeutes de février 1991 – trois journées de violence et de pillages, au cours desquelles sept personnes avaient péri carbonisées dans l'incendie d'un grand magasin de meubles – avaient braqué les projecteurs métropolitains sur le Chaudron. L'explosion de ce quartier populaire de 16 000 habitants, construit au milieu des années 1960 dans un programme de réhabilitation de l'habitat insalubre, avait été analysée à la lumière du mal de vivre d'une société destructurée. Chacun en était convenu, la saisie du matériel de Télé Free-Dom et les appels à manifester lancés par les responsables de cette chaîne privée n'avaient été tout au plus que le détonateur d'une tension latente. Pour s'être ainsi réveillé, ce volcan-là a bénéficié des attentions des élus, qui ont multiplié les actions de prévention.

D'autres, sur place, mettent la main à la pâte. Dans un local de la zone industrielle du Chaudron, on rencontre un ancien enfant du cru, Gérard Rangama *(lire ci-dessous)*, aujourd'hui à la tête de l'association Soleil Réunion, qui s'est démené pour s'en sortir lui-même avant de s'efforcer de faire profiter les autres de son expérience. A quelques encablures de là, toujours au cœur du Chaudron, Jean-Louis Prianon – quatrième aux 10 000 mètres aux Jeux olympiques de Séoul, en 1988 – met sa popularité et sa convivialité au service des jeunes du quartier.

Policier muté à Saint-Denis en 1996, il anime aujourd'hui le Centre de loisirs des jeunes (CLJ), structure permanente mise en place, il y a un an, afin d'attirer par le sport – football, VTT, musculation, course à pied – les innombrables jeunes sans emploi sortis du système scolaire.

L'objectif principal, explique Christian Signourel, directeur départemental de la sécurité publique, est de *« recréer un tissu social »*. Plus prosaïquement, il s'agissait aussi d'offrir une autre image de la police, afin que les îlotiers puissent se déplacer dans le quartier sans trop de problèmes. M. Signourel se félicite ainsi que le dialogue ait pu être maintenu, début décembre 2000, après l'assassinat d'un enfant de huit ans à 150 mètres de la baraque du CLJ.

Si chacun s'accorde à constater un relatif apaisement social au Chaudron, d'autres éruptions menacent. Elles s'appellent les Camélias, la Source, Moufia. Ces quartiers font reconnaître au maire, au vu de la progression de la délinquance, une *« situation de veille juridique et sociale permanente »*. La richesse du métissage et la vitalité des enfants de cette ville, évoquées par Mgr Aubry, ne suffisent pas. Il parle *« des ambiguïtés et des espérances d'une jeunesse qui pousse comme la végétation de l'île »*.

L'évêque, qui souhaitait qu'un *« signe fort »* soit adressé aux religions, a obtenu de la mairie la création d'un monument, la *« colline de la fraternité »*, où convergeront quatre sentiers, symbolisant la terre, le ciel, la mer et la montagne. Les quatre éléments qui enserrent Saint-Denis, toujours à la recherche d'un destin susceptible de concilier modernité et identité.

Jean-Baptiste de Montvalon

Population totale	**131 649 hab.**
(Communauté d'agglomération	**177 535 hab.**)
Evol. démographique (1990-1999)	**+ 9 558**
Population étrangère	**1 394**
Parc de logement social	**35 %**
Taux de chômage (d'après l'Insee)	**30 %**
Taux de fiscalité locale	
• Taxe d'habitation	**13,43 %**
• Taxe professionnelle	**10,32 %**
Revenu moyen/hab/an (d'après les revenus imposables de l'année 1998)	**35 775 F**

Sources : AMGVF, Insee

► www.lemonde.fr/municipales

La droite se présente unie contre Michel Tamaya, le maire socialiste sortant

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
de notre envoyé spécial

Droite contre gauche, l'offre électorale de Saint-Denis de la Réunion paraît limpide. Les rares « petites » listes, telles que celle conduite par Fernande Anhila, avocate, ou celle initiée par la dissidente des Verts Gabrielle Marie ne devraient guère perturber le duel annoncé : d'un côté, le maire sortant, aussi député socialiste, Michel Tamaya ; en face, celui qui l'a mis en ballottage aux législatives de juin 1997, René-Paul Victoria, vice-président (RPR) du conseil général.

Hors de l'union, point de salut, entend-on à droite. Pour la première fois depuis plus de vingt ans, elle y est parvenue. Livrée à elle-même après le départ de Michel Debré (RPR), député de 1963 à 1988, elle avait abordé en ordre dispersé les municipales de 1989, ce qui avait conduit à la victoire historique de Gilbert Annette (PS) dans cette ville que l'on situe encore aujourd'hui plutôt à droite. En 1995 – un an après que M. Annette lui eut passé le témoin en raison de ses ennuis judiciaires –, M. Tamaya avait obtenu une victoire sans appel face à une droite de nouveau divisée. La liste de M. Victoria a reçu le soutien de l'UDF, de DL, de Génération écologie et de Réunion-France-Europe, le groupe des élus régionaux de Margie Sudre, députée européenne et ancienne secrétaire d'Etat à la francophonie, présente en position non éligible sur la liste. Mais *« il s'agit plus d'un mariage de raison que d'un mariage d'amour »*, commente Ibrahim Dindar, jeune responsable de l'embryonnaire fédération DL. A droite, le RPR est historiquement hégémonique sur Saint-Denis. Mais la crise ouverte qui secoue la fédération depuis les régionales de mars 1998 a conduit les centristes à revoir leurs ambitions à la hausse. Président de la fédération UDF, l'ancien député Jean-Paul Virapoullé ne tarit pas d'éloge sur le *« profil »* de M. Victoria. Mais il a toutefois cherché à imposer à ses partenaires son thème de campagne privilégié : le combat contre le projet de création d'un second département. Cette réforme est certes, d'après les sondages, particulièrement mal perçue par les dionysiens, et le député (PS) Michel Tamaya en a été l'un des instigateurs au Parlement. Mais ce thème de campagne n'est pas du goût de tout le monde à droite.

A gauche, l'union reste en suspens. Les négociations entre le PS et le PC réunionnais, d'une part, le mouvement Free Dom, d'autre part, et enfin les Verts étaient toujours ouvertes mercredi 14 février. La situation est en effet marquée par un net rafraîchissement des relations entre le PCR et la nouvelle direction du PS réunionnais, qui n'apprécie guère le rassemblement tous azimuts prôné par le président (PCR) du conseil régional, Paul Vergès. *« Une stratégie de zembrocal* [plat créole] *avariée »*, commente lapidairement le secrétaire fédéral du PS, Michel Vergoz, épaulé par M. Annette. Tous deux laissent entendre qu'ils auraient souhaité que le PS réunionnais puisse se compter sur l'île dès les municipales.

« Le PS national et nos prédécesseurs à la fédération de la Réunion avaient pris des engagements en faveur de listes d'union dès le premier tour », indique M. Annette, qui ne veut cependant pas prendre le risque d'un désaccord avec la Rue de Solférino.

Ces tensions ont évidemment laissé des traces, y compris à Saint-Denis – enjeu essentiel pour le PS –, où le PCR aura tardé à rendre public son soutien au maire sortant. Le président de Free Dom, Camille Sudre, monnaie chèrement la participation de son mouvement à la liste Tamaya. Fort du relatif succès enregistré lors des élections régionales de mars 1998, qui ont vu Free Dom devancer, à Saint-Denis, la liste de rassemblement conduite par M. Vergès, il réclame une quinzaine de places sur la liste du maire sortant. En cas de fin de non-recevoir, il n'exclue pas d'être absent du scrutin.

Cette décision aurait des conséquences non négligeables, la présence sur la liste Victoria de Margie Sudre, qui a quitté Free Dom mais continue de bénéficier d'une réelle popularité parmi ses sympathisants, étant susceptible de drainer à droite l'électorat de ce mouvement.

J.-B. de M.

Avis à la population

Si les deux principaux candidats en lice respectent leurs engagements, Saint-Denis pourrait bientôt disposer d'un port de pêche et de plaisance. Ce vieux projet de la droite, que l'ancien maire socialiste Gilbert Annette avait refusé de reprendre à son compte en 1989, figure dans la « Lettre aux Dionysiennes et aux Dionysiens » que leur a adressée Michel Tamaya (PS). Il est également mentionné dans le programme de la liste « Changeons pour mieux vivre à Saint-Denis », de René-Paul Victoria (RPR). Le mouvement Free Dom, qui pour des raisons de « confidentialité » ne détaille guère ses propositions, l'appelle également de ses vœux. Les Verts, eux, s'inquiètent surtout de la protection du lagon et des zones coralliennes. Ils invitent les *« pêcheurs professionnels, plaisanciers, pêcheurs en apnée »* et autres *« pêcheurs à la gaulette »* à *« réfléchir »* aux moyens de lutter contre l'appauvrissement des réserves halieutiques marines.

Demain
LILLE

PROFIL

UN GARS DU QUARTIER, FAISEUR D'INSERTION

1991. Alors que les événements du Chaudron embrasent ce quartier populaire de Saint-Denis et ébranlent l'île tout entière, l'Association des jeunes responsables de la Réunion (AJRR), créée deux ans plus tôt, entre en scène : *« A quoi ça sert de casser puisque, au final, cela retombera sur nous ou sur nos familles ? »* Si le message est entendu, c'est qu'il émane de gars du quartier, tous insérés professionnellement. Ils veulent s'attaquer au chômage et à l'inactivité qui sévissent ici plus qu'ailleurs. *« On ne savait pas comment, mais on voulait aider ceux qui étaient motivés à créer des petites entreprises »*, raconte Gérard Rangama, fondateur de l'association.

Aujourd'hui âgé de trente-cinq ans, responsable commercial dans une société agro-alimentaire, il profite de sa notoriété pour sensibiliser entrepreneurs et pouvoirs publics. L'un de ses meilleurs soutiens lui vient de Jean Chatel, un temps président de l'union patronale. Des chefs d'entreprise participent aux réunions de l'association et sont interpellés par le public, de plus en plus nombreux, sur d'autres thèmes de société : logement, justice…

A partir de 1994, avec un groupe de jeunes, Gérard Rangama se rendra à plusieurs reprises à Paris pour rencontrer les ministres successifs de l'outre-mer. La création dans le quartier, en 1996, d'une zone franche urbaine est vécue comme une victoire. Mais le jeune dionysien ressent le besoin de passer à une autre forme d'action.

Il crée une association, Soleil Réunion, rassemblant des jeunes du Chaudron et qui aide à la promotion de produits agro-alimentaires de l'île dans des grandes surfaces de la métropole. Aujourd'hui, Soleil Réunion, qui a recruté un jeune commercial réunionnais installé à Toulouse et a la confiance d'artisans locaux, s'apprête à devenir une entreprise d'insertion et à embaucher six personnes du quartier.

Hervé Schulz

« Marie-Claire », une histoire de famille

BONJOUR *Jennifer, tu viens pour le casting Cosmo ?* » A l'accueil du groupe Marie-Claire, dans le grand hall d'un immeuble d'Issy-les-Moulineaux, il est presque difficile de se frayer un chemin parmi la nuée de jeunes mannequins, toutes d'au moins 1,80 mètre, aux yeux clairs, aux cheveux d'un blond vénitien ou d'un roux flamboyant. La vie a des allures de papier glacé, et personne ne semble se douter que le groupe de presse féminin a été, des mois durant, au centre d'intenses manœuvres capitalistiques. En plus de six décennies, *Marie-Claire* a révolutionné la presse féminine, au point de devenir une institution très convoitée. Et sa directrice, Evelyne Prouvost, a dû batailler pour conserver son capital familial. Elle a néanmoins fini par consentir, le 8 février, à y faire entrer le groupe Hachette Filipacchi Médias (HFM), pour 42 % du capital.

Ce magazine, c'est d'abord une saga écrite par un grand-père et trois de ses petites-filles. En 1937, Jean Prouvost, le patron de presse qui s'est déjà taillé un solide succès avec *Paris-Soir* en s'inspirant des grands quotidiens anglais, n'a qu'une seule idée : inventer un nouveau concept qui plaise aux femmes. Une question existentielle, posée par la journaliste Marcelle Auclair, l'enthousiasme : *« Votre mari presse-t-il le tube de dentifrice par le bout ou par le milieu ? »* Nous sommes à quelques mois de Munich. *« J'enrageais,* a raconté le rédacteur en chef de ce magazine, Philippe Boegner, dans un entretien publié en janvier 1976, *alors que je venais de diriger la rédaction d'un grand hebdomadaire d'informations politiques et générales, d'être ainsi ligoté par ce "dictateur" dont l'unique obsession était* (...) *de gagner la clientèle des midinettes. »*

Le succès est immédiat. L'hebdomadaire *Marie-Claire* vend, en moins d'un an, un million d'exemplaires. La légende, soigneusement entretenue au sein du groupe, veut que plusieurs lectrices se soient mêmes battues dans des kiosques pour acheter le premier numéro...

Le patron de presse a la réputation d'*« avoir fait vieillir ses concurrents d'un siècle »*, mais il fait l'erreur de se fourvoyer en politique. Au pire moment. A l'arrivée du maréchal Pétain, en pleine débâcle, le 19 juin 1940, Jean Prouvost – qui est aussi l'un des plus puissants industriels lainiers d'Europe – devient haut-commissaire à l'information. Même si cet engagement politique dure peu – il quitte son poste le 10 juillet 1940 –, il sera poursuivi par la Haute Cour de justice, qui rendra en sa faveur une ordonnance de non-lieu en 1947. *Marie-Claire* en pâtira directement.

Les titres de Jean Prouvost seront interdits, et il ne retrouvera la présidence de *Marie-Claire* qu'en 1953. En octobre 1954, il relance le magazine sous forme de mensuel. Un test, publié dans ce numéro 1, interroge : *« Savez-vous passer une soirée chez vous ? »* et pose aux maris une série de questions comme *« Fumez-vous la pipe au salon ? »* ; *« Laissez-vous sans réponse les questions qu'elle vous pose pendant que vous lisez l'édito politique de votre journal ? »* ; *« Ronflez-vous ? »*. Les dames ne sont guère mieux servies : *« Tricotez-vous depuis un an le même pull-over ? »* ; *« Prenez-vous l'écouteur si on lui téléphone ? »* ; *« L'obligez-vous à ajouter "un mot gentil" à la lettre que vous écrivez à votre mère ? »* C'est du marketing avant l'heure, et ça marche. Entre les publicités pour les bas nylon et pour le gaz à thermostat, les numéros de *Marie-Claire* bouleversent la vie des femmes. Le mensuel s'attaque aux problèmes de société.

Quelques années plus tard, *Marie-Claire* joue un rôle-clé dans le féminisme. Certains *« jeunes turcs »* de la rédaction, comme Jean-Jacques Greif, ont très vite adhéré à ce combat, sans pour autant tomber dans les excès du Mouvement de libération des femmes (MLF). Le mensuel est l'un des premiers à donner la parole à celles qui ne s'expriment que très rarement et met un point d'honneur à adopter une vision mondiale des problèmes de société.

PHOTOS ARCHIVES MARIE-CLAIRE

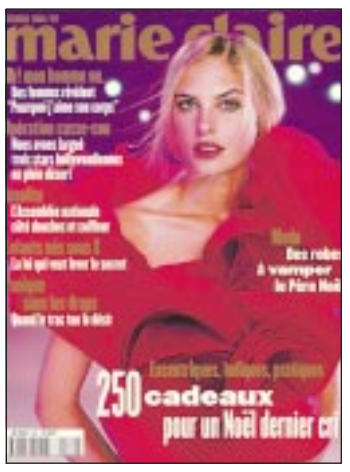

Le premier numéro sort en mars 1937 (ci-dessus). Il est relancé sous forme de mensuel en octobre 1954 (à droite). Ci-contre, les numéros d'octobre 1968, octobre 1973 et décembre 2000.

En vingt-cinq ans, sans faire de bruit, Evelyne Prouvost a réussi à faire du magazine pour midinettes fondé par son grand-père un groupe de presse international. Et même si Hachette vient d'acquérir 42 % du capital, elle n'entend pas en lâcher les rênes

Le « ton *Marie-Claire* » fait recette. Mais cela ne suffit pas. La crise menace. *« C'était un homme de génie, mais un mauvais gestionnaire »*, dit François Dalle, ancien PDG de L'Oréal, de son ami Jean Prouvost. Tous deux sont du Nord. Ils passent souvent des week-ends ensemble en Sologne. *« Nous étions tellement liés qu'il a voulu me vendre tout son empire de presse, à la fois* Paris-Match, Le Figaro, *les journaux féminins... En fait, je ne voulais pas quitter L'Oréal, ce que j'aurais dû faire si j'avais voulu reprendre son groupe de presse,* dit-il. *C'est presque naturellement que, à sa mort, ses petites-filles sont venues me voir. Evelyne m'a proposé d'acheter la moitié des journaux féminins. Cette opération* [49 % du groupe Marie-Claire] *a été réalisée pour le compte de L'Oréal et a coûté à l'époque 8,5 millions de francs. J'aurais mieux fait d'acheter moi-même, aujourd'hui j'aurais presque 2 milliards... »*

EN 1976, Jean Prouvost, presque ruiné, doit se résoudre à vendre son empire. Il cède tour à tour *Le Figaro, Paris-Match, Télé 7 Jours, Parents,* etc. Seule une petite partie du groupe – dont *Marie-Claire* – reste dans le giron familial. C'est Evelyne qui a réussi à convaincre deux de ses sœurs ou demi-sœurs, Marie-Laure Prouvost et Donatienne de Montmort, de prendre, à elles trois, 51 % du capital du groupe de presse féminine. Sans cette sédition familiale, ces titres atterrissaient dans l'escarcelle d'Hachette. Les bonnes âmes, alors, se gaussent en affirmant qu'il s'agit d'une simple toquade. On donne quelques mois aux trois héritières pour aller dans le mur. *« Evelyne est clairement le leader de la famille, c'est elle qui dirige »*, souligne François Dalle. Le groupe de cosmétiques, soucieux de ne pas mélanger ses intérêts d'annonceur et d'actionnaire, ne se mêle pas de la stratégie. Tout au plus François Dalle aide-t-il au début Evelyne Prouvost à mettre de l'ordre dans la gestion très désordonnée du groupe. *« Elle a rapidement assimilé. C'est devenu une femme d'affaires remarquable »*, dit son mentor.

Pourtant, rien ne la destine à devenir une patronne de presse à poigne. Un simple bac en poche, elle s'occupe, comme toute jeune femme de bonne famille, d'abord de ses enfants. Fascinée par son grand-père, elle devient, à vingt-sept ans, rédactrice à *Parents*, l'un des magazines familiaux. Cette femme blonde à l'allure sage, qui déteste se faire photographier, accompagne son grand-père aux Etats-Unis pour signer un accord de licence avec Hearst, l'éditeur de *Cosmopolitan,* le magazine qui fait fureur outre-Atlantique auprès des jeunes femmes actives. Jean Prouvost lui confie la direction de ce mensuel qui défraiera la chronique avec des articles sur les rêves érotiques, le haschich ou le plaisir des femmes, des thèmes jugés plutôt osés, dès le premier numéro.

En vingt-cinq ans, sans faire de bruit, en n'accordant quasiment jamais la moindre interview, la petite-fille de Jean Prouvost fait de Marie-Claire un groupe de presse international, très rentable et très convoité. Les banquiers en estiment la valeur à 3,5 milliards de francs, chiffre qui témoigne à lui seul du formidable succès de cette entreprise et de ses neuf magazines. Outre le vaisseau amiral *Marie-Claire*, elle édite, parfois en partenariat, *Avantages, Cosmopolitan, Marie-Claire Idées, Marie-France, Marie-Claire Maison, Famili, Idées et jardins* ou encore *Cuisines et vins de France*. Au total, ces titres représentent plus de 2 millions d'exemplaires vendus en France par mois. Sans compter leurs nombreuses déclinaisons internationales. *« Nous essayons d'avoir une implication locale très forte, nous ne voulons en aucun cas appliquer un cadre rigide aux autres rédactions »*, explique Katie Breen, rédactrice en chef de Marie-Claire International. Publiés dans 25 pays, en 13 langues, ces magazines – diffusés à 4,1 millions d'exemplaires dans le monde – peuvent reprendre des interviews de célébrités ou des grands reportages. Un article sur des femmes de Corée du Nord vendues aux Chinois a ainsi récemment fait le tour du monde.

> « Evelyne est clairement le leader de la famille, c'est elle qui dirige »
> **François Dalle,** ancien PDG de L'Oréal

Si les rédactions du groupe n'ont guère semblé préoccupées par le feuilleton capitalistique de ces derniers mois, c'est qu'il s'est joué pour l'essentiel dans le superbe bureau d'Evelyne Prouvost, soixante et un ans, situé au dernier étage du siège, où elle est souvent recluse. Au cours des dernières années, le groupe a fait l'objet de plusieurs offres d'achat, émanant notamment de l'italien Mondadori, de l'allemand Burda, du groupe Hearst. Plus récemment, le fonds d'investissement britannique Carlyle, présent dans le capital du *Figaro*, aurait étudié le dossier... En vain. Toutes les cartes paraissent rebattues quand Donatienne de Montmort, meurtrie par la mort tragique de son fils et par un accident vasculaire, annonce, l'an dernier, son intention de vendre les 17 % qu'elle possède. Evelyne ne lui propose pas assez. Donatienne est rapidement contactée par un autre ami de la famille et vrai concurrent, Gérald de Roquemaurel, PDG d'Hachette Filipacchi Médias. L'éditeur de *Elle*, dépité de ne pas avoir pu mettre la main sur *Marie-Claire* en 1976, fait monter les enchères et lui propose 595 millions de francs pour ses 17 %. Il souhaite faire jouer les synergies internationales, puisque *Elle* et *Marie-Claire* sont implantées dans le monde entier.

TERMINÉE la belle entente dans le clan des petites-filles ! Evelyne réussit à bloquer l'offre d'Hachette Filipacchi Médias. Elle annonce, mardi 12 décembre, avoir *« trouvé un accord »* avec sa sœur Marie-Laure, fraîchement nommée directrice générale du groupe, pour reprendre les 17 % de Donatienne. Le feuilleton n'est pas bouclé pour autant puisque *« les pourparlers se poursuivent avec L'Oréal »*. Or le groupe présidé par Lindsay Owen Jones n'a *« pas l'intention de devenir un acteur stratégique de la presse magazine »*.

En acceptant finalement, comme elle l'a annoncé le 8 février, que le groupe de cosmétiques cède l'essentiel de sa participation à Hachette Filipacchi Médias, moyennant un maintien du contrôle familial sur le groupe Marie-Claire, Evelyne Prouvost écarte tout risque immédiat de nouveau tangage. C'est bien elle qui continuera à diriger la maison, avec la discrétion qui la caractérise. *« Elle est timide, on ne la voit quasiment jamais,* affirme un journaliste. *Tout au plus vient-elle une fois par an, au moment où la rédaction tire la galette des rois. »* Au quotidien, le groupe affiche une belle santé financière et dégage entre 100 et 130 millions de francs de bénéfice net. Ce qui n'empêche pas Evelyne Prouvost d'avoir la réputation d'être très près de ses sous, elle qui a pourtant épousé en secondes noces un milliardaire anglais, Nicholas Berry, lequel a d'ailleurs mis la main au portefeuille pour l'aider à organiser le contrôle familial, face à Hachette Filipacchi.

Les conflits sociaux sont assez rares dans le groupe. Le dernier remonte à plus d'un an, lors de la négociation de la réduction du temps de travail. Aujourd'hui, rien n'est encore signé. Les critiques les plus cinglantes des salariés concernent le *« népotisme »* des sœurs Prouvost ou leur *« gestion rétrograde »*. Des notes de services menacent ceux qui s'aviseraient à s'amuser avec des jeux sur leur ordinateur. *« Les gens sont virés assez facilement »*, déplore un rédacteur, qui souligne une certaine dérive *« marketing »* des magazines. Un panel de lectrices détermine désormais l'intérêt des articles, ce qui contribue à modifier inexorablement la ligne rédactionnelle des titres.

Tina Kieffer, directrice de la rédaction, se félicite des combats menés par *Marie-Claire*, comme la pétition lancée avec *Le Nouvel Observateur* contre la peine de mort aux Etats-Unis. Cent vingt personnalités, d'Isabelle Adjani à Robert Badinter, Bertrand Delanoë ou Jorge Semprun, ont été invitées à *« clamer leur indignation face à la justice défaillante de ce pays qui pique, gaze, électrocute, fusille des êtres humains, à l'issue de procès souvent bâclés »*.

Pour Tina Kieffer, qui fut stagiaire à dix-sept ans chez *Cosmo*, la grande qualité d'Evelyne Prouvost, *« c'est de laisser sa chance à chacun »*. *« C'est une pro »*, résume un administrateur du groupe, Gérard Guyot-Janin (L'Oréal). *« En vingt-cinq ans, le solde des réussites est bien supérieur à celui des échecs. Les arrêts de magazines ou les faux pas ne sont qu'une goutte d'eau dans le tableau »*, affirme-t-il. D'où cette cour de prétendants observée depuis tant d'années auprès du clan des « petites-filles ».

Nicole Vulser

AFP

AFP

Le fondateur, Jean Prouvost (à gauche), et trois de ses petites-filles (de gauche à droite) Marie-Laure et Evelyne Prouvost, et leur demi-sœur Donatienne de Montmort.

Du bon usage de Friedman ou de Keynes

par Ghislain Deleplace

CRÉDIT d'impôt (ou impôt négatif, ou prime pour l'emploi, comme on voudra) : cette question est une bonne illustration de l'utilisation de la science économique dans le débat public, ce qui rejoint une autre interrogation sur la manière dont celle-ci doit être enseignée.

Pour résumer une opinion dominante : 1) le débat public est trop souvent englué dans des positions idéologiquement paresseuses (*« le crédit d'impôt est de droite »*) ; 2) la science économique fournit des arguments techniques qui permettent de clarifier et de dépassionner le débat (*« le crédit d'impôt est un mécanisme favorable à l'emploi et à la justice sociale*) ; 3) c'est cette boîte à outils qu'il s'agit d'enseigner (*« et il faut bien des mathématiques pour cela »*).

Comme on aimerait que cela fût aussi simple !

Daniel Cohen souligne à juste titre (*Le Monde* du 6 février) la confusion qui règne sur l'impôt négatif : au plan de l'économie théorique, plusieurs courants par ailleurs antagoniques le défendent ; au plan de l'économie appliquée, cette question est allégrement mélangée en France à celles de la revalorisation du SMIC ou de l'encouragement à l'emploi.

Il y a deux façons de sortir de cette confusion. L'une est de prendre l'impôt négatif pour ce en quoi il rassemble : un outil de justice sociale. On doit alors seulement se demander si cet outil est ou non techniquement efficace.

Une autre façon est de chercher la cohérence intellectuelle derrière la confusion : y a-t-il une raison pour que Milton Friedman ait théorisé cet outil, et pour que des experts gouvernementaux l'aient transformé en prime pour l'emploi ?

Celle-ci ira à ceux qui ont un emploi, pourvu qu'ils soient payés au SMIC ou un peu plus. C'est donc à proprement parler une prime à l'emploi et non aux pauvres. L'argument est connu : il s'agit d'éviter que l'augmentation du revenu d'assistance ne décourage la recherche d'un emploi, enfermant ceux qui le touchent dans ce que les experts appellent joliment des *« trappes à inactivité »*.

Pourquoi alors avoir écarté une hausse du SMIC compensée par des baisses de cotisations sociales patronales ? Parce que, dit-on dans un bel effet de manche, la prime pour l'emploi ne revient pas, elle, à payer les employeurs pour augmenter les salaires. Mais dans une logique revendiquée d'incitation au travail, il s'agit pourtant d'utiliser l'argent public pour conduire un chômeur à accepter un emploi sans que l'employeur ait à augmenter le salaire. Si l'on pense que l'obstacle au retour à l'emploi est un salaire trop faible, il revient au même de payer l'employeur pour qu'il l'augmente ou de payer le travailleur pour qu'il l'accepte (ce qui constitue alors un *« gain d'opportunité »* pour l'employeur).

Cette dimension disparaîtrait-elle si l'impôt négatif était versé à tous, qu'ils soient ou non salariés ? En apparence oui. Mais il demeurerait un élément du calcul économique de chacun et, sortie par la porte, la relation avec l'incitation au travail rentre par la fenêtre. Pour le voir, il faut ici remonter à la théorie où, qu'on le veuille ou non, on bute sur Milton Friedman. L'impôt négatif a bien sa place dans son modèle économique et social, en ce qu'il est lié à sa conception du chômage : on ne peut, comme y invitait Michel Rocard (*Le Monde* du 12 janvier) y *« prendre le meilleur »* (l'impôt négatif) tout en continuant à contester *« le pire »* (le monétarisme). Et la banalisation de cet outil est un signe (parmi d'autres) de l'abandon d'un autre modèle économique et social, qu'on appellera, pour faire vite, le modèle de Keynes.

Ce dernier reposait sur quatre idées simples : a) dans une économie fondée sur le travail, la première injustice sociale est la privation d'emploi ; b) dans une économie salariale, le niveau d'emploi est déterminé non par un processus de négociation (qui peut au mieux influencer les salaires), mais unilatéralement par les entreprises ; c) dans une économie de marché, l'Etat peut soutenir l'emploi par une politique active de la demande globale, qui incite les entreprises à embaucher ; d) une politique de revenu minimum (quelle qu'en soit la forme) est favorable à la justice sociale, non en ce qu'elle permet individuellement aux pauvres d'échapper à l'indigence, mais parce qu'en augmentant la demande elle élève globalement le niveau de l'emploi et réduit ainsi cette injustice qu'est le *« chômage involontaire »*.

La conception de la justice sociale était donc chez Keynes inséparable de celle du chômage. Celui-ci est *« involontaire »*, non pas au sens où, individuellement, le chômeur subit son sort, mais en ce que, globalement, le caractère asymétrique de la relation salariale prive les travailleurs de toute influence significative sur le niveau de l'emploi, et donc sur celui du chômage. Là est le point important : les agents économiques qu'il s'agit d'inciter à l'emploi étaient pour Keynes les employeurs, car c'est de leur comportement que dépend fondamentalement la persistance du chômage.

> Pas de chance pour les chômeurs et les pauvres : à peine élevés à la dignité d'agent économique rationnel, ils tombent dans des trappes sous le regard de doctes entomologistes et de praticiens intéressés

En grande majorité, les économistes ont adhéré à ce consensus keynésien jusqu'au début des années 1970. Le tour de force de Milton Friedman a consisté à mettre au centre de la théorie du chômage le comportement du travailleur individuel. Comme pour danser le tango, il faut deux partenaires au contrat de travail. En bon agent économique rationnel, le travailleur préfère le loisir à l'effort ; si la différence entre le revenu du travail et le revenu d'assistance est trop faible pour l'inciter à travailler, il choisit le chômage.

Cet argument était banal du temps de Keynes, et il en avait fait justice en séparant dans son analyse la détermination du salaire (résultant de la négociation sociale) et celle de l'emploi (résultant de décisions unilatérales des entreprises). Mais ses héritiers keynésiens qui se sont imprudemment aventurés sur le terrain de la relation entre ces variables (la *« courbe de Phillips »*) ont été piégés. Répercutée et amplifiée par la *« nouvelle économie classique »* de Robert Lucas, l'idée s'est imposée aujourd'hui que le chômage est directement ou indirectement la conséquence de décisions volontaires de ne pas travailler. Ce sont les travailleurs qu'il faudrait à présent inciter à l'emploi.

Dès lors tout se tient, en un modèle alternatif à celui de Keynes : a) le travail salarié n'est qu'une possibilité offerte à la liberté de choix de l'individu, parmi d'autres telles que le loisir (chômage, retraite), la création d'entreprise ou l'investissement en capital humain (éducation, formation) ; b) le niveau de l'emploi dépend autant des comportements des travailleurs sur le marché du travail que de ceux des entreprises ; ainsi la baisse du chômage peut-elle être obtenue par des réformes structurelles accroissant l'incitation au travail ; c) la politique macro-économique est impuissante et même perverse pour l'emploi, car elle suscite des réactions individuelles qui la contrecarrent et laissent inchangé le *« taux de chômage naturel »* ; la politique monétaire doit donc se cantonner à l'objectif de stabilité des prix (monétarisme) ; d) en matière de justice sociale, il revient à l'Etat de réaliser un compromis entre la fourniture d'un *« filet de sécurité »* et la définition de règles garantissant la flexibilité du marché du travail, en dehors de tout effet sur le niveau de la demande globale.

A l'arrivée, que trouve-t-on ? Une autre relation entre les conceptions du chômage et de la justice sociale. Le chômage involontaire a disparu, pour laisser la place aux trappes à inactivité. Dans l'étude de la répartition des revenus, la relation inverse entre les salaires et les profits se dissout dans l'analyse sophistiquée des trappes à pauvreté. Pas de chance pour les chômeurs et les pauvres : à peine élevés à la dignité d'agent économique rationnel, ils tombent dans des trappes sous le regard de doctes entomologistes et de praticiens intéressés. Mais, dira-t-on, tout cela relève du discours sur l'économie. Dans le monde réel, les exigences de l'action imposent de faire avec ce qu'on a. Il y a une éternité, Keynes soutenait qu'un peu de théorie nous éloigne de la réalité et beaucoup de théorie nous en rapproche. A condition, bien sûr, qu'elle ne soit pas comprise et enseignée comme une boîte hétéroclite d'outils, fussent-ils mathématiques, mais comme une représentation cohérente du monde, accessible à la critique.

Ghislain Deleplace *est professeur de sciences économiques à l'université Paris-VIII.*

Traiter les citoyens aussi bien que les actionnaires

par Michel Godet

LE nouveau pouvoir des actionnaires (généralement des fonds de pension), toujours en quête de valeur et de profitabilité, a donné à la gouvernance d'entreprise une image parfois très négative, notamment lorsque la valeur des actions augmentait après l'annonce de réductions d'effectifs. Michelin et Danone témoignent de cette dérive engendrée par des exigences financières excessives sur le long terme imposées par un quarteron de sociétés d'audit. Mais il faudrait aussi faire le bilan de ce qu'a coûté, et coûte encore, au citoyen-contribuable (actionnaire involontaire), la mauvaise gouvernance des banques nationalisées comme le Crédit lyonnais (140 milliards de francs), d'entreprises publiques comme les Charbonnages de France (330 milliards de francs), sans oublier la SNCF, la RATP et les autres !

Il y a un lien étroit entre l'efficacité de la direction d'une organisation et la qualité de la gouvernance, c'est-à-dire des règles de contrôle de cette direction. C'est le cas dans une entreprise : lorsque la direction échappe au contrôle des actionnaires, il y a peu de chances qu'elle serve correctement leurs intérêts. C'est la même chose dans la société : c'est parce que le système *« de gouvernement »* est mal contrôlé qu'il est peu efficace. Ainsi, la défiance de l'opinion publique à l'égard de la classe politique est entretenue par le sentiment d'irresponsabilité et d'inefficacité que donne celle-ci. La solution à cette crise de gouvernabilité passe par une meilleure gouvernance.

L'expression de gouvernance vient de *corporate governance* , traduite généralement par « gouvernement de l'entreprise ». Transposée à la société civile et politique, la gouvernance devrait signifier *« gouvernement du gouvernement »*, mais est souvent comprise au sens de *« gouvernabilité »*, c'est-à-dire de capacité des gouvernements à faire évoluer les systèmes socio-économiques dans un sens souhaité.

Pour éviter la confusion entre des concepts liés mais distincts, il est bon de se rappeler que la gouvernance, c'est une relation de pouvoir ; le gouvernement, c'est l'exercice opérationnel de ce pouvoir ; la gouvernabilité, c'est la mesure de l'efficacité de ce pouvoir sur les systèmes concernés.

Le concept de gouvernance a d'abord surgi dans les entreprises, les actionnaires voulant augmenter la valeur et la profitabilité de leur portefeuille. Une telle filiation mercantile ne pouvait convenir aux milieux intellectuels qui gravitent dans les organismes publics nationaux et internationaux. Ils se réfèrent plus volontiers à une notion de gouvernance sociale et de démocratie participative.

Cette définition « molle » de la gouvernance réduite à un processus de participation des citoyens ne mène nulle part et est souvent dénoncée comme une manipulation. Pourtant, la gouvernance dans son sens « dur » est une vraie question qui ne doit pas être esquivée.

La gouvernance est d'abord un ensemble de dispositions pour s'assurer que les objectifs poursuivis par les dirigeants sont légitimes et satisfaits au mieux des ressources affectées. C'est le Parlement qui devrait normalement assurer la gouvernance de l'exécutif mais, face à la crise financière et d'efficacité de l'Etat, il n'est pas en mesure d'exercer le pouvoir de contrôle et d'évaluation des recettes et des dépenses publiques. Le Parlement est devenu impotent, en raison certes de la Constitution, mais surtout de la crise de légitimité du monde politique engendrée par les affaires et le fonctionnement des partis. La moindre participation électorale et le vieillissement des militants témoignent de cette crise de légitimité de la représentation nationale.

Il y a bien en France plus qu'ailleurs un déficit de gouvernance publique. L'exception française se distingue par la dérive des dépenses publiques et par l'impossible réforme de l'Etat et des règles de fonctionnement des administrations. La bonne gouvernance devrait commencer par la transparence de l'information pour le citoyen, à qui l'on ne diffuse guère les rapports récents, comme celui d'Henri Guillaume pour l'inspection générale des finances. Ce rapport montre que la plupart de nos voisins développés ont réussi dans les années 1990 à réduire de plusieurs points la part des dépenses publiques dans le PIB en libérant l'initiative et la responsabilité avec des contrôles a posteriori, et en mettant en place des indicateurs de qualité et de performance des services publics.

Le concept de gouvernance constitue aussi un énorme progrès pour le citoyen-actionnaire, jusqu'ici désarmé face à la technostructure. Le citoyen-électeur est aussi en droit de réclamer des pouvoirs comparables dans ses relations avec l'Etat, les administrations et les instances électives.

Parmi les mesures susceptibles d'améliorer la gouvernance publique, relevons pour les syndicats, comme pour les partis : l'affichage des listes d'adhérents, les modes de désignation des candidats, la transparence des modes de financement.

> Il y a bien en France, plus qu'ailleurs, un déficit de gouvernance publique

Les cotisations des adhérents ne représentent que le quart des ressources des syndicats, et seuls 10 % des salariés sont syndiqués, principalement dans quelques grandes entreprises et dans la fonction publique. Les partis politiques reçoivent un financement public proportionnel aux suffrages obtenus ; on pourrait utilement transposer aux syndicats ce mécanisme à condition de revoir le monopole de représentativité des syndicats.

Pour améliorer la gouvernance des élections politiques, on peut aussi songer aux mesures concernant la limitation du cumul des mandats, l'interdiction aux fonctionnaires d'être élus plusieurs mandats de suite sans démissionner de la fonction publique et, en parallèle, le développement de systèmes d'incitation et de réinsertion des employés du privé qui veulent s'engager en politique.

Le concept de gouvernance est aussi de plus en plus évoqué dans les instances internationales, au lieu et place de ce que l'on appelait naguère la régulation internationale. Comme le relevait, il y a une trentaine d'années déjà, le sociologue Daniel Bell : *« Les Etats sont devenus trop petits pour les grands problèmes et trop grands pour les petits problèmes. »* Le principe de subsidiarité qui consiste à traiter au niveau local tous les problèmes qui peuvent l'être et au niveau global seulement ceux qui ne peuvent être résolus autrement est la voie à suivre. Hélas, il manque, pour les problèmes globaux issus de la mondialisation, des règles de gouvernance démocratiques et efficaces « de gouvernement des gouvernements », qui permettraient d'assurer une meilleure gouvernabilité des questions globales comme l'énergie, l'environnement...

Le chantier de la gouvernance mondiale en est encore au stade des idées et des projets sources de conférences. Ne désespérons pas : c'est le rêve d'aujourd'hui qui fécondera la réalité de demain ! En attendant, les voies de la gouvernance publique nationale sont ouvertes. Il est temps de traiter le citoyen au moins aussi bien que l'actionnaire !

Michel Godet *est professeur au Conservatoire national des arts et métiers.*

Barrancabermeja, symbole menacé

par Richard Pétris

PORTO ALEGRE... Le nom de la capitale du Rio Grande do Sul, au Brésil, restera désormais associé au succès du 1er Forum social mondial, qui vient d'y rassembler des milliers de *« citoyens du monde »* venus de cent vingt pays affirmer leur refus du néolibéralisme et leur volonté d'une mondialisation plus humaine. Le nom de Barrancabermeja (Colombie) est en grand danger d'être connu pour une autre réalité.

Dans la région particulièrement stratégique du Magdalena Medio, cette ville est depuis plusieurs années le siège d'une expérience originale faisant le choix d'une société fondée sur la participation et la démocratie, à partir d'un nouveau modèle de développement économique, social, politique, solidaire et juste. Ce projet vise la paix par le droit à la justice et à la vérité.

Mais le Magdalena Medio est aussi le terrain d'affrontement de la guérilla et des paramilitaires. Les paramilitaires ont décidé de « nettoyer » la ville de Barrancabermeja et procèdent à des assassinats « sélectifs » quotidiens. La guérilla élimine, par représailles, ceux qu'elle soupçonne d'être des paramilitaires ou leurs soutiens.

Au moment où dans l'ensemble du pays se manifeste la tentation d'en finir par une radicalisation et une polarisation aux extrêmes – en dotant l'armée des moyens d'une plus grande efficacité pour répondre au durcissement de la guérilla, et réciproquement, ou en s'en remettant aux méthodes expéditives des groupes paramilitaires –, il faut défendre le rôle de la société civile qui rejette la violence et opte pour une solution négociée.

> Il faut défendre le rôle de la société civile qui, en Colombie, rejette la violence et opte pour une solution négociée

A la face du monde, la situation de Barrancabermeja et cette actualité colombienne renvoient l'image de son désordre. Les civils massivement victimes de conflits, internes pour la plupart, n'étaient-ils pas la toile de fond du Sommet du Millénaire, aux Nations unies, à New York, l'automne dernier ? On y a beaucoup insisté aussi sur les causes profondes des conflits, et notamment sur le rôle que jouent les trafics de drogues et d'armes ainsi que l'exploitation des ressources naturelles.

Ce sont effectivement des maux dont souffre la Colombie. Mais on peut difficilement refuser de considérer, en plus, que dans ce Magdalena Medio, comme dans d'autres parties du pays d'ailleurs, des populations du sud paient pour le développement des populations du nord. Il n'est pas étonnant, à cet égard, que se trouve effectivement au centre du débat actuel sur le fameux plan gouvernemental appelé plan Colombie la question de la drogue qui est venue aggraver le conflit interne. Et comment nier la complexité de cette chaîne – de la culture au négoce et au blanchiment des narcodollars – qui fait de la recherche de solution un problème de coresponsabilité internationale ?

Dans ce contexte de mondialisation, mais néanmoins de choix stratégiques qui peuvent diverger entre l'Europe et les Etats-Unis, l'Union européenne a déjà précisé que son *« aide sera différente du plan Colombie »*. Il y a là identité de vues remarquable entre les ONG et la société civile, dont nous sommes, et ces autorités politiques sur la nature du soutien au processus de paix dans ce pays qui se construit ; un soutien par l'action sociale et économique, par la justice et la défense des droits de la personne, davantage que par la répression et la militarisation.

Qu'est-ce qui permettra à la population du Magdalena Medio d'échapper à la loi du fusil et, en même temps, au forum de Porto Alegre de ne pas rester sans lendemain ? Eh bien c'est, précisément, une volonté affichée de se coordonner et d'agir conjointement afin qu'une nouvelle réalité démocratique puisse se créer.

Richard Pétris *est directeur de l'Ecole de la paix à Grenoble.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LE DROIT DE NE PAS NAÎTRE

« Mais comment la personne pourrait-elle posséder le moindre droit à l'égard d'un phénomène – sa génération – qui échappe totalement à sa volonté ? », écrit Laurent Aynes dans un point de vue intitulé « Malheur et préjudice » (*Le Monde* du 31 janvier). Jamais une phrase ne m'a plongé dans une telle stupéfaction. Le droit le plus élémentaire et le plus sacré – sans lequel il n'en est aucun autre –, c'est, pour l'être humain, le droit de ne pas naître s'il n'est pas désiré, attendu, aimé d'avance par un couple qui s'engage à l'embarquer (malgré lui) dans une vie où, autant qu'il est humainement possible, lui seront offertes les chances d'être heureux.

Le pire des crimes, c'est de pousser (de force) dans la vie un être humain non désiré, non attendu, et à qui on ne peut s'engager, autant qu'il est humainement possible, à offrir les conditions d'une vie heureuse.

C'est à cette seule lumière que se pose le problème de l'avortement (et non, comme on le fait, avec la seule référence du *« droit de la femme sur son corps »*). (...)

François Charles
Paris

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : http: // www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Corse : vieilles crispations

L'ÉPREUVE de force engagée depuis l'été 2000 au sujet de la Corse rappelle les tristes épisodes de l'histoire de la décolonisation en France. Il y a presque cinquante ans, Mendès France était accusé de « brader la République » lorsqu'il mettait fin à une guerre en Indochine et en évitait une autre en Tunisie. Après lui, de Gaulle a failli payer de sa vie la reconnaissance du droit des Algériens à l'autodétermination. Le règlement de la crise, qui dure depuis vingt-cinq ans en Corse, n'est certes pas de même nature, puisqu'il n'est pas question d'indépendance dans le projet de loi préparé par le gouvernement de Lionel Jospin. Il provoque pourtant, dans une partie de la société française – responsables politiques, hauts fonctionnaires et intellectuels confondus –, le retour des vieilles crispations et des vieilles arrogances. Ainsi du vice-président du Conseil d'Etat étalant son mépris pour la langue corse – *« Toutes les langues roulent de l'or »*, disait pourtant Joubert, l'ami de Chateaubriand – ou d'un ancien ministre de l'intérieur répétant à satiété que les élus de l'île sont indignes d'exercer les pouvoirs que les accords de Matignon et le projet de loi qui en résulte tendent à leur confier.

Comme l'a observé Jack Lang dans ces colonnes (*Le Monde* du 14 février), le débat sur la Corse est surréaliste, au moment où se construit l'Europe et alors que toutes les grandes îles de la Méditerranée et de l'Atlantique ont des statuts particuliers, qui ne mettent pas en cause, au demeurant, leurs liens avec tel ou tel pays, Italie, Espagne ou Grande-Bretagne.

Dans son rôle de conseiller juridique du gouvernement, le Conseil d'Etat, au sujet duquel il faut peut-être rappeler qu'il est présidé par le premier ministre, a attiré l'attention de ce dernier sur trois points : l'enseignement du corse, qui acquerrait selon lui, de fait, un caractère obligatoire ; la fiscalité des successions, pour laquelle le projet prévoit un régime de transition effectivement dérogatoire ; enfin et surtout l'expérimentation d'un pouvoir d'adaptation législatif et d'un pouvoir réglementaire par la collectivité de Corse. Que ces dernières dispositions sortent du droit commun actuel est une évidence puisqu'elles ont été conçues pour cela !

Sans attendre que le Conseil constitutionnel soit, le cas échéant, saisi de la loi si elle est votée par le Parlement, Jacques Chirac a fait un usage inédit – et pour le moins discutable – de l'article 9 de la Constitution afin de *« reporter »* l'inscription du projet à l'ordre du jour du conseil des ministres, en accusant M. Jospin de ne pas respecter le « pacte républicain ». Le premier ministre a raison de répondre qu'un projet de loi est fait pour être discuté, amendé et adopté – ou rejeté – par le Parlement. A l'Assemblée nationale, justement, majorité et opposition ne font pas bloc, pour ou contre le processus mené en Corse. Il y a de part et d'autre des soutiens et des résistances. Le plus simple serait que le débat ait lieu là où, en démocratie, il doit être mené. Au Parlement.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Éditoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Éric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

La décomposition contagieuse de l'Equateur

L'ÉQUATEUR est devenu l'exemple le plus achevé de la décomposition économique et politique sur le continent américain, plus encore qu'Haïti, le pays le plus infortuné, qui ne dispose pas, lui, des potentialités du petit pays andin. L'Equateur est d'autant plus emblématique qu'il n'est en rien un pays pauvre : doté d'une situation géographique exceptionnelle, sur la côte pacifique, il dispose de nombreuses ressources naturelles, de conditions climatiques excellentes et perçoit une rente pétrolière qui, pour la seule année 2000, lui a rapporté près de 2 milliards de dollars.

Un an après le coup d'Etat larvé qui a conduit le président Jamil Mahuad démocratiquement élu à démissionner, l'Equateur a replongé dans les démons d'une agitation protéiforme dont la seule certitude est l'inconnu. Les milliers de manifestants indiens, réunis dans la capitale Quito et dans le reste du pays la semaine passée, n'ont pas obtenu l'annulation des hausses des prix de l'énergie et des transports publics qu'ils réclamaient. Le président Gustavo Noboa, après avoir instauré l'état d'urgence et utilisé la manière forte, a toutefois accepté quelques aménagements, sans qu'aucun des problèmes de fond ne soient résolus. En revanche, les manifestants indiens ont montré leur force et se sont imposés, alors qu'ils représentent plus d'un tiers des 12,5 millions d'habitants du pays, comme un interlocuteur incontournable de la vie politique équatorienne.

LA GUERRE CONTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'année 2000 n'a pas permis à l'Equateur de sortir de la terrible dépression de l'année 1999. Les remèdes utilisés : prêt international de 2 milliards de dollars sur trois ans, dollarisation de l'économie avec la disparition de la monnaie nationale (le sucre) n'ont rien réglé. L'inflation de plus de 90 % a encore un peu plus réduit le pouvoir d'achat de la population, victime des hausses de prix décidées dans le cadre de l'accord conclu en avril avec le FMI. Plus de cinq millions d'Equatoriens vivent toujours dans la plus grande pauvreté, selon la Banque mondiale.

Système politique proche du délabrement, corruption endémique, le pays a usé cinq présidents en cinq années, dont deux ont été destitués au mépris de la Constitution même du pays. L'agonie que vit l'Equateur laisse craindre le pire pour le pays lui-même. Mais aussi pour ses voisins, exposés à une contagion, tant les contraintes qui pèsent également sur eux deviennent insupportables. Les ingrédients explosifs réunis par l'Equateur se retrouvent çà et là chez ses voisins. Combien de temps la démocratie, ou ce qui en tient lieu en Equateur et ailleurs, va résister dans ces conditions ?

En Colombie, la guerre contre la société civile, que livrent sur fond de trafic de drogue les groupes armés d'extrême droite et d'extrême gauche qui prennent en otage la population, fait peser le risque d'une extension des violences dans les pays limitrophes. Dans tous les pays andins, l'exode des campagnes vers des villes incapables d'accueillir les flots de population est incessant. L'agitation estudiantine et syndicale se retrouve dans la plupart d'entre eux, comme en Bolivie où, depuis plus de quinze ans, la stricte application des préceptes de l'économie libérale s'effectue sans que le sort des populations ne s'améliore. Les régimes les plus autoritaires, comme celui d'Alberto Fujimori qui vient de s'effondrer au Pérou, se nourrissent tous d'une corruption généralisée.

Le Venezuela d'Hugo Chavez ne règle aucun de ses problèmes de pauvreté, de sous-développement, de criminalité. Il ne survit depuis deux ans que grâce à la remontée des prix du pétrole et s'autoalimente avec une rhétorique néocastriste et un embrigadement idéologique qui font fuir les investisseurs potentiels. En revanche, son discours séduit de plus en plus et inspire des militaires, tel le colonel putschiste équatorien Lucio Gutierrez, impliqué dans le coup d'Etat du 21 janvier 2000. Il partage avec Hugo Chavez *« l'idéal bolivarien, le désir d'unir les peuples d'Amérique »* contre toute influence étrangère.

MESSIANISME BOLIVARIEN

Dans cette même veine, le leader indien équatorien Antonio Vargas incarne à la fois une révolte légitime et un mode de protestation inquiétant, puisqu'il ne se reconnaît en rien dans ce qui fonde les sociétés démocratiques. Ses propos, lors du coup d'Etat en janvier 2000, selon lesquels son mouvement allait montrer *« que le peuple peut parvenir au pouvoir sans bulletin de vote »* révélaient des intentions menaçantes. Mais ils résonnent à l'unisson de ceux proférés au cours de l'année écoulée par Hugo Chavez vilipendant les sociétés démocratiques et assurant que *« le néo-libéralisme est le chemin de l'enfer »*, ou encore que l'exemple de Cuba *« est une mer de félicité »* pour tous les Vénézuéliens.

Le messianisme bolivarien d'Hugo Chavez trouve ainsi sa correspondance dans l'émergence de soulèvements populaires, syndicaux, indigènes qui n'ont aucun programme et ne représentent d'aucune façon une alternative politique crédible ou durable. Ils tirent leur existence de la seule désolation andine. La mise en accusation de l'ouverture et la globalisation des économies deviennent alors le monstre à abattre, alors que les causes de la faillite renvoient aux carences de l'organisation politique, sociale et à la faiblesse des institutions en place dans chaque pays.

L'exemple de la Communauté des nations andines, le bloc commercial le plus ancien d'Amérique latine, montre pourtant qu'au cours des trois dernières décennies l'activité des pays a été encouragée par la spectaculaire multiplication du commerce à l'intérieur de la zone. Le paradoxe est que la contestation qui monte dans les pays andins appelle à la fermeture des frontières alors qu'une partie de la solution aux problèmes, selon les économistes, réside dans *« le renforcement de leurs avantages comparatifs »* que seule une intégration régionale et mondiale peut favoriser.

Alain Abellard

Correspondance *par Guy Billout*

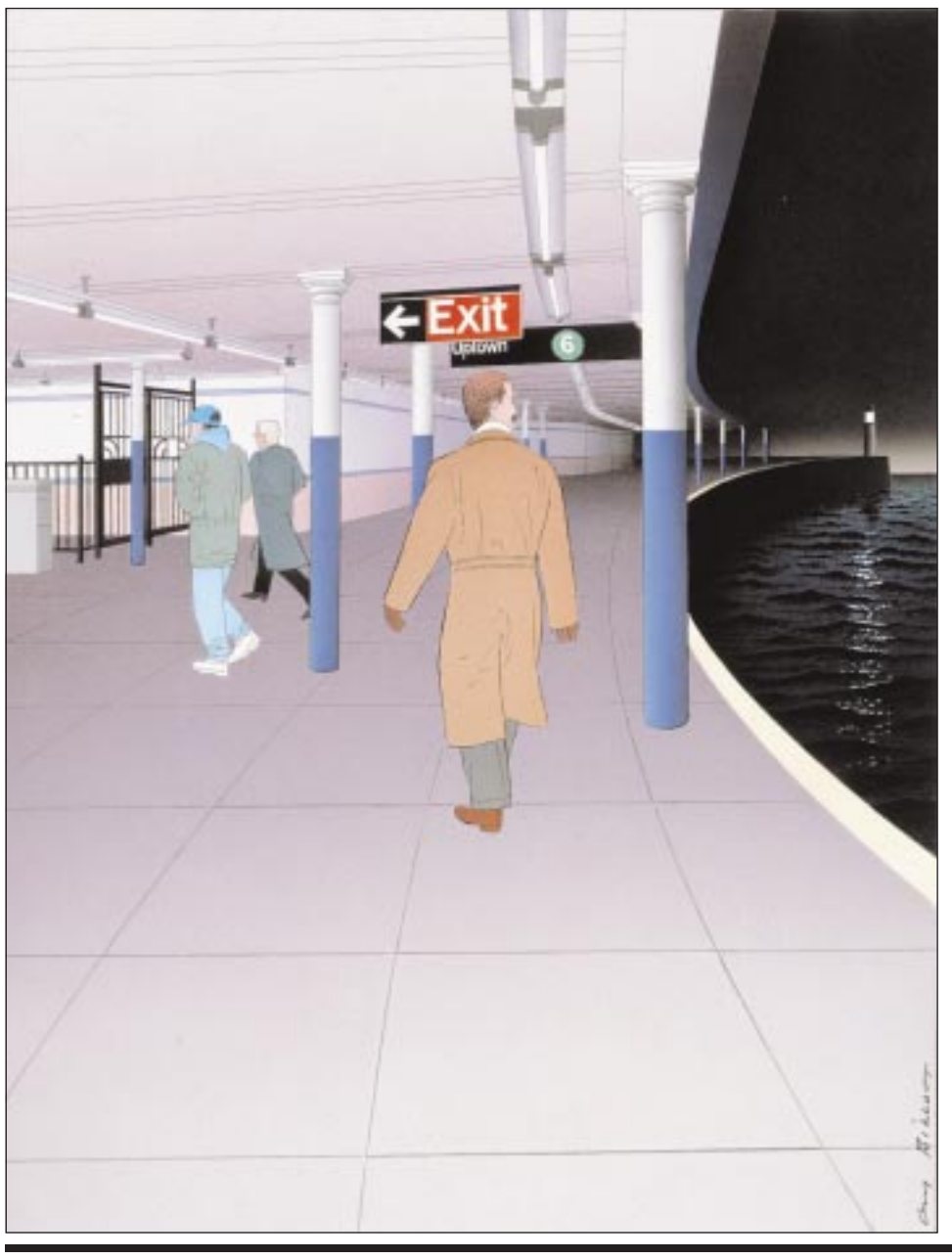

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le jubilé littéraire d'un écrivain-paysan

C'EST *LA VIE D'UN SIMPLE* qui mérita à Emile Guillaumin sa renommée. L'homme approchait de la trentaine quand l'œuvre parut, au début du siècle. Elle le classa parmi les écrivains authentiques de la terre. Elle connut les forts tirages, les commentaires élogieux et les traductions nombreuses.

Emile Guillaumin contait la vie du métayer. Mais à travers l'histoire d'un métayer bourbonnais il donnait à son récit la valeur d'un document. C'est l'acteur essentiel du drame qui nous est présenté dans sa vérité et sa sensibilité rocailleuse, au milieu de ses interlocuteurs quotidiens que sont les plantes et les bêtes, et qui vient retracer pour nous sa longue carrière de remueur de terre.

J'ai voulu relire le livre. Dans la mesure où il dépeint la situation matérielle d'une classe à un moment précis de l'Histoire, il se peut que certains passages aient vieilli. Le vingtième siècle a consacré le triomphe de la machine, le perfectionnement des moyens de culture et d'élevage, l'accession des paysans à une existence plus confortable et mieux équilibrée. Or l'œuvre est datée de 1901. N'empêche que *La Vie d'un simple* reste un beau livre.

Les Mémoires du vieux métayer ont été le prétexte. Mais le langage rudimentaire de Tiennon s'est changé en un français correct, nuancé de la syntaxe paysanne, qui en protège l'aspect pittoresque. Les mots sonnent vrais, nets et précis. Ils nous restituent l'âme paysanne dans sa sincérité et sa réalité. Et là l'ouvrage reste actuel, vigoureux et dru, à la dimension de la peine des hommes.

René Palmiery
(15 février 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : http: // www.lemonde.fr

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44–88-46-60
Index du *Monde* : 01-42-17-29-89. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La fin du rêve économique américain

Suite de la première page

Elle qui, jusqu'à présent, se rattachait au modèle économique « rhénan », elle a versé, au fil des ans, vers un capitalisme plus anglo-saxon – un « capitalisme patrimonial », dit Alain Minc. Les unes après les autres, les grandes entreprises se sont ainsi converties aux commandements du « gouvernement d'entreprise » et de la *share holder value* – entendez : du profit pour l'actionnaire – jusqu'à des groupes comme Danone, qui se présentait auparavant comme le symbole de « l'entreprise citoyenne ».

Et la gauche, elle-même, a été contaminée par ce virus. Elle qui refusait absolument de baisser l'impôt sur le revenu, au motif qu'il s'agissait d'un prélèvement au fondement de la République, s'y est finalement résolue, en 2001, au prétexte que la mesure récompense l'initiative et l'effort. Elle qui vouait aux gémonies les stock-options, sulfureux symboles du capitalisme nord-américain, elle s'y est ralliée et a finalement aménagé pour eux un régime fiscal avantageux.

Faut-il d'autres preuves de cette « américanisation » de la gauche française, on les trouve dans le dernier débat à la mode, lancé par Jean Pisani-Ferry (un proche de M. Strauss-Kahn) sous les applaudissements d'Alain Madelin, autour de « l'impôt négatif » et dans la mesure prise par le gouvernement sous l'appellation trompeuse de « prime à l'emploi ». Quelle est, en effet, la portée de cette disposition ? Qu'on l'approuve ou qu'on la discute, elle marque un basculement dans le « pacte » économique et social français : pour la première fois, il est admis que l'amélioration des bas salaires ne relève pas de la responsabilité des entreprises – avec le SMIC, pour l'Etat, comme moyen de pression –, mais de la solidarité nationale, par le truchement de l'impôt.

Cette pression du modèle anglo-saxon est tellement spectaculaire que d'autres spécificités françaises, on le devine, vont prochainement voler en éclats. Alors que les socialistes, et M. Jospin le premier, ont défendu, jusqu'en 1997, les services publics, ignore-t-on que Bercy prépare, pour l'après-municipales, l'ouverture du capital d'EDF et de GDF ? Et l'on pourrait poursuivre ainsi à perte de vue : dans son souci de mimétisme à l'égard du modèle américain, la France a été, en favorisant notamment l'expansion du travail à temps partiel, jusqu'à copier le triste exemple des *working poors.*

Bref, au fil des ans, les Etats-Unis sont devenus une référence permanente de tous les débats français. Et la longue période d'expansion qu'ils ont connue, tout au long des années 1990, a fortement renforcé cette attirance. Alors, maintenant que le modèle, d'un seul coup, semble atteindre ses limites, n'est-il pas temps de s'interroger sur sa pertinence ? Etrangement, ce débat-là, plus personne ne semble aujourd'hui tenté de le mener. Et pourtant, il ne manque pas d'intérêt car, au travers des derniers événements, on devine que la mécanique qui a nourri, pendant près de neuf ans, l'expansion américaine est aussi celle qui est à l'origine de son ralentissement.

LA GUEULE DE BOIS

On sait en effet quels ont été les ingrédients de l'expansion américaine. Si le dynamisme de la nouvelle économie a progressivement fait sentir ses effets, l'alchimie du « miracle » américain, construit autour d'une formidable modernisation des entreprises, doit aussi beaucoup à un processus beaucoup moins vertueux, reposant sur un endettement massif des ménages, une envolée déraisonnable des cours de Bourse et des déficits extérieurs considérables. Et puis cette même dynamique s'est inversée : le krach des valeurs technologiques peut faire craindre aujourd'hui un effet d'appauvrissement. Après l'ivresse de la spéculation, c'est donc, d'un seul coup, la gueule de bois. Le retour à l'économie réelle.

Or discute-t-on en France des risques de ce système ? Pourquoi les socialistes, après en avoir si souvent chanté les louanges, s'abstiennent-ils d'ouvrir un débat sur lui le jour où il entre en difficulté ? On devine la réponse : ce débat-là pourrait être ravageur, car l'Europe aussi est tombée dans les excès de la spéculation. Et cette fièvre a touché la France. Il y a d'ailleurs un exemple cruel, pour le gouvernement, celui des licences téléphoniques de troisième génération (UMTS). Pour Bercy, ce devait être magique : d'un coup d'un seul, grâce au « jackpot » de l'économie-casino, le ministère des finances espérait empocher 130 milliards de francs en distribuant quatre licences, et régler du même coup une partie de l'inextricable dossier des retraites. Las ! la bulle spéculative, dans l'intervalle, a crevé, et le gouvernement s'est retrouvé Gros-Jean comme devant. Avec deux licences invendues sur les bras. Dans le même registre, on pourrait également parler des déconvenues boursières d'Orange.

On observera que la Bourse n'a pas – ou pas encore – dans la vie économique française le rôle que joue Wall Street aux Etats-Unis. Et que les déconvenues françaises sont donc, par la force des choses, moins spectaculaires. Il n'empêche. A ne parler que de « trou d'air », la gauche ferait preuve d'une étrange myopie. Car, avec les difficultés américaines, c'est aussi un peu de son rêve qui prend fin.

Laurent Mauduit

TRANSPORT AÉRIEN **Un conseil de surveillance extraordinaire d'AOM-Air Liberté-AIr Littoral, second groupe aérien français derrière Air France, devait avoir lieu mercredi 14 février. ● L'ANCIEN PATRON d'AOM et d'Air Liberté, Marc Rochet, devait prendre la direction des deux sociétés. Son mandat, selon nos informations, pourrait être court et très précis : démembrer le groupe, qui compte 7 000 salariés, et le vendre par appartements. ● ERNEST-ANTOINE SEILLIÈRE, président du Medef et aussi premier actionnaire du groupe aérien, s'inquiète de l'évolution du dossier. Alors qu'il croise le fer avec le gouvernement sur de nombreux sujets, la déconfiture de la compagnie pourrait l'embarrasser. ● LES PAYS-BAS, dont le droit des sociétés est très souple, accueillent de nombreuses sociétés européennes. Le patron des patrons français y a, lui aussi, logé certaines activités.**

Vers un démembrement d'AOM-Air Liberté-Air Littoral

Le conseil de surveillance du second groupe aérien français devait nommer, mercredi, un nouveau président, Marc Rochet. Ses deux actionnaires, Swissair et Ernest-Antoine Seillière, devraient lui confier la mission de vendre l'ensemble par appartements

LE « DEUXIÈME pôle aérien français » est mort avant même d'avoir pu prendre son envol. Selon nos informations, Marc Rochet, actuellement consultant d'Aérogestion mais surtout ancien patron successif d'AOM et d'Air Liberté, devrait bientôt prendre la direction de l'ensemble constitué par le rapprochement de ces deux compagnies et d'Air Littoral, sous l'égide de SAirGroup (Swissair). Une réunion extraordinaire du conseil de surveillance devait se tenir, mercredi 14 février à 16 heures, pour procéder au remplacement du président du directoire, Paul Reutlinger, démissionnaire le 3 février.

L'arrivée de M. Rochet précipitera vraisemblablement le départ d'Alexandre Couvelaire de la présidence du conseil de surveillance. M. Rochet serait actuellement en train de négocier les clauses de... sa future sortie avec le groupe suisse. Car, d'ores et déjà, il sait que cette mission devrait être brève. Il n'est plus temps de remettre le pôle aérien privé en état de marche, mais plutôt de procéder à une vente par appartements.

L'annonce, lundi 5 février, d'un plan de réduction drastique des coûts pouvait déjà être interprétée comme le premier signe d'une sensible réduction de voilure. Ce jour-là, Swissair a déclaré qu'il renonçait à introduire en France les avions de la famille Airbus A 319 et qu'il allait, en outre, viser *« le retour à l'équilibre sur trois secteurs : le réseau, la structure et le commercial »*. Parallèlement, par souci d'économie, l'idée d'une nouvelle marque et de nouvelles couleurs était abandonnée, au profit de l'adoption d'une dénomination unique, Air Liberté, pour le pôle français. Le fait que la compagnie montpelliéraine Air Littoral continue, *« pour l'instant »*, à opérer sous son nom et sous ses couleurs, *« afin de maintenir sa spécificité régionale »*, dit-on officiellement, est un signe de plus d'un prochain démantèlement de l'ensemble.

Exit, donc, l'idée longtemps caressée par M. Couvelaire de créer un véritable concurrent privé face à la compagnie nationale Air France. Un rêve qu'il était parvenu à faire partager à son vieil ami Ernest-Antoine Seillière. Le 5 mai 2000, un communiqué de Taitbout Antibes BV, filiale de Marine-Wendel et co-actionnaire de l'ensemble au côté du SAirGroup, claironnait que *« la complémentarité des créneaux, des réseaux, et des flottes d'AOM, d'Air Liberté et d'Air Littoral devrait favoriser l'émergence de la deuxième compagnie française de transport aérien »*.

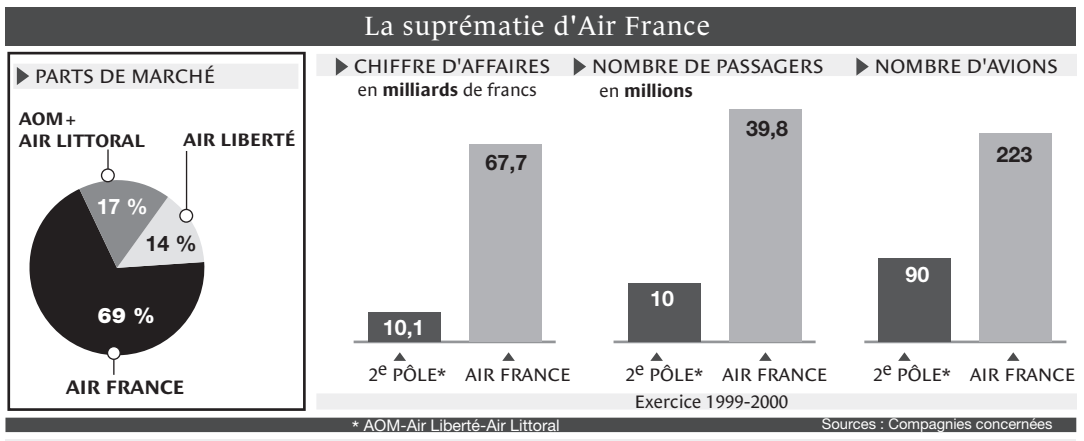

Le deuxième pôle aérien français aura du mal à réaliser l'un de ses principaux objectifs de départ : AOM, Air Liberté et Air Littoral voulaient détenir 40 % du marché national face au géant Air France.

AIR FRANCE, LE GRAND GAGNANT

Ce deuxième pôle est la véritable Arlésienne du transport aérien français. Après quinze années de tentatives infructueuses menées par plusieurs opérateurs – dont le prestigieux British Airways —, l'alliance AOM-Air Liberté-Air Littoral imaginée par SAirGroup en est l'ultime avatar. Il pourrait bien entraîner ce dernier dans sa chute. Le groupe suisse est aujourd'hui contraint de revoir l'ensemble des participations et engagements pris dans toute l'Europe, de la Sabena à Turkish Airlines, en passant par les compagnies polonaise LOT et portugaise TAP. Une politique d'expansion qui lui aurait coûté 5 milliards de francs suisses (3,3 milliards d'euros). Elle a aussi coûté leur place à Philippe Bruggisser, directeur général du SAirGroup et président de Swissair, qui a quitté ses fonctions le 23 janvier, et à Jeffrey Katz, directeur général de Swissair, au début de l'été 2000.

La démission de M. Reutlinger de la présidence d'AOM-Air Liberté n'est probablement pas ns rapport avec la situation catastrophique de Sabena, qu'il présidait auparavant.

Le scénario initial imaginé par les équipes de Marine-Wendel et de Swissair n'est plus aujourd'hui d'actualité. D'abord, rien ne pouvait se faire sans un accord entre l'Union européenne et la Suisse sur le transport aérien, en vue de permettre à un groupe helvétique de prendre une participation majoritaire dans une compagnie aérienne communautaire. Une fois cet accord ratifié, il était prévu que Taitbout Antibes BV puisse sortir de cette opération par le haut, sous forme d'une participation en actions dans la maison mère SAirGroup.

L'échec de Swissair en France illustre celui de la libéralisation du transport aérien français, qui s'est soldée par une guerre des tarifs et des fréquences, poussant nombre de compagnies au dépôt de bilan. Un redécoupage du deuxième pôle français entre vols domestiques, long-courriers, et régionaux, peut, sur certaines lignes et certains créneaux de décollage et d'atterrissage à Orly, intéresser des compagnies comme Corsair ou Regional Airlines.

Mais le grand gagnant de cet *« immense gâchis »*, pour reprendre les mots d'un syndicaliste, est d'ores et déjà connu : c'est Air France. La compagnie nationale était censée trembler face à l'émergence d'un concurrent « privé ». Elle doit aujourd'hui se frotter les mains, n'ayant plus sur le territoire national que... la SNCF comme véritable rivale. Il y a une semaine, Jean-Cyril Spinetta, questionné sur un éventuel intérêt pour tout ou partie du second pôle, a rappelé que toute intervention d'Air France dans le dossier AOM serait inenvisageable, pour d'évidents problèmes de position dominante.

François Bostnavaron

Les syndicats en appellent à Jean-Claude Gayssot

L'intersyndicale des compagnies AOM, Air Liberté et Air Littoral a tiré une nouvelle fois, en début de semaine, le signal d'alarme. Dans un communiqué, elle condamne *« l'irresponsabilité des dirigeants du SAirGroup et de Marine Wendel qui, depuis qu'ils ont pris des participations importantes dans ces sociétés, n'ont cessé de les déstructurer, de les démanteler »*.

« Aujourd'hui, tout fonctionne de travers,* juge, dans un communiqué, l'intersyndicale, qui s'est réunie lundi soir 12 février. *Les salariés sont particulièrement inquiets, et la politique commerciale n'existe plus. »

Pour les syndicats SNPL, UNAC-CGC, SNPNAC, SNPNC, SPAC, SNOMAC, SNMSAC, CGT, FO, CFDT et CFTC, *« le SAirGroup est responsable de la situation actuelle et doit en assumer les conséquences, en présentant une solution acceptable tant sur le plan social qu'économique »*.

Les syndicats, dans leur communiqué, *« souhaitent également que le ministre des transports [Jean-Claude Gayssot] assume son rôle de garant de la sécurité dans le transport aérien et de la pérennité des 7 000 emplois du groupe »*.

Les tours de passe-passe de l'actionnaire Ernest-Antoine Seillière

EN GUERRE PERPÉTUELLE contre le gouvernement, lui reprochant de piloter l'économie du pays en dépit du bon sens, le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, n'avait sûrement pas envie d'être pris en défaut dans la gestion de ses affaires personnelles. C'est pourtant la mésaventure désagréable qui risque de lui arriver avec le dossier AOM-Air Liberté.

Le patron des patrons français, qui a compris le danger, semble tenté de mettre toute la distance possible entre lui et le groupe aérien. Partenaire financier de SAirGroup, il a été la caution française dans la reprise de la compagnie. L'échec annoncé du deuxième pôle aérien français risque de rejaillir sur lui. Comme actionnaire, les conséquences de la débâcle du groupe aérien, dont les pertes sont estimées à 3 milliards de francs, peuvent être lourdes. Comme représentant patronal, son engagement dans une société comptant 7 000 salariés risque de faire du bruit.

Dès son entrée dans le capital d'AOM-Air Liberté, en février 1999, M. Seillière avait pris des précautions. D'emblée, il s'était présenté comme l'associé financier de SAirGroup, lui abandonnant la direction opérationnelle. Son investissement, réalisé par le biais de Marine-Wendel, la holding de tête de CGIP, et de Groupe Alpha, société de gestion de fonds, a été logé dans une holding néerlandaise, Taitbout Antibes BV. Ce dispositif permet d'élever des coupe-feu entre les actionnaires et la société contrôlée.

Alors que les rumeurs de déconfiture se multiplient, ce système ne semble plus suffisant. *« C'est une opération étrange que celle de nous donner une responsabilité dans le dossier AOM-Air Liberté. Notre investissement a été juste un placement financier »*, a déclaré au *Monde* M. Seillière.

Jusqu'alors, ce dernier, PDG de Marine-Wendel, avait toujours avalisé qu'il était le premier actionnaire d'AOM-Air Liberté, avec 50,01 % du capital. Désormais, il conteste les chiffres. *« Nous ne sommes actionnaires qu'à hauteur de 25 % dans AOM-Air Liberté, à travers Marine-Wendel. Groupe Alpha* [l'autre partenaire de Taitbout Antibes], *ce n'est pas nous »*, affirme-t-il. Figurant dans les derniers rapports annuels de Marine-Wendel comme une émanation du groupe, Groupe Alpha est, selon un porte-parole de M. Seillière, une structure de capital-risque, accueillant, au travers de six fonds, des multiples investisseurs, et Marine-Wendel n'est présent que dans l'un d'entre eux.

NI APPORT... NI DILUTION...

Cette brutale diminution de la participation du groupe de M. Seillière dans AOM-Air Liberté s'accompagne d'une violente contestation des engagements contractés par Marine-Wendel. *« Depuis quand un actionnaire est-il responsable des pertes des sociétés qu'il possède ? »*, feint de s'étonner la holding. M. Seillière précise : *« Notre engagement financier a été de 46 millions d'euros* [300 millions de francs]. *Nous n'irons pas plus loin. » « D'ailleurs, nous n'avons pas participé à l'augmentation de capital en décembre 2000 »*, révèle-t-il pour la première fois.

Cette recapitalisation de 1,9 milliard de francs, nécessaire pour renflouer la compagnie, n'a pas été suivie non plus par Groupe Alpha. *« Elle a été souscrite par un tiers »*, explique-t-on chez Marine-Wendel. Le groupe refuse de révéler le nom de ce nouvel investisseur qui a apporté, seul, les 950 millions de francs, correspondant à la quote-part de Marine-Wendel et d'Alpha. Celui-ci a rejoint la structure de Taitbout Antibes BV, qui garde ainsi le contrôle de 50,01 % du capital AOM-Air Liberté.

Une autre étrangeté marque cette opération. Bien que Marine-Wendel et Groupe Alpha n'aient pas suivi l'augmentation de capital de la compagnie aérienne, ils n'ont pas vu leur participation diluée. *« Une autre série d'actions nouvelles a été souscrite par Marine-Wendel dans un compte courant existant. Cela a permis à Marine-Wendel et à Groupe Alpha de maintenir leur niveau de participation »*, tente-t-on d'expliquer dans le groupe de M. Seillière. Ni le nom de la société émettrice ni le montant ne sont précisés.

Selon Marine-Wendel, cet apport lui a permis de conserver 25 % du capital d'AOM-Air Liberté et le groupe Alpha 24,9 %. Comme leur structure commune, Taitbout Antibes BV, détient toujours 50,01 % de la compagnie, la part du groupe *« tiers »* est ramenée à 0,11 % pour 950 millions de francs. Le groupe de M. Seillière ne dément ni ne confirme le calcul. Sur cette base, AOM-Air Liberté vaudrait environ 865 milliards de francs. Pour le généreux donateur, l'investissement dans la compagnie aérienne relève du placement à long terme, voire de l'acte de foi.

Martine Orange

Des nombreux avantages à domicilier une société aux Pays-Bas

MAIS pourquoi donc Ernest-Antoine Sellière a-t-il choisi de domicilier aux Pays-Bas plusieurs sociétés qu'il contrôle, dont Taitbout Antibes, qui porte sa participation dans AOM-Air Liberté ? Il y a longtemps que les groupes français, comme Aventis, Pinault-Printemps-Redoute (PPR), ou encore Alcatel, ont découvert les cieux cléments néerlandais. Même des sociétés dans lesquelles l'Etat joue encore un rôle d'actionnaire ne dédaignent pas d'utiliser les possibilités offertes par la législation de ce pays. Le constructeur aérospatial européen EADS a installé sa holding de tête à Amsterdam, officiellement pour des raisons de *« neutralité »* entre ses deux grands actionnaires français et allemand.

Les Pays-Bas prônent un capitalisme aux antipodes des méthodes anglo-saxonnes. Les obligations fiscales, juridiques et boursières y sont réduites. Le taux de l'impôt sur les sociétés est d'à peine 15 %, contre 33 % ou 40 % dans les autres pays européens. Les stock-options ne sont soumises à aucune taxation. Le droit néerlandais des sociétés est quasi inexistant. Les entreprises ne sont pas tenues de donner un objet social, ni de publier leurs comptes (pour les sociétés non cotées). La description de l'actionnariat est sommaire, un nom souvent suffit. De holding en holding, on découvre souvent, au sommet des cascades financières, une fondation perdue dans les îles Vierges ou les Antilles néerlandaises...

Cette opacité offre bien des avantages. La responsabilité des actionnaires peut rarement être engagée. Les OPA sont impraticables, la Bourse d'Amsterdam n'obligeant pas un actionnaire à faire une offre aux minoritaires, lorsqu'il a pris le contrôle d'une société.

C'est ce qui s'est produit dans l'affaire Gucci (domicilié aux Pays-Bas depuis son entrée en Bourse en 1995), dont le groupe PPR a pris en 1999 42 % du capital, au nez et à la barbe du groupe LVMH, qui croyait avoir verrouillé sa minorité de blocage et qui se retrouve aujourd'hui « collé » avec moins de 20 % de Gucci.

M. O.

Le plan de la « dernière chance » pour Air Afrique

DAKAR
correspondance

La direction de la compagnie Air Afrique a indiqué, mardi 13 février, que la mesure de mise au chômage technique qu'elle a décidée allait toucher 2 000 des 4 126 employés de l'entreprise. Lors d'une conférence de presse à l'issue du premier conseil d'administration depuis son arrivée à la tête de la société, l'administrateur provisoire américain Jeffrey Ericsson a justifié la mesure en déclarant que c'était la « *dernière chance* » pour sauver la compagnie panafricaine.

M. Ericsson a pour mission de mener à bien la restructuration financière et opérationnelle d'Air Afrique, avant sa privatisation, dans un délai de quatorze mois.

Dès sa prise de fonctions, l'administrateur avait annoncé une mise au chômage technique, pour une période de deux mois, de près de 1 000 employés, une mesure qualifiée d'« *illégale et illégitime* » par les syndicats. Le nombre de salariés concernés a malgré tout été élargi.

D'autres mesures draconiennes sont à prévoir, notamment en matière d'effectifs, jugés pléthoriques. Au terme de la phase de stabilisation, qui doit s'achever fin avril, ce sont plus de 50 % des emplois qui seraient menacés. Non plus seulement au siège à Abidjan mais dans les trente pays du réseau Air Afrique.

Air Afrique est au bord de l'asphyxie financière depuis plusieurs mois. L'augmentation du prix du pétrole, conjuguée à la hausse du dollar, n'a fait qu'alourdir sa dette, qui avait déjà doublé avec la dévaluation du franc CFA en 1996. Résultat, la compagnie aérienne affiche un endettement de 160 milliards de francs CFA (1,6 milliard de francs français) tout en enregistrant une perte d'exploitation mensuelle de 4 à 5 milliards de francs CFA (40 à 50 millions de francs français).

« AIR PEUT-ÊTRE »

Sa flotte, qui ne compte désormais que dix avions, dont un cargo, ne cesse de se réduire : faute de pouvoir honorer ses traites, la compagnie s'est fait saisir, début février, un Airbus 310-300 qu'elle exploitait en leasing. Les assureurs-crédit avaient déjà saisi quatre Airbus en 1998. Les vols accusent souvent d'importants retards, quand ils ne sont pas purement et simplement annulés, sans que les passagers en soient informés à l'avance. Ce qui vaut à Air Afrique le surnom d'« *Air peut-être* »...

L'entreprise n'en est pas à son premier plan de sauvetage, mais tous ceux qui ont été concoctés dans le passé sont restés lettre morte. Cette opération de la « dernière chance », confiée le 29 janvier à M. Ericsson, issu du cabinet de consultants Simat Heliesen & Eichner, est destinée à assurer la survie de la compagnie, qui reste, malgré tout, un instrument précieux d'intégration régionale étant donné la cruelle insuffisance des infrastructures routières et ferroviaires. L'administrateur provisoire a ainsi reçu un mandat précis. Il doit assainir la situation d'Air Afrique en vue de sa privatisation. Tel est le schéma qu'ont retenu les actionnaires et la Banque mondiale, laquelle finance l'assistance technique au processus de restructuration et de privatisation.

Créée en 1961 au lendemain des indépendances, la compagnie panafricaine reste majoritairement publique. Onze Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) se partagent 68,44 % du capital. Air France Finance et l'Agence française de développement sont les deux autres principaux actionnaires avec plus de 20 % du capital.

Si, en 2000 encore, quand il était question de céder 33 % de la compagnie africaine, Air France était le seul candidat en lice, la situation pourrait évoluer. « *Nous espérons que, dans six ou huit mois, nous aurons plusieurs candidats* », a déclaré le ministre sénégalais des transports, qui assure jusqu'à la mi-février la présidence du conseil d'administration d'Air Afrique.

Encore faut-il pour cela que les Etats membres restent fermes dans leur volonté de sauver la compagnie aérienne et que les modalités de la privatisation soient suffisamment alléchantes. Car la concurrence est déjà une réalité dans le ciel de l'Afrique de l'Ouest. Des compagnies nationales y opèrent et d'autres compagnies européennes assurent des liaisons vers le Vieux Continent.

Brigitte Breuillac

Renault a doublé son bénéfice en 2000 mais sa rentabilité s'effrite

« 2000 a été une bonne année pour Renault. » Le PDG du constructeur automobile, Louis Schweitzer, a plutôt donné dans la sobriété, mardi 13 février, lors de la présentation des résultats financiers. Le groupe a pourtant engrangé plus de 7 milliards de francs (1,08 milliard d'euros) de bénéfices ; deux fois plus que l'année précédente. Mais, derrière ce chiffre flatteur, se cache une année 2000 en trompe-l'œil.

Du côté des bonnes nouvelles, Renault commence à profiter de son alliance avec Nissan. Le constructeur japonais a contribué à hauteur de 56 millions d'euros aux résultats financiers de Renault. Le chiffre peut paraître modeste, mais, en 1999, sa participation dans Nissan avait *« coûté »* à Renault 330 millions d'euros. *« La contribution de Nissan sera beaucoup plus importante en 2001 »*, a promis M. Schweitzer.

La mauvaise nouvelle vient du recul sensible de la rentabilité du constructeur français en 2000. L'internationalisation du groupe menée depuis deux ans commence à peser sur les bénéfices. Le Brésil ne sera rentable qu'à partir de 2002, tandis que le roumain Dacia et le coréen Samsung ont « plombé » les résultats 2000 de 800 millions de francs. Les deux filiales ne devraient commencer à gagner de l'argent que dans quatre ou cinq ans. *« Si, au nom du court terme, on renonce à son développement, c'est à son avenir que l'on renonce »*, s'est justifié M. Schweitzer. Plus grave, Renault, dont la gamme est vieillissante, a vu en 2000 ses parts de marché en Europe s'effriter.

Stéphane Lauer

Alan Greenspan prévoit un lent redémarrage de l'économie américaine

Il prédit une croissance comprise entre 2 % et 2,5 % cette année

Le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), Alan Greenspan, a donné, mardi 13 février, devant la commission bancaire du Sénat américain, son analyse de la conjoncture. Un point de vue raisonnablement optimiste. Le patron de la Fed pense que l'économie américaine devrait redémarrer.

NEW YORK
de notre correspondante

Le professeur Greenspan s'est livré, mardi 13 février, devant la commission bancaire du Sénat américain, à une magistrale leçon de nouvelle économie, pour démontrer qu'après avoir marqué le pas en début d'année la conjoncture américaine se stabilisait et allait redémarrer, pour atteindre une vitesse de croisière de 2 % à 2,5 % de croissance cette année.

« Sommes-nous en récession ? », a demandé de but en blanc un sénateur au président de la Réserve fédérale (Fed). *« A l'heure actuelle, nous n'y sommes pas »*, a catégoriquement répondu ce dernier. M. Greenspan a également prédit une légère hausse du chômage, qui devrait passer à 4,5 % au dernier trimestre 2001, et un taux d'inflation toujours parfaitement maîtrisé.

« FAIBLESSE EXCEPTIONNELLE »

Très mauvais élèves, les sénateurs n'ont guère prêté attention aux brillantes explications théoriques d'Alan Greenspan sur la manière dont la technologie a permis de raccourcir les cycles économiques, en intensifiant leur impact sur les marchés. La question qui les intéressait le plus était celle du programme de baisse d'impôts préconisé par le président Bush, de ses conséquences sur l'équilibre budgétaire et de son action sur l'économie. Prudent comme à son habitude, le patron de la Fed a soigneusement évité de se laisser entraîner dans un débat politique sur l'ampleur souhaitable des réductions d'impôts.

Sur la conjoncture, en revanche, M. Greenspan ne s'est pas fait prier. D'un optimisme très prudent, il a estimé que *« la faiblesse exceptionnelle »* manifestée par l'économie fin 2000, accentuant le ralentissement souhaité après une croissance si intense, ne s'était pas poursuivie en janvier, mais que *« les risques de déclin »* dominaient. Bien qu'il n'ait pas donné d'indications sur d'éventuelles baisses supplémentaires des taux d'intérêt, après la baisse d'un point décidée en deux fois en janvier, cette éventualité ne semble faire aucun doute à Wall Street. Bruce Steinberg, l'économiste en chef de Merrill Lynch, a par exemple indiqué mardi s'attendre à une nouvelle baisse d'un demi-point lors de la prochaine réunion du comité monétaire de la Fed, le 20 mars. M. Greenspan a d'ailleurs expliqué devant les sénateurs pourquoi la Fed avait procédé à deux baisses d'un demi-point le mois dernier : l'information circulant désormais beaucoup plus rapidement entre les différents acteurs de l'économie, les entreprises sont aujourd'hui plus rapides à réagir à une baisse de la demande de biens et de services. *« La Réserve fédérale a donc éprouvé le besoin de réagir beaucoup plus agressivement... La politique économique ne peut pas et ne doit pas rester inchangée face aux bouleversements majeurs dans la vitesse des processus économiques. »*

Pour M. Greenspan, qui annonçait il y a trois semaines que la croissance américaine était *« très proche de zéro »*, la confiance des consommateurs, bien que plus basse, *« se maintient, en tout cas pour l'instant, à un niveau qui par le passé a correspondu à la croissance économique »*. Comme en écho aux propos du patron de la Fed, le département du commerce a indiqué, mardi, que les chiffres des ventes au détail avaient repris de la vigueur en janvier (+ 0,7 %) après un mois de décembre anémique (+ 0,1 %). Ces résultats sont supérieurs aux prédictions des économistes de Wall Street. Mais, a souligné Alan Greenspan, *« lorsque les consommateurs se sentent moins sûrs de leur emploi ou de leurs finances, ils se retirent. Cette baisse de confiance imprévisible est l'une des raisons pour lesquelles les récessions sont si difficiles à prédire »*.

Sylvie Kauffmann

La Bourse redoute de moindres baisses de taux

Après avoir ouvert en hausse, mardi 13 février, les Bourses américaines ont rapidement viré au rouge devant les commentaires optimistes d'Alan Greenspan sur la croissance américaine. Les opérateurs redoutent que la Réserve fédérale ne mette fin prématurément à sa politique monétaire de *« combat »* contre la récession. L'indice Nasdaq des valeurs technologiques – les plus sensibles aux taux d'intérêt – a abandonné 2,49 %, alors que le Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, a perdu 0,40 %. Dopé par les bonnes perspectives de l'économie, le billet vert s'est au contraire raffermi face à l'euro : la devise européenne s'est repliée sous le seuil de 0,92 dollar.

Profits records pour BP Amoco

Après ExxonMobil et TotalFinaElf, le troisième pétrolier mondial annonce à son tour des résultats historiques

COMME ExxonMobil aux Etats-Unis, TotalFinaElf en France, BP Amoco est en Grande-Bretagne l'entreprise ayant engrangé en l'an 2000 le bénéfice le plus élevé jamais enregistré par une entreprise britannique. Porté par la flambée des cours du brut, la compagnie pétrolière a annoncé, mardi 13 février, un bénéfice de 14,2 milliards de dollars (101,2 milliards de francs), en hausse de 130 %. BP se classe par ses profits au deuxième rang de l'industrie pétrolière, derrière l'américain ExxonMobil (120,6 milliards) devant l'anglo-néerlandais Shell (88,3 milliards de francs), le français TotalFinaElf (49,85 milliards) et les deux américains Chevron et Texaco en cours de fusion (37 et 18 milliards de francs).

Outre la flambée des cours du pétrole, BP, devenu premier producteur mondial de gaz avec le rachat de la compagnie américaine Amoco en 1999, a profité de celle du gaz naturel. *« L'environnement favorable conjugué avec les bénéfices de nos récents efforts d'intégration et de restructuration ainsi que l'amélioration de notre productivité ont permis à BP de dégager un résultat remarquable »*, a expliqué le directeur général John Browne, dont le groupe a acquis l'an dernier le pétrolier Arco aux Etats-Unis et Burmah Castrol, spécialiste des lubrifiants en Grande-Bretagne.

Ces résultats *« historiques »* ont cependant été accueillis avec scepticisme par les investisseurs déçus par la stagnation de la production. L'action BP Amoco s'est dépréciée de 3,12 %. *« La production d'hydrocarbures devrait à nouveau progresser après la stabilisation de l'an dernier résultant des efforts liés aux fusions »*, a affirmé M. Browne. Le groupe prévoit une hausse globale de 5,5 % de sa production, relance ses investissements et poursuit également ses efforts de réduction de coûts, tout comme les autres groupes pétroliers après les fusions. Ainsi, en France, TotalFinaElf réorganise son pôle chimie Atofina. Cette réorganisation aurait, selon les syndicats cités par *Les Echos*, déjà entraîné près de 800 suppressions d'emplois sur 33 000 personnes.

COLÈRE DES CONSOMMATEURS

« Il faudrait être aveugle pour ne pas s'apercevoir que les gens sont préoccupés par le prix de l'essence », a convenu le patron de BP, qui doit affronter la colère des consommateurs choqués par l'absence de répercussion de ces performances sur les prix à la pompe. Les journaux britanniques et les associations de consommateurs ont calculé que, l'an dernier, BP a gagné environ 450 dollars (plus de 3 210 francs) par seconde.

Le ressentiment est d'autant plus vif que l'essence britannique est la plus chère d'Europe et, qu'à l'automne, la Grande-Bretagne avait connu un conflit très dur sur cette question. Les routiers avaient paralysé une partie du pays en bloquant les raffineries. *« Hors taxes le prix est le plus bas d'Europe »*, a voulu tempérer M. Browne. Du côté des politiques, un responsable travailliste a proposé une loi permettant de créer une taxe sur ces profits inattendus. Un porte-parole du premier ministre, Tony Blair, a estimé que le gouvernement ne prendrait aucune décision fondée sur des éléments liés au court terme.

Dominique Gallois

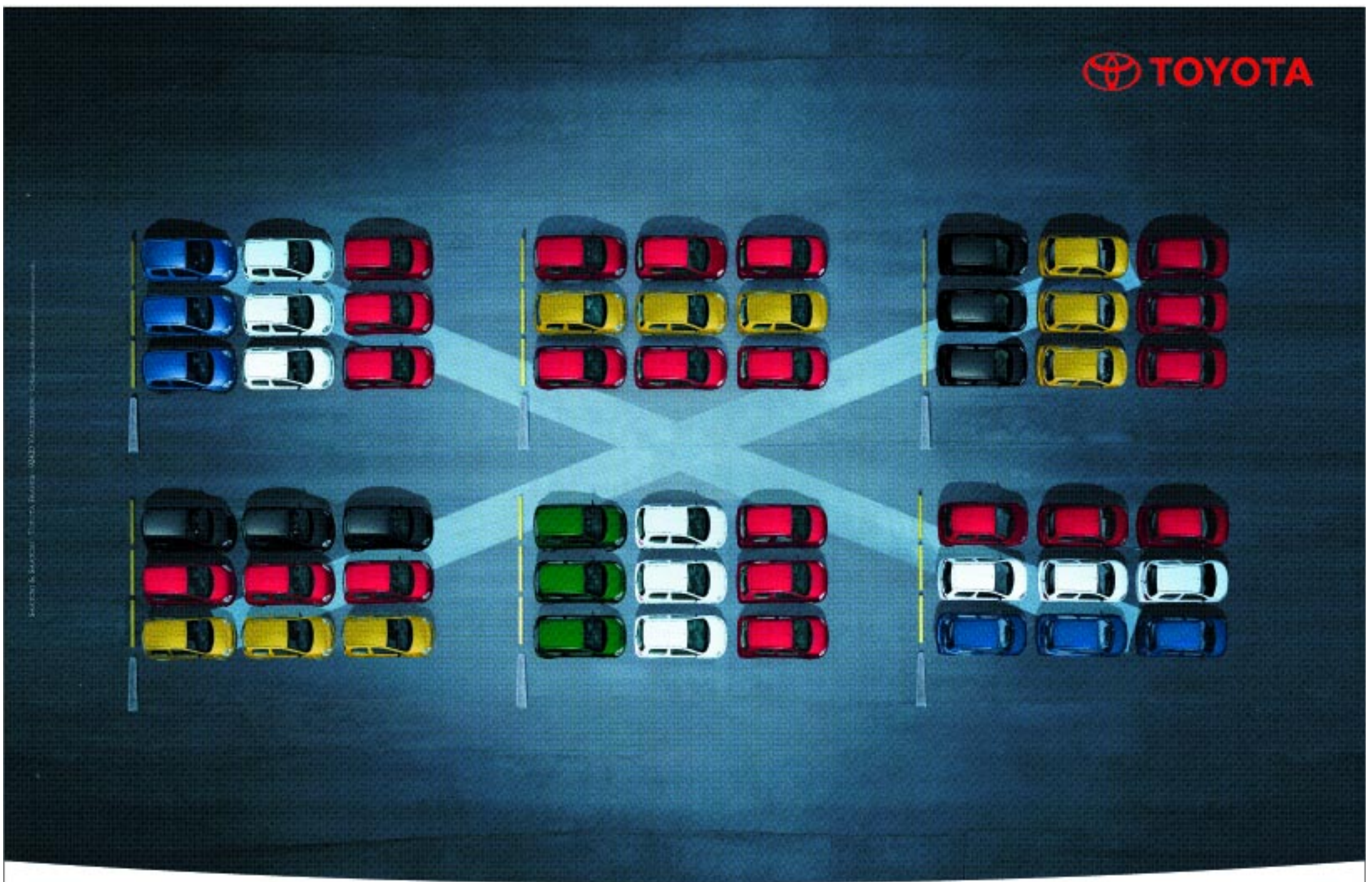

EN OUVRANT SA NOUVELLE USINE EN FRANCE, TOYOTA SE RETROUVE AU CŒUR DE L'EUROPE

En décidant d'installer son nouveau site de production Yaris à Valenciennes-Onnaing, Toyota a choisi de s'implanter directement au cœur de l'Europe, berceau de l'automobile. En effet, en produisant en France la Yaris, l'un des fleurons de sa marque, Toyota s'affirme comme l'un des acteurs automobiles européens incontournables de ce début de millénaire. **www.toyota.fr**

L'industrie du multimédia à la recherche d'un profit incertain

Les professionnels réunis au Milia, le Marché international des contenus interactifs, se sont interrogés sur les moyens de faire payer les services par les internautes. Les grands groupes, comme Vivendi ou Bertelsmann, affichent la certitude d'un retour sur investissement

CANNES
de notre envoyé spécial

L'éclatement de la bulle boursière des valeurs Internet et les faillites à répétition des start-up ? Le décollage raté du WAP, technologie intermédiaire censée faire la liaison vers la téléphonie mobile du futur, et l'incertitude planant sur cette dernière ? Les déconvenues de la croissance américaine et les vagues de licenciements outre-Atlantique ? De tout cela, l'industrie du multimédia a fait mine de ne pas se préoccuper, lors de son rendez-vous annuel du Milia, le Marché international des contenus interactifs, qui s'est tenu du samedi 10 au mercredi 14 février à Cannes. *« C'est incroyable que tout le monde, ici, fasse comme si de rien n'était, alors qu'en Amérique du Nord il y a de la misère dans le secteur »*, s'étonne le Québécois Jean-François William, du Centre national d'animation et de design de Montréal, qui offre des formations en infographie en 3D et en design de jeux vidéo.

« La chute des dotcoms [les sociétés Internet] *a relancé la possibilité de faire de vraies affaires »*, rétorque Therese Torris, de chez Forrester Research, le cabinet d'études et d'analyse qui coorganise désormais le Milia, avec le groupe Reed Midem. Dénonçant *« l'état d'esprit superficiel de certains qui jettent au panier des technologies telles que le WAP ou des nouveaux modèles économiques, sous prétexte qu'ils ne marchent pas du premier coup »*, elle appelle à faire preuve de *« travail et de persévérance »*. Il en faudra une bonne dose au secteur multimédia pour répondre à la grande question qui se pose à lui : comment gagner de l'argent, alors que l'euphorie des précédentes années a disparu ? Une question lancinante, au moment où – en dépit des problèmes rencontrés par Napster, le site Internet d'échange gratuit de fichiers musicaux – de plus en plus de contenu est diffusé de manière libre par voie électronique.

TRAVAILLER AUTREMENT

Réunis au Palais des festivals, plusieurs des intervenants ont souligné que les professionnels du secteur devaient faire preuve d'une réelle imagination pour inventer une nouvelle façon de s'adresser aux consommateurs... et de les faire payer. Ceux-ci *« semblent avoir perdu tout respect pour les modèles de développement économique traditionnels »*, observe Eric Scheirer, analyste chez Forrester. Le cas de Napster est symptomatique. Plus de 55 millions d'internautes ont utilisé ce moyen d'échanger et de copier de la musique par-dessus la tête des grandes maisons de disques (majors). Si les poursuites engagées par celles-ci contre Napster risquent d'occire le site (*Le Monde* du 14 février), d'autres ont commencé à prendre la relève, sur un mode plus ou moins identique.

La quête du profit pousse les entreprises traditionnelles, lorsqu'elles ne refusent pas toute évolution, à revoir leur façon de travailler. Ainsi l'éditeur Random House, filiale de l'allemand Bertelsmann, est-il en train de numériser son catalogue américain (à ce jour, un cinquième des 25 000 titres disponibles). *« Actuellement, nous perdons des millions de dollars avec les livres électroniques, notamment à cause des frais techniques, mais je crois à terme en l'apparition de bénéfices »*, assure Jörg Pfuhl, son vice-président.

L'une des principales difficultés que la profession doit surmonter actuellement est la très faible motivation des consommateurs, dès lors qu'il s'agit de payer pour ce qu'ils trouvent sur Internet. La plupart d'entre eux ont déjà l'impression de mettre la main à la poche pour se connecter au réseau des réseaux, en réglant leur facture de téléphone et un éventuel abonnement, sans parler de l'achat de l'ordinateur. En outre, *« la plupart des gens considèrent que ce qui peut être acheté sur Internet est de piètre qualité »*, constate M. Scheirer.

Payer par voie électronique suscite encore une grande méfiance, notamment en Europe. S'adapter aux innovations techniques également. *« C'est une question d'éducation des téléspectateurs »*, estime Michel Campioni, l'un des responsables de Canal + Technologies. C'est pour cette raison que Télévision par satellite (TPS) n'est pas convaincu de l'avenir de l'accès complet à Internet depuis les téléviseurs : *« Nous le proposerons peut-être parce que ça fait bien, mais nous sommes sûrs que peu de personnes s'en serviront »*, tranche Alain Starons, directeur pour les nouveaux services.

Annoncé à grand fracas par les constructeurs et les opérateurs, le développement du haut débit, censé multiplier les services interactifs et les supports pour les recevoir, ne suscite pas l'adhésion du côté des fabricants de jeux. *« Pour l'heure, le divertissement sans fil relève davantage du hobby que du business, c'est pour cette raison que nous n'investissons pas beaucoup »* dans ce domaine, explique John Riccitiello, président d'Electronic Arts, le leader mondial des jeux vidéo.

« Personne aujourd'hui ne peut savoir de façon certaine où seront générés les revenus » de demain, concède Jean-Marie Messier, le patron de Vivendi Universal, numéro deux mondial de la communication. Peu importe, laisse-t-il entendre, puisque *« d'où qu'ils viennent, ils resteront à l'intérieur du groupe »*...

Antoine Jacob

Napster : le coup d'arrêt à la gratuité

La décision de la cour d'appel de San Francisco, demandant lundi 12 février à Napster de cesser l'échange gratuit de fichiers musicaux protégés par les droits d'auteur, a largement été accueillie comme un coup d'arrêt à la gratuité des contenus sur Internet. En France, le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) s'est félicité du verdict : *« La justice américaine a ainsi envoyé un signal fort à tous ceux qui sont attachés à la création, au moment même où le Parlement de Strasbourg doit voter, mercredi 14 février, le projet de directive relative aux droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information. »*

Le géant allemand Bertelsmann, qui prévoit de transformer Napster en un service payant, a estimé qu'aucun service gratuit d'échange de fichiers musicaux en ligne ne survivrait à long terme. Bertelsmann a enjoint les autres maisons de disques à abandonner leurs poursuites et à accepter ce nouveau modèle payant.

Zebank met la main à la poche pour acquérir des clients

ON ATTENDAIT le lancement de Zebank avant l'été 2000. La banque en ligne financée par Bernard Arnault (à 80 %) et par Dexia (à 20 %) a finalement ouvert son guichet virtuel mardi 13 février. Entre-temps, son président du directoire et fondateur, Olivier de Montety, a appris qu'il n'était pas évident de construire vite une banque en ligne, surtout une banque rentable.

La première difficulté aura été de construire ex nihilo une logistique informatique bancaire que les établissements traditionnels ont mis des années à inventer et à peaufiner, à coups de milliards de francs. Dotée d'un capital de 115 millions d'euros (plus de 750 millions de francs), Zebank en a englouti 30 % pour sa seule construction. M. de Montety doit maintenant trouver 260 000 clients pour commencer à gagner de l'argent. *« Nos actionnaires savent que ce ne sera pas le cas avant trois ans »*, explique-t-il.

Ils seront très vigilants, instruits par les contre-exemples étrangers et les premiers échecs de sociétés de services financiers en ligne. Mois après mois, malgré un grand succès commercial, Egg, la banque en ligne lancée par l'assureur britannique Prudential, a creusé ses pertes jusqu'à 580 millions d'euros entre son lancement en 1998 et le troisième trimestre 2000. *« Ils ont fabriqué très vite de la marge négative en s'appuyant sur un seul produit, un compte rémunéré »*, explique M. de Montety, qui se défend de faire la même chose. Pour lui, Zebank doit *« faire de la nouvelle économie avec l'expérience de l'ancienne »*. Philippe Jaffré, ancien dirigeant du Crédit agricole et ancien PDG d'Elf Aquitaine, qui a rejoint Zebank en tant que président de son conseil de surveillance en septembre, s'en veut le garant.

CAMPAGNE DE PUBLICITÉ

« Nous savons qu'un jour ou l'autre nous devrons amortir les frais d'acquisition des clients », expliquent les deux dirigeants. Ils reconnaissent que cela ne va pas de soi, même lorsqu'on n'a ni agences, ni effectifs en surnombre. Ce coût d'acquisition, ni l'un ni l'autre ne veulent le divulguer. Tout au plus expliquent-ils qu'une campagne de publicité commencera le 19 février sur le thème *« Comparez »*.

S'ils se sentent capables d'atteindre 60 000 clients d'ici à la fin 2001 – Banque Directe en affiche plus de 120 000 et AGF Banque, 40 000 –, ouvrir des comptes grâce à des produits d'appel comme la carte Premier à 240 francs ne sera pas tout. Le plus dur sera de convaincre les clients d'acheter des produits rentables – d'épargne, d'assurance ou de crédit à la consommation. *« Nous savons que le rythme d'équipement du client est plus lent que celui de la conquête »*, avouent les dirigeants de Zebank. Zebank, qui fonctionne pour l'instant avec 140 personnes, recrute des commerciaux.

Sophie Fay

Fusion des chaînes Mezzo et Muzzik

LES CHAÎNES DE TÉLÉVISION thématiques Mezzo et Muzzik ont annoncé, mardi 13 février, leur fusion en une seule entité qui s'appellera Mezzo. Lagardère Thématiques, Wanadoo, France Télévision et Arte France, propriétaires de ces deux télévisions, se sont mis d'accord pour que le capital de la nouvelle chaîne soit réparti de la façon suivante : Lagardère Thématiques (50 %), Wanadoo Audiovisuel (25 %), France Télévision (22,5 %) et Arte France (2,5 %).

Mezzo se veut *« la première chaîne thématique dans les domaines de la musique classique, de l'opéra, de la danse, du jazz et des musiques du monde en Europe »* ; elle sera diffusée, via le câble et le satellite, auprès de 1,8 million d'abonnés en France et 6 millions dans 27 pays.

DÉPÊCHES

■ **PUBLICITÉ : la Commission européenne n'est pas favorable** au projet suédois de nouvelles interdictions de la publicité destinée aux enfants à la télévision. *« Il n'est pas possible de noyer l'industrie européenne sous les règlements »*, a indiqué un représentant de l'unité « politique audiovisuelle », mardi 13 février, lors d'un séminaire à Stockholm.

■ **AGENCE : le groupe britannique Reuters a totalisé, en 2000,** un chiffre d'affaires de 3,592 milliards de livres (4,923 milliards d'euros), en progression de 14,7 %, avec un bénéfice imposable en hausse de 4 % à 657 millions de livres. Poursuivant sa politique de recentrage sur Internet, le groupe a décidé d'affecter une provision de 150 millions de livres à ce programme en 2001. Les dirigeants de Reuters ont, par ailleurs, annoncé, mardi 13 février, leur décision de déposer un dossier d'introduction d'Instinet, filiale spécialisée dans le courtage électronique, à la Bourse de New York.